

145

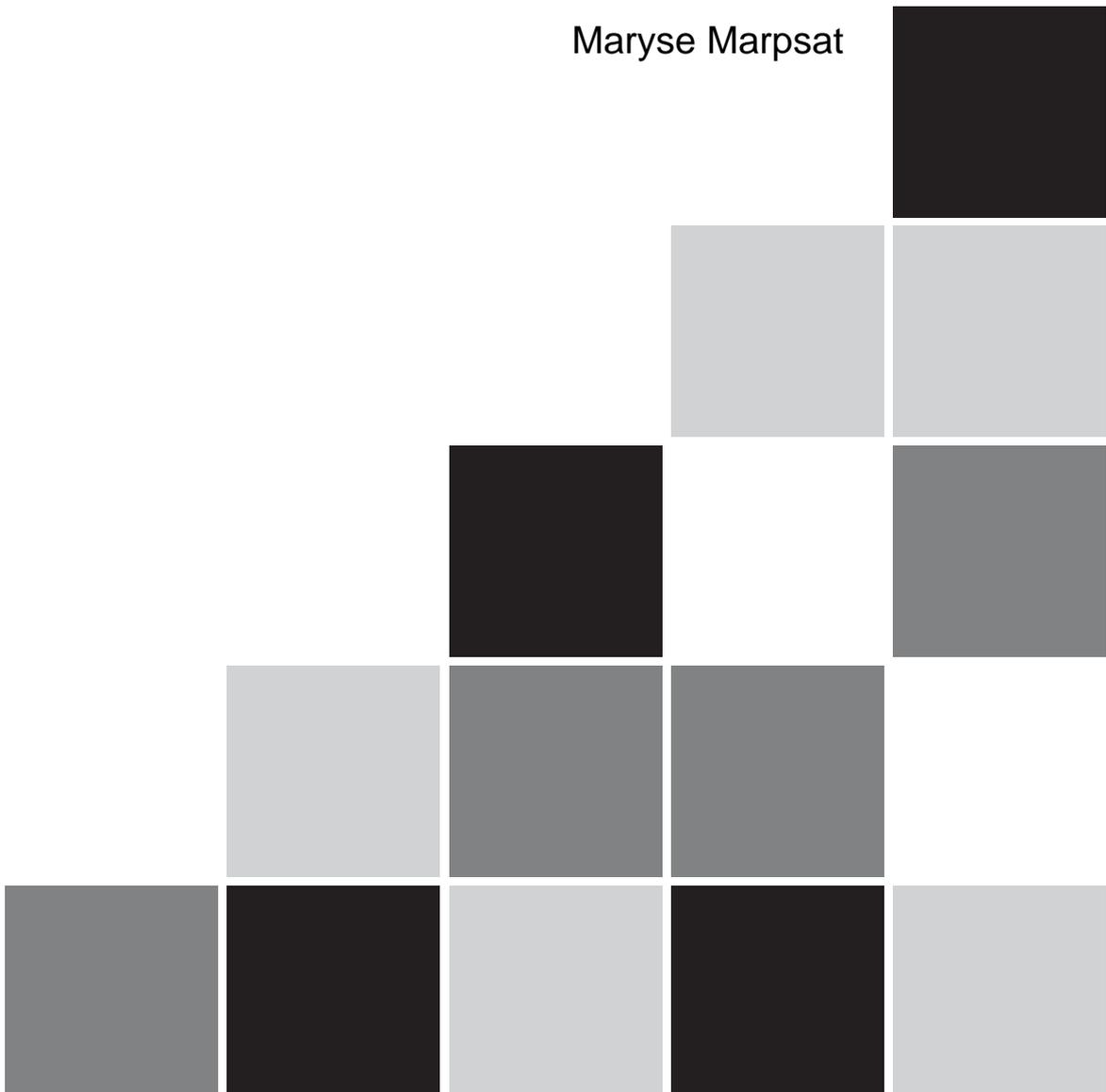
2007

# DOCUMENTS DE TRAVAIL

## Explorer les frontières Recherches sur des catégories « en marge »

Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des  
recherches en sociologie

Maryse Marpsat



# **Explorer les frontières**

## **Recherches sur des catégories « en marge »**

Document de synthèse  
présenté par Maryse Marpsat  
en vue d'une habilitation à diriger les recherches en sociologie  
soutenue le 7 mai 2007  
auprès de l'Université Paris 8

### Membres du jury :

Catherine Bonvalet, démographe, directrice de recherche, INED  
Alain Chenu, professeur de sociologie, Institut d'études politiques de Paris  
Jean-Claude Combessie, professeur émérite de sociologie, université Paris 8, tuteur  
Susanna Magri, sociologue, directrice de recherche, CSU (CNRS)  
Remy Ponton, professeur de sociologie, université Paris 8  
Alain Quemin, professeur de sociologie, université de Marne-la-Vallée et Institut  
Universitaire de France

Institut National d'Etudes Démographiques, 133, boulevard Davout, 75980 Paris cedex 20

Tél : 00 33 1 56 06 20 00

Fax : 00 33 1 56 06 21 99

## Remerciements

Que soient ici remerciés mes collègues de l'INED, particulièrement de l'unité 6 et du service des enquêtes, ainsi que ceux du CSU et de l'INSEE, pour leur soutien et leurs conseils. Jean-Claude Combessie m'a offert l'opportunité de participer à l'encadrement du séminaire Pratiques Quantitatives de la sociologie, à l'Iresco ; il m'a accompagnée tout au long de la rédaction de ce mémoire et soutenue dans les moments de découragement. Jean-Marie Firdion et Efi Markou ont relu ce mémoire avec patience et sagacité, ainsi que de nombreux autres textes ; Anne-Marie Devreux m'a encouragée à affronter la constitution d'un dossier administratif de soutenance et m'a très efficacement conseillée. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot sont de ceux dont la présence au CSU m'a convaincue d'y entrer et ont ensuite suivi de près ma recherche sur l'Art Brut (y compris au cours d'une escapade vers Orléans). Gérard Mauger et Claude Poliak ont pris cette recherche au sérieux et m'ont permis de la présenter dans le cadre de leur séminaire « Droits d'entrée », puis de la publier dans l'ouvrage tiré de ce séminaire. Outre Jean-Marie Firdion et Efi Markou, Nicolas Razafindratsima, Pascal Arduin, Martine Quaglia, Michelle Coste, Isabelle Frechon, Denise Arbonville ont été les compagnons de nombreuses aventures scientifiques.

Albert Vanderburg m'a généreusement permis de travailler sur son journal, *The Panther's Tale*, et a accepté d'en faire un livre avec moi.

Enfin, *last but not least*, je remercie Jean-Claude, Laura et Jérôme Compain pour m'avoir supportée durant toutes ces années, au sens français comme au sens anglo-saxon du terme.

## Sommaire

<i>Remerciements</i>	2
<i>Sommaire</i>	3
<i>Table des matières</i>	5
<i>Introduction</i>	11
<b><i>Partie 1. La recherche sur les personnes sans-domicile et les situations marginales de logement</i></b>	<b>17</b>
<i>I. Le contexte des travaux de l'INED sur les sans-domicile</i>	20
<i>II. Définir l'objet de l'enquête</i>	39
<i>III. Les enquêtes dont s'est inspiré l'INED</i>	46
<i>IV. L'enquête conduite par l'INED en 1995</i>	51
<i>V. Les enquêtes ultérieures</i>	54
<i>VI. Les travaux internationaux</i>	60
<i>VII. La biographie d'une personne sans domicile : Le monde d'Albert la Panthère</i>	68
<i>VIII. Un univers hiérarchisé</i>	72
<i>Pauvreté, exclusion, inégalités, personnes sans domicile : chronologie sommaire des principaux aspects concernant la France et principales orientations européennes</i>	92
<i>ANNEXES I</i>	105
<b><i>Partie 2. La recherche sur l'Art Brut</i></b>	<b>125</b>
<i>I. La définition de l'Art Brut : une approche historique</i>	127
<i>II. Les acteurs</i>	136
<i>III. Un univers hiérarchisé</i>	149
<i>ANNEXES II</i>	155
<b><i>Partie 3. Douze années de pratique de recherche</i></b>	<b>165</b>
<i>I. Adapter et combiner les méthodes et les points de vue</i>	167
<i>II. Les compromis dans une recherche empirique, et ce qu'enseignent les difficultés</i>	175
<i>III. Avec qui travailler ?</i>	182
<i>IV. Être son propre outil</i>	210
<b><i>Conclusion : synthèse et pistes</i></b>	<b>227</b>
<i>I. Définir des catégories : enjeux et luttes</i>	228
<i>II. Ce que la « marge » révèle du « centre »</i>	236
<i>III. Quelques pistes pour les recherches à venir</i>	241
<i>Dictionnaire des sigles utilisés</i>	246
<i>Bibliographie</i>	251



## Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	2
<i>Sommaire</i> .....	3
<i>Table des matières</i> .....	5
<i>Introduction</i> .....	11
<b><i>Partie 1. La recherche sur les personnes sans-domicile et les situations marginales de logement</i></b> .....	<b>17</b>
<b><i>I. Le contexte des travaux de l'INED sur les sans-domicile</i></b> .....	<b>20</b>
<b>1. Pauvreté, exclusion et inégalités</b> .....	<b>20</b>
1.1 Les notions et leur mesure statistique.....	20
1.1.1 La pauvreté.....	21
1.1.2 L'exclusion.....	24
1.1.3 Les inégalités.....	25
1.2 Les acteurs.....	28
1.3 Les réseaux.....	30
1.4 La question des sans-domicile.....	31
<b>2. Premiers travaux ethnographiques et sociologiques sur les sans-domicile</b> .....	<b>32</b>
<b>3. Le groupe du CNIS sur « les sans-abri et l'exclusion du logement »</b> .....	<b>33</b>
<b>4. Quelques éléments sur l'évolution récente</b> .....	<b>37</b>
<b><i>II. Définir l'objet de l'enquête</i></b> .....	<b>39</b>
<b>1. Des définitions qui ne portent pas que sur le logement</b> .....	<b>39</b>
<b>2. Une définition opérationnelle pour la statistique</b> .....	<b>40</b>
2.1 Définir des situations plutôt que des personnes .....	40
2.2 Une classification des situations de logement selon quatre dimensions.....	41
2.3 Les sans-domicile « au sens restreint » .....	42
2.4 La prise en compte du temps.....	43
2.5 Evolution ultérieure et critiques .....	45
2.5.1 La nomenclature de stabilité/précarité.....	45
2.5.2 Du statut du ménage au statut de l'individu .....	45
2.5.3 Prendre en compte tous les segments du marché du logement.....	45
2.5.4 Une autre dimension : l'adéquation entre le ménage et son logement .....	45
2.5.5 La dimension sociale proposée par l'Observatoire des sans-abri .....	46
2.5.6 Difficultés et norme.....	46
<b><i>III. Les enquêtes dont s'est inspiré l'INED</i></b> .....	<b>46</b>

<b>1. Les difficultés d'une enquête auprès des personnes sans domicile .....</b>	<b>46</b>
<b>2. Les méthodes américaines : trois générations d'enquêtes « à un moment donné ».....</b>	<b>48</b>
2.1 Les estimations reposant sur des « opinions d'experts ».....	48
2.2 L'approche « rue et centres d'hébergement » .....	48
2.3 L'approche « utilisation des services d'aide aux sans-domicile ».....	49
<b>3. Un mot sur les méthodes longitudinales en Europe et aux Etats-Unis .....</b>	<b>49</b>
3.1 Les enquêtes de type « panel ».....	50
3.2 L'utilisation de fichiers de gestion des services d'hébergement .....	50
3.3 L'utilisation de questions rétrospectives dans des enquêtes auprès de ménages logés .....	51
<b>IV. L' enquête conduite par l'INED en 1995.....</b>	<b>51</b>
<b>1. Un sondage à plusieurs degrés .....</b>	<b>51</b>
<b>2. Des pondérations correctrices.....</b>	<b>52</b>
<b>3. Le terrain .....</b>	<b>53</b>
<b>4. Le questionnaire.....</b>	<b>53</b>
<b>V. Les enquêtes ultérieures .....</b>	<b>54</b>
<b>1. L'enquête sur les jeunes de 16 à 24 ans utilisateurs des services d'hébergement, d'accueil de jour et de distribution de repas chauds .....</b>	<b>54</b>
<b>2. Les études portant sur la couverture de l'enquête conduite par l'INSEE en 2001.....</b>	<b>55</b>
2.1 Les non-francophones utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds .....	55
2.2 Les sans-domicile n'utilisant pas les services enquêtés par l'INSEE en 2001 .....	57
2.2.1 Les services d'urgence des hôpitaux et les consultations précarité .....	58
2.2.2 Les services de domiciliation .....	58
2.2.3 L'enquête auprès des services itinérants (maraudes) .....	59
<b>VI. Les travaux internationaux .....</b>	<b>60</b>
<b>1. L'étude comparative des sans-domicile « au sens restreint » dans les villes de Los Angeles, São Paulo, Tokyo, et Paris.....</b>	<b>61</b>
1.1 Les questions et hypothèses de départ.....	61
1.2 Données, procédures d'analyse, équipes de recherche.....	62
1.3 Pourquoi le choix de ces quatre villes ? .....	63
1.4 Un premier aperçu des problèmes de comparaison.....	63
<b>2. Un réseau d'échanges entre chercheurs européens : <i>Constructing Understandings of Homeless Populations</i> (CUHP) .....</b>	<b>64</b>
<b>VII. La biographie d'une personne sans domicile : Le monde d'Albert la Panthère.....</b>	<b>68</b>
<b>1. Devenir sans domicile .....</b>	<b>69</b>
<b>2. Parler de soi sur Internet.....</b>	<b>70</b>
<b>3. Une trajectoire particulière, rencontre de plusieurs histoires collectives.....</b>	<b>71</b>
<b>VIII. Un univers hiérarchisé .....</b>	<b>72</b>
<b>1. Un accroissement du chômage, des emplois précaires et de la pauvreté aux âges actifs.....</b>	<b>72</b>
<b>2. La disparition progressive du « parc social de fait » et l'insuffisance du parc social de droit .....</b>	<b>73</b>
<b>3. Perdre son domicile : facteurs protecteurs et aggravants.....</b>	<b>77</b>
<b>4. Trois étapes dans la « carrière » ? .....</b>	<b>78</b>
<b>5. La hiérarchisation du système d'hébergement et de ses utilisateurs.....</b>	<b>80</b>
<b>6. Un bricolage des ressources disponibles.....</b>	<b>81</b>
<b>7. La gestion d'une ressource rare : priorités et problèmes éthiques .....</b>	<b>86</b>
<b>8. Les réponses à la perte de statut social : des registres différents .....</b>	<b>87</b>

<i>Pauvreté, exclusion, inégalités, personnes sans domicile : chronologie sommaire des principaux aspects concernant la France et principales orientations européennes.....</i>	<i>92</i>
<b>ANNEXES I</b> .....	<b>105</b>
<i>Annexe I.1 : note de Michel Mouillart pour le CNIS (mai 1993).....</i>	<i>105</i>
<i>Annexe I.2 : liste des membres du sous-groupe technique du CNIS « Sans-abri ».....</i>	<i>110</i>
<i>Annexe I.3 : les enquêtes de l'INED auprès des personnes sans-domicile et leur influence.....</i>	<i>112</i>
<i>Annexe I.4 : les sans-domicile de 18 ans ou plus et leur utilisation des services.....</i>	<i>115</i>
<i>Annexe I.5 : les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire.....</i>	<i>121</i>
<b>Partie 2. La recherche sur l'Art Brut</b> .....	<b>125</b>
<b>I. La définition de l'Art Brut : une approche historique</b> .....	<b>127</b>
<b>1. Le primitivisme</b> .....	<b>128</b>
<b>2. Les créations des malades mentaux : de l'aide au diagnostic à l'œuvre d'art</b> .....	<b>129</b>
<b>3. Les œuvres des médiums : présence de l'au-delà ou accès aux forces créatrices ?</b> .....	<b>132</b>
<b>4. Les discussions pour la restriction ou l'élargissement de la définition</b> .....	<b>133</b>
<b>Art Brut et compagnie</b> .....	<b>135</b>
<b>II. Les acteurs</b> .....	<b>136</b>
<b>1. Les créateurs</b> .....	<b>136</b>
1.1 Les nouveaux producteurs et l'élargissement des frontières.....	136
1.2 La malédiction du succès.....	137
1.3 La question de l'authenticité.....	137
1.4 Le point de vue des créateurs.....	138
1.5 L'individu, le nom, le groupe.....	140
1.5.1 De l'anonymat au nom.....	140
Les malades mentaux.....	140
Les créateurs spirites ou visionnaires.....	140
1.5.2 Le groupe et l'individu.....	141
<b>2. Le couple producteur-découvreur</b> .....	<b>142</b>
<b>3. Les collectionneurs</b> .....	<b>143</b>
<b>4. Les passeurs</b> .....	<b>143</b>
<b>5. Dubuffet, le fondateur charismatique</b> .....	<b>145</b>
<b>6. La légitimation et la perpétuation au-delà de l'existence du fondateur</b> .....	<b>147</b>
6.1 Les modifications de l'univers de l'Art Brut en Europe.....	147
6.2 Le charisme s'institutionnalise.....	148
6.3 L'internationalisation.....	148
<b>III. Un univers hiérarchisé</b> .....	<b>149</b>
<b>1. La consécration d'une période classique</b> .....	<b>149</b>
<b>2. La conservation, la célébration, le marché</b> .....	<b>152</b>
<b>ANNEXES II</b> .....	<b>155</b>
<i>Annexe II.1 : Quelques repères chronologiques (1847-2005).....</i>	<i>155</i>
<i>Annexe II.2 : L'analyse des données sur les artistes de Lausanne.....</i>	<i>161</i>
<i>Annexe II.3 : Ernst et Natterer, une comparaison usuelle.....</i>	<i>164</i>
<b>Partie 3. Douze années de pratique de recherche</b> .....	<b>165</b>
<b>I. Adapter et combiner les méthodes et les points de vue</b> .....	<b>167</b>

1. Quelques-unes des méthodes employées.....	167
2. Les apports réciproques du quantitatif et du qualitatif.....	169
3. Un travail s'appuyant sur les ressources d'Internet nécessite-t-il une approche spécifique ? .....	173
<b>II. Les compromis dans une recherche empirique, et ce qu'enseignent les difficultés.....</b>	<b>175</b>
1. L'enquête statistique de 1995 auprès des personnes sans domicile .....	175
1.1 Champ visé, champ atteint .....	175
1.2 Mode de tirage : les difficultés du terrain.....	177
2. Les sources des données sur l'Art Brut.....	178
2.1 Les données recueillies .....	178
2.2 Les difficultés du recueil de données nominatives .....	178
3. Garder une préoccupation éthique.....	180
<b>III. Avec qui travailler ?.....</b>	<b>182</b>
1. Travailler seul/en équipe .....	182
2. Collaborer avec des chercheurs d'autres pays .....	182
2.1 Une langue n'est pas un code.....	183
2.2 Où la question de la définition resurgit .....	183
2.3 Où la question de la définition se complique .....	185
2.3.1 Le Royaume-Uni : l'impact d'une définition inscrite dans la loi .....	186
La définition légale au Royaume-Uni .....	186
Les définitions des associations et des chercheurs .....	187
Un découpage des champs de recherche .....	188
2.3.2 Italie : un cas particulier de la notion d'exclusion.....	189
Une catégorie aux frontières mobiles.....	189
Définition théorique et définition opérationnelle .....	190
2.3.3 En France : une définition opérationnelle pour la statistique et fondée sur la situation de logement .....	190
Une classification de l'ensemble des situations de logement.....	191
Le contexte historique .....	191
L'influence des travaux américains.....	192
2.3.4 Les grands clivages dans la construction des définitions .....	192
L'existence d'une loi portant sur les sans-domicile .....	193
La relation entre la définition et l'attribution des logements sociaux .....	194
Une définition multidimensionnelle ou limitée au logement .....	195
2.3.5 Une définition européenne .....	197
La nomenclature de la FEANTSA : une tentative de compromis ? .....	197
Les recommandations d'Eurostat .....	201
2.4 Enquêtes ou registres ?.....	203
3. Revoir les rôles respectifs de l'informateur et du chercheur : la collaboration avec Albert Vanderburg .....	205
3.1 La croyance et l'onirisme.....	205
3.2 Une participation observante.....	208
3.3 Un travail de coproduction.....	210
<b>IV. Être son propre outil.....</b>	<b>210</b>
1. De la province à Paris, de l'agriculture à la bourgeoisie intellectuelle, des mathématiques à la sociologie .....	211
2. D'une institution à l'autre .....	213
3. L'histoire de l'institution fonctionne comme un inconscient.....	214
4. Les trois pôles .....	215
4.1 Le pôle « action ».....	215
4.2 Le pôle « théorique ».....	215
4.3 Le pôle « méthodes quantitatives » .....	216
5. INSEE, INED et CSU.....	218

5.1 Le système statistique français et l'INSEE .....	218
5.2 La démographie : « la plus dure des sciences molles » .....	219
5.3 La sociologie française après la deuxième guerre mondiale et l'histoire du CSU .....	220
5.4 Les relations entre les disciplines et entre les institutions .....	221
5.5 Formation, carrière et financement .....	223
5.5.1 Les statisticiens de l'INSEE : vers une normalisation du recrutement ? .....	223
5.5.2 Les chercheurs de l'INED : une formation diversifiée .....	224
5.5.3 Le recrutement des sociologues : le rôle croissant des diplômés .....	224
<i>Des carrières et des modes de financements contrastés</i> .....	225
<b>6. Naviguer avec une boussole à trois pôles : la méthode, l'action, la théorie .....</b>	<b>226</b>
<b><i>Conclusion : synthèse et pistes</i> .....</b>	<b>227</b>
<b><i>I. Définir des catégories : enjeux et luttes</i> .....</b>	<b>228</b>
<b>1. L'enjeu de définitions plus ou moins restreintes .....</b>	<b>229</b>
<b>2. Classer, désigner, se désigner .....</b>	<b>230</b>
2.1 Les travailleurs sociaux .....	230
2.2 Les personnes sans domicile .....	232
2.3 Les autorités de l'Art Brut ou de l' <i>outsider art</i> .....	233
2.4 Les producteurs d'œuvres plastiques .....	233
<b>3. Les conflits de légitimité .....</b>	<b>233</b>
3.1 Amateurs et professionnels .....	234
3.2 Et les chercheurs ? .....	235
<b><i>II. Ce que la « marge » révèle du « centre » .....</i></b>	<b>236</b>
<b>1. L'Art Brut .....</b>	<b>237</b>
<b>2. Être sans-domicile .....</b>	<b>239</b>
2.1 Le rôle des politiques publiques .....	239
2.2 La dimension non matérielle du logement .....	240
<b><i>III. Quelques pistes pour les recherches à venir</i> .....</b>	<b>241</b>
<b>1. Un double recul : une approche historique et internationale .....</b>	<b>241</b>
<b>2. L'épaisseur des frontières et les acteurs qui les définissent .....</b>	<b>242</b>
<b>3. Développer des méthodes encore peu utilisées .....</b>	<b>244</b>
<b><i>Dictionnaire des sigles utilisés</i> .....</b>	<b>246</b>
<b><i>Bibliographie</i> .....</b>	<b>251</b>
<b>Ouvrages et articles généraux, sujets divers .....</b>	<b>252</b>
<b>Ouvrages et articles sur l'histoire et la sociologie des disciplines .....</b>	<b>254</b>
<b>Rapports officiels sur la pauvreté, l'exclusion, les inégalités... (en particulier ceux cités dans le tableau chronologique de la partie 1) : .....</b>	<b>256</b>
<b>Ouvrages et articles portant sur la pauvreté, les inégalités, l'exclusion, les sans-domicile, les situations marginales de logement .....</b>	<b>257</b>
<b>Ouvrages et articles portant sur l'art et en particulier l'Art Brut, et sujets associés (spiritisme, maladie mentale...) .....</b>	<b>269</b>



## Introduction

Ce texte repose principalement sur deux recherches que j'ai conduites parallèlement : la première, qui s'est déroulée de 1993 à 2005 dans le cadre de l'Institut National d'Études Démographiques (INED), porte sur les personnes sans domicile et les situations marginales de logement ; l'autre, dont la plus grande partie a été réalisée entre 1997 et 2000 au sein du laboratoire Cultures et Sociétés Urbaines (CSU/CNRS), porte sur le monde de l'Art Brut, au sens où Becker parle de « mondes de l'art » (Becker, 1982/1988).

Les thèmes de ces deux recherches peuvent paraître fort éloignés. Malgré cette apparente distance, ces travaux s'insèrent tous les deux dans la logique de mon parcours professionnel et personnel, que je retracerai d'abord brièvement.

De par ma formation initiale, acquise à l'École Normale Supérieure de Fontenay puis à l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), je suis mathématicienne et statisticienne. Lors de ma formation de mathématiques, j'ai obtenu un premier DEA, en théorie des probabilités, suivi d'une agrégation de mathématiques option probabilités, qui m'ont facilité le concours d'accès à l'ENSAE puis le travail à l'INSEE. Mon deuxième DEA portait sur la théorie des catégories, une branche des mathématiques dont j'ai tout oublié, sauf qu'il y s'agit d'objets et des relations qui existent entre eux, et que dans certains cas les objets peuvent être considérés comme des relations et les relations comme des objets. Dans mon premier poste à l'INSEE, au début des années 1980, j'ai travaillé sur les chômeurs secourus des années trente, sous la direction de Robert Salais (Marpsat, 1984). J'essayais d'approcher cette question à la fois par une étude historique de l'assistance aux chômeurs, reposant sur des données d'archives, et par des modèles économétriques portant sur les passages dans cette situation. Dès ce premier travail j'ai ainsi été sensibilisée à l'apport de l'approche historique pour prendre du recul et mettre en évidence la construction sociale des catégories ; j'y ai aussi affronté le dilemme entre « conventionnalisme » et « réalisme » dont parle Alain Desrosières, c'est-à-dire la tension qui résulte de ce que les objets dont traite la statistique peuvent être vus à la fois comme réels (préexistant à leur mesure) et comme construits à partir de conventions (Desrosières, 2003 ou Desrosières, 1993, p. 21).

Cette préoccupation s'est poursuivie et a trouvé à se nourrir dans mon poste suivant, comme chargée d'étude sur l'urbanisation dans la division « Études Sociales » de l'INSEE, justement sous la direction d'Alain Desrosières, dont l'influence sur tous les statisticiens qui l'ont approché n'est plus à démontrer. Entre autres, j'y ai étudié l'évolution des définitions statistiques des agglomérations multicomunales et les enjeux de leur mise en œuvre (Marpsat, 1987). La responsabilité de l'édition 1990 de *Données Sociales*, dans cette même division où Annie Fouquet avait succédé à Alain Desrosières, m'a permis d'acquérir une

vision plus globale du monde social contemporain, et a fini de me convaincre de la nécessité de replacer les trajectoires individuelles dans leur contexte global et d'examiner les domaines dans leur interaction. Cette fonction m'a également donné l'exemple d'application à des thèmes différents, dont chacun requiert une culture spécifique, d'outils communs - même si à ce moment-là les outils dont je disposais étaient pour l'essentiel des outils statistiques. C'est aussi dans ce poste que j'ai mesuré à quel point un travail d'équipe peut prolonger les facultés de chacun et permettre d'aller plus loin ensemble.

J'ai ensuite assuré moi-même la responsabilité de cette division, tout en poursuivant avec Michèle Mansuy des travaux liés à la division sociale de l'espace, inspirés par ceux de Nicole Tabard (Mansuy et Marpsat, 1990 ; 1991a et b). C'est dans cette période « Études Sociales » (1983-1993) que j'ai commencé à travailler au sein d'une équipe internationale et à apprécier l'apport du recul géographique (ici international) pour voir d'un autre œil ce qui apparaît comme des évidences dans la routine de l'utilisation des catégories nationales. Par l'entremise de Michel Villac, j'ai participé avec Michel de Saboulin et Isabelle Raton à un groupe franco-anglais de comparaison des types de ménages et des modes de cohabitation en France et en Angleterre, dont les membres britanniques étaient Richard Wall, du *Cambridge Group for the History of Population and Social Structure* et du *Centre for Economic Policy Research* à Cambridge, et Bruce Penhale, de la *City University* de Londres. J'ai ainsi concouru à la préparation du colloque international *Beyond national statistics : household and family patterns in comparative perspective*<sup>1</sup>, qui s'est tenu à Londres en avril 1989. J'ai aussi découvert le plaisir intellectuel qu'il y a à travailler (c'était, à cette époque, comme statisticienne) sur des thèmes où il existe peu de données chiffrées : la religion, avec Zohor Djider, à l'occasion d'un article pour *Données Sociales* (Djider et Marpsat, 1990) ; les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, dont j'ai contribué à construire les premières statistiques avec Michel Castellan (qui animait la Mission Ville de l'INSEE) et Marie-Françoise Goldberger (de la Délégation Interministérielle à la Ville), puis avec Jean-Bernard Champion (par exemple, dans Castellan, Goldberger et Marpsat, 1993 ; et Champion et Marpsat, 1996). Mais cette satisfaction sans doute un peu puérile du défricheur s'accompagnait du regret de n'avoir pu m'attarder suffisamment sur les catégories mises en œuvre et sur leur construction. J'ai donc souhaité continuer ma carrière dans un organisme de recherche comme le CNRS.

Lorsque j'ai quitté l'INSEE, en juillet 1993, pour aller approfondir mes travaux dans un tel contexte de recherche, c'était donc déjà avec un intérêt pour la construction et les limites des catégories, pour le recul historique et géographique, pour les questions de comparaisons internationales, et pour le travail en équipe. J'avais noué des liens avec plusieurs chercheurs du CSU, notamment Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, Edmond Préteceille, pour l'aspect urbain, Susanna Magri et Christian Topalov, pour l'aspect historique ; j'ai souhaité tout naturellement continuer ces échanges et les rejoindre. Par ailleurs, l'INED organisait un échange de chercheurs avec l'INSEE, et j'ai également profité de cette occasion. Je me suis donc retrouvée sur une double affectation, à titre principal à l'INED et à titre secondaire au CSU.

Mon travail à l'INED, comme responsable du programme de recherche sur les personnes sans domicile et les situations marginales de logement, s'est déroulé dans l'unité de Daniel Courgeau puis de Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre ; cette recherche, fruit du travail d'une équipe soudée dont les membres se complétaient tant par leurs compétences que par leurs personnalités, sera longuement développée dans ce qui suit.

---

<sup>1</sup> « Beyond national statistics », Londres, avril 89, *Insee-Méthodes*, n° 8, février 1991.

La première partie de mes activités au CSU, qui était encore le Centre de Sociologie Urbaine et non le laboratoire de sociologie générale Cultures et Sociétés Urbaines, se situait dans le prolongement de mes travaux sur l'urbain et a beaucoup profité des discussions avec mes collègues, trop nombreux pour que je puisse les nommer tous ici. Dans ce cadre, j'ai participé à un réseau de chercheurs et de statisticiens dont j'assurais aussi la coordination, qui étudiait les effets d'agglomération spatiale sur la situation de populations dites défavorisées. Ce programme s'appuyait sur l'extension de l'enquête de l'INSEE « Situations défavorisées » à plusieurs quartiers géographiquement dispersés de la politique de la Ville, et sur des travaux qualitatifs associés (Laurent et Marpsat, 1997).

Par la suite, le développement de mes travaux à l'INED a requis la plus grande partie de mon temps, et la recherche que j'ai développée au CSU sur l'Art Brut s'est glissée dans les interstices de mon emploi du temps (par exemple, attendre mes enfants lors de leurs activités de week-end m'a permis de lire et d'annoter ma collection de la revue *Raw Vision*) et a profité du séminaire vespéral « Droits d'entrée » organisé par Gérard Mauger et Claude Poliak sur les frontières des univers artistiques. Les plages de temps libre pendant les colloques, ainsi que les missions à l'étranger portant sur le thème des sans-domicile, m'ont permis de faire des entretiens de collectionneurs, de galeristes, et de conservateurs, dans plusieurs pays, européens ou non. Le choix de travailler sur ce thème, sans aucune sollicitation extérieure, répondait à la fascination qu'exercent sur moi les catégories qui « tiennent », par opposition à celles qui ne tiennent pas : par quels éléments expliquer que, vingt ans après la mort de Dubuffet, la définition de l'Art Brut qu'il a donnée, rassemblant des créateurs dont les trajectoires sont très diverses et des productions plastiques dont l'aspect l'est tout autant, « tienne » encore, par un travail sur les frontières qui mobilise des collectionneurs, des historiens d'art, des critiques et des conservateurs de musée ?

Les deux premières parties de ce texte retraceront le déroulement de ces deux recherches, sur les sans-domicile et sur l'Art Brut, en les replaçant dans leur contexte historique, et rappelleront leurs principaux résultats. Malgré l'éloignement apparent de leurs thèmes et la durée très inégale que j'ai pu leur consacrer, ces recherches ont de nombreux points communs, tant par la nature des situations étudiées et de leurs représentations, que par la posture scientifique qui m'a semblé adaptée pour les conduire. Tout d'abord, elles portent sur des situations, ou des personnes, dont les définitions profanes sont « en creux », et reposent sur ce qu'elles n'ont pas ou ce qu'elles ne sont pas : des personnes privées de domicile, des créateurs définis comme sans formation, sans insertion sur le marché de l'art, sans désir de visibilité ou de reconnaissance. Ces définitions négatives n'en facilitent pas l'étude sociologique, et sous forme statistique moins encore ce qui conduit à expliquer leur deuxième point commun : le fait qu'il existait si peu de travaux quantitatifs sur ces thèmes. J'expliquerai la façon dont on peut aborder ces questions en associant démarche statistique et études plus qualitatives, et mettrai en évidence dans ces exemples précis les liens entre théorie et pratique scientifique ainsi que les « compromis » que l'on est amené à passer dans toute recherche qui comporte une partie empirique. Les résultats, en majorité publiés par ailleurs, seront brièvement présentés, en détaillant davantage d'une part ceux qui me paraissent les plus importants, d'autre part ceux qui n'ont pas été rendus publics. Je soulignerai notamment les éléments qui permettent de remettre en question ces définitions « en creux », par exemple, en montrant la diversité des ressources et des trajectoires des sans-domicile et des créateurs d'Art Brut, ainsi que les stratégies qu'utilisent les sans-domicile pour vivre dans des conditions difficiles et sous de fortes contraintes, et celles de certains artistes pour faire reconnaître leur production en jouant sur les frontières du modèle de créateur d'Art Brut.

Par ailleurs, ces catégories de situations définies par opposition à une situation qualifiée d'ordinaire, de normale ou de centrale, posent la question de ce que signifie l'ordinaire, la

norme ou le centre. Michel Pollak a dit de l'expérience concentrationnaire que « Toute expérience extrême est révélatrice des constituants et des conditions de l'expérience « normale », dont le caractère familier fait écran à l'analyse ». C'est en regardant simultanément le centre et la marge, ou la « normalité » et l'expérience « extrême », que l'on peut comprendre la genèse et les conséquences de ces situations de marge, ainsi que ce qui en fait la particularité. Si avoir ce point de vue plus large conduit à tenir compte de facteurs contextuels tels que le marché de l'emploi et du logement, les politiques sociales et les grandes évolutions internationales (conflits, migrations, mondialisation de l'économie), le travail sur les sans-domicile interroge aussi sur ce qu'est un logement au-delà de son aspect matériel, et ce qu'il signifie pour la construction de l'identité de la personne et son maintien ; ainsi que sur ce qui, dans la société, fait qu'une personne ne peut plus ou, dans certains cas, ne souhaite plus retrouver un logement. L'étude de l'Art Brut et de sa légitimation progressive interroge sur ce qui, à une époque donnée, est considéré comme une œuvre d'art, sur qui est considéré comme un artiste (ainsi que les relations entre ces deux définitions), et sur ce qui fait qu'un « monde de l'art » (au sens de Becker) devient un sous-champ du champ artistique « normal » ou « central ».

Je consacrerai une attention particulière aux aspects méthodologiques, qui se posent de manière particulièrement aiguë dans le cas de ces deux objets de recherche. D'une part, au sein de chacune des deux premières parties, je décrirai la façon de tirer un échantillon représentatif de personnes sans-domicile, et de constituer une base de données sur les artistes d'Art Brut. D'autre part, dans une troisième partie, je traiterai d'autres questions qui peuvent être également classées dans les problèmes de méthode, tout en étant moins souvent abordées : par exemple, l'utilisation des journaux intimes publiés sur Internet, l'apport des difficultés rencontrées à la connaissance de l'objet de l'étude, ainsi que les différentes configurations de travail dans lesquelles je me suis trouvée et leurs effets sur la recherche (seule, dans une équipe de recherche, avec un service d'enquêtes, avec des chercheurs d'autres pays, avec une personne elle-même sans domicile).

Enfin, toujours dans cette troisième partie, je considérerai que le chercheur fait partie de ses outils (et comme tel, présente des qualités et des défauts qu'il faut connaître pour les utiliser au mieux). En particulier, j'aborderai les aspects positifs et les obstacles dus à ma position professionnelle d'ancien membre de l'Institut National de la Statistique (INSEE), travaillant dans un Institut de démographie et dans un laboratoire de sociologie générale, tout en conservant des relations avec mon administration d'origine. J'étudierai les avantages et les inconvénients de la navigation entre ces trois institutions, qui fonctionnent avec des objectifs et des modèles d'excellence différents, en m'appuyant sur l'analyse que fait Schütz de l'étranger et du *homecomer*, et j'essaierai de montrer en quoi la position « marginale » au sens de Park (c'est-à-dire au bord de plusieurs univers, à la fois dans tous mais dans aucun complètement) est favorable à l'étude des situations frontières<sup>2</sup>. J'évoquerai aussi quelques aspects de l'histoire de ces institutions, qui fonctionnent pour leurs membres comme une sorte d'inconscient collectif.

La conclusion reviendra plus en détail sur quelques-uns des points communs à mes deux objets de recherche et présentera un certain nombre de travaux en cours et de pistes qui restent à explorer.

On trouvera dans l'ensemble du texte, y compris en dehors des sections qui y sont explicitement consacrées, une attention soutenue au problème des définitions, des catégories

---

<sup>2</sup> Voir ce que dit Gérard Mauger (2005, p. 251) sur les avantages et les inconvénients d'avoir un « habitus structurellement décalé ».

et des frontières. En particulier, j'utiliserai selon les moments plusieurs façons d'aborder les définitions des sans-domicile ou des artistes d'Art Brut.

Tout d'abord, comme tout statisticien, je suis prise dans ce qu'Alain Desrosières appelle le dilemme entre réalisme et conventionnalisme. Une partie importante de la troisième partie de ce texte portera sur l'aspect conventionnel des définitions statistiques des sans-domicile, tel qu'il apparaît en particulier lorsqu'on compare les définitions utilisées dans les rapports officiels de plusieurs pays reposant sur des données quantitatives, définitions qui résultent de compromis historiquement et géographiquement situés. Cependant, dans la première partie, qui présente les principaux résultats des douze ans de recherche réalisés à l'INED dans le cadre du programme dont j'étais responsable, j'adopte la position selon laquelle la mesure reflète une certaine réalité.

L'étude des « frontières » des catégories relève elle aussi à la fois d'une approche conventionnaliste (elle montre en quoi les frontières sont floues et résultent de compromis et de conventions) et d'une approche réaliste (lorsqu'on cherche, par exemple, à évaluer le « taux de couverture » d'une enquête).

Au-delà de ce dilemme qui « fait le sel du métier de statisticien » (Desrosières, 2003, p. 51), la diversité des approches que j'ai utilisées m'a amenée à définir les sans-domicile, ou les artistes d'Art Brut, en adoptant des points de vue à la fois différents et proches, qui correspondent chacun à un moment de la recherche.

- pour réaliser des opérations statistiques, il convient de définir très précisément (et de façon que les enquêtes soient réalisables en pratique) le champ sur lequel on travaille. Dans cette perspective, dans la logique des travaux du CNIS de 1993-1996, j'ai retenu comme définition des « sans-domicile au sens restreint » les personnes qui dorment dans un service d'hébergement ou un lieu non prévu pour l'habitation. De même, j'ai défini les artistes d'Art Brut comme ceux qui font partie des collections d'Art Brut (dans la pratique j'ai plus spécialement étudié celle de Lausanne), ou qui figurent dans des ouvrages sur ce thème.

- cette approche n'est pas sans points communs avec celle qu'on peut trouver, par exemple, dans la définition que Simmel donne des pauvres ou dans certaines des définitions de la déviance : il s'agit des personnes considérées comme possédant un certain attribut par la société, qui y fait collectivement une certaine réponse. Ainsi, pour Simmel, « Ce n'est qu'à partir du moment où ils sont assistés - ou peut-être dès que leur situation globale aurait dû exiger assistance, bien qu'elle n'ait pas encore été donnée - qu'ils [les pauvres] deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne demeure pas uni par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à leur égard » (Simmel, 1908, p. 98 de la traduction de 1998) et aussi « ceci est analogue à la manière dont le crime, dont la définition substantive engendre de telles difficultés, est défini comme *une action punie par des sanctions publiques* » (*ibidem*, p. 96-97). Définir les sans-domicile comme ceux qui sont assistés comme tels par les services d'aide, ou que ces services cherchent à joindre même s'ils n'y parviennent pas toujours, correspond donc à l'approche de Simmel tout en étant très proche de la définition statistique précédente. Il en est de même pour les artistes d'Art Brut, définis comme ceux qui sont reconnus comme tels (par une communauté de collectionneurs, galeristes et conservateurs de musées qui se définit en définissant les artistes), et suscitent de ce fait des réactions diverses, collection, écriture d'articles, mise en vente en galerie ou aux enchères.

Les sans-domicile ou les artistes d'Art Brut que j'ai étudiés peuvent apparaître comme un rassemblement fictif de personnes établi à partir d'un ou plusieurs critères dont le choix peut être discuté. La diversité de leurs conditions de vie et de leurs trajectoires peut appuyer cette critique. Ce qui les réunit, c'est le type de réaction sociale qu'ils suscitent. De même les

pauvres, pour Simmel, ne constituent pas une catégorie homogène : « C'est une fin commune aux destinées les plus diverses, un océan dans lequel des vies dérivées des couches sociales les plus diverses, flottent ensemble. Aucun changement, aucun développement, aucune polarisation ou rupture de vie sociale ne survient sans laisser son résidu dans la classe pauvre. Ce qu'il y a de plus terrible dans la pauvreté est le fait qu'il y a là des êtres humains qui, dans leur position sociale, sont pauvres et rien que pauvres. » (*ibidem*, p. 100-101)

- par ailleurs, j'examinerai aussi la condition de sans-domicile comme le produit d'une interaction entre celui qui désigne et celui qui est l'objet de la désignation. Dans cette approche, je considérerai qu'on « devient » sans-domicile après la perte de son logement, lorsqu'on a perçu qu'on était désigné comme tel et qu'on a réagi à cette désignation, en la déniait ou en l'acceptant. Dans une partie de mes travaux, ceux réalisés avec Albert Vanderburg sur sa vie à la rue, j'ai cherché à étudier comment une personne sans logement devenait un sans-domicile à l'issue d'une série d'épreuves à la fois matérielles et relatives à l'image de soi. Quant aux artistes d'Art Brut (au sens de : reconnus comme tels), ils ont eux aussi des attitudes de refus, d'acceptation ou parfois d'indifférence devant cette désignation, attitudes qui peuvent évoluer avec le temps.

Enfin, un des éléments de ma trajectoire professionnelle qui s'est renforcé dans les années récentes est celui de la formation et de l'encadrement de jeunes chercheurs. A l'organisation de séminaires de formation à l'IRESO, avec Jean-Claude Combessie, sous le titre « Pratiques quantitatives de la sociologie », s'est ajoutée la participation à l'encadrement de thèses, notamment celle d'Isabelle Frechon sur les jeunes femmes sortant d'un foyer éducatif puis celle de Filipa Menezes sur les sans-domicile à Paris, Londres et Lisbonne. Cette activité m'a beaucoup appris, par l'échange avec des personnes de parcours personnels et professionnels différents, tout autant passionnées que moi par leurs sujets. Je souhaiterais finir ma route dans cette bonne compagnie.

## **Partie 1. La recherche sur les personnes sans-domicile et les situations marginales de logement**



C'est à la recherche sur les personnes sans domicile et sur les situations marginales de logement que j'ai consacré la plus grande partie de mes douze années de recherche à l'INED. Après avoir présenté brièvement le contexte de ces travaux, je les décrirai plus en détail et en résumerai les principaux résultats.

Au cours de ces recherches, l'équipe de l'INED<sup>3</sup> a toujours cherché à tenir compte à la fois des éléments de contexte (marché du logement et de l'emploi, politiques publiques) et de la manière dont ils façonnent les trajectoires individuelles. En effet, le clivage entre approche structurelle et approche individuelle n'a pas lieu d'être : même les facteurs qui peuvent apparaître comme les plus individuels ne sont pas également répartis dans tous les milieux sociaux (comme la maladie ou la mort qui frappent inégalement manœuvres et cadres), et les difficultés qui résultent de certaines situations sont plus ou moins importantes selon les politiques publiques en vigueur (la « désinstitutionnalisation » des malades mentaux qui en augmente la présence dans les rues, les mesures prises ou non en faveur des jeunes en fin de placement ou des sortants de prison, les politiques d'immigration...). Dans Marpsat, Firdion, 2000b, nous nous sommes appuyés sur les travaux de Pierre Bourdieu pour dépasser ce clivage en utilisant une approche en termes de capitaux (voir aussi Firdion, 2005).

Comme je l'ai exposé en introduction, selon l'usage que j'en fait et selon le moment de la recherche, la définition des sans-domicile que j'utilise repose sur une nomenclature de situations de logement (est sans domicile celui dont la situation de logement est définie par une certaine combinaison de l'aspect physique du logement ou de l'abri et du statut d'occupation, c'est-à-dire ceux qui dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, cave...) ou dans un service d'hébergement, ce qui permet d'obtenir une définition utilisable par la statistique), s'appuie sur une approche voisine de celle qu'a Simmel à propos de la pauvreté (est sans domicile celui qui est la cible de mesures sociales visant les sans-domicile<sup>4</sup>, en particulier des services d'aide), ou s'inspire des théories de la labellisation (une personne privée de logement devient sans-domicile quand elle est désignée comme telle et réagit à cette désignation). Comme c'est souvent le cas pour ma génération de statisticiens, je revendique une approche tantôt réaliste et tantôt nominaliste. Selon Alain Desrosières (1993, p. 170), « ce

---

<sup>3</sup> Outre moi-même, l'équipe comprenait Jean-Marie Firdion, Efi Markou et plusieurs membres du service des enquêtes, notamment Pascal Arduin, Martine Quaglia, Nicolas Razafindratsima, ainsi que des doctorants ou postdoc et des vacataires et enquêteurs qui ont participé à plusieurs reprises aux travaux et enquêtes sur les sans-domicile. Nous avons également reçu des collègues étrangers pour des séjours plus ou moins longs.

<sup>4</sup> « Les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique » (Simmel, 1908, p. 96-97 de l'édition Quadrige de 1998).

glissement continu n'est pas une tromperie ou une rouerie. Les deux postures sont aussi cohérentes et nécessaires à la vie sociale l'une que l'autre. Le tout est d'en être conscient et de ne pas camper sur l'une ou l'autre, perçue comme la seule philosophie de la connaissance juste. Chacune d'entre elles est juste selon les situations. A certains moments, il vaut mieux être réaliste. Dans d'autres, un certain nominalisme peut aider à redécouvrir des choses encapsulées depuis longtemps dans les plus grosses choses qui occupent toute la scène. »

Je commencerai par replacer dans leur contexte les premiers travaux de l'INED sur les sans-domicile, ainsi que la construction de la classification des situations de logement et de la définition des situations sans domicile que nous allons utiliser par la suite afin de réaliser les premières enquêtes statistiques françaises sur ce thème.

## **I. Le contexte des travaux de l'INED sur les sans-domicile**

Dans cette partie introductive je donnerai quelques pistes sur l'emploi des trois notions de pauvreté, d'exclusion et d'inégalités, dans une période allant de l'après-guerre à nos jours, et sur la façon dont les statisticiens tentent d'en donner une représentation chiffrée. Je m'intéresserai plus particulièrement à l'état du débat au début des années 1990, époque où les travaux du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) ont représenté un moment important dans la construction de la question des personnes sans-domicile et dans leur prise en compte par la statistique publique. J'y ai moi-même été impliquée en tant que rapporteur du groupe du CNIS sur les sans-abri, et en tant que chercheur contribuant à conduire et analyser les premières enquêtes statistiques françaises sur les sans-domicile, avec mon collègue Jean-Marie Firdion et le service des enquêtes de l'INED.

### **1. Pauvreté, exclusion et inégalités**

Présenter ici une histoire complète de ces notions est tout à fait hors de portée. Il s'agit seulement de donner quelques repères sur qui parle de quoi, comment, et à quel moment, et d'éclairer ainsi le contexte de naissance des recherches françaises sur les sans-domicile, au tournant des années 1990. On examinera donc brièvement les acteurs, les notions, la façon dont elles sont abordées, et l'évolution du traitement scientifique de ces questions, en particulier de leur représentation statistique. Quelques éléments seront donnés concernant le contexte institutionnel européen, à travers l'Union Européenne mais aussi le Conseil de l'Europe. En effet l'Union Européenne est, entre autres, une source importante de financement pour la recherche, et les préoccupations qu'elle met en avant sont susceptibles d'orienter partiellement ces recherches. De plus, les tentatives de comparaisons internationales conduisent, devant la difficulté d'établir une définition commune, à prendre du recul par rapport à sa propre vision du phénomène (voir partie 3 de ce mémoire), et à réfléchir à la construction d'espaces d'équivalence donnant lieu à la production d'indicateurs plus ou moins communs.

#### **1.1 Les notions et leur mesure statistique**

Il n'est pas toujours facile de faire le départ entre les modifications des situations des personnes en difficulté, celles de leur prise en compte par la collectivité nationale, et celles des représentations savantes et profanes de ces situations. C'est que ces aspects sont indissociablement liés et interagissent. Au cours de la période étudiée, différentes notions sont utilisées simultanément ou successivement (pauvreté, exclusion, inégalités, mais aussi précarité, urgence sociale...), constructions « chaque fois recommencée[s] au gré de la production des idéaux normatifs spécifiant une époque et une formation sociale » (Messu, 2003, p. 28, à propos de la pauvreté ; voir aussi Ogien, 1983 ; Thomas, 1997 ; et Paugam, 1993 et 2005).

Les représentations de la **pauvreté** évoluent donc. D'abord vue comme une survivance de difficultés liées à un état social antérieur (les « poches » - ou les « îlots » - de pauvreté), la pauvreté est ensuite conçue comme relative et multidimensionnelle, ce qui conduira à la notion d'exclusion. De même, la façon dont les statisticiens essaient d'en donner une vision chiffrée se modifie : mesurée à partir du revenu de façon absolue, puis relative, la pauvreté est aujourd'hui également associée à plusieurs types d'indicateurs non monétaires, censés mesurer la « pauvreté subjective », la « pauvreté en conditions de vie » etc. La notion d'**exclusion** apparaît au début des années 1970 et entre en concurrence avec d'autres comme celle de **précarité**. Elle fait un retour en force au milieu des années 1980, entre autres via les institutions européennes et leur financement de la recherche. Elle n'est théorisée que bien après être passée dans le langage courant, et sa mesure reste complexe en raison de son aspect multidimensionnel. Les **inégalités économiques**, dont l'étude est ancienne, font place aux **inégalités sociales**, dont la mesure statistique repose sur l'usage des catégories socio-professionnelles ; puis, en lien avec les modifications du monde du salariat (Castel, 1995), ces catégories sont moins utilisées, et l'usage d'autres critères se développe : on étudie plus qu'autrefois les inégalités selon le sexe ou la nationalité, par exemple. Vers la fin des années 1990, l'étude des inégalités économiques (Piketty, 1997) est prédominante, et, plus généralement, l'usage d'indicateurs d'inégalité hors de toute référence au milieu social ou à toute autre partition de la population en groupes s'étend (on étudie, par exemple, la distribution des diplômes dans l'ensemble de la population et non selon la CSP, le sexe etc.). Les notions de pauvreté, exclusion et inégalités coexistent, avec des périodes de plus ou moins grande utilisation de l'une ou de l'autre. Toutefois, le début des années 2000 voit une remontée des interrogations sur les inégalités, et la parution de plusieurs ouvrages ainsi que d'un rapport du CNIS sur ce thème.

### 1.1.1 La pauvreté

Dans les années 1960-1970, la pauvreté était considérée comme un résidu dans une société d'abondance, et associée dans ces représentations à des conditions de logement dégradées, bidonvilles, cités de transit, ou absence de toit (Paugam, 1993). Dans divers pays, comme les États-Unis ou le Royaume-Uni, on la mesurait par référence à un seuil absolu, correspondant à un panier de biens minimal. Cette définition était dans la droite ligne des travaux de Charles Booth et surtout de Seebhom B. Rowntree, réalisés respectivement à Londres et à York à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (Booth, 1889 et 1903 ; Rowntree, 1901), et jusqu'au début des années 1950 pour Rowntree. En France, à cette définition « absolue » était associée une vision de la pauvreté comme transmise de génération en génération, un « quart-monde », proche de la vision marxiste du sous-prolétariat - ce qu'Hélène Thomas appelle : « la couche sous-prolétarienne redéfinie à la lueur des Évangiles » (Thomas, 1997, p. 32). Certaines associations confessionnelles, comme ATD Quart-Monde, réalisaient dès cette époque des travaux sur la pauvreté.

Dès le milieu des années 1950, le Britannique Peter Townsend critique la mesure de la pauvreté fondée sur des besoins indépendants de tout contexte : « *the problem of whether or not a family is in poverty is best decided by finding whether its expenditure, save for one or two involuntary overheads, such as rent and compulsory insurances, is less than that which actually secures minimum nutrition for a large number of working-class families* » (Townsend, 1954, p. 136). Au début des années 1960, il propose une notion de pauvreté relative très proche de celle que nous utilisons de nos jours, reposant sur l'idée que la pauvreté ne peut être définie d'une façon absolue, indépendante du lieu et de l'époque, mais dans un rapport avec la société toute entière. : « (...) *poverty could be defined on the basis of the number of households or families of certain types having a total income of less than, say, half or two-thirds of the average* » (Townsend, 1962, p. 221).

Si la pauvreté reste mesurée de façon absolue aux États-Unis, où les premiers « seuils de pauvreté » absolue datent du début des années 1960<sup>5</sup> (Fisher, 1992) la notion de pauvreté relative se développe dans les années 1970 en Europe. De son côté, en 1976, l'OCDE publie une étude (*Public Expenditure on Income Maintenance Programmes*) qui utilise une mesure de pauvreté relative.

Selon la définition statistique de la pauvreté monétaire relative, les pauvres sont ceux dont le revenu est inférieur à un seuil dépendant de la distribution des revenus dans son ensemble : par exemple, au début des années 2000, en France, ce sont les membres des ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à la moitié du revenu médian. Les travaux internationaux montrent que « l'ensemble » par rapport auquel on va mesurer la pauvreté est un enjeu politique. Ainsi, pendant longtemps, l'Union Européenne a mesuré la pauvreté dans les pays membres avec un seuil pour chaque membre (afin que certains pays du Sud de l'Europe ne se retrouvent pas entièrement composés de pauvres). Au début des années 2000, l'entrée dans l'Union de pays de l'Est de l'Europe ranime le débat sur cette question. J'ai ainsi assisté à un colloque où Eurostat présentait les taux de pauvreté relatifs à chaque pays (concluant ainsi à un faible taux de pauvreté dans certains des pays de l'Est), alors que les statisticiens de ces pays avaient préparé une statistique concurrente qui montraient leur situation par rapport à l'ensemble de l'Union Européenne. Ce qui, dans l'Europe des 15, aurait pu faire passer les pays du Sud pour de « mauvais élèves » devenait, pour les pays de l'Est de l'Europe des 25, une façon de montrer ce qu'ils avaient à rattraper (et leur besoin de subventions).

Dans les années 1980-1990, d'autres aspects sont aussi mis en avant comme contribuant à des mesures alternatives de la pauvreté. La « pauvreté subjective » est généralement évaluée par la réponse à des questions sur la difficulté à boucler son budget, approche dite « de l'école de Leyden », introduite à la fin des années 1970 par van Praag et Hagenars (van Praag *et al.*, 1980 ; Hagenars, 1986 ; Hagenars et van Praag, 1985).

L'idée de ce qu'on appelle en français la « pauvreté de conditions de vie » est introduite par Townsend dans son ouvrage de 1979, *Poverty in the United Kingdom*. Selon Peter Townsend :

*Poverty can be defined objectively and applied consistently only in terms of the concept of relative deprivation (...). The term is understood objectively rather than subjectively. Individuals, families and groups in the population can be said to be in poverty when they lack the resources to obtain the types of diet, participate in the activities and have the living conditions and amenities which are customary, or are at least widely encouraged or approved, in the societies to which they belong. Their resources are so seriously below those commanded by the average individual or family that they are, in effect, excluded from ordinary living patterns, customs and activities<sup>6</sup>. (Townsend, 1979, p. 31)*

Dans cet ouvrage, Townsend propose donc un troisième type de mesure de la pauvreté, cette fois-ci non monétaire et fondée sur les privations (*the deprivation standard of poverty*), à partir d'une liste de biens ou d'activités (avoir un réfrigérateur, pouvoir recevoir un parent

---

<sup>5</sup> Ils y furent introduits en 1963-1964 par Mollie Orchansky, économiste travaillant pour la *Social Security Administration*.

<sup>6</sup> Townsend précisait (*ibidem*, p. 32-33) qu'on trouvait une idée analogue chez Adam Smith dès 1779, dans *La richesse des Nations*, lorsqu'il écrivait « By necessities I understand, not only the commodities which are indispensably necessary for the support of life, but whatever the custom of the country renders it indecent for creditable people, even of the lowest order, to be without ».

pour un repas...). Cette liste est généralement élaborée à partir d'études sur les modes de vie ou d'enquêtes préalables. Le taux de pauvreté est alors évalué à travers des enquêtes où les personnes interrogées doivent dire si elles souffrent ou non des privations figurant dans la liste et sont classées comme « pauvres en conditions de vie » si leur *deprivation index* (le nombre de ces privations) dépasse un certain seuil.

La réflexion sur les définitions et mesures statistiques de la pauvreté est aussi portée par l'*International Association of Research on Income and Wealth* (IARIW<sup>7</sup>), qui rassemble universitaires et statisticiens nationaux et publie la *Review of Income and Wealth*. Ainsi la conférence de 1975 de l'IARIW comporte, parmi cinq thèmes, *The definition and measurement of poverty* (Ruggles, 1999).

En France, si la première enquête sur les « Situations défavorisées » remonte à 1978, les travaux sur la pauvreté monétaire ne se développent vraiment à l'INSEE qu'à partir des années 1990, Daniel Verger y jouant un rôle décisif. La pauvreté subjective et la pauvreté en conditions de vie sont également étudiées<sup>8</sup>. Le début des années 2000 voit une remise en cause de la mesure de la pauvreté monétaire, et l'intérêt pour des indicateurs prenant en compte les loyers fictifs (l'avantage qu'il y a à être propriétaire de son logement) ou le « reste à vivre » (une fois qu'on a payé les dépenses de logement, d'abonnements aux communications, de remboursement de crédits à la consommation... Notons que cette idée était déjà présente dans l'article de Townsend de 1954).

L'aspect cumulatif de différentes difficultés (de santé, de relations sociales, d'emploi...) est mis en valeur dès la fin des années 1970 tant par les rapports Oheix (pour le premier ministre) et Fors (pour la commission des Communautés Européennes, voir tableau chronologique) que par le programme européen contre la pauvreté de 1976 et les grands organismes statistiques nationaux français (Thomas, 1997, p. 28). On le retrouve aussi dans le rapport Wresinski de 1987 pour le Conseil Économique et Social (*Grande pauvreté et Précarité économique et sociale*). Il est mesuré dans de nouveaux types d'enquêtes comme l'enquête sur les conditions de vie, dite aussi Situations Défavorisées, conduite par l'INSEE en 1978-1979, puis en 1986-1987 et en 1993-1994. C'est également dans les années 1980-1990, dans un contexte de dégradation du marché de l'emploi, qu'on voit apparaître les notions de « précarité »<sup>9</sup>, de « pauvreté potentielle » ou de « nouvelle pauvreté », désignant les ménages que toute baisse de revenu menace de faire passer dans la catégorie des pauvres. Les travaux autour de la mise en place du RMI en 1988, et de son évaluation subséquente, s'appuient généralement sur la constatation d'une évolution des formes de la pauvreté, de la place des pauvres dans la société et des représentations dont ils font l'objet (Paugam, 1993). Selon Hélène Thomas, les catégories de la précarité et du quart monde rebaptisé « grande pauvreté » s'ajoutent pour constituer celle de l'**exclusion** dans les années 1980 (p. 42).

---

<sup>7</sup> Fondée en 1947 lors d'une rencontre de l'*International Statistical Institute*.

<sup>8</sup> On consultera par exemple les numéros spéciaux d'*Economie et statistique* sur les façons de « Mesurer la pauvreté aujourd'hui » (1997) et sur « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales » (2005), ainsi que la série de rapports de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

<sup>9</sup> Par exemple dans le premier programme de « lutte contre la pauvreté et la précarité » lancé par le gouvernement Fabius en 1984.

### 1.1.2 L'exclusion

La notion d'**exclus** apparaît à plusieurs reprises dans les années 1970. Malgré quelques utilisations antérieures<sup>10</sup> du terme, on cite en général comme « événement fondateur » l'ouvrage de René Lenoir<sup>11</sup>, Directeur de l'Action Sociale, qui publie en 1974 *Les exclus, un Français sur dix*. Cette « généalogie » du terme est plus trompeuse que révélatrice : selon Michel Messu (2003, p. 90 *et seq.*) « l'apparition du mot exclu dans le titre de l'ouvrage célèbre de René Lenoir [doit être vue comme] une méprise inaugurale ». En effet, « La présence du thème dans le titre de l'ouvrage relève plus du « coup » médiatique et commercial d'une maison d'édition que de la formulation d'une nouvelle problématique sociologique. Nous en voulons pour preuve ultime le fait qu'aucune catégorie de population, aucun groupe social d'appartenance ne se voient, au cours des développements que leur consacre René Lenoir, qualifiés d'exclus ».

Selon Daniel Benamouzig, l'usage du terme en France recule vers la fin des années 1970, au profit de notions concurrentes comme la précarité (Pitrou, 1978 ; Oheix, 1981 ; Wresinski, 1987) et l'urgence sociale, pour faire son retour au milieu des années 1980 (Benamouzig, 1995 ; 1998 ; Fassin, 1996). En 1994, le gouvernement d'Edouard Balladur décerne le label de « Grande cause Nationale » à une trentaine d'associations de l'UNIOPSS<sup>12</sup> (alors présidée par René Lenoir) qui rédigent un « Pacte contre l'exclusion ». Le succès public de la notion d'exclusion se confirme lorsqu'elle devient l'un des thèmes de la campagne présidentielle de 1995.

Si la notion d'exclusion revient en force dans les années 1980, c'est en partie par le détour de la Communauté européenne, du moins vers la fin de la décennie. Le premier programme européen contre la pauvreté est lancé en 1976 et à sa suite la définition de la pauvreté adoptée introduit déjà l'idée que la pauvreté conduit à être exclu : « Sont considérés comme pauvres les individus et les familles dont les ressources sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie, des habitudes et activités normaux de l'État dans lequel ils vivent » (Thomas, 2000, p. 44). L'utilisation du terme « exclusion » au niveau européen se développe au cours de la présidence de Jacques Delors (1985-1995), durant laquelle les politiques dites de « cohésion sociale » se renforcent. Au cours de ses trois programmes successifs de lutte contre la pauvreté (dont le deuxième, qui démarre en 1989, s'intitule « Combattre l'exclusion sociale »), la Communauté financera des recherches contribuant à la diffusion de la notion d'exclusion dans des pays européens qui ne l'utilisaient pas jusque-là. Si le quatrième programme contre la pauvreté, qui aurait dû couvrir la période 1994-1999, ne voit pas le jour en raison de l'opposition de l'Allemagne (à ce sujet voir par exemple Paugam, 2005, p. 157), le Conseil Européen de Lisbonne (2000) approuve une « stratégie communautaire contre l'exclusion sociale », et le Programme de lutte contre l'exclusion sociale (2002-2006) coordonne les plans d'action nationaux (PAN) élaborés par chaque pays à partir de lignes directrices communes. D'autres organismes internationaux s'intéressent aussi à l'exclusion : le Conseil de l'Europe lance le projet *Human Dignity and Social Exclusion*, HDSE, en 1994 (le rapport est publié en 1998) ; l'Organisation Internationale du Travail développe une réflexion à ce sujet au début des années 1990, produisant de nombreux documents ; les

---

<sup>10</sup> Selon Daniel Benamouzig (1995 ; 1998), la première occurrence du mot exclusion dans le domaine des politiques sociales remonterait en fait à 1964, sous la plume de Pierre Massé, secrétaire général du Plan, dans *Les dividendes du progrès*. On le trouve aussi dans le titre de l'ouvrage de J. Klanfer (un proche d'ATD Quart-Monde), *L'exclusion sociale. Etude sur la marginalité dans les sociétés occidentales*, Bureau de recherches sociales, Paris, 1965.

<sup>11</sup> Qui sera à l'origine de la loi créant l'Allocation aux Adultes Handicapés en 1975.

<sup>12</sup> Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux.

Nations-Unies reprennent la notion d'exclusion et s'interrogent sur son adaptation dans le cadre des difficultés des pays en voie de développement.

La théorisation du terme d'exclusion ne survient que bien après que son utilisation s'est généralisée (voir par exemple Xiberras, 1993, et Paugam, 1996). On lui associe alors une notion de processus (par opposition à une vision statique) et de cumul, les dimensions cumulées variant selon les auteurs, avec toujours une composante monétaire, généralement une composante en termes de réseau social et une en termes de droit. Les chercheurs et militants de gauche critiquent la notion d'exclusion au motif que la pauvreté fait partie du fonctionnement de la société capitaliste (voir par exemple Milano, 1982) : « [Pour eux, la pauvreté] n'est pas un résidu externe qu'il suffirait d'absorber. Elle est au contraire produite au centre même de la société, elle est pour ainsi dire consubstantielle au capitalisme » (Benamouzig, 1998, p. 26). Par ailleurs, Daniel Benamouzig indique que les partis politiques de gauche ont longtemps préféré parler d'inégalités sociales que d'exclusion. Au fil du temps et de la théorisation de la notion d'exclusion, les critiques qui lui étaient faites s'atténuent. Si certains reprochent à la notion d'exclusion de faire disparaître ceux qui excluent, d'autres au contraire la voient comme très complète, incluant *“a direct focus on the processes which lead to deprivation and disadvantage, rather than a simple description of the problem ; a focus on agents of exclusion and inclusion, offering perspectives on the ways in which exclusion may be overcome ; and a broad framework, which brings together economic, social and cultural aspects of livelihood and rights. The analysis of exclusion points to the linkage between deprivation and injustice on the one hand, and the waste of resources on the other. It also promotes thinking about inequality, not as an abstract, theoretical concept, but in terms of its practical implications for people's lives”* (Rodgers, 1994, p. 45 ; texte écrit dans le cadre d'un projet sur l'exclusion sociale de l'Organisation Internationale du Travail et du programme de développement des Nations-Unies). Ces débats semblent s'apaiser vers la fin des années 1990. Ainsi Serge Paugam, dans son ouvrage *Les formes élémentaires de la pauvreté* (2005), considère l'exclusion comme l'une des formes de la pauvreté, qu'il nomme la *pauvreté disqualifiante*. Un autre débat s'engage, souvent porté par d'autres acteurs, sur les inégalités et la mesure de la pauvreté relative.

### 1.1.3 Les inégalités

La question des **inégalités** est indissociable de celle de l'égalité, c'est-à-dire des principes de justice sous-jacents à un ordre social : « assigner le premier rôle à la question « Egalité de quoi ? » invite à appréhender les débats entre écoles de pensée à partir de l'aspect qu'elles choisissent respectivement de privilégier pour en faire le centre de la pratique sociale, où l'égalité est impérative. (...) Vouloir l'égalité sur ce qu'on a placé au « centre » de la pratique sociale, c'est par là-même accepter l'inégalité dans les lointaines « périphéries ». Le débat porte, en dernière analyse, sur la localisation du centre » (Sen, 2000). On peut ainsi s'intéresser aux inégalités de revenus, de formation, de santé, de notions plus difficiles à définir comme le bien-être, les « chances » (*opportunities*), ou ce qu'Amartya Sen appelle les *capabilities*, c'est-à-dire, plus ou moins, les possibilités d'être et de faire. L'égalité sur un aspect s'accompagne généralement de l'inégalité sur un autre, en raison de la grande diversité des individus. De ce fait, les inégalités peuvent être considérées dans leur ensemble (sur l'ensemble d'une population nationale, par exemple) ou par groupes ; se pose alors la question des critères principaux selon lesquels on va examiner ces inégalités (selon le sexe, l'âge, l'origine nationale, le milieu social...).

Si la question des inégalités sociales était encore très présente en 1975, comme le montre le rapport Méraud (alors rapporteur général du CERC) ou *Rapport de la Commission des inégalités sociales* pour le Plan, par la suite ce thème « s'était estompé à la fin des années 70,

les impératifs d'efficacité et de compétitivité semblant primer sur tous les autres »<sup>13</sup>. Un certain retour au thème des inégalités se fait dans les années 1990<sup>14</sup> à travers une approche plus théorique : les organismes publics français, portés par leur fraction la plus proche de la recherche, s'intéressent aux théories (pour l'essentiel d'origine anglo-saxonne) sur les principes de justice, notamment celles de John Rawls (*La théorie de la justice* est publié en anglais en 1971 et en français en 1987) et de Michael Walzer (*Sphères de justice* est publié en anglais en 1983 et en français en 1997). L'ouvrage d'Amartya Sen, *Repenser l'inégalité*, publié en anglais en 1996, est traduit en français en 2000.

A la suite d'une commande de Michel Rocard, le Commissariat Général au Plan mène des travaux sur ces questions : « En 1989, Michel Rocard demande au Commissaire au Plan de reprendre la question des inégalités, à laquelle aucun travail n'avait été consacré par le Commissariat au Plan depuis le rapport de la Commission Méraud en 1975. La commande suggère explicitement de travailler non seulement sur l'évolution des inégalités, mais aussi sur les aspects théoriques du problème » (Affichard, 1996 ; et entretien de mars 2005). Il en résultera un volume réalisé par le Crédoc sur *Les inégalités en France et leur évolution depuis une dizaine d'années* (Hatchuel *et al.*, 1990) pour la première partie de la commande, et, en ce qui concerne l'aspect plus théorique, des réflexions qui se concluront par l'organisation de deux colloques (en 1991<sup>15</sup> et 1992) et la publication de deux volumes - aux éditions Esprit - sous la direction de Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld : en 1992, *Justice sociale et inégalités*, et en 1995, *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*.

De son côté, la MIRE<sup>16</sup> (Mission Interministérielle de Recherche et d'Expérimentation) et la toute nouvelle DREES (direction de la Recherche, de l'Évaluation, des Études et des Statistiques) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, organisent un séminaire en 1999-2000, qui se traduit par la publication de trois volumes dans la collection MIRE, respectivement nommés *Définir les inégalités. Des principes de justice à leur représentation sociale ; Mesurer les inégalités. De la construction des indicateurs aux débats sur les interprétations ; et Réduire les inégalités. Quel rôle pour la protection sociale ?*<sup>17</sup>. Ce séminaire est suivi en 2003 d'un appel à projets de recherche de la MIRE sur le thème « Construction et représentations des inégalités sociales ».

Dans le second des trois ouvrages listés ci-dessus, Alain Desrosières (2000) fait remonter à la Seconde Guerre mondiale la description statistique des inégalités sociales - la mesure de l'inégalité des revenus étant plus ancienne. Reposant pour l'essentiel sur les catégories socio-professionnelles (CSP), ce type de description a perdu de son importance au fur et à mesure que les CSP étaient remises en question. Malgré des travaux sur les inégalités scolaires et de

---

<sup>13</sup> Jean-Baptiste de Foucauld, lettre du 6 novembre 1992 adressée avec l'ouvrage Affichard, de Foucauld (dir.) de 1992.

<sup>14</sup> Un examen des notices de la BNF portant sur les ouvrages publiés en France et en langue française (y compris les traductions et les rééditions, hors auteurs classiques comme Rousseau et hors documents de travail et éditeurs confidentiels) contenant les mots « inégalité » ou « inégalités » donne, pour les années 1980 à 1984 : 10 ouvrages ; 1985 à 1989 : 6 ouvrages ; 1990 à 1994 : 7 ouvrages ; 1995 à 1999 : 20 ouvrages ; 2000 à 2004 : 31 ouvrages. Il s'y ajoute de nombreux documents de travail de nature méthodologique dans les années 1995 à 1999, souvent rédigés par des membres de l'INSEE. Bien sûr, cette recension ne prétend pas faire le tour des ouvrages qui traitent des inégalités, et ne doit être prise que comme indice.

<sup>15</sup> Où Walzer présente ses travaux, ainsi que Boltanski et Thévenot, ceux de Rawls étant présentés par Dupuis.

<sup>16</sup> Plus précisément, Christine Daniel et Christine Le Clainche, qui s'étaient intéressées aux travaux du Plan et aux approches des économistes anglo-saxons.

<sup>17</sup> L'analyse des politiques sociales comme compromis entre différents principes de justice est aussi présente dans l'ouvrage de Boltanski et Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, publié en 1991.

santé, c'est surtout l'aspect économique des inégalités qui resurgit à la fin des années 1990 et au début des années 2000, comme le montrent les rapports du CSERC de 1996 et 1997 sur les inégalités d'emploi et de revenu, l'ouvrage de Piketty de 1997, *L'économie des inégalités*, ou le rapport Atkinson de 2001 pour le Conseil d'Analyse Économique, *Inégalités économiques*. Quant aux CSP, c'est plutôt en dehors du système statistique qu'elles interviennent encore de façon systématique dans les travaux sur les inégalités : elles sont ainsi la base de l'ouvrage d'Alain Bihl et Roland Pfefferkorn (1995, réédition actualisée en 1999) *Déchiffrer les inégalités*.

A ce propos, Alain Desrosières (2000) décrit l'entrée en crise depuis une vingtaine d'années, avec la montée des problèmes économiques, d'un « système de représentation tout à la fois cognitive (*Données Sociales*<sup>18</sup>, les inégalités par CSP) et politique (les conventions collectives, les commissions du Plan, les partenaires sociaux) ». Dans le même ouvrage, Pierre Concialdi souligne la simultanéité de l'émergence de l'Etat-providence et de la question des inégalités, et l'inflexion récente dans le débat public avec un effacement de la question des inégalités au profit des préoccupations liées à la pauvreté. En suivant ces auteurs, on passerait donc, au fil des transformations de la question sociale décrites par Robert Castel (1995), de la question des inégalités sociales posée dans une préoccupation de redistribution et de « partage des bénéfices » (Darras, 1966) à la priorité donnée aux questions de pauvreté.

Par ailleurs, l'analyse en termes de trajectoires individuelles prend progressivement le pas sur celle en termes de mécanismes économiques et sociaux. Cette évolution correspond à des politiques sociales davantage orientées vers des groupes cibles plutôt qu'en terme de droits communs. Elle est aussi en relation avec les progrès réalisés dans la collecte des données statistiques longitudinales (données de panel) et dans leurs méthodes d'analyse, et avec l'intérêt accru pour les histoires de vie, avec par exemple l'application aux sans-domicile de la notion de carrière, jusque-là employée par Goffman pour les personnes internées dans un établissement psychiatrique et par Becker pour les fumeurs de marijuana (Tosi et Torri, *Marginalisation as a process and the biographical approach*, [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org)). Outre l'accent mis sur les trajectoires individuelles, on peut y voir le renouvellement de la vision de la pauvreté qui n'est plus perçue comme l'appartenance à un Quart-Monde dont on ne sort plus (ou dans lequel on n'entre pas), mais comme une éventualité qui peut se présenter dans de nombreux parcours.

Des initiatives associatives cherchent à compenser ce qui est perçu par certains comme un désintérêt du système statistique pour la question des inégalités (au profit des questions de pauvreté et d'exclusion) : en 2003, la création de l'association « Observatoire des inégalités », à l'initiative d'un journaliste d'*Alternatives Économiques*, Louis Maurin, et d'un universitaire philosophe, Patrick Savidan, a pour but de répondre à ce que ses fondateurs voient comme l'absence d'information synthétique sur les inégalités, accessibles à un large public. L'édition 2003-2004 du rapport de l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale est contestée par l'association Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI) au motif que la pauvreté monétaire serait sous-estimée par la façon dont on la mesure et que les inégalités sont insuffisamment étudiées (voir ci-dessous quelques éléments sur le RAI et ses travaux). Fin 2005, il est créé un groupe de travail du CNIS sur le thème « des niveaux de vie et des inégalités sociales », en partie pour répondre à ces demandes de « la société civile ». Le rapport<sup>19</sup> qui précède sa création met l'accent sur les indicateurs monétaires et sur diverses distributions comme celles concernant les indicateurs de santé ; il y est peu fait mention des

---

<sup>18</sup> Une publication de l'INSEE, qui paraît tous les trois ans, et faisait dans les années 1980-1990 une large place aux inégalités sociales et, plus généralement, aux CSP comme facteur explicatif.

<sup>19</sup> Rédigé par deux membres de l'INSEE, Hugues Picard et Françoise Maurel.

CSP, sinon pour relever, d'une part, l'opinion de certains chercheurs consultés selon lesquels les CSP seraient un outil trop « franco-français » nuisible aux comparaisons internationales, d'autre part, la rareté des publications comportant ce critère<sup>20</sup>.

Plusieurs évolutions traversent donc la période allant de l'après-guerre à nos jours, et expliquent les façons de parler de la société et de ses membres les plus défavorisés : l'évolution du modèle de la protection sociale et du rapport au travail (Castel, 1995) ; le rôle croissant joué par l'Europe, en particulier dans le financement de la recherche et la construction d'un espace d'équivalence européen, politique et statistique ; les prises en charge de plus en plus ciblées ; le développement d'outils théoriques et statistiques liés à l'analyse biographique des individus. Il s'y ajoute l'évolution des positions des acteurs et l'accroissement du rôle d'expert des associations.

## 1.2 Les acteurs

Différents acteurs sont impliqués dans la constitution et l'usage de ces différentes notions ainsi que dans celle de sans-domicile : outre les personnes visées par les désignations, on peut citer les associations, l'État et les collectivités locales, les chercheurs, les syndicats. Etant donné mon parcours professionnel, j'y ajouterai les statisticiens du système public de statistiques. Ceux-ci occupent, en France, une place relativement exceptionnelle par rapport à celle de leurs équivalents étrangers, au croisement de l'ingénierie statistique, de l'administration et de la recherche ; cette dernière composante est moins présente dans les autres pays (à ce sujet voir les travaux d'Alain Desrosières, par exemple ceux réunis dans le numéro spécial de *Courrier des Statistiques* de mai 2005).

Ces différents acteurs ne constituent pas des blocs monolithiques : les associations, par exemple, sont traversées de conflits, ou tout au moins de divergences d'opinion, au sein de chacune d'entre elle et d'une association à l'autre. Les individus peuvent avoir plusieurs appartenances (on peut être statisticien de l'INSEE et militant dans une association, par exemple) et constituent des réseaux liés à leurs trajectoires, professionnelle, militante, et de formation. Enfin, la place relative de ces acteurs évolue dans le temps : le rôle des syndicats est allé en s'affaiblissant, alors que celui des associations et leur visibilité médiatique se sont accrus, et que certaines d'entre elles ont vu leur statut d'expert de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics et les médias (Lochard, Simonet-Cusset, 2003 ; 2005).

Au fil du temps on assiste en effet, en relation avec le succès du thème de l'exclusion, à une montée du rôle d'expert des grandes associations caritatives, souvent d'origine confessionnelle (le Secours Catholique, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart-Monde fondée en 1957 par le père Wresinski ; le Secours Populaire, proche du Parti Communiste) ou d'une fédération d'associations comme la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) qui produisent leurs propres rapports, recherches et statistiques, et sont régulièrement consultées sur les questions de politique sociale. Par exemple, les rapports annuels du Secours Catholique et de la Fondation Abbé Pierre sont largement repris dans les médias et ne peuvent être ignorés des pouvoirs publics, de même que les résultats des différentes enquêtes commanditées par la FNARS - comme celle, renouvelée annuellement entre 1993 et 1998, et réalisée par le Crédoc, sur l'opinion d'experts à propos de l'adéquation des structures d'aide à la demande perçue, et celle de 2001 sur la clientèle des associations adhérentes à la FNARS, pilotée par Serge Paugam à l'Observatoire sociologique du changement. La spécificité de leur action en direction des personnes défavorisées conduit les

---

<sup>20</sup> En revanche, le rapport final considère que « le critère des catégories socioprofessionnelles doit être privilégié », moyennant des travaux pour approcher mieux une notion de catégorie sociale des « ménages » et non plus des individus.

associations à renforcer les travaux sur l'exclusion et la pauvreté, dans leurs rapports portant essentiellement sur les personnes à qui elles viennent en aide.

Michel Messu (2003, p. 56-57) écrit ainsi, à propos d'ATD : « S'agissant de la pauvreté, de sa définition comme de sa signification, il y a encore un autre enjeu qui prend cette fois la forme d'une confrontation entre sciences sociales et institutions à vocation représentative des pauvres, groupes de pression politique donc, pour la définition légitime du pauvre. Cette confrontation se déroule d'ailleurs le plus souvent sur plusieurs plans. Parmi ceux-ci se dégage celui de l'expertise « scientifique ». Nous l'avons déjà entrevu, c'est bien ce qui se passe avec le groupe de pression ATD-Quart Monde. Ce dernier a développé un discours original sur le pauvre qui se veut être à la fois un discours de conviction et un discours scientifique. »

Ce rôle d'expert trouve particulièrement à se mettre en scène dans des lieux de concertation multipliés, où peuvent se rencontrer, entre autres, administrations, chercheurs et associations. L'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale est ainsi venu s'ajouter, en 1998, à la suite de la loi contre l'exclusion, à d'autres lieux déjà existants comme le Plan (lui-même en perte de vitesse), le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), le Conseil Économique et Social (CES), où ATD a joué un rôle important à travers le Père Wresinski (1917-1988), et divers autres lieux, Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (1992), Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (1992) etc. De telles structures existent aussi, sous des formes diverses, au niveau régional, ainsi la MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion) en Rhône-Alpes, créée en 1992, les CRIES (Comités régionaux pour l'Information Économique et Sociale), la MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France), créée en 2001.

Dans le domaine des difficultés de logement, aux associations généralistes, souvent confessionnelles, implantées de longue date et dans une posture de dialogue critique avec les gouvernements successifs, comme le Secours Catholique, viennent s'ajouter des associations plus directement contestataires et spécialisées comme le DAL (Droit au logement) en 1990 et le CDSL (Comité des sans-logis) en 1993. De plus, les associations peuvent se regrouper pour avoir un poids plus important dans une stratégie de communication. On a vu plus haut qu'en février 1994, le premier Ministre Edouard Balladur accorde le label « Grande cause Nationale » à une trentaine d'associations appartenant à l'UNIOPSS<sup>21</sup>, qui prennent le nom de réseau Alerte. Selon les termes mêmes de la présentation faite par Gilbert Lagouanelle, membre de l'UNIOPSS et directeur de l'action institutionnelle au Secours Catholique, lors de la célébration des dix ans d'Alerte, « la démarche d'Alerte va d'abord et essentiellement s'appuyer sur une logique de communication. Il s'est agi au démarrage moins d'élaborer un programme que de mettre en œuvre une stratégie de communication pour mobiliser l'ensemble de la société ». Le développement de l'expertise associative fait partie de cette stratégie de communication.

D'autres associations à but militant, dont le Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI) est un bon exemple, maintiennent le cap sur des données portant sur l'ensemble de la société et sur les indicateurs d'inégalités. Le RAI est issu du RAS, réseau d'alerte sociale, constitué en 1995 après le squat de la rue du Dragon (1994) à Paris par l'association Droit au Logement. Les échanges entre militants associatifs, chercheurs et syndicalistes initiés lors de cette occupation se sont prolongés au sein du RAS puis du RAI. En particulier, le RAI produit le BIP40, un baromètre visant à mesurer l'évolution des inégalités à partir de la combinaison d'une soixantaine de séries statistiques. Le RAI continue à associer militants associatifs,

---

<sup>21</sup> Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

syndicalistes (y compris de l'INSEE) et chercheurs, beaucoup ayant d'ailleurs une double appartenance (chercheur et militant, par exemple).

Selon Maud Simonet-Cusset, deux figures de l'expertise associative se dessinent ainsi, qu'on pourrait illustrer dans le cas qui nous occupe par le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde, d'une part, et le RAI, d'autre part (intervention au CSU, 16 mars 2004). Pour les premiers, le savoir vient en complément de l'action associative, pour mieux connaître les publics accueillis et appuyer l'action de l'institution, dans une perspective de collaboration avec le savoir produit par le monde académique pour l'administration. Pour les autres, le savoir est à l'origine du projet, il s'agit d'élaborer une contre-expertise dans un rapport de contestation.

L'impact des associations se traduit par exemple à travers leur influence déclarée sur les décisions en matière de politiques sociales comme la loi sur les exclusions de 1998. Ainsi Martine Aubry, dans son discours à l'Assemblée Nationale à l'occasion de la première lecture du projet de loi (5 mai 1998), cite plusieurs associations et tout particulièrement ATD Quart Monde (voir aussi Lahire, 1999, p. 39).

De leur côté, les hauts fonctionnaires évoluent. Selon Michel Messu, « Dans la dernière période, peut-être favorisé par la conception mitterrandienne de l'exercice du pouvoir et la promotion d'acteurs politiques issus de la société civile, comme on a pu dire, le haut fonctionnaire s'est plus souvent fait militant de la cause : cause de l'insertion, de l'emploi, du droit au logement, du droit aux "papiers" etc. C'est son engagement en faveur de l'une ou l'autre de ces "causes", ou de leur ensemble, qui se trouvait désormais valorisé et lui donnait autorité pour exercer ses fonctions administrativo-politiques. La figure emblématique, ici, aura sûrement été celle du commissaire général du Plan, Jean-Baptiste de Foucauld, qui a largement utilisé sa fonction comme tribune de légitimation de l'"exclusion" » (Messu, 2003, p. 108).

### **1.3 Les réseaux**

Connaître les institutions impliquées dans un groupe de travail ne suffit pas pour comprendre ce qui s'y joue. Les individus qui les composent, y compris en tant que représentants d'une institution, sont pris dans des appartenances multiples, et ont généralement été amenés à se rencontrer dans de multiples occasions, qu'il s'agisse d'autres groupes de travail, du reste de leur activité professionnelle, d'activités militantes, privées, etc. Les Grandes Écoles et les Universités prestigieuses qui ont contribué à la formation des hauts fonctionnaires, les relations amicales et celles du conjoint éventuel, le militantisme dans un même organisme, les rencontres régulières à l'occasion d'activités professionnelles diverses, créent des liens que chaque groupe de travail vient renforcer et élargir et qui vont parfois au-delà des classes sociales d'origine, les anciens sans-domicile qui ont pris des responsabilités dans les associations pouvant à l'occasion côtoyer des grands bourgeois (pour une étude du réseau social d'ATD Quart-Monde, voir Lahire, 1999, p. 40 et seq.). L'appartenance religieuse se retrouve aussi chez plusieurs hommes politiques et hauts fonctionnaires qui jouent un rôle dans la promotion de la question de la pauvreté. La revue *Esprit*, les *Éditions Esprit* font partie de la mouvance catholique et rassemblent de nombreux textes sur l'exclusion, les inégalités etc. (Benamouzig, 1995). La diffusion du terme d'exclusion au sein de l'Union Européenne et de ses chercheurs peut être en partie attribuée à Jacques Delors, président de la commission de 1985 à 1995, et à ses positions de catholique de gauche.

Certains individus, plus que d'autres, sont ainsi au carrefour de plusieurs milieux et jouent un rôle de passeurs. Il est possible, par exemple, d'être un membre du système public de statistique (donc généralement formé dans la même école que les autres, l'ENSAE, provenant souvent de l'École Polytechnique donc avec des liens dans d'autres milieux professionnels),

de faire partie à ce titre de divers groupes du Plan, du CNIS..., et d'être aussi syndicaliste, militant d'une association comme le RAI qui produit des études sur les inégalités, ou d'une association caritative, etc. On verra dans la partie sur le groupe du CNIS sur les sans-abri le rôle de passeur qu'a exercé Françoise Euvrard, à la fois membre de la commission Connaître et Évaluer de la Fondation Abbé Pierre et rapporteur du Centre d'Études des Revenus et des Coûts (CERC).

On se trouve donc au début des années 1990 à un moment où, en France comme au niveau européen, l'exclusion est une notion très répandue mais qui fait encore l'objet de débats et dont la théorisation *a posteriori* n'est pas achevée. Deux grandes figures de l'exclusion apparaissent régulièrement dans les médias, les rapports de recherche, et l'imaginaire collectif : les habitants des banlieues ou des « quartiers sensibles », et les personnes sans domicile.

#### **1.4 La question des sans-domicile**

Après l'année internationale des sans-abri décrétée par l'ONU en 1987 (*International Year of Shelter for the Homeless*), le thème des sans-domicile émerge dans les organismes internationaux européens au début des années 1990 : la FEANTSA (fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri), fondée en 1989, est financée par la Commission européenne qui la charge d'un rapport annuel sur les sans-abri (le premier est publié en 1992) ; le Conseil de l'Europe publie en 1993 un rapport sur ce thème.

C'est donc au tournant des années 1990 que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont souhaité développer la connaissance sur les personnes sans domicile. En France, cette demande d'une meilleure connaissance, en particulier statistique, de la situation des personnes ne disposant pas d'un logement figurait dans divers rapports depuis le début des années 1980 (Marpsat, Firdion, 2000a, chapitre 1). Toutefois la demande de chiffres portait généralement sur un effectif global plutôt que sur les trajectoires des personnes et les facteurs structurels qui avaient pu les conduire à cette situation. Un certain nombre d'évaluations fantaisistes circulaient d'ailleurs (voir par exemple le tableau établi par Julien Damon dans Marpsat, Firdion, 2000a, p. 185).

L'investissement fait par un institut de recherche public, l'INED, puis par l'Institut National de statistique, l'INSEE, fait suite à la création d'un groupe temporaire du CNIS, le groupe « sans-abri », lui-même impulsé par la demande de Françoise Euvrard, de la commission « Connaître et évaluer » de la Fondation Abbé Pierre, et de Michel Mouillart, universitaire spécialiste du logement et membre de la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN), comme on le verra plus loin.

Quelques éléments peuvent contribuer à expliquer cet intérêt des associations et des administrations françaises pour la connaissance chiffrée des personnes sans logement :

- une visibilité accrue des sans-domicile à partir de la fin des années 70, qui résulte de deux raisons principales : l'augmentation vraisemblable de leur nombre, mais aussi l'accroissement de leur visibilité dans la ville. En effet, les problèmes économiques et les difficultés à trouver un emploi se sont conjugués avec les transformations de la ville (à Paris, par exemple, la disparition du quartier des Halles et d'autres quartiers centraux modestes) qui ont conduit à la destruction des logements les moins chers, donc à l'apparition de nouveaux sans-domicile ; par ailleurs, la disparition des espaces dits « marginaux » (Snow et Mulcahi, 2001 ; Marpsat et Quaglia, à paraître ; Damon, 2002a p. 66-74) augmente la visibilité des sans-domicile qui deviennent alors plus nombreux dans l'espace « primaire » résidentiel, touristique et commercial ;

- un besoin d'estimer le nombre de personnes concernées pour appuyer les demandes de financement sur des chiffres ou pour gérer les services d'aide ;

- malgré les progrès méthodologiques concernant les indicateurs de pauvreté (quoi qu'on puisse penser des définitions statistiques de cette dernière notion), la prise en compte par l'appareil statistique des conditions de vie des personnes est assez mauvaise lorsque leur situation de logement est « marginale », c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont pas propriétaires ou locataires d'un logement « ordinaire » au sens de l'INSEE. En effet, la plupart des grandes enquêtes auprès des ménages sont réalisées auprès de ces « ménages ordinaires » et la prise en compte des personnes sans domicile dans le recensement ne fournit pas de chiffres fiables, surtout pour ceux qui dorment dans la rue. Les enquêtes ayant pour base des fichiers administratifs (par exemple les bénéficiaires du RMI, ou les personnes hébergées en CHRS) sont exemptes de ces limitations mais en ont d'autres : les non éligibles, ou ceux qui n'ont pas recours aux prestations, y échappent. Les enquêtes par numéros de téléphone générés aléatoirement touchent une partie des personnes mal logées (lorsqu'on enquête les utilisateurs de portables), mais on ne sait pas quelle fraction exactement. Les enquêtes par quotas nécessitent d'avoir des renseignements de base sur la population à enquêter, ce qui est justement ce dont on est dépourvu.

Il reste donc à mettre au point des enquêtes spécifiques. Ce qui suit va expliciter la façon dont les premières enquêtes statistiques auprès des personnes sans domicile ont vu le jour en France.

## **2. Premiers travaux ethnographiques et sociologiques sur les sans-domicile**

Avant de devenir une question scientifique légitime dans le champ de la recherche, la question des « sans domicile », indifféremment désignés à cette époque par les termes de « sans-abri », « sans logis » ou « SDF », a été construite comme « problème social » (Damon, 2002a). Les sociologues (utilisant des méthodes qualitatives) et les ethnologues ont été parmi les premiers à bâtir une problématique de recherche sur ce thème, reprenant une tradition, presque aussi ancienne que la sociologie elle-même, d'étude des populations marginales ou errantes (Anderson, 1923/1993). Sollicités à leur tour pour apporter leur contribution à la compréhension de la situation des personnes ainsi désignées, les statisticiens et les sociologues quantitatifs ont également tenté de traduire cette demande sociale en termes de recherche.

Au début des années 90, en France, les personnes désignées comme « SDF » constituaient depuis quelques années déjà une catégorie médiatisée, dont les difficultés étaient fréquemment exposées dans la presse et l'audiovisuel, tout particulièrement l'hiver. De plus en plus de livres (des mémoires de « SDF » se désignant comme tels aux ouvrages de membres d'associations caritatives et à ceux de journalistes comme Prolongeau ou Porquet) étaient présents en bonne place dans les librairies. Les associations multipliaient les rapports sur l'accroissement de leur nombre ou sur l'évolution de leurs caractéristiques (par exemple, il y aurait de plus en plus de femmes ou de jeunes touchés). Les administrations s'en préoccupaient. Ils étaient devenus l'objet de débats, en particulier autour de leur utilisation de l'espace public (arrêtés anti-mendicité, bancs dans le métro dont le *design* est prévu pour qu'on n'y puisse plus dormir). Deux images revenaient fréquemment : celle de l'homme seul, qu'on rencontre sur un quai du métro, alcoolique, différent, « exclu ». Mais aussi celle de la personne « comme vous et moi », qui a simplement eu plus de « malchance », dans une vision de la société où tout le monde pourrait être touché « à égalité » par le malheur, sans distinction de classe.

Du côté de la recherche, après le travail pionnier de Vexliard dans les années 50 (voir par exemple *Le clochard*, 1957), au cours des années 1980 seules quelques études isolées avaient

porté sur les sans-abri. Parmi celles-ci, le travail ethnographique effectué par Patrick Declerck en 1983 pour son DEA sur “les marginaux vivant dans le métro parisien”, une enquête isolée du service statistique du Ministère des Affaires Sociales (à l’époque le SESI, maintenant la DREES) conduite par Dan Ferrand-Bechmann sur les personnes aidées par les associations caritatives, la thèse<sup>22</sup> de Dominique Lebleux (1987) sur les conflits entre bénévoles et travailleurs sociaux dans le cadre d’un foyer pour sortants de prison. Les seules données statistiques régulières étaient celles publiées par le SESI sur les personnes hébergées dans les centres financés par l’État, données disponibles à partir de 1982.

En 1991 le Plan Urbain (le service de recherche du Ministère de l’Équipement, créé en 1984) donna une impulsion décisive à ce domaine de recherche grâce au programme « Les sans domicile fixe dans l’espace public, quelques orientations de recherche » sous la direction de Jeanne Levasseur-Raulet. Cette « consultation de recherche » (voir le numéro de janvier 94 des *Chroniques du Plan Urbain*) était rattachée à un programme plus vaste, lancé en 1990, avec l’appel d’offres « Construction sociale de l’urbanité, gestion des espaces publics ». Isaac Joseph, qui s’intéressait à la question des sans-domicile et dirigeait alors le DEA de Pascale Pichon portant sur ce sujet, a joué un rôle important tant dans ce premier programme que dans la suite des travaux du Plan Urbain sur ce thème (Gillio, Pichon, 2005). Les recherches retenues furent essentiellement conduites par des sociologues utilisant des méthodes qualitatives ou par des ethnologues<sup>23</sup>.

A partir des années 1990, plusieurs thèses portèrent sur le thème des sans-domicile (par exemple celles de Girola, Amistani, Lanzarini, Pichon, Teissonnières, Jouenne, Bresson-Boyer, Dambuyant-Wargny...), et des chercheurs établis s’y intéressèrent (par exemple Gaboriau, Terrolle, Bordreuil, Guillou, Laé, Memmi...), souvent avec un financement du Plan Urbain, devenu plus tard le PUCA, ou au cours de “recherches-actions”. Des personnes impliquées comme acteurs dans les service d’aide aux sans-domicile conduisirent des recherches pour leur propre compte, souvent dans le cadre d’une thèse (Damon, Declerck). Dans *La misère du monde*, publié en 1993 sous la direction de Pierre Bourdieu, deux des entretiens sont conduits avec des sans-domicile.

Ces recherches portaient sur des personnes ayant une communauté de situation (par rapport au logement), qui conduisait à les désigner comme « sans domicile », mais présentant une certaine diversité sous d’autres aspects : clochards occupant un certain lieu de la ville, sortants de prison, jeunes des Centres d’Hébergement et de Réinsertion Sociale, hommes issus des cités de transit. Les travaux de ces différents chercheurs ont donc contribué à un éclatement de la catégorie (voir le bilan fait par P. Pichon, 2000).

### **3. Le groupe du CNIS sur « les sans-abri et l’exclusion du logement »**

Toutefois, depuis plusieurs années, et malgré l’apport remarquable de ces recherches, journalistes, associations, administrations se plaignaient du manque de données chiffrées sur ce qui était devenu un « problème social ». Après divers rapports sur la pauvreté et le logement des plus démunis, élaborés en particulier au sein du Conseil Économique et Social (CES) et du Conseil national de l’Information Statistique (CNIS) (Marpsat, Firdion, 2000a, p. 1-27 ; voir aussi tableau chronologique), c’est au CNIS que s’est exprimée précisément

---

<sup>22</sup> « Conceptions et pratique de la réinsertion des délinquants : le cas d’un foyer d’accueil », sous la direction de M. François-André Isambert.

<sup>23</sup> Les six premières recherches s’intitulaient : *L’errance des jeunes sans domicile fixe au sein des espaces publics*, par Jacques Guillou ; *Les sans domicile fixe, le point sur la recherche*, par Shirley Roy (chercheuse québécoise) ; *Typologies et trajectoires des sans domicile fixe*, par Corinne Lanzarini ; *Etude sur la gestion de l’identité sociale des sans domicile fixe : la quête, le don, l’échange*, par Pascale Pichon ; *Les sans domicile dans la ville*, par Daniel Terrolle ; *L’homme à la rue : étapes et figures de l’abandon*, par Jean-François Laé.

cette demande sociale, à l'occasion de la séance du 11 mai 1993 de la formation Démographie Conditions de Vie.

Le CNIS est une structure de concertation entre les statisticiens du système public et les utilisateurs de ces statistiques : associations, administrations, syndicats patronaux et de salariés, chercheurs<sup>24</sup>. Le CNIS ne dispose que d'un très faible financement propre - en particulier il ne peut commanditer d'enquêtes, seulement les recommander - et d'un personnel très réduit, qui, entre autres fonctions, organise les séances et en établit les comptes rendus. Le personnel appartient à l'INSEE et occupe au CNIS des postes d'une durée à peu près équivalente à celle des autres postes de l'INSEE, c'est-à-dire trois ou quatre ans. Organisé en formations permanentes par thèmes, le CNIS émet des avis sur l'opportunité de nouvelles enquêtes, s'assure que « tous » les thèmes sont couverts et sans double emploi, publie le programme des enquêtes obligatoires. Aux formations permanentes du CNIS s'ajoutent, à l'occasion, des groupes temporaires travaillant sur une question particulière.

L'intérêt du CNIS pour les sans-domicile trouve son origine dans la réunion du 11 mai 1993 de la formation permanente Démographie Conditions de vie. Cette année-là avait été marquée par divers événements concernant les sans-domicile : une campagne autour des nombreux morts dans la rue pendant l'hiver (une quinzaine), la création du Samu Social, la fondation du Comité des Sans Logis, l'apparition des journaux de rue, la première enquête du Crédoc pour la FNARS concernant l'accueil d'urgence... De plus, en février 1993, l'Abbé Pierre avait lancé un manifeste proposant aux candidats aux élections législatives de s'engager à défendre une politique en faveur des mal logés et de lancer dès les premiers mois de la législature une enquête nationale sur la situation des sans-abri et des mal-logés.

Lors de la réunion du CNIS du 11 mai 1993, Françoise Euvrard, représentante du groupe « Connaître et évaluer » de la fondation Abbé Pierre, demanda que soit prise en compte la question des sans-abri et des mal logés. Elle s'appuyait en particulier sur une note<sup>25</sup> du représentant de la FEN, Michel Mouillart, chercheur spécialiste du logement et associé à une opération d'évaluation du logement social conduite par le Conseil Économique et Social (voir encadré), qui était absent ce jour-là. Le CNIS ayant souhaité « que la population des sans abri et sans logis fasse l'objet, sous l'égide du CNIS, d'une investigation méthodologique pour préparer les voies d'une meilleure connaissance de ces populations »<sup>26</sup>, le dispositif qui va concerner la question des sans-domicile est tout d'abord constitué d'un groupe temporaire d'environ 200 personnes, créé en septembre 1993. Présidé par Pierre Calame, de la Fondation pour le Progrès de l'Homme, il se réunira cinq fois entre janvier 1994 et février 1996<sup>27</sup>. Il s'y ajoute un groupe technique, d'une quarantaine de personnes (annexe I.2), lui-même se divisant quelquefois en sous-groupes, chargé des investigations qui sont ensuite rapportées au groupe sans-abri complet ; ce groupe technique se réunit environ une fois par mois.

---

<sup>24</sup> Les intervenants aux réunions du groupe plénier du CNIS sur les sans-abri sont qualifiés par les comptes rendus d'« associations caritatives », « mouvements associatifs », « acteurs locaux », « universitaires et chercheurs », et « administrations centrales ».

<sup>25</sup> Voir photocopie en annexe.

<sup>26</sup> Avis sur les programmes statistiques 1994-1998, adopté par le CNIS au cours de son assemblée plénière du 29 juin 1993. CNIS n°13, juillet 1993.

<sup>27</sup> Vice-présidents : Françoise Euvrard (CERC), Philippe Gounot (INSEE), Alberto Lopez (MRIE) ; rapporteurs : Corinne Benveniste (INSEE), Philippe Cellard (Ministère du logement, direction de l'habitat et de la construction, sous-direction des actions sociales), Nicole Coeffic (INSEE), François Clanché (INSEE), Jean-Marie Firdion (INED), Dominique Hucher (Ministère du logement, direction de l'habitat et de la construction, sous-direction des actions sociales), Maryse Marpsat (INED-CSU).

Françoise Euvrard deviendra par la suite présidente du groupe technique, avec Philippe Gounot, administrateur de l'INSEE, et y consacra une très grande énergie, de même qu'elle utilisera son réseau considérable et très varié, afin que les travaux aboutissent. Elle n'en verra malheureusement pas le succès, étant décédée brutalement en janvier 1995.

\*\*\*\*\*

Extrait du compte rendu de la réunion du 11 mai 1993, formation Démographie-Conditions de vie

« - Recenser les sans-abri et les sans-logis

En l'absence de l'auteur de cette note (M. Mouillart) Mme Euvrard responsable notamment du groupe « Connaître et évaluer » de la Fondation de l'Abbé Pierre, rappelle que la question des sans-abri et des mal logés a été reconnue priorité nationale dans un manifeste signé par un certain nombre de personnalités lors de la dernière campagne électorale, dont certaines occupent aujourd'hui des postes ministériels<sup>28</sup> (Économie, Logement...). Il avait été demandé la réalisation d'une enquête nationale afin de disposer d'informations qualitatives et quantitatives pour préciser l'ampleur de ce phénomène et repérer non seulement les personnes exclues du logement mais aussi celles menacées de l'être.

Il est nécessaire d'instruire cette demande pour examiner les problèmes méthodologiques qui ne manqueront pas de se poser. Certaines expériences existent à l'étranger (USA, Grande-Bretagne, Canada), elles montrent que ces enquêtes sont conduites en relation étroite avec les acteurs locaux, les associations... et que les enquêteurs reçoivent une formation spéciale.

Cette opération pourrait être expérimentée dans plusieurs départements et municipalités. Le CNIS pourrait se prononcer sur une proposition méthodologique précise, au cours des prochains mois.

M. Chaigneau<sup>29</sup> précise que M. Mouillart est associé à une opération d'évaluation conduite par le Conseil Economique et Social, sur le problème du logement social.

M. Glaude<sup>30</sup> confirme les difficultés méthodologiques et l'absolue nécessité de les clarifier avant d'entreprendre une opération statistique.

M. Delarue<sup>31</sup> s'interroge sur l'opportunité d'un large échange sur cette question entre les formations concernées du CNIS. »

\*\*\*\*\*

La note de Michel Mouillart (annexe I.1) replaçait la question dans le débat de l'époque sur les chiffres, autour de l'étude réalisée par le BIPE<sup>32</sup> pour le groupe SCIC<sup>33</sup>-Caisse des Dépôts. Elle posait des questions de méthode dans une optique critique de cette étude (champ c'est-à-dire définition, couverture...) et préconisait une grande enquête nationale. Michel Mouillart proposait que divers organismes collaborent pour réaliser rapidement une étude préalable à petite échelle, l'enquête nationale étant par la suite confiée à l'INSEE. Ce qui est à peu près ce

---

<sup>28</sup> Il s'agit du manifeste de l'Abbé Pierre évoqué plus haut.

<sup>29</sup> Conseil Economique et Social.

<sup>30</sup> A ce moment-là Directeur des statistiques Démographiques et Sociales de l'INSEE et rapporteur de la formation Démographie-Conditions de vie du CNIS.

<sup>31</sup> A ce moment-là Délégué interministériel à la Ville et au Développement urbain, président de la formation.

<sup>32</sup> Bureau d'informations et de prévisions économiques.

<sup>33</sup> Société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts.

qui s'est produit, à cela près que l'INED, qui a réalisé l'enquête pilote dont est issue l'enquête nationale de l'INSEE, ne faisait pas partie des organismes mentionnés dans la note. Son implication résulte de plusieurs éléments. L'un est la motivation de son directeur de l'époque, Jacques Magaud : j'ai dans mes dossiers la photocopie d'une note confidentielle de janvier 1994 ayant circulé entre deux membres du Plan, et mentionnant que Jacques Magaud avait « exprimé la demande de voir ses équipes associées au travail du CNISS [sic] sans-abri, y compris dans la partie enquête de terrain. Objectif : les ouvrir à de nouvelles réalités, les former à de nouvelles problématiques d'enquêtes ». Cette motivation était partagée par Jean-Marie Firdion, alors ingénieur de recherche au service des enquêtes de l'INED et auteur d'un DEA sur les populations difficiles à joindre. Il travaillait à ce moment-là à un article sur ce thème pour la revue Fondations de la Fondation Abbé Pierre, article dont Françoise Euvrard avait sans doute vu une première version. J'arrivais moi-même à l'INED, mise à la disposition de cet organisme par l'INSEE, prête à me joindre à un projet de recherche nouveau sur un thème peu abordé jusque-là par les statisticiens. L'un de mes derniers travaux à l'INSEE avait consisté à établir, sinon à bricoler, avec Marie-Françoise Goldberger et Michel Castellan, les premiers chiffres concernant cette autre figure emblématique de l'exclusion, les habitants des quartiers de la Politique de la Ville. On peut imaginer les problèmes scientifiques, techniques et éthiques qu'entraîne la délimitation géographique (nécessaire à l'établissement de statistiques) de quartiers qui n'avaient pas jusque-là de frontières précises, et dont la liste était en grande partie le résultat d'arbitrages politiques, avec le risque que cette délimitation et ces statistiques contribuent à leur stigmatisation et à leur séparation d'avec le reste de la ville (Tissot, 2004 ; Champion et Marpsat, 1996 ; Laurent et Marpsat, 1997 ; Marpsat, 1999c). Sur ce thème aussi il s'agissait de dépasser l'estimation d'un chiffre global de personnes concernées, de mieux comprendre la diversité des situations et des parcours sous l'appellation unifiée ainsi que de tenir compte des facteurs de contexte.

Les objectifs des différents participants au groupe sans-abri, perceptibles à la lecture des comptes rendus des réunions, peuvent être globalement regroupés en trois types principaux :

- un objectif de *lobbying* et d'alerte des médias et de l'opinion, qui correspondait plutôt à la position des associations ;
- un objectif de gestion et d'évaluation des politiques ; c'était plutôt la position des représentants de l'administration, mais aussi des fractions les plus administratives des grandes associations et des fédérations d'associations ;
- un objectif de connaissance, qui était plutôt celui des chercheurs et des statisticiens, avec de la part de ces derniers une préoccupation pour les questions de méthode, particulièrement ardues sur ce thème.

Trois extraits des comptes rendus de réunions illustrent ces objectifs : dans une optique de *lobbying*, mais aussi d'action, le représentant du Secours Populaire « souligne la nécessité de disposer de données chiffrées sur la population des exclus du logement au moins pour trois raisons : alerter efficacement l'opinion publique, interpeller les autorités publiques et faire ainsi bouger la législation ; fournir les moyens d'une action d'envergure nationale aux associations qui ont en charge ces questions » (1<sup>ère</sup> réunion, 13 janvier 1994). Dans une optique d'action et d'évaluation, la représentante de la Direction de l'habitat et de la construction au Ministère du logement « souligne l'intérêt de son administration pour cette investigation sur les personnes sans domicile pour mieux adapter les circulaires, les lois, les procédures visant à l'amélioration des conditions de logement » (1<sup>ère</sup> réunion, 13 janvier 1994). Intérêt partagé par la Fédération Nationale des Associations pour la Réinsertion Sociale : « observer et étudier le phénomène, oui, mais pour agir et mettre en place des dispositifs efficaces » (1<sup>ère</sup> réunion, 13 janvier 1994). Enfin, dans une optique de recherche, le

représentant de l'Association internationale des techniciens, experts et chercheurs « se réjouit de ce projet statistique et souhaiterait qu'il puisse éclairer un certain nombre de questions : quelle proximité entre les sans abri et les mal logés ? L'exclusion par le logement est-elle vraiment liée à la pauvreté ? Y a-t-il ou non discontinuité entre le logement et l'abri ? ».

Mais la correspondance entre type d'objectif et organisme n'est pas aussi mécanique, d'autant moins que les organismes sont représentés par des personnes qui ont souvent eu des trajectoires complexes, les ayant placées successivement (ou simultanément) dans des positions diverses, et leur conférant un certain recul par rapport à leur pratique (Marpsat, 1998) : un représentant d'un syndicat enseignant peut être aussi un spécialiste reconnu de la recherche (quantitative) sur le logement, un statisticien peut être membre d'une association caritative etc. Par exemple, Françoise Euvrard, représentante de la commission Connaître et Évaluer de la Fondation Abbé Pierre, était aussi chercheuse, habituée au maniement des statistiques et appartenait à plusieurs groupes de réflexion sur la pauvreté à un niveau international et en particulier européen. De plus, ces objectifs, s'ils ne sont pas nécessairement contradictoires, ne sont pas non plus, hors du cadre du CNIS, nécessairement associés : ainsi, pour alerter l'opinion et les médias, ce n'est pas nécessairement l'enquête la plus correcte sur le plan méthodologique qui sera la plus efficace (voir le débat sur les chiffres aux USA dans Burt, 1998).

Ce groupe temporaire, dont la composition reflétait celle de l'ensemble du CNIS, avait une originalité : il impulsait des enquêtes pilotes, visant à mettre au point des méthodes généralisables, conduites au cours des trois ans où s'est réuni le groupe et commentées au sein du groupe technique puis du groupe complet. Ainsi a pu se constituer un langage commun et s'est établie une meilleure compréhension des préoccupations de chacun, qui expliquent en grande partie que la réalisation et les résultats de l'enquête nationale de l'INSEE sur les sans-domicile, héritière de ces travaux, aient été bien accueillis, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis à de nombreuses reprises.

Parmi les enquêtes pilotes impulsées par le CNIS sur les sans-domicile et les mal logés<sup>34</sup>, l'INED s'est consacré à la mise au point de méthodes d'enquêtes auprès de sans-domicile « au sens restreint »<sup>35</sup>, reposant sur un échantillon représentatif. Cette première enquête (Marpsat, Firdion, 2000a), qui s'est déroulée en 1995 à Paris *intra-muros*, a été accompagnée de travaux qualitatifs nécessaires pour mieux connaître le milieu où l'enquête allait se dérouler et les limites de la méthode quantitative. Elle a été suivie d'une seconde enquête sur les jeunes sans domicile, en 1998. La méthode d'échantillonnage mise au point par l'INED a été utilisée en 1996 par une équipe de psychiatres, pour une enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins des sans-domicile parisiens (Kovess, Mangin-Lazarus, 1996), et diverses enquêtes en France et en Espagne (annexe I.3), sur les sans-domicile ou sur d'autres populations difficiles à joindre, comme les usagers de drogue (enquête Coquelicot).

#### **4. Quelques éléments sur l'évolution récente**

La méthode d'échantillonnage et de collecte mise en œuvre lors des travaux du CNIS a été reprise et perfectionnée en 2001 par l'INSEE pour son enquête nationale. Cette généralisation, prévue dès la constitution du groupe du CNIS, n'allait pas de soi, même pour moi, puisque

---

<sup>34</sup> L'autre enquête auprès des sans-domicile, réalisée par le CREA dans la Communauté Urbaine de Strasbourg, reposait entre autres sur une interrogation de l'ensemble des 503 personnes résidant dans les structures d'hébergement. Il y avait aussi des investigations locales sur les ménages menacés d'expulsion et sur les difficultés d'accès au logement des personnes à bas revenus.

<sup>35</sup> Dormant dans un centre d'hébergement pour sans-domicile, un abri précaire ou un lieu non prévu pour l'habitation (parc, gare...).

j'ai commencé à rédiger en 1997 un article - heureusement resté dans mes cartons - intitulé « Les enquêtes auprès des sans-domicile : un rendez-vous manqué », afin de tenter d'analyser la non reprise de ce type d'enquête au niveau national. En effet, les recommandations du CNIS, comme sans doute celles d'autres institutions du même type, ne sont pas toujours suivies d'effet, s'il ne se trouve pas un organisme compétent dans le domaine des statistiques et prêt à les mettre en œuvre. Dans ce cas, la proximité du recensement de 1999 a conduit l'INSEE à envisager l'enquête nationale afin de pallier les insuffisances du recensement concernant les sans-domicile.

Une nouvelle génération de chercheurs s'intéressa au sujet vers la fin des années 1990. En particulier, en 1999, le PUCA<sup>36</sup> lança un second programme de recherche sur « Les "SDF", représentations, trajectoires et politiques publiques » sous la direction de Danielle Ballet, qui rassembla environ 20 équipes, porta sur des travaux en partie quantitatifs et se termina par une conférence internationale en 2003<sup>37</sup>.

Dans les années à venir, les évolutions de la statistique européenne risquent d'avoir aussi une influence sur les futurs travaux nationaux. En décembre 2001, les 15 chefs d'Etat de l'Union, après consultation des ONG, ont dressé la liste des 18 indicateurs de Laeken, dans le but déclaré de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale décidée lors des conseils européens de Lisbonne et de Nice en 2000. Ces indicateurs (dont le nombre augmentera par la suite) couvrent les domaines de la pauvreté (au sens monétaire), de l'emploi, de la santé et de l'éducation. Ils ne comportent pas d'indicateur concernant la privation de logement. Mais le Comité de la protection sociale, chargé d'élaborer ces indicateurs, recommande « d'examiner les aspects techniques suivants de manière à améliorer la précision et la comparabilité » et y inclut l'« amélioration des informations comparables et [la] prise en compte de la notion de logement décent, des coûts du logement et des personnes sans abri » et la « prise en compte des groupes ne vivant pas dans des « ménages privés », en particulier les personnes sans abri et les personnes institutionnalisées (maisons de retraite, prisons, orphelinats etc.) » (Comité de la protection sociale, *Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, octobre 2001). A la suite de cela, le Comité a chargé l'office statistique de la communauté européenne (Eurostat) d'étudier la réalisation d'un indicateur portant sur les sans-abri. Une *task-force* a été constituée à cet effet, Cécile Brousse (INSEE) y étant chargée de rédiger un rapport et des recommandations, qui ont été publiés en 2004 (Brousse, 2004). Enfin, la DG Emploi (*Directorate general for Employment, Social Affairs & Equal Opportunities*) rend public au printemps 2005 un appel d'offre sur la mesure du nombre des sans-abri à travers l'Union Européenne, pour lequel sera sélectionnée une équipe de chercheurs proche de la FEANTSA, laquelle de son côté avait déjà amorcé un travail sur ce thème (voir partie 3), aboutissant à la nomenclature ETHOS. Il semble que l'accord entre chercheurs, statisticiens et associations qui s'était établi lors des travaux du CNIS - une institution dont l'une des fonctions est l'élaboration de tels accords et compromis - et avait persisté par la suite dans le cas de la France, soit plus difficile à mettre en œuvre dans le cas européen (pour une étude détaillée de ces difficultés, voir Brousse, 2005).

Dans ce qui suit, j'examinerai, dans un premier temps, les questions que pose l'élaboration d'une définition utilisable pour réaliser des enquêtes, puis la méthode employée par les enquêtes sur les sans-domicile qui existaient à l'époque aux États-Unis, et dont l'INED s'est

---

<sup>36</sup> Le Plan Urbain, ainsi que le Plan construction et architecture dont la fonction était analogue, ont été remplacés en 1999 par le PUCA (Plan Urbanisme, Construction et Architecture).

<sup>37</sup> J'ai fait partie des chercheurs qui ont répondu à cet appel d'offres, pour lequel j'ai traité des méthodes permettant de tenir compte des aspects dynamiques de la situation des sans-domicile (panels, etc.).

en partie inspiré. Enfin, je reviendrai sur les travaux que j'ai menés au sein de l'équipe de l'INED, lorsque j'étais responsable du programme de recherche sur les personnes sans domicile et mal logées, en commençant par l'enquête conduite par l'équipe de l'INED, sous l'égide du CNIS, au début des années 1990.

## II. Définir l'objet de l'enquête

Si toute recherche se doit d'être exigeante sur la définition de son objet, le travail statistique nécessite de combiner précision et réalisme. On pense en général que la définition choisie oriente, ou devrait orienter, la méthode et qu'elle influence ainsi les résultats. Mais, tout autant, le type d'enquête réalisable dans des conditions données oriente la définition qui sera choisie parmi plusieurs possibles. Il y a donc des allers-retours entre le choix de la définition et celui de la méthode. En l'absence d'une définition des sans-domicile liée à des politiques sociales spécifiques qui entraîneraient leur enregistrement (comme c'est le cas, par exemple, en Grande-Bretagne, pour les *statutory homeless*, les sans-domicile ayant une priorité pour le logement, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les familles avec enfants - voir partie 3 de ce mémoire), et devant la diversité des définitions qu'en ont les organismes qui leur viennent en aide, les chercheurs français ont dû établir leur propre définition ou plutôt déterminer leur champ d'enquête parmi un certain nombre de situations « candidates ».

L'une des premières questions qui se pose, et qui divise encore les chercheurs, est de savoir si la définition des sans-domicile doit porter uniquement sur leur situation de logement ou sur d'autres caractéristiques de leur situation ou de leur personne (Marpsat, 2004a ; Marpsat, *Les définitions*, [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org)).

### 1. Des définitions qui ne portent pas que sur le logement

Certaines définitions des personnes sans domicile font parfois intervenir d'autres domaines que celui du logement : ainsi, aux Pays-Bas, en accord avec la représentation selon laquelle le manque de revenu ne serait pas, en tant que tel, une raison suffisante pour être sans logement dans ce pays, le *thuisloos*<sup>38</sup> était, jusqu'en 1995, selon la définition largement acceptée d'une fédération de centres d'hébergement, « une personne [sans logement] qui, de manière temporaire ou permanente, se trouve dans une condition sévère de vulnérabilité sociale, personnelle et relationnelle suite à laquelle elle n'est plus capable d'entretenir des relations fonctionnelles et sociales dans les formes courantes de la vie sociale » ((Firdion et De Feijter, 2002, p. 38). Cette définition visait à distinguer les *thuisloos* des *dakloos*, privés de leur toit par une catastrophe naturelle, par exemple. De même, Kim Hopper (2003, p. 17) mentionne que dans les années 1960, le projet d'étude *Columbia Bowery Project* définissait comme *homeless* toute personne pauvre, ayant rompu ses liens avec sa famille et sa communauté, et vivant seule et mal logée (mais pas nécessairement dans un centre d'hébergement). On voit ici une définition de personnes sans domicile liée à une acception de termes comme *thuis* (*thuisloos*) ou *home* (*homeless*) qui sont porteurs d'un sens qui va plus loin que celui de *logement* en français, tenant compte des liens sociaux qui sont censés avoir pour cadre le logement au sens physique.

Nous avons également pu constater, lors des réunions du réseau européen *Constructing Understandings of Homeless Populations* (CUHP) coordonné par notre équipe à partir de janvier 2003 et présenté plus bas, que parmi les chercheurs présents, environ la moitié privilégiaient une définition ne portant que sur le logement (aspect physique et statut d'occupation), alors que l'autre moitié souhaitaient y intégrer d'autres facteurs, comme la

---

<sup>38</sup> *Thuis* signifiant foyer en hollandais, terme assez proche du *home* anglais, et différent de *huis* qui signifie maison ou *house*.

maladie mentale ou la faiblesse du réseau social. Ces divergences peuvent dépendre de la discipline de recherche (les chercheurs qui prônaient l'introduction de la maladie mentale étant enseignants dans le département de psychologie de leur université) mais sont aussi à relier avec l'histoire de la constitution de la question des sans-domicile dans chaque pays (voir un développement plus complet dans la partie 3 ; voir aussi Brousse, 2004, p. 17).

La décision du groupe du CNIS et celle des statisticiens français a été de privilégier la situation de logement, dans ses dimensions physiques et de statut d'occupation. Il y avait pour cela des raisons scientifiques : par exemple, mesurer les relations entre la situation de logement et d'autres caractéristiques, en particulier la situation familiale et l'état de santé, est impossible lorsque la définition choisie inclut déjà ces aspects. Il y avait des raisons plus techniques : d'une part, si le recensement et les différentes enquêtes prenaient mal en compte les personnes sans domicile, conduisant à la requête du CNIS, c'était précisément en raison de leur manque de logement ; d'autre part, les méthodes statistiques disponibles à l'époque et sur lesquelles on pouvait s'appuyer étaient d'origine américaine, et elles-mêmes fondées sur une définition liée au logement (en raison de la loi McKinney sur les *homeless* américains). Il y avait des raisons éthiques : il semblait au groupe (dont je faisais partie) que les autres définitions, peut-être utiles dans certains contextes de mise en place de dispositifs d'aide, partageaient implicitement les personnes dépourvues de logement en deux catégories ; ce partage rappelle celui, qui traverse les âges, des pauvres en « méritants » (dont la pauvreté est attribuée à des raisons qui leur sont extérieures, maladie, crise économique...) et « non méritants » (dont la pauvreté est attribuée à la paresse, l'alcoolisme, l'usage de drogues, les difficultés relationnelles, etc. c'est-à-dire qui seraient responsables de leur propre malheur) (Castel, 1995). Il y avait enfin des raisons liées au contexte de la constitution du groupe du CNIS : à la suite de la demande d'un universitaire spécialiste du logement et d'une représentante de la Fondation Abbé Pierre, dont les préoccupations concernant le logement remontent aux années cinquante. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la définition choisie repose sur le logement (pour plus de détails sur ce point et une comparaison avec d'autres pays voir la partie 3).

## **2. Une définition opérationnelle pour la statistique**

Même si l'on privilégie la situation par rapport au logement afin de cerner la population à enquêter, la question de la définition n'en est pas pour autant résolue. Afin de proposer une définition qui soit opérationnelle pour la statistique, les travaux du CNIS, puis ceux poursuivis à l'INED et à l'INSEE, ont dégagé trois conclusions : ce sont des situations qu'on définit plutôt que des personnes, et on replace la situation de sans-domicile parmi l'ensemble des situations de logement ; à un moment donné, la situation d'une personne par rapport au logement comprend plusieurs dimensions ; enfin, il faut tenir compte de l'aspect temporel, et savoir si l'on parle de personnes sans domicile à un instant donné ou étant passées par cette situation au moins une fois lors d'une période donnée.

### **2.1 Définir des situations plutôt que des personnes**

Les personnes ayant des difficultés de logement passent souvent d'une situation à l'autre dans un intervalle de temps assez court : elles peuvent occuper un logement tout en étant sous la menace d'une expulsion, être hébergées quelque temps par des proches, dormir dans une chambre d'hôtel au moment où leurs ressources le leur permettent, par exemple au moment où elles perçoivent le RMI, mais aussi dans un squat, dans un centre d'hébergement, dans l'espace public... Pour les besoins d'une enquête, c'est la situation de logement qui définira le champ (statistique) auquel on s'intéresse, les caractéristiques et les trajectoires des personnes qui se trouvent dans ces situations n'intervenant pas dans la définition et venant alors comme un résultat. Mais dans l'énumération qui précède, on voit déjà que diverses dimensions

interviennent : l'aspect physique du logement ou de l'abri, le statut d'occupation (être locataire, propriétaire, occupant sans titre...), le confort (au sens classique pour les logements ordinaires, comportant ou non l'accès à l'eau ou à des sanitaires pour de simples abris ou pour les personnes qui occupent une partie de l'espace public), la précarité de la situation (comprise dans un sens temporel, comme : possibilité d'y rester ou non pour une certaine durée).

## **2.2 Une classification des situations de logement selon quatre dimensions**

Ces quatre dimensions, mises au point au cours des travaux du CNIS puis complétées par la suite, sont plus complètement explicitées dans (Clanché, 2000) et ont fait l'objet d'un test de questionnaire réalisé par l'INED entre octobre 1995 et janvier 1996. La première dimension, correspondant à une « nomenclature des types d'habitat », va de la maison individuelle à l'utilisation de l'espace public, en passant par les foyers ou autres ménages collectifs au sens de l'INSEE, les logements mobiles et les hébergements de fortune. La deuxième, ou « nomenclature des statuts d'occupation », comprend les catégories habituelles (propriétaire, locataire ou sous-locataire, logé gratuitement), celle d'hébergé chez un tiers, logé dans une structure collective, occupant sans titre, ou sans habitat dans lequel avoir un statut. La troisième ne fait pas l'objet d'une nomenclature mais rassemble divers « critères d'appréciation de la qualité du logement », critères de confort habituels dans les enquêtes sur le logement, auxquels on peut adjoindre divers autres critères comme l'accès à un point d'eau ou à des sanitaires pour les personnes en habitation de fortune ou logeant dans l'espace public. Enfin, la « nomenclature de stabilité/précarité » permet de repérer les situations de personnes qui peuvent être amenées à quitter leur logement dans un délai assez bref.

Distinguer ces quatre dimensions permet de différencier des situations qui peuvent paraître favorables selon l'une d'entre elle (par exemple, être propriétaire de son logement) et très défavorables selon une autre (être menacé d'expulsion pour non paiement des traites). On évite ainsi de construire une sorte d'échelle de l'infortune. Bien sûr, pour éviter les doubles-comptes, il ne s'agit pas de faire la somme des situations « défavorables » dans chaque dimension (on doit les croiser).

Les personnes disposant d'un logement inconfortable mais avec une certaine stabilité et celles menacées d'expulsion ayant fait l'objet d'investigations statistiques séparées (par exemple, pour ces dernières, dans le cadre même du groupe du CNIS sur les sans-abri), une version plus simple, croisant l'aspect physique de l'habitat et le statut d'occupation, permet de discuter des situations que l'on fera entrer ou non sous l'appellation de « sans-domicile » dans les enquêtes dont il est question ici. Les critères de « qualité du logement » et de « précarité temporelle » de son occupation n'ont pas servi à la définition des situations sans domicile (on parlera plutôt de « personnes mal logées » ou « ayant un problème de logement » pour évoquer des difficultés sur ces deux autres dimensions), quoique par la suite j'ai souhaité que soit rajoutée à la classification du CNIS la modalité « accès à un point d'eau » pour les personnes qui n'ont pas l'eau courante, modalité qui peut s'appliquer aux conditions de vie des sans-domicile.

La nomenclature ci-jointe présente la multiplicité des situations de logement dans laquelle peut se trouver une personne une nuit donnée. En gras : l'aspect « physique » de ce logement ou abri, en caractères ordinaires : le statut. Dans la plupart de ces situations, quoique en proportion très différentes, on peut trouver des personnes sans logement autonome ou mal logées. Les situations en italiques sont celles que les enquêtes du type de celles de l'INED « couvrent » bien (ce qui sera explicité plus loin). Pour les autres, on les touche de façon partielle, dans la mesure où ces personnes font appel à des distributions de nourriture gratuites (voir infra) ou à d'autres services hors hébergement, selon le plan de sondage choisi.

## Situation de logement une nuit donnée

- **Maison ou appartement ou chambre indépendante**  
Propriétaire ou locataire  
Logé gratuitement  
Hébergé par un particulier  
*Résident, sous-locataire ou hébergé par un organisme d'aide*  
Sans titre (squat)
- **Chambre d'hôtel**  
Payée par ego  
*Payée par un organisme d'aide*  
Sans titre (hébergé)
- **Foyer ou centre d'hébergement s'adressant aux personnes sans domicile**
- **Foyer ou centre d'hébergement destinés à d'autres situations** (travailleurs, personnes dépendantes...)  
Résident ou sous-locataire "ordinaire"  
*Résident, sous-locataire ou hébergé par un organisme d'aide*
- **Autres collectivités** (hôpitaux, prisons, casernes...)
- **Logements mobiles** (caravanes, péniches...)
- **Logements ou hébergements de fortune** (caravane non mobile, entrepôt, parties communes d'un immeuble, cabane...)  
On peut distinguer selon la possession de l'abri, la possibilité de laisser ses affaires...
- **Espace public**

### 2.3 Les sans-domicile « au sens restreint »

Plusieurs situations de logement décrites ci-dessus peuvent être considérées comme celles de personnes sans logement autonome, mal logées ou sans domicile, en particulier l'occupation d'un squat ou l'hébergement chez un tiers. Dans la mesure où les définitions adoptées sont clairement énoncées, et en rapport avec ce qu'on veut en faire, elles sont toutes légitimes. L'INED, dans ses enquêtes, s'est limité dans sa définition théorique (champ visé) aux personnes dormant dans un centre d'hébergement ou dans l'espace public et d'autres lieux non prévus pour l'habitation<sup>39</sup>. Par la suite, je désignerai par « sans domicile au sens restreint » les personnes visées par ces enquêtes.

Ce choix tenait aux possibilités pratiques de réaliser une base de sondage des situations que l'on désirait enquêter. Ainsi, les squats sont très divers, et il ne nous a pas paru possible d'en réaliser une base de sondage raisonnablement exhaustive ; certains sont extrêmement difficiles et même dangereux à enquêter ; d'autres, très proches des logements ordinaires, sont déjà pris en compte dans les enquêtes auprès des ménages logés, comme le sont d'ailleurs les personnes hébergées par de la famille ou des amis. En ce qui concerne les personnes dormant dans la rue, on verra plus loin (à propos des enquêtes américaines dont nous avons adapté la

---

<sup>39</sup> Auxquelles sont assimilées, dans l'enquête de 1995, quelques autres situations de logement non autonome, parmi les utilisateurs des services enquêtés, par exemple les personnes hébergées de façon très ponctuelle par un tiers et qui n'ont pas d'autre logement. Dans les exploitations que j'ai réalisées de l'enquête INSEE SD2001 (par exemple Marpsat, 2006) j'appelle « sans logement autonome » les personnes « sans domicile au sens restreint » plus celles en squats, hébergées etc. mais elles ne sont atteintes par les enquêtes de ce type que si elles font appel à une distribution de nourriture.

méthode) que nous les avons en partie atteintes grâce à une base de sondage portant sur les distributions de repas chauds.

Pour avoir une vue globale des difficultés de logement, il n'est pas réalisable de concevoir une enquête unique, qui couvrirait toutes les situations possibles de mal logement, mais il est possible de multiplier les points de vue en utilisant les résultats d'autres enquêtes. Par exemple, quoique les enquêtes sur les sans-domicile menées par l'INED et l'INSEE se limitent aux personnes hébergées dans des services spécialisés ou dormant dans l'espace public, on peut compléter leurs résultats par ceux de l'enquête Logement de l'INSEE, dont le questionnaire, qui s'adresse à l'ensemble des ménages disposant d'un logement, comporte des questions sur les personnes hébergées par le ménage, permettant ainsi de mieux connaître ce dernier type de situation.

#### **2.4 La prise en compte du temps**

Selon le point de vue à la fois scientifique et éthique adopté dans les travaux du CNIS, être sans domicile n'est pas une caractéristique attachée aux personnes, c'est une situation qui peut n'être que transitoire. Mais les personnes qui sont passées dans l'une des situations retenues ci-dessus (service d'hébergement, espace public...) au moins une fois au cours d'une période donnée ne sont pas les mêmes que celles qui s'y trouvent à une date précise (voir figure). D'une part, leur nombre est plus élevé. D'autre part, la composition de la population est différente dans les deux cas. En effet, l'estimation à une date donnée donne plus de poids aux personnes sans domicile pour de longues périodes, qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que les sans-domicile occasionnels. Il importe donc de préciser non seulement les caractéristiques de la situation de logement que l'on va qualifier de « sans domicile », mais aussi l'intervalle de temps considéré dans la définition du champ de l'enquête.

Deux facteurs interviennent donc dans cette définition :

- un aspect qui décrit les situations de logement que l'on considérera comme pertinentes (dans le cas des travaux de l'INED et de l'INSEE, il s'agit de caractéristiques physiques et d'autres relatives au statut d'occupation)
- un aspect temporel : on définira comme faisant partie du champ visé par l'enquête les personnes s'étant trouvées dans les situations ci-dessus à un moment donné (ex : la veille de l'enquête), ou pendant une certaine proportion de temps au cours d'une période donnée (ex : au moins une fois au cours de la semaine précédant l'enquête, ou au moins tant de jours dans toute autre période permise par le questionnaire). Ces différentes solutions ont été expérimentées lors des nombreuses enquêtes menées aux États-Unis.

L'aspect temporel intervient aussi dans le choix des pondérations, que l'on verra plus loin.

\*\*\*\*\*

### Exemple de variation de la structure de la population d'un centre selon la durée de la période concernée

Durée	1er lit	2ème lit	3ème lit	4ème lit	5ème lit	Bilan		
1 <sup>er</sup> trimestre	H1	H2	H3	H5	F1	1F 4H 20% de F	2F 6H 25% de F	4F 8H 33% de F
2 <sup>ème</sup> trimestre			H4	H6	F2			
3 <sup>ème</sup> trimestre			H3	H7	F3			
4 <sup>ème</sup> trimestre			H4	H8	F4			

Source : Arduin, Frechon, Marpsat, 2002.

*Lecture : un centre est occupé à un moment donné par une femme (F) et quatre hommes (H). Chacun y reste entre un et quatre trimestres, avec des retours possibles. Selon la durée de la période considérée, la proportion de femmes varie de une sur cinq à une sur trois personnes (différentes).*

*Comme le montre cette figure, entre les enquêtes portant sur une date donnée et celles concernant une période donnée, les différences de structure de la population sont importantes. Les colonnes représentent des lits. Dans un centre d'hébergement de cinq lits, on regarde l'occupation des lits sur quatre trimestres. H1 est un homme qui est resté un an dans le centre, et a occupé le même lit pendant quatre trimestres. H2 est dans le même cas. H3 est un homme qui a été hébergé pendant un trimestre puis a retrouvé une autre forme d'hébergement pendant un trimestre : logement personnel, chez des amis, dans un hôpital ou une autre institution... puis il est revenu pendant un trimestre, ensuite il est ressorti à nouveau pendant un trimestre. H4 est dans la même situation. H3 et H4 sont des gens qui alternent les périodes dans le centre avec des périodes pendant lesquelles ils retrouvent un logement, ou en tout cas, sortent du champ des personnes sans domicile. H5, H6, H7 et H8 sont quatre hommes qui sont hébergés pendant une courte période dans ce centre et qui retrouvent ensuite un logement. F1, F2, F3 et F4, sont quatre femmes qui ont eu de même chacune une courte période d'un trimestre sans logement. A un moment donné, quatre hommes et une femme occupent le centre, soit une proportion de femmes de 20%. Si on considère maintenant l'ensemble des hommes et des femmes qui sont passés dans ce centre sur une période d'un an, il y a quatre femmes et huit hommes, cela fait alors un tiers de femmes.*

*Selon que les enquêtes portent sur les personnes qui ont occupé des lits à un moment donné ou sur l'ensemble des personnes qui au cours de l'année sont passées par le centre, la proportion de femmes passe de un cinquième à un tiers. De même, lorsqu'on réalise une enquête, il faut préciser sur quelle durée on travaille, parce que cela change les résultats tant au niveau du nombre de personnes concernées que de la structure de la population touchée.*

\*\*\*\*\*

## **2.5 Evolution ultérieure et critiques**

Au cours des dix années qui ont suivi les travaux du CNIS, les définitions et les nomenclatures qu'ils avaient suggérés ont été mises en pratique à plusieurs reprises. De ce fait, certaines imperfections ou imprécisions en sont apparues. En ce qui concerne l'équipe de l'INED, notre réflexion a également avancé à l'occasion des travaux entrepris avec d'autres pays, qui nous ont conduits à revisiter nos catégories pour les formuler en des termes plus généraux et déclinables pour des pays différents.

### **2.5.1 La nomenclature de stabilité/précarité**

La quatrième dimension de la classification du CNIS, celle de la précarité temporelle, est à la fois très importante pour connaître la situation de la personne ou du ménage par rapport au logement, mais difficile à cerner dans les enquêtes où ce sont les intéressés qui sont interrogés, et qui peuvent parfois ne pas être au courant de la fragilité de leur situation.

### **2.5.2 Du statut du ménage au statut de l'individu**

Par ailleurs, les enquêtes auprès des personnes sans domicile nous ont donné à voir un certain nombre de situations où le « ménage » avait un statut stable par rapport au logement, mais où ce n'était pas le cas pour « l'individu » interrogé, qui était ainsi amené à se retrouver à la rue après une dispute avec le détenteur légitime du logement, ou son décès, ou toute autre circonstance.

### **2.5.3 Prendre en compte tous les segments du marché du logement**

Au cours des travaux comparatifs que nous avons menés avec des équipes locales de Los Angeles, Tokyo et Saõ Paulo, la position du CNIS selon laquelle l'ensemble des situations de logement d'un pays devaient être considérées nous parut se confirmer, ainsi que la prise en compte de plusieurs dimensions. Par exemple, la situation brésilienne - avec l'existence des favelas dont les habitants ne sont pas considérés comme sans domicile par les chercheurs du pays, mais où la différence physique entre les abris de certains « sans-domicile » et ceux de certains habitants des favelas est difficile à percevoir pour un chercheur non brésilien - renforce l'idée que c'est l'ensemble des situations de logement d'un pays qu'il convient de décrire, et le rôle que jouent ces différents segments les uns par rapport aux autres<sup>40</sup>. Sans cela, comparer le nombre de personnes dormant en centre d'hébergement, par exemple, n'a pas beaucoup de sens, à supposer même qu'on ait réussi à établir une équivalence entre ce qui tient lieu de « centre d'hébergement » dans chaque pays (voir sur ce point la partie 3, sur les difficultés à établir une définition commune des sans-domicile dans l'Union Européenne).

### **2.5.4 Une autre dimension : l'adéquation entre le ménage et son logement**

Si l'on veut classer ainsi l'ensemble des situations de logement, il apparaît qu'une autre dimension pourrait être ajoutée à celles proposées par le CNIS. Cette dimension n'a de sens que pour une partie des sans-domicile (ceux disposant d'un hébergement) mais pourrait venir compléter la description des autres situations : il s'agit de l'adéquation entre le ménage et le logement.

Cette comparaison peut se décliner sous plusieurs aspects : entre le coût du logement et les ressources du ménage ; entre la taille du logement et celle du ménage ; entre les besoins particuliers d'un ménage, comme la présence d'un handicapé ou d'une personne âgée, et les caractéristiques du logement (étage élevé sans ascenseur, par exemple)... On peut remarquer

---

<sup>40</sup> Marpsat, intervention au colloque du PUCA, « SDF : visibles, proches, citoyens », 15-16 décembre : « Une recherche internationale : l'étude comparative des sans-domicile « au sens restreint » dans les villes de Los Angeles, Saõ Paulo, Tokyo, et Paris ».

qu'à la différence des dimensions proposées par le CNIS, deux ménages différents dans des logements identiques pourraient se trouver dans une situation différente, selon leur taille, leurs revenus etc.

### **2.5.5 La dimension sociale proposée par l'Observatoire des sans-abri**

D'autres dimensions peuvent également être prises en compte. Ainsi, l'Observatoire des sans-abri, organisme de recherche rattaché à la FEANTSA, recommande de prendre en compte une dimension sociale, selon que l'on dispose ou non d'un espace privé et sûr pour ses relations sociales (pour plus de détails sur cette proposition, voir la partie 3).

### **2.5.6 Difficultés et norme**

Lorsque ces différentes dimensions sont prises en compte, il est tentant de raisonner alors en termes de « difficultés de logement », par exemple d'établir un seuil à partir duquel un logement sera considéré comme surpeuplé. Un tel seuil reflète les normes en cours dans une société donnée, et peut différer d'un pays à l'autre et, pour un même pays, au cours du temps.

Ainsi, au sein de la communauté européenne, les pays du Nord et ceux du Sud peuvent avoir des approches différentes sur la nécessité du chauffage central. Se mettre d'accord sur une classification qui rende compte des cas existant dans chaque pays est relativement plus facile que s'entendre sur des normes qui n'ont pas le même sens pour chacun. On retrouve le même problème que celui du seuil de pauvreté, si ce n'est qu'on raisonne sur plusieurs dimensions et non sur la seule dimension monétaire, et que le seuil de pauvreté tel qu'il est défini en Europe (c'est-à-dire de façon relative, comme une fraction du revenu médian) se déduit automatiquement de la distribution des revenus, alors qu'établir une norme de logement est une construction à la fois sociale et statistique<sup>41</sup>.

Au cours du temps, l'amélioration de la majorité des logements conduit à une évolution des normes à la hausse. Ainsi, de nos jours, les ménages français disposent presque tous de l'eau courante, ce qui était très loin d'être le cas à l'issue de la deuxième guerre mondiale. L'écart à ce qui est devenu une norme peut alors se traduire pour l'individu qui le subit comme un stigmate.

## **III. Les enquêtes dont s'est inspiré l'INED**

Ce sont des méthodes d'enquêtes très proches qui ont été utilisées par l'INED pour la première fois en 1995 sous l'égide du CNIS, ainsi que dans ses enquêtes suivantes, puis par l'INSEE pour son enquête nationale de 2001. Ces méthodes se sont appuyées sur des travaux américains antérieurs, afin de surmonter ou de contourner les difficultés nombreuses que présente la réalisation d'un échantillon aléatoire représentatif de personnes sans domicile. Les méthodes américaines étaient les seules à l'époque qui permettaient d'obtenir un échantillon représentatif comportant à la fois des personnes dormant dans la rue et d'autres logées dans un large éventail de services d'hébergement (à la différence des enquêtes britanniques, par exemple).

### **1. Les difficultés d'une enquête auprès des personnes sans domicile**

La question de la définition n'est pas la seule difficulté que rencontre le chercheur qui souhaite réaliser une enquête auprès des personnes sans domicile. Les principaux obstacles

---

<sup>41</sup> Une question similaire se pose pour les indicateurs de « pauvreté en conditions de vie », mesurée à partir du nombre de biens que le ménage ne possède pas dans une liste établie à l'avance. Lorsqu'elle ne sort pas directement de l'imagination des statisticiens, cette liste de biens est classiquement établie soit après une enquête de « consensus » (qui interroge les ménages sur les biens qui leur semblent indispensables), soit selon la « fréquence » de leur possession dans l'ensemble de la population.

auxquels on se heurte lorsqu'on cherche à avoir une approche statistique de la question des sans-domicile sont les suivants :

- contrairement à ce qui se passe pour la plupart des enquêtes statistiques, on ne dispose pas de base de sondage, c'est-à-dire d'une liste exhaustive des personnes qui constituent le champ de l'enquête. En effet, d'ordinaire, la plupart des enquêtes auprès des ménages sont réalisées à partir d'un échantillon tiré dans un fichier d'adresses ou dans un fichier administratif, comme la liste des bénéficiaires d'une mesure sociale ; cette méthode n'est bien sûr pas applicable aux sans-domicile, dont une grande partie n'ont pas d'adresse et qui, en France, ne font pas l'objet de mesures particulières qui conduiraient à les inscrire sur une liste (comme c'est le cas au Royaume-Uni pour les sans-domicile dits statutaires, *statutory homeless* ) ;

- la méthode des quotas, qui se substitue généralement au tirage aléatoire d'un échantillon en l'absence d'une base de sondage, et qui consiste à sélectionner des personnes en respectant la structure de l'ensemble de la population visée (par âge, sexe ou toute autre variable jugée pertinente) n'est pas applicable pour une première enquête auprès des personnes sans domicile, puisque justement on ne connaît pas leurs caractéristiques principales et qu'on ne sait pas quelles sont les variables pertinentes pour expliquer leurs trajectoires et leurs comportements. Les seules données disponibles en 1993 provenaient de trois types de sources : le recensement de la population, qui comporte à la fois des doubles comptes et des omissions en ce qui concerne les personnes sans domicile ; les enquêtes du ministère des Affaires Sociales sur les centres assurant l'hébergement des adultes et familles en difficulté, sources qui omettent une partie des centres d'urgence et toutes les personnes dormant en abri précaire et dans l'espace public ; enfin, les statistiques des associations et des administrations locales, impossibles à agréger sans doubles comptes en l'absence d'un identifiant unique pour chaque personne (l'utilisation du numéro de Sécurité Sociale, outre qu'il n'existe pas pour certains étrangers, est très sensible en France, notamment à la suite de l'affaire Safari (voir partie 3), et nécessiterait une décision de type politique ; dans d'autres pays cette utilisation est plus fréquente même si elle est très contrôlée, comme au Danemark, d'autres encore envisagent de créer un tel identifiant à l'usage des seuls sans-domicile, comme le Royaume-Uni pour les *rough sleepers* et les Pays-Bas).

- les personnes concernées sont à la fois mobiles (au moins sur un espace restreint) et peu visibles. Lorsqu'elles vivent dans l'espace public, il arrive souvent qu'elles se dissimulent, surtout la nuit, pour des raisons de sécurité ; mais elles sont aussi peu visibles parce que souvent, leur apparence ne les distingue pas de personnes pauvres disposant d'un logement ; limiter une enquête aux personnes les plus visibles dans l'espace public, les plus conformes à l'image du « clochard », serait en restreindre beaucoup la portée ;

- ces enquêtes présentent de nombreuses difficultés éthiques et de terrain (Firdion, Marpsat, Bozon, 1995) : il est nécessaire de travailler en partenariat avec les associations et organismes d'aide, sans pour autant perturber leur activité ; il faut respecter le peu d'espace privé qui reste aux personnes sans logement, qui n'ont pas de porte à refermer lorsqu'elles ne souhaitent pas recevoir d'enquêteur.

- enfin, on retrouve la difficulté déjà mentionnée au niveau de la définition : il faut savoir si on veut enquêter « en transversal » (à une date donnée, ou sur une courte période qui lui est assimilable, en réalisant une sorte de photographie des personnes sans domicile à ce moment-là) ou « en longitudinal » (sur le long terme, en prenant en compte les entrées dans et les sorties de la situation considérée). Les travaux de l'INED puis ceux de l'INSEE qui s'en sont inspirés ont choisi la première voie, mais il sera fait mention brièvement de la deuxième dont il existe quelques exemples français et que d'autres pays ont davantage développée.

Pour plus de précision sur les méthodes exposées ci-dessous (provenant pour l'essentiel des États-Unis) et le contexte social dans lequel elles se sont développées, voir (Marpsat, Firdion, 2000a, chapitre 2) et le site du réseau européen *Constructing Understandings of Homeless Populations*, [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org).

## **2. Les méthodes américaines : trois générations d'enquêtes « à un moment donné »**

Comme nous l'avons déjà exposé dans (Marpsat, Firdion, 2000a, chapitre 2), c'est dès le début des années quatre-vingt que les chercheurs américains ont mis au point des méthodes statistiques pour mieux connaître les sans-domicile de façon quantitative. Leurs travaux ont évolué d'une préoccupation première sur le nombre des personnes concernées à un intérêt pour leurs caractéristiques, leurs conditions de vie et les processus qui les ont conduites à leur situation actuelle, en tenant compte du contexte économique et social. Ces méthodes quantitatives reposent sur une définition des *literal homeless* (voir dans la partie 3 les liens avec la législation américaine), proche des « sans domicile au sens restreint » français. Elles peuvent être regroupées en trois générations ; les travaux de l'INED se sont directement inspirés de la troisième.

### **2.1 Les estimations reposant sur des « opinions d'experts »**

Ces estimations portent uniquement sur des effectifs globaux, addition de chiffres fournis par des « experts » qui peuvent être des responsables associatifs, des policiers, des membres des administrations locales... Les résultats peuvent en être extrêmement différents, car les difficultés de définition, tant dans leur aspect relatif à la situation de logement que dans leur aspect temporel n'étaient pas encore complètement dominées, et en raison de l'utilisation que chaque commanditaire pouvait souhaiter faire de ces chiffres (lobbying, justification d'une politique...). Pour donner une idée de la diversité des résultats obtenus par cette première approche, on peut citer, par exemple, la fourchette de 2,2 à 3 millions donnée par une organisation militante, la *Community for Creative Non-Violence* (CCNV) en 1983, et les 300 000 personnes qu'annonce le Ministère du Logement (HUD) en 1984. A l'occasion de ces estimations s'est déroulée une bataille de chiffres acharnée.

### **2.2 L'approche « rue et centres d'hébergement »**

Cette deuxième approche consiste à enquêter une nuit donnée, à la fois dans les centres d'hébergement et dans l'espace public, la « rue », en interrogeant directement les personnes sans domicile. Le choix de l'heure permet d'éviter les doubles comptes, les centres fermant en général pendant la nuit après l'arrivée des résidents. C'est bien sûr la partie « rue » qui pose le plus de problèmes, en particulier au niveau de l'échantillonnage dans les aires géographiques étendues, pour lesquelles on commence par tirer un échantillon de zones. Ces zones sont préalablement stratifiées en fonction de la densité de leur occupation par des sans-domicile estimée selon... des opinions d'experts. Cette procédure n'est pas très satisfaisante : elle perturbe les personnes sans domicile au milieu de leur sommeil ; la fréquentation des zones élémentaires est souvent mal estimée ou les personnes se sont déplacées entre-temps ; le nombre d'enquêteurs nécessaire est très important pour peu d'enquêtés et les coûts sont élevés. Employée pour la première fois à Nashville en 1983, cette méthode a été reprise en plusieurs occasions, notamment en 1985 à Chicago et en 1990 à l'occasion de la *S-Night* (*Shelter and street night*) du recensement de la population.

Lors des travaux pilotes de l'INED, nous avons tenté de reproduire ce type d'enquête à petite échelle, pour voir si nous nous heurtions aux mêmes difficultés. Comme il se confirmait que de ce point de vue, le cas de la France n'était pas si différent de celui des États-Unis, nous avons recherché une méthode qui nous permette de mieux atteindre notre but.

### 2.3 L'approche « utilisation des services d'aide aux sans-domicile »

Cette troisième approche consiste à enquêter les personnes sans domicile dans les services auxquels elles font appel. Le volet « hébergement » est conservé ; le volet « rue », dont on a vu qu'il posait de nombreux problèmes, est remplacé par d'autres services, qui peuvent varier d'une enquête à l'autre, comme les distributions de repas fixes ou itinérantes, les vestiaires (lieux où on peut se procurer des vêtements gratuitement ou à très bas prix), les lieux d'accueil de jour etc. Il est alors nécessaire d'étudier la couverture de l'enquête, c'est-à-dire de savoir quels sont les sans-domicile appartenant au champ visé mais qui ne seraient pas atteints par une enquête se limitant à ceux d'entre eux qui utilisent des services d'aide.

La première enquête de ce type est sans doute celle réalisée en 1984 par la *Rand Corporation* à Los Angeles (Koegel *et al.*, 1996). Des enquêtes inspirées par ce modèle ont été conduites à Munich (1989-1990) et à Madrid (1992-1993 et 1997) (Frechon, Marpsat, 2004, [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org)). Parmi celles qui ont suivi aux Etats-Unis, avec un système de pondérations moins complexe, l'enquête de l'*Urban Institute* de 1987 portait sur les villes de plus de 100 000 habitants (Burt et Cohen, 1988), celle du *Research Triangle Institute* (RTI) sur l'agglomération de Washington en 1991 (Dennis et Iachan, 1993), enfin l'enquête du *Census Bureau* en 1996 était de portée nationale (Burt *et al.*, 2001). Les travaux de l'INED, en 1995, 1998 et 2002, se sont inspirés de ce type de méthode, qu'on détaillera plus loin. Enfin, en 2001, l'INSEE a réalisé une enquête nationale selon les mêmes principes, avec la collaboration de l'INED (Brousse *et al.*, 2002 ; 2006).

Notons que le recensement américain de 2000 a conservé un aspect « rue et centres d'hébergement » auquel il associe un aspect « autres services » en enquêtant dans les distributions de repas. L'aspect « rue » est assuré en enquêtant dans un certain nombre de lieux publics repérés à l'avance (*targeted non-shelterd outdoor locations*).

### 3. Un mot sur les méthodes longitudinales en Europe et aux Etats-Unis

La question des études statistiques<sup>42</sup> portant sur les entrées dans et les sorties de la situation de sans-domicile a été traitée en détail dans « Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile » (Arduin, Frechon, Marpsat, 2002). Ces travaux reposent essentiellement sur trois types de méthodes : les enquêtes de type « panel » ; les études reposant sur l'utilisation de fichiers de gestion des centres d'hébergement, parfois complétés par des extraits de registres divers (santé, justice...) pour les pays qui disposent de tels instruments, comme le Danemark ; et les questions rétrospectives posées à un échantillon représentatif de l'ensemble de la population (ou du moins de celle vivant en logement ordinaire) sur d'éventuels épisodes antérieurs de privation du logement.

Dans les deux premières méthodes, l'une des difficultés consiste à bien préciser ce qu'on appelle une « sortie » de la situation. On se trouve de nouveau avec, d'une part, une dimension relative au temps (à partir de combien de jours parlera-t-on de sortie ?) et une dimension relative aux situations de logement (mettra-t-on sur le même plan - c'est-à-dire dans la même « classe d'équivalence », et selon quel principe d'équivalence - les sorties vers la prison, vers le traitement des conduites addictives, et celles vers un logement stable et autonome).

La troisième méthode porte sur les personnes qui se sont trouvées sans domicile ou mal logées à un moment de leur vie et ont ensuite retrouvé un logement ordinaire, et ne donne

---

<sup>42</sup> En ce qui concerne les travaux qualitatifs, on en trouvera des exemples sur [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org), en particulier ceux de Lia van Doorn à Utrecht.

donc pas d'indications sur celles qui sont restées dans cette situation, y sont décédées ou en sont sorties en direction d'une institution (maison de retraite, hôpital, prison...).

### **3.1 Les enquêtes de type « panel »**

Il s'agit, après une première enquête dite « de base » (réalisée selon l'une des deux dernières méthodes d'enquête « à un moment donné » citées plus haut), de retrouver, en général plusieurs fois, les personnes interrogées ou une partie d'entre elles, et de relever les modifications de leur situation dans l'intervalle entre deux entretiens.

On imagine bien les difficultés d'une telle démarche : les panels sont coûteux et toujours complexes à réaliser, en raison de « l'attrition », c'est-à-dire des personnes que l'on ne retrouve pas – difficulté accrue dans le cas de personnes privées de logement. De plus, les personnes que l'on « perd » sont en général différentes de celles que l'on retrouve, et on ne peut pas toujours généraliser aux premières les résultats obtenus sur ces dernières. On peut « perdre » à la fois des personnes qui ont changé de région, ont été emprisonnées, sont décédées, que d'autres dont la situation s'est améliorée et qui ne souhaitent pas revenir sur un moment difficile de leur passé.

Des méthodes ont donc été mises au point pour résoudre au moins partiellement ces problèmes. Mais il n'existe dans aucun pays des enquêtes de ce type à un niveau national. Malgré tout, les enquêtes de type « panel », utilisées avec précaution, fournissent des résultats intéressants.

La première enquête « panel » auprès de sans-domicile semble être celle de Sosin, Piliavin et Westerfelt réalisée à Minneapolis en 1990, dont la limitation est d'être fondée sur un premier échantillon de volontaires (Sosin, Piliavin et Westerfelt, 1990). On peut aussi citer l'importante *Course of Homelessness Study* réalisée à Los Angeles par la *Rand Corporation* entre 1990 et 1993 (Koegel *et al.*, 1996), et celle conduite dans le comté d'Alameda, Californie, par l'équipe de Wong et Piliavin, entre 1991 et 1993 (Wong et Piliavin, 2001). En Europe, au moins deux pays ont conduit des enquêtes de ce type, l'une à Madrid et l'autre à Munich, en s'inspirant des travaux de la *Rand Corporation* (Muñoz et Vázquez, 1999 ; Fichter et Quadflieg, 1998).

### **3.2 L'utilisation de fichiers de gestion des services d'hébergement**

Il s'agit d'utiliser ces fichiers (et éventuellement ceux d'autres services s'adressant aux sans-domicile) afin de constituer une sorte de « pseudo-panel ». Les fichiers des différents centres sont harmonisés à l'issue d'une consultation des organismes gestionnaires. Chaque personne est repérée par un identifiant préservant son anonymat ; elle est enregistrée à chaque début et à chaque fin de séjour dans un centre. Les fichiers sont périodiquement fusionnés et les doubles comptes supprimés à l'aide de l'identifiant. On obtient alors le cheminement de chaque personne dans le système de l'hébergement par les organismes participants. Ces données permettent d'étudier les flux, et dans les applications les plus élaborées, peuvent être enrichies par des caractéristiques des personnes et de leurs trajectoires entre deux périodes d'hébergement, obtenues soit par un questionnaire soit par fusion avec d'autres fichiers (comme au Danemark, où c'est le numéro national d'identité qui est utilisé).

Malgré l'intérêt des résultats, le procédé est assez lourd à mettre en place et à alimenter. Il pose un certain nombre de questions éthiques quant à la confidentialité des données recueillies, qui doit être l'objet d'une attention particulière.

La mise en œuvre la plus connue a été réalisée aux États-Unis sous le nom de « système ANCHOR ». Fonctionnant au départ sur New York et Philadelphie, cette méthode a été étendue à d'autres villes mais n'a pu dépasser l'échelle locale et est actuellement abandonnée.

On en trouve également des applications en Australie (les informations du réseau de services d'hébergement SAAP), et à l'échelle locale au Danemark et en France (Lorraine).

### **3.3 L'utilisation de questions rétrospectives dans des enquêtes auprès de ménages logés**

Enfin, les enquêtes menées auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population disposant d'un logement peuvent comporter des questions rétrospectives, afin de savoir si l'enquêté s'est trouvé sans domicile au moins une fois au cours de sa vie, ou dans une période donnée, par exemple les cinq ans qui précèdent l'enquête. Ici encore, la définition de la situation prise en compte est cruciale. De telles enquêtes ont été réalisées dans plusieurs pays, notamment par Link aux États-Unis en 1990 (Link *et al.*, 1994), et par Toro dans plusieurs pays occidentaux. L'Eurobaromètre comporte ce type de questions depuis 1993. Dans le cas français, une question de ce type figure dans une enquête du Crédoc de 2001 (sur un faible échantillon). Une batterie de questions sur ce thème figure dans l'enquête Santé de 2002-2003 (INSEE) et dans l'enquête Logement de 2006<sup>43</sup>.

## **IV. L'enquête conduite par l'INED en 1995**

L'INED a réalisé deux enquêtes auprès des personnes utilisatrices des services aux sans-domicile : l'une en 1995, auprès de personnes âgées de 18 ans ou plus, fréquentant les services d'hébergement et les lieux de distribution de repas à Paris ; l'autre en 1998, auprès de jeunes de 16 à 24 ans, fréquentant les mêmes types de service ainsi que les lieux d'accueil de jour, dans Paris et la première couronne. Notre équipe a également été associée à la conception de l'enquête nationale de l'INSEE, en janvier et février 2001, qui a repris la méthodologie mise au point à l'INED. D'une enquête à l'autre, certains perfectionnements et précisions sur la définition de la situation, le calcul des pondérations, et la procédure de terrain ont été mis au point, et exposés dans (Marpsat, Firdion, 2000a, chapitre 5). Des procédés ont été mis au point par l'INED pour étudier leurs défauts de couverture (les personnes qui sont dans le champ visé mais pas dans le champ atteint). Je donnerai simplement ici les grandes lignes de ce type d'enquête, dans ce qui les distingue d'enquêtes plus classiques.

### **1. Un sondage à plusieurs degrés**

Selon qu'on veut réaliser une enquête sur une commune donnée (y compris Paris *intra-muros*) ou sur une aire géographique plus importante (par exemple l'agglomération parisienne, ou l'ensemble des agglomérations françaises de plus de 20 000 habitants), le sondage réalisé sera à deux ou trois degrés. Dans le deuxième cas, en effet, on effectuera un premier tirage des aires géographiques de base (communes de l'agglomération parisienne, agglomérations parmi les villes françaises). Pour la présentation qui suit, nous nous limiterons au cas de Paris *intra-muros*, celui de l'enquête réalisée en 1995 par l'INED.

Le principe consiste à aller rencontrer les personnes sans domicile dans les lieux où elles se trouvent, de telle sorte qu'on puisse échantillonner ces lieux (ce qui nécessite d'en fabriquer une base de sondage), puis les prestations procurées aux personnes qui les fréquentent. On passe ensuite des prestations aux personnes par le calcul de pondérations correctrices, qui tiennent compte de l'intensité différente de l'utilisation des services d'aide d'un individu à l'autre.

Dans un premier temps, il faut choisir les types de services dont on tiendra compte. Les services d'hébergement en font toujours partie, mais il faut préciser ce qu'on entend par

---

<sup>43</sup> Voir par exemple le numéro spécial d'*Economie et Statistique* sur les sans-domicile (391-392, 2006).

« services d'hébergement » : va-t-on inclure les centres maternels, les centres s'adressant à des personnes connaissant certaines difficultés particulières comme les femmes victimes de violence domestique, les malades mentaux, les sortants de prison ? D'un pays à l'autre, selon les politiques sociales en vigueur, on aura tendance à catégoriser différemment les personnes et donc les endroits où elles sont hébergées.

De plus, afin d'atteindre des personnes qui ne font pas appel aux services d'hébergement et dorment dans l'espace public, on va ajouter diverses autres prestations, distributions de repas, soins médicaux, vestiaires, accueil de jour, services itinérants de nuit... Dans les pays ou les localités où existent peu de services d'aide, certaines aires de rassemblement, par exemple des gares, peuvent être traitées comme des services du point de vue de l'échantillonnage. Les types de services étant choisis, il faut établir la base de sondage correspondante, c'est-à-dire la liste exhaustive de ces services sur l'aire géographique d'intérêt (ou dans la fraction sélectionnée au cours de la première phase, dans le cas des enquêtes à trois degrés de tirage).

Chaque nouveau type de service ajouté accroît la couverture de la population visée, les sans-domicile « au sens restreint » ; mais il risque d'augmenter le nombre de personnes atteintes qui ne font pas partie des sans-domicile dans une définition restreinte, et utilisent quand même les services d'aide (voir Marpsat, 2006a, pour une étude des personnes logées utilisant les distributions de repas chauds) ; certains types de services présentent de grosses difficultés de collecte, car les personnes qui les fréquentent ne passent que brièvement au cours de la journée ; les coûts et la difficulté d'obtenir une liste complète des services de chaque type s'accroissent ; enfin, comme l'établissement des pondérations nécessite de savoir si la personne interrogée a fait appel à l'un ou l'autre des types de services concernés sur la période de référence, le questionnaire devient plus lourd et plus ennuyeux pour l'enquêté au fur et à mesure de l'accroissement des types de services retenus, augmentant ainsi le taux de refus. Il semble qu'enquêter dans les centres d'hébergement et de distribution de nourriture, en accompagnant l'enquête d'une étude de sa couverture, soit un bon compromis. Toutefois, dans le cas de l'enquête de 1998 sur les jeunes sans domicile, nous avons aussi enquêté dans les lieux d'accueil de jour, ce qui nous a permis d'améliorer la couverture de l'enquête en l'étendant à certains jeunes peu attirés par l'utilisation des autres services. Mais la difficulté de cette partie de l'enquête empêche de recommander une telle extension de façon systématique.

La base de sondage des services étant constituée, un certain nombre de ces services sont sélectionnés aléatoirement. Ils reçoivent alors la visite d'un enquêteur qui interroge les bénéficiaires des prestations délivrées, également tirés au sort selon des méthodes diverses (qui nécessitent une grande capacité d'adaptation au terrain).

## **2. Des pondérations correctrices**

En réalité il s'agit, dans un premier temps, d'un sondage sur les prestations et non sur leurs bénéficiaires ; en effet, chaque personne a une probabilité différente d'être tirée dans la période de référence (la semaine, la journée) selon qu'elle fréquente souvent ou rarement les services. C'est la connaissance de cette fréquentation, grâce au questionnaire, qui permettra le passage de la prestation à la personne à travers l'établissement de pondérations correctrices. Pour en donner une image un peu schématique, si dans une semaine donnée il y a 21 prestations possibles (14 repas et 7 nuitées) une personne aura un poids 21 fois plus élevé si elle ne bénéficie que d'une prestation (un repas dans la semaine, par exemple) que si elle en utilise 21 (puisque'on aurait dans ce dernier cas 21 fois plus de chances de la rencontrer, et qu'on s'intéresse à des personnes, et non à des prestations consommées).

### 3. Le terrain

Ce type d'enquête pose des problèmes de terrain particuliers, qui n'ont pu être résolus que par la mise en place de solutions originales (Arduin, Viard, 2002). Les rôles des enquêteurs ont dû être diversifiés, certains assurant l'échantillonnage, d'autres la passation des questionnaires ; les contacts avec les responsables de services et avec les personnes enquêtées ont fait l'objet d'une attention particulière ; diverses modalités de soutien aux enquêteurs ont été trouvées. En retour, la vision des enquêteurs est venue enrichir les résultats (voir partie 3).

### 4. Le questionnaire

Si l'enquête pilote de 1995 a été construite dans le but de mettre au point des méthodes d'enquête reproductibles à plus grande échelle, y compris à l'échelle nationale, pour autant nous souhaitions l'utiliser aussi pour avoir un premier éclairage sur les parcours des personnes sans domicile avant la perte de leur logement et sur leurs conditions de vie depuis. A l'époque, les travaux existants étaient surtout de type qualitatif (voir le chapitre 3 de Marpsat, Firdion, 2000a, rédigé par Pascale Pichon) et portaient essentiellement sur les personnes sans domicile vivant dans la rue ou en centres d'urgence. Ces travaux nous ont donné de nombreuses pistes pour construire le questionnaire. Toutefois, comme notre enquête portait aussi sur des personnes vivant dans des services d'hébergement plus « stables », dont certaines n'avaient jamais connu la rue, nous avons dû construire un questionnaire adapté à la diversité des situations et des trajectoires, plus grande que dans la plupart des travaux qualitatifs existant à l'époque.

L'approche choisie dans le questionnaire développait particulièrement ces deux dimensions : les conditions de vie actuelles, matérielles et relationnelles, décrites à travers l'usage des services, les relations avec la famille, les autres sans-domicile et les personnes du quartier s'il y en avait un plus particulièrement fréquenté, les sources de revenus, l'état de santé ; et des questions tout aussi nombreuses portant sur le passé, qu'il s'agisse de l'origine sociale, de la formation, des trajectoires résidentielles et professionnelles, et des événements marquants, heureux ou malheureux, qui ont pu intervenir dans la jeunesse de l'enquêté ou au cours de sa vie adulte.

L'approche par questionnaire individuel tend à privilégier les explications individuelles de la perte du logement. Il nous paraissait important de replacer la montée du nombre de sans-domicile dans son contexte. A cette fin, dans l'équipe de l'INED, Denise Arbonville a étudié l'évolution du « parc social de fait<sup>44</sup> » et la normalisation de l'habitat entre 1984 et 1992, en les mettant en regard de divers indicateurs (professionnels ou familiaux) de fragilisation des ménages (Marpsat, Firdion, 2000a, chapitre 1). Charles Soulié a décrit le système d'hébergement parisien (*ibidem*, chapitre 7) et sa hiérarchie, qui correspond à une hiérarchie des personnes accueillies, le « bien rare » que constitue l'hébergement de longue durée, et le difficile passage de l'hébergement au logement social. Par la suite, Alexandre Djirikian et Valérie Laflamme ont étudié différentes sources statistiques (recensement, enquête Logement, enquête Etablissements Sociaux, fichier de l'APUR sur les hôtels), dans le prolongement des préoccupations du groupe « sans-abri » du CNIS, afin de repérer les points aveugles de la connaissance des situations de logement et d'émettre des recommandations (Djirikian, Laflamme, Marpsat, 2006).

Les différentes exploitations de l'enquête de l'INED (voir ci-dessous) ont essentiellement porté sur deux points : les ressources (ou le manque de ressources) en termes de réseau de relations, de formation, de santé, etc., qui pouvaient permettre aux personnes sans domicile de

---

<sup>44</sup> C'est-à-dire de la fraction du parc privé inconfortable et de mauvaise qualité qui accueille les populations à faibles revenus.

survivre dans la rue ou d'accéder aux divers types d'hébergement ; les parcours qui avaient pu conduire à la perte du logement, en particulier les ruptures (séparation du couple ou départ de chez les parents, surtout dans les cas d'urgence et de violence ; fin d'un placement).

## **V. Les enquêtes ultérieures**

### **1. L'enquête sur les jeunes de 16 à 24 ans utilisateurs des services d'hébergement, d'accueil de jour et de distribution de repas chauds**

Dans l'enquête pilote décrite ci-dessus, les mineurs étaient exclus du champ et, en conséquence, les structures accueillant exclusivement les mineurs sans domicile n'étaient pas dans la base de sondage ; sur les sites d'enquête, les consignes des enquêteurs étaient de ne pas les interroger. Toutefois, les observations de plusieurs membres de l'équipe faisaient état de la présence de jeunes paraissant mineurs, accompagnés ou non de leur famille.

Selon les premiers résultats de l'enquête de 1995, il apparaissait que beaucoup de majeurs de moins de 25 ans qui, s'ils n'ont pas d'enfants, ne peuvent bénéficier du RMI, se trouvaient dans une situation particulièrement précaire. Un certain nombre d'entre eux ne faisaient appel aux services que de façon assez ponctuelle, vivant plutôt dans des squats et utilisant un réseau de relations pour « se débrouiller ». Beaucoup avaient connu des difficultés familiales ou étaient passés par la DDASS. Les premiers résultats de l'enquête du Professeur Viviane Kovess et du Docteur Caroline Mangin-Lazarus - dont l'enquête auprès d'adultes sans domicile, réalisée en 1996 selon la méthode d'échantillonnage mise au point par l'INED, porte sur la santé mentale et l'accès aux soins - montraient une prévalence de la consommation de drogue plus forte chez les jeunes adultes. Pour l'une et l'autre enquête, la faiblesse des effectifs ne permettait toutefois pas d'aller très loin dans l'analyse de la situation des plus jeunes (par exemple, il y a 45 personnes de moins de 25 ans interrogées dans l'enquête INED de 1995, dont les questionnaires ont été étudiés de façon « qualitative » afin de reconstituer leur trajectoire pour préparer l'enquête décrite ci-dessous).

Jean-Marie Firdion et moi-même souhaitons inscrire cette question des jeunes sans domicile dans celle du passage à l'âge adulte, toujours jalonné de difficultés scolaires, familiales, professionnelles. Évoluant avec la société française, la période de passage à l'âge adulte est devenue plus longue et jalonnée de difficultés nouvelles ou plus importantes que par le passé. Le parcours scolaire, s'il s'est allongé, ne se conclut pas nécessairement par un diplôme ; la mésentente familiale, particulièrement dans le cas de familles recomposées, ou l'absence de recours familial possible, pour ceux qui sont placés et ne sont plus pris en charge après 18 ans (ou 21 lorsqu'ils bénéficient d'une mesure jeune majeur), peuvent pousser les jeunes à devoir chercher très tôt les moyens de leur autonomie. L'évolution du marché du travail se traduit souvent chez les jeunes par une accumulation de petits boulots et de statuts précaires. Disposant de peu de ressources financières et sociales, certains jeunes se retrouvent démunis face à un marché du logement tendu, en particulier dans les grandes villes. Ces difficultés peuvent se doubler d'une certaine impatience des parents qui, au même âge, n'avaient pas nécessairement rencontré les mêmes difficultés pour trouver un emploi et un logement, comme cela a été mis en évidence par Joan Smith dans le cas de certaines localités du Royaume-Uni (Smith *et al.*, 1997).

Nous avons donc décidé d'entreprendre une nouvelle enquête, centrée sur les moins de vingt-cinq ans. Les enquêtes statistiques conduites dans d'autres pays, les travaux qualitatifs français ou étrangers, les entretiens avec les responsables de services d'aide nous donnaient à penser qu'au moins une partie des jeunes rejetaient les structures collectives d'hébergement en faveur de solutions comme le squat ou l'hébergement chez des amis. Pour mieux prendre en compte ces spécificités, nous avons décidé d'enquêter non seulement dans les services

d'hébergement et de distribution de nourriture, mais aussi dans des centres d'accueil de jour<sup>45</sup>. L'enquête n'était pas limitée aux centres réservés aux jeunes, car ceux-ci peuvent aussi faire appel aux services accueillant toutes les tranches d'âge. Afin de toucher les jeunes que cette enquête ne pouvait atteindre (par exemple des jeunes fugueurs survivant grâce à un réseau de connaissances et sans jamais faire appel à des associations), nous les avons approchés en dehors de l'enquête statistique, par des entretiens approfondis.

Dans ces conditions difficiles d'entrée sur le marché du travail et du logement, tous les jeunes ne deviennent pas sans domicile, y compris parmi ceux d'origine modeste. Nous avons donc cherché à savoir quelles caractéristiques, quels éléments dans leur parcours, exposaient davantage les jeunes à se retrouver sans domicile ou au contraire les en protégeaient. Ces « ressources » au sens large, ou ce manque de ressources, se retrouvent dans leur capacité plus ou moins grande de se « bricoler » des solutions de survie. Nous avons donc rapproché les caractéristiques des jeunes et les différents modes d'organisation de leur vie dans la rue. Dans le cadre d'un appel d'offre de l'INSERM, nous avons mis un accent particulier sur les comportements relatifs à la santé, qu'il s'agisse des accidents, des pratiques sexuelles protégées ou non, de la consommation de drogue, ou de l'accès aux soins en général. Pour ce faire nous avons repris un certain nombre de questions mises au point par Marie Choquet lors des diverses enquêtes qu'elle a menées auprès des jeunes (Amossé *et al.*, 2001).

Enfin, l'approche biographique quantitative s'est appuyée sur l'expérience des questionnaires développée à l'INED par Catherine Bonvalet, Daniel Courgeau et Eva Lelièvre lors des enquêtes Triple Biographie (3B) et Biographie et Entourage (Antoine *et al.*, 1999).

## **2. Les études portant sur la couverture de l'enquête conduite par l'INSEE en 2001**

L'enquête nationale conduite par l'INSEE en 2001 (désignée aussi par SD2001), inspirée de la méthode mise au point par l'INED, se déroulait auprès des utilisateurs francophones des services d'hébergement et de distribution de repas chauds. A la demande de l'INSEE et de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale<sup>46</sup>, l'équipe de l'INED a entrepris deux investigations sur les limites de cette enquête, l'une portant sur les non-francophones utilisateurs des services enquêtés par l'INSEE, l'autre essayant de joindre les personnes n'utilisant pas, ou utilisant très peu, ces mêmes services. Je donnerai ici quelques précisions sur ces enquêtes dont les rapports ne sont pas publics.

### **2.1 Les non-francophones utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds**

En raison de la complexité du mode de collecte et de la difficulté à mobiliser un grand nombre de traducteurs, le champ de l'enquête SD2001 est limité aux adultes francophones. Toutefois, les enquêteurs avaient pour tâche de dénombrer, parmi les personnes échantillonnées, celles qui ne parlaient pas français. A partir de ces données, l'INSEE a estimé que la population non francophone constituait environ 14,5% des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas.

Pour mieux cerner les spécificités de cette population, l'INED a organisé en 2002 une étude complémentaire de faible ampleur auprès des personnes non francophones fréquentant les centres d'hébergement ou de distribution de repas chauds (Marpsat et Quaglia, 2002).

---

<sup>45</sup> Nous avons sélectionné les lieux d'accueil offrant un espace où les personnes peuvent séjourner durant la journée ou la soirée (lire, prendre un café...) de même que des services où l'on peut prendre une douche ou laver son linge.

<sup>46</sup> Dont je ne faisais pas encore partie à l'époque.

L'objectif de cette étude était double : d'une part, estimer à partir d'un semainier<sup>47</sup> l'utilisation hebdomadaire que les non-francophones font de ces services. En effet, les premières estimations réalisées par l'INSEE supposent que les semainiers (tels qu'ils figurent dans le questionnaire de l'INSEE) donnent des résultats comparables pour les francophones et les non-francophones : il s'agissait de vérifier cette hypothèse. D'autre part, obtenir quelques données sur les types d'habitation, les statuts d'occupation et les parcours résidentiels. Les thèmes de la précarité dans le logement, de l'activité professionnelle, de la santé et du recours aux aides ont également été brièvement abordés.

Pour cette étude, une quarantaine de questionnaires ont été réalisés dans des services sélectionnés à partir de l'enquête de l'INSEE, au sein de quelques agglomérations choisies en raison d'une forte proportion de non-francophones repérée lors de l'enquête SD2001. Les services à enquêter n'ont pas été échantillonnés mais sélectionnés de façon raisonnée afin de recueillir des questionnaires non seulement dans les services d'hébergement, mais aussi dans les services de distribution de repas. On a cherché en outre, lors de la sélection des services, à diversifier les langues parlées par les individus interrogés. Les entretiens ont été réalisés par des interprètes/traducteurs dans la langue maternelle des enquêtés (en russe, polonais, arabe, ...).

Dans une première étape, une enquête téléphonique a été conduite auprès de centres désignés comme recevant de nombreux non-francophones par l'INSEE (à la suite de l'enquête SD2001), par les DDASS ainsi que d'autres services d'aide, et par les non francophones eux-mêmes.

82 structures ont été interrogées. Une question portant sur les différentes langues parlées par les personnes accueillies devait nous permettre de sélectionner les futurs enquêteurs/traducteurs. Les réponses à ces questions doivent être lues en tenant compte d'une marge d'erreur possible, dans la mesure où la plupart des responsables ne parlent pas les langues citées, et ont répondu de façon approximative, se basant sur ce qu'ils connaissaient des pays d'origine des personnes. Ainsi, certains ont préféré parler de langues issues des pays de l'Est ou d'Afrique plutôt que de se prononcer sur une langue en particulier. Les langues parlées dans les pays de l'Europe de l'Est, comme le polonais, le roumain, le bosniaque, le hongrois mais aussi plus précisément dans les états de l'ex-URSS (Russie –largement majoritaire -, Ukraine, Arménie, Tchétchénie, Georgie) sont majoritairement citées comme les langues les plus parlées, viennent ensuite les langues parlées sur le continent africain avec l'arabe (avec parfois la précision : Maghreb, ou Algérien) puis « l'africain » avec parfois quelques indications sur les pays d'origine (Mali, Sénégal, Sierra Léone, Nigeria, Comores) puis le chinois, le turc et le kurde, le haïtien, et enfin l'anglais et l'allemand, souvent cités comme langues utilisées pour le contact avec des personnes parlant des langues non connues des travailleurs sociaux ou bénévoles.

Les enquêteurs parlant les langues correspondantes se sont ensuite rendus sur les lieux, avec l'accord des responsables, accompagnés d'un membre de l'INED.

Un tirage aléatoire était difficilement réalisable : le fait que les individus soient non francophones n'est pas un attribut visible de leur personne, le nombre global de non-francophones dans un service est sans doute difficile à estimer, la probabilité de tirage est donc difficile, sinon impossible, à calculer. On a donc procédé à une « sélection raisonnée » comme indiqué ci-dessus. En écoutant les conversations et avec l'aide des responsables, les enquêteurs ont tenté de déterminer les groupes ou les individus qui parlaient telle ou telle langue. Parfois, il a fallu s'adresser directement aux personnes pour leur demander quelle était

---

<sup>47</sup> Un questionnaire portant sur l'utilisation des services chaque jour de la semaine précédant l'enquête.

leur nationalité, et si elles parlaient français. Dans certains cas, trouver des personnes de la langue recherchée s'est révélé difficile et a demandé une grande capacité des enquêteurs à nouer des contacts, et à la fois du discernement pour saisir le degré de compréhension des personnes (auraient-elles, ou non, pu répondre à un questionnaire en français ?) et de la diplomatie pour écarter les francophones attirés par la perspective d'un entretien dans leur langue. Le rôle de la personne de l'INED présente a été essentiellement d'observer les lieux où se déroulait l'enquête et leur fréquentation, d'aider à la sélection des personnes, de clarifier certains points du questionnaire quand le traducteur avait un doute. Il a quelquefois été possible, de manière informelle, de discuter avec d'autres personnes non francophones (en particulier lorsqu'il s'agissait de préserver la confidentialité d'un entretien auquel participait un de leur camarade), ceci en anglais.

Les enquêteurs recrutés étaient pour la plupart des étudiants d'écoles d'interprétariat. Leur formation a été assurée par l'INED. Comme il ne s'agissait pas d'enquêteurs professionnels, il fallait aussi leur expliquer ce qu'était un questionnaire. Si cela a été parfois un peu difficile, en revanche ils se sont montrés assez à l'aise sur le terrain, et ont eu un contact généralement chaleureux avec les personnes interrogées, satisfaites de trouver quelqu'un qui parle leur langue. Nous les avons munis de listes d'adresses, en particulier concernant des endroits où recevoir des soins médicaux, ce qui était l'une des questions fréquemment abordées par les enquêtés.

Le questionnaire est une version abrégée du questionnaire de l'enquête SD2001 de l'INSEE, avec quelques compléments permettant de savoir si les enquêtés fréquentent des centres d'accueil de jour, et certaines formulations mieux adaptées à leur cas (par exemple, pour un certain nombre de questions, comme la dernière consultation chez un médecin, il a été demandé dans quel pays ; dans la liste des ressources figure séparément le poste 13, « allocation d'insertion, allocation d'attente, allocation pour demandeur d'asile », au lieu de « une allocation d'insertion », etc.).

Cette enquête a permis d'établir que l'hypothèse d'une utilisation des services relativement proche de celle des francophones était acceptable (voir le graphique réalisé par Emmanuel Massé dans Brousse *et al.*, 2006, p. 211), et a procuré quelques informations qualitatives sur les trajectoires des personnes rencontrées et leurs difficultés spécifiques. La plupart des personnes interrogées n'ont jamais eu de logement à elles en France. Les raisons économiques, mais aussi les guerres et les problèmes politiques occupent une place importante dans leur trajectoire. On trouve parmi les non-francophones des personnes très qualifiées qui ont dû quitter leur pays dans l'espoir de faire vivre leur famille ou pour des raisons politiques. Ceux qui sont en situation irrégulière ou demandeurs d'asile expriment vivement le souhait d'obtenir le droit de travailler. Enfin, les entretiens donnent à voir la séparation des familles qu'a souvent nécessitée la migration (lorsque les femmes et les jeunes enfants ne sont pas venus) et la difficulté de revenir sans avoir « réussi ».

## **2.2 Les sans-domicile n'utilisant pas les services enquêtés par l'INSEE en 2001**

En 2002, l'équipe de l'INED a aussi réalisé plusieurs études afin de mieux connaître les personnes sans domicile qui utilisent peu ou pas du tout les services d'hébergement et de distribution de repas chauds, qui avaient constitué la base de sondage de l'enquête SD2001 (Marpsat, Quaglia, Razafindratsima, 2002 et 2004). La première porte sur les personnes utilisant les services d'urgence des hôpitaux, la deuxième sur les utilisateurs des services de domiciliation du courrier, enfin une enquête statistique a été conduite auprès des utilisateurs des services itinérants ou maraudes.

### **2.2.1 Les services d'urgence des hôpitaux et les consultations précarité**

Les entretiens auprès de ces services ont porté pour l'essentiel sur la création et les objectifs du service, le type de population accueillie, les conditions d'accès, et l'effet perceptible ou non de la CMU depuis sa mise en place. Selon le cas, tel ou tel autre thème pouvait être abordé dans l'entretien (par exemple, la difficulté de trouver une place dans un centre d'hébergement lorsque ce besoin se présentait, qui a été citée par plusieurs interlocuteurs). L'objectif premier de ces entretiens était de repérer si des personnes échappant à l'enquête de l'INSEE pouvaient se rencontrer dans ces lieux, en nombre suffisant pour justifier une enquête. Comme il était impossible à travers un entretien avec les responsables de savoir si les personnes soignées étaient utilisatrices des services de distribution de repas chauds, nous avons demandé si, à leur connaissance, des personnes dormant dans l'espace public (qui comprennent les personnes ayant échappé à l'enquête, mais aussi d'autres, utilisatrices par exemple de points-soupes) faisaient appel à leur service ou venaient y passer un peu de temps pour se reposer.

En résumé, il nous a semblé que les personnes dormant dans l'espace public ne se rendaient que rarement dans les consultations précarité ou autres services destinés aux personnes en difficulté, comme le bus dentaire. Il leur arrive cependant, quoique en petit nombre, d'aller passer une nuit aux urgences de l'hôpital, ou de « se poser » dans des recoins plus isolés. Rien qui permette une enquête de type statistique, même si certains entretiens sont envisageables.

En revanche, ces services sont utilisés par une très forte proportion de personnes étrangères, souvent en situation irrégulière. La grande majorité est de sexe masculin et plutôt jeune. Ce phénomène s'est accentué depuis la mise en place de la CMU, les Français ou les étrangers en situation régulière ayant acquis une meilleure couverture sociale qui leur permet d'accéder aux soins de ville. Pour les étrangers en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois, l'Aide Médicale d'État permet une couverture, mais les modalités en sont telles (remboursement des médecins très long) que les médecins de ville refuseraient souvent les personnes qui y ont accès. Il leur reste alors l'hôpital. De plus, toutes les personnes ayant droit à une couverture mais n'ayant pas rempli un dossier peuvent le faire à l'occasion de leur passage dans l'un des centres où nous nous sommes rendus, une assistante sociale y étant généralement associée.

Le problème de la langue est fréquent et peut être partiellement résolu par l'intervention d'Inter-Service Migrants ou les « moyens du bord » (médecin, autre patient parlant la langue désirée). Les personnes étrangères ainsi soignées sont souvent hébergées chez un tiers, dans un centre d'hébergement ou en squat.

Nous avons retrouvé le problème qui nous était apparu lors des entretiens avec les non-francophones dans les centres d'hébergement et de distribution de repas chauds. Ceux-ci ont exprimé à plusieurs reprises qu'ils ne savaient pas où s'adresser lorsqu'ils avaient des problèmes de santé (le problème de la langue aggravant cette difficulté).

### **2.2.2 Les services de domiciliation**

Les entretiens auprès des services de domiciliation visaient à savoir s'il était possible et efficace d'y réaliser une enquête auprès de personnes sans domicile venant y chercher leur courrier. Ils ont donc porté sur le type de public concerné et son mode d'utilisation de cette catégorie de services.

Quoique les associations consultées aient toutes acceptées qu'une enquête se déroule dans leur service, la façon dont pourrait être réalisée une telle enquête n'est pas évidente. D'une part, elle toucherait sans doute, dans les associations agréées pour cela, une forte proportion de demandeurs d'asile qui sont en partie hébergés par un tiers et donc hors du champ de

l'enquête (ceux qui dorment dans un lieu non prévu pour l'habitation). D'autre part, dans de nombreux cas, la personne ne se présente pas régulièrement dans le service. Il n'existe pas de date où la chance d'échantillonner un nombre raisonnable d'utilisateurs soit assurée. Même si dans certaines associations les personnes se présentent à date fixe lorsqu'elles perçoivent leurs prestations, pour d'autres la prestation est reçue ailleurs (par exemple sur un compte postal) et la personne ne se présente à l'association que pour retirer son courrier personnel, si elle en a ; ou la domiciliation n'est valable que pour la CMU et la personne n'a pas de raison de revenir dans l'association. Les conditions d'établissement d'un échantillon de sans-domicile ne faisant pas appel aux services de restauration et d'hébergement et percevant certaines prestations ou recevant régulièrement du courrier ne paraissent donc pas réunies en ces lieux.

### **2.2.3 L'enquête auprès des services itinérants (maraudes)**

La dernière de ces investigations consistait en une enquête auprès des personnes contactées par les services itinérants, ou « maraudes » (Marpsat, Quaglia, Razafindratsima, 2002 et 2004). Par services itinérants, on désigne ici ceux qui vont vers les sans-domicile, à l'inverse des services pour lesquels le contact résulte d'une démarche de la personne sans logement.

Parmi ces services, nombreux sont ceux qui ont été créés au cours des quinze dernières années, lorsque est apparu un nouveau type d'intervention sociale cherchant à atteindre des personnes qui, pour des raisons diverses, n'ont pas, ou peu, de contacts avec les services d'aide habituels destinés aux personnes sans domicile.

Les objectifs de ces services itinérants sont très divers. Il en est de même de leurs pratiques et de leurs moyens. Certains, en particulier ceux liés aux entreprises de transports publics comme la RATP, ont été créés avec pour but premier de faire diminuer ou de rendre invisible l'occupation de lieux publics par des personnes que d'autres utilisateurs de ces lieux (les voyageurs qui paient) pourraient ressentir comme dangereuses ou gênantes. Dans d'autres cas, il s'agit de créer un lien qui puisse aboutir à une tentative de réinsertion professionnelle et/ou sociale. Un autre clivage, qui ne recouvre qu'en partie le précédent, s'établit entre les services qui cherchent avant tout (sans que cela exclue une attention portée à la qualité de la relation avec les sans-domicile) à faire sortir les personnes des lieux dont ces services dépendent (les stations de métro, les gares, la rue) et à les accompagner, s'ils l'acceptent, vers un centre d'hébergement ou un accueil de jour ; et les services pour lesquels le respect du choix des individus quant au lieu qu'ils occupent est fondamental, même si l'objectif à long terme est de les attirer vers les services d'accueil ou d'hébergement proposés par l'association. Enfin, la plus grande diversité existe quant aux moyens financiers, en personnel (bénévoles, travailleurs sociaux, médecins, équipes plus ou moins nombreuses) et en matériel (maraudes à pied, voitures, camionnettes, autobus), ainsi qu'aux services proposés (parole, nourriture, duvets, soins médicaux, transport...) et à leur fréquence.

Après une phase préalable d'observation et d'échange avec les responsables de services itinérants, qui a comporté 15 entretiens et 12 suivis d'équipes, l'enquête s'est déroulée en plusieurs étapes :

- sept agglomérations ont été choisies parmi celles où s'était déroulée l'enquête de l'INSEE. Pour effectuer ce choix, on a fait l'hypothèse que les personnes qui n'utilisent pas du tout les services d'hébergement et de distribution de repas doivent être particulièrement nombreuses dans les agglomérations où l'on observe déjà une proportion élevée de personnes qui utilisent rarement ces services. Dans l'enquête de l'INSEE, cette utilisation était mesurée par un nombre de « liens » avec ces services au cours de la semaine précédant l'enquête ; un nombre de liens faible, pour une personne, signifiait qu'elle avait peu utilisé les services d'hébergement ou de restauration sur cette durée. Ce principe a permis de retenir les agglomérations de Nice, Grenoble, Mulhouse, Paris, Rennes, Bordeaux et Nantes. Un

inventaire exhaustif des services itinérants a été réalisé dans les sept agglomérations concernées, et a permis de recenser 46 services, soit 93 équipes<sup>48</sup>. Outre le recensement des services de maraude, une enquête par téléphone a recueilli des informations sur leur fonctionnement et a confirmé la diversité des objectifs et des moyens des services interrogés, perceptibles dès la phase d'entretiens préalables ;

- après deux séries de tests, l'enquête proprement dite s'est déroulée de février à mars 2002, dans trois agglomérations (Paris, Nantes et Nice), sélectionnées de façon raisonnée parmi les sept agglomérations précédentes. En s'appuyant sur les résultats de l'inventaire téléphonique, on a choisi les trois agglomérations qui combinaient un nombre important de passages d'équipes par semaine et un nombre important de rencontres signalées par ces équipes.

Les personnes sans domicile enquêtées ont été sélectionnées par des procédures de tirage aléatoire. Au total, on dispose de 96 questionnaires, dont 71 sur Paris et son agglomération. Les estimations sur ces faibles effectifs sont donc fragiles et doivent être prises avec prudence.

Le questionnaire se compose de cinq parties : les caractéristiques socio-démographiques ; la fréquentation des services itinérants (partie indispensable à la pondération de l'échantillon) ; la fréquentation des services d'hébergement et de restauration, et la situation vis-à-vis du logement (partie indispensable pour savoir avec quelle fréquence les sans-domicile rencontrés par les services itinérants utilisent les services enquêtés par l'INSEE en 2001) ; les revenus et l'utilisation des (autres) services ; les remarques des enquêteurs sur les conditions de l'entretien.

- enfin, les données ont été pondérées et analysées.

Le plan de sondage de l'enquête a permis d'établir des pondérations qui, appliquées à chacun des 96 questionnaires de l'échantillon, permettent de se faire une idée de ce qu'on aurait obtenu si on avait pu suivre toutes les maraudes de la base de sondage. Ces pondérations, établies pour un jour moyen, ont été calculées afin de tenir compte du mode de sélection des services suivis, du mode de tirage des personnes sur le terrain, et de la fréquence des rencontres des personnes interrogées avec les maraudes. Leur calcul se base sur une adaptation de la technique du « partage des poids » utilisée pour le calcul des pondérations de l'enquête de l'INSEE (Ardilly et Le Blanc, 2001 ; Brousse *et al.*, 2002 et 2006).

Tout au long de ce travail, une réflexion a été menée sur les procédures de collecte, afin de ne pas perturber le fonctionnement des services, et de préserver leurs relations avec les personnes sans domicile rencontrées. Réciproquement, l'effet du fonctionnement des services sur les résultats doit être pris en compte pour leur interprétation : ainsi, une plus forte proportion de femmes et de personnes âgées dans les personnes contactées par les services itinérants (en comparaison avec celles enquêtées par l'INSEE et dormant dans l'espace public) peut être due aux pratiques de ces services, qui cherchent les personnes qu'ils jugent plus « vulnérables » lorsqu'elles ne se trouvent pas à l'endroit habituel.

## **VI. Les travaux internationaux**

Au cours de ces années de recherche, j'ai eu de nombreuses occasions de contact et d'échanges avec des chercheurs d'autres pays. Je traiterai plus spécifiquement ici de deux collaborations entre l'équipe de l'INED et des équipes étrangères, qui se sont prolongées pendant plusieurs années et ont donné lieu à des publications, un livre dans le premier cas

---

<sup>48</sup> Un même service pouvant comporter plusieurs équipes fonctionnant soit de façon simultanée, soit successivement.

(Snow *et al.*, à paraître), de nombreux textes publiés sur un site Internet ([www.cuhp.org](http://www.cuhp.org)) et un ouvrage en projet, dans le second. Pour les difficultés rencontrées dans ces travaux et les apports que ces mêmes difficultés ont permis, voir la partie 3.

## **1. L'étude comparative des sans-domicile « au sens restreint » dans les villes de Los Angeles, Saõ Paulo, Tokyo, et Paris**

Il s'agit d'une étude comparative sur les personnes sans domicile dans les quatre villes « globales » de Los Angeles, Paris, Saõ Paulo, et Tokyo. Cette étude a commencé en février 2001 et en est actuellement au stade de la rédaction finale. Ce sont les équipes américaine et brésilienne qui sont à l'origine de ce projet, et ont contacté les autres équipes parmi celles travaillant dans chaque ville sur les sans-domicile, afin de réaliser un ouvrage collectif sur ce thème. Le cadre théorique en est la mondialisation de l'économie et ses conséquences sur les plus grandes villes, et un effort tout particulier est fait afin d'assurer la meilleure comparabilité possible (ce qui ne va pas sans poser de problèmes au niveau de la définition).

### **1.1 Les questions et hypothèses de départ**

Dans les pays en voie de développement, les formes les plus visibles de la pauvreté (mendiants, vagabonds, abris de fortune) sont présentes depuis longtemps. Pourtant, même à Saõ Paulo où les difficultés de logement prennent des formes particulières (*favelas*), les chercheurs considèrent que les sans-domicile vivant dans la rue sont apparus récemment. Dans de nombreux pays industrialisés, ce n'est que depuis le début des années quatre-vingt que ce phénomène s'est étendu sous sa désignation et/ou sa forme actuelle, bien que dans certains cas (la France des années cinquante ou soixante, par exemple) les problèmes de logement aient été présents auparavant, sous d'autres formes et dans un autre contexte.

Les nombreuses questions qui se posent devant ce qui peut être l'internationalisation d'un même phénomène ou la généralisation d'une représentation commune de phénomènes différents ont été regroupées en quatre ensembles, afin d'obtenir un panorama complet de la vie dans la rue, qui soit aussi replacé dans son contexte. Chaque équipe écrit un chapitre concernant son pays dans chacune des quatre parties.

**- la structure socio-démographique de la population des sans-domicile :** il s'agit de décrire les personnes sans domicile, de mettre en évidence les différences entre leur parcours et celui des personnes logées, et de repérer les similitudes et les différences d'une ville à l'autre. Sont ainsi étudiés, par exemple, l'âge, le sexe, la formation, la trajectoire professionnelle et familiale, l'état de santé, le rôle des migrations, la durée écoulée depuis la perte du logement... Des comparaisons sont faites avec les personnes disposant d'un logement, afin de comparer d'une ville à l'autre ces écarts de situation.

**- les comportements d'adaptation et de résistance :** cette partie décrit la vie quotidienne des sans-domicile de façon plus détaillée, et s'appuie pour l'essentiel sur une vingtaine d'entretiens réalisés dans chaque ville avec un guide d'entretien identique (moyennant quelques adaptations locales). Ces comportements d'adaptation et de résistance sont décrits selon quatre thèmes principaux : la façon de s'assurer un endroit où dormir (centre d'hébergement, installation plus ou moins durable et visible dans l'espace public) et les conséquences en termes de privatisation de l'espace public, de stratégies pour se faire accepter de l'entourage, pour recueillir les matériaux nécessaires à l'installation dans la rue, etc. ; les aspects matériels de la survie, les moyens de se procurer de l'argent, des vêtements, de la nourriture, que ce soit par des emplois réguliers, des prestations sociales, des aides publiques ou privées, des « petits boulots », ou par la « débrouille » (qu'il s'agisse d'activités légales ou non : récupération et vente d'objets, mendicité, prostitution, vente de journaux de rue...); les formes de sociabilité dans la rue ; enfin, certaines formes individuelles de

résistance au stigmat, comme l'ironie ou l'adoption d'un système de valeurs différent du système dominant. Dans chaque ville, comme les personnes sans domicile ne constituent pas une population homogène, différentes formes de résistance existent simultanément pour plusieurs individus, mais elles peuvent aussi différer chez la même personne selon les circonstances, ou se succéder au cours de sa vie, sur une longue période.

**- le traitement de la question des sans-domicile :** cette partie essaie de mettre en évidence la façon dont les sans-domicile sont perçus et traités dans chaque ville, et la façon dont eux-mêmes et ceux qui participent à des mouvements militants essaient d'influencer les politiques qui les concernent. A l'égard des sans-domicile, l'attitude dominante est-elle la répression ou l'assistance, et quelle est l'évolution de la place respective de ces deux réponses traditionnelles ? Quelle est la nature des mouvements militants en faveur des sans-domicile, qui sont les membres de ces mouvements, quelle est leur action ? Quel est le degré de mobilisation des sans-domicile et pour quel type d'actions ? Quelle est la part des formes de résistance collectives comme les squats collectifs, les formations de coopératives, l'appropriation collective de certains espaces urbains ?

**- le contexte local et mondial et les causes du phénomène :** il s'agit de rechercher les facteurs spécifiques à la ville ou au pays, et les facteurs mondiaux qui expliquent que certaines personnes se trouvent avoir des difficultés d'accès à l'emploi et au logement. L'apparition de sans-domicile dans les villes est la conséquence d'une combinaison de différents facteurs : par exemple le marché du travail, l'évolution du chômage, des emplois précaires, la diminution des emplois non qualifiés ; les flux migratoires à l'intérieur du pays et entre pays ; les modifications de la politique sociale ; les grands changements économiques et politiques, récessions, désindustrialisation, changements de régimes politiques... ; le marché du logement, la compétition pour l'espace urbain, la diminution du parc social de fait, la transformation d'espaces urbains autrefois marginaux en espaces centraux. Le lien entre accroissement du nombre et de la visibilité des sans-domicile et évolutions socio-économiques globales est particulièrement étudié, à la lumière de la théorie de la mondialisation (Sassen, 1991, 1994). Dans le cas de la métropole parisienne, on tiendra compte des nuances apportées par Préteceille (1995).

## **1.2 Données, procédures d'analyse, équipes de recherche**

Le groupe de travail est constitué d'une équipe pour chaque pays, auxquelles s'ajoute une équipe de coordination à l'origine du projet, en partie américaine et en partie brésilienne. Les équipes sont composées de spécialistes de différentes disciplines, comme l'anthropologie, l'architecture, la démographie, l'économie, la géographie, le droit, la sociologie et le travail social. Elles analysent des données de type varié : enquêtes statistiques, données d'archives ou administratives, entretiens, observations de terrain... et à plusieurs niveaux : certaines données sont individuelles, d'autres à l'échelle de la ville, d'autres encore à l'échelle nationale.

Les données spécifiquement produites pour ce projet consistent en 20 à 30 entretiens approfondis par ville, avec un guide d'entretien commun. Par ailleurs, une ou plusieurs enquêtes statistiques par ville préexistent au projet, en dehors de São Paulo où l'équipe a dû procéder à quelques investigations complémentaires. En France et aux États-Unis, il existe aussi une ou plusieurs enquêtes nationales permettant de situer les sans-domicile de la ville étudiée en les comparant à ceux du reste du pays. Par rapport à d'autres travaux publiés qui ont aussi une visée comparative, cette étude a l'originalité de s'appuyer en partie sur des données recueillies à cette occasion (des entretiens portant sur les mêmes thèmes) et de tenir compte d'aspects variés concernant les sans-domicile ainsi que du contexte national et mondial d'apparition de cette forme de pauvreté.

### 1.3 Pourquoi le choix de ces quatre villes ?

Le choix des quatre villes repose sur plusieurs considérations. D'une part, il s'agit de villes que l'on peut qualifier de « globales » au sens que Saskia Sassen donne à ce terme, c'est-à-dire de villes qui possèdent plusieurs caractéristiques de taille, de rôle par rapport aux autres villes en tant que centre de commande ou nœud de réseau, de concentration de certains types d'activité, etc. En effet si Saskia Sassen cite Tokyo, Los Angeles et Paris comme faisant partie des villes globales, elle ajoute aussi que cette géographie inclut désormais d'autres villes, dont São Paulo fait partie. D'autre part, les coordinateurs souhaitaient que les villes étudiées soient situées dans différentes parties du monde, et que ce soient des villes de cultures différentes, en particulier afin de répondre à la question sur l'existence éventuelle de constantes dans la vie dans la rue qui dépassent les spécificités culturelles de chaque ville. Enfin, il y avait une raison pratique à la sélection de ces quatre villes parmi celles qui avaient les autres propriétés considérées : il fallait qu'il existe une équipe de chercheurs sur chaque ville, ayant de l'expérience sur la question des sans-domicile, c'est-à-dire que cette question y soit constituée comme question scientifique depuis un certain temps déjà.

### 1.4 Un premier aperçu des problèmes de comparaison

Les sans-domicile « au sens restreint » des enquêtes françaises, d'une façon proche des *literal homeless* des enquêtes américaines, sont définis comme ceux qui dorment dans les services d'hébergement ainsi que dans des lieux non prévus pour l'habitation. Cette définition a été adoptée pour l'ensemble de l'étude, quoique cela présente quelques difficultés, en particulier en ce qui concerne la notion de « service d'hébergement ».

On pourrait inclure dans une étude comparative d'autres situations, par exemple les personnes hébergées par un tiers, celles qui occupent un logement insalubre, ou encore celles qui sont menacées de perdre leur logement dans un bref délai. Ces dimensions doivent être prises en compte pour comprendre comment, dans chaque pays, les différentes formes de logement précaire s'articulent : par exemple, le cas des *favelas* au Brésil, celui de l'hébergement par un tiers ou du logement en hôtel ou en meublé en France, etc. Toutefois, l'étude s'est concentrée sur les sans-domicile au sens restreint comme la frange la plus précarisée de la population : des sources de données existaient dans chaque ville pour des situations de logement de ce type, suffisamment proches pour qu'on puisse envisager de tenter des comparaisons, et qui correspondent plus ou moins à la notion de sans-domicile au sens restreint ou de *literal homelessness*.

Tenter de comparer des résultats entre différents pays, comme entre différentes époques, renvoie à la notion de convention d'équivalence (Desrosières, 2003 ; voir aussi le dossier sur « l'anachronisme des séries longues », présenté par Florence Weber dans *Genèses*, n°9, 1992, où des arguments concernant les comparaisons dans le temps dans un même pays peuvent être repris à propos des comparaisons à une même époque entre pays différents). Cela revient à postuler « la permanence dans le temps, ou l'identité dans l'espace, d'objets dont l'existence est logiquement antérieure aux procédures de mesure ». Dans le cas des personnes sans domicile, cela revient aussi à postuler l'identité dans l'espace d'objets qui ont été construits à travers des politiques sociales différentes, ce qui paraît un postulat hasardeux pour des sociétés très différentes comme le Brésil et le Japon, et l'est finalement tout autant pour des sociétés qu'on peut penser proches comme le Royaume-Uni et la France (voir partie 3 sur les tentatives pour construire une définition commune en Europe).

Selon Alain Desrosières, le postulat d'identité des objets antérieurement à leur mesure étant posé, les comparaisons statistiques sont réalisées selon deux perspectives possibles, la première appelée « harmonisation des produits » et la seconde « harmonisation des méthodes ». Sur son versant quantitatif, le projet présenté ici se situe plutôt dans une

perspective d'« harmonisation des produits », c'est-à-dire que les chercheurs se mettent d'accord sur un concept (les sans-domicile au sens restreint) et cherchent ensuite à mesurer ce concept, « chacun de leur côté avec leurs méthodes propres, et compte tenu des caractéristiques et des sources spécifiques à chaque pays ». L'autre perspective possible est celle de « l'harmonisation des méthodes », où les données sont construites et collectées de façon uniforme dans chaque pays. C'est plutôt ce qui a été fait sur le versant qualitatif du projet de comparaison des quatre villes, puisqu'un guide d'entretien commun a été élaboré.

La difficulté est de conserver les particularités de chaque pays et de ne pas dissimuler les différences en important sauvagement une définition provenant de certains pays (dans ce cas, les États-Unis et, à un moindre degré, la France) qui, pour les pays d'origine, correspond à une construction sociale, à des négociations et à des compromis sur les termes qui ont évolué dans la durée. Ainsi, l'usage de la catégorie de sans-domicile dans l'acception actuelle renvoie, aux États-Unis, au milieu des années 1970 (localement) et surtout aux années 1980, les mouvements militants et les recherches aboutissant au *McKinney Homeless Assistance Act* en 1987. Les « centres d'hébergement pour sans-domicile » sont pour l'essentiel ceux qui sont financés au titre de cette loi. En France, comme on l'a vu plus haut, le début des années 1990 a vu à la fois de nombreuses études sociologiques et ethnologiques, en particulier celles impulsées par le Plan Urbain, la loi Besson sur le droit au logement, et la constitution du groupe « sans-abri » du CNIS (1993) qui a donné lieu aux premières enquêtes statistiques représentatives des personnes sans logement. Au Japon, la préoccupation au sujet des sans-domicile est apparue vers le milieu des années 1990. Avant cette date, il y avait des personnes qui dormaient dans la rue au Japon, mais on considérait que c'était un problème temporaire de manque de travail pour les travailleurs à la journée ; on trouvait surtout les personnes dormant dehors autour de la *Yoseba* (le marché au travail à la journée). Lorsque des personnes ont commencé à dormir dans d'autres parties de la ville, en particulier dans des parcs ou des gares, et à devenir ainsi plus visibles, alors les autorités locales ont commencé à se préoccuper de cette situation, et il s'est aussi formé des mouvements de soutien. En 2002, une loi portant sur l'aide aux sans-domicile a été votée, dont le but est la *self-sufficiency* des sans-domicile, c'est-à-dire qu'ils puissent rapidement retrouver un emploi et subvenir à leurs propres besoins. Au Japon, la définition des sans-domicile a tendance à être restreinte aux plus visibles d'entre eux, ceux qui dorment dehors. Mais la question des sans-domicile « invisibles » (ceux qui ne dorment pas dehors) est considérée comme devenant préoccupante. Le cas du Brésil, qui connaît depuis longtemps des formes de logement précaire, pose une question intéressante quant à la genèse d'une nouvelle catégorie, celle des sans-domicile. Adopter comme « définition commune » celle des « sans-domicile au sens restreint » est donc une tentative de compromis, possible parce que dans les pays concernés les définitions locales portent uniquement sur la situation de logement et non sur les caractéristiques du ménage (à la différence de ce qui se passe au Royaume-Uni, par exemple, où les situations de violence domestique sont considérées comme faisant partie des situations de *homelessness*). Cela n'empêche pas les difficultés à établir des équivalences entre « centres d'hébergement » de pays différents (on verra cette question plus en détail dans le cas des pays européens, dans la partie 3).

## **2. Un réseau d'échanges entre chercheurs européens : *Constructing Understandings of Homeless Populations* (CUHP)**

Le réseau *Constructing Understandings of Homeless Populations*, ou CUHP, financé par la Commission Européenne, a rassemblé sept pays : le Danemark, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. J'en ai assuré la coordination avec la collaboration d'Efi Markou, l'appui de l'équipe de l'INED (Denise Arbonville, Jean-Marie Firdion, Isabelle Frechon, Martine Quaglia, Nicolas Razafindratsima) et la participation d'une

étudiante portugaise, Filipa Menezes, qui travaillait dans notre équipe à recueillir les données françaises de sa thèse. Le réseau s'est réuni deux fois par an sur une période de 3 ans (janvier 2003- décembre 2005), et a achevé ses travaux par une conférence. L'ensemble des travaux du réseau figure sur [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org). Le rapport final a été remis à la Commission en février 2006.

Les projets de recherche ou, dans notre cas, les réseaux financés par la Commission Européenne ont des objectifs qui doivent tenir compte de l'usage qui peut être fait de leurs résultats par les politiques sociales. Ceux du CUHP n'étaient pas vraiment d'établir des comparaisons entre pays, mais plutôt de mettre en commun les connaissances et de discuter les questions de définition, les méthodes (quantitatives ou qualitatives), les fondements théoriques dans chaque pays, en les mettant en relation avec les diverses politiques sociales et les conditions dans lesquelles se déroule la recherche dans chaque pays. Son originalité a été d'associer ces préoccupations méthodologiques à une série d'échanges avec les associations nationales, qui ont participé à certaines réunions.

L'un des produits de la confrontation de nos méthodes a été la réalisation d'une classification des façons de collecter des données sur les sans-domicile, qui est résumée dans le tableau suivant, dans lequel on peut aussi resituer les travaux français et en particulier ceux de l'INED. Cette classification pourrait être complexifiée en prenant en compte d'autres critères, par exemple le caractère national ou seulement local des recherches.

**Tableau 1 . Une première classification des sources sur les personnes sans domicile**

	<b>Questionnaires ou entretiens auprès de responsables de services ; données issues de services d'aide (en particulier hébergement) ou administratives</b>	<b>Questionnaires ou entretiens auprès de personnes sans domicile</b>	<b>Questionnaires ou entretiens auprès de la population générale (ou une partie de celle-ci)</b>
<b>Données transversales (à une date donnée ou sur très courte période), y compris avec des questions rétrospectives</b>	<p><i>Méthodes quantitatives</i> : enquêtes ou fichiers sur les utilisateurs d'un service ou d'un ensemble de services, sans entretien direct avec les personnes concernées. Si l'enquêté peut fréquenter plusieurs services pendant la période de collecte, les doubles comptes doivent être corrigés par l'utilisation d'un identifiant.</p> <p>Ex : en France, l'enquête Etablissements Sociaux (Min. Affaires sociales) « une nuit donnée » ; les études des associations réalisées à partir de leurs dossiers.</p> <p>Application : connaître les effectifs et les caractéristiques « de base » (âge, sexe) des utilisateurs des services, ou plus lorsqu'il est possible de relier ces enregistrements à d'autres fichiers de type administratif (Danemark) disposer de données sur les services eux-mêmes.</p> <p><i>Méthodes qualitatives</i> : permettent de tenir compte du point de vue des personnes interrogées (travailleurs sociaux, bénévoles), d'observer la façon dont fonctionnent les services et dont les sans-domicile les utilisent.</p>	<p><i>Méthodes quantitatives</i> : Enquêtes auprès des utilisateurs des services (ou par extension des sans-domicile présents dans certains lieux comme des gares), avec calcul de pondérations pour corriger la surreprésentation des personnes fréquentant plusieurs services pendant la période de référence.</p> <p>Ex : les enquêtes de l'INED et de l'INSEE en France, les enquêtes de la Complutense University à Madrid, plusieurs enquêtes américaines réalisées au niveau national et local. Proches : les enquêtes des associations auprès de leur « clientèle », l'enquête « une nuit donnée » de la DRASS Ile-de-France.</p> <p>Applications : estimer le nombre des utilisateurs des services (et parmi eux celui des sans-domicile), connaître leurs caractéristiques, leurs trajectoires, leurs conditions de vie etc. au moment de l'enquête. Le questionnaire peut recueillir des données détaillées sur le passé et la situation présente des enquêtés, mais leur avenir reste inconnu.</p> <p><i>Méthodes qualitatives</i> : permettent de tenir compte du point de vue des personnes interrogées, de mieux comprendre leur parcours, et d'explorer les comportements peu fréquents (par exemple l'adhésion à une association militant pour le droit au logement) ou mal connus (le système de « débrouille »).</p>	<p><i>Méthodes quantitatives</i> : Enquêtes auprès de personnes disposant d'un logement, à qui on demande si, par exemple, elles ont connu une période sans logement, ou si elles hébergent quelqu'un ou sont elles-mêmes hébergées (le reste du questionnaire peut porter sur des thèmes très différents). On peut rattacher à ce type d'enquête les questionnaires sur l'opinion du public sur la question des sans-domicile, sur la construction d'un centre d'hébergement ou d'accueil de jour dans leur voisinage etc.</p> <p>Ex :</p> <p>1) Sur les périodes antérieures sans logement : en France, une question dans une enquête du Crédoc ; quelques questions dans l'enquête Santé de l'INSEE et dans l'enquête Logement 2006 ; aux USA, plusieurs enquêtes : Link <i>et al.</i>, 1994, Toro <i>et al.</i>, 1997 etc ; en Angleterre, une question dans l'enquête Logement (<i>survey of English Housing</i>).</p> <p>2) Sur l'hébergement d'un tiers : en France, questions dans l'enquête Logement de l'INSEE en 1996 et 2002.</p> <p>Applications : savoir combien de personnes se sont trouvées sans domicile dans l'ensemble de la population actuellement logée et quelles sont leurs caractéristiques (ce qui donne des informations sur les sans-domicile qui ont pu retrouver un logement) ; estimer le nombre de ceux qui sont logés par leurs amis ou leur famille et connaître leurs caractéristiques.</p> <p><i>Méthodes qualitatives</i> : difficilement applicables à 1 et 2 ; applicables aux questions d'opinion .</p>

	Questionnaires ou entretiens auprès de responsables de services ; données issues de services d'aide (en particulier hébergement) ou administratives	Questionnaires ou entretiens auprès de personnes sans domicile	Questionnaires ou entretiens auprès de la population générale (ou une partie de celle-ci)
<p><b>Données longitudinales (recueillies au sujet des mêmes personnes sur une longue période)</b></p>	<p><i>Méthodes quantitatives</i> : Suivi sur une longue durée de dossiers, soit des personnes fréquentant un service, soit de l'ensemble de celles fréquentant une liste de services. Problème dans ce dernier cas : les personnes ayant fréquenté plusieurs services sur la période figurent sur plusieurs listes, il faut donc disposer d'un identifiant qui permette d'éliminer les doubles comptes.</p> <p>Ex : en France, les études du Samu social, le travail de l'ORS Lorraine sur les CHRS. Au Danemark, les travaux de Tobias Børner Stax (Stax, 2000). Aux USA, ceux de Dennis Culhane (Culhane <i>et al.</i>, 1994).</p> <p>Applications : connaître les caractéristiques (avec un petit nombre de variables) et les effectifs des personnes ayant différents types de trajectoires, ainsi que les types de services par lesquels elles passent.</p> <p><i>Méthodes qualitatives</i> : plus adaptées dans ce cas à l'étude des services qu'à celle des personnes les fréquentant.</p>	<p><i>Méthodes quantitatives</i> : Après une première enquête qui donne les caractéristiques de base, passages répétés auprès des mêmes personnes sur une durée qui peut atteindre plusieurs années. Difficulté : recontacter les enquêtés.</p> <p>Ex : Pas d'enquête statistique de ce type en France ; en Espagne, enquête de l'Université Complutense de Madrid ; aux Etats-Unis, plusieurs enquêtes de ce type (Koegel <i>et al.</i>, 1996 ; Wong et Piliavin, 2001).</p> <p>Applications : savoir quel type de trajectoire est le plus fréquent pour quel type de personnes ; évaluer l'effet d'une mesure en comparant un groupe en ayant bénéficié avec un groupe témoin...</p> <p><i>Méthodes qualitatives</i> : Suivi dans le temps d'un groupe de personnes sans domicile, permettant de connaître en détail leurs pratiques et leurs adaptations à l'évolution des ressources dont ils disposent et des contraintes qui pèsent sur eux.</p> <p>Ex : Lia van Doorn (2000) a suivi une soixantaine de sans-domicile d'Utrecht sur plusieurs années; une équipe de l'INED a suivi un groupe de sans-domicile parisiens sur quelques mois; au Royaume-Uni, étude de Warnes et Crane (2003) sur le relogement des personnes sans domicile âgées.</p>	<p>En Europe, il serait théoriquement possible d'utiliser le panel Européen mais "l'attrition" (c'est-à-dire la perte de personnes au cours du temps d'observation) est plus élevée pour les personnes ayant des difficultés de logement, et la taille de l'échantillon est faible pour un pays donné.</p> <p>Le panel britannique, <i>British Household Panel Survey</i>, a été utilisé pour suivre certaines difficultés de logement touchant les jeunes (expulsion).</p> <p>Applications : suivre les phases de perte du logement et leur évolution (relogement, institutionnalisation etc.) .</p> <p><i>Méthodes qualitatives</i> : difficilement applicables.</p>

On verra dans la partie 3 en quoi l'examen des différences de définition entre les pays, s'il révèle l'ampleur des difficultés à élaborer une définition commune, est aussi riche d'enseignements sur la façon dont la catégorie de sans-domicile et le problème social associé y ont été construits. La relation entre recherche, associations et État, à laquelle il a été fait allusion plus haut dans le cas français, prend elle aussi des formes nationales spécifiques, qui rendent plus ou moins facile la réalisation de tel ou tel type de recherche (selon qu'il existe un réseau d'associations dense et structuré ou non, que les associations commanditent des rapports de recherche ou les réalisent elles-mêmes ou s'en désintéressent, que l'État et les collectivités locales donnent aux associations un rôle d'expert plus ou moins grand etc.).

## **VII. La biographie d'une personne sans domicile : *Le monde d'Albert la Panthère***

J'ai raconté ailleurs (Marpsat, Vanderburg, 2004) comment j'ai découvert sur Internet le journal intime d'Albert Vanderburg, alors sans-domicile à Honolulu, dans l'État américain de Hawaï. Cette découverte m'a conduite à l'une des expériences les plus marquantes de ma vie de chercheur. Le travail que lui et moi avons ensuite accompli ensemble est venu compléter et éclairer les années de travail statistique antérieures ainsi que celles qui ont suivi (voir partie 3).

Albert Vanderburg a commencé à rédiger son journal<sup>49</sup> depuis le premier jour où il s'est retrouvé à la rue, en octobre 1997. Il l'écrit depuis les ordinateurs en libre-service de l'Université de Hawaï. Ce journal, *The Panther's Tale*, se présente comme une série de « Contes », un nouveau apparaissant tous les deux ou trois jours. Albert Vanderburg a ainsi décrit son parcours sur plusieurs années, et l'a complété par une partie rétrospective sur l'ensemble de sa vie.

La trajectoire d'Albert Vanderburg peut être qualifiée « d'improbable » (Poliak, 1991), à la fois sur le plan social et sur le plan géographique. Engagé dans l'armée entre dix-sept et vingt ans, artiste peintre de vingt à vingt-cinq ans, puis employé de bureau en intérim pendant la plus grande partie de sa vie, il quitte son dernier travail à 57 ans et se retrouve sans-domicile. Né au Texas, après une jeunesse marquée par une forte mobilité liée au métier de son père, un militaire de carrière, il a vécu de nombreuses années à Londres et New York et quelque temps à Delhi, avant de se retrouver à Honolulu à près de cinquante ans. Cette trajectoire complexe, et les qualités particulières d'Albert, lui permettent d'être à l'aise parmi ses compagnons sans domicile tout en communiquant facilement avec des personnes plus favorisées, font de son journal une porte d'entrée dans un monde auquel la plupart de ses lecteurs n'auront jamais directement accès.

L'ouvrage que nous avons publié ensemble, après plusieurs années de correspondance, comporte plusieurs parties. La première porte sur la vie qu'a menée Albert dans les cinq premières années qui ont suivi la perte de son logement, et sur ce qu'on peut percevoir de celle des autres sans-abri à travers ce qu'il en raconte. La deuxième partie examine les pratiques de ceux qui parlent d'eux-mêmes sur Internet et situe le journal d'Albert parmi les autres journaux en ligne, y compris ceux d'autres sans-domicile. Enfin, la troisième partie replace la trajectoire d'Albert parmi les trajectoires possibles des personnes de la même génération, en la considérant comme une combinaison particulière des mêmes histoires collectives.

---

<sup>49</sup> Pour l'analyse du journal « papier » d'un sans-domicile français, on se reportera à Farge, Laé, 2000.

## 1. Devenir sans domicile

Le journal d'Albert permet de comprendre « de l'intérieur » la situation à la fois matérielle et morale des personnes sans domicile, et les obstacles qu'elles ont à affronter quand elles se retrouvent sans logement et doivent s'adapter à la vie dans la rue. Il permet aussi de dépasser les représentations courantes concernant les sans-domicile, de percevoir la diversité de leurs trajectoires et la complexité de leurs besoins, qui ne sont pas réduits aux seuls aspects matériels.

S'il est exact qu'il se fait une adaptation aux conditions de vie dans la rue, et un apprentissage des moyens d'y survivre, chacun, de par sa vie antérieure, est inégalement doté pour cet apprentissage. La durée passée dans la rue n'est pas le seul facteur qui intervient dans la situation des personnes : celles-ci disposent dès le début de leur période sans logement d'atouts ou de handicaps qui les conduisent à évoluer différemment dans l'espace social qui est désormais le leur (Marpsat, Firdion, 2000a, chapitre 9). Chacun opère ainsi un « bricolage » (Lévi-Strauss, 1962, Snow *et al.*, 1996) d'éléments hétérogènes - aide institutionnelle, travail, « débrouille » (travail au noir, vol, *deal*, etc.), solidarité de la famille, des amis et des passants - qui assure sa survie physique et morale. Ce bricolage diffère d'une personne à l'autre et subit des modifications au cours du temps, selon les ressources qui se trouvent disponibles à chaque moment.

En effet cette adaptation est toujours fragile, ce bricolage instable. Les personnes sans domicile sont à la merci de nombreuses contraintes qui évoluent, et leur adaptation est remise en question, à des degrés divers, selon les circonstances : les intempéries qui rendent les nuits à l'extérieur difficiles et en font même un risque pour la vie ; le changement d'attitude des autorités qui limite les lieux où l'on peut se réfugier et se reposer, la nuit comme le jour ; l'ouverture ou l'expulsion d'un centre d'hébergement ; l'obtention d'une allocation ou sa suppression ; la variation des relations avec l'entourage ; l'état de santé... Une nouvelle adaptation devient alors nécessaire et est à son tour source d'angoisse. De plus, dans le cas des compagnons d'Albert, la consommation de drogue, qui pour certains devient de plus en plus forte au cours des cinq années étudiées, met en péril ces équilibres fragiles.

Vivre sans domicile est souvent présenté comme une situation extrême de désocialisation, de rupture des liens, tant avec le réseau familial et amical qu'avec le monde du travail. S'il est vrai que les sans-domicile ont souvent (mais pas toujours) des liens distendus ou inexistantes avec leur famille ou leurs anciens amis, cette vision a toutefois ses limites. Le retrait du monde précédemment connu qui, souvent déjà en œuvre au moment de la perte du logement, se poursuit dans la rue, s'accompagne souvent d'une autre forme de socialisation : au fur et à mesure que s'allonge le temps passé sans logement, les liens avec « le monde des logés » s'estompent, sans toutefois disparaître, mais sont en partie remplacés par d'autres avec les compagnons d'infortune. Par ailleurs, les modes d'acquisition des ressources se diversifient, et la notion de travail, ou du moins d'activité productrice de ressources, est à prendre alors dans une acception plus large qu'on ne le fait couramment.

Comme l'a fait Pascale Pichon (1995) pour étudier la façon dont on « devient » sans-domicile, je me suis appuyée sur la notion de « carrière » telle qu'elle est employée par Goffman et Becker. Dans *Asiles* (1961/1968), Goffman utilise la notion de carrière dans une acception large, afin de « qualifier le contexte social dans lequel se déroule la vie de tout individu », négligeant ainsi « les simples événements pour s'attacher aux modifications durables, assez importantes pour être considérées comme fondamentales et communes à tous les membres d'une catégorie sociale, même si elles affectent séparément chacun d'entre eux » (p. 179). Pour lui, l'intérêt de la notion de carrière « réside dans son ambiguïté », car elle s'applique « à des significations intimes (...), image de soi et sentiment de sa propre

identité », mais aussi « à la situation officielle de l'individu, à ses relations de droit, à son genre de vie », autorisant ainsi « un mouvement de va-et-vient du privé au public, du moi à son environnement social ». Il s'intéresse plutôt aux aspects « moraux » de la carrière, c'est-à-dire « au cycle des modifications qui interviennent dans la personnalité du fait de cette carrière et aux modifications du système de représentations par lesquelles l'individu prend conscience de lui-même et appréhende les autres », et applique cette notion aux personnes entrant dans un hôpital psychiatrique ou une autre « institution totale ». Dans *Outsiders* (1963/1985), Becker étudie « les événements et circonstances affectant la carrière », désignant par là « les facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre, c'est-à-dire aussi bien les faits objectifs relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu » (p. 47). Il applique la notion de carrière à la façon dont on devient fumeur de marijuana, et tente en particulier de comprendre « la suite des changements dans les attitudes et les impressions du fumeur qui conduisent celui-ci à utiliser la marijuana pour le plaisir » (p. 65). De même, c'est par une série d'épreuves, à valeur initiatique, que la personne privée de logement « devient » un sans-domicile. Ces épreuves ne sont pas uniquement de l'ordre de la privation physique (le manque de sommeil, la faim, le froid) mais touchent aussi à l'image que la personne se fait d'elle-même et à son identité.

## **2. Parler de soi sur Internet**

Utiliser un journal comme base d'une recherche nécessite non seulement de connaître les circonstances dans lesquelles il a été produit, mais aussi sa situation au sein d'écrits analogues. La deuxième partie de l'ouvrage évoque plusieurs aspects de l'écriture autobiographique et du cas particulier des journaux intimes qui se sont récemment développés sur Internet : le paradoxe apparent qu'il y a à écrire un journal intime tout en le voulant accessible au monde entier ; les relations entre ces « diaristes » particuliers et leurs lecteurs ; les façons d'opérer une présentation de soi (au sens de Goffman) en utilisant les possibilités techniques de ce nouveau support et en tenant compte de ses contraintes. Le journal d'Albert Vanderburg est situé parmi plusieurs exemples, dont un autre journal écrit par un sans-domicile américain, afin de voir ce qui est original dans sa démarche et ce qui fait partie des « classiques » de cette nouvelle façon de parler de soi.

Les raisons invoquées pour commencer un journal sur Internet sont proches de celles présidant à la rédaction de journaux « papier », mais sont un peu modifiées du fait de l'audience potentielle de ces écrits. Il s'agit souvent de décrire, pour mieux y faire face, une période de sa vie, heureuse ou malheureuse mais qui implique de grands bouleversements : problème de santé important, départ, rupture. Tout aussi fréquemment il s'agit de construire, ou de laisser après soi, ou de réparer, une image de soi dans laquelle l'auteur se plaise ou se reconnaisse. Un troisième motif est le désir de communiquer et de faire la connaissance de personnes dont on puisse se sentir affectivement ou intellectuellement proche, même si elles sont parfois très éloignées dans l'espace géographique. Quelques auteurs envisagent la rédaction d'un journal comme un don qu'ils font d'eux-mêmes, quelquefois appelé par le sentiment qu'ils ont eu de recevoir quelque chose en lisant d'autres journaux. Enfin, certaines raisons relèvent de l'écriture en tant que telle, qu'il s'agisse de pratiquer un exercice de style ou d'être lu tout en échappant au pouvoir des éditeurs.

Les journaux en ligne diffèrent aussi par le cercle possible des lecteurs, par leur plus ou moins grande utilisation des ressources techniques (parties audiovisuelles, photos), leur contenu et la fréquence de leur mise à jour.

Les représentations que se font les diaristes de leurs lecteurs sont teintées d'ambivalence : le plaisir qu'éprouve l'auteur à être compris et apprécié de son entourage ou d'inconnus est

menacé par l'inquiétude de voir découvrir par ses proches ce qu'il cherche à leur cacher, d'être sévèrement critiqué pour ses actions, ou d'être poursuivi par des inconnus inquiétants.

Enfin, l'image d'eux-mêmes que les auteurs transmettent à travers ces journaux repose en grande partie sur le texte, puisque les renseignements qui sont donnés dans l'interaction en face-à-face par le corps et l'attitude (les marques physiques de l'embarras ou de l'aisance, par exemple) passent essentiellement sur Internet par la plus ou moins grande maîtrise du langage écrit. Cependant, les progrès techniques rapides des ordinateurs, permettant l'insertion d'images, de petits films, etc., pourraient modifier rapidement cette constatation.

Dans ce contexte, le journal d'Albert présente certaines particularités. Tout d'abord, et contrairement à de nombreux auteurs, il ne se présente pas dans une page spéciale, et laisse l'image que le lecteur a de lui se construire au fil du texte. Il n'indique sa situation ni par le titre de son journal, ni par aucun des éléments qui figurent sur la page d'accueil de son site. Il se donne donc à voir comme une personne dans toute sa complexité, plutôt que comme un sans-domicile avant tout, refusant cet étiquetage. D'autres positions sont possibles, comme celle d'un autre auteur, Kevin, également évoqué dans l'ouvrage, qui revendique une sorte de position de porte-parole des sans-domicile, situation qui donne son titre à son journal (*The Homeless Guy*) et figure dans la plupart des entrées.

Le site, pour Albert comme pour Kevin mais aussi pour certaines personnes logées, renvoie à l'image virtuelle d'une maison, d'un espace privé, au sens où il s'agit d'un espace dont la personne peut disposer à sa guise, et, dans le cas d'Albert, où il en a nommé les différentes pages du nom de pièces, la bibliothèque (*The Reading Room*), le grenier (*The Attic*), etc. Il lui permet aussi de « stocker » un certain nombre d'objets virtuels (des textes, des photos), alors que conserver d'autres objets lui est extrêmement difficile dans sa situation.

Outre sa fonction d'enregistrement, ce journal joue donc pour Albert un rôle important, à la fois dans le maintien de l'image de soi et par la possibilité qu'il lui offre de disposer d'un espace à lui.

### **3. Une trajectoire particulière, rencontre de plusieurs histoires collectives**

Albert Vanderburg partage avec beaucoup de personnes sans domicile un certain nombre de caractéristiques sociales, comme d'avoir été maltraité dans son enfance ou de s'être engagé dans l'armée pour rompre avec sa famille. Mais il a aussi connu un parcours « improbable », qui a traversé plusieurs milieux sociaux et plusieurs pays, et dans lequel son homosexualité a joué un rôle. La troisième partie de l'ouvrage montre en quoi la prise en compte de ce parcours éclaire les thèmes qu'il aborde et sa façon d'affronter ses difficultés, ainsi que la façon dont les différentes histoires collectives dans lesquelles sa génération a été prise sous-tendent sa trajectoire. Ceci permet d'aller au-delà de l'interprétation de son histoire en termes individuels, et de dépasser le débat individuel/contextuel particulièrement présent dans la question du parcours des personnes sans domicile.

Trois domaines particuliers de l'histoire américaine sont examinés afin de mettre en évidence cet effet de génération : la peinture américaine de l'après-guerre aux années 1970, un monde auquel Albert sera associé au début des années 1960, lorsqu'il partagera la vie d'un artiste new-yorkais et peindra ses premières toiles ; les mouvements beatnik et hippy, et l'influence qu'ont eue la contre-culture et son voyage en Inde et au Népal sur la façon dont il considère la pauvreté, consomme de la drogue ou s'accommode de conditions matérielles précaires ; le développement de l'informatique et d'Internet, en particulier dans leur aspect « ludique », pour le rôle qu'ils ont actuellement dans sa vie, les contacts qu'il peut ainsi conserver et le soutien qu'il en retire dans sa situation. Ces trois domaines ont eux-mêmes des liens entre eux : les peintres américains qui vivaient à New York dans les années soixante fréquentaient

les intellectuels beatniks ; le développement de l'informatique et d'Internet s'est opéré en relation avec la guerre froide mais aussi avec l'émergence des mouvements contestataires étudiants à la fin des années soixante aux États-Unis. Resitué ainsi dans l'espace et dans le temps, le témoignage d'Albert prend alors une valeur générale, comme décrivant l'un des destins possibles de quelqu'un de sa génération.

## **VIII. Un univers hiérarchisé**

En dehors de quelques données de cadrage, les résultats présentés ici proviennent pour l'essentiel des travaux réalisés à l'INED dans le programme de recherche dont j'étais responsable. Ils reposent sur l'exploitation des enquêtes de l'INED, de celles de l'INSEE (SD2001, recensements de la population, enquêtes Logement) et sur des entretiens approfondis ou sur l'analyse du journal d'Albert Vanderburg.

Au cours des vingt dernières années, les ménages se sont trouvés confrontés à une augmentation de la pauvreté aux âges actifs ainsi qu'à la montée du chômage et de la précarisation des emplois. Face à un marché du logement de plus en plus tendu et à la hausse des loyers, cette fragilité économique peut entraîner la perte du logement, en particulier à certains moments critiques comme le départ de chez les parents, la séparation du couple, la migration, la sortie d'une institution comme l'armée, la prison, les foyers de placement. Certaines ressources, comme un réseau social dont les membres sont eux-mêmes dans une situation qui leur permet d'aider leurs proches en difficulté, peuvent retarder ou empêcher la perte du logement.

D'autres facteurs peuvent contribuer à l'augmentation du nombre de personnes qui ne peuvent se procurer un logement, comme les mouvements migratoires et les politiques d'immigration, ou les mesures concernant la « désinstitutionnalisation » des malades mentaux, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une autre forme de prise en charge.

Ces divers facteurs interviennent à la fois au niveau global et au niveau individuel : par exemple, à un niveau macroéconomique les séparations de couples accroissent le nombre de ménages, augmentant ainsi la tension sur le marché du logement, et au niveau individuel, certaines de ces séparations se passent dans des conditions qui peuvent conduire l'un des partenaires à se retrouver sans logement.

### **1. Un accroissement du chômage, des emplois précaires et de la pauvreté aux âges actifs**

Les statisticiens disposent de plusieurs mesures pour approcher la notion de pauvreté. Je désignerai ici par « pauvreté » ce que les statisticiens appellent la pauvreté monétaire, indicateur qui repose sur les revenus du ménage. La pauvreté monétaire a connu une baisse rapide dans les années 1970, baisse qui s'est poursuivie par la suite mais en marquant le pas : de 1970 à 1984, la proportion de ménages en dessous du seuil de pauvreté (la moitié du revenu médian) est passée de 15,3 % à 7,4 %. En 2001, date de l'enquête SD2001, elle atteint 6,2 % (voir sur ce thème le Rapport 2003-2004 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale).

Mais cette évolution de la pauvreté ne s'est pas fait sentir de la même façon pour toutes les catégories de population. Si les ménages de retraités ont connu une baisse sensible du taux de pauvreté, qui passe de 27,3 % en 1970 à 3,8 % en 2001 - en raison de la généralisation des retraites complètes, du développement de l'activité féminine et de l'amélioration des régimes des non-salariés - en revanche les ménages de salariés sont de plus en plus nombreux à connaître cette situation (de 3,9% ménages pauvres en 1970 à 5,4 % en 2001).

Par ailleurs, la méthode utilisée jusqu'à maintenant en France pour calculer le taux de pauvreté ne tient pas compte de l'avantage dont bénéficient ceux qui sont propriétaires et qui

n'ont pas, de ce fait, de loyer à acquitter. L'imputation de "loyers fictifs" (qui sera obligatoire au niveau européen à partir de l'enquête ERCV-SILC<sup>50</sup> 2007) modifierait la structure des ménages pauvres. Mesurée ainsi, la pauvreté apparaîtrait comme touchant davantage les urbains et les jeunes que ne le faisait la mesure précédente.

Les vingt dernières années ont également été marquées par une forte augmentation du chômage et par la précarisation des emplois. Selon les travaux de la DARES (le service statistique du Ministère du travail), entre 1982 et 2002 l'emploi s'est accru de 10 %, mais le chômage, lui, a augmenté de 25 % (DARES, 2004). De plus, la part des contrats de travail courts dans le salariat (intérim, apprentissage, stages, contrats aidés ou CDD) s'est élevée. Cet accroissement a été particulièrement marqué pour les ouvriers non qualifiés, pour lesquels les contrats courts passent d'environ 10 % à environ 30 % des emplois. Par ailleurs, cette précarité est plus forte sur certains marchés professionnels, par exemple dans l'hôtellerie ou le bâtiment, où parfois plus du tiers des effectifs salariés occupent des emplois à durée limitée. Quant au temps partiel, sa part est passée de 9 % des emplois en 1982 à 16 % en 2002 (mais de 28 % à 40 % pour les employés non qualifiés). Un tiers des personnes à temps partiel sont en sous-emploi, c'est-à-dire souhaiteraient travailler davantage. Ces évolutions semblent toutefois s'inverser en fin de période, en raison de la conjoncture favorable en 2001 et de la mise en place des 35 heures qui a, entre autres, freiné l'accroissement du temps partiel.

Enfin, le début des années 2000 a vu une montée du nombre des demandeurs d'asile et des réfugiés qui ont fait appel aux centres d'hébergement pour sans-domicile devant l'insuffisance des places disponibles dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

## **2. La disparition progressive du « parc social de fait » et l'insuffisance du parc social de droit**

Les ménages ont aussi à affronter un marché du logement tendu, surtout dans les grandes villes. Pour les ménages à bas revenus, qui sont dans leur grande majorité locataires, cela se traduit par une forte augmentation du poids du logement dans leur budget, augmentation qui n'est que partiellement compensée par l'aide au logement.

En effet, entre 1988 et 2002, les loyers au m<sup>2</sup> de l'ensemble des ménages ont augmenté de 71% en euros courants. Pour les ménages à bas revenus<sup>51</sup>, l'augmentation atteint près de 80 % en euros courants, alors que celle de leurs revenus n'est que de 30 %. Dans le parc privé, la hausse des loyers pour les ménages à bas revenus dépasse 100% (voir le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2003-2004).

Si la grande majorité des ménages à bas revenus qui sont locataires bénéficient d'une aide au logement, le montant moyen de cette aide a progressé moins vite que leurs ressources et *a fortiori* que leurs loyers. En effet, les aides au logement ont un pouvoir solvabilisateur qui a décré sur longue période, en raison de la hausse des loyers et de l'érosion du barème de ces aides (rapport 2003-2004 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale). Les taux d'effort nets<sup>52</sup> progressent donc sur la période 1988-2002, pour les ménages à bas

---

<sup>50</sup> ERCV : Enquête sur les Revenus et les Conditions de Vie, version française de EU-SILC.

SILC, ou plutôt EU-SILC : *European Statistics on Income and Living Conditions*

<sup>51</sup> La définition des ménages à bas revenus, qu'on pourra voir plus en détail dans le rapport cité, est proche mais différente de celle des ménages pauvres en raison d'une autre méthode de prise en compte des ressources.

<sup>52</sup> Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire.

revenus comme pour les autres ménages. En tenant compte de cette aide, le taux d'effort net des ménages à bas revenus est à peu près égal à celui des autres ménages (16%), mais il y a une grande différence entre le parc social où il est d'environ 10% et le parc privé où le taux d'effort net des ménages à bas revenus atteint 26 % (de plus, le calcul du taux d'effort n'inclue pas les charges locatives).

D'autres difficultés persistent pour les ménages à bas revenus : ainsi la part de ces ménages vivant dans un logement considéré comme surpeuplé a très peu évolué entre 1988 et 2002. Elle reste de l'ordre de 20 %, alors qu'elle diminue pour les autres ménages. Ces situations de surpeuplement sont particulièrement présentes dans le parc privé où elles touchent 39 % des locataires pauvres.

Ces difficultés sont en lien avec l'évolution des logements les moins chers, qu'il s'agisse du parc social au sens habituel ou de ce qu'on appelle fréquemment le « parc social de fait ». On désigne ainsi un ensemble de logements du secteur privé, généralement inconfortables et anciens, dont le loyer global est assez faible (même si le coût au mètre carré peut en être élevé) et les modalités d'accès moins contraignantes, reposant parfois sur un réseau de connaissances. Selon Denise Arbonville, qui a étudié au sein du programme de recherche de l'INED l'évolution de ce parc, « ce parc résiduel est 'social' dans la mesure où il remplit un rôle de *parc d'accueil pour des populations fragiles économiquement et socialement* » (Arbonville, 2000, p. 38-39).

Les vingt dernières années se sont déroulées dans un contexte de normalisation de l'habitat tant du point de vue de la qualité du logement que des statuts d'occupation, avec la disparition progressive des logements loi de 48 et des « autres statuts ». Dans cette dernière catégorie, le logement procuré par la famille et celui lié à l'emploi ont beaucoup diminué (fermiers et métayers dans le secteur agricole avec une légère remontée en 2002, logement gratuit fourni par l'employeur). En revanche, la précarisation des situations de logement se traduit dans la période récente par la stabilisation autour de 20 000 du nombre des ménages en hôtels et garnis, qui avait beaucoup décru auparavant<sup>53</sup> ; par l'augmentation des meublés (+ 51 000 entre 1996 et 2002) après une diminution dans les années 1980 ; et par la montée du nombre de ménages logés gratuitement par un organisme ou une association (+ 26 000 entre 1996 et 2002)<sup>54</sup>.

---

<sup>53</sup> Il faut aussi signaler l'effet probable de la distance au dernier recensement de la population. En effet l'échantillon de l'enquête Logement repose sur le recensement et, lorsqu'on en est loin dans le temps, les formes marginales de logement répertoriées dans le précédent recensement ont en partie disparu (donc ne peuvent faire partie de l'échantillon tiré), sans pour autant avoir été remplacées par les nouvelles qui ne seront répertoriées que dans le recensement suivant (dans le mode de tirage qui avait cours avant le recensement en continu).

<sup>54</sup> Chiffres tirés de l'enquête Logement, exploitation par Christelle Minodier.

## Résidences principales selon le statut d'occupation

En milliers et  
en%

	1984	1988	1992	1996	2002
Propriétaires	10323 (50,7)	11386 (53,6)	11913 (53,8)	12645 (54,3)	13724 (56,0)
Sans emprunt en cours	5360 (26,3)	5829 (27,4)	6705 (30,3)	7451 (32,1)	8579 (35,0)
Accédants	4963 (24,4)	5557 (26,1)	5208 (23,5)	5194 (22,2)	5145 (21,0)
Locataires d'un local loué vide	7933 (39,0)	7913 (37,2)	8336 (37,7)	8877 (38,1)	9306 (37,9)
HLM	2978 (14,6)	3189 (15,0)	3376 (15,3)	3657 (15,7)	3832 (15,6)
Autre logement social	384 (1,9)	433 (2,0)	399 (1,8)	444 (1,9)	399 (1,6)
Loi de 1948	708 (3,5)	523 (2,5)	442 (2,0)	337 (1,4)	246 (1,0)
Secteur libre	3862 (19,0)	3769 (17,7)	4118 (18,6)	4439 (19,1)	4830 (19,7)
Autres statuts	2109 (10,4)	1957 (9,1)	1882 (8,4)	1764 (7,6)	1495 (6,1)
Meublés, sous-locataires	380 (1,9)	327 (1,5)	339 (1,5)	370 (1,6)	396 (1,6)
Fermiers ou métayers	124 (0,6)	89 (0,4)	55 (0,2)	44 (0,2)	72 (0,3)
Logés gratuitement	1605 (7,9)	1541 (7,2)	1488 (6,7)	1350 (5,8)	1027 (4,2)
ENSEMBLE	20364 (100,0)	21256 (100,0)	22131 (100,0)	23286 (100,0)	24525 (100,0)

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête logement.

Par ailleurs il y aurait une augmentation des logements à statut spécial procuré par les associations et autres organismes d'aide (résidences sociales, baux glissants etc.). Pour donner un exemple, le nombre de logements correspondant à la catégorie « résidences sociales » passe de 23 970 en 1999 à 45 600 en 2003<sup>55</sup>. Ces logements ne sont pas très faciles à repérer dans les statistiques officielles car certains sont classés dans les « logements-foyers » (c'est le

<sup>55</sup> Selon une étude faite par Claire Lévy-Vroelant et Maud Loiseau dans le cadre du programme de recherche de l'INED sur les sans-domicile et les situations marginales de logement, étude qui porte sur ces résidences et leur rôle dans le parcours des personnes qui y résident

cas des résidences sociales), d'autres peuvent être enquêtés comme des logements ordinaires<sup>56</sup>.

Quant au logement social à proprement parler, il est soumis à une forte pression : augmentation de la pauvreté des habitants, hausse de la demande, faible mobilité des locataires, destructions des logements les plus dégradés, effet NIMBY (*Not In My BackYard*) bloquant la construction de nouveaux logements.

D'une part, le rôle joué par le parc social dans l'accueil des ménages à bas revenus s'est fortement accru, puisqu'il accueille le tiers de ces ménages en 2002, contre moins de 20 % en 1988 ; d'autre part, la proportion de ménages à bas revenus dans le parc social augmente plus vite que dans l'ensemble des logements ordinaires (elle est passée de 11,8 % en 1988 à 21,3 % en 2002 alors qu'elle passait de 10,6 % à 11,6 % pour l'ensemble des formes d'habitat). Le poids croissant des locataires à bas revenus tient à la fois à l'appauvrissement des locataires en place et à l'entrée de locataires plus pauvres que ceux qui partent.

Mais le parc social est loin de pouvoir répondre à la demande qui a augmenté fortement ces dernières années, de 855 100 en 1996 à 1 042 700 en 2002. De plus, les pauvres vivant dans le parc social occupent sa fraction la plus ancienne, et se plaignent davantage d'avoir un cadre de vie dégradé.

La difficulté de trouver un logement en location, pour des raisons financières mais aussi en raison de discriminations, peut conduire certains à acheter un logement dans une copropriété dégradée. Selon un rapport du Sénat<sup>57</sup> il y aurait ainsi 250 000 logements de ce type nécessitant une intervention publique.

Par ailleurs, les personnes partageant un logement avec d'autres sont en augmentation, comme le montre l'étude d'Anne Laferrère (2003) réalisée à partir des enquêtes Logement. Selon cette étude, entre 1996 et 2002 l'accroissement des personnes hébergées dépasse 8 %, alors que la population a augmenté de moins de 2 %. Toutes ces cohabitations ne sont pas « contraintes », mais nombreuses sont celles dues aux difficultés à se loger. A l'INED, les travaux d'Alexandre Djirikian précisent un certain nombre de ces situations selon différents indicateurs de « contrainte » et explorent la relation entre hébergement et surpeuplement (Djirikian, Laflamme, Marpsat, 2006).

Type de personnes hébergées par le ménage	2001-2002	1996
- enfants partis pour occuper leur propre logement (pour au moins trois mois) et qui sont revenus pour d'autres raisons que fin d'études, de stage ou de service militaire	457 000	415 000
- autres parents excepté ascendants et descendants, amis, hors colocataires de 16 à 59 ans	472 000	405 000
- pensionnaire, sous-locataire et logeurs	64 000	88 000
- domestiques et salariés logés	6 000	14 000
Total	999 000	922 000

Source : Insee, enquêtes Logement (calculs réalisés par Anne Laferrère, mars 2005).

<sup>56</sup> Ce phénomène de développement du nombre de « marches » présentées comme nécessaires avant d'arriver au logement ordinaire a été noté dans d'autres pays, voir par exemple pour la Suède le travail d'Ingrid Sahlin (« The staircase of transition : survival through failure », <ftp://ftp.iccr-international.org/impact/paper-ingrid-sahlin.pdf>).

<sup>57</sup> Marcel-Pierre Cléach, *Rapport d'information sur le logement locatif privé*, rapport n°22, 2003.

Or, si être hébergé par un tiers peut être une façon de négocier un moment difficile avant de retrouver un logement, l'issue de cette période de cohabitation forcée n'est pas toujours aussi favorable. Dans l'enquête que nous avons menée à Paris en 1995, 30 % environ des sans-domicile interrogés avaient connu une situation de ce type juste avant de se retrouver sans-domicile. Un autre exemple est fourni par une enquête conduite à la demande du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Entre le 15 septembre et le 30 octobre 2002, toutes les demandes d'hébergement en urgence (dénommées « situations de rupture d'hébergement ») adressées aux 29 circonscriptions de service social du département ont fait l'objet d'une étude. 681 demandes d'hébergement ont été adressées aux travailleurs sociaux qui ont rempli autant de questionnaires, en général à la suite de l'entretien avec les demandeurs. Selon cette enquête, au moment de leur demande de logement, 57 % des demandeurs étaient logés chez des amis ou de la famille, 8 % dans un hôtel ou un foyer, 6 % dans un squat, et 4 % étaient déjà sans-domicile. Seuls 20 % étaient propriétaires, locataires ou habitaient encore chez leurs parents. L'hébergement par des parents ou des amis joue donc un rôle important pour éviter de se retrouver à la rue ou dans un service d'hébergement, mais ne permet quelquefois que d'en reculer l'échéance.

### **3. Perdre son domicile : facteurs protecteurs et aggravants**

Dans un contexte socio-économique donné, tous les individus ne sont pas égaux devant la difficulté à trouver ou à retrouver un logement. Certaines circonstances augmentent le risque de se retrouver sans logement, et ne pas le perdre ou en retrouver un est plus ou moins facile selon les atouts dont on dispose.

Parmi les événements qui peuvent mener à se retrouver sans logement, on peut citer la migration, l'éclatement de la famille surtout lorsqu'il a lieu de façon subite (par exemple, lorsqu'une femme fuit son conjoint violent, ou qu'un jeune fugue ou quitte subitement ses parents à la suite de mésententes), les sorties d'institution (fin d'un engagement dans l'armée, d'un séjour en hôpital psychiatrique ou en prison, ou d'un placement pour les plus jeunes) ; la perte de l'emploi peut mener à des impayés de loyer et à l'expulsion. Les facteurs aggravants sont ceux qui rendent difficile l'accès à l'emploi ou au logement (ou les deux) : formation insuffisante ou inadaptée au marché du travail, problèmes de santé physique ou mentale, situation irrégulière en France, discrimination due à l'origine étrangère, etc. ; parmi les facteurs protecteurs, disposer d'un réseau de relations, famille ou amis, susceptibles de procurer un hébergement ou une caution pour un logement (c'est-à-dire, en particulier, qui soient dans une situation économique meilleure). Être une femme, surtout si elle est accompagnée d'enfants, ou un jeune, permet de bénéficier de politiques sociales plus favorables, mais, par ailleurs, femmes et jeunes sont moins bien placés sur le marché du travail.

Si les politiques sociales proprement dites (logement social, revenus de substitution, indexation des aides au logement, politiques favorisant l'accès à l'emploi...) ont un effet sur les difficultés d'accès au ou de maintien dans le logement, d'autres politiques ont aussi une influence sur le nombre et la composition des sans-domicile. Il en est ainsi des politiques relatives à la migration et à l'accueil des demandeurs d'asile ; ces derniers, en 2004, étaient nombreux dans les centres d'hébergement d'urgence, faute de trouver place dans les centres d'accueil qui leur sont en principe réservés (Dourlens, 2004). C'est aussi le cas des politiques de prise en charge des malades mentaux, même si ceux-ci, lorsqu'on ne tient pas compte des dépressions, ne constituent qu'une faible minorité des personnes sans domicile (lors d'une enquête conduite à Paris intra-muros en 1996, Viviane Kovess et Caroline Mangin-Lazarus avaient estimé la prévalence de troubles psychotiques - schizophrénies ou troubles délirants chroniques - à seulement 6% parmi les sans-domicile enquêtés).

#### 4. Trois étapes dans la « carrière » ?

De nombreux auteurs, s'appuyant souvent sur la notion de carrière développée par Goffman et Becker, présentent la vie des sans-domicile après la perte de leur logement comme une succession d'étapes plus ou moins obligées<sup>58</sup> : par exemple, Julien Damon (2002a) parle de « trois étapes typiques », la *fragilisation*, la *routinisation* et la *sédentarisation*, selon l'intensité et la fréquence des contacts avec les institutions d'aide. Maryse Bresson (1997) évoque la *galère*, la *zone* et la *cloche*, vues comme « trois mondes de la marginalité », distincts, que les individus peuvent « parcourir successivement dans un processus de dégradation continue » (p. 145) ou dont ils peuvent ne connaître qu'un seul. Antonella Meo (2000, p. 113-180) distingue elle aussi trois phases, l'arrivée dans la rue ( *il condizione di « nuovo » senza casa*), la phase d'adaptation ( *la fase di adattamento*) et un état « chronique » ( *il senza-casa cronico*). Par ailleurs, un certain nombre de travaux américains montrent que le niveau de *stress* est plus élevé quand on vient juste de se retrouver à la rue, et s'atténue par la suite, quand la personne « s'y retrouve » dans sa nouvelle situation (Toro *et al.*, 1997 ; Wong et Piliavin, 2001 ; Snow et Anderson, 1993, p. 295). Du point de vue de l'action, le Samu social de Paris a longtemps utilisé une classification des personnes en « niveaux » afin de les affecter à l'un ou l'autre des services d'hébergement d'urgence.

De leur côté, observant plus généralement des trajectoires de personnes en grande difficulté, Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Leonetti, dans leur étude portant sur *La désinsertion sociale* (1994a), déduisent eux aussi des récits des personnes interviewées une sorte de « trajectoire type » vers la désinsertion : après un « événement déclencheur », trois phases se succèdent : une phase active de *résistance*, où certains arrivent à reprendre le contrôle de leur vie, une phase d'*adaptation*, où l'individu accepte sa nouvelle situation, et une situation d'*installation* où l'individu se résigne et perd l'envie de lutter, certains développant à ce moment un discours justificatif sur leur nouvelle situation. Certaines trajectoires, plus complexes, font se succéder ces groupes de trois phases, une nouvelle phase de résistance suivant la phase précédente d'installation.

Par ailleurs, nous avons montré (Marpsat, Firdion, 2000a, chap. 9), à partir des données de l'enquête INED de 1995, que l'ancienneté dans leur situation n'était qu'un des facteurs expliquant les conditions de vie des sans-domicile, les différents « capitaux » dont ils disposent ayant un rôle tout aussi important (et évoluant d'ailleurs selon la durée depuis la perte du logement).

L'examen détaillé de la trajectoire d'Albert Vanderburg (et les autres entretiens que nous avons recueillis) peut nous amener à réfléchir et nuancer cette notion d'étapes, même si on peut dans les grandes lignes la décrire en ces termes. En effet, après le départ de l'ami qui partageait son appartement, puis la perte de son emploi, il vit d'une activité de consultant, s'appuyant sur les liens amicaux qu'il a formé à Honolulu : cette période pourrait être considérée comme celle de *résistance*. Puis ce travail s'achève, son moral devient de plus en plus sombre, et il finit par décider de quitter son logement. S'ensuit alors la période d'*apprentissage* relatée dans les Contes, et une certaine *installation* dans la situation.

Toutefois, il convient d'introduire des nuances : *l'événement déclencheur* que l'on retrouve dans de nombreux récits de personnes sans domicile ou dans de nombreuses analyses de chercheurs (y compris certaines des miennes) est souvent reconstruit et qualifié comme tel *a posteriori*.

---

<sup>58</sup> En général au nombre de trois, chiffre sur lequel on peut s'interroger étant donné la fréquence de son usage dans la littérature sociologique sur les formes de pauvreté, les étapes de la désinsertion etc.

D'une part, il ne s'agit pas seulement d'un événement isolé mais d'une série d'infléchissements sur divers plans, relationnels, financiers etc., dont on peut difficilement saisir le début, et qui est symbolisée par l'événement déclencheur, perte du travail ou rupture familiale : dans le cas d'Albert, qui avait depuis l'adolescence de mauvaises relations avec sa famille, l'ami qui partageait son appartement a regagné l'Angleterre, la collègue de travail qu'il appréciait et dont la présence l'aidait à supporter un travail qui l'ennuyait a changé d'emploi, les occasions d'améliorer son salaire par des heures supplémentaires ont diminué, il a commencé à faire des pauses repas plus arrosées et plus longues qu'auparavant... Finalement, un conflit a surgi entre son employeur et lui et il a quitté son emploi. C'est à peu près à cette époque qu'il a été tenté par le suicide, avant de décider de cesser de faire ce qu'il ne voulait pas faire et de « s'embarquer pour ce pèlerinage vers une destination inconnue » (*to embark upon this pilgrimage to an unknown destination*).

D'autre part, un événement ou une série d'événements similaires peuvent ne pas avoir les mêmes conséquences, pour des personnes différentes mais aussi pour une même personne, à des moments différents de son existence. C'est vrai en particulier dans le cas d'Albert, qui a connu nombre de ruptures dans le passé, et a toujours réussi à conserver un logement et un minimum de revenus, jusqu'en 1997. En regardant plus attentivement certaines de ces autres ruptures, on s'aperçoit qu'il disposait alors de ressources qui lui font défaut aujourd'hui : lors de son départ pour Londres, il pouvait compter sur un certain montant de revenus assurés, provenant de l'entreprise de reproduction d'œuvres d'art sur diapositives qu'il dirigeait avec son ancien compagnon ; lorsqu'il est revenu des Indes, n'ayant pour toutes possessions que les vêtements qu'il portait sur lui et le contenu d'un petit sac en plastique, il a pu s'appuyer sur une amie qui l'avait déjà soutenu dans le passé, et avait procuré la somme nécessaire à l'achat de son billet de retour. Aujourd'hui, cette amie est décédée, il n'y a plus de revenus à attendre de l'entreprise de diapositives, et ses amis d'Hawaï l'ont aidé mais n'ont pu l'empêcher de se retrouver à la rue, dans un contexte local de marché du logement très tendu.

Il est courant de regarder dans le passé des personnes sans domicile les événements familiaux ou professionnels tels que les deuils, la mésentente des parents, la perte de l'emploi, etc., qui ont pu contribuer à leurs difficultés actuelles, en particulier en réduisant leur réseau de connaissances ou leurs revenus. Il serait tout aussi important de regarder les trajectoires de personnes qui ont connu les mêmes événements difficiles et pour autant n'ont pas perdu leur logement, afin de comprendre quels ont été dans leur cas les facteurs « protecteurs » ou les capacités qu'elles ont mises en œuvre (comme l'a en partie fait Dambuyant-Wargny, 2006).

Albert Vanderburg documente peu ce qui pourrait être vu comme une phase de résistance, si ce n'est en indiquant que des amis lui ont procuré quelques mois de travail comme consultant, et en faisant allusion à quelques « petits boulots » occasionnels (plomberie, peinture...). On peut considérer que la phase d'apprentissage démarre, à quelque chose près, au début du journal d'Albert, même s'il avait pris des dispositions pour son départ, telles que déposer des vêtements et quelques objets chez des amis, et trouver pour sa chatte un lieu sur le campus où elle pourrait s'abriter et où il pourrait la nourrir régulièrement. Mais l'apprentissage n'est jamais définitif, l'installation n'est que provisoire : très démunis, les sans-domicile sont à la merci de tout changement qui serait à peine perçu par quelqu'un dans une situation meilleure. Le bricolage par lequel ils font face à leur situation, et qu'ils ont construit au long de cette série d'épreuves, est un bricolage instable, qui doit être régulièrement repris et revu. En particulier, les modifications de conditions structurelles comme l'état du marché du travail et du logement, les politiques d'assistance et celles des organismes d'aide, les lois et décrets concernant la sécurité et l'ordre public, les mesures portant sur l'accueil des migrants, l'institutionnalisation des malades mentaux, etc., les contraignent à des adaptations continues, ce qui est le cas plus généralement des populations pauvres qui n'ont pas ou peu

de « filet de sécurité » personnel lié à un certain montant de patrimoine, ou à des relations elles-mêmes suffisamment aisées pour qu'il soit possible de leur demander durablement de l'aide. La prise en compte de ces « conditions structurelles » est donc un complément indispensable dans l'étude des conditions de vie des sans-domicile et des autres populations pauvres.

Pour autant, depuis qu'il s'est retrouvé à la rue, Albert a vécu plusieurs périodes d'une durée assez longue au cours desquelles il avait établi des routines et connaissait une certaine installation dans la situation. Tout changement dans ces routines lui apparaissait alors comme menaçant et source d'angoisse, même s'il s'agissait de modifications plutôt bénéfiques.

On peut donc se représenter la vie des sans-domicile depuis la perte de leur logement comme la superposition de deux processus : l'un, relativement progressif et continu, fondé sur l'accoutumance et l'apprentissage, tant aux conditions matérielles qu'au regard des autres ; l'autre étant constitué des réactions à des « chocs » comme l'éviction d'un centre d'hébergement, la perception ou la suppression d'une allocation, un grave accident de santé etc. La notion « d'étapes », même si elle permet de penser la vie des personnes sans-domicile, est donc à nuancer.

## **5. La hiérarchisation du système d'hébergement et de ses utilisateurs**

Les résultats tant des travaux qualitatifs conduits dans le cadre du programme de l'INED que des exploitations des enquêtes statistiques font apparaître une hiérarchisation des services qui s'adressent aux sans-domicile. A des centres d'hébergement de faible taille, composés de petites chambres, où les personnes peuvent demeurer pendant la journée, et bénéficier du soutien de travailleurs sociaux nombreux en contrepartie de l'engagement dans un projet « d'insertion » s'opposent, à l'autre extrémité d'un axe où les centres s'échelonnent selon un continuum, les grands asiles de nuit pouvant abriter plusieurs centaines de personnes, qui doivent en sortir le matin et s'y présenter à nouveau en fin d'après-midi, centres anonymes, gratuits et sans contrepartie, qui sont ouverts à tous dans la limite des places disponibles mais dans des conditions de confort minimum et où la sécurité n'est pas toujours assurée. D'autres services assurent aussi des aides sans conditions : le 115, les vestiaires, les distributions itinérantes de repas (les « points-soupes » comme ceux des Camions du Cœur), les lieux offrant des soins médicaux. Quant aux lieux d'accueil de jour, ils peuvent proposer certains services sans conditions (café, douche...), mais aussi aider à des démarches plus complexes nécessitant, par exemple, une situation régulière.

A cette hiérarchie des services correspond en quelque sorte une hiérarchie des personnes. Au sein de l'équipe de l'INED travaillant sur les sans-domicile, Charles Soulié a plus particulièrement étudié le cas des centres d'hébergement parisiens (Soulié, 2000). Constatant l'hétérogénéité de la population concernée, il décrit finement les mécanismes d'orientation et de sélection dont elle est le produit : « (...) on ne voit pas vraiment ce qui unit cette population en dehors du fait qu'elle est généralement d'origine populaire et que la faiblesse de ses revenus, induite par sa position problématique vis-à-vis de l'emploi, lui interdit l'accès à un logement autonome. Ce groupe est donc plus à concevoir comme un agrégat résultant d'une série de processus de catégorisation, sélection, et enfin hiérarchisation à l'œuvre tant sur le marché de l'emploi, du logement, que du travail social » (Soulié, 2000, p. 213).

L'entrée dans tel ou tel type de service d'hébergement repose sur des principes de classification par rapport à l'emploi, au profil démographique, au « projet », et à l'équilibre général du centre. Ainsi ne seront acceptées dans les centres les plus prisés que les personnes occupant un emploi ou susceptibles d'en occuper un rapidement ; certains centres ne reçoivent que des mères, ou que des jeunes ; manifester de la bonne volonté, une « demande », s'inscrire dans un « projet » est nécessaire pour les centres les plus sélectifs ;

enfin, les responsables essaient de garder un certain équilibre entre les différentes personnes accueillies afin d'éviter les conflits ou les clans (pas trop de personnes d'une même nationalité, souffrant de problèmes mentaux ou consommatrices de drogue...). Au bout d'un certain temps, les sans-domicile eux-mêmes intègrent ces critères de classement et ne s'adressent qu'aux services susceptibles de les recevoir.

Malgré leur apparente diversité de clientèle et d'objectifs, les différents services ont, en fait, un rôle complémentaire. Les services décrits plus haut et qui sont ouverts à tous font partie de ce système : « (...) en ne sélectionnant pas, ou très peu, leur clientèle, ces institutions permettent aux autres d'opérer un tri dans la population accueillie » (Soulié, 2000, p. 231). Les services d'hébergement doivent aussi être replacés dans l'ensemble des situations de logement accessibles aux populations pauvres, entre autres le logement social de droit ou de fait qui connaît les difficultés soulignées plus haut, et les différentes formes de logement transitionnels, de plus en plus nombreuses, dont on peut se demander si elles conduisent un jour au logement de droit commun.

## **6. Un bricolage des ressources disponibles**

La hiérarchie des personnes correspondante ne dépend pas seulement de leur ancienneté dans la rue, comme le voudraient les deux modèles opposés, celui de l'ascenseur selon lequel après un certain temps, les efforts conjugués de la personne et des bénévoles et travailleurs sociaux lui permettraient de retrouver sa « place dans la société », et celui de la chute selon lequel le temps passé dans la rue éloigne de cette même société des « logés ». En réalité, les personnes sans domicile utilisent les atouts inégaux dont elles disposent pour se bricoler une forme de vie adaptée aux contraintes et aux possibilités de la situation dans lesquelles elles se trouvent.

Comme il s'agit d'une situation de ressources rares, on assiste en quelque sorte à une compétition entre pauvres, dans laquelle les atouts ne sont pas nécessairement les mêmes que dans le monde des « logés ». Ainsi, certains handicaps peuvent donner accès à des prestations ou à des hébergements de meilleure qualité, et une jeunesse passée « dans la rue » peut avoir donné une aptitude à en utiliser les ressources qui sera très utile dans la vie qui attend la personne sans domicile. Toutefois, selon certains auteurs (Meo, 2000, p. 180), au bout d'un certain temps passé à la rue, les atouts provenant de la vie antérieure à la perte du logement (comme la formation) perdraient de leur importance. Mais ces résultats sont à prendre avec précaution, car ceux qui sont encore dans la rue après un certain temps n'ont pas nécessairement le même parcours (précédant la rue) que ceux qui en sont rapidement sortis, même s'ils ont le même niveau de formation ou d'autres caractéristiques proches.

Dans (Marpsat, Firdion, 2000a), qui porte sur les sans-domicile de 18 ans ou plus, nous avons mis en relation, pour chaque sexe, le type de ressources institutionnelles ou privées mobilisées par les personnes sans domicile dans leur vie quotidienne, et leurs propriétés sociales. En effet, l'utilisation qu'elles font des différents services d'aide (procurant logement ou hébergement, repas, accueil durant la journée...), dont l'accès est plus ou moins soumis à conditions, se combine au soutien de leur réseau amical et de ce qui subsiste de leur réseau familial ; la diversité des combinaisons de ces différents types d'aide entre eux et quelquefois avec un emploi, dépend des atouts de la personne sans domicile, diplôme, régularité et ancienneté du séjour en France, proximité de la famille, « carrière institutionnelle », sexe, présence d'enfants l'accompagnant, état de santé...

C'est pourquoi nous avons réalisé une analyse des données dont les variables actives décrivent l'utilisation des services et des prestations s'adressant aux personnes en difficulté : conseils d'un travailleur social, mise à disposition d'une adresse, hébergement, distribution de repas, accueil de jour, prestations sociales en espèces..., ainsi que les substitutions possibles par l'appel au réseau familial et amical, et le recours au travail. Il apparaît ainsi des

combinaisons différentes de ces ressources privées ou collectives, que l'on met en regard de différentes caractéristiques des personnes, afin d'expliquer quelles ressources leur sont accessibles selon leur parcours et les atouts initiaux dont elles disposent. Les analyses ont été réalisées pour chaque sexe séparément (annexe I.4).

Les différentes façons dont les hommes sans domicile organisent leur vie quotidienne s'échelonnent le long d'un premier axe qui va d'une stabilité relative à une grande précarité. A l'extrémité « stable » de cet axe se trouvent les situations où les enquêtés sont logés dans un centre d'hébergement de longue durée, ont des ressources régulières, rencontrent fréquemment un travailleur social, ont une couverture maladie et une adresse où recevoir du courrier, en général dans le centre où ils habitent.

A l'extrémité « précaire », les situations où les enquêtés passent la nuit dans des lieux non prévus pour l'habitation (abri sur la voie publique, train...), en hébergement d'urgence ou dans d'autres lieux (squats), n'ont pas de couverture sociale, déclarent n'avoir aucune ressource ou vivre de dons, ont plus rarement une adresse où recevoir du courrier, ne font pas appel à un travailleur social ou seulement de façon ponctuelle, et ne peuvent pas laisser leurs affaires là où ils passent la nuit.

Le long de ce premier axe, les différents centres d'urgence s'échelonnent, entre les centres de longue durée et les abris de fortune. La partie « urgence » du centre de La Poterne occupe une position proche de celle des centres de longue durée. Ce service est l'un des centres d'urgence où est organisé le passage vers un centre de longue durée, situé dans les mêmes locaux.

Le deuxième axe est essentiellement lié aux situations de ceux qui disposent de solutions de survie ne dépendant que peu de l'assistance : ils dorment dans des hôtels, reçoivent leurs lettres à la poste ou à l'hôtel lui-même.

Le troisième axe oppose ceux qui travaillent à ceux qui vivent essentiellement du RMI ou d'autres allocations.

Des techniques classificatoires<sup>59</sup> permettent de mettre en évidence ces différents types d'organisation de la vie quotidienne. Les personnes peuvent passer d'un type d'organisation à un autre selon l'évolution de leurs « capitaux » au long de leur carrière de sans-domicile.

Ainsi, pour les hommes enquêtés à Paris en 1995, quatre types d'organisation peuvent être distingués :

- le premier correspond à une *utilisation maximale des services d'aide* qui prennent le plus durablement en charge les personnes, et à une relative insertion sociale par le biais de l'institution : plus qu'en moyenne, les hommes qui ont ce type d'organisation au moment de l'enquête dorment dans des centres de longue durée, y reçoivent leur courrier, fréquentent régulièrement un travailleur social, ont une bonne couverture maladie, ne font pas appel aux distributions gratuites de vêtements (qui peuvent être perçues comme stigmatisantes), et ont des revenus réguliers provenant d'un emploi (parfois dans le cadre des organismes qui les hébergent), d'allocations chômage ou d'autres prestations comme le RMI. Ils sont un peu plus souvent d'âge moyen, d'origine provinciale, et avec une certaine formation initiale.

La relation entre une relative stabilité ou sécurité de l'hébergement dans un centre de longue durée et une certaine insertion (emploi, RMI, couverture sociale...) appelle une double interprétation : d'une part, le travail social accompli dans ces centres a pour conséquence le rétablissement des droits des personnes accueillies, mais, d'autre part, les conditions d'accès aux centres de longue durée impliquent souvent déjà l'existence d'un revenu, ou la possibilité

---

<sup>59</sup> Par une classification ascendante hiérarchique.

d'en obtenir un rapidement, selon les procédures de sélection décrites par Charles Soulié et évoquées précédemment.

- le deuxième type est celui des *solutions personnelles et de la « débrouille »* : les personnes dorment plus souvent à l'hôtel, y reçoivent leur courrier, peuvent y laisser leurs affaires, ont une bonne couverture maladie et des revenus provenant de prestations sociales diverses, n'utilisent pas les vestiaires, et contrairement aux précédentes, ne fréquentent pas les travailleurs sociaux. Il s'agit plutôt d'hommes assez âgés, de faible formation initiale, ayant connu très tôt des dislocations familiales et plus tard une séparation conjugale. Ils sont plus souvent originaires de la Région Parisienne, où ils ont plus souvent disposé d'un logement personnel. On peut penser que cette origine leur a permis, malgré les difficultés de leur parcours, de maintenir certains réseaux d'amis ou de parents et d'avoir une bonne connaissance des ressources qu'offre la capitale.

Les deux derniers types associent *les formes les plus précaires* d'abri ou d'hébergement collectif, et les services qui fournissent des prestations occasionnelles, sans contrepartie en termes d'engagement sur un projet ou, simplement, de papiers en règle.

- le troisième type d'organisation de la vie quotidienne est le fait des hommes qui utilisent les *centres d'urgence ou qui dorment dans l'espace public*, solutions d'hébergement où l'on ne peut en général pas laisser ses affaires (du moins à la date de l'enquête). Les personnes correspondant à ce type de pratiques sont plus souvent qu'en moyenne mal ou non couvertes en cas de maladie (l'enquête s'est déroulée avant la création de la couverture maladie universelle), sans adresse pour recevoir leur courrier, sans ressources financières ou vivant de dons. Les moins de 25 ans y sont près de deux fois plus nombreux qu'en moyenne, et les personnes âgées y sont aussi surreprésentées. Ces hommes ont une formation initiale assez faible, sont plus souvent célibataires et plus nombreux à n'avoir jamais connu de logement autonome, ont plus souvent vécu des ruptures familiales et des migrations, qui les privent d'une partie de leur réseau de relations. Certains peuvent être en situation irrégulière, ce qui leur interdit l'accès aux centres de plus longue durée.

- enfin, le dernier type de pratiques correspond à des hommes dont les caractéristiques socio-démographiques sont proches de celles des précédents, mais qui dorment plutôt dans *des squats ou des formes d'abris de fortune* correspondant toutefois à une forme modeste de « capital économique », comme une voiture, une cabane, une caravane. Quelques-uns sont aussi hébergés par des amis. Les hommes nés en Île-de-France y sont plus nombreux, montrant ainsi le rôle d'une bonne connaissance du milieu pour « se débrouiller » dans ce genre de situation en gardant une certaine indépendance vis-à-vis des organismes d'aide.

En ce qui concerne les femmes, ce type d'analyse est plus difficile à effectuer compte tenu de leur faible effectif dans l'échantillon. Toutefois, les axes de l'analyse ont une interprétation proche de ceux repérés pour les hommes, et on distingue chez elles trois groupes de pratiques, le plus important étant proche du premier groupe chez les hommes, avec une forte utilisation des centres de longue durée et des différentes aides apportées par les travailleurs sociaux. Ces pratiques sont plutôt celles des femmes avec enfants, qui ont une certaine priorité pour l'accès à ces centres de longue durée.

Un second groupe est celui des utilisatrices des centres d'urgence, proche du groupe équivalent chez les hommes par leur faible insertion. Enfin le troisième groupe est celui des femmes dormant dans des squats ou à l'hôtel, proche à la fois du groupe masculin des « solutions personnelles » et de celui des utilisateurs de squats et d'abris de fortune.

Nous avons opéré de façon similaire pour les jeunes de 16 à 24 ans enquêtés par l'INED en 1998. Nous avons cherché à mettre en évidence des combinaisons différentes de ressources

privées ou collectives : services et prestations s'adressant aux personnes en difficulté, mais aussi solidarité du réseau familial et amical, et travail. Ces différentes combinaisons ont été mises en regard des caractéristiques des jeunes, afin d'expliquer quelles ressources leur sont ou non accessibles selon leur trajectoire et les atouts initiaux dont ils disposent. Comme cette enquête avait pu bénéficier des résultats de l'enquête précédente, nous avons recueilli davantage d'éléments permettant de mesurer à la fois les formes de « bricolage » et les caractéristiques correspondantes des jeunes. Les analyses n'ont pas été faites pour chaque sexe séparément, d'une part en raison de la faiblesse des effectifs, d'autre part parce que, comme on l'a vu pour les plus âgés, les axes s'interprètent de façon identique pour les hommes et les femmes, et que pour les jeunes la présence d'enfants, qui est le facteur le plus discriminant chez les plus âgés, est extrêmement rare.

Comme pour les sans-domicile plus âgés, le premier axe oppose une prise en charge précaire à une plus stable : d'un côté, l'utilisation intense des services qui prennent le plus durablement en charge les personnes ; de l'autre, les formes les plus précaires d'abri ou d'hébergement collectif, et les services qui fournissent des prestations occasionnelles sans contrepartie (annexe I.5).

Les pratiques suivantes figurent du côté de l'axe correspondant aux prises en charge institutionnelles les plus stables : avoir une adresse dans un centre d'hébergement, dormir dans un foyer ou un centre de longue durée, y manger midi et soir ou bien prendre ses repas chez son employeur ou dans la cantine de son établissement scolaire, être régulièrement en contact avec un travailleur social, avoir pour source principale de revenus un emploi ou un don par une association (c'est ainsi que les jeunes en foyer qualifient « l'argent de poche » qui leur est attribué), s'être déjà rendu dans une mission locale ou une PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation) mais, en revanche, ne jamais se rendre dans un lieu d'accueil de jour et n'avoir jamais fait appel au Samu social.

Du côté de la précarité et des prises en charge sans contrepartie, on trouve le fait de dormir dans l'espace public (rue, parties communes d'un immeuble, parking...) ou dans un centre d'urgence, de ne jamais avoir fait appel à un travailleur social, de manger midi et soir dans un point de distribution de nourriture, d'utiliser fréquemment les points d'accueil de jour, de ne pas avoir d'adresse, de vivre de la manche ou de petits boulots, ou encore de déclarer n'avoir « aucune ressource », d'avoir déjà fait appel au Samu social.

Cette première dimension factorielle intègre donc non seulement le degré de précarité de la situation de logement, mais également les prises en charge institutionnelles correspondantes (Marpsat, Firdion, 2001).

Si le premier axe représente le degré de stabilité institutionnelle, le deuxième précise les situations de ceux qui ne bénéficient pas, ou pas encore, des prises en charge dans une structure de longue durée. D'un côté les situations marquées par l'absence de liens personnels et de recours aux services d'aide, si ce n'est ceux destinés aux plus démunis et qui offrent un secours d'urgence : Samu social, distributions de nourriture ; les ressources financières proviennent principalement de la manche ; à l'opposé, des situations caractérisées par le recours à la famille au cours de la semaine précédant l'enquête, pour se loger, se restaurer, disposer d'une adresse ou encore d'une aide financière. Ce soutien familial s'adresse toutefois en priorité aux plus jeunes et correspond, on le verra plus loin, à des situations de départ récent (par exemple, fugue datant de quelques jours ou fuite devant un conjoint violent) ou progressif (nuits chez les parents alternant avec l'hébergement chez des amis ou la rue).

Le troisième axe oppose, d'une part, une forme d'autonomie reposant sur une prise en charge partielle par des associations et, d'autre part, les situations les plus durablement dépendantes des institutions d'aide mais aussi celles du plus grand dénuement (ne pas avoir d'adresse,

dormir dans l'espace public...). Côté autonomie soutenue par des associations, le fait de bénéficier d'un hôtel payé par une association constitue l'une des principales contributions de l'axe, payer ses repas étant l'autre ; on trouve aussi de ce côté de l'axe trois les personnes qui peuvent payer elles-mêmes l'hôtel, celles qui ont fait appel à une mission locale, ont une adresse personnelle, mais n'hésitent pas à s'adresser souvent à un accueil de jour, à faire appel à un travailleur social pour un dépannage occasionnel (carte orange, etc.) et disent avoir été aidées par des bénévoles. Cette situation peut elle-même être plus ou moins précaire (par exemple, selon que l'hôtel est attribué pour quelques jours par le Samu social ou de façon plus durable par un organisme assurant l'insertion des jeunes et les suivant sur la longue durée).

Une classification automatique portant sur les variables actives de l'analyse permet de distinguer cinq types de combinaison d'utilisation de services et d'appel aux ressources privées :

Dans le premier type, les jeunes concernés sont nombreux à bénéficier d'une prise en charge dans une structure de long terme, et profitent ainsi d'une certaine stabilité. Les femmes les plus jeunes sont surreprésentées dans cette catégorie de pratiques.

Deux catégories assez proches regroupent des jeunes, surtout des jeunes hommes, qui bénéficient peu de l'appui d'amis ou de la famille, et n'ont que peu recours aux structures d'hébergement de longue durée ; ils dorment donc essentiellement dans un centre d'urgence, dans la rue ou, pour certains, dans un squat. Ces jeunes ont fait appel aux services ouverts à tous qui demandent peu de contrepartie et n'exercent pas de contrôle sur, par exemple, la régularité du séjour en France, tels que le Samu social ou les lieux d'accueil de jour. L'une de ces catégories est moins précaire que l'autre, car elle s'en distingue par le fait de disposer plus souvent d'une adresse, de ressources liées à un emploi, et de dormir en urgence plutôt que dans l'espace public. Ces différences peuvent être dues à la possibilité d'accéder ou non à certains services ou certaines prestations en raison, par exemple, de l'existence ou non de papiers en règle – les étrangers sont nombreux dans le groupe le plus frappé par la précarité – mais aussi à un certain refus de l'institutionnalisation. Les jeunes regroupés par cette catégorie de pratiques sont en effet nombreux à être passés par la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) lorsqu'ils étaient en France dans leur enfance, mais aussi par la prison, et ont des parcours ponctués de fugues et de tentatives de suicide.

Les deux autres catégories sont d'effectif très faible, ce qui ne permet pas de les décrire statistiquement. Pour l'une, les jeunes ont conservé un appui auprès de leur réseau d'amis, malgré des ou, peut-être, en raison de ressources très faibles ; pour l'autre, il s'agit davantage d'un recours à la famille : l'examen au cas par cas des questionnaires concernés montre qu'il s'agit soit de jeunes partis de chez leurs parents au cours de la semaine précédant l'enquête (les liens annoncés sont alors ceux d'un passé récent mais révolu), soit de jeunes ayant encore recours à la solidarité familiale mais sans doute dans une perspective de départ progressif.

Ces différentes combinaisons de ressources mises en évidence grâce aux enquêtes de l'INED se retrouvent dans le travail plus qualitatif réalisé sur le journal d'Albert Vanderburg. Même si Albert, lui-même très loin du pôle « réinsertion » qui existe aux États-Unis comme en France, ne fait pas allusion à ces modes d'hébergement plus stables, il décrit en revanche avec un grand luxe de détails les bricolages qu'opèrent ses compagnons et lui-même entre les services d'aide disponibles (le centre d'hébergement IHS, les distributions de repas, les soins médicaux, les allocations pour certains), le soutien de la famille pour ceux qui peuvent encore en bénéficier (pour se procurer un travail, un hébergement pour quelques jours, une caution pour sortir de prison), le travail, le vol, l'échange de faveurs sexuelles contre un hébergement ou des biens matériels. Il montre aussi comment dans son groupe de connaissances existe une

certaine économie de prêts et d'échanges, qui permet de lisser une courbe de revenus assez chaotique, et en quoi la drogue perturbe ces équilibres fragiles, car elle nécessite davantage de ressources financières et pousse à la fois à voler ses compagnons et à prendre des risques accrus pour se procurer de l'argent.

## **7. La gestion d'une ressource rare : priorités et problèmes éthiques**

Les pratiques de « tri » des personnes qui demandent de l'aide en vue de les orienter vers tel ou tel mode d'hébergement ont un effet cumulatif car elles orientent les personnes les plus « dotées » socialement, les moins démunies, vers les services qui tentent le plus d'assurer une réinsertion.

L'analyse de l'attribution de cette ressource rare que sont l'hébergement « avec accompagnement social » ou le logement bon marché peut bénéficier du rapprochement avec celle opérée par Elster sur l'éthique des choix médicaux (Elster et Herpin, 1992, p. 1-35 ; Marpsat, 1999a). Selon Elster, trois modèles de décision peuvent être mis en œuvre lorsqu'il s'agit de choisir qui faire bénéficier d'un traitement rare, comme une greffe. Ces modèles tiennent compte de la gravité de l'état du patient (pour nous, l'importance des difficultés de la personne sans domicile), et du pronostic selon que le patient subit ou ne subit pas l'intervention (que le sans-domicile reçoit ou non l'aide).

L'efficacité médicale d'une telle intervention n'est pas la même selon l'état initial du patient. L'intervention médicale est relativement peu efficace lorsque l'état du patient est très grave ; elle est peu utile quand le patient n'est que peu atteint. En revanche, l'amélioration atteint son maximum pour un état d'origine intermédiaire.

La première logique présidant au choix médical est celle du *perfectionnisme* : on choisira les patients les moins atteints parce que leur état de santé après intervention a les meilleures chances de représenter un succès complet. La deuxième logique est celle de l'*efficacité maximale* : on privilégiera ainsi les patients dont l'état est moyen, car c'est pour eux que l'amélioration sera la plus nette. Enfin, la troisième logique est celle de la *compassion*, selon laquelle on donnera la préférence aux patients dont l'état de santé est le plus grave, malgré un risque d'échec plus important. Les trois principes peuvent se combiner, donnant lieu, dans certains cas médicaux, à l'attribution de « points » selon que le patient possède ou non telle ou telle caractéristique (âge, charges de famille ...), dont l'addition permet de classer les candidats et de prendre la décision finale.

Ces logiques se retrouvent en œuvre dans l'attribution des aides aux personnes sans domicile, où les travailleurs sociaux, disposant de ressources limitées, sont pris entre la compassion et le souci de voir réussir leurs efforts (Marpsat, Firdion, 2000b). Dans la logique du *perfectionnisme*, on aidera les personnes dans le besoin qui sont le moins désocialisées et disposent encore d'atouts, car elles ont la meilleure chance de se réintégrer parfaitement, et ainsi de donner un peu de fluidité à un système d'hébergement dont certaines personnes n'arrivent plus à sortir. Dans celle de l'*efficacité maximale*, comme dans le cas du centre d'hébergement pour femmes battues étudié par Marcel Druhle (1987), on refusera de prendre en charge les « gros cas sociaux », pour lesquels le succès est très incertain, et les personnes qui disposent encore de quelques ressources matérielles ou relationnelles, dont on pense qu'elles s'en tireront autrement. Enfin, la *compassion* se retrouve dans les pratiques qui privilégient les plus démunis et les plus « clocharisés », comme celles du Recueil Social de la RATP, équipes mobiles qui s'adressent aux personnes sans domicile du métro parisien pour leur proposer de les conduire vers le centre d'hébergement d'urgence de Nanterre. En effet, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de places à Nanterre par rapport au nombre de personnes acceptant d'y aller, ce service privilégie les personnes perçues comme les plus « cassées »,

celles dont l'état d'alcoolisation et de délire les feraient refuser partout ailleurs (et peu apprécier des voyageurs empruntant le métro) (Marpsat, Quaglia, Razafindratsima, 2002).

Bien sûr, l'une des différences avec les choix médicaux est que l'évaluation de la « gravité » de l'état et des possibilités de « guérison » sont encore moins faciles à objectiver que dans le cas de la maladie. L'orientation des femmes avec enfants vers des structures de plus longue durée relèverait à la fois de la logique de la compassion (protéger les plus faibles) et de celle de l'efficacité : en effet, les femmes présentent moins souvent que les hommes certains problèmes qualifiés de « lourds » par les travailleurs sociaux, comme la consommation d'alcool ou certains troubles de la personnalité (Kovess, Mangin-Lazarus, 1996).

Travailleurs sociaux, bénévoles et autres intervenants s'interrogent régulièrement sur l'efficacité de leur action et sur ses aspects éthiques. Par exemple, dans les entretiens qu'a eus notre équipe auprès des responsables des services itinérants (ou maraudes), l'aspect éthique était toujours présent. Ils se trouvaient devant un dilemme : respecter le choix de certains de demeurer hors des centres d'hébergement, lorsqu'il fait très froid ou qu'ils apparaissent en mauvaise santé, se fait au risque de la vie des sans-domicile. Une autre question souvent évoquée dans ces entretiens portait sur les conséquences d'une aide qui peut, dans une certaine mesure, rendre plus facile le maintien des personnes dans la rue et affaiblir leur désir de retrouver leur place dans la société<sup>60</sup>. Ces débats sont proches de ceux qui se sont déroulés au Royaume-Uni, avant la création par le gouvernement travailliste de la *Rough Sleeping Unit*, chargée de faire sortir les sans-domicile des rues, à la fois en améliorant leurs possibilités d'hébergement et en supprimant les aides qui leur permettaient de survivre dehors. Certains observateurs ont noté une dérive policière (Van Doorn et Tonkens, 2005).

Mais les travailleurs sociaux n'ont pas toujours grand-chose à proposer eu égard à la dimension du phénomène ; leurs conditions de travail sont difficiles, tout particulièrement dans les structures d'urgence, et leur turn-over est important (Soulié, 2000, p. 247). Ces difficultés ne sont pas étrangères aux mouvements de travailleurs sociaux du début des années 2000<sup>61</sup>. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a même commandé une étude en 2005, sur le thème de la lassitude « des intervenants sociaux ayant à accompagner les personnes en difficulté, pris entre les demandes insistantes des personnes et l'absence de solutions à proposer en matière d'hébergement, de logement, etc. ». Cette étude replace les difficultés ressenties par les travailleurs sociaux<sup>62</sup> dans le contexte plus général de l'évolution de l'intervention sociale avec l'apparition de nouveaux métiers, de nouveaux modèles de compétence, et les effets de la décentralisation (Bellaredj *et al.*, 2006).

## **8. Les réponses à la perte de statut social : des registres différents**

Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Leonetti (1994a) ont regroupé en trois catégories les façons dont les personnes tentent de supprimer ou de réduire la souffrance associée à une situation difficile et stigmatisée. La première, qu'ils appellent le *contournement*, consiste à modifier la signification de la situation, en se démarquant du système de valeurs qui fonde la stigmatisation. La prise de distance par la dérision, la valorisation de conduites généralement réprouvées, l'appel à d'autres systèmes de valeurs, constituent les éléments de cette réponse. La deuxième, qualifiée de *dégagement*, consiste à agir sur la situation elle-même, soit au niveau individuel, en tentant d'améliorer sa situation personnelle, soit par l'action collective,

---

<sup>60</sup> Cette question s'est également posée en 2005 lors de la distribution de tentes aux sans-abri par Médecins du Monde, une initiative qui a divisé les autres associations.

<sup>61</sup> Par exemple, le débat conduit pendant trois ans par l'association "7, 8, 9, Vers les Etats Généraux du social" qui a abouti à des cahiers de doléances en 2004.

<sup>62</sup> Sur ce même thème, on peut aussi se reporter au dossier de *Sciences Humaines*, n°159, avril 2005, p. 18-25.

par exemple militante. Enfin, la *défense* consiste à modifier ce que le sujet éprouve, et se traduit par des comportements d'isolement, de fuite du quotidien dans l'alcool ou la drogue, de prise à son compte de la situation par l'autodestruction (de Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994b).

Ces auteurs qualifient ces réactions de « stratégies » au sens large de « comportements, individuels ou collectifs, conscients ou inconscients, adaptés ou inadaptés, mis en œuvre pour atteindre certaines finalités » (de Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994b, p. 184). Selon eux, cette notion se situe à l'articulation du système social et de l'individu, et leur permet de concevoir les comportements individuels comme le résultat d'une interaction de facteurs sociaux et individuels, et d'échapper à la dichotomie des approches traditionnelles de la pauvreté, entre « causes structurelles » qui enlèvent à la personne pauvre toute liberté de choix, et « causes individuelles » qui en font l'artisan de son propre malheur (Marpsat, Firdion, 2000a, chapitre 9).

Certaines stratégies de *contournement* peuvent être interprétées en s'appuyant sur la sociologie des générations, selon laquelle « Les premières impressions [*il s'agit des impressions au début de la vie adulte*] ont tendance à se fixer comme une *image naturelle du monde*. A la suite de quoi, chaque expérience ultérieure s'oriente par rapport à ce groupe d'expériences, qu'elle soit ressentie comme confirmation et saturation de cette première couche d'expériences, ou comme sa négation et son antithèse » (Mannheim, 1928, trad. 1990). L'« habitus de génération » ainsi construit (Mauger *in* Mannheim, trad. 1990, p. 112) peut dépasser les frontières des classes sociales et celles des pays. Ainsi, comme Albert Vanderburg d'Honolulu, Jean-Paul P. de Paris repousse l'image d'échec social qui lui est renvoyée en faisant appel à des valeurs différentes, celles de sa jeunesse, à la fin des années soixante :

*A l'âge de 16 ans, quand il y a eu la guerre du Vietnam, mai 68 et tout le tralala, je me suis dit que c'était l'argent qui gouvernait le monde et donc que j'aurais jamais d'argent. (...) L'idée du travail. L'idée qu'on a du travail c'est que l'homme est né pour travailler. C'est une connerie monumentale pour moi. (...) Et finalement on passe sa vie à travailler et au moment de crever on se rend compte qu'on a rien fait de sa vie. Je n'ai pas envie, ça ne m'intéresse pas. On n'a pas toujours le choix. Le problème c'est que ou bien c'est la rue ou c'est être esclave. Moi je préfère la rue. Je préfère la rue parce que on a beau avoir froid ou faim ou ne pas dormir, on pense, on continue de penser. Mais une fois que vous bossez, vous ne savez plus penser parce que vous êtes obligé de penser à votre travail, aux transports, après ce sont les impôts, les éclairages, la bagnole qui ne marche plus. Une fois qu'on rentre dans le truc, c'est foutu, c'est comme un mensonge. On peut jamais mentir une fois dans sa vie. Ou bien on ne ment pas ou bien on ment tout le temps.* (Jean-Paul P., interrogé par Martine Quaglia de l'INED, Paris, 2003)

A un niveau individuel, le *dégagement* se rencontre chez toutes les personnes qui, souvent dans un centre de réinsertion sociale (ou l'équivalent dans un autre pays), tentent de mener à bien un projet visant à retrouver un travail et un logement. C'est aussi le cas de personnes qui, sans avoir toujours un projet immédiat de quitter la rue, ont une activité qu'elles valorisent et qui leur confère une utilité sociale, une sorte de reconnaissance :

*On faisait les encombrants, ce que les gens jetaient, et nous, on allait voir les brocanteurs et ils récupéraient, et on avait notre pécule. (...) C'était le gagne-pain, et on n'avait que ça pour subsister. Il fallait faire des concessions. Mais après, on avait les résultats. Mais ça vous motive aussi un petit peu à la fois. On*

*se dit "bon on a trouvé au moins un moyen de... de pouvoir gagner sa vie". Et puis on le faisait honnêtement, parce qu'après tout, ce qu'on récupérait, les gens le jetaient, ce n'est pas du vol. Et puis au moins, pour nous, tout du moins pour moi, parce que c'était important pour moi, c'était de gagner à la sueur de son front. C'est de l'argent honnête. Parce que moi, je ne me voyais pas mendier dans les métros. Donc, il fallait que je trouve vraiment quelque chose... quelque chose qui commence... et puis après, au fur et à mesure... (Richard R., interrogé par Martine Quaglia de l'INED, Paris, 2003)*

*Par exemple dans la galerie [le lieu où il dort la nuit avec quelques autres habitués], tout le monde gère son truc. Il y a un artiste peintre, il y a un gars qui ne touche rien mais il ramasse des trucs, à peu près corrects, il fait des brocantes il les revend, il gère très bien son truc, il y a un Allemand qui fait des bracelets et des colliers qu'il vend assez chers mais ça marche très très bien. Tout le monde arrive à faire des trucs. (Alain A., interrogé par Martine Quaglia de l'INED, Paris, 2003)*

En France, les activités de *dégagement* sont plus rares à un niveau collectif<sup>63</sup>. Parmi les sans-domicile interrogés dans les enquêtes statistiques françaises, une très petite partie déclare prendre part à des activités de protestation formalisées (squats militants, manifestations etc.). Par exemple, parmi les jeunes de 16 à 24 ans interviewés dans l'enquête conduite en 1998 par l'INED, moins de 5 % « faisaient personnellement partie d'un mouvement militant ou d'une association ». Cependant, de telles pratiques existent, comme c'est le cas au sein du Comité des sans-logis, et ont une importance politique et un impact médiatique qui dépassent leur importance numérique. Par ailleurs, l'évolution de la composition de la population sans domicile peut mener à une évolution des pratiques. Ainsi, il y a eu une révolte dans le centre d'hébergement « La Mie de Pain », en 2001, parce qu'il allait fermer pour l'été comme chaque année. Les résidants étrangers, demandeurs d'asile ou autres réfugiés, ont pris une part importante à ce mouvement. Ces jeunes ne pouvaient pas se résoudre à cette aggravation de leur situation, alors que les résidents habituels s'y résignaient plus ou moins jusque là. Il semble que l'action collective soit plus développée dans d'autres pays, comme au Brésil. Outre le problème que pose le fait d'avoir une action militante alors que l'on a à résoudre quotidiennement le problème de sa survie physique et psychologique, l'un des obstacles à la participation à ces activités est d'accepter de se reconnaître dans une identité collective vue par le reste de la société comme négative. Il faudrait savoir si dans un pays comme le Brésil, le fait que la pauvreté et les problèmes de logement touchent une partie très importante de la population rend moins stigmatisant le fait d'être sans domicile ou mal logé, comme dans l'une des trois formes élémentaires de la pauvreté que décrit Serge Paugam (2005), la « pauvreté intégrée ».

Parmi les réactions de *défense*, de Gaulejac et Taboada Leonetti citent la fuite dans l'alcool ou la drogue, l'isolement y compris lorsqu'il est associé à certaines formes de maladie mentale, le refus de s'identifier aux autres sans-domicile, et la réappropriation de son statut de sujet, par une surenchère qui conduit certains à faire échouer toute tentative d'améliorer leur situation, en ne venant pas aux rendez-vous, en disparaissant alors que leur travailleur social vient de leur trouver un logement etc., un comportement que rencontrent beaucoup de travailleurs sociaux et qui les laisse souvent désarmés. Le *Sleeptalker*, un ami d'Albert Vanderburg, est un exemple d'une des formes de cette surenchère, le « complexe du

---

<sup>63</sup> Sur les squats et les mouvements militants, voir la *Revue française des Affaires Sociales*, n°2, avril-juin 2002, et particulièrement Damon, 2002b.

phœnix<sup>64</sup> », c'est-à-dire un comportement d'autodestruction soutenu par le sentiment qu'après s'être détruit, on pourra repartir à zéro et renaître sous une forme meilleure<sup>65</sup>. « Choisir » sa situation, au sens que relève Mitchell Duneier (1999, p. 46) chez plusieurs des sans-domicile New-Yorkais qu'il rencontre<sup>66</sup>, c'est-à-dire « accepter quelque chose qui semble inévitable », et même le faire sien, relève aussi de la réappropriation de son statut de sujet. Duneier cite ainsi Ron, qui a quitté son logement dont il ne pouvait plus payer le loyer avant même qu'on ne l'expulse : « J'ai toujours eu peur de vivre dans la rue, j'ai toujours craint de m'en aller dans les rues en ressemblant à tous ces clochards, tout sale et mal sapé comme si j'étais fou, tu sais ? Et j'en suis arrivé au point où je me suis dit, Si cela doit arriver je veux que cela arrive maintenant » (p. 50).

Se rêver un futur meilleur, même très peu probable, peut être ajouté aux réactions de *défense* décrites par De Gaulejac et Leonetti. Ainsi, quand le *Sleeptalker* projette de devenir architecte, ou que Rossini - un autre ami d'Albert Vanderburg - rêve de faire des profits mirifiques à Las Vegas, mais aussi lorsque Christelle C. ou Jacques J., interrogés à Paris, parlent du loto, ils se rêvent un futur sans doute illusoire mais meilleur à la fois que la situation actuelle et que les perspectives réalistes (en général, trouver avec beaucoup de peine un emploi peu motivant, épuisant et mal payé, et un logement petit, inconfortable et mal situé).

*Le RMI, par exemple, j'ai mon hôtel à payer, l'APL, ne viendra que dans 3 mois. Je ne peux pas spéculer là-dessus. Je ne peux pas. Alors il nous reste des trucs : les jeux de la Française des jeux, c'est-à-dire tout, le keno, le loto, les jeux de grattage, le tout dernier truc qui vient de sortir, le pharaon, mais bon, c'est très aléatoire. Je ne vous cache pas que je joue de temps en temps, pour dire... mais bon, je ne gagne jamais rien.* (Christelle C., interrogée par Martine Quaglia de l'INED, Paris, 2003)

*Il y a des rêves. Il gagne au loto, il gagne un million.* (Jacques J., interrogé par Martine Quaglia de l'INED, Paris, 2003)

Ces trois types de réponse ne sont pas distribués au hasard ou de façon homogène : ils dépendent des ressources des individus. Ainsi, le *contournement* nécessite certains capitaux culturels, une compétence à jouer avec les systèmes de valeurs. Le *dégagement* n'est possible qu'aux personnes qui disposent d'un certain capital social, culturel, de formation : ceux qui pourront être aidés par leurs parents ou leurs amis, être recommandés pour un emploi, ou avoir une formation suffisante pour l'occuper ; ou qui disposent de capacités d'expression et d'une certaine facilité pour les relations sociales, afin de s'engager dans l'action collective.

Mais, si ces réponses dépendent largement des capitaux détenus par la personne, un même individu peut aussi répondre de façon différente selon les moments. La façon dont Albert Vanderburg réagit à sa situation relève plutôt du *contournement*, par la distance qu'il prend avec ce qu'il vit, la dérision, et le système de valeurs différent qui est le sien, marqué par les idées des mouvements des années soixante et une vision de la pauvreté et du travail qui diffère de la vision commune. Pourtant, s'il ne lui arrive que très rarement de se poser en porte-parole des sans-domicile, ce qui est plutôt la position de Kevin, l'auteur du journal *The*

---

<sup>64</sup> Selon de Gaulejac et Taboada Leonetti.

<sup>65</sup> On peut d'ailleurs faire un parallèle avec son usage des jeux électroniques, où il « tue » régulièrement son personnage, déclarant qu'il a décidé de ne plus jamais jouer, et recommence le lendemain avec un nouveau personnage, qui n'a aucun des acquis des précédents.

<sup>66</sup> Au cours de son étude sur les vendeurs de revues et de livres dans une partie du quartier de Greenwich Village à New-York.

*Homeless man*, Albert a parfois des mouvements de révolte, en particulier quand il conteste l'action policière et la faible réaction qu'elle suscite chez les personnes disposant d'un logement, ainsi que les décisions des autorités locales à l'origine de cette action.

Il lui arrive aussi d'avoir des moments où il fuit le quotidien, qu'il juge ennuyeux à en mourir (*boring as hell*), dans l'alcool ou dans la drogue, un comportement qui fait partie des réactions de *défense* citées par de Gaulejac et Taboada Leonetti.

Ainsi, pour une même personne, les trois façons de réagir à la perte de statut social sont des sortes de répertoires dans lesquels elle puise plus ou moins selon ses ressources propres mais aussi selon les circonstances dans lesquelles elle se trouve.

\*\*\*\*\*

Revenant travailler à l'INSEE début 2006, après douze ans passés à l'INED, j'ai eu l'occasion de satisfaire la seule insatisfaction que m'avait laissée cette expérience de recherche sur les personnes sans domicile : chargée de réfléchir sur la question des inégalités, je peux maintenant plus facilement prendre en compte l'ensemble des situations dont celles des personnes défavorisées ne sont qu'une partie, ce qui permet de mieux comprendre les processus qui les y ont conduites.

Mais durant ces douze années, j'étais aussi chercheur associé au laboratoire du CNRS Cultures et Sociétés Urbaines (CSU), dans lequel, après avoir clôturé les travaux que j'avais commencés à l'INSEE sur les quartiers de la Politique de la Ville, j'ai entamé une recherche sur l'Art Brut. La deuxième partie de ce mémoire retrace ces derniers travaux.

**Pauvreté, exclusion, inégalités, personnes sans domicile : chronologie sommaire des principaux aspects concernant la France et principales orientations européennes**

<b>Années</b>	<b>Rapports inégalités, pauvreté, exclusion (yc aspects spatiaux), difficultés de logement</b>	<b>Enquêtes des services statistiques publics sur inégalités, pauvreté, exclusion (yc aspects spatiaux), logement</b>	<b>Enquêtes sans-domicile ; grands programmes de recherche</b>	<b>Ouvrages</b>	<b>Politiques sociales françaises</b>	<b>Monde associatif et services d'aide aux sans-domicile en France</b>	<b>Union européenne, Conseil de l'Europe</b>
1960-1970				1964 : Massé, <i>Les dividendes du progrès</i> 1965 : Klanfer, <i>L'exclusion sociale</i> 1966 : Darras, <i>Le partage des bénéfices</i>			
1970		enquête Revenus fiscaux depuis 56, ainsi que des « ancêtres » de Budget de Famille					
1971				John Rawls, <i>A theory of justice</i> (trad. franç. 1987)	Allocation adultes handicapés (loi 71-763 du 13 juillet 1971) Allocation logement		

					(loi 71-582 du 16 juillet 1971)		
1972				Edition anglaise de <i>A Theory of Justice</i>			
1973				1973 : Raymond Boudon, <i>L'inégalité des chances</i>			
1974				René Lenoir, <i>Les exclus : un français sur dix</i> Lionel Stoléro, <i>Vaincre la pauvreté dans les pays riches</i>			21 janvier : résolution du Conseil des Communautés Européennes concernant un programme d'action sociale, et visant à « réaliser, en coopération avec les États membres, diverses mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté en préparant des projets-pilotes ».
1975	Méraud, <i>Rapport de la Commission des inégalités sociales</i> , CGP				Loi d'orientation (74-534 du 30 juin 1974) en faveur des personnes handicapées		
1976					Allocation parent isolé (loi 76-617 du 9 juillet 1976)		Premier grand programme de lutte contre la pauvreté lancé par le Conseil de la Communauté Européenne (1976-1980)
1977					Allocation jeune majeur		
1978		1978-1979 1 <sup>ère</sup> enquête Conditions de vie (« Situations défavorisées »)		Jean Labbens, <i>Sociologie de la pauvreté. Le tiers monde et le quart-monde</i>			

				Agnès Pitrou, <i>La vie précaire. Des familles face à leurs difficultés</i>			
1979	Péquignot, <i>La lutte contre la pauvreté</i> , CES	enquête Budget de famille : première sous sa forme « complète » actuelle		Peter Townsend, <i>Poverty in the United Kingdom</i>			
1980	FORS, <i>La pauvreté et la lutte contre la pauvreté</i> , rapport pour la commission des communautés européennes, décembre						
1981	Oheix, <i>Contre la précarité et la pauvreté. Soixante propositions</i> , Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, rapport pour le premier ministre (Raymond Barre), février						CEE, <i>Rapport final du premier programme de lutte contre la pauvreté</i> , Bruxelles
1982				Serge Milano, <i>La pauvreté en France</i> Antoine Lion, Pierre Maclouf, <i>L'insécurité sociale</i>			
1983	Wresinski, <i>Enrayer la reproduction de la grande pauvreté</i> , Rapport de mission au Ministre d'État, Ministre du Plan et de l'Aménagement			Ruwen Ogien, <i>Théories ordinaires de la pauvreté</i> Michael Walzer, <i>Spheres of justice</i>			

				(trad. franç. 1997)			
1984					Octobre : premier programme de « lutte contre la pauvreté et la précarité » lancé par le gouvernement (Laurent Fabius)  (circulaire du 23 octobre 1984)	Création de la première Banque Alimentaire française à Paris	
1985	Boué, <i>Loger les plus défavorisés</i> , CNH					Création des Restos du Cœur	1985-1989 : deuxième programme européen contre la pauvreté : « Combattre l'exclusion sociale »
1986	Pétrequin, <i>Le logement des personnes à faibles ressources</i> , CES	1986-1987 2 <sup>ème</sup> enquête Conditions de vie (« situations défavorisées) (SD)					
1987	Wresinski, <i>Grande pauvreté et précarité économique et sociale</i> , CES, février			Jean-Michel Belorgey, <i>La gauche et les pauvres</i>  John Rawls, <i>Théorie de la justice</i>			ONU : <i>International Year of Shelter for the Homeless</i>
1988				Serge Milano, <i>La pauvreté absolue</i>	Revenu minimum d'insertion (loi 88-1088 du 1 <sup>er</sup> décembre 1988)		
1989	Théodore et Faure, <i>Rapport du sous-groupe « Système statistique sur la pauvreté-précarité »</i> , CNIS.						1989-1994 : troisième programme européen contre la pauvreté  Fondation de la FEANTSA qui publie désormais un rapport

							annuel sur les sans-domicile dans les pays de l'Union
1990				Jean-Marie Delarue, <i>La relégation</i>	Loi Besson « visant à la mise en œuvre du droit au logement » (loi 90-449 du 31 mai 1990)	Création du DAL (Droit au logement)	Création par la Commission de l' <i>Observatory on National Policies to Combat Social Exclusion</i> (1990-1994)
1991			<b>1991-1993 Premier programme de recherche et d'expérimentation du Plan Urbain sur « Les sans domicile fixe et les espaces publics » (travaux qualitatifs)</b>	Serge Paugam, <i>La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté</i> Jacques Donzelot (dir.), <i>Face à l'exclusion, le modèle français</i> Sen Amartya, <i>Inequality Reexamined</i> , (traduit en français en 2000)			
1992	Commission consultative des Droits de l'Homme, <i>La lutte contre l'exclusion. Grande pauvreté et Droits de l'Homme</i> Nasse, 1992, <i>Exclus et exclusions. Connaître les populations, comprendre les processus</i> , CGP Vanlerenberghe, <i>RMI : le pari de l'insertion</i>			<b>BIPE-Conseil, Les sans-abri : état des lieux</b> Joëlle Affichard, Jean-Baptiste de Foucauld (dir.), <i>Justice sociale et inégalités</i>	Création du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) (auprès du premier ministre) Création du Haut Comité pour le Logement des personnes défavorisées (auprès du premier ministre ; remet un rapport annuel)		« Towards a Europe of solidarity, intensifying the fight against social exclusion, fostering integration », communication de la Commission, 23/12/1992

1993	<p>Fragonard, <i>Cohésion sociale et prévention de l'exclusion</i>, CGP, février</p> <p>Chasseriaux, <i>Grande exclusion sociale, questions liées à l'insertion et au devenir des publics en grande difficulté sociale</i>, rapport pour le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, novembre</p> <p>Niol, <i>L'approche quantitative et qualitative des besoins en logement et de la solvabilité de la demande</i>, CES</p> <p>Paugam <i>et al.</i>, <i>Précarité et risque d'exclusion en France</i>, CERC</p>	1993-1994 3 <sup>ème</sup> enquête Conditions de vie (« situations défavorisées ») (SD)		<p>Serge Paugam, <i>La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion</i></p> <p><b>Patrick Gaboriau, Clochard.</b> <i>L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens.</i></p> <p>Martine Xiberras, <i>Les théories de l'exclusion</i></p> <p><b>Hubert Prolongeau, Sans domicile fixe</b></p>		<p>Création du Samu Social de Paris en décembre 1993 par Xavier Emmanuelli</p> <p>Création du CDSL (comité des sans-logis) par des militants du DAL</p> <p>Apparition du marché des journaux de rue</p> <p>L'abbé Pierre propose aux candidats aux élections législatives de signer un manifeste en faveur des mal-logés</p> <p><b>Première enquête FNARS/Crédoc sur l'accueil en urgence</b></p>	<p>Conseil de l'Europe : rapport sur <i>Les sans-logis</i></p> <p>Des questions sur d'éventuelles périodes sans logement antérieures à l'enquête sont ajoutées à <i>Eurobaromètre</i>, une enquête d'opinion réalisée pour la Commission Européenne</p> <p>Enquêtes pilotes visant à préparer le panel communautaire des ménages, afin de produire des statistiques sur la pauvreté</p>
1994		<p>1<sup>ère</sup> vague du Panel Européen des ménages</p> <p>1994-1995 : extension de l'enquête Conditions de vie à 10 quartiers ayant fait l'objet d'une mesure de politique de la Ville</p>		Pierre Bourdieu (dir.), <i>La misère du monde</i>	<p>Loi relative à l'habitat (loi 94-624 du 21 juillet 1994)</p> <p>Comprend des dispositions relatives au logement des personnes à faibles ressources et à l'hébergement d'urgence des personnes sans abri, et requiert en particulier l'établissement d'un plan départemental pour l'hébergement d'urgence</p>	<p>Février : le premier Ministre Édouard Balladur accorde le label « Grande cause Nationale » à une trentaine d'associations appartenant à l'UNIOPSS, qui prennent le nom de réseau Alerte</p> <p><b>Sondage d'opinion CSA/ La Rue/ La Croix /FNARS auprès de sans-domicile</b></p> <p>Premières données chiffrées du Secours Catholique</p>	<p>Le Conseil de l'Europe lance le projet <i>Human Dignity and Social Exclusion</i>, HDSE (1994-1998)</p> <p>Lancement du Panel Communautaire (1994-2001, 8 vagues)</p> <p>Le quatrième programme de lutte contre la pauvreté est refusé</p>

					Disparition des délits de vagabondage et de mendicité du Code Pénal		
1995	<p>Anthonioz de Gaulle<sup>67</sup>, <i>Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté</i>, CES, juillet</p> <p><b>CNIS, Propositions pour un système statistique sur les sans-abri et les personnes exclues du logement</b>, avril</p>		<p><b>Enquête INED sans-domicile</b></p>	<p>Robert Castel, <i>Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat</i></p> <p>Joëlle Affichard, Jean-Baptiste de Foucauld (dir.), <i>Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties</i></p> <p>Pierre Rosanvallon, <i>La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-Providence</i></p>		<p>Création du RAI à la suite du squat de la rue du Dragon à Paris</p> <p>Premier rapport Fondation Abbé Pierre</p>	
1996	<p><b>CNIS, Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement</b>, mars</p> <p>CSERC, <i>Inégalités d'emplois et de revenus</i></p>	1 <sup>ère</sup> réalisation de l'enquête permanente Conditions de vie (EPCV)	<p><b>Introduction dans l'enquête Logement de 1996 de questions sur les personnes hébergées</b></p> <p><b>Enquête de l'Élan Retrouvé sur la santé mentale des sans-domicile et l'accès aux soins</b></p>	<p>Serge Paugam (dir.), <i>L'exclusion. L'état des savoirs</i></p> <p>Marc Fleurbaey, <i>Théories économiques de la justice</i></p>			Conseil de l'Europe : charte sociale européenne reconnaissant le droit à un logement décent

<sup>67</sup> Le rapport Anthonioz-de Gaulle publié au JO en 1995 comprend en fait trois documents : 1 - le rapport de synthèse et l'avis du CES ; 2 - le rapport confié à Denis BOUGET sur les institutions et les acteurs intervenants dans le champ de la grande pauvreté ; 3 - le rapport du CREDOC (Gilles LEGROS). Le CREDOC diffuse ensuite deux rapports (le n°59 est le rapport repris dans le document du CES, et un autre document (n°161) qui présente les entretiens réalisés lors de cette enquête). CREDOC, 1995, *Connaissance de la population en situation de grande pauvreté*, janvier, n'est qu'une version provisoire.

			<b>(Paris)</b>			
1997	CSERC, <i>Inégalités d'emploi et de revenus. Les années 90</i>			Hélène Thomas, <i>La production des exclus</i> Michael Walzer, <i>Sphères de justice</i> n° spécial d' <i>Économie et Statistique</i> , <i>Mesurer la pauvreté aujourd'hui</i> Piketty, <i>L'économie des inégalités</i>		Premier rapport Secours Catholique (sous sa forme actuelle depuis 2000)
1998	CNIS, Desplanques <i>et al.</i> , <i>Pauvreté, précarité, exclusion</i> , mars  Atkinson <i>et al.</i> , <i>Pauvreté et Exclusion</i> , Conseil d'Analyse Économique	Enquête sur le devenir des allocataires du RMI	<b>Enquête INED jeunes sans domicile</b>		Loi contre l'exclusion (loi 98-657 du 29 juillet 1998) qui crée entre autres l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale (installé en 1999 ; remet un rapport annuel) et renforce les attributions du CNLE	
1999			<b>1999-2003 : Deuxième programme de recherche et d'expérimentation du Plan Urbanisme, construction et architecture (PUCA), Les</b>		Couverture maladie universelle ou CMU (loi 99-641 du 27 juillet 1999)	

			« <i>SDF</i> », <i>représentations, trajectoires et politiques publiques</i>				
2000				<p><b>Maryse Marpsat, Jean-Marie Firdion, dir., <i>La rue et le foyer</i></b></p> <p>Leclerc A., Fassin D. <i>et al.</i>, <i>Les inégalités sociales de santé</i></p> <p>Sen Amartya, <i>Repenser l'inégalité</i></p> <p>DREES, <i>Définir les inégalités. Mesurer les inégalités. Réduire les inégalités</i></p>	Loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000) introduisant la notion de « logement décent »	<b>2000-2001 enquête OSC/FNARS « détresse et ruptures sociales »</b>	<p>Mars 2000 Conseil Européen de Lisbonne. Création des Plans d'Action Nationaux (PAN)</p> <p>Décembre 2000 Sommet de Nice</p>
2001	Atkinson <i>et al.</i> , <i>Inégalités économiques</i> , Conseil d'analyse économique du Premier Ministre	Enquête « vie de quartier » (associée à l'enquête permanente Conditions de vie)	<b>Enquête INSEE sans-domicile</b>	Piketty, <i>Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistribution 1901-1998</i>	Création de la Mission d'information sur la pauvreté en Île-de-France (MIPES)		<p>Indicateurs de Laeken « dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale »</p> <p>Décembre 2001 Sommet de Laeken</p>
2002	Septembre, dossier du CERC, <i>Estimer l'évolution récente de la pauvreté</i>		<p><b>Enquêtes INED sans-domicile contactés par les services itinérants</b></p> <p><b>Introduction dans</b></p>	<p><b>Julien Damon, <i>La question SDF</i></b></p> <p><b>Djemila Zeneidi-Henry, <i>Les SDF et la ville.</i></b></p>	Décret du 30 janvier 2002 précisant la notion de « logement décent » contenu dans la loi SRU		2002-2006 Programme communautaire encourageant la coopération entre les États membres afin de lutter contre l'exclusion sociale

			<b>l'enquête santé de 2002/2003 des questions sur les épisodes antérieurs sans domicile</b>				
2003	CERC, <i>éducation et redistribution</i>			Michel Messu, <i>La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté</i>  Fitoussi Jean-Paul, Savidan Patrick (dir.), « Les inégalités », numéro spécial de la revue <i>Comprendre</i> , n°4	Loi pour la sécurité intérieure (dite « loi Sarkozy ») (loi 2003-239 du 18 mars 2003)  Loi d'orientation et de programmation pour la ville (2003-710 du 1 <sup>er</sup> août 2003)  Loi (2003-1200 du 18 décembre 2003) portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité	Création de l'association « Observatoire des inégalités »	Premières mises en œuvre du EU-SILC ( <i>statistics on income and living conditions</i> , recueil de statistiques afin d'élaborer les indicateurs de Laeken)
2004	Prud'homme, <i>Accès au logement, droits et réalités</i> , CES, janvier  Fitoussi et al., <i>Ségrégation urbaine et intégration sociale</i> , Conseil d'Analyse Économique du Premier Ministre  CERC, <i>Les enfants pauvres en France</i>	Mai 2004 enquête ERCV (enquête sur les revenus et les conditions de vie, servant pour le EU-SILC)		<b>Cécile Brousse</b> , <i>The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union : survey and proposals</i>	Juillet : le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale présente les grandes lignes du Plan de cohésion sociale (emploi, accès au logement, égalité des chances)  Décembre : projet de loi réformant la loi de 1975 sur l'assistance aux personnes handicapées		Soumission des premiers PAN  rapport de Cécile Brousse (INSEE) pour Eurostat (voir ouvrages)

2005	Mise en place d'un groupe CNIS sur les inégalités		<b>Préparation de l'enquête Logement 2006 avec introduction de variables sur les épisodes antérieurs sans domicile</b>	Serge Paugam, <i>Les formes élémentaires de la pauvreté</i> n° spécial d' <i>Économie et Statistique, Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales</i>	Loi de programmation de la cohésion sociale (2005-32 du 18 janvier 2005, adoptée le 20 décembre 2004) prévoyant la construction de 500 000 logements sociaux en 5 ans et de 5800 places d'hébergement 3 ans	Décembre 2005 : Médecins du Monde distribue des tentes aux sans-abri	Lancement d'un appel d'offres de la DG Emploi sur la mesure du nombre des sans-domicile
2006	Rapport du groupe CNIS sur les inégalités (décembre)		<b>Janvier 2006 : dans le cadre du recensement de la population, recensement des sans-abri dans les communes de 10 000 habitants ou plus</b>	<i>Insee-méthodes et numéro spécial d'Économie et Statistique sur les sans-domicile</i> Jean Gadrey, <i>En finir avec les inégalités</i> Louis Maurin, Patrick Savidan, <i>L'état des inégalités en France</i>	Loi 2006-339 du 23 mars relative au retour à l'emploi et aux droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux Loi 2006-396 du 31 mars relative à l'égalité des chances Loi 2006-872 du 13 juillet portant engagement national pour le logement	Décembre 2006 : les Enfants de Don Quichotte dressent des tentes le long du canal Saint-Martin	
2007 (janvier)					Projet de loi instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale		

**Pour les rapports et ouvrages cités dans ce tableau on se reportera à la bibliographie en fin de volume**

## **Principales enquêtes utilisées pour mesurer la pauvreté, les inégalités et les problèmes de logement en France**

### **Les enquêtes de l'INSEE :**

Enquête Revenus fiscaux 1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1984, 1990, puis annuelle à partir de 1996.

Panel socioéconomique européen des ménages (voir *Courrier des statistiques* n°83-84 de décembre 1997) lancé en 1994 à la demande d'Eurostat, vagues annuelles (prévu sur huit ans, mais s'arrête en 2000).

Dispositif SRCV (Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie), annuel à partir de 2004.

Enquête sur les Conditions de vie dite « Situations Défavorisées », 1978, 1986-1987, 1993.

Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, trois fois par an, comportant une partie variable et une partie fixe ; de 1996 à janvier 2004. Dont la partie variable « Vie de quartier » en 2001.

Enquête sur les budgets familiaux dite « Budgets de famille », 1979, 1984/85, 1989, 1994/95, 2000/2001, 2005, avec des « ancêtres » qu'on peut faire remonter au XIX<sup>e</sup> siècle et en tout cas au moins en 1956.

Enquête sur le devenir des allocataires du RMI, 1998, INSEE, collaboration CNAF, CSERC, DARES, DIRMI, DREES.

Enquête sur le logement, 1955, 1961, 1963, 1967, 1970, 1973, 1978, 1984, 1988, 1992, 1996, 2002, 2006.

Enquête auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds (dite « Sans-domicile »), 2001.

Et des questions sur les périodes antérieures « sans domicile » dans l'enquête Santé de 2002/2003 et dans l'enquête Logement de 2006.

### **Les enquêtes de l'INED :**

1995 : l'enquête sur les 18 ans et plus utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds (Paris).

1998 : l'enquête sur les jeunes de 16 à 24 ans utilisateurs des services d'hébergement, d'accueil de jour et de distribution de repas chauds (Paris et première couronne).

2002 : l'enquête auprès des personnes rencontrées par les services itinérants (Paris, Nice et Nantes).

### **Les enquêtes d'autres organismes :**

L'enquête « Détresses et ruptures sociales » auprès des utilisateurs des services de la FNARS, réalisée en 2001 par l'OSC (*Observatoire Sociologique du Changement*) à la demande de la FNARS.

Les enquêtes « une nuit donnée » réalisées tous les ans de 1998 à 2004 (à quelques exceptions près) auprès de la population présente dans les CHRS et les centres d'hébergement d'urgence de la région Île-de-France. Réalisée dans le cadre d'un partenariat d'organismes divers (FNARS IDF, DRASSIF, MIPES).

L'enquête ES (établissements sociaux) du service statistique du Ministère des Affaires Sociales, existe depuis 1982. Les établissements enquêtés incluent ceux destinés aux handicapés, et aux enfants et adultes « en difficulté sociale » (dont les centres dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance). Cette enquête a eu lieu tous les deux ans jusqu'en 1997. Désormais, les thèmes « personnes handicapées » et « personnes en difficulté sociale » sont étudiés séparément et en alternance tous les deux ans, chacun des deux thèmes est donc étudié tous les quatre ans. L'enquête ES2001 concernait les établissements pour personnes handicapées. La dernière enquête ES date de fin 2004-début 2005 et concerne les établissements pour enfants et adultes en difficulté sociale.

## **ANNEXES I**

### **Annexe I.1 : note de Michel Mouillart pour le CNIS (mai 1993)**

Recenser les sans abri et les sans logis

La parution de l'étude réalisée par le BIPE pour le compte de la SCIC a relancé les controverses sur le chiffrage du nombre des sans abri.

Il est vrai qu'au delà des questions de méthode que soulève la lecture de ce rapport, la réflexion sur le champ du chiffrage suscite des réserves :

- les questions de méthode : l'évaluation que présente le BIPE concerne trois sous populations principales rentrant dans le champ de l'étude. Les sans abri au sens strict du terme (SDF, abris de fortune et centres d'hébergement), les logements de substitution (foyers et meublés), les mal logés (les sans abri invisibles : habitat mobile et hors norme) : les deux premières sous populations constituant les exclus du logement et l'ensemble, les sans abri au sens large. L'essentiel du chiffrage repose sur les résultats du Recensement de 1990 qui, doit-on le rappeler, ne peut que sous estimer les effectifs des populations marginales qui échappent largement à son investigation (SDF, abris de fortune, centres d'hébergement et habitat mobile) ou ne peut prétendre à un classement rigoureux dans des rubriques strictes dès le moment où les populations sont à statut précaire;

- le champ du chiffrage : au delà des difficultés de l'évaluation, la définition des sous populations "recensées" est essentielle. Les sans abri au sens strict rentrent bien dans le champ; mais les mal logés, probablement pas : seule une partie de la composante habitat mobile devrait être conservée (hors gens du voyage, par exemple) et rajoutée aux effectifs des logements de substitution, ainsi que les hébergés (parents et amis) qui ne comptent pas dans les effectifs de l'étude. On trouverait alors une population de sans logis et de sans abri pour lesquels l'urgence est extrême (une offre supplémentaire de logements)... alors que les mal logés dans un habitat hors norme relèvent, pour une grande part, plus de la problématique de l'amélioration des conditions de logement (une partie de l'habitat hors

norme est en revanche à intégrer dans les "sans logis" compte tenu de la dégradation des conditions de logement qui leur correspondent).

Recenser les sans abri et les sans logis, c'est donc chercher à dénombrer ceux qui errent déjà (les premiers) ou qui vont être amenés à errer (les seconds).

Recenser les sans abri et les mal logis, c'est aussi remarquer que l'exclusion du logement n'est pas seulement synonyme de marginalité sociale et culturelle, les sans logis n'étant pas encore des sans abri, même s'ils peuvent le devenir. Recenser, c'est donc aussi connaître l'origine de l'exclusion et les conditions dans lesquelles les personnes ou les familles (ou ce qu'il en reste) sont, à une date donnée, abritées ou hébergées.

Les quatre questions essentielles auxquelles il conviendrait de répondre sont donc simples :

- combien, à une date donnée, les sans abri et les sans logis sont-ils ?
- qui sont-ils ? quelle est leur origine résidentielle, professionnelle et familiale ?
- où sont-ils ? quelle est leur localisation géographique ?
- comment font-ils, quelle "solution" ont-ils adoptée pour s'abriter, depuis quand et vont-ils en changer ?

Mais bien que simples, les questions ne peuvent facilement trouver de réponses :

- pour des raisons de méthode d'enquête ou de procédure d'échantillonnage, ni le Recensement ni les enquêtes logement de l'INSEE ne peuvent apporter en totalité des éléments de chiffrage nécessaires. Cela est autant le cas pour le dénombrement des SDF ou des abris de fortune que pour celui des hébergés. Et il paraît dès lors difficile d'envisager une "simple" méthode de surdimensionnement des échantillons comme cela est le cas avec les enquêtes du CREDOC sur la précarité et la pauvreté;

- et cependant, certaines études locales ou nationales ont abordé quelques aspects des questions présentées. Tel est le cas des bilans réalisés à propos des bénéficiaires du RMI, des évaluations que proposent les associations caritatives au travers de leurs bilans d'action... ou des études que des chercheurs ou des universitaires peuvent réaliser;

- en outre, ces divers éléments de réponse sont très hétérogènes et ils reposent sur des méthodes ou des grilles d'analyse qui en rendent l'harmonisation délicate voire impossible.

Une grande enquête nationale destinée à évaluer le nombre et à connaître les caractéristiques des sans abri et des sans logis paraît ainsi nécessaire de ces points de vue.

Il paraît évident qu'elle ne peut toutefois être engagée sans une étude préalable portant sur ses conditions de faisabilité. A ce titre, il faudrait distinguer les deux étapes de la démarche, celle de l'étude préalable de celle de l'enquête, faisant suite à une réflexion concernant la définition des concepts et les moyens technique et scientifique nécessaire pour y répondre:

- l'étude préalable pourrait être réalisée, sous la responsabilité d'une institution telle le CNH, dans le cadre de la création du groupe de travail permanent sur le logement des plus démunis (bien que, cependant, le champ dépasse largement celui des plus démunis). A ce titre, l'étude préalable associerait largement les partenaires habituels du CNH qui disposent, au titre de l'exercice de leurs responsabilités professionnelles, d'un ensemble éléments d'informations nécessaires. Ils pourraient, à ce titre, réaliser rapidement des enquêtes légères auprès de leurs membres/adhérents afin d'alimenter les premiers chiffrages; ainsi que des équipes de recherche ou bureaux d'étude qui ont déjà participé à des réflexions de cette nature ou dont les travaux les ont amené à proposer des chiffrages des effectifs de certaines des sous populations concernées. Cette étude préalable serait réalisée dans des délais rapprochés (quelques mois), avec le concours des statisticiens de l'INSEE, du CERC,

du CREDOC... et pourrait alors consister en la préparation d'un rapport de synthèse évaluant les méthodologies, les difficultés rencontrées... Elle déboucherait alors sur une expérimentation sur sites (trois, par exemple, géographiquement très typés);

-au terme de cette étude préalable, un Comité de Pilotage définirait le cahier des charges de l'enquête nationale. La réalisation de celle-ci serait alors confiée à l'INSEE dans le cadre d'un programme statistique prioritaire du CNIS.

Michel MOUILLART  
Représentant FEN

## **Annexe I.2 : liste des membres du sous-groupe technique du CNIS « Sans-abri »**

(telle qu'elle apparaît dans le rapport d'avril 1995, après le décès de F. Euvrard)

**Mme Dominique Allain, Ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville (SESI)**

**M. Jean Allain, Ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme**

**M. Pierre-Alain Audirac, Ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville (SESI)**

**M. Alain Auger, Caisse d'allocations familiales**

**M. René Ballain, Service pour l'habitat, Grenoble**

**Mme Danièle Ballet, Ministère des Affaires sociales, Direction de l'action sociale**

**Mme Corinne Benveniste, INSEE**

**Mme Boileau, DDAS du Rhône**

**M. Jean-Louis Borkowski, INSEE- Direction régionale d'Île-de-France**

**M. Pierre Calame, Fondation pour le Progrès de l'homme**

**M. Jean-François Canto, Secours Catholique**

**M. Michel Castellan, Caisse Nationale des allocations familiales**

**M. François Clanché, INSEE**

**Mme Marie-Agnès d'Arnal, Confédération générale du logement**

**Mme Anne de Gouy, Habitat Éducatif**

**M. Yves-Philippe de Laporte, CETAF**

**Mme Danièle Debordeaux, Caisse Nationale des allocations familiales**

**M. Patrick Doutreligne, UNIOPSS**

**M. Léon Dujardin, Secours Populaire**

**Dr Xavier Emmanuelli, Antenne médicale du CHAPSA de Nanterre**

**M. Benoît Filippi, REEL**

**M. Jean-Marie Firdion, INED**

**Mme Claudia Girola, chercheur**

**M. André Guillou, Ministère du logement**

**M. Philippe Gounot, INSEE**

**M. Aloys Grass, Service d'insertion solidarité, Strasbourg**

**M. Yves Hantala, Ministère de la justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation**

**Mme Jacqueline Lacroix, INSEE**

**M. Abderrahmin Lasri**

**Mme Annick Leborgne, Ministère du logement**

**M. Loïc Le Naour, Fondation Abbé Pierre**

**Mme Jeanne Levasseur, Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme**  
**M. Alberto Lopez, Mission régionale d'information sur l'exclusion**  
**Mme Maryse Marpsat, INED-CSU**  
**M. Jean-Philippe Marty, CREA I Strasbourg**  
**M. Pedro Meca, Compagnons de la nuit**  
**Mme Elizabeth Moreau, Direction des Affaires sociales d'Ille-et-Vilaine**  
**Mme Ghislaine Nallet, INSEE**  
**Mme Claudine Padiou, Ministère des affaires sociales, direction de l'action sociale**  
**M. Alain Raillard, Secrétaire Général, Haut comité pour le logement des personnes défavorisées**  
**Mme Annie Ratouis, Commissariat général au Plan, service des affaires sociales**  
**Mme Graziella Robert, Médecins du Monde**  
**M. Robert Rochefort, CREDOC**  
**Mme Christine Sage, Centre communal d'action sociale de Grenoble**  
**M. Alain Saglio, Ministère de la justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation**  
**Mme Monique Sassier, bureau d'action sociale**  
**M. Joël Scherrer, Mairie de Strasbourg**  
**Mme Nicole Seligman, INSEE-CNIS**  
**M. Philippe Têtu, Direction départementale de l'équipement de la Seine-Saint-Denis**  
**Mme Yolanda Yakubovich, Caisse Nationale des allocations familiales**

### **Annexe I.3 : les enquêtes de l'INED auprès des personnes sans-domicile et leur influence**

(schéma réalisé par Jean-Marie Firdion dans le cadre du service des enquêtes de l'INED)

**Enquêtes de l'INED auprès des sans-domicile (sous la direction de M. Marpsat et J.M. Firdion, conduites par le Service des Enquêtes de l'INED)**

**Enquêtes s'appuyant sur la méthodologie mise au point par l'INED (avec une participation de Marpsat et Firdion dans leurs comités de pilotage et scientifiques)**

Enquête socio-démographique de l'INED auprès des utilisateurs des services d'aide aux personnes sans domicile : restauration gratuite, hébergement (urgence et longue durée). Echantillon représentatif des 18 ans et plus de Paris *intra muros* en 1995.

Enquête socio-démographique de l'INED auprès des utilisateurs des services d'aide aux personnes sans domicile : restauration gratuite, hébergement (urgence et longue durée), accueil de jour. Echantillon représentatif des 16-24 ans de Paris *intra muros* et « première couronne » en 1998.

Enquête socio-démographique de l'INED auprès des utilisateurs des services de « maraudes » aidant les personnes sans domicile dans Paris, Nice et Nantes, conduite en 2002 en lien avec l'enquête de l'INSEE (2001).

Enquête épidémiologique de l'association « L'Elan retrouvé » (sous la direction de V. Kovess et C. Mangin-Lazarus) sur la santé mentale des personnes sans domicile auprès des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile : restauration gratuite, hébergement (urgence et longue durée). Echantillon représentatif des 18 ans et plus de Paris *intra muros* en 1996.

Enquête socio-démographique de l'INSEE (sous la direction de Cécile Brousse, avec la participation de Pascal Arduin, INED, comme chef de terrain) auprès des utilisateurs des services d'aide aux personnes sans domicile : restauration gratuite, hébergement (urgence et longue durée). Echantillon national représentatif des 18 ans et plus des villes de plus de 20 000 habitants (France métropolitaine) en 2001.

**Enquêtes s'appuyant sur la méthodologie mise au point par l'INED et sur des parties de son questionnaire (avec une collaboration de M. Marpsat)**

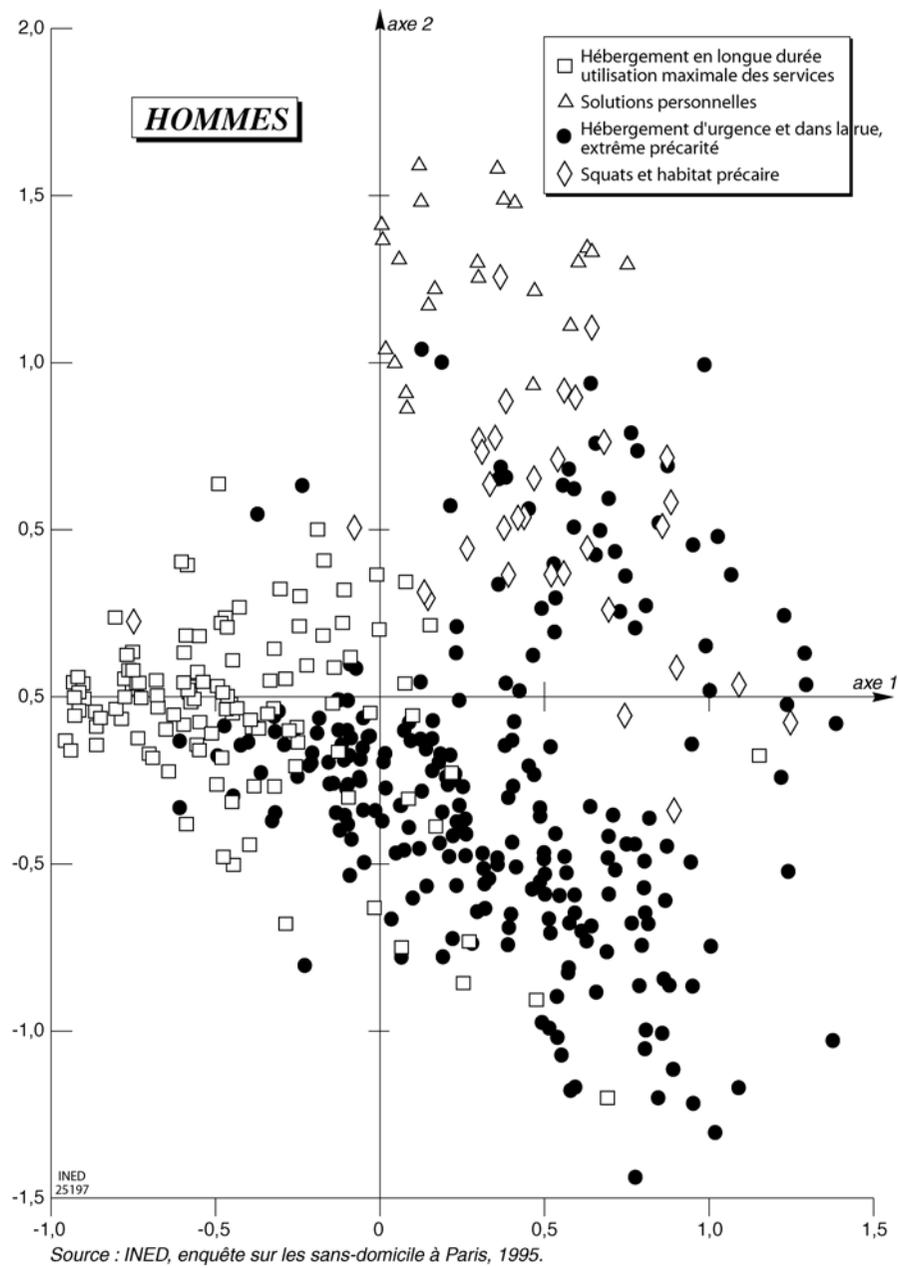
Enquête épidémiologique sur la santé mentale, de l'université Complutense de Madrid (sous la direction de Manolo Muñoz et Carmelo Vázquez) auprès des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile. Echantillon représentatif des 18 ans et plus de Madrid en 1992-93 et 1997.

Enquête sur les services destinés aux personnes sans domicile (sous la direction de Pedro José Cabrera, de la Universidad Pontificia Comillas de Madrid). Collecte en 1999.

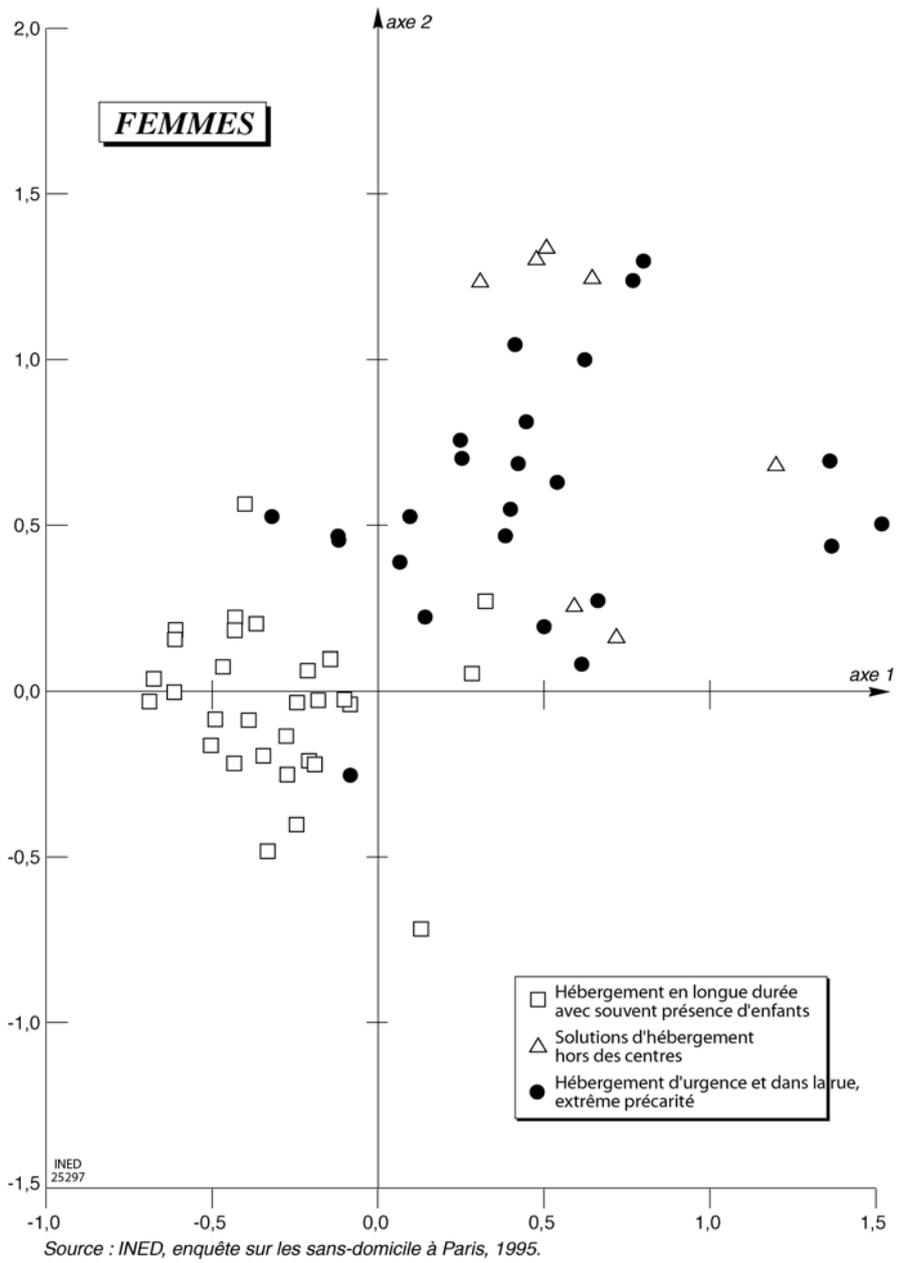
Enquête épidémiologique de faisabilité de l'INVS-ANRS (sous la direction de J. Emmanuelli et M. Jauffret-Roustide, avec la participation du service des enquêtes de l'INED) auprès des utilisateurs des services d'aide aux toxicomanes : hébergement spécifique, centres de soins spécialisés, services de liaison hospitalière, réseaux ville-hôpitaux toxicomanie, structures « bas-seuil ». Echantillon représentatif des 18 ans et plus de Marseille en 2002.

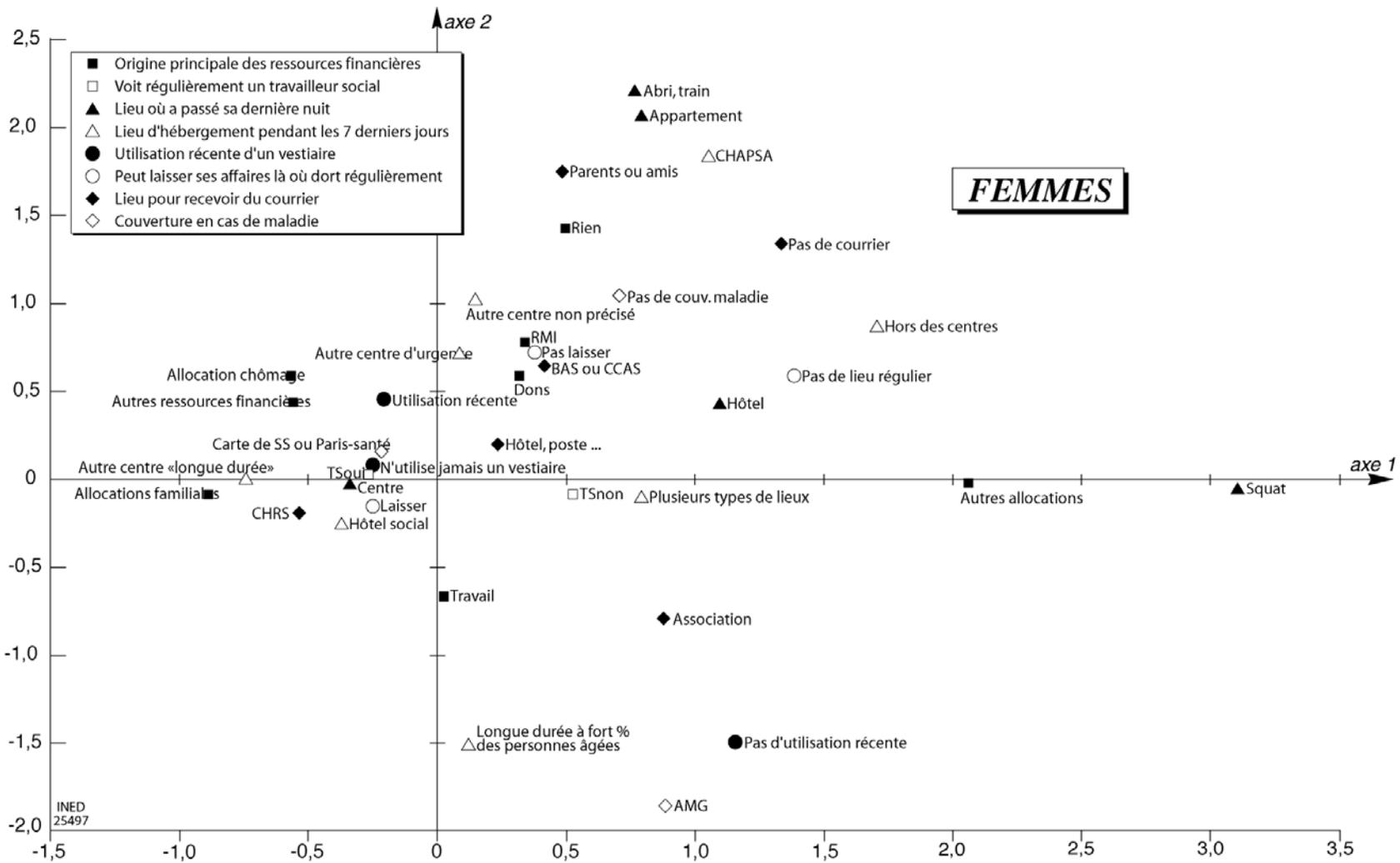


**Annexe I.4 : les sans-domicile de 18 ans ou plus et leur utilisation des services**









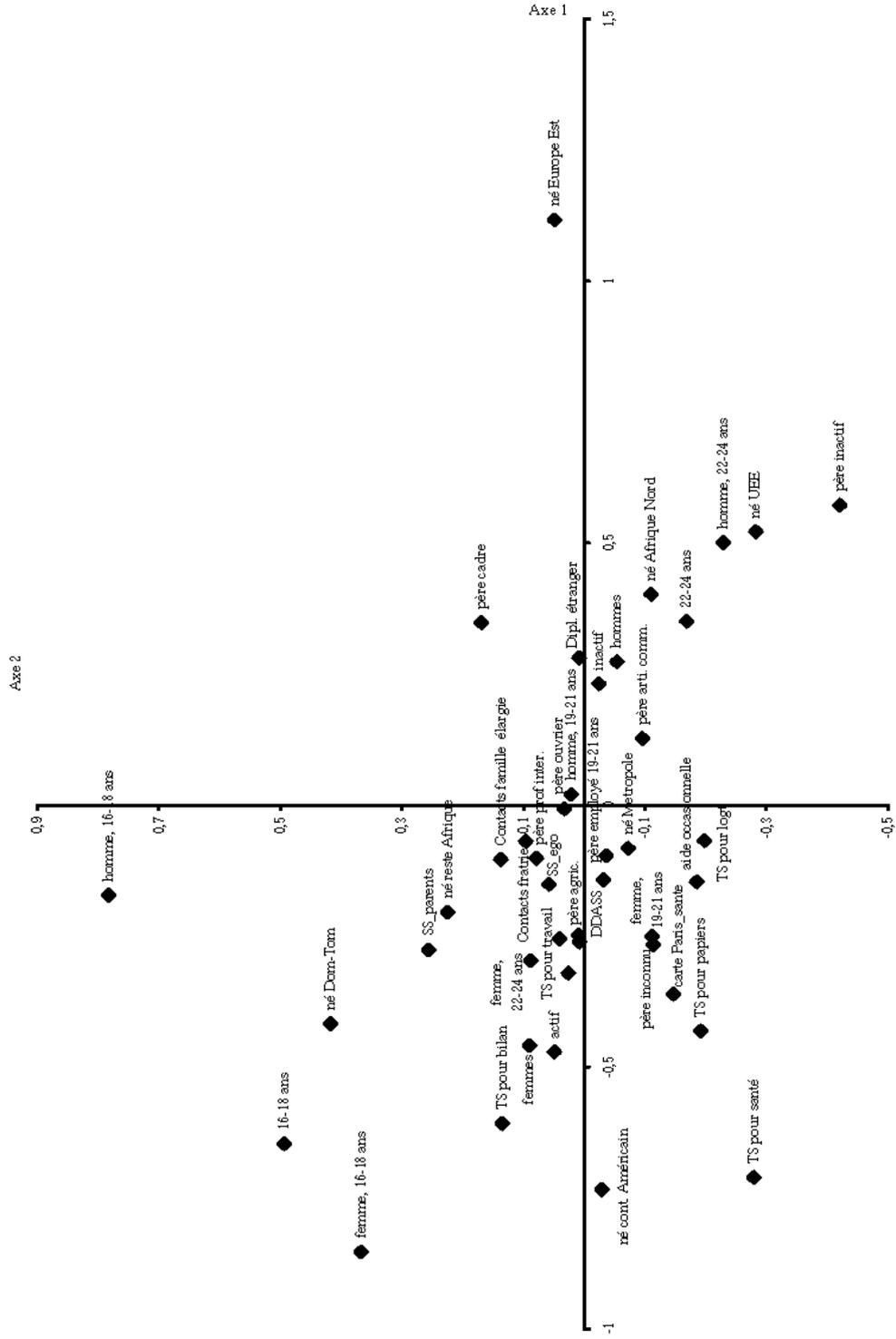
Source : INED, enquête sur les sans-domicile à Paris, 1995.



## **Annexe I.5 : les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire**



B - Variables supplémentaires





## **Partie 2. La recherche sur l'Art Brut**



Mon intérêt professionnel pour l'Art Brut remonte à un jour où, sortant d'une exposition dans laquelle j'étais entrée par curiosité, j'ai feuilleté dans la librairie du Musée Max Fourny un ouvrage consacré à l'Art Brut dans lequel figurait une caractérisation des artistes en termes d'origine sociale et de formation. Étant donné la discrétion qui entoure habituellement le milieu social des artistes contemporains, créateurs présentés comme « incréés », j'ai cherché à en savoir plus sur ce dévoilement sélectif et, partant, sur ce « monde de l'art » (Becker, 1982/1988), et sur les raisons pour lesquelles l'origine des artistes, leur formation, leurs conditions de vie, et les événements qui avaient marqué leur trajectoire, conditionnaient au moins en partie leur reconnaissance (ce que Gary A. Fine appelle *identity art*).

De même que les sans-domicile, en tant que groupe, sont le produit d'une série d'opérations d'orientation et de classification, de même l'ensemble des créateurs réunis sous le label de l'Art Brut sont le produit de classements de la part d'acteurs qui ont des positions et des intérêts différents mais se reconnaissent réciproquement comme légitimes à opérer ces classements. Je me suis donc intéressée à l'histoire de ces classements et déclassements, ainsi qu'aux luttes et aux compromis pour la définition, et aux personnes « légitimes » pour attribuer ce label. Devant la diversité des créateurs et des œuvres regroupés sous le vocable d'Art Brut, je me suis aussi demandé ce qui faisait « tenir » une telle définition et le milieu de reconnaissance réciproque constitué par les collectionneurs, les historiens d'art, les galeristes, les conservateurs de musée qui s'y consacrent ; j'ai tenté d'y répondre à travers une approche historique de la construction des catégories concernées (les artistes et les œuvres d'Art Brut). J'ai notamment recherché sur quoi s'était appuyé Dubuffet (circonstances historiques, « capital » personnel), l'inventeur et le promoteur de l'Art Brut, pour faire apparaître cette notion et la maintenir avec un certain succès, à la fois contre des classifications concurrentes (« l'art des malades mentaux », « l'art médiumnique ») et en suscitant des catégories connexes (« l'art hors les normes ») pour mieux préserver celle qu'il avait « inventée » et dont il souhaitait garder l'exclusivité de la définition.

La recherche relatée ci-dessous s'est achevée fin 2000. J'ai toutefois actualisé la bibliographie et la chronologie concernant ce thème.

## **I. La définition de l'Art Brut : une approche historique**

Le terme d'Art Brut remonte à 1945, lorsque Jean Dubuffet l'invente<sup>68</sup> pour désigner des productions plastiques de malade mentaux, de personnes isolées socialement ou de médiums ; ces caractéristiques leur permettraient de réaliser des œuvres dégagées de, ou plutôt jamais atteintes par l'influence de l'art socialement reconnu, que Dubuffet appelle l'art « culturel » :

---

<sup>68</sup> Voir dans cette partie le II. 5.

L'histoire de l'invention puis de la légitimation de l'Art Brut et de son acceptation partielle par le monde de l'art « culturel » peut se relire comme celle de l'élaboration d'un univers de croyance et de la routinisation de celle-ci (Weber, 1956/1995, p. 320-336). Dans ce travail collectif de légitimation, les « passeurs » jouent un rôle fondamental : appartenant au champ artistique, ces « hérétiques »<sup>69</sup> (Kurtz, 1983) en connaissent le fonctionnement et peuvent ainsi le détourner, assurant l'entrée dans le champ de personnes qui lui sont extérieures. En retour, cette légitimation de producteurs improbables contribue à les légitimer eux-mêmes dans le champ.

## 1. Le primitivisme

L'intérêt des artistes pour ce qui constituera l'Art Brut a précédé celui du grand public. On peut le rattacher à la tendance au « primitivisme », particulièrement marquée depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, qui cherche à (re)trouver une pureté qui aurait été perdue, dans les œuvres des peuples perçus comme « primitifs », et dans celles de ces « primitifs de l'intérieur » que seraient les malades mentaux, les médiums, les enfants, ou les paysans. Cette assimilation des peuples d'Afrique et d'Océanie, des Indiens d'Amérique du Nord, des enfants, etc. repose sur une représentation selon laquelle les « primitifs » évolueraient vers la civilisation comme les enfants évoluent vers l'âge adulte ; la maladie mentale ou la transe des médiums conduiraient, quant à elles, à un retour à cet état primitif. Certains artistes s'opposent à cette vision de la société occidentale comme supérieure et de l'adulte « civilisé » comme le sommet de l'évolution ; quoique conservant souvent l'unité de la catégorie des « primitifs », ils inversent le stigmate, et considèrent que la supériorité est du côté des sociétés « primitives » et des états et situations qui leur sont assimilés<sup>70</sup> (Rhodes, 1994 ; Flam et Deutch, 2003).

Ces sociétés ou états « primitifs » sont perçus comme partageant divers caractères : la spontanéité, le désintéressement, l'absence de corruption, l'intégrité spirituelle. A partir du début du 20<sup>e</sup> siècle, au fur et à mesure de la diffusion des idées freudiennes, il s'agit aussi pour les artistes de « retourner » à une phase plus « vraie », où le lien entre la créativité et l'inconscient est direct : avant l'influence de la pensée rationnelle, chez les enfants et les « primitifs » ; après une certaine régression, chez les malades mentaux ; sous l'effet d'états mentaux particuliers, chez les médiums. Dans cette conception particulière du processus créateur et de l'artiste, la création est le produit d'une nécessité intérieure, au-delà de la reproduction des apparences, et l'artiste partage avec ses inspirateurs « primitifs » une position en marge de la société, et une clairvoyance proche du chamanisme.

Les artistes qui s'intéressent aux œuvres des « primitifs » entreprennent de les valoriser et de se valoriser en les présentant à côté des leurs, dans les expositions et les revues de divers mouvements : c'est le cas, par exemple, de Paul Klee, des artistes de Dada et des Surréalistes. Ces opérations de qualification par contiguïté peuvent d'ailleurs s'inverser en opérations de disqualification, comme dans l'exposition nazie sur l'art dégénéré, l'assimilation du génie créatif à la folie pouvant être comprise comme valorisation de la folie ou comme dévalorisation de la création et des artistes (Lombroso, 1864).

Néanmoins, jusque vers les années 1920, seules les œuvres sont considérées comme dignes d'être exposées ou susceptibles de servir de sources d'inspiration : leurs auteurs ne sont pas perçus comme des artistes (ainsi leur nom est-il rarement connu, mis à part le cas de certains

---

<sup>69</sup> Dans le chapeau introduisant son article, Kurtz écrit (p. 1085) : “A number of characteristics of heresy are outlined ; it is both near and remote at the same time, and the heretic is a deviant insider”.

<sup>70</sup> Par exemple, fin 19<sup>e</sup>, Gauguin, qui cherche son inspiration dans la campagne bretonne, puis à Tahiti et aux Marquises ; au début du 20<sup>e</sup> siècle, les artistes du *Blau Reuter*, en particulier Klee et Kandinski ; les Expressionnistes allemands du groupe *Die Brücke* ; etc.

médiums). Il leur manquerait en effet - selon Breton par exemple - la conscience de leurs actions, condition nécessaire de la création artistique qui est supposée leur faire défaut.

L'opération de dénomination que réalise Dubuffet en 1945 est une étape dans un long processus de reconnaissance de ces œuvres, en particulier de celles des malades mentaux (Heinich, 1998, p. 142). Ce qui suit retrace une partie de ce processus.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les productions des malades mentaux sortent de l'indifférence générale (elles étaient auparavant régulièrement détruites par le personnel des asiles) et acquièrent un intérêt médical, comme aide au diagnostic. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que ces productions gagnent le statut d'œuvres d'art, avec l'évolution du champ artistique et de ce qui est jugé « acceptable » comme œuvre d'art. Ce changement s'est opéré par l'entremise de psychiatres impliqués dans le champ artistique (en tant qu'écrivains ou musiciens), comme Prinzhorn ou Réja, ou d'artistes qui avaient souvent acquis une formation en psychiatrie, comme Max Ernst et André Breton. Avec Dubuffet, les œuvres des malades mentaux, des médiums, des isolés et des autodidactes, sont regroupées sous un seul vocable et l'artiste déploie une inépuisable énergie à légitimer l'Art Brut. Les collections se multiplient ; les personnes intéressées par l'Art Brut se rapprochent de celles qui, aux États-Unis, font partie du mouvement qui se développe autour du *folk-art* contemporain, depuis le début des années soixante-dix. Collectionneurs et marchands s'intéressent peu à peu à d'autres catégories d'artistes<sup>71</sup>, déplaçant ainsi les frontières de l'Art Brut : en réaction, on voit alors se délimiter un « noyau dur », qualifié de « période classique » par ceux qui contribuent à le construire. Sa légitimation dans le monde de l'art est objectivable à travers différents indices : existence d'une cote sur le marché de l'art, présence dans les musées non spécialisés ou dans les dictionnaires généraux d'artistes, exposition à côté d'artistes « classiques », monographies. Une analyse des correspondances sur des données relevées à propos des artistes qui figurent dans la collection de Lausanne (l'héritière de celle de Dubuffet) permet de repérer les différentes destinées des œuvres : la conservation, la célébration, la mise sur le marché.

## **2. Les créations des malades mentaux : de l'aide au diagnostic à l'œuvre d'art**

Le titre de l'ouvrage de McGregor (1989), *La découverte de l'art des malades mentaux*, peut surprendre, dans la mesure où la production de peintures, sculptures et textes par ces malades a, semble-t-il, toujours existé. Ce que montre McGregor, c'est l'histoire du passage de ces œuvres de l'invisibilité à la visibilité, et des changements de statut qui l'ont accompagné.

Ce sont les médecins psychiatres de la fin du dix-neuvième siècle qui, les premiers, publièrent articles et livres consacrés aux œuvres des malades mentaux. Les Français Ambroise-Auguste Tardieu et Paul-Max Simon, l'Italien Cesare Lombroso sont les plus célèbres<sup>72</sup> de ces premiers commentateurs des productions plastiques des malades internés.

Il fallut attendre le début du vingtième siècle et les travaux de Marcel Réja pour que les œuvres des malades mentaux soient considérées du point de vue de la critique d'art. Sous ce pseudonyme de Marcel Réja se dissimulait le docteur Paul Meunier, psychiatre et auteur de travaux sur le rêve. Paul Meunier était le collaborateur du Docteur Auguste Marie, médecin-chef à l'hôpital de Villejuif, lui-même collectionneur des œuvres de malades internés et clinicien des « délires spirités ». Dans son livre de 1907, *l'Art chez les fous*, destiné au grand public et aux artistes, plutôt qu'à ses collègues médecins, Marcel Réja analyse les œuvres des

---

<sup>71</sup> Dans la suite du texte j'emploierai le terme d'« artistes » pour les producteurs d'Art Brut, dans la mesure où ils sont reconnus comme tels par le milieu de collectionneurs, conservateurs, critiques, historiens d'art, galeristes et marchands intéressés par ou travaillant sur l'Art Brut.

<sup>72</sup> On se reportera à l'ouvrage de McGregor pour connaître leurs positions respectives sur l'utilisation de ces productions lors de l'établissement du diagnostic et sur leur adhésion plus ou moins grande à la conception romantique qui identifiait génie et folie.

malades mentaux, qu'il s'agisse de dessins, de sculptures, de textes en vers ou en prose, de musique ou de danse. Pour mieux comprendre la nature de leur créativité, il les compare aux œuvres des peuples dits primitifs, à celles des enfants, des médiums et des prisonniers.

Les deux autres œuvres marquantes de ce début de siècle sont l'ouvrage consacré par le médecin suisse Walter Morgenthaler à l'artiste schizophrène Adolf Wölfli (*Ein Geisteskranker als Künstler*, 1921), et *Bildneri der Geisteskranken* (traduit en français<sup>73</sup> sous le titre *Expressions de la folie*) du médecin allemand Hans Prinzhorn, qui parut en 1922.

La monographie de Walter Morgenthaler est la première consacrée à un malade mental considéré comme un artiste à part entière, et comme tel désigné par son nom véritable, en levant l'anonymat médical.

L'ouvrage de Hans Prinzhorn porte sur la collection de la clinique psychiatrique de Heidelberg, où Prinzhorn entra en 1919 (jusqu'à sa démission en 1921) comme assistant du professeur Willmanns, avec pour mission d'étudier et d'enrichir le corpus d'œuvres de malades mentaux conservé à la clinique.

Le climat intellectuel du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier en Allemagne, était favorable à cette réévaluation des œuvres des malades mentaux. Différents mouvements artistiques, comme les Expressionnistes, que Prinzhorn apprécie, sont attirés par les différentes figures du « primitif » et leurs productions, dans lesquelles ils cherchent une authenticité perdue. La description que fait Prinzhorn de ce climat en montre l'influence sur lui : « l'aversion pour une compréhension simple du monde, un avilissement systématique des apparences extérieures auxquelles tout l'art occidental était attaché jusque-là, enfin un retour décidé sur le moi en sont des traits fondamentaux » (Prinzhorn, 1922/1984, p. 365).

Prinzhorn présente les créateurs schizophrènes comme le plus pur exemple de l'authenticité, décrivant « une force créatrice authentique laquelle se manifeste en dehors de toute formation », des œuvres qui réalisent « très purement les facteurs instinctifs et intuitifs du pouvoir créateur, intacts de toute tradition et de tout esprit d'école » (Prinzhorn, 1922/1984, p. 376). On trouve donc déjà dans ses textes l'insistance qu'aura plus tard Dubuffet sur l'absence de formation artistique initiale. De même sont évoqués le désintéressement, la production spontanée, sans destinataire, qui seraient la marque des malades mentaux : « L'artiste le plus aigri (...) sent, plus ou moins inconsciemment, reposer sur son front amer ce doux espoir : qu'un jour peut-être son œuvre vivra dans d'autres âmes. Mais cette liaison instinctive, ce diapason humain (...) fait défaut, à de rares exceptions près, dans les œuvres d'aliénés » (Prinzhorn, 1922/1984, p. 375).

Présentant l'histoire de la collection de la clinique à l'occasion de son exposition à Charleroi en 1995, Bettina Brand<sup>74</sup> montre que cette description en gomme certains éléments : par exemple, les encouragements que Carl Willmanns demande à l'un de ses collègues, directeur de l'asile d'Eickelborn, de prodiguer à certains artistes (« je voudrais vous prier de continuer à encourager les deux artistes à produire »); leur sensibilité à l'appréciation d'autrui (« une lettre qui reconnaisse ses talents ferait très plaisir à Meyer »); une certaine pratique artistique ou une certaine familiarité avec le dessin (sur 360 cas de malades pour lesquels Bettina Brand dispose de l'information, environ 55 auraient été avant leur maladie artisans d'art, architectes, professeurs de dessin, dessinateurs industriels...).

Par ailleurs, Prinzhorn avait opéré une sélection parmi l'ensemble des productions des patients (Bowler, 1997), et même un classement hiérarchisé, allant des « griffonnages » dont les auteurs sont désignés par un numéro de cas, jusqu'à la présentation personnalisée (sous des

---

<sup>73</sup> Par Marielène Weber, en 1984.

<sup>74</sup> Assistante scientifique de la collection Prinzhorn, à Heidelberg.

pseudonymes) de dix « maîtres schizophrènes ». La collection d'Heidelberg est ainsi, comme toutes les collections, une construction (à travers les critères de rassemblement des œuvres ou l'incitation à leur production). Si la collection de Heidelberg a influencé de nombreux artistes, l'inverse est également vrai : d'une part parce que, comme l'a montré McGregor (1989), les créateurs des hôpitaux psychiatriques sont sensibles à des influences venant de l'extérieur et que leurs créations sont marquées par leur époque, mais surtout parce que Prinzhorn, influencé par les peintures des Expressionnistes, ses contemporains, a sélectionné parmi les productions des malades celles qui lui paraissaient le plus dignes d'intérêt. C'est d'ailleurs une partie de la collection de Heidelberg et des œuvres des « maîtres schizophrènes » qui avait été choisie par les nazis lors de l'exposition sur l'Art Dégénéré, qui réunissait œuvres de malades mentaux et de peintres professionnels, en grande partie Expressionnistes, et disqualifiait ainsi à la fois les peintres professionnels et les créations des malades mentaux.

Le livre de Prinzhorn eut une influence certaine. Selon McGregor (p. 281), plusieurs livres et expositions suivirent sa parution au long des années 20, en particulier *L'art et la folie*, de Vinchon (1924). Dubuffet connaît le livre de Prinzhorn très peu de temps après sa sortie, lorsqu'il lui est offert par son ami suisse l'écrivain Paul Budry (McGregor, 1989, p. 358), celui qui contribue à l'organisation du voyage d'août 1945 en Suisse, à l'occasion duquel Dubuffet prospecte les hôpitaux à la recherche d'objets créés par des malades mentaux (voir *infra*). Son intérêt était provoqué par les reproductions des œuvres et non par les analyses de Prinzhorn, car Dubuffet ne lisait pas l'allemand. Cet intérêt se retrouve dans les cercles artistiques de l'époque, et en particulier chez les Surréalistes. Ainsi Max Ernst s'intéresse à l'art des psychotiques dès 1910, où, comme étudiant, il a accès à une collection d'œuvres asilaires située dans un hôpital de Bonn (McGregor, 1989, p. 277-278). Il envisage d'écrire un livre sur les œuvres plastiques des malades mentaux, projet que la publication du livre de Hans Prinzhorn en 1922 lui fait abandonner. Enthousiasmé par cet ouvrage, il l'apporte comme cadeau à Paul Eluard quand il se rend en France en 1922. Par la suite, les Surréalistes (comme avant eux Paul Klee et les artistes de Dada) vont présenter certaines œuvres de malades mentaux à côté des leurs, dans leurs expositions et les revues de leurs mouvements.

Par ailleurs, les médecins continuent à jouer un rôle : en France, dès la fin de la guerre de 1939-1945, l'hôpital Sainte-Anne contribue à accroître la visibilité des travaux de malades mentaux. En 1946, l'hôpital organise une exposition, qui devait être, selon Sarah Wilson, « une riposte délibérée à la suppression de 'l'art dégénéré' par les nazis, dont la campagne contre le modernisme en Allemagne s'était prolongée sous le Maréchal Pétain » (Wilson, 1992). En 1950, l'Exposition Internationale d'Art Psychopathologique se tint dans le même hôpital, à l'occasion du premier Congrès international de Psychiatrie. Elle rassemblait plus de deux mille œuvres, issues de 45 collections et provenant de 17 pays (Wilson, 1992). L'ouvrage de Vinchon fut réédité pour l'occasion, et Robert Volmat publia en 1956 une étude sur cette exposition. De nos jours, le Centre d'Étude de l'Expression de Sainte-Anne, orienté vers l'art-thérapie, continue à proposer régulièrement des expositions de son fonds ancien et des créations des malades actuels, et à organiser des conférences sur les rapports entre art et psychiatrie.

De nos jours, les amateurs d'Art Brut reprochent généralement à l'art-thérapie<sup>75</sup>, telle qu'elle est actuellement pratiquée<sup>76</sup>, de neutraliser la créativité par « enrôlement de l'expression

---

<sup>75</sup> Les débuts de l'art-thérapie ne sont pas faciles à dater. Dans la réédition de son ouvrage en 1950, Vinchon relate que Marcel Réja « avait entrevu l'intérêt thérapeutique de l'art pathologique qui apporte au malade un moyen de se délivrer d'une idée obsédante » (avant-propos, p. 7) et déclare « le schizophrène qui dessine devient plus sociable. Cette dernière constatation est utilisable pour la psychothérapie individuelle et pour la psychothérapie de groupe qui nous revient d'Amérique » (p. 228).

artistique à des fins hygiéniques » (*Cahiers de l'Art Brut* n°17, p. 137). Toutefois, quelques hôpitaux psychiatriques facilitent l'activité artistique de leurs patients en parvenant à échapper à ces critiques, et ces créateurs figurent dans les collections publiques et privées d'Art Brut : c'est le cas de La Tinaïa, le *Centro di Attività Espressiva* de l'hôpital psychiatrique San Salvi à Florence, qui est issue du mouvement anti-institutionnel au sein des hôpitaux psychiatriques italiens au cours des années 1970 (Mensi, 1992). Parmi les initiatives prises alors, figure la prise en charge des activités artistiques des malades par des artistes professionnels, conduisant en 1975 à la création de La Tinaïa au sein de l'hôpital. De même, la Maison des artistes de Gugging en Autriche, succédant à des arrangements plus précaires, ouvrit en 1981, à l'initiative du Docteur Navratil. Les patients classés comme artistes y vivent et leur production est vendue à leur bénéfice.

### **3. Les œuvres des médiums : présence de l'au-delà ou accès aux forces créatrices ?**

Le spiritisme s'inscrit dans le prolongement de la doctrine mesmérisme et du « somnambulisme magnétique » du marquis de Puységur. Vers la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, les somnambules, plongés par le marquis dans un état de conscience différent de l'état de veille, auraient manifesté des talents de guérisseurs. Dans les représentations collectives, on rattache généralement la naissance du spiritisme « moderne » à une manifestation spirite qui eut lieu en 1847 à Hydesville, dans l'Etat de New York. Un fantôme correspondit avec les filles de la maison en frappant des coups (*raps*) : l'alphabet spirite était inventé (les sœurs reconnaîtront bien plus tard qu'elles avaient simulé).

La vogue des tables tournantes se répandit rapidement aux États-Unis et en Europe ; Victor Hugo et Victorien Sardou firent partie des premiers adeptes. Le mouvement spirite, anticlérical et proche d'une forme de socialisme utopique (Edelman, 1987 et 1995), fut très développé dans les régions ouvrières de l'Angleterre, de la Belgique et du Nord de la France. Certains auteurs, relevant son caractère populaire, l'associent à la prolétarianisation et à l'exode rural. Son influence, forte à l'issue de la guerre de 1914-1918, en raison du désir des personnes endeuillées de contacter les morts de la guerre, diminua beaucoup ensuite, tout au moins en Europe. En France subsiste toutefois l'Institut Métapsychique International (IMI), créé en 1920, qui affiche comme but l'étude scientifique des phénomènes paranormaux. C'est devant cet Institut qu'en 1927 le mineur Lesage, appelé à devenir peintre par des voix entendues du fond de la mine, réalisa en public des peintures médiumniques. En revanche, dans d'autres pays, comme le Brésil, subsiste une tradition médiumnique forte.

Différentes interprétations de l'activité artistique des médiums coexistent : selon les créateurs médiums, leurs œuvres seraient produites par un autre esprit qui les occupe, généralement celui d'un peintre célèbre ; selon les psychanalystes, cette production aurait lieu à la faveur de la neutralisation de l'activité consciente ; selon Dubuffet, il s'agirait d'un alibi plus ou moins conscient des médiums pour ne pas avoir à justifier leur production, dans un milieu souvent modeste où les prétentions à une vocation artistique pourraient être mal accueillies. Certains peintres ou dessinateurs peuvent d'ailleurs, la reconnaissance venant, revendiquer la paternité de leurs œuvres, antérieurement attribuées à des esprits.

De nombreuses revues de spiritisme publièrent des dessins réalisés par des médiums. André Breton, qui définit le Surréalisme comme un « automatisme psychique pur » (*Manifeste du Surréalisme*, 1924) s'y intéresse dès les années trente. En 1933, il illustre de dessins spiritistes son texte « Le message automatique ». Il introduit un dessin de la médium Hélène Smith dans

---

<sup>76</sup> L'utilisation des dessins des malades mentaux reste un outil de diagnostic dans les milieux psychiatriques contemporains : voir par exemple le numéro 11 (1997) de la *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicales*, « Expression et signe », retraçant les travaux de la Société française de psychopathologie de l'expression.

*Le surréalisme et la peinture* (1928), dont l'édition de 1965 comprendra une monographie sur le peintre médiumnique Crépin. Les surréalistes tenteront eux-mêmes des expériences proches de celles des médiums. Toutefois, Breton reste ambigu quant au statut d'artistes des créateurs médiums, puisqu'il tient à maintenir une distinction entre « l'écriture et le dessin "automatiques" » au sens où ce mot est entendu dans le surréalisme, et l'écriture et le dessin automatiques, tels qu'ils sont pratiqués couramment par les médiums ». Pour lui, les médiums n'ont pas la conscience de ce qu'ils font, ce qui les distingue des artistes proprement surréalistes ; il établit ainsi une première frontière.

La collection d'Art Brut que Dubuffet constituera dès 1945 comporte de nombreuses œuvres de créateurs considérés comme médiums, dont le mineur Augustin Lesage, Raphaël Lonné, Laure Pigeon, Madge Gill, pour citer les plus célèbres. Dubuffet tissera d'ailleurs des liens avec les responsables de certains cercles spirites et s'abonnera à la *Revue Spirite*.

#### **4. Les discussions pour la restriction ou l'élargissement de la définition**

Dans son ouvrage de 1975, *L'art brut*, Michel Thévoz, conservateur de la collection de Lausanne qui s'est bâtie autour de celle de Dubuffet (voir *infra*), distingue trois traits essentiels qui caractérisent les artistes d'Art Brut tels que les définit ce dernier : la marginalisation mentale et/ou sociale, l'absence de destinataire de la production, la non-intégration aux « mondes de l'art » que ce soit par la formation artistique, par les moyens employés ou par les sujets choisis et la manière de les traiter : « les auteurs d'art brut sont, mentalement et/ou socialement, des marginaux. Leurs travaux ont été conçus et exécutés à l'extérieur de ce qu'on entend généralement par "domaine des beaux-arts", c'est-à-dire du réseau des écoles, galeries, musées etc. ... ; ils ont été conçus également sans égards aux destinataires habituels de la production artistique - sans égard, le plus souvent, à aucun destinataire du tout. Les sujets, les techniques, les systèmes de figuration présentent peu de rapport avec ceux qui sont transmis par la tradition ou qui sont suggérés par les tendances à la mode ; ils procèdent plutôt d'une invention personnelle. Bref, par tous ses traits, l'Art Brut s'oppose à ce qu'on peut appeler d'un terme général l'"art culturel", y compris à ses formes les plus avant-gardistes. » Bien évidemment, l'application stricte de ces critères se heurte à des problèmes de frontières, et l'histoire de l'Art Brut est parcourue de discussions, de luttes et de compromis à leur propos.

Le souhait de Dubuffet de maintenir une définition assez stricte le conduisit à séparer sa collection en deux, et à reclasser certaines œuvres dans une « collection annexe » qui prit plus tard le nom de Neuve Invention, la collection de l'Art Brut à proprement parler rassemblant les œuvres et les artistes correspondant au plus près à sa définition initiale. Les cas frontières que constituent Gaston Chaissac et Louis Soutter illustrent bien les difficultés qu'il a rencontrées.

Gaston Chaissac<sup>77</sup> (1910-1964), de milieu modeste, a quitté l'école très tôt et exercé divers petits métiers. Son intense activité de peintre, sculpteur et écrivain n'a donc été précédée d'aucune formation spécifique. Cependant, Chaissac n'a jamais souhaité être en dehors du « monde de l'art », et il a cherché à se faire reconnaître par les milieux artistiques (ce qui s'est produit vers le début des années soixante). Exposé au foyer de l'Art Brut dès 1948 (voir *infra*), Chaissac exprima à plusieurs reprises son refus d'être assimilé à l'Art Brut, malgré le don de nombreuses œuvres à la Compagnie de l'Art Brut, association que fonde Dubuffet en 1948. C'est vers 1960 que Dubuffet décida de transférer la production de Chaissac dans les collections annexes. Il s'en explique dans une lettre à Philippe Dereux : Chaissac, comme lui-

---

<sup>77</sup> Voir par exemple l'ouvrage *Gaston Chaissac 1910-1964*, publié en 1998 par la Réunion des Musées Nationaux.

même, est « trop informé de ce que font les artistes professionnels pour qu'on puisse regarder ses travaux comme de l'« Art Brut » à proprement parler » (28 janvier 1963).

Louis Soutter (1871-1942) répondait aux critères de Dubuffet en ce qu'il souffrait de problèmes mentaux qui ont conduit à son placement dans un foyer pour vieillards à l'âge de cinquante-deux ans, et jusqu'à la fin de sa vie. Sa création, à partir de cette entrée en institution, s'est située hors des circuits commerciaux et a fait appel à des moyens inhabituels, peinture au doigt, usage de cirage ou de vernis de carrosserie. Mais on ne peut le qualifier de socialement isolé, ni prétendre qu'il n'a pas eu de formation artistique. En effet, Louis Soutter, cousin de Le Corbusier, ami de Giono, entama des études d'architecture, suivit des cours de dessin et de peinture dans diverses villes européennes, puis dirigea le département des beaux-arts du Colorado College aux États-Unis, à partir de 1898. C'est à son retour en Europe en 1902 que son comportement s'altéra, jusqu'à son placement en 1923. Considéré d'abord comme un auteur d'Art Brut, Louis Soutter fut également reclassé par Dubuffet dans les collections annexes.

Ces manipulations dans l'épaisseur des frontières de la catégorie nouvellement créée par Dubuffet le conduisent en retour à modifier sa propre position. C'est justement dans un texte consacré à Louis Soutter<sup>78</sup> que Dubuffet, en 1970, indique son évolution par rapport à la définition qu'il a lui-même donnée de l'Art Brut : « Si Soutter appartient à l'art brut ou à l'art culturel c'est question d'étiquetage, c'est question de définir où on décidera de faire commencer l'un et l'autre. Toute notion que la pensée pour se donner des repères, introduit dans le continuum des choses, a, bien sûr, un champ mal défini et des limites floues. La notion d'art brut doit être regardée seulement comme un pôle. Il s'y agit de formes d'art moins tributaires que d'autres des conditionnements culturels. Je dis bien : moins tributaires ; je ne dis pas : non tributaires. Car des formes d'art qui ne seraient d'aucune façon tributaires des données fournies par la culture, je suis bien d'accord qu'il n'y en a pas, qu'il ne saurait y en avoir. N'est concevable assurément aucune manifestation de pensée qui ne prendrait le moindre appui sur de fondamentales données culturelles ».

Toutefois, ces problèmes de frontière sont encore d'actualité et conduisent à de nombreuses discussions<sup>79</sup> entre les acteurs du milieu de l'Art Brut (collectionneurs, historiens d'art etc.) ou d'un milieu plus large correspondant à une des formes actuelles du « primitivisme », telle qu'on peut la voir à travers le magazine *Raw Vision*. D'autres collections d'Art Brut (par exemple celle de l'Aracine, ou la collection ABCD) ont à leur tour créé une sous-catégorie correspondant à la notion de « Neuve Invention ». Ce travail sur les frontières est incessant et parfois conflictuel.

Du vivant de Dubuffet, et jusqu'à nos jours, des collectionneurs réuniront des œuvres plus ou moins proches de l'Art Brut. Des artistes se réclameront d'une distance aux institutions artistiques (écoles d'art, musées, galeries...) et essaieront ainsi de profiter de la notoriété de l'Art Brut, pratiquant ainsi ce que Goffman appelle « l'inversion du stigmaté ». Ils s'adresseront directement aux collectionneurs ou créeront des sortes d'institutions parallèles. Dubuffet, puis ses héritiers spirituels de Lausanne, souhaitant réserver à sa collection le label qu'il avait créé, les termes visant à désigner cet art en marge se multiplieront (voir encadré).

---

<sup>78</sup> « L'honneur de Louis Soutter », publié par la suite dans *Prospectus*, tome 3 (Dubuffet, 1995).

<sup>79</sup> Pour une discussion « pratique » de ces questions, on peut regarder l'article de McGregor (2004), paru dans le numéro spécial de la revue *Ligeia* consacré à l'Art Brut, dans lequel il essaie de décrire son « point de vue personnel » sur « une bibliothèque et un dispositif de recherche idéaux ». Affronté aux « problèmes complexes de la terminologie », et devant « étiqueter » « différents types de matériaux », le bibliothécaire devra distinguer les « zones d'intérêt prioritaire » et le « matériel comparatif ».

Ce mouvement se rapprochera<sup>80</sup> d'un autre mouvement que l'on peut qualifier de « primitiviste » et qui apparaît à la même époque dans le monde anglo-saxon, où le *contemporary folk art* se développe à partir des années soixante-dix. De nos jours, ce phénomène a pris une grande ampleur aux États-Unis, où sont organisés de grandes foires, des voyages ou des circuits pour visiter des artistes ou des « environnements », et où les mêmes revues, critiques etc. traitent du *folk art*, de l'Art Brut, de l'art visionnaire... - souvent regroupés dans une catégorie dénommée *self-taught art* - encourageant parfois le reproche de « tout mélanger ». Les « primitifs » du début du siècle se retrouvent de nouveau, sous d'autres étiquettes, associés aux malades mentaux et aux « visionnaires » : les peintures haïtiennes et aborigènes côtoient les classiques de l'Art Brut dans la revue *Raw Vision* et dans les galeries d'outre-atlantique.

\*\*\*\*\*

### Art Brut et compagnie

**Art Brut, Neuve Invention** : une partie des collections de Jean Dubuffet, comportant les œuvres les plus proches, selon lui, de l'art « culturel », fut classée en « collection annexe » et rebaptisée « Neuve Invention » en 1982. Les deux collections sont visibles à Lausanne.

Le terme d'Art Brut est repris – malgré une certaine désapprobation de Lausanne - par le Musée d'Art Brut de l'Aracine (art + racine, un art « issu des racines de l'homme »), fondé en 1982 par Madeleine Lommel, Claire Teller et Michel Nedjar, par intérêt personnel pour l'Art Brut et pour compenser le départ de la collection de Dubuffet à l'étranger. L'Aracine comporte aussi une « collection parallèle ».

Enfin, l'association ABCD (Art Brut, Connaissance et Diffusion) se crée en 1999 autour de la collection de Bruno Decharme.

**Art hors les normes** : c'est le terme que proposa Dubuffet en 1972 aux collectionneurs Alain et Caroline Bourbonnais (Monnin, p. 122). Le terme de « **Singuliers de l'Art** » fut inventé en 1978 par Alain Bourbonnais et Michel Ragon, à l'occasion de l'exposition qu'ils organisèrent sous ce titre au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Alain Bourbonnais, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, exerçait parallèlement une activité artistique. Les collections des Bourbonnais furent présentées dans leur galerie de l'Atelier Jacob à partir de 1972, et sont depuis 1983 regroupées à La Fabuloserie, à Dicy (89), où les œuvres d'Alain Bourbonnais sont également exposées. Ces collections comptent moins d'art asilaire et médiumnique que celles de Dubuffet (Ragon, 1994), et davantage d'art « populaire ».

Gérard Sendrey, ancien employé municipal et artiste autodidacte, inventa le terme de « **Création Franche** » en 1990, lorsque le Fonds de la Création Artistique Brute et Inventive qu'il avait créé en 1989 à Bègles (33) devint le Site de la Création Franche. D'après ses mémoires, il lui aurait été fortement déconseillé par certains responsables de la collection de Lausanne d'utiliser le terme d'Art Brut. Ce site regroupe plutôt des artistes autodidactes, partiellement en dehors des circuits officiels quoique soucieux d'être reconnus et se reconnaissant eux-mêmes comme artistes.

L'universitaire anglais Roger Cardinal inventa le terme de **d'Outsider Art** pour son ouvrage de 1972. C'était pour lui la traduction du terme Art Brut, dont son éditeur souhaitait une version anglaise. Le terme *Outsider Art* se généralisa dans le monde anglo-saxon, dans une acception plus large qu'à l'origine. Cette généralisation accompagnait le grand succès outre-Atlantique des productions marginales, ainsi que des productions de **Contemporary Folk Art**. Une traduction très approximative de ce terme pourrait être « art populaire contemporain », mais on y retrouve aussi des productions qui seraient ailleurs qualifiées de « naïves ». Une foire annuelle de grande ampleur, l'*Outsider Art Fair*, se déroule à New York depuis 1993, et regroupe les productions *self-taught*, *visionary*, *intuitive*, *outsider*, *Art Brut*, *folk* ; de nombreuses autres manifestations se tiennent tous les ans aux États-Unis. La revue anglaise *Raw Vision*, créée en 1989 par le peintre John Maizels, avec le soutien de riches collectionneurs, retrace ces manifestations autour du « **Raw Art** ».

Le terme **self-taught** (autodidacte) est également utilisé pour désigner des artistes qui n'ont en général pas reçu une formation dans une école d'art. Selon Jenifer Penrose Borum (1993, article dans le n°8 de *Raw Vision*), ce terme remonte à l'ouvrage de Sidney Janis (1942) et aurait compris à l'époque les peintres

<sup>80</sup> A l'occasion, en particulier, de la parution du livre de Roger Cardinal, *Outsider Art*, en 1972, de la traduction en anglais de l'ouvrage de Prinzhorn en 1972 et de celui de Thévoz sur l'Art Brut, en 1976. Au début des années 2000, on peut aussi noter la circulation aux États-Unis d'une partie de la collection française ABCD, saluée par les amateurs américains de *self-taught art*.

« naïfs ». *Self-taught* vint d'ailleurs remplacer *Grassroots Art* dès le numéro suivant de *Raw Vision*, dans la liste des termes constituant le sous-titre de la revue : « International journal of intuitive and visionary art, outsider art, Art Brut, grassroots art, contemporary folk art ». *Self-taught* semble fédérer de plus en plus les amateurs des diverses formes d'art « outsider » outre-Atlantique. Pour une discussion sur les termes de *Folk Art*, *Outsider Art* et *Self-taught Art*, termes qui ne se recouvrent que partiellement et sont perçus aux États-Unis comme porteurs de notions implicites différentes, on se reportera à Fine, 2004, p. 29-33. Dans ce texte, par commodité, j'emploierai généralement le terme *Outsider*.

\*\*\*\*\*

## II. Les acteurs

### 1. Les créateurs

#### 1.1 Les nouveaux producteurs et l'élargissement des frontières

Vingt ans après la mort de Dubuffet (1985), la transformation des conditions historiques et sociales dans lesquelles les œuvres qu'il avait rassemblées avaient pu être créées pose la question de la disparition ou de la raréfaction des créateurs correspondant à sa définition et du tarissement de l'Art Brut. A la difficulté de repérer les productions avant leur disparition, qu'elles soient jetées par la famille ou les proches au décès du producteur, détruites par des vandales, ou par les autorités dans le cas d'« environnements »<sup>81</sup> envahissants, s'ajoute la transformation des conditions sociales dans lesquelles l'Art Brut était produit du temps de Dubuffet. Le développement de la formation, la forte diminution de l'illettrisme, l'omniprésence de la publicité, des journaux et de la télévision, la disparition de l'isolement<sup>82</sup> du monde rural, l'emploi de médicaments psychotropes à partir des années soixante, sont des facteurs allant à l'encontre de la découverte de nouveaux créateurs correspondant aux définitions adoptées jusque-là. On pourrait y ajouter les politiques culturelles qui, par la multiplication des ateliers municipaux et des activités destinées aux personnes âgées, conduisent à une certaine normalisation des productions, et certains, comme Michel Thévoz, incriminent aussi le développement de l'art-thérapie.

Ainsi, la quasi-disparition de l'art asilaire et de l'art médiumnique, l'uniformisation culturelle conduisent les différents acteurs à réexaminer en continu la définition de l'Art Brut et à rechercher d'autres producteurs. De nouveaux « territoires » sont investis, et les conditions d'éligibilité des artistes se déplacent.

Plusieurs procédés sont utilisés pour élargir le vivier des créateurs éligibles ; simultanément, la définition initiale est périodiquement rappelée par ceux qui cherchent à rester au plus près du « pôle idéal » de Dubuffet. Des luttes se déroulent pour définir les frontières de la catégorie, qui sont aussi des luttes pour la légitimité de ceux qui définissent. Une certaine tension existe entre ceux qui souhaitent en rester à une définition stricte et ceux qui, pour des raisons qui peuvent être économiques mais aussi plus symboliques, qu'ils soient propriétaires de galeries, critiques ou historiens d'art, veulent continuer à alimenter les collections, la quantité d'œuvres en vente, ou l'univers sur lequel ils exercent leur compétence, tout en maintenant une certaine « rareté » et en continuant à définir des frontières. Ces positions peuvent se combiner, produisant celle de l'historien et critique d'art Roger Cardinal, qui, par

---

<sup>81</sup> Un exemple d'environnement français pourrait être le Palais du Facteur Cheval ; mais aussi, la maison Picassiette à Chartres, le village d'Art Préludien de Chomo dans la forêt de Fontainebleau, etc.

<sup>82</sup> Le thème récurrent de l'« isolement » des créateurs d'art brut, même si on le cantonne aux siècles passés, témoigne du sociocentrisme de ceux qui le mettent en avant. Pour l'homme cultivé moyen, l'accès aux hôpitaux psychiatriques est exceptionnel, les membres des classes populaires sont mal connus, et ils apparaissent les uns et les autres comme éloignés du « cœur » de la société (version homologue de la vision « coloniale » de l'art primitif).

ses travaux, contribue à construire une période classique de l'Art Brut (voir *infra* l'analyse des données), tout en gardant une ouverture aux autres formes « d'art en marge ».

Dans la présentation des histoires de vie des créateurs, qui est une constante des livres ou des expositions qui leur sont consacrés à l'exception notable de celle réalisée par Dubuffet en 1949, la maladie mentale ou l'expérience médiumnique sont souvent « remplacées » de nos jours par l'insistance sur un **événement extrême**. Il s'agit en général d'un moment où la personne est mise en face de sa propre mort (maladie ou accident personnel graves) ou du décès d'une personne très proche. Cette rupture biographique, conduisant l'individu à revoir les priorités de sa vie, aurait déclenché l'activité artistique ou l'aurait au moins favorisée.

Parfois le biographe insiste aussi sur l'**isolement** matériel de la communauté d'origine des artistes, qui symbolise son isolement culturel et rapproche ainsi l'auteur de la définition de Dubuffet. Toutefois, selon Dubuffet lui-même, les conditions d'isolement social et culturel favorables au développement de l'Art Brut ne sont pas pour autant suffisantes : « il n'y a pas plus d'art des fous que d'art des dyspeptiques ou des malades du genou ». La controverse qui se déroule dans *Raw Vision* entre Roger Cardinal et Jenifer Borum à propos de l'exposition *Art of the homeless* (où Roger Cardinal déclare que ne pas avoir de logement n'est pas en soi une qualification suffisante pour produire de l'art de qualité) est un bon exemple de positions différentes sur le thème de ce qu'on peut appeler « **l'art catégoriel** » (prisonniers, personnes âgées, sans-domicile).

Un autre procédé pour étendre le champ des artistes concernés est celui qui consiste à explorer les **archives** des hôpitaux psychiatriques, afin de « découvrir » des artistes déjà décédés. Le décès les met d'ailleurs à l'abri de la disqualification que le succès peut apporter aux artistes vivants.

## 1.2 La malédiction du succès

En effet, le succès commercial d'un artiste le disqualifie pour certains *gatekeepers*. Il ne peut plus alors faire partie des *outsiders*, sauf s'il est déjà mort : les prix qu'atteignent les œuvres de Wölfli ou de Lesage ne remettent pas en cause leur appartenance à, par exemple, la Collection de l'Art Brut de Lausanne.

Sous le titre évocateur de « qui gagne perd », *Raw Vision* n°18 évoque ainsi le cas d'Albert Loudon. Cet artiste, « découvert » par Victor Musgrave, fut « déclassé » par l'héritière de celui-ci, Monika Kinley, en raison de son succès commercial. Mais dans un jeu de retournements successifs, l'encart publicitaire d'une exposition de ses peintures à la galerie Marion Harris en 1998 évoquait ainsi sa position, faisant un atout de ce qui lui avait valu son rejet : “ *Loudon and his work cross barriers and definitions* ”.

De même, selon Georges Melly, la découverte d'un *outsider* entraîne qu'« il perd son innocence ». Il en donne pour exemple Scottie Wilson, qui, après avoir vendu ses dessins à la porte de la galerie qui l'exposait au dixième du prix auquel ils étaient vendus à l'intérieur, finit par réaliser des modèles pour un service de table Wedgwood. Il est fortement recommandé aux artistes *outsiders* de rester isolés et pauvres : “ *Praise and exhibit an outsider, reveal that there is a market for their work and you may lose them* ”.

## 1.3 La question de l'authenticité

L'authenticité est une notion assez insaisissable (*elusive*, selon le terme d'un marchand américain d'*Outsider Art*) qui revient régulièrement lorsqu'il s'agit des artistes d'Art Brut ou *Outsider* ou de leurs œuvres, certaines périodes (généralement avant que ne vienne le succès) étant considérées par les amateurs d'Art Brut comme plus « authentiques » que d'autres. C'est ce qui s'est passé pour le Révérend Finster, *outsider artist* aujourd'hui décédé, dont les

œuvres sont vendues par sa famille sur Internet ([www.finster.com](http://www.finster.com)) et qui acceptait diverses commissions (par exemple pour Coca-Cola). On a déjà vu le cas d'Albert Loudon. Cette notion d'authenticité<sup>83</sup> est utilisée pour classer et déclasser les artistes et leurs créations, au point que son avatar américain (*authenticity*), tout aussi peu défini mais régulièrement associé à l'absence de formation, de destinataire, d'intérêt financier etc., est utilisée par Gary Alan Fine pour qualifier la culture qui s'est établie autour du *Self-taught Art* américain, dans son ouvrage *Everyday Genius, Self-Taught Art and the culture of authenticity* (2004). Selon lui, c'est la biographie de l'artiste qui établit l'authenticité de son œuvre, et la conjonction de ce qu'il a vécu et de la nature de sa production qui en établit la valeur (le galeriste new-yorkais déjà cité raconte ainsi sur un forum de discussion qu'observant une jeune fille marginale qui dessinait assise par terre en face de sa galerie, il avait jugé à la vue de ses dessins qu'elle était *outsider* mais pas *artist*). On l'a vu plus haut, Prinzhorn présentait déjà les créateurs schizophrènes comme modèles d'authenticité ; leurs œuvres réalisaient, selon lui, « très purement les facteurs instinctifs et intuitifs du pouvoir créateur, intacts de toute création et de tout esprit d'école » (Prinzhorn 1922/1984, p. 376). L'absence de formation artistique initiale, sur laquelle insistera plus tard Dubuffet, lui apparaissait déjà comme une condition essentielle de « l'authenticité », de même que le désintéressement et la production spontanée. Selon cette perspective, la biographie du créateur est l'un des éléments qui fondent son authenticité.

Dubuffet lui-même finira par déclarer que l'authenticité est une notion qui « met dans l'embarras dès qu'on l'examine bien » et que les êtres sont constitués de « pelures successives » au centre desquelles il n'y a pas de noyau distinct des pelures, mais dont « le cœur même est fait de ces pelures » dues aux conditionnements, affectations et dissimulations (Dubuffet, lettre à Jacques Soisson, 19 janvier 1969).

#### 1.4 Le point de vue des créateurs

Les créateurs concernés ne se reconnaissent pas tous dans le terme d'Art Brut ou dans la définition qui est donnée d'eux. Plusieurs attitudes sont possibles et se rencontrent : la revendication et même les stratégies pour être accepté dans le milieu ; le rejet du terme ou de la définition ; l'indifférence ou l'ignorance.

Les stratégies pour entrer dans le milieu - totalement incompatibles, en théorie, avec l'image de l'artiste d'Art Brut indifférent à la façon dont son art est apprécié - ne sont pas récentes, et remontent au début de la collection de Dubuffet. Lucienne Peiry relate ainsi le cas du docteur Forestier : en 1947, il prit le pseudonyme de Robert Véreux et se fit passer pour un malade mental, d'origine modeste et artiste autodidacte, auprès de Michel Tapié, qui était alors responsable du foyer de l'Art Brut.

Plus récemment, on peut citer les cas de Lee Godie et de Ted Gordon. Parmi ceux qui cherchaient clairement à être reconnus comme artiste, Lee Godie, malgré son apparence qui la rendait proche d'une de ces femmes sans domicile qu'on appelle des *bagladies*, semblait avoir une certaine connaissance du monde de l'art. Elle s'installait pour dessiner sur les marches de l'*Art Institute* de Chicago, et proclamait : « *Would you like to buy some canvases ? I'm much better than Cézanne* » (selon Dubin, 1997, et *Raw Vision* n°27, p. 43), s'assurant ainsi la sympathie des étudiants en art, qui furent les premiers à acheter ses dessins, bientôt exposés dans l'une des galeries de l'école puis appréciés par un public de plus en plus vaste. Il n'est pas clair cependant si elle avait conscience d'entrer ainsi dans la catégorie des *outsider artists*.

---

<sup>83</sup> Dans le cas des catégories utilisées aux Etats-Unis, qui comprennent aussi, partiellement, des œuvres provenant, par exemple, d'Océanie, il y a aussi une question d'authenticité au sens ethnographique de « ce qui a servi » (dans une culture donnée, avant sa réinterprétation comme œuvre d'art, par exemple les masques qui ont été « dansés »).

Ted Gordon avait une attitude plus ambiguë, ou plutôt, connaissant le label Art Brut, il cherchait à en avoir les avantages sans les aspects stigmatisants qui pouvaient s’y rattacher. Il semble avoir contacté lui-même les conservateurs de la collection de Lausanne, après avoir d’abord écrit à Roger Cardinal, dont il avait lu le livre, *Outsider Art*. Après avoir décrit le style de son travail et affirmé qu’il était autodidacte, il énonce le but de sa lettre aux conservateurs : « *Is there any way in which I may contact any agent of yours here in San Francisco or elsewhere in the USA who might review samples of my work ?* » (13 juillet 1976, archives de la Collection de l’Art brut<sup>84</sup>, Lausanne). Toutefois, dans une lettre du 4 avril 1977, il précise que s’il doit être considéré comme autodidacte (donc digne d’entrer au Musée), il refuse le qualificatif d’illettré : « *As you may surmise, I could not very well be labeled an « illiterate » man ; at least insofar as **verbal**<sup>85</sup> facility is concerned. Please let me assure you, however, that I am completely **illiterate** when it comes to the field of art. What I produce in terms of art is entirely of an **autistic** and highly **individual** nature.* »

En dehors des personnes dont l’état de santé rend impossible la conscience de tels débats, l’indifférence envers le public se rencontre rarement, y compris chez les artistes canoniques de l’Art Brut (voir I.2 à propos de la collection Prinzhorn), ou chez les malades mentaux. Dans sa lettre d’avril 1977 à Michel Thévoz, conservateur de la collection de Lausanne, citée plus haut, Ted Gordon précise « *May I add this one proviso ? Because of a natural **vanity** – which I pray you will allow me – please assure me that I will receive **personal** credit for any future contributions (...). This would be as much a source of comfort and satisfaction to me as the very production of my « travaux ».* »

André Robillard m’avait également déclaré (entretien de juillet 2001) sa satisfaction de voir certains de ses fusils reproduits sur les cartes postales du musée de Lausanne : « On sait que si on te met en carte postale, on sait que y a sûrement quelque chose, parce que pour te mettre ton nom marqué derrière, c’est que c’est valable ». Cette marque de reconnaissance lui confirmait la valeur de ce qu’il faisait et donc confortait une image positive de lui-même qu’on lui avait rarement renvoyée tout au long de sa vie (selon son récit, son père l’avait déposé à l’asile psychiatrique lorsqu’il était enfant et il n’en est jamais sorti, travaillant « à la fosse septique » jusqu’à sa retraite). Il revendiquait aussi le statut d’artiste, du moins de l’idée qu’il s’en faisait (proche de l’image courante) qui était celle d’une personne libre. En réaction à des remarques de l’administration de l’hôpital à propos de l’heure tardive de son coucher (il travaillait à ses œuvres le soir), il revendiquait cette liberté qui pour lui était celle de l’artiste : « Les gens ils ont pas besoin de s’occuper des machins d’artiste, ça regarde absolument personne, un gars qui est artiste il est artiste on peut faire ce qu’on veut quand on est artiste si on veut travailler jusqu’à dix heures on peut le faire ».

Certains créateurs refusent d’être enfermés dans un terme qui les oblige à faire, pour ainsi dire, vœu de pauvreté. Albert Loudon explique ainsi qu’il y a un marché de l’Art Brut depuis Dubuffet et qu’il gagnerait volontiers de l’argent lui aussi. D’autres apprécient peu la présentation de leur vie en termes « d’événements marquants » : « Non merci Monsieur, je n’ai pas eu d’enfance malheureuse ni d’accidents traumatisants au cours de ma vie. De tout temps passionné de peinture tout naturellement je suis devenu peintre » (Mario Chichorro, *in* catalogue de l’exposition « Les singuliers de l’art », 1978).

Ces attitudes peuvent varier dans le temps : ainsi, on l’a vu, certains peintres ou dessinateurs, comme Lesage et Lonné, ont pu dans un premier temps se présenter comme inspirés par des esprits, pour plus tard revendiquer la paternité de leurs œuvres.

---

<sup>84</sup> J’ai pu consulter ces archives lors d’un voyage à Lausanne, grâce à Michel Thévoz et Geneviève Roulin.

<sup>85</sup> Les caractères en gras correspondent à des mots soulignés par Ted Gordon.

Si l'indifférence envers le public n'est finalement pas si fréquente, il en est de même de la création solitaire et sans influence. Il y a même une influence au sein même des créateurs : certains, invités aux vernissages d'expositions d'Art Brut, y voient des œuvres d'artistes qu'ils ressentent comme proches d'eux et s'en inspirent (comme André Robillard admirant les sculptures de Forestier et en réalisant par la suite à partir de cette inspiration).

### **1.5 L'individu, le nom, le groupe**

L'attribution d'une œuvre à son auteur, désigné de façon personnelle par son nom et non de façon générique par son appartenance à une catégorie - malades mentaux de l'asile de X., prisonniers de la prison A., et, en ce qui concerne l'*Outsider Art* américain, paysans ou Afro-américains pauvres de telle région - est l'un des symboles importants de la reconnaissance du créateur comme un artiste au sens qu'il prend de nos jours en occident<sup>86</sup>.

#### **1.5.1 De l'anonymat au nom**

##### *Les malades mentaux*

Les premières œuvres conservées parmi celles réalisées par des malades mentaux institutionnalisés sont généralement anonymes, sauf si leur auteur avait avant son internement quelque titre à la célébrité<sup>87</sup>. La plus grande partie des créateurs cités par Prinzhorn dans son ouvrage de 1922 sont également anonymes, identifiés par des numéros de « cas », à l'exception des « sept maîtres schizophrènes » dont Prinzhorn protège l'identité réelle par un surnom<sup>88</sup>.

Lors des premières expositions d'Art Brut organisées par Dubuffet, si les créateurs sont tous individualisés, les malades mentaux en institution sont souvent désignés par un pseudonyme ou un nom tronqué comme le sont les « maîtres schizophrènes » dans l'ouvrage de Prinzhorn. Ceci relève du souci de ne pas stigmatiser le malade. Comme on le verra dans la partie 3 concernant la méthode, l'une des difficultés du rassemblement des données sur les créateurs regroupés dans la collection de Lausanne a tenu à cette fragilité de leur statut d'artiste, devant des statuts concurrents comme celui de malade mental. Par la suite, les créateurs malades mentaux cessent d'être désignés par un pseudonyme. Ce passage à leur nom réel indique que l'aspect positif rattaché au statut d'artiste l'emporte dès lors sur l'aspect stigmatisant de la désignation comme malade mental.

Quant à la signature, par le nom réel ou par un pseudonyme, c'est la marque de la façon dont le créateur lui-même envisage son rôle. La signature des créateurs spirites ou visionnaires et l'évolution de leurs pratiques au cours de leur vie est un cas particulier intéressant.

##### *Les créateurs spirites ou visionnaires*

Ces créateurs déclarent dessiner dans un état de conscience modifié, généralement sous l'influence des esprits. Lorsqu'ils se sentent inspiré par un personnage célèbre déjà mort, souvent un peintre (dont le nom représente alors pour eux l'art), il arrive qu'ils signent du nom de ce dernier. Michel Thévoz, dans une interprétation un peu radicale, y voit le moyen pour des personnes d'origine modeste de s'autoriser une pratique artistique confisquée par la bourgeoisie. Mais au cours du temps, lorsque son travail est apprécié, le peintre se met souvent à signer de son propre nom, et/ou reconnaît la nature personnelle de son œuvre.

---

<sup>86</sup> Cf par exemple Heinich, 2005a, p. 218 : « (...) l'exercice de la peinture s'est déployé dans le monde occidental selon trois régimes d'activité différents : le « régime artisanal », dominant au Moyen-Âge ; le « régime professionnel », dominant à l'âge classique ; et le « régime vocationnel », dominant à partir de l'époque romantique - même s'il a pu s'incarner à la Renaissance chez quelques individualités isolées .», et 2005b.

<sup>87</sup> Par exemple Richard Dadd (1817-1886), un peintre interné jusqu'à sa mort après qu'il eut tué son père en 1843, alors que sa réputation d'artiste était déjà établie (McGregor, 1989, p. 116-141).

<sup>88</sup> Par exemple, Netter au lieu de Natterer.

Les nombreux commentateurs de l'œuvre du mineur Lesage rappellent que ses premiers dessins, réalisés lors de séances de spiritisme où il joue le rôle de médium, ainsi que sa première toile de 1912, furent signés du nom de Marie, sa petite sœur décédée à l'âge de trois ans. Certaines des toiles suivantes portent ce même nom, ou celui de Léonard de Vinci (popularisé par le vol de la Joconde qui eut lieu à cette époque). Ensuite la signature devient « médium Lesage » et Lesage attribue ces toiles à Marius de Tyane, déformation ? du nom d'Apollonius de Tyane, un philosophe du 1<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ souvent cité dans les ouvrages spirites. Enfin, à partir du milieu des années 1920, Lesage signe régulièrement de son vrai nom. Cela coïncide à peu près avec sa reconnaissance, d'abord par les milieux spirites puis au-delà<sup>89</sup>. Les mêmes commentateurs s'étendent moins sur les toiles non signées, qui sont pourtant relativement fréquentes au début (voir le catalogue de l'œuvre *in* Notter, Derœux, 1988) puis disparaissent, ce qui est aussi un signe fort de la revendication par Lesage de la paternité de ses œuvres.

Raphaël Loné, facteur de profession, découvert par le docteur Ferdière puis apprécié par Jean Dubuffet, commença également son œuvre en déclarant se trouver sous l'influence des esprits (après sa découverte des théories d'Allan Kardec<sup>90</sup>), puis revendiqua la complète paternité de ses dessins.

### 1.5.2 Le groupe et l'individu

La question du nom de l'auteur d'une œuvre, groupe ou individu, ne se pose pas (à ma connaissance) dans le cas de l'Art Brut mais plutôt dans le cas de l'*Outsider Art* et plus précisément du *Folk art* américain.

Dans son ouvrage consacré à Edgar Tolson, Julia S. Ardery (1998) explique comment la production de sculptures en bois blanc est passée du statut d'artisanat anonyme caractéristique d'une région à celui d'œuvre d'art signée par des artistes bien différenciés par les collectionneurs et marchands. La même évolution s'est produite pour d'autres types de production comme les quilts (Becker, 1982).

Par ailleurs, dans le cas de l'*Outsider Art* américain, se pose quelquefois le problème de l'unicité de l'artiste intervenant sur une œuvre. Le cas de la famille Tolliver illustre ce point. Mose Tolliver s'est constitué une clientèle pour ses peintures et certains de ses 14 enfants lui ont emboîté le pas, avec un style très proche de celui de leur père. Laurent Danchin décrit la phase intermédiaire de « travail collectif » de cette famille : « Quand la demande de la clientèle est devenue trop pressante, certains d'entre eux, sollicités par leur père, ont commencé à donner un coup de main, pour tailler les supports, peindre ou terminer les fonds, voire réaliser l'image entière. Aujourd'hui Charles et Annie ont leur propre production, dérivée du style de leur père, mais signée de leur nom » (Danchin et Lusardy, 1998, p. 172). Cette production collective ne correspond pas au modèle actuel de la création artistique occidentale, mais certains l'ont rapprochée des modalités qui prévalent dans certaines cultures, par exemple chez les Aborigènes d'Australie, où les peintures – généralement destinées au marché occidental, de nos jours - sont réalisées en groupe, quoique un auteur, auquel sera attribué le résultat, dirige les opérations. A cette comparaison, version récente du primitivisme, on peut ajouter le rapprochement avec la pratique qui prévalait pour les ateliers

---

<sup>89</sup> en 1921 il reçoit la visite de Jean Meyer, directeur de la *Revue Spirite*, qui l'aidera financièrement à prendre une retraite anticipée ; en 1925 il expose deux toiles à la Maison des Spirites à Paris et participe au Congrès Spirite International ; en 1926 il expose au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts puis au Salon d'Automne, et plusieurs fois au Salon des Artistes Français à partir de 1929.

<sup>90</sup> De son vrai nom Léon Rivail (1804-1869), ce lyonnais, initié au spiritisme en 1854, produisit de nombreux écrits qui constituent une sorte de catéchisme spirite. Sa tombe au Père Lachaise est encore révéérée par de nombreux disciples.

des artistes classiques, qui engendre aussi des querelles d'attribution des toiles, en lien évident avec la valeur marchande des tableaux. Il en est de même pour les amateurs de *Contemporary Folk Art*, pour lesquels l'identité de l'auteur modifie la valeur marchande de l'œuvre.

## 2. Le couple producteur-découvreur

Les productions plastiques des malades mentaux avaient été appréciées pour leur valeur artistique lorsqu'il s'était trouvé des psychiatres qui eux-mêmes occupaient une position dans le champ artistique, comme Prinzhorn et Réja. Symétriquement, la consécration de ces œuvres en tant qu'œuvres d'art avait été en grande partie le résultat de l'action d'artistes qui eux-mêmes avaient été proches des milieux psychiatriques, comme Breton et Ernst. Mais l'élargissement des caractéristiques sociales des personnes pouvant se qualifier (ou être qualifiées) comme « artistes bruts ou singuliers » (pour reprendre la terminologie indigène) conduit à la nécessité de les découvrir, hors des hôpitaux psychiatriques, au fond de leur campagne ou dans tout autre lieu non répertorié dans une liste d'institutions abritant des artistes en puissance. Le rôle du « découvreur » est alors primordial.

Ce rôle a évolué historiquement. En France, la situation n'est pas celle des États-Unis, où, en raison d'un marché porteur et de la composante *folk* de l'*Outsider Art*, des découvreurs professionnels (les *pickers*) sillonnent les campagnes à la recherche des artistes du futur. Dans certains cas, il semble que l'on soit proche du modèle décrit par Julia Ardery (1998) à propos de Tolson et de la naissance du *contemporary folk art* dans les années 70 : les découvreurs y étaient eux-mêmes de jeunes artistes, passés par une formation classique, à qui la défense et la promotion d'artistes autodidactes permettait de proposer un autre modèle de légitimité et de succès que le modèle « officiel » (aux États-Unis, que le modèle New-Yorkais) et de protéger la valeur artistique attribuée au désintéressement. Selon Dubin (1997), le succès de ce qu'il appelle les « naïfs » (il définit ce terme comme « autodidactes ») auprès des jeunes artistes vient de ce qu'ils constituent une sorte de « mise en scène » du sort commun à tous les artistes : les incertitudes d'être jamais reconnu par le monde de l'art lorsqu'on est en début de carrière, en particulier à un moment de l'histoire où les prétendants sont plus nombreux que les places.

De nos jours, l'artiste au sens habituel du terme (« culturel » pour reprendre les termes de Dubuffet) doit assurer différentes fonctions : « fabrication » et « promotion » de l'œuvre, ou plutôt fabrication matérielle et fabrication sociale. Ces fonctions se trouvent combinées de façon différente dans chaque sous-champ de l'art « officiel » et à chaque période historique : par exemple, dans le système des galeries, les directeurs de galeries assurent une prise en charge partielle de la partie « promotion » ; dans certaines formes d'art contemporain, où la présentation de l'œuvre et le discours autour d'elle comptent autant et même plus pour sa qualification en tant qu'œuvre d'art que son aspect et même que son existence matérielle, la prise en charge par l'artiste de cette fonction de fabrication sociale de l'œuvre est renforcée (Liot, 1999). Michel Thévoz cite le directeur du Centre d'Art de Neuchâtel, selon qui « tout artiste, quel que soit son travail, dirige sa propre PME. Il ne voyage jamais sans ses catalogues, cartons d'invitation, dossiers de photocopies et carnet d'adresses ». On trouve ainsi dans les rayons des grandes librairies américaines des recueils de conseils aux artistes sur la meilleure façon de se faire connaître, comme *The fine artist's guide to marketing and self-promotion* (Julius Vitali, Allworth Press, 1986).

Dans l'univers de l'Art Brut et singulier, tout se passe comme si ces différentes fonctions étaient réparties entre l'artiste « singulier » et son découvreur (son « mentor », pour reprendre le terme de Laurent Danchin). Michael Hall, jeune professeur de sculpture à l'Université du Kentucky, « découvre » et promeut le sculpteur *folk* Edgar Tolson, dont il établit un « catalogue raisonné ». Il le présente à Herbert W. Hemphill, alors membre fondateur du *New*

*York Museum of American Folk Art* et plus tard directeur et conservateur de ce même musée (Arderly, 1998). Cette prise en charge permet de sauvegarder l'idée de la position désintéressée de l'artiste, puisque c'est un autre qui prend à son compte les aspects vus comme dévalorisants de la promotion. Les découvreurs vont souvent même jusqu'à soulager l'artiste singulier d'un certain nombre de tâches : Julie et Michael Hall aident Tolson à déménager et bricolent dans sa maison<sup>91</sup> ; Laurent Danchin, alors jeune enseignant et écrivain, vient visiter Chomo toutes les semaines, le conduit faire ses courses et transporte dans sa voiture les matériaux de récupération qu'ils vont chercher dans des décharges, et qui constitueront la matière première des sculptures de Chomo (entretien avec Laurent Danchin, décembre 1999). Pour Dubin, le rôle des découvreurs est comparable à la *gentryfication* des quartiers délabrés : ils « préparent le terrain » pour des collectionneurs et des marchands généralement plus fortunés, qui eux-mêmes restent assez souvent à l'écart des artistes.

De par leur découverte, les découvreurs acquièrent une position dans le champ qu'ils contribuent à construire, pour autant que les nouvelles œuvres reconnues comme artistiques répondent à une attente, sans laquelle la construction échouerait.

### **3. Les collectionneurs**

D'autres découvreurs, qui se trouvent être aussi des responsables de collections ouvertes au public, ont un profil plus proche de ceux qu'ils vont découvrir, en ce qu'ils sont eux-mêmes des créateurs autodidactes : ainsi Madeleine Lommel, fondatrice de l'Aracine, Gérard Sendrey, ancien employé municipal qui fonda le Site de la Création Franche, sont eux-mêmes des peintres et dessinateurs. Alain Bourbonnais, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, n'est de ce fait généralement pas classé en créateur autodidacte, mais sculptait et avait exprimé son regret d'avoir été dissuadé par sa famille de poursuivre des études artistiques. On peut alors comparer leur action à celle, étudiée par Claude Poliak, des écrivains créateurs de maisons d'édition parallèles (Poliak, 2006b).

Quant aux personnes qui disposent d'une collection privée, qui n'est pas en tant que telle ouverte au public mais peut être vue, parfois très largement, dans des expositions temporaires, leur éloignement d'avec les créateurs est généralement plus grand, qu'il s'agisse de leur origine sociale ou de leur position sociale actuelle, et, pour certain, de l'intérêt exclusif porté à l'œuvre indépendamment de son auteur. On y trouve ainsi un certain nombre de personnes ayant fait carrière dans les médias et l'audiovisuel, le directeur d'une coupe du monde d'un sport socialement marqué comme d'élite, le petit-fils de l'éditeur de Lausanne qui était en relation avec Dubuffet (le marchand de tableaux et collectionneur suisse Jean-Claude Mermod, qui a monté une collection commune avec Philippe Eternod). D'autres encore peuvent avoir constitué une collection en raison de leur appartenance professionnelle (personnel des hôpitaux psychiatriques) ou en avoir hérité (leurs enfants).

### **4. Les passeurs**

Les passeurs sont ceux qui ont contribué à la légitimation de l'Art Brut ou à certaines de ses composantes : en particulier de l'art des malades mentaux, qu'ils ont fait passer de l'univers de la psychiatrie à celui de l'art. Ce sont souvent des psychiatres proches des milieux artistiques à titre personnel, ou des artistes dont la trajectoire les a conduits dans les milieux psychiatriques, en général par leur formation initiale.

La plupart des médecins psychiatres intéressés par les productions plastiques des malades mentaux considérées sous un angle artistique occupaient eux-mêmes une position dans le

---

<sup>91</sup> « Young men from University of Kentucky, Hall, Fadelay, and others, moved the family's belongings among several residences and carried out maintenance chores of carpentry, flooring, and roofing » (Arderly, 1998, p. 288).

champ artistique, souvent une position relativement dominée, ou avaient commencé une carrière artistique qu'ils avaient interrompue. En effet, ces œuvres « ne peuvent apparaître comme telles qu'à un 'oeil' produit (...) par le champ artistique, donc habité par l'histoire de ce champ » (Bourdieu, 1992, p. 342). Sous son nom de Marcel Réja, Paul Meunier était aussi critique d'art et homme de lettres. Je n'ai pu trouver trace d'une activité artistique de Morgenthaler ; mais son frère, Ernst Morgenthaler (1887-1962), était un peintre suisse renommé, et avait subi l'influence de Paul Klee, lui-même intéressé par l'ouvrage de Prinzhorn (Bénézit, 1999 ; McGregor, 1989).

La trajectoire de Hans Prinzhorn, proche des milieux artistiques comme Marcel Réja, explique qu'il ait pu porter sur les œuvres des malades mentaux une appréciation concernant leurs qualités plastiques, et non seulement leur vertu en tant que confirmation d'un diagnostic. Étudiant en histoire de l'art de 1904 à 1908, plongé dans l'atmosphère de la ville d'art qu'était le Munich de l'époque, il commença en 1909 des études de chant intensives. Ce n'est qu'en 1913, à 27 ans, en raison de difficultés familiales, qu'il entreprit des études de médecine, entrant en 1919 à la clinique psychiatrique de Heidelberg, pour y jouer le rôle que l'on sait.

Un autre « passeur », psychiatre de profession, est le Docteur Ferdière, ami du surréaliste Desnos, qui rencontra Dubuffet dès septembre 1945 lors de sa quête d'œuvres de malades mentaux (Danchin, 1996). Très proche du mouvement surréaliste, il avait lui-même publié un recueil de poèmes et participé à un ouvrage où, à l'occasion d'une exposition sur « Le Rêve dans l'art et la littérature », il associait les œuvres d'un schizophrène à celles de peintres surréalistes. Interne à l'hôpital Sainte-Anne au début des années trente, il y reçut des visiteurs tels que Breton et Duchamp, et les Surréalistes fréquentaient ses conférences. Il publia en 1939 avec Jacques Vié, dans les *Annales de la société médicopsychologique*, un « Appel en faveur d'un musée d'art psychopathologique ». Nommé à Rodez en juillet 1941, il y organisa la première exposition dédiée à l'art psychopathologique qui se tint à l'intérieur d'un musée.

De même, le Docteur Bonnafé, proche de la « mouvance surréaliste » qu'il rencontra lors de ses études de médecine, hébergea pendant la guerre Paul Eluard dans son établissement psychiatrique de Saint-Alban en Lozère. C'est à Saint-Alban qu'était pensionnaire Forestier, dont les œuvres (Danchin, 1996) ont été collectionnées par Dubuffet. Lui-même possédait une collection importante et s'est exprimé sur l'art et la folie (notamment à l'occasion de l'exposition qui s'est tenue à Sainte-Anne en 1946, où il signa un article de presse, « Des hommes comme vous », dans *Action*, hebdomadaire issu de la Résistance).

Comme les premiers psychiatres « passeurs », Navratil, le responsable du centre de Gugging, est impliqué dans le milieu artistique « classique ». Au début de sa carrière, l'intérêt de Navratil pour les productions des malades mentaux était plutôt médical, tourné vers l'aide au diagnostic. C'est à la suite de la publication de ses travaux sur l'art et la schizophrénie (1965) et sur la schizophrénie et le langage (1966) qu'il fut conduit à fréquenter des écrivains et des artistes intéressés par les productions écrites et plastiques des malades mentaux (en particulier Arnulf Rainer qui en possédait déjà une importante collection). Ces artistes « lui apprirent à sélectionner ce qui avait un sens d'un point de vue artistique » (Navratil, 1994).

Certains artistes, parmi les plus sensibles aux productions des malades mentaux, occupaient une position symétrique de celle des psychiatres : ils avaient entamé une carrière médicale qu'ils avaient interrompue. Ainsi Ernst avait suivi, lors de ses études universitaires, des cours de psychiatrie et de psychologie, qui lui ont facilité son rôle de « passeur ». De même André Breton, étudiant en médecine pendant la première guerre mondiale, fut affecté au centre neuropsychiatrique de Saint-Dizier pour aider au traitement des victimes des chocs dus aux bombardements. En 1917, externe dans le service du docteur Babinski, au centre neurologique de la Pitié, André Breton songeait à préparer l'internat de la Salpêtrière et à faire une carrière

de « médecin d'asile ». Cette période fut pour lui l'occasion d'une courte mais sérieuse formation psychiatrique. Dans le premier manifeste du surréalisme, de 1924, il fait également allusion à l'influence qu'ont eu sur lui les idées de Freud, quoique sa rencontre avec lui, en 1921, n'ait pas été un grand succès<sup>92</sup>.

Les passeurs présentent ainsi certains des traits de l'étranger ou de l'homme marginal, tel qu'il est défini par Schütz ou Park : situé entre deux cultures qu'il a toutes deux connues de l'intérieur, il peut faire évoluer l'une et l'autre.

## 5. Dubuffet, le fondateur charismatique

En juillet 1945, cherchant à relancer les échanges culturels après la guerre, l'office national du tourisme suisse organisa un voyage dans ce pays pour plusieurs personnalités françaises. Paul Budry, écrivain suisse et ami de longue date de Dubuffet, était alors directeur du siège lausannois de cet organisme. Il reçut Dubuffet, accompagné de Le Corbusier et de Jean Paulhan.

Jean Dubuffet, qui avait commencé depuis quelques mois des investigations sur les œuvres des malades mentaux (ABCD, 2000, p. 356-357), préparait un ouvrage sur ce thème qui devait être publié chez Gallimard, où travaillait son ami Jean Paulhan (Assouline, 1984). Il mettra à profit ce voyage pour recueillir des informations ainsi que des photographies, grâce aux bonnes relations de Paul Budry avec les milieux médicaux suisses (McGregor, 1989, p. 293 et 358). Au cours de cet été, il commence une exploration systématique de son objet, qu'il définit alors comme des « dessins, peintures, ouvrages d'art de toutes sortes émanant de personnalités obscures, de maniaques, relevant d'impulsions spontanées, animées de fantaisie, voire de délire et étrangers aux chemins battus de l'art catalogué »<sup>93</sup>. Le terme d'Art Brut apparaît dans une lettre du 28 août. La trajectoire de Dubuffet avant ce « voyage fondateur » - qui vient en fait après plusieurs manifestations d'intérêt de sa part pour de telles créations en marge du monde de l'art officiel - explique quelle position il occupe dans le champ artistique au moment de « l'invention » de l'Art Brut et de quels capitaux (au sens de Bourdieu) il dispose pour l'imposer.

Jean Dubuffet naît au Havre le 31 juillet 1901, de parents négociants en vins. Son père est un grand lecteur, et Dubuffet a du mal à supporter son attachement à la culture. Dubuffet poursuit des études classiques, jusqu'au baccalauréat, au lycée François 1<sup>er</sup> du Havre. Il y a pour condisciples Armand Salacrou, Raymond Queneau et Georges Limbour. Raymond Queneau travaillera pour Gallimard - qui soutiendra la Compagnie de l'Art Brut - dès 1938 ; il rencontrera Chaissac en 1944 (au salon des Indépendants) et publiera certains de ses textes. Georges Limbour, écrivain proche des surréalistes et critique d'art, présentera Dubuffet à Jean Paulhan en 1943.

Parallèlement à ses études au lycée François 1<sup>er</sup>, Jean Dubuffet fréquente pendant deux ans l'École des Beaux-Arts du Havre. Puis, en 1918, il part pour Paris avec Georges Limbour, et y suit pendant six mois les cours de l'Académie Julian : il semble en avoir retiré une certaine aversion pour les milieux artistiques, s'ajoutant à celle qu'il éprouvait déjà pour son milieu bourgeois d'origine. Pourtant, dès 1919, il fréquente Suzanne Valadon, Max Jacob, Raoul Dufy. Georges Limbour, quant à lui, s'associe au mouvement surréaliste : dans le château qu' imagine Breton pour réunir ses amis (*Premier manifeste du surréalisme*, Breton, 1924) il y a, entre autres, Jean Paulhan « et Georges Limbour, et Georges Limbour, (il y a toute une haie

<sup>92</sup> La rencontre (le 9 octobre 1921) est relatée dans plusieurs ouvrages, par exemple Polizzotti, 1995 (p. 186-187 de l'édition française). Peu satisfait, Breton décrit ensuite Freud comme « un petit vieillard sans allure »

<sup>93</sup> Lettre à Charles Ladame, Paris, 9 août 1945 ; Lausanne, archives de la collection de l'Art Brut; cité par Lucienne Peiry, 1997, p. 11. Le Professeur Charles Ladame est un psychiatre dont la collection a été absorbée par le Musée de Lausanne, créé pour abriter les collections de Dubuffet en 1976.

de Georges Limbour) »<sup>94</sup>. Limbour participe activement aux soirées « médiumniques » organisées par les surréalistes, pendant lesquelles il lui arrive de simuler. Breton l'exclura du mouvement à la fin des années vingt.

En 1923, Dubuffet séjourne à Lausanne chez son ami l'écrivain et critique d'art Paul Budry, qui lui offre dans sa version allemande le livre de Prinzhorn (1922), *Expressions de la folie*. Pendant son service militaire à l'Office National Météorologique de la Tour Eiffel, il découvre un cahier de dessins visionnaires réalisés par Clémentine Ripoché, représentant ses observations du ciel : « des défilés de chars et toutes sortes de cortèges et scènes dramatiques » (Dubuffet, *Biographie au pas de course*, écrite quelques mois avant sa mort en 1985).

Démobilisé en 1924, il traverse une première période de désarroi pendant laquelle il dit s'être interrogé sur la justification du statut d'artiste. Il part pour quelques mois rejoindre un parent éloigné à Buenos Aires où il travaille dans une entreprise de chauffage central (Thévoz, 1986, p. 270-273, et *Biographie au pas de course*).

Revenu au Havre en 1925, il y travaille dans la maison de commerce paternelle. Il épouse en 1927 la fille d'un partenaire commercial, fonde un négoce de vins à Bercy en 1930 et s'installe à Paris. Il se remet à peindre en 1933.

Séparé de sa première femme en 1934, il séjourne de nouveau en Suisse, puis met son commerce en gérance et se consacre à la peinture. Il rencontre sa nouvelle compagne, Lili, qu'il épousera en 1937. Il la voit comme une « femme du commun » (voir *infra*), dont il dit qu'« elle avait peu d'instruction, sa personnalité - très poétique- était fortement marquée d'insoumission à l'égard des normes sociales » (cité par Peiry, 1997, p. 267).

En 1937, Dubuffet doit reprendre son négoce pour éviter la faillite et interrompt alors la peinture. Brièvement mobilisé, il se consacre ensuite à son commerce de vins. Il s'intéresse assez à la culture allemande pour entreprendre l'étude de l'allemand : « Les idéologies allemandes ne m'étaient que brumeusement connues, je les parais de vertus poétiques excitantes. Je les croyais propres à revivifier la vie civique ; substituer aux vieilles et consternantes ankyloses du monde occidental d'inventives nouveautés » (*Biographie au pas de course*, in *Prospectus et tous écrits suivants*, p. 484). A travers ces idées, c'est encore la culture bourgeoise qu'il critiquait déjà chez son père qu'il remet en cause.

Son commerce redevenu florissant, il en abandonne la gestion en 1942 et reprend la peinture, définitivement cette fois. Il dispose alors de suffisamment de moyens financiers pour ne pas dépendre du marché. Il semble qu'il ait détruit une grande partie des toiles qu'il avait peintes précédemment.

Sa première exposition personnelle a lieu en 1944 à la galerie René Drouin, marchand qui lui a été présenté par Jean Paulhan. Dubuffet dira de Jean Paulhan dans sa *Biographie au pas de course* : « (il) montra vif intérêt pour mes travaux et me donna des marques de chaude sympathie. Il s'ensuivit qu'il ne cessait plus d'alerter, dans les temps suivants, un grand nombre de personnes qu'il amenait chez moi par groupes » (la version préalable de l'autobiographie de Dubuffet, écrite dans les années 1970, comporte le commentaire suivant : « un peu pour se donner le rôle de découvreur ». Mais, dans une lettre du 4 mars 1944, c'est le peintre qui prie Jean Paulhan de bien vouloir parler de son projet d'exposition à Drouin, qu'il n'a pas encore rencontré). Cette exposition est très controversée, mais lui attire l'estime de nombreux intellectuels parisiens, comme Paul Eluard et Francis Ponge. Dubuffet indique avoir vendu d'assez nombreuses toiles.

---

<sup>94</sup> cf. p. 27 dans la réédition de 1999 des *Manifestes* chez Gallimard.

En 1945, après le voyage en Suisse avec Jean Paulhan et Le Corbusier (qui lui avait été présenté auparavant par le frère de Paul Budry), il commence sa collection d'Art Brut. Gallimard s'engage à publier des cahiers périodiques sur l'Art Brut, mais n'éditera que le premier numéro, en 1946.

Dubuffet fait sa première exposition outre-Atlantique à New York, en 1947 : c'est un succès. Cette même année, le galeriste René Drouin ouvre le sous-sol de sa galerie (lieu qui deviendra le premier « foyer de l'Art Brut ») pour exposer certains des artistes sélectionnés par Dubuffet.

Dubuffet fonde la Compagnie de l'Art Brut en 1948, avec André Breton, Jean Paulhan, le spécialiste d'art primitif Charles Ratton, l'écrivain Henri-Pierre Roché, le critique d'art Michel Tapié<sup>95</sup> (alors à ses débuts, puisque l'un de ses premiers écrits significatifs sera une monographie consacrée à Jean Dubuffet, en 1946), qui assure la direction du « foyer ». Gaston Gallimard prête un pavillon pour exposer la collection, au fond du jardin des Éditions. Slavko Kopac, un peintre croate immigré, assure la gestion des lieux.

Au moment où il « invente » l'Art Brut, Dubuffet est donc un artiste bien implanté dans le milieu artistique parisien, même s'il y est contesté et si lui-même conteste ce milieu. Ses ressources financières lui permettent une grande liberté d'action. Raymonde Moulin (1992, p. 7) écrira à son propos que « La conquête de l'indépendance à l'égard du marché a été magistralement exemplifiée par la carrière de Dubuffet ». Il dispose également d'une compétence pour la gestion d'une entreprise (et d'une énergie qui paraît inépuisable) qu'il utilisera dans la constitution de sa collection. C'est sur ce capital économique et symbolique qu'il construira sa carrière, étroitement mêlée à son intérêt pour l'Art Brut.

Les œuvres que lui donnèrent les psychiatres suisses en 1945 constituèrent le début de sa collection, qui devait ensuite prendre une grande ampleur. Elle connaîtra une histoire mouvementée : en particulier, les relations chaleureuses de Dubuffet avec Breton se termineront par une rupture brutale. Breton n'adhérait pas à la nouvelle catégorie constituée par Dubuffet et contestait à la fois les nouvelles frontières définies par Dubuffet et sa légitimité à les définir : il désapprouvait l'assimilation de l'art de certains autodidactes à celui des malades mentaux, et considérait que ces derniers avaient été découverts depuis longtemps, en particulier par les Surréalistes. De son côté, comme on l'a vu, Dubuffet pensait qu'il n'y avait pas « d'art des fous ». Par ailleurs, Dubuffet se serait senti menacé d'inclusion dans l'« énorme machine culturelle » du Surréalisme. Breton s'éloigne du foyer de l'Art Brut en 1951. Dissoute en octobre de la même année, l'association renaîtra en 1962 en reprenant le nom de Compagnie de l'Art Brut, après le retour des collections exilées dans l'intervalle aux États-Unis, chez le peintre américain Alfonso Ossorio<sup>96</sup>. Pendant cette période, Dubuffet se consacrera à son œuvre. Enfin, il lèguera la collection à la ville de Lausanne en 1971.

## **6. La légitimation et la perpétuation au-delà de l'existence du fondateur**

### **6.1 Les modifications de l'univers de l'Art Brut en Europe**

L'Art Brut arrive à sa « troisième génération » d'amateurs d'art : de la première, Dubuffet est décédé en 1985, Breton en 1966, Morgenthaler en 1965. Ceux de la deuxième, plus jeunes, qui les ont connus dans leur période d'activité et qui ont pris leur suite, ont atteint l'âge de la retraite, pour ceux qui ont un statut de salarié, comme les responsables de Lausanne, ou commencent à éprouver des difficultés à assumer la charge du maintien d'une collection, pour les autres. Pour ces collections anciennes, la question se pose alors de la succession : les legs à

---

<sup>95</sup> Lucienne Peiry mentionne également le nom d'Edmond Bomsel.

<sup>96</sup> Que connaissait personnellement mon coauteur Albert Vanderburg (Marpsat, Vanderburg, 2004), un rapprochement inattendu de mes deux thèmes de recherche. Sur le « hasard » de tels rapprochements, voir Becker (1994), « Conceptualizing Coincidence ».

une institution d'Etat, comme celui de l'Aracine au musée de Villeneuve d'Ascq, se traduit par le passage des collectionneurs passionnés à des conservateurs professionnels, qui peuvent avoir des conceptions différentes de l'exposition et de la préservation des œuvres. La succession de conservateurs enthousiastes, très proches des positions théoriques de Dubuffet, n'est pas non plus évidente. D'autres collections privées voient le jour, constituées par des collectionneurs plus jeunes qui peuvent être amenés à se poser la question de la définition de ce qu'ils collectionnent, soit en l'étendant sur le modèle américain, soit, au contraire, en cherchant à revenir à une définition plus restreinte. Ce travail de redéfinition est à la fois reconnaissance du « père fondateur » et prise de distance avec ses positions, peut-être parfois souhait d'opérer une « refondation ». Par ailleurs, l'évolution des situations qui peuvent être qualifiées de « marginales » dans les sociétés occidentales, l'entrée sur le marché d'un certain nombre d'artistes y compris de façon volontariste, l'intérêt qu'y trouvent les marchands, peuvent contribuer à brouiller et même à faire disparaître les frontières entre l'Art Brut et l'art « culturel ».

### **6.2 Le charisme s'institutionnalise**

On peut appliquer au cas de Dubuffet et de l'Art Brut l'analyse que fait Merton dans *Sociology of science* : « Un Freud, un Fermi et un Delbrück ont été des personnages charismatiques dans le domaine scientifique. Ils ont suscité un grand enthousiasme intellectuel chez leurs collègues, qui leur ont prêté des qualités hors du commun. Souvent, au cours des dernières années de leur vie, ou après leur mort, leur extraordinaire influence intellectuelle fut routinisée de la façon décrite par Max Weber pour d'autres champs de l'activité humaine. Le charisme s'institutionnalise sous la forme d'écoles de pensée et d'établissements de recherche » (Merton, 1973, p. 453).

Ici il s'agit plutôt d'institutionnalisation dans des institutions muséales, à commencer par la collection de Lausanne fondée du vivant de Dubuffet. Le legs de la collection de l'Aracine au Musée de Villeneuve d'Ascq, musée non spécialisé dans l'Art Brut (il contient en particulier des œuvres des Cubistes, de Rouault, de Modigliani...) est une étape de plus vers le rapprochement (au moins institutionnel, et spatial) avec « l'art culturel ».

### **6.3 L'internationalisation**

La présence de la collection de Dubuffet aux États-Unis de 1951 à 1962 ne semble pas avoir eu un fort retentissement dans ce pays. Mais l'intérêt des collectionneurs américains envers les *European Outsiders* est allé croissant, et ceci grâce à plusieurs événements : dans un premier temps, en 1972, la publication de l'ouvrage de Roger Cardinal, *Outsider Art*, ainsi que la traduction en anglais de celui de Prinzhorn, et la traduction de l'ouvrage de Thévoz (*L'Art Brut*) en 1976 ; dans un second temps, l'organisation de plusieurs manifestations autour des artistes européens : exposition organisée par Roger Cardinal et John Beardsley sur les « classiques de l'art outsider européen » au Katonah Museum dans l'Etat de New York (décembre 1998 à février 1999), participation de plusieurs galeries européennes (galerie Ritsch-Fisch et galerie des 4 Coins, France, Wasserwerk et galerie Lange, Allemagne, galerie Boxer, Angleterre) à la foire de New York, exposition simultanée à New York (devenue ensuite itinérante) de la collection ABCD (2001), etc. La revue *Raw Vision* a, en quelque sorte, un pied des deux côtés de l'Atlantique, et contribue à rapprocher les deux communautés qui s'intéressent aux créations désignées, l'une par le terme d'Art Brut, l'autre par des termes divers autour du *Contemporary Folk* et *Self-Taught Art*. Enfin, le marché américain peut modifier la cote des artistes européens, dissuader les collectionneurs moins fortunés ou les

orienter vers la recherche de créateurs nouveaux. L'histoire de ces relations entre l'Europe et les États-Unis serait à étudier plus à fond<sup>97</sup> (voir conclusion).

### III. Un univers hiérarchisé

Avec le temps, les œuvres d'Art Brut s'introduisent dans les circuits officiels de l'art : expositions où elles côtoient les œuvres d'artistes reconnus, entrée dans les musées publics, constitution d'un marché. Plusieurs artistes font l'objet de monographies, même si elles sont parfois publiées chez des éditeurs confidentiels. La légitimation qui se produit ainsi touche surtout une certaine catégorie d'œuvres, au point que certains ont pu parler de « période classique » de l'Art Brut, et introduit une certaine hiérarchie parmi les créateurs.

#### 1. La consécration d'une période classique

En 1981, l'Art Brut prit place dans l'exposition *Paris-Paris* au centre Pompidou, au grand dam de Dubuffet (Cousseau, 1981). Plusieurs autres expositions mettent en scène, sinon l'influence de l'Art Brut sur l'art « culturel »<sup>98</sup>, du moins sa proximité, par exemple : *Parallel Visions : Modern Artists and Outsider Art* en 1992 au Los Angeles County Museum of Art puis dans divers pays ; *L'intraversable frontière*, à Toulouse en juillet 1998, où ont été exposées des productions d'artistes (malades mentaux) de Gugging et d'artistes « culturels » comme Combas et Viallat. Plusieurs ouvrages consacrent un chapitre à ce rapprochement : l'exemple le plus courant est celui de l'*Oedipe* de Max Ernst (1937, mais dont une première version existe dès 1931) comparé au *Berger Miraculeux* d'August Natterer, pièce de la collection Prinzhorn réalisée vers 1919 et reproduite dans l'ouvrage de Prinzhorn<sup>99</sup> (voir annexe II.2).

Harald Szeeman (1933-2005) occupe une position particulière parmi les amateurs d'Art Brut, en particulier par sa contribution aux rapprochements de l'Art Brut avec l'art « officiel ». Responsable de la Kunsthalle de Berne dans les années soixante, il a été commissaire de nombreuses expositions d'art contemporain (Documenta 5 de Kassel en 1972, Biennale de Lyon en 1997, Biennale de Venise en 1999). Incarnation du commissaire « créateur » (Heinich, 1995), Harald Szeeman a contribué à faire connaître les auteurs maintenant classiques de l'Art Brut par le public de l'art contemporain. Dès 1963, il organise une manifestation consacrée à 20 peintres et dessinateurs schizophrènes - *Bildneri der Geisteskranken, Art Brut, Insania Pingens* - qui présente notamment Aloïse, Adolf Wölfli et Louis Soutter (Peiry, 1997, p. 171). En 1972, lors de la Documenta 5 de Kassel, il consacre une section à l'art des malades mentaux, dans laquelle il présente en particulier des dessins de Wölfli et d'Heinrich Anton Müller. Quelques années plus tard, il rassemble dans l'exposition *Les machines célibataires* des photographies des sculptures d'Heinrich Anton Müller et des œuvres de Marcel Duchamp et de Jean Tinguely. Dans le cercle mobilisé par l'Art Brut, il représente la position qui considère qu'il n'y a pas de différence entre les créateurs : « Le commissaire suisse est convaincu que l'Art Brut doit perdre son statut marginal et être considéré à l'égal de l'art contemporain ; ses expositions et ses écrits ont pour objectif de « mettre en valeur l'individualité de l'expression, s'éloigner du voyeurisme de la présentation de 'cas' ». (...) Il considère la collection lausannoise comme un ghetto et estime que la présentation des productions s'avère être une 'tentative laborieuse' d'inviter le public à frayer avec l'étrangeté artistique » (Peiry, 1997, p. 253 et 255).

Le nombre de musées consacrés à l'Art Brut s'accroît et il trouve maintenant sa place dans des musées non spécialisés. Depuis le début des années quatre-vingt, la Halle Saint-Pierre

---

<sup>97</sup> Quelques éléments figurent dans Danchin, 2006, p. 97-128.

<sup>98</sup> Pour reprendre l'expression de Dubuffet : « l'Art Brut opposé aux arts culturels ».

<sup>99</sup> Les similitudes des œuvres sont commentées par Werner Spies, dans *Max Ernst - collagen. Inventar und Widerspruch*, Cologne 1974 (cité par McGregor, 1989, p. 279).

(musée<sup>100</sup> ayant le statut d'association loi 1901) est le site parisien privilégié pour les expositions d'Art Brut, d'art médiumnique et des diverses formes de création « en marge ». La Collection de l'Art Brut à Lausanne est un musée municipal. La reconnaissance de la collection de l'Aracine par la Direction des Musées de France qui lui confère le statut de « musée contrôlé » en 1986, puis la reprise de la collection par le musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq (où une nouvelle aile est en construction pour l'abriter) confirment l'intérêt grandissant des pouvoirs publics français pour l'Art Brut. En effet, lorsque Dubuffet voulut léguer sa collection au début des années 1970, aucun terrain d'entente ne put être trouvé entre l'artiste et le Ministère de la Culture<sup>101</sup>, mais il est vrai que Dubuffet souhaitait que la collection reste indépendante d'organismes psychiatriques ou culturels.

Si un marché florissant d'*outsider art* et de *folk art* existe aux États-Unis, le marché reste peu développé en Europe au tournant des années 2000. En examinant<sup>102</sup> les ventes aux enchères concernant des artistes qui figurent dans la collection de Lausanne, il apparaît que sur les 295 artistes répertoriés dans la Collection de l'Art Brut à Lausanne lors d'une consultation du fichier début 2000, 40 figurent dans les bases de données de ventes aux enchères entre 1987 et 2000. Ces ventes d'artistes pour l'essentiel européens sont concentrées dans les capitales européennes (Londres, Vienne, Paris, Berne) et dans d'autres villes suisses comme Lucerne ou Zürich. A Paris, quelques œuvres passent en vente à l'Hôtel Drouot, ou, plus récemment, chez Artcurial, en général dans les ventes d'art moderne et contemporain. Certains commissaires-priseurs, comme maître Briest<sup>103</sup>, en incluent assez régulièrement. La reproduction de l'œuvre figure de plus en plus souvent au catalogue et parfois même dans l'annonce de la *Gazette de Drouot* : cette mention apparaît comme un indice de la légitimation de l'auteur (plusieurs toiles de Lesage ont été vendues en 1999-2000, dont une à Drouot-Montaigne, indice supplémentaire de consécration (Quemin, 1994)). Par ailleurs, en 1999 la FIAC de Paris comptait une galerie dite d'Art Brut et d'*Outsider Art* (la galerie Ritsch-Fisch). Elle exposait quelques artistes de la partie « Art Brut » de la collection de Dubuffet (Aloïse, Madge Gill, Michel Nedjar) ainsi des artistes de la partie « Neuve Invention » comme Gérard Sendrey, fondateur du Site de la Création Franche à Bègles, dont les œuvres font également partie de la collection de l'Aracine.

La présence dans le Bénézit, célèbre dictionnaire des « peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs », est un autre indice de consécration : c'était le cas de 24 artistes parmi les 295 répertoriés dans la Collection de l'Art Brut à Lausanne en 2000.

Les artistes qui se trouvent cumuler les indices précédents, présence dans le Bénézit, ventes aux enchères, présence de leurs œuvres dans des expositions internationales ou à côté d'œuvres d'artistes reconnus dans le champ « officiel », constituent un groupe que certains auteurs ont qualifié de « classiques »<sup>104</sup>. L'une de leurs caractéristiques est d'ailleurs d'être généralement décédés, donc ne pouvant déchoir du statut de créateur d'Art Brut quelle que soit la valeur marchande prise par leurs œuvres. Par exemple, Roger Cardinal et John Beardsley ont préparé, sous le nom de *Private Worlds*, une exposition sur les « classiques de l'art outsider européen » qui s'est tenue au Katonah Museum, dans l'Etat de New York, de

---

<sup>100</sup> Financé en partie par la Ville de Paris et en partie sur ses fonds propres.

<sup>101</sup> Sur les négociations avec le ministère de la Culture français et la donation de la Collection à la Suisse, voir Peiry, 1997, p. 172.

<sup>102</sup> À l'aide de différentes bases de données accessibles sur Internet ou Minitel. Ces bases ne sont pas nécessairement complètes, mais la présence d'un artiste dans ces bases a été considérée comme un indice de notoriété. Par ailleurs, de nombreuses transactions échappent à tout enregistrement, les vendeurs s'adressant directement aux collectionneurs ou aux musées.

<sup>103</sup> Actuellement (2004) l'un des partenaires d'Artcurial.

<sup>104</sup> Par exemple Peiry, 1997, p. 213.

décembre 1998 à février 1999. De telles expositions contribuent à construire la catégorie qu'elles visent à présenter. Le rôle du musée de Lausanne et des grandes collections dans la consécration des artistes est reconnu par Michel Thévoz lui-même : « ... je m'avise avec consternation que la plupart des galeristes ne se fient pas à leur propre sensibilité mais à un label. En l'occurrence, le label de l'Art Brut, c'est d'être représenté au musée qui porte ce nom » (Peiry, 1997, p. 282).

Afin de résumer et d'illustrer ces résultats, j'ai réalisé une analyse des correspondances sur les artistes faisant partie de la collection de l'Art Brut à Lausanne au début de 2000 avec pour variables actives :

- être cité ou avoir une œuvre reproduite dans les principaux ouvrages ayant pour thème l'Art Brut et la collection de Dubuffet (à la date de l'étude) : l'ouvrage de Cardinal de 1972, celui de Thévoz de 1975, et celui de Lucienne Peiry de 1997 ;

- avoir au moins une œuvre présentée lors de l'une des expositions suivantes : celles organisées par Dubuffet, en 1949 à la galerie Drouin (*L'art brut préféré aux arts culturels*) et en 1967 au Musée d'Arts Décoratifs (*L'art brut*) ; *Les singuliers de l'Art*, organisée par Alain Bourbonnais et Michel Ragon en 1978 au Musée d'Art Moderne, qui comptait entre autres de nombreux « habitants-paysagistes » ; *Outsiders*, organisée par Roger Cardinal et Victor Musgrave, en 1979, à la Hayward Gallery de Londres ; *Parallel Visions : Modern artists and Outsider Art*, exposition itinérante du Los Angeles County Museum of Art, organisée en 1992 ; *Art Brut et Compagnie, la face cachée de l'art contemporain*, organisée par Laurent Danchin à la Halle Saint-Pierre à Paris, en 1995-1996, qui rassemblait diverses collections françaises ou d'origine française comme celle de Lausanne ; *Art Outsider et Folk Art des collections de Chicago*, organisée en 1998 par Laurent Danchin et Martine Luzardy à la Halle Saint-Pierre à Paris ; enfin, *Private Worlds*, exposition sur les « classiques de l'art outsider européens », organisée en 1998-1999 par Roger Cardinal et John Beardsley au Katonah Museum (Etat de New York).

- des indicateurs de reconnaissance par le monde de l'art « officiel », et par le marché, à travers, d'une part, la présence dans l'une des bases de données sur les ventes aux enchères accessibles sur Internet et, d'autre part, dans le Bénézit de 1999.

Le premier clivage, évident, se fait entre ceux qui bénéficient d'au moins un de ces « indices de notoriété » et ceux qui n'en bénéficient pas ; on a donc limité l'analyse au premier cas, qui concerne 158 cas sur les 295 étudiés, soit 54 % des personnes dont les créations sont réunies dans la collection de Lausanne. Les œuvres des autres sont simplement « conservées » sans pour autant atteindre la notoriété.

Le premier axe de l'analyse est un axe à la fois de notoriété et d'ancienneté : il oppose ceux qui ont peu de « points de notoriété » et ceux qui en ont beaucoup, comme l'indique la projection en supplémentaire d'une variable indiquant le nombre de « points » obtenus (dont la valeur peut aller de un à treize). Cet axe est déterminé par la présence dans plusieurs expositions : *Parallel Visions* de 1992, et *Private Worlds* de 1999, toutes deux réalisées aux États-Unis, *Outsiders* qui s'est tenue à Londres en 1979, et *Art Brut et Compagnie* (Paris, 1995). Déterminent aussi cet axe la présence dans le livre de Roger Cardinal et dans le Bénézit. Contribuent beaucoup à cet axe les grands classiques européens, tels qu'Aloïse, Wölfli, Heinrich Anton Müller, Lesage, Madge Gill, Crépin, Scottie Wilson, qui ont tous entre 9 et 12 « indices de notoriété » et constituent les grandes figures historiques de l'Art Brut. On remarque le rôle joué par Roger Cardinal, organisateur de deux expositions et auteur d'un livre, dans la constitution d'une époque classique de l'Art Brut et dans la mise à disposition du public anglophone des connaissances sur le sujet. A l'opposé se trouvent les artistes qui n'ont figuré que dans peu des sources précédentes, ou des artistes arrivés plus

récemment dans la collection et qui, quel que soit leur avenir en termes de notoriété, ne peuvent pas de ce fait dépasser un certain nombre de citations, comme Raugéi, artiste de l'atelier La Tinaia associé à un hôpital psychiatrique italien. Mais, parmi les artistes qui n'ont que peu (ou n'ont pas) de points de notoriété, on trouve aussi des producteurs présents dès le début des collections de Dubuffet.

Le deuxième axe est fortement lié à la présence dans les premières expositions de Dubuffet et dans le livre de Thévoz de 1975, en opposition avec la participation au marché et le rapprochement avec les collections américaines : d'un côté, des artistes qui ont figuré dans l'exposition sur les collections privées de Chicago, comme certains artistes d'origine américaine (Darger, Evans), les artistes de Gugging - l'atelier lié à un hôpital psychiatrique dont on a vu plus haut la stratégie de positionnement sur le marché (Walla, Hauser) - et d'autres artistes proches du marché comme le Français Nedjar. De l'autre, les créateurs provenant de collections psychiatriques anciennes, surtout celle du docteur Ladame (dont une partie importante fut donnée à Dubuffet en 1948 par le Docteur Ladame lui-même) et, à un moindre titre, celle du docteur Marie (donnée par la femme du docteur Marie en 1966). Les œuvres de ces personnes, généralement hospitalisées lors de la réalisation de leurs dessins, ont été maintes fois reproduites et exposées ; mais leurs auteurs n'entrent que rarement sur le marché de l'art, sans doute parce que la plupart des œuvres qui leur sont clairement attribuées sont dans la collection de Lausanne ou dans d'autres collections dont elles ne sortent pas pour être mises sur le marché, sinon par des transactions discrètes que nos données n'enregistrent pas. Cet axe oppose aussi des créateurs vivants à d'autres qui sont décédés depuis longtemps.

Enfin, le troisième axe oppose l'exposition sur les collections de Chicago à celle sur les singuliers de l'art, qui correspond également à une opposition entre l'Europe et les États-Unis<sup>105</sup>.

## **2. La conservation, la célébration, le marché**

Cette analyse permet de mettre en évidence les différentes destinées des œuvres d'Art Brut (et plus précisément de celles de la collection de Lausanne, collection européenne, fortement marquée par son fondateur, et une des plus anciennes) : la conservation, la célébration, l'introduction sur le marché (du vivant et avec la participation consciente de l'artiste ou non). Ces deux dernières dimensions, célébration et marché, introduisent une hiérarchisation bidimensionnelle dans l'univers des artistes d'Art Brut représentés à Lausanne, certains cumulant les deux aspects. Une étude étendue aux ouvrages américains et aux créateurs des collections américaines distribuerait sans doute différemment les créateurs de cette nationalité sur ces deux axes, mais sans en modifier la nature.

Différents acteurs assurent ce travail de consécration, parfois de façon conflictuelle. Pour ceux qui se préoccupent avant tout de la conservation, il s'agit de préserver les œuvres, de les cataloguer et même de les découvrir avant leur destruction. Ainsi, l'association américaine SPACES s'est donné pour but la découverte et la préservation d'« environnements ». La conservation est plus ou moins « fermée », la collection n'étant visible que sous des conditions restrictives (avec un accès assez restreint comme dans certains hôpitaux psychiatriques, ou, comme il était précisé dans le legs de Dubuffet à la Suisse, dans un lieu dont les collections ne doivent pas sortir). Ceux qui cherchent à faire connaître cette forme d'art à un public élargi au-delà de quelques élus, travaillent à sa célébration, à travers expositions, livres, monographies d'artistes ou ouvrages plus généraux. Enfin, pour ceux, collectionneurs ou marchands, qui travaillent à la constitution d'un marché, il s'agit d'alimenter ce marché tout en préservant assez de rareté pour maintenir un niveau de prix. Il

---

<sup>105</sup> L'exposition sur les collections privées de Chicago avait pour commissaire Judy Saslow, galeriste de cette ville, et comporte donc probablement davantage de productions des artistes qu'elle représente ou collectionne.

faut noter que je décris ici plus des positions que des individus ; si certains sont fortement ancrés dans l'une ou l'autre de ces attitudes, d'autres occupent ces positions successivement, selon le contexte, par exemple certains marchands qui sont aussi des érudits dans leur champ et des collectionneurs enthousiastes.

Par ce travail de consécration, les frontières de l'Art Brut tendent à s'estomper, les créateurs les plus reconnus ne présentant plus guère de différences avec les autres artistes, du moins du point de vue de la façon dont ils sont considérés par le monde de l'art. Si un jour l'Art Brut continue à voir son statut s'élever et n'est plus considéré que comme une partie de l'art « culturel » (ou « central »), on peut se demander avec G. Fine si la communauté qui l'a créé et s'est créée autour gardera les mêmes relations étroites d'interconnaissance : « *Labels serve the interests of individuals and institutions. To erase labels, forcing this work into the mainstream (where it might or might not thrive), would erase the community* » (Fine , p. 27).

\*\*\*\*\*

Si les deux thèmes de recherche dont il a été question au cours de ces deux premières parties ont des points communs liés à leur situation « en marge » (du logement « ordinaire », comme le dit l'INSEE, ou de l'art « culturel », selon l'expression de Dubuffet) les travaux que j'ai menés sur l'un et l'autre ont aussi en commun une certaine façon de poser les questions et d'utiliser les outils (nomenclatures, techniques d'analyse, etc.) afin de tenter d'y répondre. La réflexion méthodologique sur ces outils, mis en œuvre dans des configurations de recherche diverses, m'a conduite, me semble-t-il, à mieux comprendre à la fois les limites des outils employés et certains aspects des situations et des processus étudiés. C'est cette réflexion méthodologique (y compris dans une partie biographique, où je considère que le chercheur fait partie de ses outils et, comme tel, doit donc avoir un certain recul sur sa trajectoire sociale) qui inspire la troisième partie de ce mémoire.



## ANNEXES II

### **Annexe II.1 : Quelques repères chronologiques (1847-2005)**

*Cette chronologie, volontairement succincte, concerne essentiellement l'Europe jusqu'en 2005, et est centrée autour de Dubuffet et de la collection de l'Art Brut. Pour plus de détails sur les États-Unis, voir le catalogue de l'exposition Art outsider et folk art des collections de Chicago (Danchin et Lusardy, 1998). D'autres chronologies plus détaillées figurent dans le catalogue de l'exposition Art Brut, collection de l'Aracine (1997), dans (ABCD, 2000) et dans le catalogue de l'exposition Dubuffet et l'Art Brut (2005).*

Année	Livres	Expositions	Collections	Divers
1847				Première manifestation de spiritisme à Hydesville, USA
1857	Allan Kardec, <i>Livre des Esprits</i>			
1864	Cesare Lombroso, <i>Genio e follia</i>			
1900		Première exposition d'œuvres de malades mentaux au Bethlem Royal Hospital de Londres		
1905			Collection Auguste Marie dans l'hôpital de Villejuif	
1907	Marcel Réja, <i>L'art chez les fous</i>			
1910				Max Ernst suit des cours de psychiatrie
1913		Sir George Savage organise une grande exposition publique d'art des aliénés au Congrès Médical International de Londres		
1916				André Breton, étudiant en médecine et mobilisé, est affecté au centre neuropsychiatrique de Saint-Dizier
1921	Walter Morgenthaler, <i>Ein Geisteskranker als Künstler</i>			Apparition du terme <i>folk art</i> dans l' <i>Oxford English Dictionary</i>
1922	Hans Prinzhorn, <i>Bildnerei Des Geisteskranken</i>			
1924	Jean Vinchon, <i>l'Art et la folie Premier Manifeste du Surréalisme</i>			
1930		<i>L'art et les maladies mentales, dessins, peintures, sculptures, broderies</i> , Musée D'Art et d'Histoire de Genève		
1931				André Breton découvre le « Palais Idéal » du Facteur Cheval
1937		Exposition nazie <i>Entartete Kunst</i> (l'art dégénéré)		
Été 1945				Jean Dubuffet effectue son voyage en Suisse
1946		Exposition à l'hôpital Sainte-Anne d'œuvres de malades mentaux		

<b>15 /11/ 1947</b>			Création du Foyer de l'Art Brut, exposition permanente dans le sous-sol de la galerie René Drouin à Paris	
<b>11 /10/ 1948</b>			Fondation de la Compagnie de l'Art Brut par Dubuffet, transfert dans le pavillon Gallimard	
<b>1949</b>		<i>L'art Brut préféré aux arts culturels</i> , organisée par Jean Dubuffet à la galerie Drouin à Paris		
<b>1950</b>		<i>Exposition internationale d'Art psychopathologique</i> , hôpital Sainte-Anne		
<b>1951</b>				André Breton démissionne de la Compagnie de l'Art Brut
<b>8 /10/ 1951</b>			Liquidation de la Compagnie (dissolution officielle le 23 janvier 1952)	
<b>10/ 1951</b>			Transfert des collections aux États-Unis, chez Alfonso Ossorio	Départ de Dubuffet pour New York.
<b>1956</b>	Robert Volmat, <i>L'art psychopathologique</i>			
<b>1959</b>		<i>L'Art Brut</i> , galerie Alphonse Chave		Fondation de la Société Internationale de Psychopathologie de l'Expression (dont le président est Robert Volmat)
<b>1960</b>				Naissance du courant de l'antipsychiatrie (Angleterre, Italie, France)
<b>Printemps 1962</b>			retour à Paris des collections, dans un hôtel particulier acquis par Dubuffet rue de Sèvres	
<b>24 /09/ 1962</b>			renaissance de la Compagnie de l'Art Brut	
<b>1962</b>			Fondation de l'American Museum of Folk Art (New York)	
<b>1964</b>	Début de la parution des Cahiers de l'Art Brut			
<b>1967</b>		<i>L'Art Brut</i> , organisée par Jean Dubuffet au Musée des Arts Décoratifs à Paris		

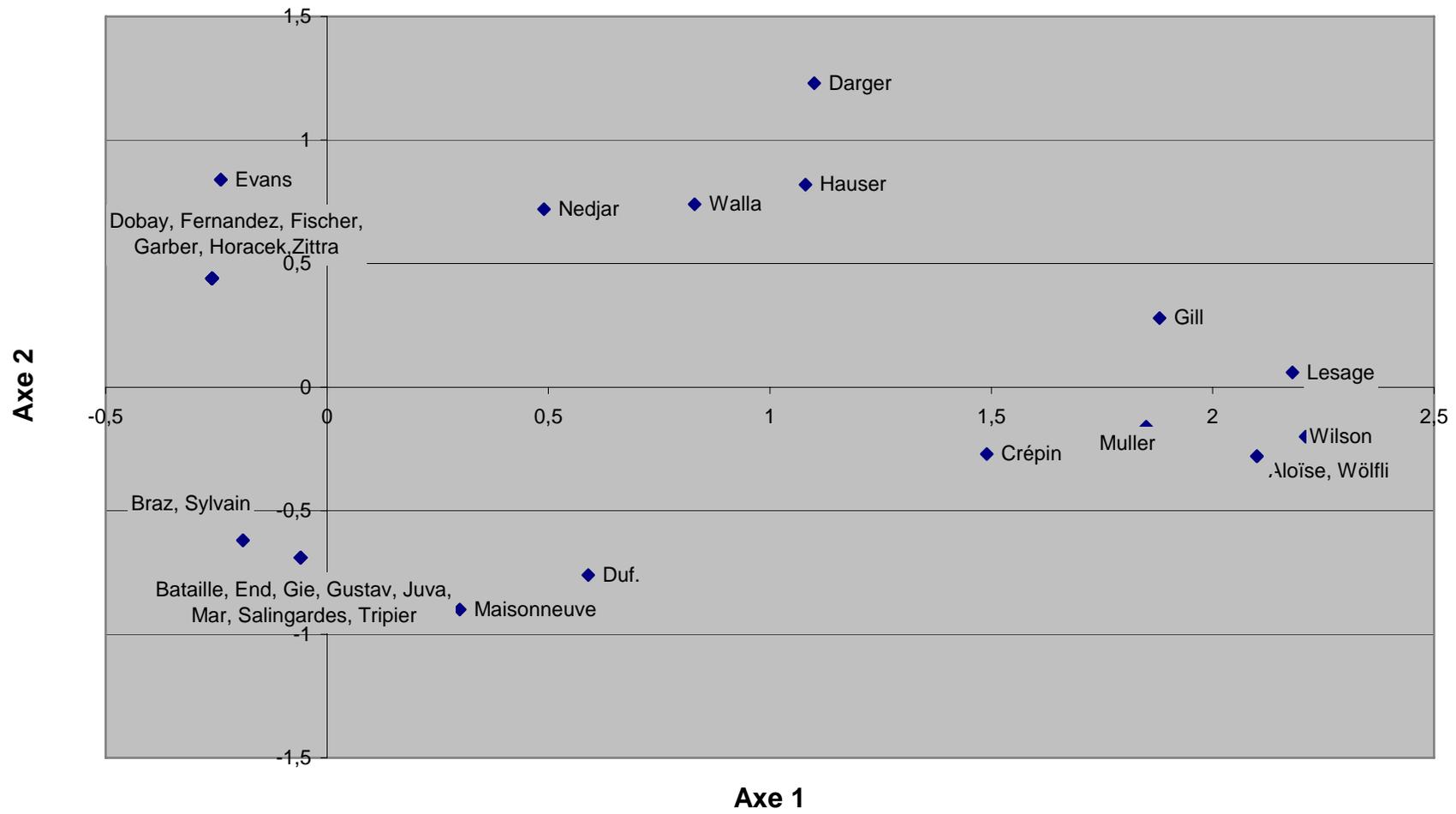
<b>1971</b>			Dubuffet offre sa collection à la ville de Lausanne	
<b>1972</b>	Roger Cardinal, <i>Outsider Art</i> Traduction de Prinzhorn en anglais			
<b>1972</b>		La Documenta 5 de Kassel consacre une section à l'art des malades mentaux		
<b>1975</b>	Michel Thévoz, <i>L'Art Brut</i>			
<b>1976</b>	Traduction de Thévoz en anglais		Installation de la Collection de l'Art Brut au château de Beaulieu à Lausanne	
<b>1978</b>		<i>Les Singuliers de l'art</i> , Alain Bourbonnais et Michel Ragon, musée d'Art Moderne de la ville de Paris		
<b>1979</b>		<i>Outsiders</i> , Roger Cardinal et Victor Musgrave, Hayward Gallery de Londres		
<b>1981</b>			Victor Musgrave crée <i>The Outsider Archive</i> à Londres, avec Monika Kinley ; Leo Navratil fonde la Maison des Artistes à l'hôpital de Gugging près de Vienne	
<b>1982</b>				Jean Dubuffet donne le nom de Neuve Invention aux œuvres « pas tout à fait brutes » de sa collection
<b>1983</b>			Ouverture de la Fabuloserie à Dicy dans l'Yonne (Alain et Caroline Bourbonnais)	
<b>1984</b>			Ouverture du musée de l'Aracine à Neuilly-sur-Marne (Madeleine Lommel, Michel Nedjar, Claire Teller)	
<b>1985</b>				Mort de Jean Dubuffet
<b>1986</b>			La Direction des Musées de France confère à l'Aracine le statut de " musée contrôlé "	
<b>1988</b>		Exposition à Lausanne de Neuve Invention		Mort d'Alain Bourbonnais
<b>1989</b>	Mars : premier numéro de <i>Raw Vision</i> , revue créée à Londres par le peintre John Maizels		Ouverture par Gérard Sendrey du Fonds de la Création Artistique Brute et Inventive à Bègles, Gironde. II	

	McGregor, <i>The discovery of the art of the insane</i>		deviendra le Site de la Création Franche l'année suivante	
1992		<i>Parallels Visions : Modern Artists and Outsider Art</i> , Los Angeles County Museum of Art		
1993				Première <i>Outsider Art Fair</i> à New York
1994			Ouverture du musée de Zwolle en Hollande (De Stadshof, Museum for Naive and Outsider Art)	
1995		<i>La beauté insensée, œuvres de la collection Prinzhorn</i> , à Charleroi puis Lausanne	Ouverture de l'American Visionary Art Museum de Baltimore	
1995-1996		<i>Art Brut et compagnie, la face cachée de l'art contemporain</i> , organisée par Laurent Danchin, Halle Saint-Pierre, Paris		
1996			Ouverture du musée de Bönningheim (Musée Charlotte Zander) en Allemagne	
1997	Lucienne Peiry, <i>L'art Brut</i>		Don et exposition de la collection de l'Aracine au musée d'Art Moderne et Contemporain de Villeneuve d'Ascq	
1998-1999		<i>Art Outsider et Folk Art des collections de Chicago</i> , organisée par Laurent Danchin et Martine Lusardy, Halle Saint-Pierre, Paris <i>Private Worlds : Classic Outsider Art from Europe</i> , organisée par John Beardsley et Roger Cardinal au Katonah Museum of Art		
1999-2000		<i>Art spirite, médiumnique, visionnaire, messages d'outre-monde</i> , Halle Saint-Pierre, Paris	Création de l'association ABCD (Art Brut, connaissance et diffusion) à Paris en 1999	
2001		Début de la tournée américaine de l'exposition <i>ABCD, a collection of ART Brut</i> (2001-2004)	Nouveau bâtiment de l'American Folk Art Museum à New York, fermeture du musée de Zwolle (Pays-Bas)	
2002		Symposium consacré à l'Art Brut à la Tate Modern, à Londres <i>Les chemins de l'Art Brut (1)</i> à		

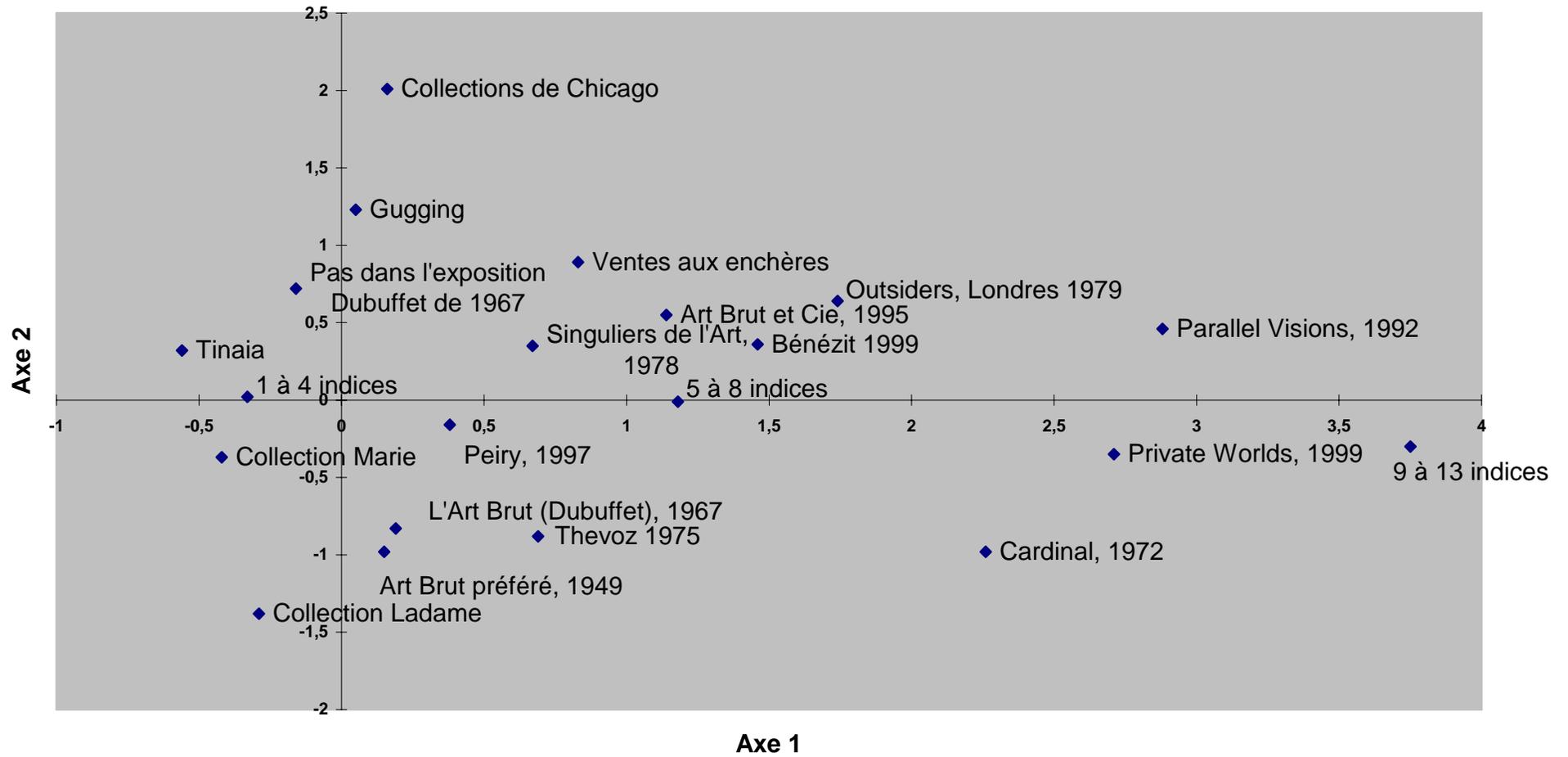
		Villeneuve d'Ascq		
<b>2003</b>		Divers symposiums sur l'Art Brut <i>Les chemins de l'Art Brut (2)</i> à Villeneuve d'Ascq	Agrandissement de la collection de Lausanne	
<b>2004</b>		<i>ABCD : à corps perdu</i> , Pavillon des Arts, Paris <i>Les chemins de l'Art Brut (3)</i> à Villeneuve d'Ascq		
<b>2005</b>		<i>Dubuffet et l'Art Brut</i> , Düsseldorf, Lausanne, Villeneuve d'Ascq <i>Outsider Art : the Musgrave Kinley Outsider Collection and Archives</i> , Londres, Tate Britain	Les archives de la Collection Musgrave- Kinley sont données à la Tate Britain	

## **Annexe II.2 : L'analyse des données sur les artistes de Lausanne**

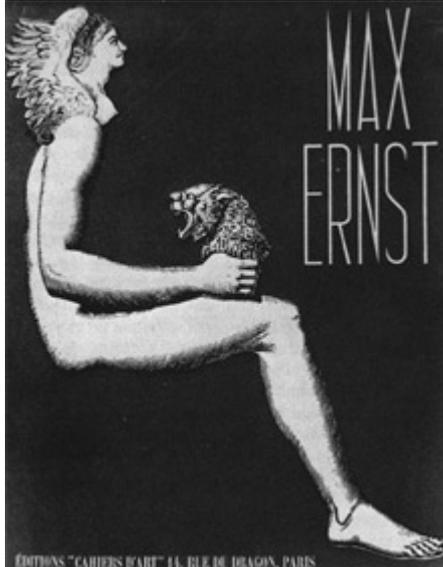
## Les artistes



## Les indices de notoriété



### Annexe II.3 : Ernst et Natterer, une comparaison usuelle



Max Ernst, Œdipe  
Couverture d'un numéro spécial des Cahiers d'Art (1937)  
Le collage original date du début des années 1930



August Natterer, Le berger miraculeux (vers 1919)  
Heidelberg, collection Prinzhorn

## **Partie 3. Douze années de pratique de recherche**



Au cours de ces douze années de recherche, j'ai expérimenté des méthodes et des organisations du travail variées. Seule, ou avec l'équipe de l'INED complétée par des enquêteurs, ou encore dans différents groupes internationaux, j'ai utilisé les méthodes quantitatives, à travers la réalisation et l'analyse d'enquêtes statistiques ; les entretiens approfondis, qu'il s'agisse de responsables de services d'aide, de membres d'associations, de travailleurs sociaux, de personnes sans domicile, de collectionneurs d'Art Brut, de conservateurs, de galeristes, d'artistes ; l'analyse du journal d'Albert Vanderburg, les échanges avec lui et l'observation de son milieu ; et diverses combinaisons de ces méthodes. Cette « triangulation », pour reprendre une métaphore maritime largement utilisée dans la recherche anglo-saxonne, permet de multiplier les points de vue sur un objet afin de mieux le connaître. Ces différentes approches conduisent également à se poser des questions à la fois éthiques et scientifiques.

Par ailleurs, toute recherche empirique nécessite d'établir des compromis entre les exigences de la méthode et celles du terrain (par exemple, lorsqu'on veut réaliser un échantillon aléatoire des personnes fréquentant un point soupe, sans perturber cette distribution). Ces difficultés, et d'autres encore, non seulement permettent au chercheur de mieux connaître les limites de ses outils, mais éclairent sur certaines caractéristiques du domaine de recherche. Le chercheur lui-même peut être considéré comme l'un de ses outils, et pour « s'utiliser » au mieux doit réfléchir à ce que sa position et sa trajectoire peuvent apporter à sa recherche ou au contraire en quoi elles peuvent le limiter.

## **I. Adapter et combiner les méthodes et les points de vue**

L'opposition entre certains tenants des méthodes quantitatives et d'autres qui pratiquent uniquement les méthodes qualitatives est bien connue, de même que les positions qui considèrent qu'il convient d'adapter la méthode aux questions qu'on se pose (sous la contrainte du budget dont on dispose) ou que l'association de méthodes quantitatives et qualitatives est souhaitable, en particulier sur des thèmes jusque-là peu traités et sur des catégories en marge (Marpsat, 1999b et 2001). Je me contenterai ici, après avoir rappelé la diversité des méthodes employées dans les différentes recherches que j'ai conduites depuis 1993, de donner quelques exemples précis d'apport réciproque de ces différentes méthodes.

### **1. Quelques-unes des méthodes employées**

Dans la pratique de la recherche, les méthodes quantitatives et qualitatives ont elles aussi une frontière floue, que le chercheur explore avec profit. Le type de données et la façon de les analyser peuvent se combiner différemment. Par exemple, les questionnaires standardisés d'une enquête statistique, qui sont l'un des piliers des méthodes quantitatives, peuvent être examinés de façon individuelle, pour se faire une idée de la globalité de la trajectoire d'une personne, lorsqu'ils comportent une partie de biographie rétrospective. C'est aussi le cas si

l'analyse quantitative a montré que les données concernant cet « individu » statistique présentent des contradictions apparentes ou des éléments inexplicables. Retourner au questionnaire (à défaut de pouvoir réinterroger l'enquêté) permet généralement de savoir s'il s'agit de questions comprises différemment par l'enquêté et par le chercheur, d'erreurs de codage ou de saisie, ou bien s'il existe une explication due à la spécificité d'un parcours. Les questionnaires statistiques peuvent aussi contenir des questions ouvertes, ou porter en marge des commentaires rédigés par l'enquêteur. Ainsi, dans les enquêtes pilotes de l'INED auprès des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile, les enquêteurs avaient pour consigne de noter tout élément supplémentaire qu'ils avaient pu glaner lors de la passation du questionnaire. Par ailleurs, la mise en place d'une enquête statistique nécessite une présence prolongée sur le terrain, et des observations, dont il peut être fait une exploitation qualitative. De même qu'on peut utiliser de façon non chiffrée des données recueillies pendant une enquête statistique, de même, on peut utiliser des méthodes d'analyse quantitative sur des données qualitatives, par exemple en employant un logiciel d'analyse textuelle sur des textes provenant d'entretiens ou, comme je le mentionne dans *Le Monde d'Albert la Panthère*, sur le contenu d'un journal intime, celui d'un homme à la rue depuis plusieurs années.

Au cours des douze dernières années, j'ai coordonné ou réalisé moi-même la collecte de données quantitatives ou qualitatives, et les ai analysées ainsi que d'autres collectées par d'autres organismes, comme l'INSEE. Mes recherches se sont déroulées au sein de configurations de travail très variables. En tant que responsable du programme de recherche de l'INED sur les personnes sans domicile et les situations marginales de logement, j'ai travaillé au sein d'une équipe comportant des chercheurs, des statisticiens, des enquêteurs, des responsables de terrain, et avec l'appui du personnel de l'INED, membres permanents ou vacataires ; nous bénéficions de financements importants ; nous collaborions avec des chercheurs étrangers et nous nous sommes appuyés sur un partenariat avec les associations. En revanche, lorsque j'ai analysé le parcours d'Albert Vanderburg, c'est surtout avec lui que cette analyse s'est construite, et lorsque j'ai exploré le monde de l'Art Brut, en tant que chercheur associé au CSU, je travaillais seule<sup>106</sup> et avec des moyens très limités. Voici quelques exemples des méthodes mises en œuvre, des données collectées et des analyses entreprises :

En ce qui concerne les méthodes d'enquête élaborées au sein de l'INED, il s'agissait, d'une part, de réaliser des enquêtes statistiques sur échantillon représentatif des personnes utilisant les services d'hébergement et de distribution de repas, enquêtes qui permettent d'avoir une bonne couverture de la population sans domicile (voir la première partie de ce mémoire) ; et, d'autre part, d'enquêter les personnes sans domicile contactées par les maraudeurs, ce qui permet d'étudier la couverture des enquêtes sur les sans-domicile évoquées ci-dessus.

Cette élaboration de méthodes s'est accompagnée de la collecte de données quantitatives, à l'occasion des enquêtes statistiques sur les personnes sans domicile dans la région parisienne. J'ai aussi élaboré une base de données sur les artistes d'Art Brut, recueillies dans différentes sources dont la recherche n'est pas la destination *a priori* (catalogues d'expositions, Bénézit, bases de données de ventes aux enchères, registres et archives de diverses collections - voir partie 2).

Du côté qualitatif, de nombreux entretiens ont été conduits, avec des sans-domicile, des responsables de services d'aide, des travailleurs sociaux, des bénévoles, par des membres de l'équipe de l'INED ou par moi-même. Ces entretiens se sont déroulés dans trois types de

---

<sup>106</sup> Pour autant qu'un chercheur travaille jamais seul, notamment lorsqu'il bénéficie des échanges avec d'autres chercheurs, comme c'était le cas dans le cadre du séminaire *Droits d'entrée* animé par Gérard Mauger et Claude Poliak.

situations : en préalable aux enquêtes statistiques parisiennes ; à Honolulu, en cours de rédaction de l'ouvrage sur le journal d'Albert Vanderburg ; après les enquêtes, pour obtenir des éclaircissements sur un thème précis (comme la fratrie des jeunes enquêtés en 1998), ou pour mieux comprendre des éléments dont les enquêtes statistiques ne reflètent que les grandes lignes (comme le « bricolage » mis en place par les sans-domicile pour survivre dans la rue et leur perception de leur situation, dans les entretiens effectués pour le travail de comparaison entre Paris, Saõ Paulo, Tokyo et Los Angeles).

J'ai conduit d'autres entretiens avec des artistes, des collectionneurs, des historiens d'art, des conservateurs de musée, des marchands, dans le cadre du travail sur l'Art Brut, dont l'un des objectifs était de repérer le fonctionnement interne et les réseaux d'interconnaissance dans ce milieu, ainsi que les principes de classement ou de déclassement des artistes par les autres acteurs.

Seule ou avec d'autres membres de l'équipe de l'INED, j'ai réalisé des observations sur différents terrains, dans des centres d'hébergement, des lieux d'accueil de jour, de distribution de nourriture, dans divers autres services aux sans-domicile, et dans la rue la nuit ; à Paris, dans quelques villes de province, à Saõ Paulo, Los Angeles, Washington D.C. (en particulier en accompagnant une équipe d'agents recenseurs pour voir comment était conduit le recensement des sans-domicile aux États-Unis en 2000), à Madrid, à Londres, et à Honolulu ; ainsi que dans un hôpital psychiatrique lieu de résidence d'un artiste, dans divers lieux d'exposition, chez des collectionneurs et lors de vernissages, pour la recherche sur l'Art Brut.

J'ai analysé les données quantitatives par des méthodes diverses (tableaux, analyse des données, modèles logistiques), qu'il s'agisse d'exploiter les enquêtes de l'INED sur les sans-domicile, ou de réaliser des analyses secondaires d'enquêtes<sup>107</sup> conduites par l'INSEE, que ces données portent sur les sans-domicile, permettent de les comparer aux personnes disposant d'un logement, ou de repérer d'autres situations marginales de logement comme les personnes hébergées par un tiers, en meublé, etc. J'ai effectué un traitement quantitatif du fichier de données sur les artistes, entre autres par une analyse des correspondances. J'ai analysé le journal en ligne d'Albert Vanderburg (Marpsat, Vanderburg, 2004), à la fois par un découpage par thèmes et par un logiciel d'analyse textuelle, Alceste. Pour replacer la situation d'Albert Vanderburg, dont j'étudiais le journal, et de ses compagnons, dans le contexte socio-économique local, j'ai utilisé, en tant que données de cadrage, des données publiées par des organismes divers, enquêtes américaines sur les personnes sans domicile, données sur les conditions de logement et d'emploi, notamment à Hawaï ; j'ai fait de même dans le cas français.

## **2. Les apports réciproques du quantitatif et du qualitatif**

Je n'examinerai pas ici les apports de chaque méthode à la connaissance de l'objet de l'étude (il en est question dans les deux premières parties de ce texte) mais plutôt la façon dont on peut combiner ces méthodes ; pour cela je m'appuierai sur quelques exemples précis, tirés de l'ouvrage rédigé avec Albert Vanderburg et de l'ouvrage international projeté sous la direction de David Snow.

Le parcours d'Albert Vanderburg peut être qualifié de trajectoire « improbable » (Poliak, 1991) : né au Texas, engagé à 17 ans dans l'armée américaine en Allemagne, artiste peintre à New York à 20 ans, il occupe ensuite divers emplois de bureau à Londres, New York et Honolulu avant de se retrouver sans domicile dans les rues de cette dernière ville. Toutefois, certains aspects de son passé font partie de ceux qui se retrouvent plus souvent dans les

---

<sup>107</sup> Recensement général de la population, enquêtes sur le logement et sur l'emploi, enquête sur les utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds conduite par l'INSEE en 2001.

parcours des sans-domicile que dans ceux des personnes logées, tels qu'on peut les percevoir à travers les grandes enquêtes : il a subi des mauvais traitements dans sa jeunesse ; il a été victime d'un viol lorsqu'il était enfant ; il avait un père militaire et s'est lui aussi engagé dans l'armée. Un questionnaire statistique du type de ceux des enquêtes de l'INSEE ou de l'INED ne repérerait pas les éléments les plus « improbables » de son parcours, ceux qui concernent sa vie à la frange des milieux artistiques new-yorkais puis londonien lorsqu'il avait entre 20 et 30 ans. Le rapprochement de la trajectoire d'Albert avec celles d'autres sans-domicile, telles qu'on les saisit à travers les enquêtes statistiques, permet donc de mettre en perspective son parcours et de repérer les éléments qu'il a en commun avec de nombreuses autres personnes sans domicile, tout comme l'analyse de son journal permet d'entrevoir la variété que peuvent prendre ces trajectoires à certains moments si proches.

De façon plus générale, un aller-retour entre les données statistiques et les entretiens réalisés par l'INED fait conclure à une grande diversité des parcours des sans-domicile, déjà visible sur les données chiffrées mais que les entretiens font apparaître plus grande encore. En effet le questionnaire reflète nécessairement l'idée que les chercheurs et les différents partenaires de l'enquête (administrations concernées, associations) se font du « sans-domicile moyen ». Les particularités de chacun vont être partiellement gommées par le questionnaire, ou plus précisément par ce qu'il ne demande pas. Marquées souvent par une vision de la « carrière » du sans-domicile qui relève plus ou moins explicitement de la « chute », les questions portent davantage sur les manques, les échecs, les ruptures, que sur les aspects positifs qui ont pu retarder la perte du logement ou aideront à en retrouver un. Les entretiens redonnent une partie de cette diversité perdue, s'ils laissent la possibilité de s'exprimer en dehors d'un cadre strict.

Cette diversité ne serait-elle que le produit de l'imagination de l'enquêté ? Plusieurs auteurs ont fait allusion à la tendance à l'« onirisme social » des sans-domicile (Lanzarini, 1997 ; Snow et Anderson, 1987) qui auraient tendance à « embellir » leur passé ou à s'imaginer un futur bien meilleur (il reste à voir si cette tendance est propre aux sans-domicile ou commune aux personnes dont la situation présente est difficile à vivre, ou dont le passé est douloureux). Une partie des trajectoires dont nous avons recueilli le récit peuvent en être marquées, sans que nous puissions nécessairement en vérifier la teneur (sur les raisons qui portent à croire au récit d'un enquêté ou au contraire à le disqualifier voir Marpsat et Vanderburg, 2004, p. 319-324 et ci-dessous). Toutefois, dans le cas d'Albert, la partie de son récit qui inspirerait le plus de doutes (celle sur sa vie d'artiste peintre à New York) est la plus facile à vérifier, car son activité artistique a laissé quelques traces dans les dictionnaires d'artistes et diverses autres bases de données et, de plus, j'ai pu contacter plusieurs témoins de cette époque de sa vie, dont certains m'ont envoyé des documents sur les œuvres d'Albert, notamment une série de diapositives les représentant. Dans le cas des entretiens (ou de l'usage d'un journal), comme dans celui des statistiques, on est également pris dans une tension entre une attitude « réaliste » (utiliser les informations confiées par les individus comme une description relativement fidèle de leur passé et de leur quotidien) et une attitude qui consiste à analyser ces récits comme des représentations et des façons de se présenter à l'enquêteur, de construire une image de soi avec laquelle on puisse vivre.

L'analyse du journal d'Albert permet aussi de considérer avec plus de prudence certains indicateurs statistiques. Par exemple, une version du test dit DETA<sup>108</sup>, censé repérer les usagers d'alcool présentant des risques d'alcoolodépendance, figure dans le questionnaire de l'enquête SD2001 de l'INSEE. Il s'agit de trois questions portant sur les douze derniers mois :

---

<sup>108</sup> Diminuer, Entourage, Trop, Alcool. C'est une traduction du test américain CAGE (Cut down, Annoyed, Guilty, Eye-opener). Voir Peretti-Watel, 2006 et DREES, *Etudes et Résultats* n°405.

« avez-vous ressenti le besoin de diminuer votre consommation de boissons alcoolisées ? », « votre entourage vous a-t-il fait des remarques au sujet de votre consommation de boissons alcoolisées ? » et « avez-vous déjà eu besoin d'alcool dès le matin pour vous sentir en forme ? ».

Or les deux premières questions mesurent tout autant la nature du réseau de relations de l'enquêté et sa tolérance aux comportements de consommation d'alcool, ce qui rend difficile à interpréter les comparaisons avec des personnes de milieux sociaux différents. Dans certains groupes d'hommes sans domicile, ce serait plutôt la non-consommation d'alcool qui serait stigmatisée. Le manque de remarques de la part des proches peut alors correspondre soit à l'isolement de l'enquêté, soit à son appartenance à ce type de groupe et le relâchement de ses liens avec un milieu moins tolérant envers l'alcoolisme. L'enquête quantitative peut en donner des indices dans les cas où le besoin de boire dès le matin se combine avec un faible réseau relationnel (tel qu'il est mesuré dans l'enquête) ou avec un entourage qui ne fait pas de remarques sur la consommation d'alcool. Mais le journal d'Albert est aussi très clair sur ce point (Marpsat et Vanderburg, 2004, p. 128) :

*Une des différences les plus frappantes entre le peu d'amis qu'il me reste parmi les Logés et ceux chez les sans-domicile est que les sans-domicile ne me sermonnent jamais sur ce que je devrais faire. Aucun d'entre eux n'a jamais suggéré que je devrais trouver un travail, prendre un appartement, mener une vie "normale". Ils ne m'ont jamais dit que je bois trop. (...)*

*Ils ne me demandent pas d'essayer de me transformer en quelque chose d'autre que ce que je suis.*

*Cela me change agréablement. J'ai rarement rencontré cette attitude dans ma longue vie. (T482<sup>109</sup>)*

Albert, dont les liens avec ses amis logés se sont peu à peu distendus, entend donc de moins en moins de remarques sur sa consommation d'alcool. Mais celle-ci a augmenté et il doit boire maintenant dès le matin pour ne pas ressentir le manque.

Les données statistiques peuvent à leur tour aider à interpréter une affirmation recueillie dans un entretien. Ainsi Albert évoque à plusieurs reprises le fait que très peu de ses compagnons d'infortune travaillent (ce qui est une idée courante à propos des personnes sans domicile). Cette affirmation peut être nuancée lorsqu'on regarde sur une longue période la situation par rapport à l'emploi des personnes interrogées : on peut ainsi mettre plus précisément en perspective ce qui se passe à un moment donné et sur le long terme. J'ai regardé cette question dans le cas français. Pour se replacer dans une situation proche de celle des compagnons d'Albert, j'ai limité les données à celles portant sur les hommes sans domicile depuis plus d'un an, et effectué une comparaison entre, d'une part, ceux qui vivent dans l'espace public ou dans des centres d'hébergement « qu'ils doivent quitter le matin », selon les termes de l'enquête de l'INSEE - centres proches de celui décrit par Albert et souvent qualifiés de « centres d'hébergement d'urgence » - et, d'autre part, ceux qui vivent dans des centres de longue durée, où l'hébergement est souvent accompagné d'actions de réinsertion. Parmi les sans-domicile qui vivent dans la rue ou dans un centre d'urgence, la proportion de ceux ayant un travail régulier le mois de l'enquête est plus faible (8 %) que parmi ceux qui dorment dans un centre de longue durée (38 %) ; ils occupent plus souvent (19 % contre 4 %) des emplois occasionnels de quelques heures (décharger un camion, repeindre une pièce...) ou n'ont pas d'emploi du tout (73 % contre 57 %). Toutefois, sur les treize mois couverts par l'enquête, un peu plus de la moitié d'entre eux ont réussi à travailler à un moment ou à un

---

<sup>109</sup> T482 désigne le Conte (*Tale*) n°482, sur le site d'Albert Vanderburg, <http://www.lava.net/~panther/tale.html>.

autre (53% contre 64 %). L'impression, à un moment donné, que très peu de ces personnes travaillent est donc compatible avec le fait que nombreuses sont celles qui ont travaillé au moins un mois au cours de l'année écoulée.

L'utilisation d'une méthode quantitative (l'analyse textuelle par Alceste) sur le journal d'Albert Vanderburg permet aussi d'affiner l'analyse thématique. En effet, le logiciel détermine des classes constituées de segments de textes, classes qui recouvrent à la fois des thèmes et des manières d'en parler, des « mondes lexicaux ». Ainsi, l'une des classes porte sur la nourriture et la façon de se la procurer. Albert, dans la période analysée, se nourrit essentiellement en récupérant des restes abandonnés par les clients du centre commercial proche du parc où il passe l'après-midi, ou par les étudiants de l'université d'où il rédige son journal. Comme cette activité l'humilie et lui est pénible, il prend un certain recul lorsqu'il en parle, pratiquant ainsi le dédoublement dont parle Pollak à propos de l'expérience concentrationnaire, afin d'affronter des moments difficiles : « (...) le maintien de l'estime de soi, d'une certaine liberté de ses pensées (...) découle, la plupart du temps, du dédoublement de la personne, de sa capacité à se penser à l'écart de la réalité à laquelle elle ne peut se soustraire » (Pollak, 1990/2000, p. 222). L'analyse textuelle conforte cette conclusion car la classe correspondant à la nourriture comporte peu de désignations de la personne par elle-même, pronoms personnels, ou adjectifs possessifs, au contraire d'une autre classe correspondant aux sentiments qui en comporte de nombreux. De même, les nuits mouvementées d'Albert se traduisent par une classe où les mots indiquant un mouvement ou un emplacement sont particulièrement nombreux : à cette époque, il ne dort pas encore dans le centre d'hébergement d'Honolulu mais dehors, ou dans un bâtiment public qu'il partage avec d'autres sans-domicile. Il doit donc se déplacer plusieurs fois par nuit parce qu'il a un voisin bruyant ou que la police intervient. Albert est ainsi très attentif à la place où il s'installe, et dont il décrit les inconvénients (qu'il cherche à minimiser) et les avantages (par exemple, la proximité d'un ami, ou un éclairage qui lui permet de lire).

Dans le travail réalisé sur les sans-domicile parisiens pour l'ouvrage international décrit dans la partie 1, je prendrai aussi l'exemple du lieu où passer la nuit, où la combinaison des résultats des enquêtes et des entretiens permet de mieux comprendre ce qui se passe, à la fois au niveau des individus et à celui des institutions.

Sur ce thème, comme on l'a vu dans la première partie, les données statistiques montrent la répartition des sans-domicile dans les différents services d'hébergement et dans la rue, ainsi que la hiérarchisation entre eux qui correspond en partie à la sélection avant d'accéder à ces services. Leurs différentes caractéristiques, être une femme accompagnée d'enfants, un étranger sans papiers, un jeune, fonctionnent comme autant d'atouts ou de désavantages dans l'accès aux prestations et, plus généralement, dans l'accès aux différentes ressources que les sans-domicile utilisent pour se bricoler des conditions de vie plus ou moins acceptables. Si une partie de ces différences entre les sans-domicile (par exemple, ceux qui sont en centre de longue durée occupent plus souvent un emploi que ceux qui sont en centre d'urgence) est le résultat de l'action des travailleurs sociaux présents dans les centres visant la « réinsertion » des hébergés, c'est aussi le résultat des procédures d'admission dans ces centres, ceux qui ont un emploi ayant de meilleures chances d'accéder aux formes d'hébergement les plus stables. Ce rôle des procédures d'admission est particulièrement clair si on s'intéresse à des caractéristiques comme le niveau de formation initiale, antérieur à toute action des travailleurs sociaux, et qui est plus élevé dans les centres de longue durée.

Le classement qui est réalisé à travers les procédures d'admission dans les différents services d'hébergement, mis en évidence par les analyses statistiques, était déjà visible dans une étude qualitative antérieure, réalisée par Charles Soulié pour l'INED (Soulé, 2000) et fondée sur des entretiens avec les gestionnaires des centres, les travailleurs sociaux et les bénévoles. Les

entretiens avec les sans-domicile eux-mêmes donnent à voir le détail de leurs conditions de vie dans ces centres, ainsi que la façon dont ils résolvent les problèmes liés à l'hébergement. Ceux qui ont trouvé un abri dans un endroit sous les yeux du public, ou qui appartient à quelqu'un d'autre, doivent établir des compromis et trouver un accord avec les propriétaires, les habitants du quartier, les commerçants, les forces de police et les agents de sécurité. Il existe plusieurs façons de tenter d'échapper au danger qu'il y a à dormir dehors, surtout lorsqu'on est seul. Pour trouver la sécurité, il s'agit alors de dormir en compagnie d'autres sans-domicile connus, ou de trouver un emplacement qui présente plus de sécurité, comme la salle des urgences d'un hôpital, ou d'avoir un sommeil léger, en gardant à portée une arme ou en étant accompagné d'un chien. Enfin, l'une des questions est celle de l'espace privé : lorsqu'on dort dans l'espace public ou dans un lieu qu'il faut partager avec d'autres (qu'il s'agisse d'un squat, d'un centre d'hébergement, ou du logement de parents ou d'amis), quelles sont les façons de s'aménager un espace privé au sein de l'espace public ou commun, dans lequel on est tout le temps sous le regard des autres ? Les entretiens et l'étude du journal d'Albert fournissent de nombreux éléments de réponse.

### **3. Un travail s'appuyant sur les ressources d'Internet nécessite-t-il une approche spécifique ?**

Le travail sur le journal d'Albert Vanderburg (et les remarques de certains de mes collègues sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un « vrai » terrain) m'ont conduit à m'interroger sur les spécificités de cette approche. Plusieurs points me paraissent rapprocher l'utilisation de données recueillies sur Internet de celle d'autres données : il convient, de la même façon, de mettre en regard différentes sources, virtuelles ou non, afin de s'assurer de leur cohérence ; de prendre en compte le contexte de la situation particulière étudiée ; de conserver des principes quant à la citation et à l'utilisation des textes ; d'apprendre le langage local, c'est-à-dire les différentes façons dont les internautes communiquent entre eux, sinon pour communiquer soi-même, du moins pour comprendre ce qu'on lit et l'utilisation qui est faite de « la toile ».

Outre le journal lui-même, de plusieurs milliers de pages, j'ai utilisé d'autres ressources, en ligne ou non, qui m'ont permis de replacer l'histoire d'Albert dans son contexte historique et local, et son journal dans l'ensemble des autres écrits du même type :

- consultation de nombreux autres journaux « intimes » en ligne ;
- lecture régulière des quotidiens d'Honolulu (dans leur version en ligne), et recherche systématique de tous les articles portant sur les sans-domicile dans les années récentes ;
- consultation de nombreux articles et rapports, comme dans toute recherche ; mais une grande partie d'entre eux ont été consultés par Internet, en particulier des rapports de recherche concernant Hawaii et des articles sur les *home pages* (les pages personnelles sur Internet), difficilement accessibles autrement ;
- afin de vérifier certains points de l'histoire d'Albert Vanderburg, qui a occupé une place à la périphérie du monde de l'art New-Yorkais dans les années soixante, j'ai réalisé une recherche sur diverses bases de données sur Internet (par exemple, la base de données du MOMA à New York), permettant ainsi de contrôler la partie rétrospective de son journal. Par ailleurs, j'ai contacté par email ou par lettre plusieurs personnes qui ont pu me fournir des documents ou des pistes sur son passé (avec son accord) ;
- j'ai fait une recherche sur les archives des groupes de discussion dont a fait partie Albert Vanderburg dans les dix dernières années, afin de mieux comprendre son état d'esprit à certains moments du passé et les échanges qu'il avait eus avec certaines personnes ;
- enfin, je me suis rendue plusieurs fois à Honolulu et j'ai pu compléter ces données « virtuelles » par une visite réelle des lieux (y compris le centre d'hébergement où vivait Albert à cette époque), une observation des sites où les sans-domicile sont nombreux, des

rencontres avec les protagonistes du journal et les personnes responsables des services d'aide aux sans-domicile.

Les deux types de données, virtuelles ou non, ne sont pas séparables, au sens où une information trouvée sur Internet peut conduire à un entretien, ou à la consultation d'un ouvrage dans une bibliothèque (par exemple, celui où figurait les lettres échangées entre Albert Vanderburg et l'artiste Jasper Johns).

Par ailleurs, en l'absence de dispositions légales sur l'utilisation des textes de la Toile, j'ai considéré que les principes qui régissent l'utilisation de textes écrits par d'autres (le journal d'Albert, le courrier dans les groupes de discussion ou celui qui m'était personnellement adressé) étaient également valables lorsque ces textes sont à la disposition de tous sur Internet, et nécessitaient l'autorisation des auteurs pour être cités.

Enfin, afin de prendre part à certains échanges et notamment de comprendre les règles régissant les jeux en réseau (auxquels Albert consacre beaucoup de temps et qui sont une façon, pour lui, de vivre dans un monde où sa situation de sans-domicile n'est pas visible), j'ai observé longuement les modes d'interaction lors de ces jeux, le langage particulier qui y est employé, l'utilisation de smileys et autres emoticons (ces marques de l'émotion ressentie qui permettent de nuancer un texte lorsque l'interaction se fait via le courrier électronique ou le *chat* et non en face-à-face).

Il ne me paraît donc pas que l'utilisation de données tirées d'Internet (du moins telle que je l'ai faite) nécessite une méthodologie spécifique, ni que le « terrain virtuel » soit très différent d'un autre : les exigences en sont les mêmes, qu'il s'agisse de la rigueur scientifique ou des principes éthiques. Mais les données provenant d'Internet élargissent le champ d'investigation du chercheur. Sans les possibilités ainsi offertes, la recherche sur le journal d'Albert n'aurait pas vu le jour, même si ce journal avait existé sur un support papier, qui n'avait aucune raison de parvenir à une chercheuse travaillant à Paris sur le thème des sans-domicile.

De façon plus précise, que dire de cette utilisation d'un journal en ligne, et peut-on généraliser cette approche ?

Cette utilisation du journal d'une personne sans-domicile apporte de nombreux compléments à ce qu'on connaissait déjà de cette situation à travers les enquêtes statistiques et les entretiens approfondis mais ponctuels. Le journal est une nouvelle source qualitative, et la combinaison avec d'autres données quantitatives et qualitatives permet de replacer le récit d'Albert Vanderburg dans son contexte, et de donner à voir la complexité de sa trajectoire.

Lorsqu'on a recours à ces données un peu particulières que sont les journaux intimes en ligne, il convient de respecter les précautions scientifiques valables pour d'autres types de données, croisement des sources, vérifications, mises en perspective dans le contexte historique et local, et de tenir compte des règles éthiques pour l'utilisation des textes avec l'autorisation de leurs auteurs. Il faut aussi garder à l'esprit qu'il s'agit d'un texte, c'est-à-dire d'un choix de ce qui est présenté et de la façon de le présenter. Toutefois les effets de mémoire y sont sans doute plus faibles que lorsqu'on interroge les personnes bien après les événements ; il en est de même de la tendance à présenter ce qui s'est passé en fonction de ce qu'on sait devoir arriver (et qui n'a pas encore eu lieu au moment où le journal est écrit).

Outre des informations sur ce qu'est la vie quotidienne d'un sans-domicile à diverses étapes de sa « carrière », au sens de Goffman et Becker, cet examen détaillé de la trajectoire d'une personne montre l'intrication entre les dimensions individuelles et les dimensions contextuelles d'un tel parcours. Dans les contextes nationaux différents quoique proches que sont la France et les États-Unis, on peut identifier le répertoire des réponses à la perte de statut social, et la façon dont Albert Vanderburg, comme d'autres personnes sans logement, interrogées à Paris, ou dans d'autres villes d'Europe ou des États-Unis, puisent dans ce

répertoire pour faire face à leur situation, y échapper, cesser d'en souffrir ou retrouver leur statut de sujet devant les événements qui les touchent.

## **II. Les compromis dans une recherche empirique, et ce qu'enseignent les difficultés**

Une recherche empirique nécessite des ajustements, des compromis, entre ce qu'il conviendrait de faire pour rester au plus près de la définition de la population qu'on souhaite enquêter ou des méthodes statistiques choisies (contraintes de tirage aléatoire, de représentativité etc.), et ce que permettent d'une part le terrain, avec ses règles propres de fonctionnement, d'autre part la volonté de ne pas nuire aux personnes enquêtées. Toutefois, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la recherche permettent de progresser dans la connaissance du sujet, à condition d'être analysées.

### **1. L'enquête statistique de 1995 auprès des personnes sans domicile**

#### **1.1 Champ visé, champ atteint**

Dans notre enquête de 1995, le champ visé au départ - au sens statistique de l'ensemble des personnes dont on veut construire un échantillon « représentatif », c'est-à-dire une sorte de « maquette » - était l'ensemble des personnes passant la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation (cave, palier, rue...) ou dans un service d'hébergement. Pour une nuit donnée, réaliser un échantillon représentatif de personnes dormant dans un service d'hébergement ne pose pas de problèmes insurmontables ; la difficulté principale est d'obtenir ou de réaliser une liste exhaustive des services concernés, qui servira de base de sondage. En revanche, enquêter dans la rue est beaucoup plus difficile, comme nos collègues américains l'avaient remarqué à maintes reprises et comme nous avons pu le vérifier nous-mêmes : il y a à la fois un risque de sous-estimation (des personnes qui se dissimulent ou dorment dans des endroits inaccessibles comme le dernier palier d'un immeuble muni d'un digicode) et de doubles comptes (de certains sans-domicile qui se déplacent pendant la nuit et peuvent être rencontrés par plusieurs équipes d'enquêteurs). De plus, enquêter dans la rue pendant la nuit perturbe le sommeil des sans-domicile, même si on essaie de ne réveiller personne (notre tentative nous avait montré à quel point le sommeil des sans-domicile peut être léger). Toutefois, même si nous avons renoncé en 1995 à enquêter directement les lieux non prévus pour l'habitation, nos enquêtes exploratoires antérieures, réalisées à l'échelle d'un quartier, nous ont permis d'observer comment se déroulent les nuits de ceux qui les passent dehors : ils doivent se déplacer à certaines heures (par exemple, ils sortent pendant le nettoyage nocturne des grandes gares parisiennes, et reviennent après), et ont diverses stratégies visant à assurer leur sécurité (notamment dormir près d'un poste de police comme celui de la gare d'Austerlitz).

La nécessité de construire un échantillon représentatif et d'avoir une idée des défauts de la couverture de l'enquête (c'est-à-dire des personnes appartenant au champ visé mais non atteintes par le champ réel de l'enquête) nous a fait adopter comme champ « réaliste » celui des personnes utilisatrices des services d'hébergement et de restauration (en y ajoutant, lors de l'enquête de 1998 auprès des jeunes, les services d'accueil de jour). Les personnes dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation étaient (partiellement) atteintes lorsque nous enquêtions dans les sites de distribution de repas. Nous avons donc plusieurs bases de sondage, concernant les services d'hébergement et ceux de repas. L'une des conséquences en était la nécessité de calculer des pondérations correctrices, afin de tenir compte de l'utilisation de plusieurs types de services par une même personne : en effet, quelqu'un pouvait ainsi, au cours d'une même journée, prendre deux repas dans une distribution gratuite et dormir dans un centre d'hébergement, ce qui augmentait sa probabilité d'être tiré (voir la partie 1 sur ce point).

Deux différences apparaissent entre champ visé et champ atteint : tout d'abord, les personnes qui ne sont pas dans le champ visé mais qui, utilisant les distributions de nourriture, sont atteintes par l'enquête. Ces personnes se trouvent pour l'essentiel dans deux situations de logement : soit elles disposent d'un logement mais ont peu de revenus et économisent ainsi sur le coût des repas (voir sur ce sujet Marpsat, 2006a), soit elles n'ont pas de logement autonome mais dorment en squat, chez des amis ou de la famille, ou dans une institution. La seconde différence est due aux personnes qui sont dans le champ visé mais ne sont pas atteintes par l'enquête, c'est-à-dire celles qui dorment dans l'espace public ou un autre lieu impropre à l'habitation et n'utilisent pas les distributions de repas ; ce sont ces personnes que nous avons essayé de toucher à l'aide de l'enquête sur les maraudes.

Ce passage du champ visé au champ « réaliste », nécessité par les contraintes de représentativité, a conduit à approfondir la question des limites des catégories envisagées et à réfléchir plus avant sur les modes de vie des personnes concernées. En effet, le recueil de l'ensemble des lieux où la personne avait passé la nuit la semaine précédant l'enquête montrait pour certains des passages fréquents d'une situation à l'autre. Cela pouvait correspondre à un moment de transition, comme dans le cas des jeunes qui s'éloignaient progressivement du domicile familial ou qui alternaient rue et hébergement chez un tiers, ou dans le cas de personnes ayant terminé la période accordée dans un centre et qui devaient trouver une autre solution. Par ailleurs, enquêter dans les distributions de repas permet d'atteindre des personnes dans des situations très proches même si elles disposent d'un logement. Ainsi, la moitié des personnes logées utilisant les points soupes a connu la rue, et outre les motifs économiques, elles cherchent aussi à retrouver d'anciennes connaissances ou à rompre un certain isolement.

Une autre question qui se pose lorsqu'on délimite le champ de l'enquête est celui des types d'hébergement que l'on va considérer comme en faisant partie, et quels types on va écarter. Selon les décisions prises, le nombre et les caractéristiques des sans-domicile peuvent être très différents. En l'absence d'une loi ou d'une réglementation qui définisse les services d'hébergement pour sans-domicile, les limites ne sont pas évidentes : faut-il inclure ou non les centres d'hébergement spécialisés pour femmes victimes de violence, pour sortants de prison, pour malades mentaux, etc. ? Faut-il s'arrêter aux centres collectifs ou inclure les chambres d'hôtel payées par les associations, les appartements, etc. ? En résumé, que faire des multiples marches de l'escalier décrit dans les programmes de réinsertion, qui est censé conduire au logement de droit commun, à partir de la rue et en passant par les diverses formes de logement transitionnels<sup>110</sup> ?

Cette question renvoie à la délimitation, au « formatage », de la catégorie des sans-domicile au travers des politiques sociales, et à la difficulté sinon à l'impossibilité d'établir des comparaisons entre pays dont les systèmes d'aide et les législations sont différents. Elle renvoie aussi à la définition des « situations marginales de logement », qui ne sont justement définies que par rapport à une norme, elle-même dépendante de l'époque et du lieu (sinon du milieu social dans un même pays). Les comparaisons ne peuvent donc valablement s'établir qu'entre des systèmes nationaux et non entre des chiffres désignant des populations elles-mêmes définies à travers des politiques sociales différentes. Le problème prend une forme particulière dans le cas de l'Europe, où la construction d'équivalence entre des objets jusque-là rangés dans des catégories nationales se fera sans doute parallèlement à une certaine harmonisation des politiques sociales.

---

<sup>110</sup> Pour le cas suédois voir sur ce thème Sahlin, 1998.

## 1.2 Mode de tirage : les difficultés du terrain

Comme il a été exposé dans la première partie de ce mémoire, le principe de l'échantillonnage voulait qu'un premier tirage soit effectué dans une liste exhaustive de services d'hébergement et de distributions de nourriture, proportionnellement au nombre de personnes servies une semaine moyenne. Un second tirage, de personnes cette fois-ci, était alors réalisé sur chacun des lieux sélectionnés à l'étape précédente.

Chacun des mots ou presque du paragraphe qui précède renvoie à des difficultés de nature variée, dont l'éclaircissement fait progresser nos connaissances. Toutes les catégories employées nécessitent un travail de définition des frontières qui se poursuit tout au long des investigations. Si le noyau de la catégorie est clair (par exemple, un repas servi de 12h à 14h, dans un restaurant destiné aux personnes sans domicile, est facilement catégorisé comme « restauration fixe à midi »), inclure ou exclure des cas-limites relève de dizaines de décisions qui se présentent chaque jour. Même la notion de repas de midi a des frontières à définir. Dans certains lieux, on peut consommer des plats froids, sandwiches et salades, auxquels s'ajoute du café, entre 8h du matin et 13h. Il faut décider si on inclura ou non un tel lieu dans le champ de l'enquête.

A la limite, quelle que soit la décision prise, l'important est que les décisions et les raisons qui les ont fait adopter soient clairement explicitées. Mais les questions « statistiques » ou relatives à l'organisation de la collecte qui se posent à nous à ces différents moments nous informent à la fois sur le mode de vie des sans-domicile (qui mangent lorsqu'ils en ont la possibilité, et non en respectant des horaires), sur l'organisation des services (qui respectent des impératifs liés aux contraintes familiales et professionnelles des bénévoles, par exemple en fermant pendant les vacances scolaires) et sur notre propre mode de pensée (lorsque nous essayons de comprendre ce qui fonde nos critères de classification).

Nous avons également rencontré quelques difficultés lors de nos contacts avec les différents organismes venant en aide aux sans-domicile. Dans certains cas, le contact avec un responsable de haut niveau suffisait, et nous avons un très bon accueil à tous les niveaux de l'organisation. Dans d'autres cas, nous devions nous déplacer plusieurs fois pour présenter l'enquête, et malgré cela, l'équipe qui travaillait le jour où nous étions sur le terrain n'était pas nécessairement au courant. Ces difficultés ont été à l'origine d'un travail sur le mode d'organisation et les relations de ces différents organismes et associations, réalisé par Charles Soulié. Les réactions que nous rencontrions, la plus ou moins grande méfiance que suscitaient ces enquêtes, ou au contraire l'adhésion immédiate, dépendaient du degré de hiérarchisation de l'association, de sa dimension, de sa professionnalisation (on retrouve ici l'opposition professionnels/bénévoles), des conflits qui la traversaient ou qui l'opposaient à d'autres organismes d'aide aux sans-domicile qui avaient des méthodes et des points de vue différents.

Une bonne connaissance des modalités de fonctionnement des services d'aide est de toutes façons nécessaire lorsqu'on utilise une méthode d'enquête fondée sur leur fréquentation, y compris au moment de l'interprétation des données. Par exemple, la présence un peu plus nombreuse de femmes et de personnes âgées parmi les personnes contactées par les maraudes, par rapport aux personnes enquêtées par l'INSEE dans les services d'urgence et de distribution de repas, ne s'explique pas seulement par la « réalité » du terrain, mais aussi en partie par l'attention particulière qu'ont les maraudes pour ces personnes jugées « plus fragiles », qu'elles recherchent lorsqu'elles ne se trouvent pas à l'endroit habituel, comme ont pu le constater sur le terrain nos enquêteurs. L'interprétation des résultats ne peut donc être complète sans la connaissance du fonctionnement de ces maraudes, acquise lors d'entretiens avec leurs responsables et de nombreuses périodes d'observation préalables à l'enquête.

## 2. Les sources des données sur l'Art Brut

### 2.1 Les données recueillies

J'ai défini l'artiste d'Art Brut comme celui qui est considéré comme tel par les différents acteurs du milieu de l'Art Brut, collectionneurs, galeristes, conservateurs, historiens d'art, qui opèrent des classements parmi les producteurs d'œuvres plastiques. Je me suis intéressée à ces classements ainsi qu'aux frontières entre l'Art Brut et l'art « en général ». En partant de la collection de l'Art Brut de Lausanne, héritière de la collection de Dubuffet, j'ai recueilli des données sur les formes de reconnaissance par ces deux milieux (voir partie 2) : être cité ou avoir une œuvre reproduite dans les principaux ouvrages européens ayant pour thème l'Art Brut et la collection de Dubuffet ; avoir au moins une œuvre présentée lors de diverses expositions<sup>111</sup> ; figurer dans le Bénézit de 1999 ; être présent dans l'une des bases de données sur les ventes aux enchères accessibles sur Internet. Les trois premiers éléments sont des indicateurs de reconnaissance par le milieu de l'Art Brut, les deux derniers des indicateurs de reconnaissance par le monde de l'art « officiel » et par le marché.

### 2.2 Les difficultés du recueil de données nominatives

L'une des difficultés du rassemblement de ces données tient au fait que les artistes ne sont pas toujours désignés par leur nom, ou qu'ils y figurent sous un pseudonyme variable. Il a alors fallu rattacher ces différents pseudonymes à une même personne (en utilisant des indications fournies par les historiens d'art, et en identifiant l'artiste à travers les œuvres elles-mêmes, reproduites dans divers ouvrages avec des variantes dans l'identité de leurs auteurs).

Cette difficulté permet de comprendre la fragilité du statut d'artiste des producteurs, devant des statuts concurrents comme celui de malade mental, et la solidification de ce statut au cours du temps : lors des premières expositions de Dubuffet, pour éviter toute stigmatisation, l'artiste est souvent désigné par un pseudonyme ou un nom tronqué, alors même que son état de malade institutionnalisé est révélé dans les notices biographiques qui accompagnent généralement les œuvres. Certains artistes peuvent figurer dans diverses expositions sous des noms différents, comme Sylvain Lecocq (alternativement Sylvain, Sylvocq, et même Sylvie Lec. dans l'exposition de 1949) ou Albino Braz (« l'inconnu de São Paulo » en 1949). Gaston Dufour est mieux connu comme Gaston Duf, puisque lors des premières expositions d'Art Brut il avait été décidé de ne retenir que les premières lettres du nom afin de ne pas stigmatiser les malades mentaux tout en les reconnaissant comme des individus et non des cas, ou comme Gaston le Zoologue (en raison du thème de ses dessins). Il semble que cette pratique du pseudonyme ait à peu près disparu de nos jours.

Sur les 295 artistes figurant dans la Collection de l'Art Brut à Lausanne lors de ma consultation du fichier début 2000, 40 étaient aussi répertoriés dans les bases de données de ventes aux enchères accessibles sur Internet ou Minitel concernant les ventes effectuées entre 1987 et 2000. La présence d'un artiste dans ces bases a été considérée comme un indice de

---

<sup>111</sup> Les expositions organisées par Dubuffet, en 1949 à la galerie Drouin (*L'art brut préféré aux arts culturels*) et en 1967 au Musée d'Arts Décoratifs (*L'art brut*), les autres grandes expositions organisées en France sur ce thème pourvu qu'elles rassemblent des œuvres qui n'appartiennent pas toutes à la même collection, comme *Les singuliers de l'Art*, organisée par Alain Bourbonnais et Michel Ragon en 1978 au Musée d'Art Moderne ; *Art Brut et Compagnie, la face cachée de l'art contemporain*, organisée par Laurent Danchin à la Halle Saint-Pierre à Paris, en 1995-1996, qui rassemblait diverses collections françaises ou d'origine française dont celle de Lausanne ; *Art Outsider et Folk Art des collections de Chicago*, organisée en 1998 par Laurent Danchin et Martine Luzardy à la Halle Saint-Pierre à Paris ; deux expositions dans des pays de langue anglaise : *Outsiders*, organisée par Roger Cardinal et Victor Musgrave, en 1979, à la Hayward Gallery de Londres ; *Parallel Visions : Modern artists and Outsider Art*, exposition itinérante du Los Angeles County Museum of Art, organisée en 1992 ; enfin, *Private Worlds*, exposition sur les « classiques de l'art outsider européens », organisée en 1998-1999 par Roger Cardinal et John Beardsley au Katonah Museum (Etat de New-York).

notoriété. Toutefois, elles ne sont pas nécessairement complètes, il n'y est pas toujours précisé si l'œuvre a été « ravalée » (c'est-à-dire retirée de la vente car n'atteignant pas le prix de réserve fixé par le vendeur). Cette indication introduirait d'ailleurs une précision trompeuse car, les législations des différents pays n'étant pas harmonisées sur l'époque concernée, dans certains pays il était possible de racheter une œuvre ravalée au commissaire priseur après la vente, alors que ce n'était pas encore possible en France. Par ailleurs, de très nombreuses transactions échappent à tout enregistrement, les vendeurs s'adressant directement aux collectionneurs ou aux musées. La tendance à confier à une salle des ventes l'œuvre dont on désire se défaire augmentera sans doute avec la hausse des cotes des créateurs d'Art Brut.

Le Bénézit est un dictionnaire de peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs. Sa quatrième édition est sortie en 1999, et comporte 14 volumes. Le Bénézit est établi avec le concours d'historiens et de critiques d'art (plus de cent pour l'édition de 1999), par une équipe d'une douzaine de personnes. Il repose sur de nombreuses sources (catalogues d'expositions, de ventes publiques, articles de presse etc.). Pour chaque artiste cité, figurent une courte biographie, une chronologie et une description de l'œuvre, une brève analyse du style, des références bibliographiques et muséographiques, et une sélection de prix en ventes aux enchères. J'ai utilisé la présence dans le Bénézit comme un indice de consécration (selon la Gazette de Drouot (n°21, 21 mai 1999), antiquaires, brocanteurs et familiers de l'Hôtel Drouot disent d'un artiste qu'il est « bénézité » ; on verra aussi dans la même revue la critique du choix opéré parmi les artistes : les personnes qui décident de l'appartenance au Bénézit disposent d'un pouvoir de consécration dont elles jouent dans certaines limites).

Utiliser le Bénézit comme indice de notoriété d'un créateur d'Art Brut ou singulier est donc justifié mais complexe. Comme dans tout répertoire nominatif, deux artistes, dont l'un figure dans l'ouvrage et l'autre non, peuvent avoir le même nom et le même prénom ; le « genre » de l'œuvre n'est pas toujours aussi discriminant qu'on pourrait le croire pour l'identification de son producteur. Il faut alors connaître suffisamment la biographie du créateur pour faire une hypothèse raisonnable sur le fait qu'il s'agisse ou non de lui. Deux autres difficultés sont spécifiques au thème de l'Art Brut : tout d'abord, le changement de « statut » de certains artistes au cours de leur vie : ainsi Simone Marye, sculpteur reconnu dans le monde de l'art « culturel », a été classée comme artiste visionnaire pour les dessins qu'elle a réalisés à la suite de l'apparition de troubles mentaux qui conduisirent à son internement. Comme la mention au Bénézit ne porte que sur ses œuvres de sculpteur, je ne l'ai pas retenue comme « bénézitée » dans son nouveau statut de créatrice d'Art Brut ; il en est de même de la présence de ses sculptures en ventes aux enchères. L'autre problème est la variabilité des noms donnés à la même personne, que nous avons déjà vue au sujet des catalogues d'expositions, et qui nécessite de consulter l'ouvrage (ou plus exactement ses 14 volumes) à quatre ou cinq endroits différents pour certaines personnes (Scottie Wilson devient ainsi Wilson Scottie).

Ainsi, la difficulté à constituer un fichier nominatif de personnes classées comme créateurs d'Art Brut tient à la fragilité même de leur statut d'artiste, qui n'est souvent reconnu que par un milieu assez étroit, et au caractère relativement récent de cette reconnaissance. En effet, même pour ceux qui appréciaient les dessins réalisés par des malades mentaux, leurs auteurs sont longtemps restés dans une sorte d'anonymat où ils n'étaient désignés que par la maladie diagnostiquée ou par l'hôpital où ils résidaient. Cet anonymat était, et est encore parfois, renforcé par la crainte de la stigmatisation du créateur ou de sa famille (j'ai vu à Lausanne en 2000 une lettre récente de la famille d'un de ces artistes demandant que son nom de famille ne soit pas mentionné publiquement). Le nom, élément constituant de ce qu'est de nos jours un

artiste<sup>112</sup>, a été pour la première fois utilisé dans un ouvrage portant sur un dessinateur vivant en institution à l'occasion de la monographie portant sur Wölfli, publiée au début des années 20.

### 3. Garder une préoccupation éthique

Traiter des préoccupations éthiques, dans une partie consacrée aux compromis nécessaires au cours d'une recherche empirique, peut paraître suspect à première vue. On verra que, comme le héros de Corneille, le chercheur se trouve quelquefois avoir à bâtir un compromis entre deux devoirs inconciliables, dans des cas où aucune attitude ne correspond vraiment à son éthique professionnelle.

A l'occasion des travaux de l'INED, nous avons essayé de réfléchir aux défis indissociablement éthiques et scientifiques que posait la réalisation d'enquêtes auprès de personnes sans domicile (Firdion *et alii*, 1995). Nous nous sommes interrogés sur les raisons qui nous poussaient à vouloir mener des enquêtes auprès des sans-domicile (ne s'agissait-il pas d'une obsession de contrôle social ? d'une approche trop individuelle des difficultés qui trouvent leur origine dans le contexte économique du moment ?) ; sur la violence symbolique susceptible de s'exercer, dans le cadre d'une relation d'enquête, sur des personnes particulièrement démunies et ne pouvant se réfugier dans un espace privé ; et sur la mauvaise utilisation qui pouvait être faite de nos résultats.

Toutefois, une situation d'extrême pauvreté est aussi une atteinte aux libertés individuelles et effectuer des recherches sur ce thème peut être un moyen de contribuer à les restaurer, en particulier en procurant des éléments pour nourrir les débats. Par ailleurs, les sans-domicile eux-mêmes apprécient d'avoir quelque chose à donner (au lieu d'être toujours en position de recevoir) et que leur expérience puisse avoir une utilité générale. Mais l'effet des recherches sur leur vie quotidienne est très long à se faire sentir et les chercheurs sont de plus en plus embarrassés, au bout de plusieurs années, car l'utilité de leur recherche pour ceux qui en sont l'objet ne leur apparaît pas toujours clairement...

Nos préoccupations éthiques se sont traduites à la fois par des modes d'opérer sur le terrain et par des choix scientifiques.

Lors de nos enquêtes nous avons essayé de toujours clarifier notre position par rapport aux services dans lesquels nous enquêtons, afin que les personnes concernées ne se sentent pas obligées de répondre et n'aient pas l'impression que, de leur réponse, dépendait l'accès à une aide. Nous avons aussi cherché à ne pas perturber l'organisation des services et à déranger le moins possible les personnes interrogées, notamment dans leur accès aux ressources (repas, hébergement...). Quoique (contrairement à une opinion répandue) les questions dites « sensibles »<sup>113</sup> sur la sexualité, la prison, les viols et les mauvais traitements subis pendant l'enfance soient aussi posées dans des enquêtes « en population générale », les personnes sans domicile sont plus nombreuses que les autres à avoir connu des expériences difficiles. De plus, l'évocation de certains thèmes peu « sensibles » en population générale, comme celui de la famille, a eu souvent des effets douloureux. Cela pose question sur le fait de laisser ensuite les enquêtés devant ce que nous avons réveillé en eux, alors même qu'ils sont généralement plus isolés et sans aide pour y faire face. Cependant, l'expérience de nos enquêteurs leur permettait souvent de trouver des phrases qui rasséraient les personnes.

---

<sup>112</sup> Et aussi, de nos jours et depuis Duchamp, constituant quelquefois l'œuvre, dans les cas où c'est la signature de l'artiste qui fait celle-ci.

<sup>113</sup> Dans le jargon des gestionnaires d'enquêtes.

Nous avons repoussé l'idée de publier des données (des dénombrements) à un niveau local fin pour ne pas donner de prétexte à des politiques d'exclusion ou à des réactions de type NIMBY.

Au sein du groupe sans-abri du CNIS, une préoccupation était de ne pas construire de ghetto statistique en élaborant pour les sans-domicile des nomenclatures spécifiques, d'où les nomenclatures de l'ensemble des situations de logement présentées dans la partie 1, dont la justification est indissociablement éthique (ne pas créer de ghetto) et scientifique (tenir compte de la continuité des situations et de l'aspect historique et géographique des normes relatives au logement). De même, parmi les recommandations du groupe figure celle de poser des questions proches de celles des enquêtes auprès de la population logée, afin de ne pas analyser les difficultés et les atouts des sans-domicile indépendamment de ceux du reste de la population (« Il est important que les personnes sans domicile soient intégrées dans les statistiques du reste de la population, même si les méthodes employées leur sont particulières et la précision des estimations moins bonne. Les enquêtes spécifiques sont essentielles, mais elles ne sont pas suffisantes », (CNIS, 1995)).

La prise en compte du contexte (logement, emploi, prestations sociales...) met en lumière l'importance des facteurs structurels, au lieu de concentrer l'explication sur les facteurs de fragilité individuelle et de rendre les sans-domicile responsable de leur propre malheur (« blâmer la victime »).

Enfin, l'un de nos objectifs était de rendre au passé des sans-domicile leur profondeur, d'aller au-delà des stéréotypes et des figures « folkloriques », et également de tenir compte de leurs compétences et de leurs atouts, mis en œuvre pour assurer leur survie, autant que de leurs fragilités.

Toutefois, il est parfois nécessaire de passer des compromis avec sa propre conscience, ou plutôt de « choisir son camp ». Ainsi, lorsque je me suis rendue à Honolulu, et comme je le fais toujours quand je voyage à l'étranger pour des raisons professionnelles, j'ai contacté les responsables locaux des services d'aide aux sans-domicile, dont l'accueil a été chaleureux. Entre autres, cela m'a permis de visiter le centre où dormait Albert Vanderburg à ce moment-là. J'étais embarrassée de ne pouvoir dire aux personnes qui me faisaient visiter que, en plus de ma motivation habituelle pour comprendre les dispositifs d'aide dans une autre ville que la mienne, je complétais ma documentation sur les conditions de vie d'Albert ; mais je ne voulais pas compliquer sa situation (et lorsque, plus tard, il a été mis à la porte à la suite d'un malentendu, j'ai compris que c'était la bonne décision, sinon d'un point de vue scientifique, du moins du point de vue du respect de la personne sur la vie de qui je travaillais - car la responsable du centre avec qui j'ai négocié alors son accès à un travailleur social n'était pas très compréhensive). Ce type de dilemme se rencontre régulièrement. Par exemple, lors de son enquête sur les vendeurs de livres d'occasion dans Greenwich Village, Mitchell Duneier a interrogé plusieurs personnes qui se connaissaient, et a dû taire à certaines sa relation privilégiée avec l'un des vendeurs, car cela aurait pu interférer avec ce que lui disaient d'autres enquêtés qui n'appréciaient guère son informateur principal (1999, p. 336). Duneier évoque à cette occasion la difficulté qu'éprouve le chercheur à ne pas mentir aux personnes rencontrées et témoigner ainsi de son respect pour elles, alors qu'il se trouve en même temps dans « l'impossibilité d'être complètement sincère », et conclut : « Le travail de terrain peut être une entreprise moralement ambiguë ».

### **III. Avec qui travailler ?**

#### **1. Travailler seul/en équipe**

Les deux thèmes des sans-domicile et de l'Art Brut m'ont permis d'explorer deux modalités contrastées de la pratique de la recherche : travailler seul(e), travailler en équipe.

La première de ces recherches s'est faite avec des moyens importants, un réseau de collaborations étendu, une équipe de recherche et une délégation partielle de la collecte des données à des enquêteurs encadrés par des superviseurs. L'autre, à peu près sans moyens et par une seule personne. La plus ou moins grande facilité à trouver des financements pour une recherche a relativement peu à voir avec ce choix : si j'avais disposé de plus d'argent pour la recherche sur l'Art Brut (ce que j'ai en effet tenté à un moment, sans résultat), j'aurais seulement fait quelques voyages à l'étranger pour interviewer des collectionneurs ou autres acteurs de ce milieu, en particulier aux États-Unis. En revanche, la réalisation d'une enquête statistique d'une certaine ampleur nécessite la délégation d'un certain nombre de tâches. Cette délégation, souvent considérée comme un « moindre mal », peut aussi être un enrichissement pour la recherche, en raison de la complémentarité qui s'établit entre les rôles et les compétences des uns et des autres.

Si mener soi-même une recherche du début à la fin permet une meilleure maîtrise de l'ensemble du processus d'accumulation des connaissances, sans trop de « perte » d'information, en revanche la délégation des tâches, outre qu'elle est nécessaire pour des raisons de dimension, peut permettre, lorsqu'une bonne communication est instaurée entre les différents collaborateurs, d'additionner les compétences de chacun (et non pas seulement d'en avoir une sorte de commun dénominateur), et de prendre une certaine distance par rapport à l'objet de recherche, à travers la confrontation des points de vue. En particulier, les séances collectives de bilan organisées avec les enquêteurs, mais aussi les discussions informelles que l'on peut avoir avec eux, et l'existence d'une cellule de suivi qui permet de répondre à leurs questions ou de réfléchir avec eux sur certaines difficultés qu'ils peuvent ressentir, entre autre devant leur impuissance à aider efficacement les personnes qu'ils interrogent et les limites de leur rôle d'enquêteur, permettent de mieux comprendre à la fois le milieu étudié et les procédures de constitution de l'information sur ce milieu.

#### **2. Collaborer avec des chercheurs d'autres pays**

Si la recherche sur l'Art Brut a été l'occasion de rencontres et d'échanges avec des chercheurs d'autres pays, c'est sur le thème des sans-domicile que j'ai été amenée à nouer des collaborations plus étroites avec des collègues étrangers. Comme exposé dans la première partie, deux de ces collaborations ont pris une ampleur particulière.

Pour la première, l'étude comparative des sans-domicile dans les villes de Los Angeles, São Paulo, Tokyo, et Paris, l'objectif était de réaliser un ouvrage comparatif, dont les parties seraient divisées en chapitres, chaque chapitre étant de la responsabilité d'une équipe nationale. Les échanges nécessaires pour réaliser un travail qui se concrétise dans un ouvrage doivent être précis et approfondis. De ce fait, ils font apparaître des difficultés qui permettent de remettre en question ses propres catégories, par le recul que l'on prend en essayant de comprendre celles des autres. Il s'agit d'une constatation banale, mais se trouver concrètement dans cette situation est beaucoup plus déstabilisant qu'il n'y paraît.

Pour la deuxième de ces collaborations, l'équipe de l'INED assurait la coordination du réseau international d'échanges entre chercheurs européens : *Constructing Understandings of Homeless Populations* (CUHP). Contrairement au projet précédent dans lequel il s'agissait d'effectuer ensemble une nouvelle recherche, même si c'était en s'appuyant sur des données pour partie recueillies auparavant, les échanges au sein du réseau CUHP portaient sur des

travaux déjà réalisés par les équipes nationales, ainsi que sur les préoccupations des organisations non gouvernementales et des administrations nationales et locales de chaque pays. A cette occasion, nous avons constaté à quel point les recherches étaient liées au contexte dans lequel elles s'étaient déroulées. J'aborderai ici trois points : le problème de la langue, celui des différences entre les méthodes statistiques employées dans les pays et leurs origines historiques, et surtout, le lancinant problème de la définition.

## 2.1 Une langue n'est pas un code

La première difficulté est celle de la langue, que nous avons rencontrée au cours des deux projets internationaux. En effet, dans un réseau international européen, les discussions ont généralement lieu en anglais, et il en était de même dans notre autre collaboration. Or, on s'aperçoit rapidement qu'une langue n'étant pas un code, traduire ses idées dans une langue étrangère, quel que soit son niveau, nécessite de bien connaître l'implicite de cette langue et donc, entre autres, une partie de la société et de son histoire, pour trouver les expressions les plus adaptées. Lorsqu'on se trouve, en plus, échanger en anglais avec des collègues dont la langue maternelle n'est pas la langue anglaise, la difficulté est redoublée. Ceux dont l'anglais est la langue maternelle ont un avantage qu'il est extrêmement difficile de compenser dans les discussions (et dont ils sont en général complètement inconscients). De plus, la domination de la langue tend à se transformer en domination des idées et du groupe. On verra plus loin que la nécessité de s'exprimer dans une langue commune tend à donner corps à l'idée que parler de *sans-domicile*, de *senza dimora*, de *homeless*, etc., est la même chose, alors que ces catégories ont des histoires différentes, et que le premier travail consisterait à s'interroger là-dessus.

## 2.2 Où la question de la définition resurgit

Lors de l'élaboration de la définition des *sans-domicile au sens restreint* préalable à la réalisation des enquêtes statistiques françaises, nous avons déjà rencontré une première difficulté, qui était de définir précisément les contours de la catégorie des « services d'hébergement ».

D'une part, en dehors des centres accueillant tout public, inclurait-on dans les services d'hébergement, c'est-à-dire considérerait-on comme équivalents et si oui, de quel point de vue et selon quels principes, les centres dits « spécialisés », pour malades mentaux, pour femmes avec jeunes enfants, pour sortants de prison, etc. ? Par exemple, en France, l'enquête nationale de l'INSEE de 2001 a inclus dans les structures d'hébergement enquêtées les centres maternels, les enquêtes de l'INED ne l'avaient pas fait. Ces positions, toutes deux parfaitement défendables, conduisent à des résultats différents, puisque il y a environ 13% de femmes sans domicile selon l'enquête de l'INED sur Paris et plus de 30% selon l'enquête de l'INSEE (mesure une semaine moyenne).

D'autre part, où faire passer la limite entre les services d'hébergement et l'habitat « ordinaire » ? Par rapport à quelle « norme » définir le « hors norme » ? Dans le cas français, on peut ainsi penser à toutes les formes de logement à statut spécial qui existent avant l'habitat ordinaire, les pensions de famille, les résidences sociales (dont les foyers de travailleurs migrants), les baux glissants etc.

Le groupe du CNIS avait levé partiellement cette difficulté grâce à une nomenclature de l'ensemble des situations de logement, « précaires » ou non, avant de regarder de plus près la situation d'une partie des personnes les plus mal logées (Clanché, 2000).

Pour le projet d'ouvrage collectif sur les quatre villes, il avait été décidé de prendre comme définition celle des *sans-domicile au sens restreint* (« *literal homeless* pour les Américains), ce qui paraissait relativement facile pour les Français qui ont une définition assez proche.

Cette définition repose sur le lieu où les sans-domicile passent la nuit (soit celle précédant l'enquête, lorsqu'il s'agit d'enquêtes statistiques, soit « de façon habituelle », ce qui est déjà une différence) : pour les sans-domicile « au sens restreint », dans les services d'hébergement et dans des lieux non prévus pour l'habitation.

Toutefois, lorsque j'ai voulu sortir les premiers résultats pour le chapitre français, je me suis retrouvée devant le problème évoqué précédemment, mais cette fois-ci avec une dimension internationale : comment faire passer la limite entre les services d'hébergement<sup>114</sup> pour que cela corresponde à peu près à ce que faisaient mes collègues américains de leur côté (les deux autres pays ne disposaient pas d'enquêtes aussi complexes), c'est-à-dire, comment établir une relation d'équivalence entre des services conçus dans des pays différents par des politiques sociales différentes ? Ces diverses formes d'hébergement, le fait qu'elles soient considérées comme destinées à des sans-domicile ou non, et que les sans-domicile restent ainsi désignés lorsqu'ils y habitent (au lieu d'être considérés comme logés), tout cela dépend des politiques sociales dans chaque pays. Par exemple, aux États-Unis, le *McKinney Homeless Assistance Act* de 1987 organise la contribution fédérale à l'aide aux sans-domicile, et en particulier le financement de centres d'hébergement d'urgence (*Subtitle B, Emergency Shelter Grants Program*) et de services d'hébergement de plus long terme (*Subtitle C, Supportive Housing Demonstration Program*, qui finance des logements de transition supposés conduire au logement de droit commun et des logements permanents pour les personnes sans domicile souffrant de handicaps) ainsi que la réhabilitation de logements en chambres individuelles destinées aux sans-domicile (*Subtitle E, Miscellaneous Provisions*). On peut penser que cette loi (et ses versions révisées) a permis une relative homogénéisation de la notion de services d'hébergement pour sans-domicile, ne serait-ce que parce que les financements s'accompagnent de l'obligation de produire des chiffres et que dans ce cas la définition correspond au champ de la loi. Toutefois les chercheurs « quantitatifs » restent divisés sur certains points, par exemple le fait de compter ou non les centres pour femmes victimes de violence (Burt, 1996) ou celui d'inclure d'autres situations d'absence de logement autonome, comme le fait de résider chez un tiers. Lorsqu'il existe une loi portant explicitement sur l'hébergement ou sur le relogement des sans-domicile, ce qui n'est pas le cas en France, elle joue un rôle important en raison de la demande d'évaluation qu'elle engendre, et (comme on le verra plus bas dans le cas du Royaume-Uni) la plupart des définitions utilisées sont alors construites en référence à la définition légale, qu'il s'agisse de la contester ou de l'utiliser.

La délimitation des services à retenir posait donc moins de problèmes à mes collègues américains qu'à moi, qui ne pouvais m'appuyer sur le même genre de texte. J'ai fini par résoudre le problème en prenant deux sous-catégories, l'une large, l'autre plus restreinte, afin de ne pas paraître donner à la situation de sans-domicile un sens qui préexisterait aux services qui leur sont destinés.

Par ailleurs, l'équipe française a mis longtemps avant de comprendre, dans le cas du Brésil, où passe la limite entre la favela et la construction en matériaux de récupération, cartons etc., proche d'un point de vue physique, mais qui est considérée comme l'abri d'un sans-domicile. L'aspect physique de l'habitat n'est pas suffisant, le statut (le droit) joue aussi un rôle. Ainsi, nos réunions s'étant déroulées successivement aux États-Unis puis au Brésil, nous avons pu comparer nos perceptions de tel ou tel type d'habitat précaire comme associé à la situation de

---

<sup>114</sup> Il s'y ajoute un problème de méthode statistique, qui fait qu'on ne peut pas changer n'importe comment la définition des sans-domicile dans des enquêtes du type INSEE/INED, en raison du mode de calcul des pondérations qui se modifient si on change la liste des services d'hébergement servant à définir les sans-domicile.

« sans-domicile » ou non, les divergences avec les chercheurs brésiliens conduisant à des discussions intéressantes.

Selon nos collègues brésiliens, il faut considérer les *favelas* comme des zones que se sont appropriées les *favelados*, où ils ont construits des maisons très pauvres (à leurs débuts proches physiquement des habitats en carton et plastique des sans-domicile), mais dans lesquelles l'Etat, au bout d'un certain temps, régularise la situation du point de vue de la propriété du terrain, et des infrastructures pour l'eau, l'électricité etc.. Aux yeux de ces chercheurs les sans-domicile se distinguent des *favelados* par l'absence de ces perspectives favorables, ainsi que le manque total de ressources en dehors de celles qui proviennent de la rue.

En fait, pour ne pas en rester à une équivalence reposant sur des ressemblances formelles, il faut en savoir plus sur le rôle que joue chaque situation de logement dans l'ensemble des autres situations, pour chaque pays (étant donné que certaines sont beaucoup plus présentes dans certains, comme les *favelas*, les *gated communities*, etc.).

Par ailleurs, il nous a fallu faire la différence entre augmentation du nombre des personnes sans domicile et augmentation de l'usage de ce mot pour désigner des personnes dont les situations et les trajectoires peuvent être très différentes, ce qui renvoie à l'interrogation précédente sur la façon dont cette question a été construite en tant que « problème social » dans les différents pays.

### 2.3 Où la question de la définition se complique

Lors de notre collaboration avec les équipes américaine, brésilienne et japonaise, la question de la définition ne s'était posée que dans la mesure où la notion de « service d'hébergement » est floue (souvent même au sein d'un pays donné) et où ces services varient d'un pays à l'autre. Il s'agissait donc d'établir des « règles d'équivalence » entre types d'hébergement.

Parmi nos partenaires européens, en revanche, certains souhaitaient prendre en compte, au-delà du logement, des aspects psychosociaux comme le fait de souffrir de troubles mentaux ou d'être socialement isolé. La notion même de logement n'avait pas nécessairement le même sens pour chacun. Cette difficulté à se mettre d'accord sur une définition « commune » m'a conduite à étudier de plus près la construction de ces définitions dans trois pays du réseau, le Royaume-Uni, l'Italie et la France<sup>115</sup>.

Comme on l'a déjà vu, l'histoire de l'apparition des personnes sans domicile (ou plutôt de l'augmentation simultanée de leur nombre, de leur visibilité « physique » et de leur visibilité « sociale »), ainsi que la façon dont cette apparition a été construite comme un problème social, diffèrent d'un pays à l'autre, et sont étroitement liées aux politiques sociales et à l'action du monde associatif de chaque pays. Traduire uniformément par *homeless* les termes utilisés dans chaque langue, comme on le fait systématiquement dans les collaborations internationales, ou en français par sans-domicile, est donc faire l'économie de l'examen préalable de cette construction. C'est pourquoi on conservera ici les termes d'origine dont *homeless* ou sans-domicile ne sont que des traductions approximatives.

Dans un même pays, plusieurs définitions coexistent. Ces définitions nationales varient selon ceux qui les utilisent (chercheurs, administrations concernées, associations...), l'usage qu'ils en font (travaux de recherche directement utilisés ou non par d'autres acteurs comme l'administration ou les associations, production de données par les administrations ou les associations dans un but de gestion ou de lobbying...), les méthodes qu'ils emploient (enquêtes statistiques demandant de définir très précisément un champ, travaux qualitatifs de

---

<sup>115</sup> Voir par exemple ma communication à la conférence finale du réseau CUHP, sur [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org).

sociologues ou d'ethnologues, réflexions théoriques sur la pauvreté ou l'exclusion, détermination de catégories prioritaires pour un relogement...) et les questions qu'ils se posent.

Dans les trois pays choisis, il existe une définition qui, soit correspond à une législation, soit a été utilisée pour l'élaboration de chiffres officiels, fournis dans des rapports comme les Plans d'Actions Nationaux pour l'inclusion sociale<sup>116</sup> ou, dans le cas italien, le rapport de la Commission d'enquête sur la pauvreté. L'examen détaillé de ces trois définitions permet de mettre en évidence quelques-uns des traits marquants qui séparent les différentes définitions nationales en Europe : le Royaume-Uni dispose depuis la fin des années 70 d'une législation sur les sans-domicile autour de laquelle s'articulent les définitions, officielle ou concurrentes ; en Italie, la construction de la question s'est traduite par la conception des *senza dimora* comme une figure particulière de l'exclusion, pour laquelle l'exclusion du logement ne peut être séparée de la marginalité psychosociale ; enfin, en France, à la suite des travaux du CNIS, réunissant administrations, associations et chercheurs, une grande partie des recherches s'appuyant sur des données statistiques ont considéré les *sans-domicile* comme les personnes occupant à un moment donné une situation particulière au sein d'un continuum de situations de logement.

### **2.3.1 Le Royaume-Uni : l'impact d'une définition inscrite dans la loi**

Le Royaume-Uni est pris ici comme illustration du cas où il existe une législation nationale concernant les sans-domicile. Plus précisément, le Royaume-Uni est composé de quatre pays (Angleterre, Irlande du Nord, Écosse, Pays de Galles) qui ont chacun une législation et des recherches différentes ; pour tous, cependant, la définition de *homeless* remonte à la première loi de 1977, dite *The Housing (Homeless persons) Act*. Cette loi a été modifiée par le *Housing Act* de 1996 (pour l'Angleterre et le Pays de Galles) puis par le *Homelessness Act* de 2002.

La loi de 1977 a marqué le passage d'une vision en termes d'aide sociale s'adressant à des individus désaffiliés à une vision plus structurelle en termes de marché du logement<sup>117</sup>. La responsabilité des sans-domicile (au sens de la loi) est alors passée des services sociaux des autorités locales (*local authority social services*) aux services chargés du logement (*housing departments*).

Lorsqu'il y a un cadre légal qui se traduit par des mesures d'aide destinées à certains groupes, cela peut être au détriment d'autres groupes, au moins dans les zones où il y a une pénurie de logements sociaux. Ce cadre influence alors plus ou moins fortement les associations et les chercheurs qui formulent leurs propres définitions en référence à celle de la loi (qu'il s'agisse d'aller dans le même sens ou de la contester, en l'étendant ou en modifiant ses principes de construction).

#### ***La définition légale au Royaume-Uni***

La loi définit les personnes (*statutory homeless*) à qui les autorités locales doivent procurer un logement social (appartenant aux autorités locales ou à une association spécialisée) ou un logement temporaire dans le secteur privé. Les autres sont aidées par le secteur associatif. Il y a cinq obstacles à franchir : être éligible<sup>118</sup> (ainsi les demandeurs d'asile sont exclus) ; être

---

<sup>116</sup> Plans d'Action Nationaux pour l'inclusion sociale ou PANincl, que les pays membres doivent présenter à la Commission Européenne. Les premiers ont été présentés par les 15 membres en 2001 pour la période 2001-2003, les deuxièmes en 2003 pour la période 2003-2005. Les dix pays accédants ont présentés les leurs en 2004 pour la période 2004-2006.

<sup>117</sup> Joan Smith, « Defining Homelessness », [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org) ; Jacobs *et al.* dans Hutson et Clapham, 1999, 11-28.

<sup>118</sup> Les conditions d'éligibilité portent pour l'essentiel sur le type de séjour des migrants.

*homeless* ; être *in priority need*, c'est-à-dire avoir des enfants à charge, ou avoir plus de 60 ans, ou encore appartenir à une catégorie perçue comme vulnérable ; ne pas être *intentionally homeless* (c'est-à-dire ne pas avoir perdu son logement par défaut de paiement d'un loyer ou d'un prêt) ; et avoir des attaches locales (travail, famille...).

Revenons sur quelques-uns de ces points.

**Homeless ou potentially homeless** : être *homeless* est défini comme « *without any right to access secure accommodation for that night i.e. not legal tenants of any property or not owning any property* » (*Housing Act* de 1996). S'y rajoutent les *potentially homeless*, soit ceux qui sont susceptibles de perdre leur logement dans les 28 jours à venir.

Cette définition ne porte donc pas sur l'aspect physique de l'endroit où les ménages trouvent refuge<sup>119</sup> mais sur leur statut d'occupation et, en ce qui concerne les *potentially homeless*, sur l'aspect sécurité/précarité au sens temporel de leur situation de logement actuelle.

Toutefois remarquons que depuis la loi de 1996, sont considérés comme *homeless* les femmes et enfants victimes de violence domestique et depuis celle de 2002 toutes les victimes de violence (la violence raciale étant particulièrement visée). Il s'agit donc d'une définition qui dépasse le cadre strict du logement puisqu'un autre ménage dans les mêmes conditions de logement (mais sans violence) ne serait pas nécessairement classé comme *homeless*. Par ailleurs, ce point précis qualifie de *homeless* la victime potentielle (et éventuellement ses enfants) ; la définition est alors davantage liée à l'individu (et aux mineurs qui en dépendent) qu'au ménage dans son ensemble. Certaines différences subsistent entre les pays du Royaume-Uni et peuvent servir d'appui pour demander une généralisation des mesures les plus favorables.

**Priority need** : la liste des ménages considérés comme *in priority need* en 1977 comptait les ménages avec des enfants de moins de 16 ans, les ménages âgés de plus de 60 ans ou les personnes vulnérables (handicapés, etc.). En 2002 ont été ajoutés pour l'Angleterre et le Pays de Galles<sup>120</sup> les jeunes de 16 et 17 ans, les sortants de prison et les anciens militaires rendus « vulnérables » par cette institutionnalisation. Cette liste rattachée aux caractéristiques des ménages et des personnes est susceptible de s'allonger avec l'avancée des recherches sur les personnes les plus touchées et l'action des groupes de pression, et repose pour l'essentiel sur une notion de vulnérabilité, que ce soit de façon explicite (liste de situations de vulnérabilité) ou non (cas des ménages avec enfants).

De ce fait ceux qui ne présentent pas les caractéristiques permettant à un moment donné de les classer comme *in priority need* ou vulnérables ne peuvent entrer dans la catégorie des *statutory homeless*. Il en est ainsi des personnes seules et des couples sans enfants qui ne présentent aucun des handicaps ou difficultés sociales listés. Étant donné la forte proportion de personnes isolées au sein de ces sans-domicile non statutaires, l'habitude a été prise de désigner par *single homelessness* ces personnes et le problème social qu'elles représentent, même si une certaine proportion des ménages concernés sont des couples sans enfants ou avec des enfants plus âgés.

### ***Les définitions des associations et des chercheurs***

Les chercheurs britanniques adoptent souvent des définitions influencées par les commanditaires des recherches, qui peuvent être des organismes publics (le *Department of the*

---

<sup>119</sup> A quelques exceptions près (personnes ayant perdu leur logement à la suite d'un incendie ou d'une inondation, certains logements insalubres etc.).

<sup>120</sup> A la suite des arrêtés (*orders*) *The Homelessness (Priority Need for Accommodation) (England) Order 2002* et *The Homeless Persons (Priority Need) (Wales) Order 2001*.

*Environment*, puis l'ODPM, *Office of the Deputy Prime Minister*) ou des associations (Shelter, Crisis, Centrepoint, Crash..., qui s'intéressent chacune à des segments de population particuliers). Les définitions des ONG ou des chercheurs qui travaillent avec elles sont construites en réaction à la définition officielle, avec pour but de la faire évoluer. Elles sont donc généralement plus larges et s'intéressent aux personnes seules et aux couples sans enfants à charge. Mais les grands principes sous-tendant la législation, en particulier la notion de vulnérabilité, restent valables : il s'agit d'étendre cette notion de vulnérabilité. Ainsi les résultats du lobbying associatif, appuyé sur la recherche financée par les associations ou entreprise par elles-mêmes, a amené l'introduction dans la loi de catégories différentes (jeunes de 16-17 ans) ou la prise en compte des situations de violence.

D'autres travaux reposent sur une liste de situations de logement assez large, qui prend en compte à la fois l'aspect physique du logement (dormir dehors, en foyer, en caravane...), le statut d'occupation (hébergé, associé par exemple avec une situation de surpeuplement) et le manque de stabilité (menacé d'expulsion). Bien que ne reposant pas sur des critères unidimensionnels, ces listes sont parfois présentées comme des échelles correspondant à des degrés de gravité (ou de visibilité) croissante. On verra ainsi, dans Fitzpatrick *et al.*, 2000 (p. 8), *rooflessness, houselessness, people who have insecure or impermanent tenure, people who live in intolerable housing circumstances* et *households that are involuntarily sharing accommodation*. Il s'agit alors de définitions alternatives par rapport à la définition officielle, non par extension mais par adoption de principes différents. Comme le mentionne Joan Smith dans sa communication devant le réseau CUHP à Milan<sup>121</sup> « *Current discussions on the estimate of homelessness including « scales » of homelessness derive from the concerns of organizations working on behalf of the single homeless and young homeless, many but not all of whom are excluded from official estimates, and from organisations like SHELTER that believe that many homeless households are not being accepted through the legislation.* »

### ***Un découpage des champs de recherche***

Toutefois, comme la recherche sur les sans-domicile se fait essentiellement en relation avec la définition légale, le champ des recherches et celui des statistiques officielles est généralement découpé de telle sorte que les *statutory homeless* et les *non statutory homeless* ne sont pas étudiés ensemble, de même qu'ils font l'objet de mesures séparées, les premiers dépendant essentiellement des autorités locales, les autres des ONG ; les *single homeless*, terme qui désigne, non les sans-domicile isolés, mais ceux qui n'ont pas d'enfant en charge (y compris les couples), et ne sont donc pas prioritaires, ont ainsi fait l'objet d'une série d'études (voir la bibliographie de Fitzpatrick *et al.*, 2000). De même, au sein des *single homeless*, les personnes dormant dans la rue (*rough sleepers*), cibles d'une politique particulière depuis plusieurs années<sup>122</sup>, sont souvent considérées à part, ainsi que les jeunes sans-domicile eux aussi visés par des mesures spécifiques.

Ainsi, à la différence de ce qui se fait aux États-Unis ou en France où les *literal homeless* (pour les États-Unis) et les *sans domicile au sens restreint* (pour la France) rassemblent les personnes dormant dans des services d'hébergement, y compris en appartement, ou dans la rue (quelle que soit leur situation familiale), au Royaume-Uni les personnes qui se trouvent

---

<sup>121</sup> « Hidden Homelessness and definitions of Homelessness in the UK - some issues for European definitions of homelessness », [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org).

<sup>122</sup> La *Rough Sleepers Initiative* (RSI) lancée en 1990 par le gouvernement conservateur, puis l'établissement de la *Rough Sleepers Unit* (RSU) en 1998 par le gouvernement travailliste de Tony Blair, dans le cadre de la *Rough Sleeping Strategy* qui avait pour objectif de réduire le nombre de personnes dormant dans la rue des deux tiers en 2002.

dans ces deux situations ne sont généralement pas étudiées ensemble, et il est difficile de cumuler les données les concernant.

### 2.3.2 Italie : un cas particulier de la notion d'exclusion

Malgré une mention explicite des sans-domicile dans la loi de 2000 sur la protection sociale, en Italie il n'existe pas de définition légale des sans-domicile. La question des sans-domicile telle qu'elle est généralement abordée par les différents acteurs se rattache plutôt à la notion d'exclusion sociale, avec la multidimensionnalité que cette approche implique. Le logement n'est que l'une des dimensions prises en compte. Le terme adopté en italien, *senza dimora*, par la *Commissione di indagine sulla povertà* (Commission instituée en 1984, rattachée au premier ministre, et qui dépend du Ministère du Travail et des politiques sociales<sup>123</sup>) est perçu comme exprimant à la fois des éléments liés au logement et d'autres liés à des difficultés sociales et relationnelles (un terme français assez proche pourrait être *sans foyer*). Il s'oppose à *senza casa* (sans logement) plus proche de la définition dont nous traiterons plus bas, celle adoptée par les statisticiens français, qui est fondée sur la situation de logement. Ce terme de *senza dimora* a été rendu populaire par les associations (par exemple la fédération d'associations *Federazione Italiana Organismi per le Persone Senza Dimora* ou FIOpsd, analogue à la FNARS française).

Ainsi l'enquête de la fondation Zancan de Padoue, réalisée en mars-avril 2000<sup>124</sup> à la demande de la *Commissione di indagine sulla povertà* précise la définition des *senza dimora* :

*Les personnes privées d'une demeure stable, dans des conditions matérielles d'existence précaires, sans réseau de soutien adéquat, qu'il soit formel ou informel. La définition (...) a rendu possible d'exclure des analyses les personnes qui, quoique ne disposant pas d'une demeure stable, ne rentreraient pas dans les critères de définition utilisés par la recherche* (Fondazione Zancan, 2000, p. 4)

Contrairement à la situation britannique où la question des *homeless* et des *statutory homeless* s'est posée dans le cadre de la politique du logement et de l'attribution des logements sociaux, même si d'autres éléments que la situation matérielle du logement y sont en cause, dans le cas italien la question des *senza dimora* renvoie de plus à l'existence de liens sociaux. Cette définition entraîne l'exclusion du champ d'un certain nombre de personnes, comme les immigrés qui vivent dans des cabanes, dans la mesure où ils ne sont pas perçus comme souffrant de problèmes de marginalisation sociale comme le voudrait la définition ci-dessus, mais plutôt de difficultés liées à leur statut, ainsi qu'à l'accès au travail et au logement.

#### *Une catégorie aux frontières mobiles*

Toutefois, l'existence de ces situations aux frontières de la catégorie de *senza dimora* peut contribuer à remettre en cause tant la catégorie que les politiques sociales qui s'y adressent. Une enquête menée par la FIOpsd a ainsi montré l'augmentation du nombre des immigrants qui utilisent les services pour sans-domicile, ce qui remet en question la séparation des services s'adressant à ces deux catégories de personnes, de même qu'en France certains bénévoles et travailleurs sociaux s'interrogent sur les modifications de leurs pratiques liées aux demandes différentes des immigrants sans domicile. Selon la FIOpsd, deux éléments conduisent à cette remise en cause des représentations : d'une part, pour les immigrants, le manque de logement, s'il se prolonge, peut être un point de départ vers la marginalisation sociale ; d'autre part, un certain nombre de nationaux sans domicile ne semblent pas présenter

---

<sup>123</sup> *Ministero del Lavoro e delle politiche sociali*, appelé communément *Ministero del Welfare*.

<sup>124</sup> Une première investigation avait eu lieu en 1992.

d'autres problèmes que ceux liés au logement et à l'emploi. Cette question des immigrants sans domicile contribue donc à retravailler la définition des *senza dimora*.

Le chapitre concernant les *senza dimora* du *Rapporto sulle politiche contro la povertà e l'esclusione sociale* (rapport sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) (Saraceno, 2002), qui résume les conclusions de l'enquête de la Fondation Zancan, nuance d'ailleurs la définition présentée plus haut, en précisant :

*Mais, à côté de ces figures qui correspondent peut-être davantage à la représentation des gestionnaires, il y en a d'autres pour lesquelles c'est la pauvreté économique, s'ajoutant quelquefois à des formes de discrimination, qui est la raison principale de la condition de senza dimora.*

### **Définition théorique et définition opérationnelle**

Dans l'enquête statistique de la Fondation Zancan la partie « logement » de la définition était particulièrement restreinte puisque cette étude ne portait que sur les personnes dormant dans l'espace public ou dans des asiles de nuit.

C'est sans doute pour des raisons de faisabilité que le champ de l'enquête statistique proprement dit a été limité à la situation de logement (c'est-à-dire que les personnes ayant conservé un certain réseau relationnel, comme on en trouve dans la partie qui étudie les relations sociales, n'ont pas été exclues des résultats). De façon plus générale, en Italie, il semble qu'il existe un aller-retour entre une définition théorique, fondée sur la notion d'exclusion, qui prend en compte à la fois l'absence de logement et le manque de liens sociaux, et une définition de recherche quantitative, fondée uniquement sur la situation de logement, qui est opérationnelle pour l'établissement de données chiffrées.

### **2.3.3 En France : une définition opérationnelle pour la statistique et fondée sur la situation de logement**

En France, comme il a été évoqué dans la première partie, on peut repérer deux grands groupes de travaux sur les personnes sans domicile à partir des années 1990.

D'une part, des recherches ethnographiques ou sociologiques qualitatives, dont une grande partie a été financée par le Plan Urbain ou son successeur le Plan Urbanisme, Construction et Architecture, le PUCA (rattachés au ministère en charge des questions de logement mais aussi de l'aménagement du territoire et des questions urbaines) (Joseph 1992 ; Ballet 2003). Ces travaux reposent souvent sur une définition des sans-domicile qui, sans avoir le degré de précision requis pour des enquêtes statistiques, est assez restrictive et en relation avec la visibilité dans l'espace public, malgré la demande explicite du PUCA de réfléchir aux contours de la définition. Ainsi, le deuxième appel d'offre comporte une partie « notions et catégories, aspects sémantiques et juridiques » et invite les chercheurs à s'interroger sur « le fondement des termes utilisés et leur usage dans les différents milieux, celui de la rue, celui des médias, celui des institutions ; [se demander] comment les catégories sont sous-tendues par des représentations, intériorisées par les gens eux-mêmes, exprimées par différents acteurs, proches ou lointains » (appel d'offre *Les « SDF », représentations, trajectoires et politiques publiques*, 1999, p. 7)

D'autre part, des travaux quantitatifs, dont une partie importante a eu pour origine les travaux menés au début des années 1990 sous l'égide du CNIS, organisme où les producteurs des statistiques publiques rencontrent leurs utilisateurs (administrations, associations, syndicats, chercheurs...). La définition des *sans-domicile au sens restreint*, mise au point à cette occasion, est fondée sur les seules situations de logement. C'est celle qui est actuellement utilisée dans les statistiques publiées par l'Institut National d'Études Démographiques (INED)

et par l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE) (en particulier pour les chiffres figurant dans les PANincl).

### *Une classification de l'ensemble des situations de logement*

On a vu dans la première partie l'histoire des travaux du CNIS et de la construction d'une classification de toutes les situations de logement, comprenant celle des sans-domicile au sens restreint. La situation de logement y est décrite selon quatre dimensions : le type d'habitat, le statut d'occupation, la qualité du logement et ses éléments de confort (y compris l'accès à un point d'eau pour les personnes n'habitant pas un logement), la stabilité ou la précarité au sens temporel.

La situation de sans-domicile au sens restreint telle qu'elle est utilisée par l'INED<sup>125</sup> et l'INSEE dans leurs enquêtes est alors définie comme le fait de dormir dans un lieu impropre à l'habitation ou un service d'hébergement, soit des situations définies à partir des deux premières dimensions de la classification CNIS (le statut d'occupation et le type). Pour définir les sans-domicile eux-mêmes de façon opérationnelle pour conduire des enquêtes, il a fallu aussi adopter un aspect temporel : on a retenu la situation de logement la nuit précédant l'enquête (ce qui là aussi est un peu restrictif).

### *Le contexte historique*

Ce choix de se limiter à la dimension « logement » correspond à une analyse de la question des sans-domicile en termes de marché du logement et à un refus de classer les personnes dépourvues de logement selon des principes qui pourraient rappeler certains classements en « méritants » et « non méritants ». Il doit aussi être rapproché de la façon dont le problème a été posé. La constitution du groupe (temporaire) « sans-abri » du CNIS était la réponse à une demande faite dans le cadre de la formation permanente du CNIS qui porte sur les statistiques démographiques et sociales. Cette demande provenait de Michel Mouillart, économiste spécialiste du logement, et de Françoise Euvrard, représentante de la Commission Connaître et Évaluer de la Fondation Abbé Pierre, une association qui publie chaque année depuis 1995 un rapport sur le *mal-logement*. Rappelons que l'Abbé Pierre s'était engagé dans les années cinquante sur la question des mal-logés, et reste une figure emblématique de la défense des personnes connaissant des difficultés de logement.

Selon Michel Mouillart (entretien du 7 juin 2005), on se trouvait à l'époque dans un contexte où l'intervention publique dans le domaine du logement était très insuffisante (effondrement de l'accession aidée à la propriété et de la construction locative sociale) et les besoins en logement sous-estimés. Il s'agissait de faire pression pour que ces besoins soient de nouveau pris en compte, et demander une enquête sur les sans-domicile était l'un de ces moyens de pression.

Par ailleurs, le CNIS est un organisme dont l'activité consiste à améliorer la prise en compte par la statistique publique de divers domaines de la connaissance. Or c'est en raison de leur absence de logement que les sans-domicile ne sont pas atteints par les enquêtes auprès des ménages, dont la base de sondage repose généralement (en France) sur une liste de logements (et non sur des registres de personnes comme dans d'autres pays européens).

Dans ce contexte, poser la question en termes de logement apparaissait donc comme une évidence.

---

<sup>125</sup> En fait l'INED comptait aussi dans les sans-domicile la petite proportion de personnes qui utilisent les services d'aide enquêtés et sont en squats, hébergées de façon ponctuelle ou payant leur chambre d'hôtel.

### *L'influence des travaux américains*

Par ailleurs, les chercheurs de l'INED chargés de mettre au point une méthode d'échantillonnage des personnes sans domicile se sont inspirés des seules méthodes existant à l'époque qui portaient à la fois sur les personnes en centre d'hébergement et dans la rue (comme on l'a vu plus haut, les statisticiens britanniques séparaient ces personnes en plusieurs sous-groupes enquêtés par des méthodes différentes), c'est-à-dire des méthodes américaines. Les définitions américaines répondaient à des critères de faisabilité statistique et étaient très proches de la catégorie administrative définie par la loi McKinney (*Stewart B. McKinney Homeless Assistance Act*, 22 juillet 1987). Voici la définition donnée par la loi américaine :

*For purposes of this chapter, the term « homeless » or « homeless individual » or « homeless person » includes :*

*(1) an individual who lacks a fixed, regular, and adequate nighttime residence; and*

*(2) an individual who has a primary nighttime residence that is*

*(A) a supervised publicly or privately operated shelter designed to provide temporary living accommodations (including welfare hotels, congregate shelters, and transitional housing for the mentally ill);*

*(B) an institution that provides a temporary residence for individuals intended to be institutionalized; or*

*(C) a public or private place not designed for, or ordinarily used as, a regular sleeping accommodation for human beings.*

La pratique française a adapté ces définitions et l'usage qui en était fait en les replaçant dans l'ensemble des situations de logement. Cette perspective permettait de penser un système d'enquêtes complémentaires afin de mieux connaître les autres situations, en particulier celles qui auraient pu tout aussi légitimement être qualifiées de sans-domicile (comme la situation de personnes hébergées, intégrées dans l'enquête Logement de l'INSEE de 1996 à la suite des recommandations du CNIS).

De plus, si la mise en avant de la dimension logement dans la définition renvoie aux causes structurelles de ces situations (le même groupe du CNIS a aussi produit des travaux sur le marché du logement à travers une étude sur les logements vacants), les caractéristiques des personnes touchées, leur vie quotidienne et leur trajectoire sont aussi prises en compte grâce à des questionnaires très détaillés, permettant en partie la comparaison avec les personnes disposant d'un logement et l'analyse des diverses dimensions du phénomène. Certaines situations de logement ayant été désignées comme définissant la situation de sans-domicile, on peut alors étudier d'autres caractéristiques des personnes et de leur passé afin de connaître la diversité des trajectoires qui conduisent à cette situation, ainsi que les facteurs (les ressources ou « capitaux ») qui peuvent être un atout ou au contraire correspondre à des difficultés accrues. L'usage d'une catégorie n'est donc pas limité à la dimension qui a présidé à sa construction.

#### **2.3.4 Les grands clivages dans la construction des définitions**

J'ai présenté ci-dessus, dans le cas du Royaume-Uni, de l'Italie et de la France, les définitions qui correspondent à un usage « officiel » et sont le plus utilisées dans les travaux reposant sur des données chiffrées. Ces différentes définitions étudiées, ainsi que celles qui leur sont concurrentes à l'échelle d'un même pays, n'ont pas été créées par les mêmes acteurs ni dans

les mêmes circonstances, et peuvent correspondre à des usages différents. Leur examen nous permet néanmoins de mettre en évidence quelques principes correspondant à des différences essentielles : existence ou non d'une loi portant sur les sans-domicile, relation entre la définition et l'attribution des logements sociaux, définition multidimensionnelle ou non...

### *L'existence d'une loi portant sur les sans-domicile*

C'est le cas du Royaume-Uni, étudié plus haut, mais aussi des États-Unis, et, dans notre réseau, de la Hongrie (loi sociale de 1993). Lorsqu'il existe une loi ciblant explicitement les sans-domicile en tant que catégorie particulière (au lieu d'un système où ils bénéficient des mêmes prestations que ceux qui ont des revenus équivalents, par exemple), il y a alors une définition des sans-domicile au sens de la loi. Elle peut être assez restreinte (comme aux États-Unis, ou en Hongrie) ou plus large, comme la catégorie *homeless* du Royaume-Uni qui inclut<sup>126</sup> des catégories logées au sens « physique » du terme mais dont la sécurité dans leur logement n'est pas assurée - par exemple les victimes de violence - ou qui vont perdre leur logement dans un délai très bref. Elle correspond généralement à une politique en direction des personnes ainsi désignées, soit pour leur permettre l'accès à un logement (Royaume-Uni), soit organiser le système d'hébergement ou d'autres mesures (États-Unis).

La définition légale des sans-domicile (ou une définition qui en est proche) peut être reprise par les chercheurs, d'autant plus qu'ils sont financés par des organismes publics (nationaux ou locaux), par exemple pour fournir des données dans les rapports requis par la loi ; elle peut être également utilisée par les ONG dans un but de lobbying. Dans ce dernier cas, il peut aussi y avoir une tendance à proposer une définition plus large, afin de toucher des personnes non encore couvertes par la loi. De façon générale, l'existence d'une définition légale correspondant à des droits différents pour les personnes, selon qu'elles accèdent ou non au label de sans-domicile, conduit souvent à ce que les autres définitions utilisées par les différents acteurs soient construites en référence (y compris en opposition) à cette définition légale.

Dans le cas particulier du Royaume-Uni la loi n'a pas pour but, comme aux États-Unis, de trouver une solution (dont certains critiques considèrent qu'elle est surtout de l'ordre de l'urgence et du provisoire) pour des personnes que leur visibilité dans l'espace public rend difficile d'ignorer, mais de réguler l'attribution des logements sociaux toujours insuffisants. Il s'agit alors de recenser des critères établissant des priorités parmi les *homeless*. L'idée sous-jacente est celle du danger que pourrait courir telle ou telle catégorie de population si elle n'était pas relogée, c'est-à-dire de classer les postulants selon des caractéristiques généralement liées à une idée de faiblesse, qu'il s'agisse du grand âge ou de la présence d'enfants, ou de ce que la loi désigne sous le terme de *vulnerability*.

Étant donné la multiplicité des parcours par lesquels on peut devenir sans domicile, et les résultats mouvants des changements de politiques (concernant l'immigration, l'emploi, le placement des jeunes, la prise en charge des malades mentaux etc.) la définition ne peut rester fixe dans le temps et on se trouve alors devant une multiplication des catégories « à risque » (violence, prisonniers sortant sans destination, jeunes de 16 et 17 ans...). Ce raisonnement par groupes conduit à privilégier certains d'entre eux, c'est-à-dire à en rejeter d'autres<sup>127</sup> ; faire apparaître les difficultés de ces derniers peut alors conduire chercheurs et associations à s'intéresser à d'autres catégories de personnes. Les risques de cette division en groupes sont de ne pas disposer d'éléments comparables sur ces différents segments de la population ; de

---

<sup>126</sup> Les *statutory homeless*, on l'a vu, incluent certaines catégories logées mais excluent les personnes seules non « vulnérables ».

<sup>127</sup> Voir par exemple Crane, *Our forgotten elders*, 2001, <http://www.mungos.org/facts/reports.shtml>.

mal connaître les passages d'une catégorie à une autre ; et de donner un éclairage très parcimonieux sur les catégories rejetées. En revanche, on disposera de données nombreuses et régulières sur les catégories retenues.

### ***La relation entre la définition et l'attribution des logements sociaux***

On peut aussi se poser la question du lien entre la politique d'attribution du logement social et la définition des sans-domicile. Ce lien est direct dans le cas du Royaume-Uni. Dans le cas français, la définition adoptée dans le cadre de travaux à visée statistique et dans le contexte de crise du logement décrit plus haut est déconnectée de l'attribution des logements sociaux, qui se fait de la façon suivante : tout d'abord, certaines conditions d'éligibilité sont vérifiées, portant sur la nationalité ou la régularité du séjour en France, et sur les ressources du ménage qui doivent être inférieures à un plafond. Selon un décret en Conseil d'Etat, « les commissions d'attribution (...) procèdent à l'examen des demandes en tenant compte notamment de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logement actuelles du ménage. Elles tiennent compte en outre de l'éloignement des lieux de travail et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs. En veillant à la mixité sociale des villes et des quartiers, elles attribuent les logements disponibles par priorité aux personnes privées de logement ou dont la demande présente un caractère d'urgence en raison de la précarité ou de l'insalubrité du logement qu'elles occupent, ainsi qu'aux personnes cumulant des difficultés économiques et sociales (...) Les autres demandes de logement social sont satisfaites par priorité au bénéfice de catégories de personnes définies par le règlement départemental ». En effet, il existe dans chaque département un « règlement départemental d'attribution » qui définit les ménages prioritaires.

Au niveau du type de ménages prioritaire, cette attribution présente finalement une relative similitude avec la situation britannique, puisque sont considérées comme prioritaires les personnes privées de logement ou vivant dans un logement insalubre ou dangereux, les personnes en cours d'expulsion pour des raisons liées à l'urbanisme, les personnes handicapées ou ayant à leur charge une personne handicapée, les familles nombreuses, les femmes enceintes, les jeunes à la recherche d'un premier logement, les personnes ayant une réduction brutale de leurs ressources, etc. Les jeunes mis à la porte à 18 ans peuvent être logés par l'intermédiaire d'un relais associatif. La violence conjugale est une priorité<sup>128</sup>.

De plus, il existe en France des filières intermédiaires diverses (CHRS, logements d'insertion, résidences sociales ou maisons relais) qui ont dans leurs objectifs de préparer à l'insertion et à l'accueil dans le parc locatif social. Aujourd'hui, les sortants de structures d'insertion font partie des ménages prioritaires pour l'accès au logement social (loi 2005 sur la Cohésion Sociale, voir la chronologie dans la partie 1).

Les personnes prioritaires pour l'accès à un logement social répondent donc à des critères « humanitaires » proches de ceux qui définissent les *statutory homeless* britanniques, mais la définition des sans-domicile utilisée par les chercheurs et dans les statistiques officielles, conçue dans un contexte différent, n'a pas de rapport avec les politiques sociales si ce n'est à travers les types d'hébergement qu'on va considérer comme hébergeant des « sans-domicile » ou « d'autres catégories de personnes en difficulté ».

---

<sup>128</sup> Normalement en cas de couple marié il faudrait pouvoir présenter la preuve du début d'une procédure de divorce mais les organismes HLM relogeraient souvent en l'absence de cette procédure coûteuse (quitte à être soumis à une amende) (entretien avec Patrick Kamoun, Union sociale de l'habitat, 28/06/2005 ; voir aussi Kamoun, 2000).

### *Une définition multidimensionnelle ou limitée au logement*

Le cas de l'Italie est exemplaire de la prise en compte simultanée de plusieurs dimensions pour définir les personnes sans domicile : l'absence de logement et la marginalisation sociale.

A l'inverse, les statisticiens et chercheurs quantitativistes français, à la suite des travaux du CNIS, privilégient une définition limitée à la situation de logement, et c'est au moment de l'analyse qu'ils en étudient les relations avec d'autres dimensions (emploi, formation initiale...). Toutefois la liste des situations prises en compte pour définir les *sans-domicile* présente une certaine dimension sociale si on répartit les centres spécialisés (pour immigrants, pour femmes victimes de violence, pour toxicomanes...) entre ceux qu'on inclut dans la définition et ceux qu'on en exclut.

Le sens du terme « logement » peut d'ailleurs différer d'une définition à l'autre : dans le cas de la définition française, et en relation avec les circonstances de sa constitution, le logement est défini par ses aspects matériels et son statut d'occupation, dans une optique de marché du logement ; dans le cas de la définition britannique, où la condition relative au logement comprend les situations de violence potentielle et celles de perte imminente du logement, il s'agit plutôt de la fonction sociale du logement (*home* plutôt que *housing*), comme lieu dont on peut disposer en toute sécurité. On retrouve ce sens lié aux rôles social et psychologique du logement dans le terme italien de *dimora*.

Toutefois le fait de considérer que l'absence de liens sociaux ou la présence de diverses difficultés contribue à la perte du logement (dans un contexte de marché du logement donné) ou en est la conséquence peut coïncider avec une définition axée sur le logement, comme dans Fitzpatrick *et al.* (2000) qui présente ainsi l'évolution de la recherche au Royaume-Uni : « *The review revealed a shift in research literature away from explaining homelessness as a « housing problem » to more complex analyses which weave together consideration of social and economic factors on the one hand, and « individual » factors on the other.* » (<http://www.crashindex.org.uk/overview.html>).

De même, les travaux des statisticiens français ne se sont pas limités à une analyse en termes de marché du logement, même s'ils en reconnaissent l'importance. Il faut donc distinguer les éléments qui interviennent dans la définition et ceux qui interviennent dans l'analyse des causes et des conséquences de la situation de sans-domicile.

Par ailleurs, lors d'une intervention à notre atelier de Londres, Antonio Tosi a fait remarquer que les deux dimensions (logement et marginalité sociale) sont différemment prises en compte selon les pays, et les relie chacune à la prise en charge des sans-domicile par le ministère compétent :

*« A question about the starting point of the second intervention [James Francis, Thames Reach Bondway]. If I understand well, the problem for those who were working with street homeless persons was in some way to try to “add” to the accommodation dimension of the problem the problems of social relations and social isolation. For many other European countries the problem was in some way the reverse, street homeless was - and it is still - defined as a problem of extreme poverty or social marginalisation. So the problem was to convince social workers and policy makers that accommodation, the housing part of the problem, was important.*

*I don't think that the two stories are converging. I think it is important to underline the research and policy implications of the two images, homelessness as housing issue, homelessness as social issue. I think they are both correct in some way, but research and policy implication are very different. For instance, in the*

*case of South Europe countries, where the prevailing images consider homelessness as a “social” problem, even today housing research is not open to consider homelessness as a problem of its competence and housing departments or housing policies are not open to view homelessness as something of their competence. It is passed completely to social welfare attributions. » (Antonio Tosi, Italie, atelier CUHP de Londres)*

On peut en rapprocher la position des chercheurs espagnols telle qu'elle a été énoncée dans notre atelier de Paris : selon Carmelo Vázquez et Manuel Muñoz, les deux dimensions sont importantes et l'une ou l'autre peut être mise en avant selon ce qu'on veut en faire, par exemple si on veut s'adresser au ministère du Logement ou à celui des Affaires sociales. Prendre en compte à la fois des facteurs liés au logement et des facteurs psychosociaux dès la définition permettrait alors de circonscrire plusieurs catégories parmi les personnes privées de logement et d'y ajuster des politiques sociales différentes. Toutefois, il n'y a pas en Espagne de définition légale des sans-domicile et la définition opérationnelle utilisée par l'équipe espagnole pour ses enquêtes statistiques est celle des sans-domicile au sens restreint, proche de celle utilisée aux États-Unis (les travaux de recherche américains étant bien connus de cette équipe).

On voit dans les interventions d'Antonio Tosi et des chercheurs espagnols qu'il y a un lien entre le Ministère qui prend en charge la question des sans-domicile et la définition. Cette remarque a déjà été faite par Cécile Brousse (2004, p. 17), dans son rapport pour Eurostat sur le traitement statistique de la question des sans-domicile dans l'Union Européenne.

Par ailleurs le clivage entre définitions qui ne font appel qu'à l'aspect « logement » et définitions qui tiennent compte d'autres facteurs ne correspond pas nécessairement (même si c'est souvent le cas) à un clivage entre approches individuelles (dont le risque est souvent de blâmer la victime) et approches structurelles (dont le risque est de nier à celle-ci le moindre rôle dans ce qui lui arrive, et la moindre compétence pour y résister). Ainsi, Antonio Tosi (contribution à l'atelier de Milan) précise que la vulnérabilité sociale doit aussi être considérée dans sa relation avec les changements sociaux que sont la réorganisation du marché du travail, de la famille et des systèmes de protection sociale. Selon lui, l'affaiblissement des liens sociaux n'est pas seulement une question individuelle<sup>129</sup> (dans une analyse proche de celle de Robert Castel, 1995).

### **Classer des situations de logement ou des types de ménages ?**

Les différentes définitions de *sans-domicile*, *homeless*, *statutory homeless*, *mal-logé*, *senza dimora*, etc. peuvent porter uniquement sur des situations de logement (tout autre ménage dans la même situation serait alors classé de même) ; sur des caractéristiques du ménage ou de ses membres (comme une victime de violence au Royaume-Uni : la même personne, dans le même ménage violent, serait classée *homeless* quelle que soit sa situation de logement) ; ou sur des éléments relevant à la fois de la situation de logement et des caractéristiques du ménage ou de la personne. Sur ce dernier point, au Royaume-Uni, une personne « vulnérable » et connaissant certaines difficultés de logement, sera classée *statutory homeless* ; en France, on pourra considérer comme *mal logé* (qui n'est pas un terme dont la définition est complètement arrêtée) un ménage dans une situation de logement inadaptée, comme un logement trop cher, trop petit, difficile d'accès pour une personne handicapée etc. Dans ce dernier cas un ménage différent occupant le même logement ne serait pas

---

<sup>129</sup> Pour une tentative de dépassement de ce clivage entre facteurs individuels et facteurs structurels, dans le cas des sans-domicile, on peut utiliser les concepts de Pierre Bourdieu, comme dans Marpsat et Firdion (2000) et dans la communication de Jean-Marie Firdion sur le capital social [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org).

nécessairement considéré comme mal logé, ni le même ménage s'il occupait un logement plus adapté.

On retrouve un peu le même clivage que lorsqu'il était question de se limiter à la dimension du logement ou d'y intégrer d'autres aspects.

La définition française des *sans-domicile*, et plus généralement la classification des situations de logement issue des travaux du CNIS et produite à l'issue de discussions entre administrations, chercheurs et associations, porte uniquement sur l'aspect « logement ». On ne trouve pas le cas où deux ménages dans la même situation de logement seraient qualifiés, l'un de *sans-domicile*, l'autre non, selon la présence d'enfants, de violence domestique etc. En revanche, les règlements départementaux d'attribution français, qui listent les situations prioritaires pour l'attribution d'un logement social, ou la définition britannique des *statutory homeless*, elle aussi conçue dans une optique de gestion du parc social, tiennent compte de ces éléments. Le cas italien est un peu différent, car il tient compte aussi des propriétés des personnes, mais pas dans une optique d'action publique immédiate.

Notons au passage que la distinction entre personnes et ménages est importante du point de vue de l'action, d'une part parce que toutes les personnes du ménage ne sont pas nécessairement dans la même situation quant à la précarité de leur statut (le bail peut être au nom d'une seule d'entre elles), d'autre part parce que selon qu'on compte et qu'on caractérise des personnes ou des ménages, on ne cherche pas le même type de solutions (un logement pour toute la famille ou des hébergements dans des centres séparés, par exemple).

### 2.3.5 Une définition européenne

Enfin, j'évoquerai la difficulté de parvenir à une définition européenne, en l'absence d'une politique sociale commune bien définie. Pour cela je m'appuierai sur la définition proposée par la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) et sur les recommandations d'Eurostat.

#### *La nomenclature de la FEANTSA : une tentative de compromis ?*

Comme on l'a vu dans la première partie, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) est née en 1989 et bénéficie d'un financement de la Commission Européenne. Elle publie chaque année un rapport sur les sans-domicile dans l'Union, en s'appuyant sur les rapports nationaux rédigés par les experts de chaque pays, réunis au sein de *The European Observatory on Homelessness*.

Cet Observatoire a tenté d'élaborer une définition des personnes sans domicile, replacées dans le cadre plus large de l'exclusion du logement. Il se situe ainsi dans le cadre des préoccupations du *Social Protection Committee*, dont la recommandation n°29 est que « *as a matter of urgency the Commission should examine different approaches to the definition and measurement of homelessness and precarious housing in a comparable way across Member States and see whether a Level 1 indicator can be developed for use in the EU monitoring process* »<sup>130</sup> (Edgar *et al.*, 2004, p. 3).

---

<sup>130</sup> Dans le cadre de la Stratégie européenne pour combattre la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale (*EU Strategy to Combat Poverty and Promote Social Inclusion*), les 18 indicateurs de Laeken (décembre 2001), dont la liste a été dressée par les 15 chefs d'Etat de l'Union après consultation des ONG, ont pour but de permettre de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale décidée lors des conseils européens de Lisbonne et de Nice en 2000. Ils couvrent les domaines de la pauvreté (au sens monétaire), de l'emploi, de la santé et de l'éducation. Ils comportent deux niveaux, ceux de niveau 1 étant jugés les plus importants. Ils donnent une appréciation des « performances » des Etats membres, et une incitation à son amélioration, par la Méthode ouverte de Coordination ou MOC. A ce jour (juin 2005), le nombre des indicateurs est passé de 18 à 21, les 12 premiers étant considérés comme « de niveau 1 » (ou *primary indicators*).

Comme le font remarquer Meert *et al.* (voir <http://www.enhr2004.org/delegates.asp>), « *one of the main difficulties in measuring homelessness within an international perspective is the lack of a widely accepted definition of what constitutes homelessness* ». La FEANTSA a donc tenté d'en proposer une au terme de consultations entre l'équipe et les chercheurs de l'Observatoire. Certaines des propriétés des définitions étudiées précédemment s'y retrouvent, ce qui n'est pas sans poser le problème de la façon d'établir un compromis entre des approches qui visaient à l'origine un but différent.

Table 1: Seven theoretical domains of homelessness

		CONCEPTUAL CATEGORY	Physical Domain	Legal Domain	Social Domain
<i>homelessness</i>	1	<b>Rooflessness</b>	No dwelling (roof)	No legal title to a space for exclusive possession	No private and safe personal space for social relations
	2	<b>Houselessness</b>	Has a place to live, fit for habitation	No legal title to a space for exclusive possession	No private and safe personal space for social relations
	3	<b>Insecure and Inadequate housing</b>	Has a place to live (not secure and unfit for habitation)	No security of tenure	Has space for social relations
	4	<b>Inadequate housing and social isolation within a legally occupied dwelling</b>	Inadequate dwelling (unfit for habitation)	Has legal title and/or security of tenure	No private and safe personal space for social relations
<i>Housing exclusion</i>	5	Inadequate housing (secure tenure)	Inadequate dwelling (dwelling unfit for habitation)	Has legal title and/or security of tenure	Has space for social relations
	6	Insecure housing (adequate housing)	Has a place to live	No security of tenure	Has space for social relations
	7	Social isolation within a secure and adequate context	Has a place to live	Has legal title and/or security of tenure	No private and safe personal space for social relations

Référence : Meert Henk, Edgar Bill et Doherty Joe, 2004, *Towards an operational definition of homelessness and housing exclusion*, Conférence de l'ENHR, Cambridge, 2-6 juillet 2004, <http://www.enhr2004.org/delegates.asp>.

Comme la classification française du CNIS<sup>131</sup>, la définition de la FEANTSA repose sur plusieurs dimensions qui caractérisent l'ensemble des situations par rapport au logement. Les deux premières sont « le domaine physique » et « le domaine légal », très proches des deux premières dimensions de la classification du CNIS, le « type de logement » et le « statut d'occupation » ; toutefois la partie « domaine légal » contient aussi des éléments de stabilité temporelle pris en charge dans la classification du CNIS par la quatrième dimension

<sup>131</sup> La classification du CNIS avait été présentée par François Clanché à la conférence organisée par la FEANTSA à Madrid, en 1995.

(« stabilité/précarité »). La troisième dimension concerne le « domaine social », la possibilité de disposer d'un espace privé et d'y avoir des pratiques de sociabilité (« *the possibility to maintain privacy and enjoy relations* », Meert *et al.*, 2004). On retrouve dans cette dimension l'intérêt pour le réseau de relations qui était présent, par exemple, dans les définitions italiennes, mais aussi la dimension psychosociale du logement (comme la notion de sécurité, présente dans la définition anglaise).

La définition des situations de sans-domicile proposée par la FEANTSA est alors un croisement de ces trois dimensions. Ces situations sont présentées selon une sorte d'échelle de gravité, selon que les ménages occupent une situation défavorable sur les trois aspects ou sur deux seulement. Les auteurs étendent la notion à celle d'exclusion du logement (*housing exclusion*), qui correspond à une difficulté dans un seul de ces trois domaines (absence de logement exclue) et pas sur les autres<sup>132</sup>. Pour quelques éléments de discussion de ces dimensions et de la définition des sans-domicile associée, voir la communication française pour Milan<sup>133</sup> ("*Beyond literal homelessness*", [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org)).

Par ailleurs, la préoccupation britannique de la sécurité dans le logement, qui au Royaume-Uni est une dimension intégrante de la définition des *homeless*, se retrouve dans la catégorie 7 du tableau ci-dessus, comme l'un des cas d'exclusion du logement au-delà de la situation de sans-domicile. De même, le fait de perdre son logement à très court terme se retrouve en partie dans la catégorie 6. En effet les auteurs donnent aussi des descriptions des catégories concrètes :

---

<sup>132</sup> Le classement est un peu différent dans Edgar *et al.*, 2004.

<sup>133</sup> En résumé, outre certains risques de doubles comptes et la difficulté à définir certains types de logement ou d'hébergement en raison des différences dans les politiques sociales des pays, la principale remarque porte sur la troisième dimension, qui semble difficile à mettre en œuvre dans une enquête statistique. En effet, quel que soit l'intérêt que présente cette approche, on peut se demander si elle est relative au ménage ou aux individus qui les composent (comme la question de la violence subie). Le degré d'intimité qu'on peut avoir dans son logement peut différer d'un de ses occupants à l'autre. La formulation de questions permettant d'explorer cette dimension, et l'interprétation des réponses, est également délicate, car il ne s'agit plus de caractéristiques du logement, mais d'une perception sociale, qui peut différer, y compris dans le même pays, selon l'âge, le sexe, la catégorie sociale, la culture etc. et est difficile à résumer dans un indicateur quantitatif. Par ailleurs, d'autres domaines peuvent être pris en compte, comme l'accès à divers équipements, les coûts trop élevés etc.

Table 3: an operational definition of homelessness and housing exclusion

	CONCEPTUAL CATEGORY		OPERATIONAL CATEGORY
<i>Homelessness</i>	1 Rooflessness	1	Living in a public space (no abode)
		2	Stay in a night shelter (spending a part of the day in public space)
	2 Houselessness	3	Stay in service centre or refuge: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hostels for the homeless</li> <li>• Women's shelters</li> </ul>
		4	Live in temporary accommodation: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temporary accommodation (paid by public funding)</li> <li>• Interim accommodation (awaiting assessment)</li> <li>• Transitional living unit (short term lease)</li> <li>• Live in low budget hotels (Bed &amp; Breakfast)</li> </ul>
		5	Live in temporary accommodation reserved for immigrants (asylum seekers, repatriates etc)
		6	Living in institutions: Prison, care centre, hospital who have to leave within (3) months and for whom no accommodation is available
		7	Living in designated supported accommodation (without a legal tenancy contract or where tenancy is dependent upon support to be accepted and available)
3 Insecure and Inadequate housing	8	Living in mobile home / caravan (which is not a holiday accommodation or on legal site)	
	9	Living in dwelling which is declared unfit for habitation under (national) legislation	
	4 Inadequate housing and social isolation within a legally occupied dwelling	10	Living in a dwelling which is severely overcrowded (according to national statutory definition)
<i>Housing exclusion</i>	5 Inadequate housing (secure tenure)	11	Living in temporary structure or shanty dwelling
	6 Insecure housing (adequate housing)	12	Have legal notice to quit / evict related to landlord action or mortgage provider (rent arrears)
		13	Living temporarily with family or friends (not through choice)
		14	Living in dwelling without a normal legal tenancy
		15	Living in designated supported accommodation
7 Social isolation within a secure and adequate housing context	16	Living under threat of violence (from partner or family)	

Référence : Meert Henk, Edgar Bill et Doherty Joe, 2004, *Towards an operational definition of homelessness and housing exclusion*, Conférence de l'ENHR, Cambridge, 2-6 juillet 2004, <http://www.enhr2004.org/delegates.asp>.

Ce n'est pas toutefois parce que certains éléments des classifications d'un pays se retrouvent que le résultat apparaît nécessairement satisfaisant pour les personnes qui utilisent la classification de ce pays. L'usage prévu d'une nouvelle classification peut être redouté. Par

exemple, une classification de situations établie par CRISIS dans le rapport *How many, how much* (2003 : voir [www.crisis.org](http://www.crisis.org)) « *is the one most similar to that of Meert et al. But it should be noted that this estimate has taken place in the context of UK homelessness legislation and is part of CRISIS's campaign to extend more protection to the single homeless* ». (Joan Smith, communication de Milan). Dans le cadre d'une définition qui correspondrait à désigner des populations prioritaires pour un relogement, la préoccupation de Joan Smith est que la nomenclature de la FEANTSA exclut de la catégorie de *homeless* (pour les ranger en général dans celle de *housing exclusion*) des ménages qui seraient considérés comme *statutory homeless* au Royaume-Uni. En particulier, elle craint que le danger qui menace les femmes victimes de violence soit moins bien pris en compte.

Nous allons voir plus généralement les problèmes que pose la conception d'une définition à un niveau européen et son intégration dans les indicateurs de Laeken.

### ***Les recommandations d'Eurostat***

Créer une définition commune des sans-domicile en l'absence d'une politique commune à leur égard, dans le cadre de législations différentes et alors que les données sont collectées par des méthodes très diverses, elles-mêmes liées à des politiques sociales et à une formulation du problème spécifiques, présente de nombreuses difficultés<sup>134</sup>.

En effet, les contours des populations sans domicile nationales sont dessinés par les politiques sociales en vigueur dans un pays. Par exemple, une femme victime de violences pourra être considérée comme sans domicile (donc dénombrée comme telle, par exemple au Royaume-Uni) ou faire l'objet de mesures de protection à un autre titre, qui la conduiront dans un hébergement spécialisé (mais non considérée comme sans-domicile, par exemple en Finlande). De plus, selon la disponibilité de places dans ces structures, il y aura plus ou moins de femmes qui auront la possibilité de quitter leur ménage pour y trouver refuge. Selon la politique sociale suivie, il y aura ainsi plus ou moins de femmes dénombrées comme sans-domicile. La définition supra nationale ne peut donc qu'être en décalage avec les pratiques nationales, même si elle essaie de concilier le plus d'aspects possibles. Et homogénéiser les politiques sociales dans les différents pays ne semble pas devoir se réaliser à court terme.

Fabriquer une nomenclature consiste à établir une équivalence entre les objets (les personnes, les situations) classés dans le même poste de cette nomenclature. Mais en ce qui concerne les sans-domicile, il existe déjà des nomenclatures nationales qui reposent sur des principes différents et se rattachent à des législations et des politiques sociales différentes. Ces politiques créent pour chaque pays des équivalences qui rassemblent certains des éléments classés ou au contraire les séparent. Par exemple, au Royaume-Uni une famille avec enfants à charge sur le point d'être expulsée sera classée comme *statutory homeless* avec une personne handicapée qui vient de perdre son logement ; en revanche, un homme seul dormant dans la rue mais ne souffrant d'aucune des caractéristiques de « vulnérabilité » ne sera pas classé dans les prioritaires. En France, dans la définition des *sans-domicile au sens restreint* utilisée pour les statistiques présentées, par exemple, dans le Plan d'Action National pour l'inclusion sociale (PANincl, <http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/pnai/>), c'est la situation de logement qui déterminera le classement, avec une conception du logement liée aux éléments matériels et au droit, mais pas aux aspects psychosociaux.

Lorsque la définition de la FEANTSA s'intéresse aux personnes résidant dans un service d'hébergement, elle se heurte aux différences entre politiques sociales qui font qu'à une

---

<sup>134</sup> Qui se présentent aussi dans d'autres cas, comme celui des formes précaires d'emploi, comme on a pu le voir dans les travaux du séminaire « Statistique et évaluation des politiques publiques » qui s'est déroulé à l'INSEE en 2004-2006.

situation proche peut correspondre un classement très différent, ou que les services sont très divers, etc. Le travail actuel de l'Observatoire (2005) est de réfléchir sur une « classification générique de logements pour les personnes sans domicile fixe » (*generic classification of homeless accommodation*) qui permette de « ranger » les différents services nationaux en établissant des équivalences entre eux, sur la base de principes à définir. La définition de ce qui est un service d'hébergement pour sans-domicile (par rapport à des structures spécialisées) dépend en effet du pays et de ses politiques sociales.

De même, le statut d'occupation comprend des formes différentes selon les pays, entre lesquelles il faut établir des équivalences selon des principes qui puissent être reconnus par tous.

La liste des indicateurs de Laeken ne comporte pas d'indicateur concernant les sans-domicile, mais une recommandation pour avancer dans cette direction, exprimée par le *Social Protection Committee* dans son rapport de 2001. A la suite de cette recommandation, Eurostat a monté en 2001 une *Task Force* comprenant des représentants des instituts statistiques nationaux et des ONG. Le rapport d'Eurostat (Brousse, 2004) part d'un questionnaire posé à des statisticiens, des étudiants, des chercheurs, des membres de l'administration (*civil service managers*) et des associations afin de faire apparaître les définitions des *homeless* pour ces différentes catégories (le questionnaire était passé en anglais). En particulier les personnes consultées devaient choisir dans une liste les situations qui, selon elles, relevaient de *homelessness*, et donner leur opinion sur une première définition proposée par Eurostat.

Les commentaires des personnes ayant répondu montrent bien certains des éléments décrits ci-dessus : le désir de prendre en compte d'autres dimensions que le logement, des conceptions différentes du logement lui-même, la suggestion d'une association caritative irlandaise de définir des situations plutôt que des personnes, la nécessaire prise en compte du temps, l'aspect jugé trop restreint ou au contraire trop large de la définition. Dans le rapport de Cécile Brousse, on trouvera une analyse de la position prise sur cette question de l'étendue de la définition selon la profession du répondant et la dimension plus nationale ou plus européenne de son travail.

En outre, les commentateurs éprouvent une difficulté à se retrouver dans les catégories de services d'hébergement proposées par Eurostat et qui étaient visiblement inspirées du cas britannique, en raison de la nationalité du *task force leader*<sup>135</sup> (Brousse, 2004, p. 32) : il en est ainsi des *Bed and Breakfast*, utilisés par les organismes d'aide britanniques pour loger les personnes sans domicile, ou des *registered squats*, dont l'équivalent n'existe pas dans d'autres pays.

La définition finalement proposée par le rapport s'appuie sur une nomenclature des situations par rapport au logement reprenant celle des travaux du CNIS, bien connus de l'auteur du rapport qui est aussi membre de l'INSEE, institut qui avait été associé à ces travaux. Les situations de sans domicile seraient donc celles correspondant à un certain croisement des deux dimensions que sont le type physique et le statut d'occupation, les deux autres dimensions, de confort et de stabilité temporelle, n'intervenant que pour définir des situations de difficultés de logement.

Quelques remarques sur cette proposition :

- le logement est pris dans la même acception que dans la définition française, c'est-à-dire plus dans sa dimension matérielle et légale que dans sa dimension sociale et symbolique ; il semble que cela puisse être acceptable pour la plupart des pays, mais pas nécessairement pour tous (cf. le cas britannique) ;

---

<sup>135</sup> Fonction qu'on pourrait traduire par « président du groupe de travail ».

- le contenu donné aux situations « de sans-domicile » ne peut être accepté par ceux qui voudraient une définition plus large que si d'autres indicateurs de Laeken, portant sur d'autres difficultés de logement, sont élaborés ;
- certaines dimensions de difficultés de logement (par exemple le surpeuplement) ne sont pas prises en compte par cette nomenclature, et peuvent avoir à être réintroduites si on souhaite avoir des indicateurs plus larges ; mais il est clair que les difficultés de logement sont définies par rapport à une « norme » plus ou moins explicite, et que cette norme dépend du lieu et de l'époque ;
- il reste à opérer une mise en équivalence des situations de logement entre pays : par exemple, classer ensemble des types d'hébergement qui ne coexistent pas dans un pays, selon des principes à définir mais qui doivent faire l'objet d'un certain accord et être opérationnalisables. Mais l'extrême diversité des formes que prennent ces hébergements (*transitional housing, supported housing, logements passerelles, baux glissants, centri di accoglienza, alloggi protetti, comunità-alloggio* etc.) rendent complexes cette mise en équivalence et l'explicitation de ses principes ;
- de même, la différence entre législations impose de construire des classes d'équivalence concernant le statut d'occupation.

En l'absence d'une législation européenne concernant l'accès au logement, se pose la question de l'usage qui peut être fait d'une définition européenne des sans-domicile. Dans le cadre de l'élaboration d'indicateurs, il s'agit moins de définir pour faire progresser la connaissance de ces situations défavorisées, des trajectoires qui y conduisent et des facteurs structurels qui les favorisent, y compris dans l'optique d'y remédier, que d'avoir un outil permettant une évaluation rapide des politiques sociales. Un indicateur intégré à ceux de Laeken et portant sur le nombre de sans-domicile, isolé de toute analyse, pourrait inciter les États, à travers la Méthode Ouverte de Coordination (MOC), à agir de façon prioritaire afin de faire baisser cet indicateur. Cela peut conduire à cibler prioritairement leur action en direction des publics les plus aisément relogeables, et à négliger ceux pour lesquels des ressources plus importantes sont nécessaires, ou à modifier les catégories prioritaires dans les pays comme le Royaume-Uni. S'il faut produire des indicateurs pour la MOC, on doit alors se poser la question d'en avoir plusieurs qui présentent des aspects complémentaires et les accompagner d'une analyse tenant compte des aspects structurels du phénomène.

#### **2.4 Enquêtes ou registres ?**

En ce qui concerne les statistiques officielles, les pays européens se répartissent entre pays « d'enquêtes » - qui réalisent des enquêtes par sondage, représentatives au niveau national mais généralement pas au niveau local, et dont les questions sont adaptées à la problématique de recherche - et pays « de registres » - qui utilisent des registres administratifs, dont les données sont recueillies à d'autres fins que d'études, mais portent sur des effectifs importants et sont utilisables au niveau local. Cette distinction s'estompe au fil du temps car les services statistiques des pays « d'enquêtes » complètent de plus en plus souvent les données de celles-ci par l'utilisation de registres administratifs ou de données de gestion (dans le cas français, ANPE, Caisses d'Allocations Familiales...), d'autant plus que la décentralisation nécessite la production de données localisées dans une optique de pilotage et d'évaluation des politiques publiques (Desrosières, 2004).

Tous les pays européens ne disposent pas d'un numéro national d'identité, et pour ceux qui en disposent (c'est le cas de la France avec le « numéro de Sécurité Sociale ») il existe des sensibilités nationales différentes, mais susceptibles d'évolution, à son usage. Notre collègue danois nous a ainsi présenté une recherche sur les personnes hébergées dans des centres, pour

lesquelles les données des centres étaient appariées avec celles d'autres registres (santé, justice, etc.) grâce à un identifiant de ce type. En France, même si des tentatives analogues ont été réalisées au niveau local (voir les travaux de l'ORSAS-Lorraine, 1996 et 1997, et la présentation qui en est faite dans Marpsat, Arduin et Frechon, 2002 et 2003), les difficultés techniques que présente ce procédé, en particulier dans le cas de centres d'hébergement d'urgence, ne sont pas les seules à avoir freiné sa généralisation. En effet, les Français sont assez réticents à utiliser leur numéro d'identification (le NIR, numéro d'inscription au répertoire général des personnes) pour mettre ensemble des fichiers d'origine différente. On peut faire remonter cette circonspection à deux épisodes historiques : la guerre de 1939-1945 et la demande faite à l'ancêtre de l'INSEE par le Commissariat Général aux Questions Juives de compléter les documents issus de l'opération policière anti-juive de juin 1941 par le numéro d'identification nouvellement créé par Carmille (Lévy, 2000) ; et l'affaire Safari, dans les années 1970, qui a donné naissance à la CNIL<sup>136</sup>. Toutefois, la sensibilité au « fichage » semble s'être quelque peu atténuée dans l'opinion publique française, puisque l'appariement des dossiers fiscaux et de ceux des organismes sociaux a été réalisé à la fin des années 1990 afin de lutter contre la fraude fiscale.

Pour transférer une méthode d'un pays à l'autre, il ne suffit donc pas qu'elle soit valide, il faut aussi tenir compte des contextes nationaux. Au-delà du mode principal de recueil des données (enquêtes ou registres), de l'existence ou non d'un identifiant, et du consensus sur son usage pour la fusion de fichiers administratifs, c'est l'ensemble de l'organisation de la recherche dans chaque pays, l'indépendance plus ou moins grande de son financement, les places respectives des associations, des administrations et des chercheurs, les traditions théoriques, qui expliquent les différences entre les types de recherches réalisées et les difficultés à travailler en commun. En particulier, la tension entre la position d'« expert » et celle de « savant », celle entre recherche appliquée et recherche fondamentale, qui se retrouvent en chaque chercheur et au sein de chaque institution avec des forces différentes, sont aussi inégalement réparties selon les pays. Ces éléments, dont nous avons entrevu le rôle lors de nos travaux internationaux, mériteraient de faire l'objet d'une véritable recherche.

Ces diverses difficultés que l'on rencontre lors de comparaisons internationales sont tout autant une chance qu'un problème : on peut regarder les variations de définition et de méthode, comme le dit Christian Topalov (1992b, p. 114), non comme des obstacles mais comme des indices. En étudiant de près la source de ces difficultés, en essayant de comprendre la façon de voir de chercheurs de pays différents et non de la disqualifier, on comprend mieux les relations entre les représentations savantes, administratives et « communes » du monde social dans chaque pays.

---

<sup>136</sup> La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés crée entre autres une autorité indépendante, la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) chargée de faire appliquer les principes de la loi. Cette loi a été votée dans un climat général d'hostilité au contrôle social (ainsi Michel Foucault publie *Surveiller et punir* en 1975). La crainte du contrôle social se fixe sur l'utilisation de l'ordinateur, nouvel outil à cette époque. Plusieurs projets cristallisent les protestations : l'opération AUDASS (gestion automatisée des fichiers des DDASS concernant les bénéficiaires de l'aide sociale) et en particulier le projet GAMIN (concernant la médecine infantile relevant de la PMI), visant à repérer des situations « à risque » mais perçu comme présentant des risques d'étiquetage, soulève l'indignation des médecins et des travailleurs sociaux et provoque la mobilisation de la CFDT. Le projet GAMIN n'aboutira pas. Mais le réel catalyseur de la loi est l'affaire SAFARI (système informatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus). Il s'agissait d'informatiser le répertoire national des individus géré par l'INSEE et d'utiliser le numéro d'identification (ou « numéro de Sécurité Sociale ») dans toutes les administrations. Dans un article du 21 mars 1974, le journal *Le Monde* dénonce « la chasse aux Français ». La mobilisation de l'opinion se fait à la fois sur les questions de vie privée et sur les questions liées au secret d'entreprise. Une commission « Informatique et Liberté » est alors constituée et rend un rapport en septembre 1975 afin d'élaborer un projet de loi relatif à l'informatique et aux libertés. Pour plus de détails, voir Armatte, 2001.

### 3. Revoir les rôles respectifs de l'informateur et du chercheur : la collaboration avec Albert Vanderburg

Cette étude, décrite dans la partie qui évoque la recherche sur les personnes sans domicile (partie 1), repose essentiellement sur le journal d'Albert. Quelque temps après l'avoir découvert, j'ai mentionné son existence à plusieurs collègues, ce qui m'a parfois valu des regards apitoyés devant ma crédulité : comment quelqu'un qui n'avait pas de domicile pouvait-il avoir un site sur Internet ? Comment pouvais-je croire à ce qu'il y racontait ?

Lorsque j'ai commencé à travailler sur ce journal, j'ai systématiquement opéré de nombreux recoupements et vérifications ; mais, comme dans toute enquête, il reste des informations que l'on ne peut vérifier. Le premier point abordé dans cette partie porte sur ce qui, de mon point de vue, fonde la confiance accordée à un enquêté sur des observations non vérifiables. Le second point examinera ce qui fait d'Albert un informateur privilégié pour décrire le monde qui l'entoure.

#### 3.1 La croyance et l'onirisme

L'utilisation du journal d'Albert et tout particulièrement de sa partie rétrospective, *The Complete Tales of the Past*, pose le problème du statut à accorder à de tels écrits (une question analogue se pose pour les récits de vie recueillis oralement). Si la présentation de soi et le choix du sens à donner rétrospectivement à sa vie sont des aspects connus de tels textes, se pose la question de la confiance que l'on accorde, du simple point de vue de la relation événementielle, à ce qu'ils évoquent. Snow et Anderson (1987) ont remarqué chez les sans-domicile une tendance plus forte à la fiction, qui leur permet de mieux faire face et de garder une meilleure image d'eux-mêmes. Selon ces auteurs, ceux qui sont dans la rue depuis peu s'imagineraient un futur radieux, alors que ceux qui y sont depuis longtemps auraient plutôt tendance à embellir leur passé. Bourdieu évoque aussi, au sujet des sous-prolétaires, la façon dont « l'impuissance qui, en anéantissant les potentialités, anéantit l'investissement dans des enjeux sociaux, encourage à créer de toutes pièces l'illusion » (Bourdieu, 1997, p. 263).

Albert cite à l'occasion de tels cas d'embellissement auxquels il a du mal à croire :

*Un vieil ivrogne quelque peu fou est venu s'asseoir, et a raconté quantité d'histoires fantastiques sur comment les Beatles avaient un jour habité chez lui, comment il avait réussi à éviter d'être envoyé au Viêt-Nam et d'autres trucs, aucun crédible, si peu que ce soit. (T577)*

*Un jeune homme qui est un habitué du parc est passé devant mon banc dans l'allée des orchidées. Il avait un châle coloré et à franges drapé sur les épaules, plutôt étrange puisque c'était un tissu si léger qu'il ne pouvait guère le protéger beaucoup. Il a dit qu'il était en train de dormir et que quelqu'un avait volé son sac à dos, il devait donc porter le châle jusqu'à ce qu'il puisse se procurer d'autres vêtements. J'ai émis des bruits compatissants, même si je ne le croyais pas vraiment. Je ne l'ai jamais vu avec un sac à dos et il a porté les mêmes vêtements pendant plusieurs mois. Et puis il a rendu son histoire encore moins crédible en disant que quelqu'un lui avait volé cinq cents dollars la veille. Ouais, c'est sûr. (T735)*

En d'autres termes, par rapport à cette démarche de recherche, les événements décrits par Albert (ou un autre informateur) ont-ils eu lieu, même si on peut en donner une autre interprétation, ou font-ils partie de l'onirisme social, que décrit Corinne Lanzarini (1997) à propos d'entretiens avec des personnes sans domicile, mais qui peut se rencontrer dans d'autres parties de la population ?

Qu'est-ce qui permet de qualifier un récit, qu'il soit écrit ou oral, d'onirisme social ou de fiction ?

Cette question se pose dans tous les cas où on recueille des données présentées par les personnes (logées ou non) qui décrivent leur propre vie, que ce soit de façon quantitative, par questionnaire, ou qualitative, par entretien. La situation d'enquête ne permet pas toujours – et même permet assez rarement, en particulier dans le cas d'enquêtes par questionnaire avec un gros échantillon – de disposer d'autres sources permettant de recouper ce qu'une personne dit d'elle-même. De plus, les sans-domicile ne possèdent plus qu'un petit nombre de papiers et de « traces » qui, à la fois, leur permettent de soutenir leur mémoire et constituent une source de vérification pour l'enquêteur, contrairement aux personnes logées qui pour certaines enquêtes montrent leurs dossiers et des documents personnels à ceux qui les interrogent. Même une longue connaissance de la personne et une certaine proximité avec elle ne suffisent pas toujours : Albert mettra ainsi plusieurs années à se rendre compte que l'un de ses jeunes compagnons, qui dit être le père de deux enfants et avoir hérité d'un appartement, souffre de problèmes mentaux et invente une histoire à laquelle il croit lui-même certainement. C'est un autre de ses compagnons qui lui fera part de ses doutes :

*Rocky ne croit pas à l'histoire du deuxième bébé de Mondo. Il m'a dit qu'il connaissait Mondo depuis très longtemps et que Mondo a toujours fabriqué des histoires auxquelles il commence ensuite à croire lui-même, sans pouvoir dire la différence entre ce qui est réel et ce qui est imaginaire. C'est très possible, je ne suis pas sûr. Je n'ai jamais remarqué de contradiction importante dans ses histoires quand il les répète, donc si c'est son imagination, alors il doit en effet y croire. (T768)*

*Il [Mondo] vit à Kaimuki dans un petit immeuble ancien de deux étages avec « un appartement avec terrasse » au dernier étage où sa grand-mère habite. Bon, au début son histoire était qu'il y a des années, il avait hérité des appartements à louer de sa grand-mère. Pure imagination, j'en suis sûr, puisque la dame est tout à fait vivante au dernier étage et il a sept frères et sœurs donc peut difficilement être sûr que le bâtiment sera le sien même quand elle s'en ira vraiment. (T788a)*

*J'ai su que j'étais parti pour une soirée bizarre lorsque nous sommes entrés et qu'il [Mondo] m'a dit que l'homme qui était devant le bâtiment était celui qui avait assassiné sa mère. (T796)*

Lors de la réalisation des enquêtes de l'INED auprès des personnes sans domicile, j'avais pris l'habitude de relire les questionnaires que les enquêteurs ramenaient, afin de les percevoir comme un tout avant que leur transformation en ligne d'un fichier ne les décompose en variables. La dernière partie de ces questionnaires comporte traditionnellement des questions adressées à l'enquêteur sur le déroulement de l'entretien. Cela permet de repérer les circonstances qui ont pu affecter les réponses (présence d'une tierce personne, embarras ou méfiance devant certaines questions, etc.). L'enquêteur est aussi invité à donner son opinion sur la qualité des données ainsi recueillies.

Lors d'une telle séance de lecture, j'avais été frappée par la différence d'opinion entre les enquêteurs et moi-même, sur deux questionnaires : l'un me paraissait décrire une vie parfaitement vraisemblable (il s'agissait d'une femme seule, originaire d'un pays du Maghreb, qui avait travaillé chez des employeurs sans être déclarée et avait été mise à la porte sans salaire alors que sa situation en France était irrégulière), l'autre totalement délirante (celle d'un jeune homme de province, qui avait jusque-là vécu du revenu fourni par des victoires dans diverses courses cyclistes locales, et, qui, ne pouvant plus s'assurer de revenu de cette façon lorsque l'âge avait diminué son capital physique, s'était retrouvé sans ressources). Les

enquêteurs avaient l'opinion complètement inverse. Je me suis donc demandé quelles étaient les différences entre nous qui pouvaient expliquer nos différences de perception.

Deux éléments principaux me paraissent contribuer à cette explication :

- l'enquêteur assiste à l'entretien (puisqu'il le conduit, les questionnaires de l'INED ayant été passés en face-à-face), et enregistre donc de façon plus ou moins consciente les signes que l'interlocuteur émet, lui aussi de façon plus ou moins consciente et volontaire : le ton de la voix, les hésitations, les répétitions, l'attitude du corps, le regard, direct ou fuyant... Il base une partie de sa confiance sur ces signes. Si recevoir ces informations supplémentaires est un atout, il n'en reste pas moins que la capacité de se mettre en scène comme personne crédible est inégalement répartie, et qu'une attitude prêtant au soupçon est tout autant l'indice d'un manque d'aisance et de confiance en soi, lié au parcours et à la position sociale, que d'un mensonge délibéré ;

- les différentes personnes assistant à l'entretien ou relisant le questionnaire n'ont pas en tête le même éventail d'histoires de vie. Chacun d'entre nous, en raison de sa trajectoire personnelle, professionnelle etc., a vécu ou vu d'autres vivre un certain nombre de situations. L'idée que l'on se fait d'une histoire vraisemblable se construit par comparaison avec cette sorte d'étalon que sont les histoires connues. D'où l'intérêt d'employer des enquêteurs venant d'horizons divers et ayant un répertoire d'expériences variées, qui viennent enrichir l'expérience propre du chercheur à condition que celui-ci connaisse au moins en partie ces expériences et en tienne compte.

En revanche, le fait qu'une histoire soit entendue fréquemment peut devenir un critère qui conduit à une certaine méfiance. Certains récits de vie sont ainsi très répandus parmi les sans-domicile. On peut penser que, véridiques pour certains, ils ont été adoptés par d'autres car ils leur permettaient une présentation plus conforme à ce qu'ils souhaitaient, ou à ce qui leur était utile à certains moments. Lia Van Doorn fait ainsi allusion à la « bonne histoire » qu'il convient de produire à la porte de certaines églises (Van Doorn, 2000). On rencontre fréquemment (probablement plus qu'il n'est réel) des personnes qui déclarent avoir été récemment libérées après une condamnation pour crime de sang, ou avoir perdu toute leur famille dans un accident. Ce dernier stéréotype a d'ailleurs été mis en scène par Ruth Rendell, célèbre auteur de romans policiers, dans *The keys to the street* (publié par Hutchinson, 1993). Il serait intéressant d'étudier si tel ou tel récit est plus souvent recueilli par tel ou tel type d'enquêteur... Mais, même dans le cas d'une histoire rebattue, il est possible que la personne dise la vérité. Paul Koegel, un chercheur américain qui travaille depuis 1984 sur le thème des personnes sans domicile, en a fait l'expérience. Dans le cadre de ses travaux de terrain, il avait fait la connaissance d'une femme âgée, sans domicile, qui avait toutes les apparences du plus grand dénuement mais prétendait qu'elle avait une grosse somme d'argent à la banque en cas de coup dur, sans donner de précisions quant à son origine. Quoique le mythe du riche sans-domicile soit plus fréquent chez les personnes logées que chez les sans-domicile eux-mêmes, cette déclaration laissait ce collègue un peu sceptique. Mais un jour, cette femme étant souffrante, elle décida de passer une nuit à l'hôtel, ce pour quoi elle avait besoin d'argent. Paul la conduisit en voiture à la banque, où elle retira la somme qui lui était nécessaire. Paul apprit alors qu'elle faisait partie d'un groupe de sans-domicile qui avait gagné un procès contre les autorités, à la suite de la destruction de leur campement<sup>137</sup>.

Dans le cas d'Albert, une lecture sceptique (et rapide) de son journal pourrait conduire à penser que s'applique à lui ce que dit Corinne Lanzarini d'un autre sans-domicile (1997,

---

<sup>137</sup> Paul Koegel, communication personnelle. Les procès intentés aux autorités par les personnes sans domicile sont plus fréquents aux Etats-Unis qu'en France, voir Hopper, 1998.

p. 78) : « Jean-Paul ne peut s'habituer à ce qu'il appelle une déchéance qui donne une apparence d'appartenance à une catégorie sociale dans laquelle il refuse de se reconnaître. Plutôt que de parler de sa vie quotidienne, remplie de désillusions, d'angoisses et d'échecs professionnels, il préfère exposer « ses » anciennes relations et ce qu'elles ont d'inaccessible pour la grande majorité des agents sociaux qu'il rencontre. L'argent, les relations sociales mondaines, les voyages, les appartements ou les maisons de grandes surfaces... Tous les attributs sociaux des classes aisées sont projetés dans l'espace du discours, parce qu'ils renvoient les personnes démunies à un saut gigantesque dans l'espace social qui n'est pas contrarié par le frein réaliste des projections sur le groupe de référence ». Mais qu'est-ce qui permettrait de disqualifier ce que dit Albert, en tout cas d'en douter davantage que d'un récit de vie récolté dans un salon bourgeois ? Il est possible d'obtenir diverses confirmations de son passé, et même plus que cela n'est généralement le cas, mais il ne s'agit nécessairement que de vérifications partielles, comme pour tous les entretiens. C'est d'ailleurs la partie « publique » de son histoire, celle concernant sa vie d'artiste-peintre à New York dans les années soixante, qui est la plus facile à vérifier, quoique ce soit celle qui est *a priori* la plus susceptible d'être taxée d'onirisme social. Les autres « vérifications » (qu'il s'agisse de l'histoire d'Albert ou d'autres, recueillies dans des entretiens ou des questionnaires) sont le plus souvent des vérifications de cohérence interne des déclarations. Mais en fin de compte, on en vient pour celles des informations non vérifiables à une sorte de pacte de confiance qui conduit à traiter comme ayant eu lieu la plupart des événements cités (même si leur déroulement est en partie reconstruit pour prendre place dans un récit ordonné). Cela ne dispense pas, évidemment, de faire la démarche de la vérification (la plus complète possible) et de préciser ce qui a pu être vérifié.

### 3.2 Une participation observante

Julien Damon (2002a, p. 20)<sup>138</sup> et d'autres auteurs opèrent une distinction entre l'observation participante - celle d'une personne qui se mêle au milieu observé, mais peut en sortir à chaque instant, et ne se trouve donc jamais exactement dans la position sociale, ni, ajouterai-je, dans la disposition psychologique, des acteurs étudiés - et la participation observante - celle d'une personne qui fait partie du milieu et prend à certains moments du recul pour l'observer. Albert, lorsqu'il fait la chronique de sa vie de « nomade », se donne ce rôle d'observateur, mais il insiste sur le fait qu'il n'est pas un observateur extérieur :

*Quelques lecteurs me disent que je devrais « aider » les gens, sans voir qu'à la différence des universitaires et des anciens sans-domicile qui dominent les discussions en ligne sur le sujet, à la différence des travailleurs sociaux qui mènent les opérations « de secours », je suis là avec eux. (T062)*

Il exprime aussi une certaine irritation quand il évoque les réseaux de travailleurs sociaux et de chercheurs qui échangent leurs idées sur Internet à propos des personnes sans domicile :

*Les militants en faveur des sans-domicile réussissent à être très irritants de temps à autre, d'autant plus qu'y dominent les universitaires, les travailleurs sociaux et les anciens sans-domicile, tous avec leurs ordres du jour à eux, souvent assez éloignés de la réalité de la vie d'un nomade urbain, et encore plus éloignés, je le soupçonne, de la vie des sans-domicile involontaires. (T064)*

---

<sup>138</sup> L'expression de « participation observante » est employée aussi par Pinçon et Pinçon-Charlot, 2002, p. 69, mais dans un sens un peu différent : participants à diverses cérémonies ou festivités en tant qu'invités de la grande bourgeoisie, ils ne feront jamais partie de celle-ci. Voir aussi Gold, 2003 sur le thème plus général de l'observation et de la participation dans l'enquête sociologique.

Cette position de participant qui observe a en commun avec celle d'une longue observation participante qu'elle donne accès à des renseignements sur les autres sans-domicile qu'il est difficile de recueillir sans une présence sur le terrain de plusieurs années. Elle permet en plus de faire connaître la façon dont une personne sans domicile ressent sa situation – avec les limites déjà vues plus haut –, puisque c'est une situation dans laquelle Albert se trouve réellement, sans issue possible sur le court terme. L'inconvénient en est le biais d'observation et le manque de recul possible. Cet inconvénient n'est toutefois pas absent d'autres méthodes d'investigations, qualifiées de plus « scientifiques ». Dans le cas d'Albert, j'ai essayé de le réduire en précisant quelle était sa place, ses interlocuteurs privilégiés, et en faisant référence à d'autres travaux ou observations, réalisés en France, aux États-Unis ou dans d'autres pays.

Mais cette position ne peut contribuer à transmettre une connaissance sur la vie des sans-domicile que parce qu'Albert, de par sa trajectoire et ses dispositions particulières, a la capacité de rendre compte de sa vie, et de la faire comprendre à des personnes qui se trouvent dans une situation très différente, même s'il a parfois des doutes sur ce point :

*J'ai reçu jeudi un email d'un parfait inconnu, un lecteur des Contes qui n'a pas l'impression d'être un inconnu, car il me connaît trop bien à force de lire à mon sujet. Je me pose la question. Les Contes disent-ils vraiment qui je suis ?*

*Je jase sur les détails de la vie d'un homme vieillissant qui vit dans les rues de Honolulu (un lieu beaucoup plus exotique pour finir ma vie que je ne pouvais l'espérer), je dis qui a dormi sur le banc derrière moi, qui sur le banc devant. Je parle de ceci et de cela, d'avoir rencontré Ryan à l'heure du déjeuner aujourd'hui tandis que nous attendions des bus différents, d'avoir rencontré Teddy dans la Bibliothèque Hamilton au début de la semaine (bien que je n'aie encore parlé ni de l'un ni de l'autre).*

*Mais je ne suis pas sûr que je raconte vraiment l'histoire de cette « vie » ou de ce qu'on appelle ainsi. (T447)*

*En y réfléchissant plus tard, j'ai été très découragé au sujet des Contes, d'avoir fait un si mauvais travail en retraçant les changements, en expliquant ce qui me semble être le sentiment de camaraderie qui se met peu à peu en place au sein d'un groupe de nomades. (T190)*

Par ailleurs, il lui arrive parfois de dissimuler volontairement certains éléments, afin de préserver ceux qui se sont confiés à lui ou ceux qui ont commis des délits en sa présence :

*Je me suis auto-censuré et j'ai supprimé certaines informations dans ces Contes. Parfois pour protéger ceux qui sont vraiment innocents, parfois pour protéger les coupables, surtout lorsque j'étais le témoin oculaire d'événements que je préférerais ne pas consigner par écrit. (T477)*

Toutefois, ces éléments, qu'il s'agisse de révélations intimes ou d'information sur des activités délictueuses ou réprouvées, n'auraient sans doute pas pu être connus d'une autre façon, par aucune autre méthode d'investigation. C'est la position particulière d'Albert qui lui fait recevoir les confidences des jeunes sans-domicile qui l'entourent, en particulier à propos d'activités illégales ou réprouvées (le vol, la consommation de drogue, l'usage détourné de certaines prestations sociales). Sans domicile mais aussi auteur, il peut transmettre des observations approfondies sur divers comportements rarement décrits, et sur les motivations de leurs auteurs, telles qu'elles sont déclarées à l'un de leurs pairs et non à un chercheur de passage. Cette situation, combinée à ses talents de transmission, en font un observateur et un informateur privilégié.

### 3.3 Un travail de coproduction

L'ouvrage que nous avons écrit est un travail de coproduction qui comporte deux auteurs, même si leur rôle est différent. Le « savoir ordinaire » et le « savoir savant » s'y combinent sans que la limite entre les deux soit évidente. Là aussi, on explore une limite : celle entre ces deux types de connaissance, et la façon dont ils peuvent s'appuyer l'un sur l'autre.

Même s'il a répondu à mes nombreuses questions, relu la traduction sommaire que je lui avais envoyée de l'ensemble du livre, et écrit sa partie de l'avant-propos, l'essentiel de la production d'Albert est son journal. *The Panther's Tale* n'a pas été écrit à destination d'un public français ni fait pour être consulté sur papier, mais pour être lu sur Internet par toute personne ayant une maîtrise suffisante de la langue anglaise. Dans ce journal, Albert ne se contente pas de décrire ce qu'il vit, il exerce ses capacités de réflexivité, par exemple lorsqu'il établit un classement des sans-domicile qui l'entourent (*the homeless, the nomads, the wanderers*) et un autre de leurs formes de sociabilité (les isolés, les groupes, ceux qui ont un *buddy*, un copain privilégié). Comme tout acteur social, il produit de la connaissance, sans doute avec plus de facilité que d'autres.

Le rôle du chercheur est différent : il doit « monter en généralité » en replaçant l'expérience individuelle d'Albert dans son contexte (marché du logement, marché du travail, connaissances sur les sans-domicile...), en opérant des vérifications et des recoupements, en examinant d'autres points de vue (celui des travailleurs sociaux, des personnes logées...). Le découpage du livre en thèmes, les différents aspects abordés sont la conséquence de mes choix. Sans réduire la singularité de l'expérience d'Albert, j'ai essayé d'en montrer l'universalité.

Nous avons donc essayé de réaliser ce livre à deux voix, la contribution de chacun y étant nettement repérable d'un point de vue typographique. Le redécoupage des Contes pour les faire entrer dans ma propre démarche fait perdre en partie le rythme et la logique propre du journal d'Albert, j'en ai donc aussi publié des extraits plus longs (des Contes complets). L'adresse du site d'Albert figure dans l'ouvrage, et chacun peut s'y reporter pour éventuellement en faire une analyse différente. Donner ses sources et, dans la mesure du possible, la possibilité pour les lecteurs de les interpréter différemment fait partie de la posture scientifique.

## IV. Être son propre outil

D'une certaine façon, le chercheur fait partie de ses outils. Tout comme un artisan doit connaître les défauts et les qualités de chacun des siens, comme le peintre doit savoir quel pinceau employer pour quel type de résultat, de quels poils rebelles se méfier, ou au contraire utiliser pour mieux produire l'effet recherché, de même le chercheur doit essayer, dans la mesure du possible, de se connaître suffisamment (le but recherché n'étant jamais totalement atteint) pour se méfier de lui-même si nécessaire et, en revanche, utiliser ses qualités et même ses défauts d'une façon positive pour la recherche.

Pour mieux se connaître, il est utile de réfléchir à sa trajectoire sociale, professionnelle et institutionnelle, aux « plis » qu'elles ont fait prendre à la façon qu'on a d'aborder les problèmes, et à la position dans laquelle on se trouve au moment où la recherche se déroule. Il n'est pas exclu, bien sûr, que ce moment d'autoanalyse ne soit une forme subtile d'autodissimulation.

Tant dans ma trajectoire sociale globale que dans le détail de ma trajectoire professionnelle dans les années pendant lesquelles ont été conduites les recherches ici relatées, je me suis trouvée dans une situation proche de celle de l'étranger défini par Schütz (1944, p. 499) : « *for*

*our present purposes the term « stranger » shall mean an adult individual of our times and civilization who tries to be permanently accepted or at least tolerated by the group which he approaches* ». Dans ce texte Schütz étudie « *the typical situation in which a stranger finds himself in his attempt to interpret the cultural pattern of a social group which he approaches and to orient himself within it.* » Symétriquement, il s'intéresse dans « *The Homecomer* » (1945) aux difficultés de celui qui, après une longue absence, revient dans son groupe d'origine. En effet la position d'étranger, pour qui les représentations du groupe d'arrivée ne vont pas de soi, conduit aussi à remettre en question celles du groupe d'origine ; de plus, ces dernières ont elles-mêmes évolué dans le temps de l'absence, ce qui rend les retrouvailles moins évidentes qu'on ne pourrait le croire. Il est possible qu'une telle position « dans l'entre deux » prédispose à l'étude des catégories et des frontières<sup>139</sup>, à moins que ce ne soit le goût (socialement formé) pour l'étude des frontières qui ne prédispose à rester dans cette situation (qui ne s'accompagnait pas d'inconfort matériel, dans mon cas, puisque je bénéficiais à la fois du statut de fonctionnaire et d'un salaire convenable). Toujours est-il que nombreux sont mes collègues travaillant sur la question des sans-domicile qui ont eu eux aussi une trajectoire sociale et professionnelle chahutée.

J'aborderai rapidement ma propre trajectoire sociale puis, plus en détail, mes différentes appartenances professionnelles au cours des douze dernières années, et leur influence sur ma manière de conduire la recherche.

### **1. De la province à Paris, de l'agriculture à la bourgeoisie intellectuelle, des mathématiques à la sociologie**

Il est toujours difficile de comprendre les liens entre sa trajectoire (sociale) personnelle et ses orientations professionnelles, ne serait-ce que par ce que l'on se cache à soi-même et qu'on doit essayer d'atteindre contre soi. Ce qui suit est donc une tentative partiellement vouée à l'échec.

Je suis originaire d'un milieu de petits indépendants, agriculteurs et commerçants, c'est-à-dire un milieu disposant d'un petit capital économique mais dont la culture était très éloignée de la culture dominante, celle que j'ai rencontrée, ou à laquelle j'ai été confrontée, durant mes études, au lycée puis à l'École Normale Supérieure de Fontenay et à l'ENSAE.

Pour reprendre une idée qui figure quelque part dans l'ouvrage de Hoggart, *La culture du pauvre* (1957/1970), j'ai compris ce qu'était un milieu social et que j'étais en train d'en changer le jour où je me suis rendu compte que le buffet de la salle à manger n'était plus pour moi « le buffet », mais « un buffet Henri II », dont je connaissais alors la mauvaise image dans les couches cultivées. Ma difficulté principale, outre une maladresse sociale que je n'ai jamais complètement dépassée, a été dans mes rapports avec la langue française : si je lisais beaucoup et sans problèmes, je n'ai jamais acquis l'aisance qu'avaient certains de mes condisciples, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Ces relations difficiles avec ma propre langue - qui m'avaient valu quelques situations humiliantes, comme de m'entendre dire par le censeur de mon lycée (dont la clientèle habituelle était la bourgeoisie bordelaise) « qu'on n'était pas dans une usine » parce que j'avais utilisé le mot cantine au lieu de celui de réfectoire - expliquent en partie le choix de mes études ultérieures. Bonne élève de façon générale, ayant

---

<sup>139</sup> On pourrait reprendre ici les termes de Gérard Mauger (2005, p. 251) qui, à propos de sa trajectoire sociale du monde ouvrier au monde intellectuel, écrit : « il me semble que ce type de trajectoire induit une forme d'objectivation spontanée du monde social (associée à un habitus clivé structurellement « décalé » par rapport aux différentes situations auxquelles il se trouve confronté) et des dispositions critiques favorables à l'exercice du métier de sociologue », tout en gardant à l'esprit sa mise en garde : « mais peut-être aussi une prédilection pour une représentation scholastique du monde social, associée à une vision « sans attache, ni racine », *freischwebend*, des intellectuels, qui l'est beaucoup moins ».

poursuivi l'étude du grec et du latin jusqu'à la terminale (scientifique), j'ai hésité quelque temps entre l'entrée en Khâgne pour étudier les langues anciennes, ou en Taupe pour me consacrer aux mathématiques, deux disciplines plus facilement accessibles lorsqu'on n'a à sa disposition dans le domaine de la culture légitime que les ressources fournies par l'école, qui ne nécessitent donc pas qu'on les hérite. Si j'ai choisi cette dernière voie, c'est qu'elle m'évitait la partie littéraire des études dans les classes préparant à l'École des Chartes - donc l'affrontement, non seulement avec la langue, mais avec le milieu social des personnes qui choisissent cette école, ou du moins la choisissaient dans les années 1970. Elle avait l'avantage secondaire, important pour moi à l'époque, que les mathématiques étaient encore perçues comme ne convenant pas vraiment à des femmes. Je dois dire qu'encore aujourd'hui, j'ai du mal à dépasser cette sorte d'« esprit de contradiction social », pour ne pas dire de ressentiment, et que je dois y prendre garde en tant que chercheur.

Un des avantages majeurs de ce changement de milieu social (dont les côtés douloureux et le sentiment de culpabilité ont été longuement explorés par l'écrivain Annie Ernaux) est qu'il m'a donné une certaine facilité pour suspendre le jugement et prendre en compte les raisons et les jugements des autres, sans les hiérarchiser, mais en les rapportant à leurs conditions de formation et d'énonciation.

Mon intérêt pour les catégories et les frontières est antérieur à ma formation statistique. Avant mon entrée à l'ENSAE comme élève fonctionnaire destinée à faire carrière à l'INSEE, j'ai passé une agrégation de mathématiques à l'ENS (changeant ensuite de voie car, si j'aimais les mathématiques, surtout dans le cadre d'études payées par l'Etat, je n'ai aucune aptitude pour l'enseignement, qui nécessite des compétences sociales qui ne sont pas les miennes). Selon une plaisanterie courante dans les milieux d'enseignants scientifiques, les mathématiciens auraient souvent un intérêt marqué pour les problèmes de frontières, de limites, de cas extrêmes, d'exceptions, alors que physiciens, chimistes, etc. s'intéresseraient plutôt au cas général. Mon premier DEA de mathématiques portait sur une spécialité qui s'appelait « théorie des catégories ». Il ne m'en est pas resté grand-chose, sinon qu'il s'agissait de travailler sur des objets et sur leurs relations, et que cette théorie prévoyait de considérer les objets comme des relations et les relations comme des objets. On peut considérer qu'il y avait là une certaine préparation à la sociologie... C'est aussi à l'ENS que j'ai commencé à lire des ouvrages de cette discipline, essentiellement, je dois le reconnaître, dans un souci « curatif » (remettre en perspective mes difficultés, jusqu'alors perçues comme personnelles, en comprenant ce qui en était dû à ma trajectoire sociale), mais aussi en rapport avec les questions soulevées à l'époque autour de la « reproduction », auxquelles étaient sensibles les élèves d'une école destinée pour l'essentiel à former des enseignants. C'était aussi une époque (le début des années 1970) où la sociologie commençait à se diffuser plus largement, y compris auprès d'étudiants de formation scientifique, et où les éditions Maspéro étaient sur toutes nos étagères. Nous allions ainsi de *La reproduction* (Bourdieu, 1970, Minuit) à *L'école capitaliste en France* (Baudelot et Establet, 1971, Maspéro), en passant (dans un genre différent) par *Libres enfants de Summerhill* (Neill, 1962, mais paru en français chez Maspéro en 1971).

Depuis que, dans mes efforts de bonne élève pour acquérir la culture dominante (et me faciliter la vie dans mon nouvel environnement), j'ai mis les pieds dans un musée de peinture vers l'âge de quinze ans, l'art est resté plus ou moins présent en arrière-plan de ma vie. Mon malaise devant l'usage de ma langue explique peut-être que ce sont des dessins que j'ai dans un carton sous mon lit, alors que mes collègues ont plutôt un manuscrit de roman dans un tiroir. Cette expérience d'amateur m'a conduite à rencontrer un certain nombre de personnes, souvent des enseignants dans les différents ateliers auxquels j'ai participé, dont la position d'artistes plus ou moins professionnels, plus ou moins reconnus, plus ou moins formés dans

des écoles de statut et de prestige différents, m'ont amené à me demander ce qui faisait - socialement - un artiste, ou plutôt ce qui faisait le consensus pour le désigner comme tel. Cela serait resté sans doute à l'état de méditation vague, de même que mes interrogations sur l'Art Brut, si je n'avais eu un certain soutien de la part de mes collègues du CNRS, réunis dans le séminaire *Droits d'entrée* (dont une publication est en cours à la MSH), animé par Gérard Mauger et Claude Poliak.

N'ayant plus grand usage des langues anciennes dans les métiers que j'ai exercés, j'ai continué à fuir la mienne en poursuivant l'étude de l'anglais et de l'italien, langues qu'il m'est plus facile d'associer à une idée de loisir ou de détente, au point de ne presque plus jamais lire en français en dehors de raisons professionnelles, qu'il s'agisse de romans ou de textes sur Internet. Peut-être, sans cela, le livre que j'ai écrit avec Albert Vanderburg n'aurait jamais existé. Cette pratique m'a aussi rendue sensible au fait que des mots qu'on utilise généralement comme équivalents dans une traduction avaient en réalité un sens qui devait être rapporté aux conditions sociales et institutionnelles de chaque société, point de vue qui a sous-tendu mon travail de comparaison entre les définitions des *homeless*, des *senza dimora* et des *sans-domicile*.

Enfin, les évolutions techniques ont des répercussions inattendues. La découverte des ordinateurs et du traitement de texte (j'ai fait partie d'une des toutes premières équipes de l'INSEE qui testait l'utilisation des micro-ordinateurs, au début des années 1980) a complètement changé ma vie en me permettant de reprendre à l'infini mes phrases boiteuses. Sans cet outil, ma production (écrite) de chercheur aurait sans doute été beaucoup plus réduite, et ce texte n'existerait pas.

## **2. D'une institution à l'autre**

Je vais revenir ici sur la situation qui a été la mienne entre 1993 et fin 2005, lorsque, administrateur de l'INSEE et payée par cet institut, j'ai exercé les fonctions de chercheur à l'INED dans le cadre d'une mise à disposition, tout en étant associée au laboratoire de sociologie Cultures et Sociétés Urbaines sur une petite fraction de mon temps. Je souhaitais occuper la position de chercheur pour prendre du recul par rapport à des travaux statistiques dont les échéances m'apparaissaient comme un obstacle à l'approfondissement des raisons pour lesquelles on effectuait ces travaux, et de la genèse de la demande sociale à laquelle ils étaient sensés répondre. Je voulais aussi retrouver cette attention à la construction sociale des catégories que j'avais pu exercer lors de mon premier poste à l'INSEE, lorsque je travaillais sous la direction de Robert Salais sur le chômage dans les années 1930, au sein de ce qui était alors l'Unité de recherche de l'INSEE. Mon affectation à l'INED a répondu au souhait de l'INSEE d'opérer un échange avec un chercheur de cet institut ; j'ai accepté l'échange lorsque Michel Bozon, alors chef du service des enquêtes à l'INED, m'a parlé de la possibilité de travailler sur les sans-domicile, sujet encore peu abordé. Mon rapprochement avec le CSU vient d'une initiative personnelle, et prolongeait les liens que j'avais noués avec ce laboratoire et certains de ses membres dès mon deuxième poste à l'INSEE, comme chargée d'études sur l'urbanisation, sous la direction d'Alain Desrosières.

Je ferai un détour par quelques éléments de l'histoire des trois institutions concernées (l'INED, l'INSEE et le CSU) et de leurs relations, non dans une perspective exhaustive, qui est hors de ma portée ici, mais pour avancer quelques éléments d'explication à ma propre situation et aux injonctions quelquefois contradictoires dans lesquelles je me suis trouvée prise. Cette partie historique est donc extrêmement partielle. Pour finir, je tenterai de relater comment j'ai navigué (de conserve avec toute l'équipe de l'INED travaillant sur les sans-domicile) entre ces injonctions diverses.

Le statisticien d'Etat qui quitte son milieu professionnel d'origine (symbolisé par la « tour » de l'INSEE dans la banlieue parisienne) pour travailler simultanément dans un institut de recherche en démographie, l'INED, dans un laboratoire du CNRS, le CSU, et, à l'occasion, en collaboration avec son institution de départ, se trouve confronté à (au moins) trois représentations différentes de ce qui est la façon « convenable » d'approcher les sujets dont il traite, donc du métier qu'il exerce, chacune allant de soi dans le milieu considéré.

Pour un chercheur, cette position d'« étranger » au sens de Schütz (1944) ou de « marginal » au sens de Park (1928), c'est-à-dire celle d'un individu qui lutte pour vivre dans deux groupes culturels distincts (« *striving to live in two diverse cultural groups* », p. 881), entraîne des difficultés mais aussi donne un point de vue différent qui peut être un atout dans ses recherches. Comme on l'a vu plus haut en ce qui concerne les résultats de la recherche, comprendre l'origine des difficultés que l'on éprouve à réaliser certaines étapes, par exemple d'une enquête statistique ou d'une collaboration avec des chercheurs étrangers, donne une connaissance meilleure de l'univers qu'on étudie. Il est tout aussi productif de comprendre le malaise que l'on peut éprouver lorsqu'on se trouve, selon l'institution dans laquelle on travaille, ou parfois dans la même institution mais dans des circonstances différentes, devant des injonctions qui sont contradictoires quant à ce qui constitue un sujet légitime, un article recevable, ou un argument utilisable.

Schütz attribue au fait que l'étranger ne partage pas la même histoire l'impossibilité dans laquelle il se trouve d'accepter comme naturel ce qui va de soi dans le groupe dans lequel il vient d'entrer ; même s'il lui est possible de partager le présent et le futur du groupe, le passé lui est à tout jamais inaccessible (« *at best he may be willing and able to share the present and the future with the approached group in vivid and immediate experience ; under all circumstances, however, he remains excluded from such experiences of its past* », 1944, p. 502). Bourdieu écrit également que « l'inconscient d'une discipline, c'est son histoire ; l'inconscient, ce sont les conditions sociales de production occultées, oubliées » (Bourdieu, 1984, p. 81). Les conditions « sociales » du travail dans les différents organismes sont définies par la formation, le recrutement, le déroulement de la carrière, le financement. Elles influent beaucoup sur les productions des différents lieux. En s'inspirant de Schütz et de Bourdieu, on considérera ici l'histoire d'une institution et de sa discipline comme une sorte d'inconscient collectif.

### **3. L'histoire de l'institution fonctionne comme un inconscient**

L'histoire des différentes disciplines auxquelles ils se rattachent, des différentes institutions dans lesquelles ils sont amenés à travailler et des débats qui les ont parcourues, n'est pas toujours présente à l'esprit des spécialistes ; toutefois, inscrite dans l'organisation du travail et dans le choix des thèmes, présente dans les trajectoires professionnelles et les souvenirs des collègues plus âgés, cette histoire a des effets à long terme et fonctionne en quelque sorte comme un inconscient, qui n'en est pas moins efficace pour n'être pas explicité.

Statisticienne de profession, conduisant une recherche sociologique quantitative sur un thème qui fait partie des « problèmes sociaux » de l'époque, il me semble que je me suis trouvée prise entre trois modes de fonctionnement<sup>140</sup>, chacun correspondant à une forme d'excellence, plus ou moins présents dans chacune des trois institutions et chez les individus qui les composent : la connaissance pour l'action (qu'on pourrait aussi qualifier de « recherche appliquée ») et la figure de l'expert, la connaissance théorique (ou « recherche

---

<sup>140</sup> Modes de fonctionnement eux-mêmes marqués par leur époque : ainsi la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée n'existait pas au début du siècle, où le clivage pertinent était celui entre le savant (c'est-à-dire l'universitaire) et l'amateur. Il serait intéressant de voir si les clivages pertinents, variables dans le temps, diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre.

fondamentale ») et la figure du savant, et la maîtrise des méthodes (statistiques dans mon cas) et la figure du méthodologue.

#### 4. Les trois pôles

Ces trois pôles sont représentés dans le schéma ci-dessous. Chacune des institutions dans lesquelles j'ai travaillé, et, dans une certaine mesure, la plupart des statisticiens (mais aussi des sociologues quantitatifs et des démographes) que j'ai connus se retrouvent pris dans une certaine tension entre ces trois pôles, dans des proportions différentes selon l'institution et son histoire ou, pour les personnes, selon le poste occupé et la trajectoire personnelle et professionnelle.

##### 4.1 Le pôle « action »

Il s'agit de la production de données ou de recherches dans un but d'aide à la décision, d'éclairage ou d'évaluation des politiques publiques. La préoccupation centrale est souvent formulée en termes de « problème social ». La figure typique en est l'expert, inscrit dans de nombreuses commissions et groupes de travail. On peut rapprocher ce pôle de la « nature civique » décrite par Boltanski et Thévenot (*Économies de la grandeur*, 1991). Le reproche type énoncé par les personnes de ce pôle à l'égard d'un travail qui ne leur convient pas est son inutilité sociale : étudier le chômage des années trente ne diminue pas le chômage actuel (comme on me l'a expliqué alors que je travaillais sur ce thème avec Robert Salais) ; étudier les jeunes sans domicile ne contribue pas, du moins à court terme, à faire disparaître ces situations ; ne vaudrait-il pas mieux alors consacrer cet argent à une aide directe aux personnes démunies ? Le chercheur n'est-il pas gêné de faire sa carrière sur le malheur des autres ? etc. Il est aussi souvent reproché de publier tel ou tel résultat qui pourrait faire l'objet de réinterprétations mal intentionnées. Pour ce pôle, l'objectif principal d'un bon indicateur est de permettre le suivi des politiques sociales<sup>141</sup>. L'un des reproches reçus du pôle « théorique » est que répondre à la demande sociale polluerait la connaissance acquise, parfois même *a priori*, en orientant les résultats vers la satisfaction du commanditaire éventuel (il est ainsi plus facile de faire financer une recherche sur la couverture sociale des artistes que sur les collectionneurs). Celui reçu du pôle « méthodologique » est d'utiliser des chiffres peu fiables dans un but de lobbying, ou de mettre l'accent sur les situations les plus spectaculaires pour susciter l'intérêt du public. Aucun de ces reproches n'est illégitime en lui-même, chaque pôle ayant ses critères de légitimité propres.

Les enquêtes et les recherches empiriques d'une certaine ampleur étant souvent financées par des organismes internationaux comme la Commission Européenne ou des administrations françaises, qui sont le public type de ce pôle, la plupart de ces études ne sont pas totalement indépendantes des préoccupations de ces organismes, même si elles peuvent être ensuite utilisées à des fins de recherche et si le déroulement des opérations d'enquête conduit à une réflexion théorique et à la résolution de problèmes qu'on pourrait qualifier de sociologiques (voir par exemple l'ensemble des textes publiés à l'occasion de la refonte des nomenclatures socioprofessionnelles pour le recensement de 1982).

##### 4.2 Le pôle « théorique »

Ce pôle vise à produire de la connaissance sans que son objet premier en soit l'application à des politiques ou des programmes sociaux. La figure type en est le savant, travaillant pour le public de ses pairs. Le reproche que les personnes de ce pôle émettent le plus souvent à

---

<sup>141</sup> Voir par exemple les réactions de la FEANTSA au rapport rédigé par Cécile Brousse, de l'INSEE, sur les indicateurs européens à mettre en place (au sein des indicateurs de Laeken) concernant les sans-domicile : [http://www.feantsa.org/files/indicators\\_wg/policystatemens/feantsa\\_reaction\\_policyrecommendations.doc](http://www.feantsa.org/files/indicators_wg/policystatemens/feantsa_reaction_policyrecommendations.doc).

l'égard du pôle « action » porte sur l'absence de problématique, ou la confusion entre problème social et problématique. Je rapprocherais ce pôle de la nature inspirée décrite par Boltanski et Thévenot en m'appuyant sur une citation de Castel, qui exprime un point de vue relativement critique : « en dépit du fait que je n'ai jamais couru après la demande sociale, et que ce n'est pas aujourd'hui que je vais commencer, j'ai une très grande suspicion à l'égard d'une attitude frileuse que l'on pourrait qualifier de puritanisme sociologique qui méprise les compromis avec le siècle et exalte les vertus de la recherche désintéressée à la manière dont certains artistes, jadis, prônaient l'art pour l'art » (Castel, 2000).

### **4.3 Le pôle « méthodes quantitatives »**

Enfin, existe un troisième pôle, représenté essentiellement à l'INSEE et à l'INED, mais aussi dans quelques laboratoires du CNRS, qui a pour préoccupation première l'élaboration et l'utilisation d'outils statistiques<sup>142</sup> fiables (techniques de sondage, méthodes économétriques sophistiquées,...). La figure type de ce pôle est le méthodologue. Le reproche type énoncé par ce pôle porte sur la non représentativité de l'échantillon, le biais des estimateurs, l'importance de la variance... Le reproche qu'il encourt est de privilégier l'outil sur le fond. On peut rapprocher ce pôle de la nature industrielle décrite par Boltanski et Thévenot.

Bien sûr, je ne décris ici que des « pôles » : en particulier, la tension entre la demande d'expertise et les exigences académiques est gérée de diverses manières par les chercheurs, par exemple en négociant l'objet d'étude avec les commanditaires à l'origine de la demande initiale. Dans le cas de la sociologie, ce sujet est abordé en particulier dans Hajek, 2006 ; Quemin, 2006 ; et Houdeville, 2006, selon qui « Il est délicat de pouvoir strictement faire la part entre ce qui relève, d'un côté, du projet « personnel » de recherche et, de l'autre, de la réponse à une sollicitation extérieure émanant d'une institution d'Etat ou apparentée (...) Le financement sur fonds publics des activités de recherche des sociologues n'empêche pas une forme d'appropriation individuelle de la part de ces derniers, une marge de jeu dans leur rapport aux appels d'offres » (p. 87-88).

---

<sup>142</sup> Dans le cas qui me concerne, il s'agit pour l'essentiel d'outils statistiques, quoique j'aie aussi utilisé d'autres outils ; je ne parlerai donc pas de ces derniers, peu reconnus à l'INSEE, qui sont développés dans d'autres organismes de recherche, parmi lesquels le CNRS et l'INED. On pourrait sans doute distinguer un pôle « méthodes qualitatives » et ses relations avec les autres, en particulier avec le pôle « méthodes quantitatives ».

### ***Pôle connaissance pour l'action***

Politiques publiques

*Préoccupation* : Problème social, évaluation des politiques publiques

*Figure* : l'expert

*Public* : administrations, organismes internationaux, associations

*Reproche type* : votre travail ne sert à rien (variante : combien aurait-on pu aider de personnes avec l'argent de votre recherche ?)

*Déclaration* : « il est essentiel d'améliorer la réactivité de l'appareil statistique à la demande » (Glaude, 2000, p 44)

### ***Pôle connaissance visant à « créer de la théorie »***

Recherche

*Préoccupation* : Problématique

*Figure* : le chercheur en sociologie

*Public* : les autres chercheurs, les pairs

*Reproche-type* : vous n'avez pas de problématique (variante : vous confondez problème social et problématique)

### ***Pôle maîtrise des méthodes***

Ingénierie statistique, méthode

*Préoccupation* : Problème technique, qualité des outils (représentativité etc.), productivité

*Figure* : le méthodologue, le spécialiste de la collecte

*Public* : les autres statisticiens (non méthodologues, non chargés de collecte)

*Reproche-type* : ce n'est pas représentatif (variante : c'est biaisé, la variance est trop forte, etc.)

*Déclaration* : « poursuivre l'effort méthodologique et adapter les processus de collecte au regard de l'évolution des nouvelles technologies » (Glaude, 2000, p45)

## 5. INSEE, INED et CSU

Les pistes brièvement évoquées dans ce qui suit s'inspirent en grande partie de travaux historiques réalisés par d'autres personnes, en particulier Alain Desrosières et Jean-Michel Chapoulie ; j'ai également réalisé quelques entretiens de chercheurs et directeurs de laboratoires. Il s'agit d'évoquer quelques éléments de l'histoire des institutions où je me trouvais lors des recherches exposées plus haut (l'INSEE, l'INED, le CNRS et plus particulièrement le CSU, car l'environnement quotidien de travail d'un statisticien « mis à disposition » est davantage le laboratoire que le CNRS tout entier), de leurs relations ainsi que de leur mode de recrutement et de financement.

### 5.1 Le système statistique français et l'INSEE

Entre autres spécificités du système statistique français, son institut national de statistiques, l'INSEE, y occupe une place centrale. Ce système « s'est développé, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en diverses étapes tendant à la constitution d'un réseau d'institutions, dont l'INSEE est la principale, dotées simultanément de moyens importants, d'une certaine autonomie administrative et d'une compétence socialement reconnue, fondée en particulier sur un recrutement comparable à celui des corps à haut prestige social : ces divers traits ne sont pas réunis de façon similaire dans la plupart des autres pays » (Desrosières, 1982). Cette spécificité française, et son origine historique, expliquent la position de l'INSEE entre « action », « théorie », et « méthodologie ». Revenons sur quelques éléments de cette histoire.

En 1941, René Carmille, ingénieur militaire, fonde le Service National de la Statistique (SNS). Ce nouveau service, comptant plusieurs milliers de personnes, succède au petit service qu'était la Statistique Générale de la France (SGF), et devient l'INSEE en 1946<sup>143</sup>. Carmille crée les bases de l'institution actuelle : le corps des administrateurs et attachés, l'école des statistiques, les 20 directions régionales, et le numéro d'identification des personnes (numéro dit aujourd'hui « de sécurité sociale »). Dès lors, l'institution peut se reproduire automatiquement, et même oublier ses pères fondateurs, relégués dans son « inconscient ».

De nos jours, l'INSEE est encore situé pour l'essentiel entre les pôles « connaissance pour l'action » et « maîtrise des méthodes » de notre schéma, auxquels il conviendrait sans doute d'ajouter un pôle « administratif » dont la figure-type serait le gestionnaire. Ainsi Michel Glaude, alors directeur des Statistiques démographiques et sociales, écrit en 2000 à propos des enquêtes auprès des ménages que « trois orientations majeures semblent devoir être privilégiées : améliorer le niveau de réponse à la demande sociale, progresser dans l'harmonisation et la qualité des méthodes, gagner en cohérence et en efficacité dans la réalisation des opérations » (Glaude, 2000, p. 43-44). Les rapports entre sociologie et statistique, entre sociologues et statisticiens, que nous évoquerons ci-dessous, expliquent une certaine attirance de l'INSEE, même si elle reste secondaire, pour le troisième pôle de notre schéma (« Il faudra également maintenir une capacité d'études approfondies dans les différentes unités de la direction des Statistiques démographiques et sociales », Glaude 2000, p. 44). Toutefois, le pôle « théorie », plutôt de nature économique, est représenté pour l'essentiel par le CREST, le centre de recherche en économie et statistique, qui compte en particulier un laboratoire de sociologie quantitative et fait partie d'une des directions de l'INSEE.

---

<sup>143</sup> Loi du 27 avril 1946 et décret du 14 juin 1946 (Drouard, 1982).

## 5.2 La démographie : « la plus dure des sciences molles »

Au moment de mon arrivée à l'INED en 1993, on pouvait déjà dire que la pratique de la démographie en France était en pleine évolution. De ce fait, prennent place des débats entre les partisans d'une ouverture de la discipline aux sciences économiques et sociales, et ceux qui souhaiteraient que reste prépondérant un noyau dur de la démographie, une sorte de « démographie pure ». Cette dernière s'appuierait sur une école française de démographie, dont le creuset serait l'INED (Blum, 1997, p. 252).

La démographie, selon Alain Blum, est liée à la relation entre l'individu et l'Etat, puisqu'elle s'intéresse à des événements faisant l'objet d'un enregistrement (mariages, décès, naissances, divorces). Les sources administratives y jouent donc un rôle important. Comme l'inscription administrative se relâche – par exemple, les mises en couple en dehors du mariage augmentent –, la démographie se transforme aussi. Selon Blum, « la démographie n'est pas sortie d'une hésitation, qui la caractérise dès son origine, entre outil d'une politique ou outil d'une compréhension de l'homme ». On y retrouve la tension entre la position du savant et celle de l'expert.

Alain Desrosières (1997) rapporte cette hésitation à l'histoire de l'institution. Cette histoire particulière la distingue de la démographie des pays anglo-saxons : les inquiétudes que ces pays éprouvaient devant la croissance de la population mondiale les ont conduits à s'intéresser particulièrement à la transition démographique – c'est-à-dire au passage à un niveau de fécondité plus faible, accompagné d'une baisse de la mortalité. En France, la démographie est liée dès son origine à des questions proprement françaises, comme le niveau de la natalité. A partir du Second Empire, selon Rosental (2003, p. 9), « se solidifie un discours nataliste qui fait de la fécondité vigoureuse une condition de la puissance nationale. » De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux débuts de la V<sup>e</sup> République, l'idée d'une politique de la population connaît « une espèce d'âge d'or » (*ibidem*). L'INED a été fondé à l'issue de la deuxième guerre mondiale<sup>144</sup>, avec des buts natalistes explicites.

Afin d'illustrer les modèles entre lesquels l'INED se situe dès ses origines, Desrosières (1997) oppose deux textes signés par deux des « pères fondateurs » de l'INED : Alfred Sauvy et Louis Henry. Dans son texte de 1946, publié dans le premier numéro de *Population*, Sauvy développe un projet politique plutôt que scientifique : il décrit l'INED, dont il est le directeur, comme « un organisme officiel destiné à agir constamment en faveur du redressement de la population française en quantité et en qualité ». Dans son texte de 1963, Louis Henry exprime plutôt ses inquiétudes devant les obstacles techniques et administratifs qui s'opposent aux progrès de la science démographique : parlant de l'Institut dans les années passées, il affirme (avec quelque regret) que « l'observation d'utilité immédiate y bénéficiait forcément d'une certaine priorité sur l'observation pour connaître ».

Cette tension entre deux modèles d'institution est décrite par Desrosières (1997) comme une tension entre le « modèle INSEE » (pour l'aide à la décision) et le « modèle CNRS » (pour l'aspect « scientifique »). Je parlerai plutôt du pôle « action » et du pôle « théorie », l'INSEE et, à un moindre degré, le CNRS se trouvant, tout autant que l'INED, et que chaque individu appartenant à ces institutions, pris entre ces deux modèles auxquels, quand on travaille sur des données chiffrées, il convient d'ajouter celui de la maîtrise des méthodes statistiques ou de l'ingénierie (voir schéma), qui ne concerne qu'une partie du CNRS.

Rosental (2003, p. 12) voit aussi dans les conflits qui ont traversé l'INED une question de génération : le natalisme d'une « génération pionnière », nourri à la fois « du sentiment de décadence et d'abaissement qu'ils [les pionniers] ont, avec leurs contemporains, ressenti dans

---

<sup>144</sup> Ordonnance n°45.2499 du 24 octobre 1945 (Drouard, 1982, p 57).

les années 1930, et du volontarisme étatique qu'ils lui opposent », laisse des traces jusqu'au début des années 1990. « Historiquement, on peut considérer que le déclenchement des grandes polémiques des quinze dernières années du XX<sup>e</sup> sur le rôle de la démographie est lié au décalage croissant entre les convictions et l'influence de ces grands pionniers, parfois instrumentalisés par des forces politiques extrémistes, et la sensibilité d'une partie des nouvelles générations de chercheurs et de citoyens. » (p. 12).

### 5.3 La sociologie française après la deuxième guerre mondiale et l'histoire du CSU

La sociologie française est l'héritière de plusieurs courants, inégalement proches de la statistique. L'un d'entre eux, constitué par une fraction des élèves de Le Play, se situe dans la tradition des « enquêtes sociales » du 19<sup>e</sup> siècle, réalisées dans un but de philanthropie ou de réformisme social. Le type d'ethnographie sociale descriptive que ces travaux représentent est proche des premières enquêtes statistiques qui leur sont contemporaines. Ce courant semble ne pas avoir vraiment connu de postérité dans l'entre-deux-guerres. Un autre est constitué par Durkheim et ses élèves. Leur sociologie, construite par rupture avec la philosophie, est très exigeante sur le plan de la construction de l'objet ; mais ses polémiques avec les philosophes l'écartent durablement des statisticiens qui n'y voient que « littérature ». Toutefois, un élève de Durkheim, Halbwachs, publie plusieurs études dans les bulletins de la SGF au cours de la première guerre mondiale (Desrosières, 1982).

Entre les deux guerres, la sociologie perd de son importance en tant que corps social : peu de formations en sociologie, peu de recherche ; plus de tradition sociologique (Chapoulie, 1991). Elle se reconstitue après 45, dans les universités ainsi que dans des institutions nouvelles : en particulier, le Centre d'Études Sociologiques, fondé en mai 1946<sup>145</sup> dans le cadre nouveau du CNRS, et la VI<sup>ème</sup> section de l'École pratique des Hautes Études (« sciences économiques et sociales »), créée en 1947<sup>146</sup>. De 1945 aux années 2000, Alain Chenu distingue trois périodes, correspondant à des phases différentes du développement de la sociologie à l'université et au CNRS : la première, de 1945 à 1958, marque selon lui la « professionnalisation de la recherche empirique » ; la deuxième, de 1958 à 1976, voit « l'institutionnalisation de la sociologie française » ; enfin, de 1976 à 2000, la sociologie devient une discipline d'accueil pour l'université de masse.

Jusqu'au milieu des années cinquante, les conditions de travail des sociologues d'institutions comme le Centre d'Études Sociologiques sont précaires : insuffisance du personnel technique, manque de crédits de recherche, position périphérique vis-à-vis de l'université. Une partie des financements est liée aux commandes de l'administration d'Etat, qui se développent à partir du milieu des années cinquante. Ce sera également le moment de l'institutionnalisation de la discipline : création de postes dans les universités, de la licence de sociologie en 1958, et affaiblissement du lien avec la philosophie. Il apparaît des collections de livres et de nouvelles revues. Les différentes étapes se recouvrent bien sûr partiellement : ainsi Drouard fait s'achever l'institutionnalisation en 1968, alors qu'Alain Chenu va jusqu'en 1976, année de mise en place de l'agrégation de sciences sociales.

Lors de sa phase de renaissance et d'institutionnalisation la sociologie française s'est trouvée à certains moments très proche de l'expertise et de l'aide à la décision, au point d'avoir été considérée par les philosophes contemporains, dont Sartre, comme une science policière, une « entreprise objectiviste au service de la classe dominante » (Heilbron 1991, p. 368). Le financement provient le plus souvent des administrations. Les chercheurs eux-mêmes ont le souci de l'utilité sociale de leurs travaux : Friedmann, spécialiste de sociologie industrielle,

---

<sup>145</sup> Décision du CNRS du 22 janvier 1946 (Drouard, 1982).

<sup>146</sup> Décret du 3 novembre 1947 et arrêté du 21 novembre 1947 (Drouard, 1982).

crée un séminaire rassemblant cadres de l'industrie, administrateurs, syndicalistes et jeunes chercheurs. Chombart de Lauwe refuse toute ambition théorique, pensant obtenir ainsi des résultats plus « utiles » (Heilbron 1991, p. 374).

Influencée par l'expérience américaine, la sociologie française appuie de plus en plus son expertise et son statut de discipline « scientifique » sur l'usage des statistiques. Le cas du Bureau d'études socio-techniques, créé en 1954 par Paul-Henry Chombart de Lauwe, devenu ensuite le Centre d'Études des Groupes Sociaux et enfin, en 1966, le Centre de Sociologie Urbaine (CSU) après le départ de Chombart, est un bon exemple de laboratoire engagé dans une collaboration avec des administrations d'Etat (plutôt trop du point de vue du CNRS, où les conditions de financement permettent alors une plus grande indépendance), et finançant par de gros contrats d'importantes enquêtes (Topalov, 1992a). Les jeunes chercheurs marxistes du laboratoire utilisent l'argent de l'Etat avec une préoccupation militante, qui est une autre façon de rechercher la connaissance pour l'action. Un tournant dans les méthodes résulte de l'arrivée de chercheurs plus jeunes, peu favorables aux enquêtes statistiques, qu'ils voient comme des enquêtes d'opinion tournées vers l'individu alors qu'ils s'intéressent à la production de la ville. Ils se perçoivent comme retournant des demandes, transformant des problèmes sociaux en problèmes sociologiques, travaillant non pas pour le capitalisme d'Etat mais pour « les gens d'en face ». Leur engagement militant détermine radicalement leur objet, le pouvoir, par opposition « aux gens » qui étaient davantage l'objet des préoccupations de Chombart (entretien avec Christian Topalov, novembre 2001).

Les programmes de recherche urbaine incitative se termineront brusquement autour de 1975 ; mais le CSU deviendra unité du CNRS en 1978. Le salaire et les bureaux de ses membres étant dès lors assurés, le CSU glisse du pôle de l'expertise vers celui de la connaissance académique : « le financement des recherches par les contrats cesse d'être vital : on va pouvoir enfin s'occuper tranquillement de science. Désormais, l'évaluation des travaux ne procède plus des commanditaires administratifs, mais du jugement des pairs et la carrière de chacun des chercheurs s'autonomise » (Topalov, 1992a, p. 197). Comme on le verra plus loin, le recrutement de chercheurs d'un profil différent, à partir des années 1980, transforme le CSU d'un laboratoire de sociologie urbaine à un laboratoire aux intérêts sociologiques variés.

#### **5.4 Les relations entre les disciplines et entre les institutions**

L'INSEE et l'INED sont très proches, leurs thèmes d'études sont pour certains voisins, ou même communs. Leurs relations sont anciennes, et remontent à peu près à l'époque de leur création (voir Girard, 1986, p. 74-76 et 109-110). Un certain nombre d'opérations statistiques sont le résultat d'une collaboration très étroite (au début des années 2000, trois outils lourds et permanents : l'enquête Famille, l'enquête longitudinale sur la mortalité, l'échantillon démographique permanent ; un certain nombre d'enquêtes, comme, en 2001, celle de l'INSEE sur les personnes sans domicile et l'enquête HID<sup>147</sup> prisons ; en 2003, l'enquête « Identités »...). Enfin, les membres des deux Instituts se sont parfois connus au cours de leur formation à l'ENSAE, et des échanges de personnels sont courants quoique faibles en nombre. Mais les deux Instituts n'en gardent pas moins chacun leur personnalité. En particulier, la prise en compte des aspects économiques, quoique présente à l'INED, l'est beaucoup moins qu'à l'INSEE (dont les deux E signifient d'ailleurs études économiques). Ils dépendent de ministères différents, et l'INED est entièrement consacré à la recherche (y compris appliquée), alors que les études ne sont que l'une des missions de l'INSEE.

Les contacts entre sociologues et statisticiens ont eux aussi leur histoire. Après la guerre, ils existent mais sont irréguliers et dépendent plutôt d'initiatives isolées. Une étude

---

<sup>147</sup> Handicap incapacités dépendance.

monographique de la ville d'Auxerre, réalisée par le CES à partir de 1947, comporte ainsi une partie d'enquête par questionnaires réalisée avec le soutien de l'INSEE. Par ailleurs, Jean Porte, démographe travaillant à l'INSEE, à l'origine de la nomenclature des catégories socio-professionnelles, donna un cycle de conférences au CES portant sur « l'organisation des enquêtes et des incidences sur le dépouillement ainsi que sur le plan d'exploitation mécanique et la présentation méthodique des résultats » (Desrosières 1982).

En revanche, à partir des années soixante, une collaboration plus étroite s'instaure, en particulier avec l'équipe de Pierre Bourdieu (*Travail et travailleurs en Algérie, Le partage des bénéfices*). Bourdieu sera enseignant à l'ENSAE entre 1963 et 1967 et contribuera à façonner toute une génération de statisticiens. Comme le fait remarquer Jean-Michel Chapoulie (1991, p. 341, note 35) : « Le développement par l'INSEE des enquêtes sur des sujets de statistiques sociales directement intéressants pour certains sociologues est postérieur à 1965. Certains d'entre eux collaborèrent à partir de cette époque à l'exploitation des enquêtes ».

En 1973, Alain Darbel, qui avait réalisé avec Pierre Bourdieu l'étude sur le travail en Algérie, impulsa la publication de *Données Sociales*, avec la participation du sociologue Jacques Lautman. D'abord recueil annuel de données sociales, la revue passa à une parution trisannuelle et devint un recueil d'articles portant sur la société française et son évolution, vue à travers les données statistiques. Elle s'est beaucoup appuyée sur la nomenclature des catégories socio-professionnelles, dont une première version existait dès les années 50. Des sociologues (et des démographes) y participeront en tant qu'auteurs, tout particulièrement à partir de 1984.

La journée d'études « Statistique et sociologie », organisée par l'INSEE et la Société française de sociologie en 1982 à Paris, s'est intéressée entre autres aux différences entre les démarches des statisticiens et des sociologues, les premiers présentés (un peu rapidement à mon avis) comme ayant un métier centré sur la méthode (indépendamment de l'objet), les seconds autour des mécanismes sociaux.

La mise à disposition des chercheurs du CNRS des données de l'INSEE (question récurrente et largement abordée lors de la journée d'études déjà évoquée) s'institutionnalise à partir de 1986 via le LASMAS. La directrice de ce laboratoire écrira en 2000, dans un rapport sur les sciences sociales et leurs données, que « le caractère scientifique d'une partie des activités de l'INSEE, positif par bien des aspects, et qui explique largement l'intérêt des chercheurs pour ses productions, a eu pour contrepartie un éloignement progressif des chercheurs de la pratique quantitative liée à la production des données » (Silberman, 1999). L'évolution du mode de financement de la recherche, de plus en plus morcelé malgré l'apport de financements européens, la rareté des compétences dans le domaine de la réalisation d'enquêtes, l'absence d'un véritable service d'enquêtes et d'un réseau d'enquêteurs au sein du CNRS, conduisent aussi à privilégier l'analyse secondaire des enquêtes du système public de statistiques au détriment de la réalisation d'enquêtes par les chercheurs eux-mêmes. Ces grosses enquêtes sont de nos jours presque exclusivement réalisées par le système statistique public ou par des instituts bénéficiant de fonds suffisants comme l'INED, même si les sociologues prennent une part importante à leur conception et à leur suivi via diverses formes de collaboration.

Ma propre association avec le CSU à partir de 1993, afin de coordonner un programme de recherche sur certains quartiers de la Politique de la Ville, qui impliquait plusieurs Directions Régionales de l'INSEE et des équipes de recherche locales, avait aussi pour but de favoriser le dialogue entre chercheurs et statisticiens.

Alain Desrosières (1979) s'interroge sur les conditions sociales susceptibles de favoriser l'apparition de « statisticiens-sociologues », qui auraient « dépassé les oppositions dues à des

trajectoires sociales, scolaires, et à des insertions professionnelles différentes » (p. 54), et « ajouté une mentalité de ‘chercheur’ à celle de l’ingénieur ». L’une des caractéristiques de ce profil lui paraît être « le souci permanent de resituer les instruments statistiques dans la perspective historique de leur genèse et de leur fonctionnement ».

Entre les sociologues et l’INED, il n’y a pas vraiment de rapprochement avant le début des années cinquante. Pour *Paris et l’agglomération parisienne* (1952), Chombart de Lauwe et son équipe collaborent avec l’INED et l’INSEE. De 1955 à 1968 le CES est dirigé par Stoezel, spécialiste des enquêtes d’opinion, qui avait participé comme conseiller aux enquêtes de la fondation Carrel dont est issu l’INED, et qui avait créé à l’INED, à la demande d’Alfred Sauvy, une « section d’étude des facteurs psychologiques et sociaux des phénomènes démographiques » (Girard, 1986). Alain Girard, qui a longtemps dirigé cette section, classe les travaux de l’INED parmi les « travaux récents en sociologie » dans un article de *Population* de 1952 et, avant la création de la *Revue française de sociologie* en 1960, il arrive que les membres du CES publient dans *Population* (Tréanton, 1991).

De nos jours, la collaboration entre divers laboratoires de recherche et l’INED se développe à travers la pratique de cet institut d’accueillir des chercheurs associés ou d’organiser des projets de recherche impliquant des équipes extérieures à l’Institut. D’autres rapprochements s’effectuent, par exemple à travers le GIS socio-économie de l’habitat, créé en 1999 par une convention entre le CNRS, l’INED et l’Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Il réunit 27 équipes dont l’INED, une partie de l’INSEE (celle qui travaille sur la ville) et le CSU. Le recrutement de l’INED est aussi plus largement ouvert aux sociologues. La revue *Population* continue de publier des travaux de sociologues n’appartenant pas à l’Institut.

Toutefois, malgré l’élargissement des thèmes traités à l’INED, on reste généralement dans les limites de la sociologie de la famille. Les travaux sur les personnes sans domicile et les situations marginales de logement pouvaient apparaître comme relativement loin du « cœur de la démographie » (ce que d’aucuns nous ont d’ailleurs fait régulièrement remarquer). Ils ont donné lieu à de nombreuses collaborations avec des sociologues et des ethnologues, notamment, pour la France, Efi Markou, Gérard Mauger, Isabelle Frechon, Charles Soulié, Pascale Pichon, Valérie Laflamme, Florent Hérouard, Corinne Lanzarini... ainsi que des chercheurs étrangers, dans nos travaux internationaux et interdisciplinaires.

## **5.5 Formation, carrière et financement**

### **5.5.1 Les statisticiens de l’INSEE : vers une normalisation du recrutement ?**

Dès le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle le recrutement de la Statistique Générale de la France, ancêtre de l’INSEE, se fait d’une part par concours direct, d’autre part à l’école Polytechnique. Ce recrutement d’agents aux trajectoires différentes annonce, selon Desrosières, un clivage entre deux modes de mise en valeur de la production statistique : l’un, centré sur le travail du statisticien, privilégie les outils et leur amélioration, l’autre y ajoute le souci de l’intervention dans la sphère administrative et politique. A partir de 1945, cette tension engendre une institution qui cumule « technicité professionnelle centrée sur l’outil et insertion progressive dans un appareil economico-administratif » (Desrosières, 1982).

En 1942 est donc créée, pour répondre aux besoins de recrutement du nouvel service national des statistiques, une école de statistique et d’économie rattachée à l’administration, qui devient en 1960 l’École nationale de la statistique et de l’administration économique (ENSAE). En 1994, elle se scinde en deux écoles, l’une à dominante plutôt économique, qui conserve le nom d’ENSAE, l’autre à dominante statistique, l’École nationale de la statistique et de l’analyse de l’information ou ENSAI. Ces écoles forment à la fois des statisticiens fonctionnaires, qui prennent un poste dans l’administration à l’issue de leurs études et sont

payés durant celles-ci, entrés à la sortie de l'École Polytechnique ou de l'École Normale Supérieure, ou à l'issue d'un concours spécifique, et d'autres, entrés par un autre concours, qui travailleront ensuite dans le privé. La formation des statisticiens d'Etat est donc plutôt du côté « Grandes Écoles » du système de formation supérieure français, et non du côté « Université » (Desrosières, 1995), malgré une collaboration étroite avec l'Institut de statistique de l'Université de Paris (ISUP) jusqu'à la fin des années 1950.

Si le recrutement et l'enseignement sont tournés vers les probabilités, les statistiques et l'économie (dans des proportions différentes dans les deux écoles actuelles), une nouvelle filière de recrutement pour l'ENSAE est créée en 1985, au sein des classes préparatoires littéraires des lycées (orientées vers les sciences sociales), et fait apparaître un profil différent parmi les statisticiens d'Etat, avec une culture littéraire, philosophique et sociologique plus développée. La normalisation qui provient de la prépondérance de la formation par l'ENSAE et l'ENSAI est donc contrebalancée par la diversification du recrutement et la différenciation entre les deux écoles.

### **5.5.2 Les chercheurs de l'INED : une formation diversifiée**

La démographie - dont les chercheurs français se trouvent, pour l'essentiel, à l'INED mais aussi en partie à l'INSEE ou à l'Université - rassemble des personnes de formation hétérogène (dont des sociologues, des médecins...) mais qui travaillent sur des sujets proches. Une des raisons de cette hétérogénéité (récente) est le faible développement de la discipline en milieu universitaire.

Quelques éléments de l'histoire du recrutement des chercheurs de l'INED aident à comprendre ses orientations successives (Desrosières, 1997).

L'équipe que constitue Alfred Sauvy en 1945 comporte plusieurs membres de la Fondation Carrel (ou Fondation française pour l'étude des problèmes humains, créée pendant la guerre par le régime de Vichy). Mais, à la différence de celle-ci, l'INED s'oriente davantage vers les mathématiques et la statistique que vers la médecine et la biologie. La première génération des membres de l'INED contribue fortement à former la deuxième à travers l'enseignement à l'Institut de Démographie de l'Université de Paris (IDUP), créé en 1957. Mais lorsque l'université récupère l'IDUP (qui devient IDP) et que l'enseignement est plus souvent confié à des professeurs d'université, le recrutement de l'INED se diversifie. Il se tourne vers l'École Normale Supérieure, ainsi que vers l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), qui compte, entre autres, des polytechniciens. L'ENSAE assure également la formation des statisticiens de l'INSEE, ceux-ci se trouveront ainsi avoir eu certains de leurs collègues de l'INED comme condisciples. Des sociologues, des historiens et des économistes sont également recrutés. La formation de la troisième génération d'INEDiens est donc plus variée, et ses membres n'ont plus systématiquement suivi un enseignement de démographie. Cette évolution s'accompagne d'un passage des explications de la démographie par la démographie à des explications de type socio-économique.

### **5.5.3 Le recrutement des sociologues : le rôle croissant des diplômes**

Le recrutement des sociologues du CNRS a connu plusieurs périodes : dans les dix premières années suivant la Libération, les chercheurs sont d'origine variée, agrégés, anciens élèves des grandes écoles, souvent proches de la Résistance (Chapoulie, 1991, p. 333). Une phase d'intégration des hors-statuts a lieu à la fin des années 70. Avec l'institutionnalisation de la discipline, le recrutement devient plus homogène : il s'agit de jeunes chercheurs possédant une thèse de sociologie.

Le CSU n'ayant été intégré au CNRS qu'en 1978, l'histoire de son recrutement est un peu différente. Elle comporte trois périodes : du temps du CEGS, les membres, pour la plupart

entrés avant l'existence d'une licence de sociologie, sont surtout caractérisés par leur engagement personnel et apprennent leur métier « sur le tas » (Topalov, 1992a). La génération entrée entre 1968 et 1975 est surtout constituée de jeunes diplômés de gauche et militants. La plupart d'entre eux ne possèdent pas de thèse (un diplôme moins répandu que de nos jours). Faisant partie de « l'école française de sociologie marxiste », ils se préoccupent peu de leur carrière personnelle et effectuent leurs recherches avec une orientation militante forte jusqu'à la fin des années soixante-dix où une grande partie des intellectuels s'éloignent du PC après l'effondrement du Programme Commun. Enfin, après l'intégration au CNRS, les chercheurs suivent la voie désormais normale du recrutement, et sont souvent des enseignants-chercheurs, ayant en général soutenu leur thèse ; il s'y ajoute, à l'occasion du plan d'intégration, un certain nombre de chercheuses féministes. La sociologie devenant une discipline moins valorisée, les entrants récents ont souvent d'autres spécialités (économie, sciences politiques, ethnologie) et d'autres formations (sciences politiques, agrégation de sciences sociales) (entretien avec Suzanna Magri, octobre 2001). Toutefois, cette différence entre générations n'est pas propre au CSU, et a été notée par Gérald Houdeville (2006) pour la sociologie française en général.

Enfin, au cours de la période que j'ai passée au CSU, quelques chercheurs proches de Pierre Bourdieu ont quitté le laboratoire, puis l'un des rares chercheurs qui effectuait encore des enquêtes statistiques. Ces départs se sont combinés à la modification des recrutements, en direction des autres spécialités mentionnées plus haut.

#### *Des carrières et des modes de financements contrastés*

Financement des travaux et poursuite de la carrière se présentent différemment selon les institutions. La recherche en sociologie au CNRS dispose de très peu de financement stable, et le développement du financement par contrat risque de rendre plus difficile à l'avenir le cumul de résultats scientifiques sur un même thème et la poursuite d'une carrière. En revanche, cette dernière fait partie de la logique de l'institution pour les statisticiens d'Etat, mais les règles de prise de poste et l'obligation de mobilité, au moins pour les plus jeunes qui doivent « bouger » tous les trois ans, rendent le cumul de connaissances sur un thème donné – et, pour commencer, le choix du thème sur lequel on travaille – également difficiles. De plus, la carrière à l'INSEE s'entend plutôt au sens de carrière hiérarchique, généralement liée à des mouvements entre différentes affectations, alors qu'au CNRS et à l'INED le terme s'entend plutôt comme « carrière scientifique ». Les instituts comme l'INED, quoique gérant de plus en plus de contrats, bénéficient à la fois de moyens relativement importants et d'une souplesse que ne peut avoir l'INSEE, qui doit gérer des opérations lourdes comme le recensement et les grandes enquêtes. Les conditions de travail des uns et des autres sont donc bien différentes, ce que j'ai pu éprouver lors de mon parcours<sup>148</sup>. Dans la mesure du possible, j'ai essayé de faire profiter mes recherches des avantages respectifs de chacune des institutions à laquelle j'appartenais : j'ai ainsi bénéficié des conseils des méthodologues quantitatifs de l'INSEE et de l'INED, de la pratique des terrains d'enquête complexes et de la maîtrise des logiciels informatiques développées à l'INED, de l'approfondissement de nos questions sociologiques lors de discussions avec mes collègues du CSU, des possibilités d'embauche de vacataires à l'INED et au CSU, des contacts divers avec des financeurs potentiels, et des facilités d'accès différentes et complémentaires de ces trois instituts aux financements, aux matériels, aux bases de données, et à la documentation.

---

<sup>148</sup> Il en est de même des conditions de travail quotidiennes, par exemple des horaires. On pointe quatre fois par jour à l'INSEE, on est présent et on déclare ses congés annuels à l'INED, on peut travailler chez soi au CSU (ce qui va de pair avec la rareté des bureaux et la faiblesse de l'équipement informatique dans le laboratoire).

## 6. Naviguer avec une boussole à trois pôles : la méthode, l'action, la théorie

Selon le moment de la recherche, on peut être amené à modifier sa position. De même qu'on peut être plus ou moins réaliste ou nominaliste, de même on est appelé, sur le type de recherche que j'ai réalisé, à naviguer entre la position d'expert fournissant des chiffres pour (soi-disant) orienter l'action (sinon pour la remplacer), de savant réfléchissant à la construction sociale d'une catégorie, ou de statisticien penché sur des questions de méthodes. Cette navigation est particulièrement sensible lorsque, sur un même thème, on prépare des rapports et on soumet des articles pour des destinataires différents. Se tromper sur la proximité d'une revue à tel ou tel pôle conduit à recevoir des reproches parfois cinglants.

J'ai été relativement proche du pôle de l'expertise lors de ma participation à diverses instances telles que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France (MIPES), participations qui faisaient suite à celle que j'ai eue dans divers groupes du Plan lorsque je travaillais à l'INSEE, dans les années 1980-1990, ainsi que dans des présentations à des colloques grand public organisés par des associations. Mon incapacité totale à m'exprimer clairement par oral et à affronter les médias m'ont empêché (m'ont évité ?) d'aller très loin dans cette direction.

J'ai été plus proche du pôle théorique lorsque j'ai travaillé sur les différences dans l'histoire de la construction sociale des *homeless* au Royaume-Uni, des *sans-domicile au sens restreint* en France et des *senza dimora* en Italie, ou lorsque, avec Jean-Marie Firdion et Charles Soulié, nous avons tenté d'avoir une approche en termes de capitaux de la double hiérarchisation centres d'hébergement/ personnes hébergées.

Avec Jean-Marie Firdion encore, ou avec Nicolas Razafindratsima, et certains collègues de l'INSEE, j'ai cinglé vers le pôle « méthode » en réfléchissant à des façons de pondérer les enquêtes sur les sans-domicile ou d'étudier leur couverture, et en présentant ces outils dans diverses journées de méthodologie statistique et congrès de statisticiens ou de démographes (y compris d'ailleurs, avec Martine Quaglia, en ce qui concerne l'articulation entre méthodes quantitatives et qualitatives, à l'INED et au sein d'un groupe de travail réunissant des chercheurs de plusieurs instituts sur « la construction du lien entre qualitatif et quantitatif en démographie »).

S'y est rajoutée une quatrième facette du métier de chercheur, proche du côté administratif qu'on rencontre dans certains métiers de l'INSEE : rechercher des financements, assurer avec Efi Markou la coordination du réseau CUHP, suivre la partie administrative de l'encadrement des étudiants et des vacataires, décrire des projets de recherche, des bilans d'activité...

Enfin, le travail dans le cadre du réseau CUHP financé par la Commission Européenne était un exercice complexe demandant d'établir un compromis entre ces différentes exigences qui se présentaient simultanément (plutôt que successivement comme à l'ordinaire).

Cette navigation ne m'est pas propre, même si mon parcours institutionnel m'a peut-être fait parcourir une zone plus vaste : elle est celle de la plupart des chercheurs, quoique nous ne nous retrouvions pas nécessairement sur le même point de la carte. Elle n'a pas non plus été réalisée en solitaire : l'équipe de l'INED qui travaillait sur le thème des sans-domicile, plus généralement les chercheurs de l'INED, mes collègues du CSU et de l'IRESO, ainsi que certains membres de l'INSEE, m'ont accompagnée et soutenue dans les moments de doute.

## **Conclusion : synthèse et pistes**

« Travailler aux frontières » peut être compris de plusieurs façons : travailler en se plaçant aux frontières, et en observant leurs principes de constitution ; mais aussi travailler à établir des frontières, ce qui est le cas lorsqu'on définit des catégories statistiques, et qu'on doit « couper » dans un ensemble de situations qui apparaissent bien souvent comme un continuum. Sur ce point comme sur d'autres, le chercheur n'est pas extérieur à ce qu'il observe, il contribue - parmi d'autres acteurs - à le constituer, en particulier par la diffusion de ses travaux.

Dans cette conclusion, j'aborderai principalement deux points communs aux recherches exposées ci-dessus : tout d'abord, les enjeux et les luttes pour la légitimité à définir les catégories, et à déterminer l'action à mener auprès ou en faveur des personnes ainsi classées, sans-domicile ou créateurs d'Art Brut ; puis, en quoi l'étude des situations collectivement désignées comme « en marge » permet de mieux comprendre les situations désignées comme « centrales », tout en donnant à voir l'aspect construit de cette désignation.

Au moins autant que de points communs entre mes deux objets d'étude, il s'agit d'une façon commune de les aborder : une attention à la construction des catégories et au travail des différents acteurs pour en modifier les frontières et asseoir leur légitimité à opérer des classements, ainsi qu'au rôle des politiques publiques et de leur mise en œuvre<sup>149</sup> ; une tension entre une approche conventionnaliste et une approche réaliste ; le souci de ne pas séparer l'étude des situations désignées comme en marge de celles désignées comme centrales.

Enfin, rédiger une habilitation oblige à faire face aux lacunes de ses propres recherches. N'ayant pu les combler toutes à l'occasion de la rédaction de ce texte, j'examinerai donc quelques pistes pour des recherches à venir ou déjà en cours.

## **I. Définir des catégories : enjeux et luttes**

La catégorie « Art Brut » n'est complètement définie ni par la nature de l'œuvre ni par les caractéristiques de son producteur, mais par la reconnaissance d'un milieu social d'interconnaissance qui définit les frontières de la catégorie et se légitime en légitimant les

---

<sup>149</sup> Ce qui implique de replacer les termes utilisés dans des pays différents dans les conditions sociales de leur utilisation, comme le fait Lahire (1999, p. 170-179) pour *illettrisme* en France et *illiteracy* aux Etats-Unis (voir partie 3).

artistes. Ces gardiens de frontières (marchands, collectionneurs, historiens d'art, conservateurs de musée) à la fois se reconnaissent mutuellement et sont en conflit pour la légitimité à attribuer le label. Les artistes eux-mêmes ne sont pas toujours indifférents au label qui leur est accordé et peuvent chercher à se placer d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Il en est de même pour les sans-domicile. Ce ne sont pas les situations ainsi désignées qui définissent la catégorie (sinon dans le genre d'approche opérationnelle que l'on peut avoir pour réaliser des statistiques) mais la façon dont ces situations sont perçues par les différents acteurs qui contribuent à cette définition. Là aussi, il y a un conflit de légitimité pour définir qui est sans-domicile et quelles situations prendre en compte, avec des ressources différentes selon les acteurs pour imposer leur définition et la façon de parler des personnes concernées. Les politiques sociales (comme on l'a bien vu dans l'exemple européen) jouent un rôle important dans ces représentations, ces définitions et les recherches sur ces thèmes.

Cela n'empêche pas les situations de logement d'exister ni les œuvres. Mais à une époque donnée, en un lieu donné, telle situation de logement sera jugée acceptable ou non, et labellisée - et traitée par les politiques sociales - comme manque de domicile ou comme autre caractéristique (maladie mentale ; violence domestique ; situation juridique pour les demandeurs d'asile, déboutés et sans-papiers utilisant les centres d'hébergement ; origine « ethnique » pour les « Roms » vivant dans des camps ressemblant à des bidonvilles, des habitations de fortune ou des caravanes immobilisées) ; de même, telle production sera ou non jugée une œuvre d'art, et son auteur un artiste, contre d'autres labels concurrents comme, notamment, « malade mental » ou « médium ».

Je débiterai toutefois par une différence entre mes deux sujets d'étude : dans le cas de l'Art Brut, l'isolement, la maladie mentale, et d'autres formes d'écart aux comportements moyens sont considérés par les collectionneurs, galeristes etc. comme des signes d'authenticité, dans une sorte de retournement du stigmate. Les personnes qui contribuent à conférer le label d'Art Brut considèrent les artistes de façon positive. Ce sont les « créateurs » exclus à la fois du monde de l'art « central » et du monde de l'Art Brut qui n'ont plus aucune légitimité.

En revanche les membres des associations, les administrations concernées, les décideurs, les chercheurs, les militants pour les droits des sans-domicile, les travailleurs sociaux, les media, se considèrent généralement comme plus favorisés que les personnes qu'ils contribuent à définir comme sans domicile, même si leur appréciation peut ensuite diverger, oscillant entre le « pauvre non méritant » et la victime. Meert *et al.* (2006) décrivent ainsi cette oscillation dans le cas de la presse écrite :

*« Constructed representations of the homeless are highly dramatised, mostly focused on dead-end misery and huge marginality. These representations include portraits and witnesses, while structural causes explaining homelessness are seldom discussed. Our analysis of both the French newspapers [Le Figaro et Libération] stressed that the seemingly entangled use of different designations hides ethical and political attitudes which are deeply embedded in the greater part of the articles. The clampdown<sup>150</sup> perspective, for example has come back in full force with the growing discourse on public safety. Victimization is now in the other direction. »*

## **1. L'enjeu de définitions plus ou moins restreintes**

Le caractère plus ou moins restreint des définitions adoptées et leurs principes de construction constituent ainsi un enjeu.

---

<sup>150</sup> *Clampdown* : répression.

Le nombre des personnes classées comme sans-domicile, leurs caractéristiques socio-démographiques et leurs parcours diffèrent selon que la définition choisie est plus ou moins restreinte, qu'elle est fondée sur le logement *stricto sensu* ou inclut d'autres critères, comme la « marginalisation sociale », le « risque de violence » ou la maladie mentale, qu'elle rassemble un ensemble large ou étroit de situations, ou qu'elle correspond à un horizon temporel plus ou moins long. Ce qui en fait un enjeu, puisque par là-même se modifient l'ampleur et l'orientation des politiques sociales qui seraient susceptibles de remédier à ce « problème social » (Burt *et al.*, 2001, p. 24). Ainsi pour le militant, avant même toute définition et toute procédure d'estimation, le nombre de personnes concernées que l'on cherche à connaître est pris entre deux écueils : trop « petit », il ne mobilisera personne car la difficulté des sans-domicile ne sera pas perçue comme susceptible de toucher la majorité ; trop « grand », il risque de provoquer ce que les Américains appellent la lassitude de la compassion (*compassion fatigue*), devant un phénomène que l'on ne parvient pas à réduire.

Par ailleurs, à une même situation peut correspondre une labellisation qui diffère d'un pays ou d'une époque à l'autre : « sans domicile », « victime de violence », « malade mental »... ; autant de « diagnostics sociaux » qui peuvent correspondre à un « traitement » par des services ou des niveaux de décision (collectivités locales, Etat) différents.

De même, les œuvres admises comme créations d'Art Brut vont être plus ou moins nombreuses selon la rigueur des critères de définition. Comme pour le champ de l'art en général, la rareté et l'abondance des œuvres sont simultanément nécessaires (pour une réflexion approfondie sur « la genèse de la rareté artistique », voir Moulin, 1978). Les œuvres doivent être rares pour que cette rareté contribue à leur valeur, et pour que les collections ou les collectionneurs bénéficient du prestige attaché à la possession d'une telle œuvre ; toutefois, elles doivent aussi être suffisamment nombreuses pour qu'il existe un marché, un espace dans lequel assouvir sa passion de collectionneur, ou faire valoir ses compétences d'historien, de critique d'art, de connaisseur. Les conflits d'attribution du label d'artiste d'Art Brut, les raisons des rejets (le créateur est trop près du monde de l'art au sens habituel, ou il est, au contraire, un « peintre du dimanche » qui n'a sa place dans aucun monde) sont tout autant des conflits pour le droit d'attribuer le label et faire reconnaître sa compétence.

## **2. Classer, désigner, se désigner**

*« Perhaps art-world elites are not so different from advocates for the homeless (...) where social movement activists claim the right to speak for those whose cause they so vigorously trumpet ». (Fine, 2004, p. 278)*

Pour les personnes concernées, sans-domicile ou créateurs, l'étiquette de SDF, de clochard, de routard, d'errant, de malade mental, d'artiste singulier, peut être plus ou moins revendiquée ou refusée, de façon variable selon le moment et l'enjeu. D'autres acteurs de leur univers (par exemple les travailleurs sociaux ou les bénévoles dans un cas, les collectionneurs, historiens, galeristes, conservateurs de musée dans l'autre) peuvent, de leur côté, avoir plus ou moins de répugnance à employer tel ou tel terme. Il existe souvent une représentation partagée de ce qu'est un « vrai » sans-domicile ou un artiste d'Art Brut « authentique » et les acteurs font avec malgré la diversité des cas concrets. Les chercheurs ne sont pas sans influence sur le durcissement de certaines catégories, en particulier lorsqu'il s'agit de travaux quantitatifs, car dénombrer des situations ou des personnes et en décrire statistiquement les caractéristiques produit un effet de croyance dans le contenu de la catégorie.

### **2.1 Les travailleurs sociaux**

Les procédés par lesquels les travailleurs sociaux donnent sens à un travail particulièrement difficile, dans un contexte de ressources rares où la décision de choisir qui aider repose et

même pèse souvent sur eux, ont été trop rarement étudiés. C'est en particulier le cas des classements opérés au sein des personnes qui s'adressent à eux.

D. Loseke (1992) a réalisé une telle recherche, à propos d'un foyer pour femmes battues aux États-Unis. Elle a examiné la façon dont les employés du foyer « font avec » et réalisent des compromis entre la représentation collective des femmes battues et la diversité des femmes particulières qui s'adressent à eux. Ils reconstruisent ainsi la catégorie au quotidien, ce que l'auteur appelle « l'industrie des problèmes sociaux ». En effet, la nécessité de limiter le nombre des femmes accueillies conduit à désigner certaines comme prioritaires, selon leurs ressources, leur capacité à s'intégrer, leur situation de « femme battue » et la présence d'enfants. Toutefois, même réunies dans la catégorie de « femme battue » par leur entrée dans le foyer, les résidentes ne se reconnaissent pas toujours dans cette étiquette, ni dans la revendication d'indépendance qui fait partie de la représentation commune de cette catégorie dans ce pays, et conservent une grande diversité.

Selon les représentations en vigueur chez les employés du centre étudié, qui reflètent celle d'une partie de la société américaine, les femmes battues sont dociles, reconnaissantes et susceptibles de devenir fortes et autonomes grâce au travail accompli dans le centre. L'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas. Les employés doivent dépasser ces différences entre les représentations et la pratique pour préserver le sens de leur travail et neutraliser leur propre frustration, quitte à modifier la représentation de la « femme battue » : par exemple, un comportement agressif ou peu coopératif peut être attribué aux conséquences à long terme de la violence subie ; le retour auprès du conjoint peut être interprété en termes positifs par les employés si la femme a suffisamment modifié son « identité » à leurs yeux.

Cette tentative de combler le fossé entre les représentations et l'expérience pratique conduit quelquefois à qualifier certaines résidentes de « cas désespérés » (*hopeless creatures*) ou, en désespoir de cause, à les (re)construire comme des « femmes non battues » (*not-battered women*) qui n'avaient pas, en fait, leur place dans le foyer.

Un travail analogue pourrait être réalisé dans le cas des sans-domicile. Ainsi, l'image du sans-domicile *méritant*, prêt à mobiliser son énergie pour *s'en sortir*, s'oppose à celui qui est *dans la rue parce qu'il l'a choisi* et qui de ce fait sera souvent considéré comme n'étant pas un vrai sans-domicile. Diverses sous-catégories sont distinguées, « les clochards sans demande », « ceux qui ne demandent plus rien », « les gens cassés », « les occasionnels », « les habitués », « les sans papiers », etc.<sup>151</sup>. Au début des années 1990, le Samu Social de Paris classait les personnes qui l'appelaient ou qui étaient contactées par les maraudeurs en trois « niveaux », auxquels correspondaient des réponses différentes en termes d'hébergement et de prise en charge<sup>152</sup>. Tous ces termes peuvent être employés de façon descriptive ou il peut leur être attaché une valeur plus ou moins stigmatisante : ainsi, lors des entretiens préliminaires de notre enquête auprès des jeunes sans domicile, certains de nos interlocuteurs, responsables associatifs, gestionnaires de centres, etc., préféraient le terme de « jeunes errants », qui leur paraissait avoir une tonalité plus positive, plus active que celui de SDF. Mais tout se passe comme si les termes s'usaient, et finissaient par acquérir à leur tour un aspect stigmatisant, qui entraîne leur remplacement.

---

<sup>151</sup> Tous ces termes ont été relevés lors de divers entretiens réalisés par des membres de l'équipe de l'INED auprès des travailleurs sociaux, bénévoles et gestionnaires des services d'aide.

<sup>152</sup> Les auteurs du *Projet pour l'élaboration de réponses dans le domaine de l'hébergement d'urgence et du logement en appui du Samu social de la Ville de Paris* (FNARS/OPSIS, 1994) proposent ainsi une description des personnes à la rue « en fonction des trois catégories très différentes de publics (qui repose) sur l'expérience du Samu social et des principales structures ».

## 2.2 Les personnes sans domicile

Les sans-domicile établissent eux-mêmes des distinctions parmi ceux dont la situation est proche de la leur. Ainsi Albert Vanderburg (Marpsat, Vanderburg, 2004, p. 90) distingue trois catégories parmi les personnes sans logement, les SDF (*homeless*), les nomades (*nomads*) et les vagabonds (*wanderers*, qu'on pourrait aussi traduire par « routards »). Lui-même se considère comme faisant partie des nomades. Cette distinction repose à la fois sur l'espace parcouru par les sans-domicile et la mesure dans laquelle ils ont, ou non, « choisi » cette situation. Elle est aussi en lien avec le lieu où les sans-domicile se tiennent habituellement. Ainsi, Albert considère comme différents ceux qui occupent le centre ville<sup>153</sup> (*downtown*), dont il pense qu'ils sont plus souvent des mendiants affalés sous un porche que des nomades tels que lui :

*« Les nomades se déplaçaient entre des territoires connus et valorisés pour la chasse ou la cueillette, s'aventurant dans un territoire inconnu seulement en cas de besoin. C'est précisément ce que font les Vagabonds, que ce soit pour un pèlerinage plus ou moins précis ou simplement pour se déplacer d'un endroit à l'autre, ne retournant peut-être jamais au même endroit. Dans le contexte urbain, il est plutôt difficile d'être un vrai Vagabond sur une si petite île, mais il y en a quelques-uns ici. J'ai parlé avec eux et ils semblent tous partager un désir profond de résister à s'enraciner de n'importe quelle façon, si provisoire soit-elle. Et ils cherchent à être seuls, à la différence des Nomades qui forment rapidement des relations de camaraderie et des groupes qui se font et se défont sans cesse. Et il y a, bien sûr, les SDF, ceux qui ne le sont pas par choix. Il peut y avoir des échanges entre les Vagabonds et les Nomades, lorsque les premiers passent une nuit ou deux dans un camp de Nomades, mais il y a moins d'interaction entre les Nomades et les SDF. » (T245)*

Le choix du terme par lequel on se désigne soi-même a une importance à la fois dans le maintien d'une image de soi positive et dans des stratégies de présentation. En 1994, le CSA a réalisé une enquête<sup>154</sup> auprès d'un échantillon de 503 personnes, interrogées dans les lieux d'accueil et d'hébergement français. L'une des questions, qui admettait plusieurs réponses, portait sur les désignations dans lesquelles les personnes interrogées acceptaient de se reconnaître. A la question « Parmi les noms suivants, quels sont ceux qui, selon vous, vous définissent le mieux ? », 53 % des enquêtés répondaient « Sans domicile fixe », 40 % « chômeur », 29 % « libre », 21 % « exclu », 19 % « pauvre », 12 % « marginal », 7 % « routard » et 1 % « clochard ». Mais si le qualificatif de clochard est presque unanimement récusé - ou plutôt désigne généralement d'autres personnes que soi-même, celles qui renvoient l'image négative de ce que les personnes sans domicile ne veulent pas devenir - le qualificatif de « sans domicile fixe » ou de SDF peut être nié ou revendiqué, selon les personnes mais aussi par les mêmes selon les circonstances : utilisé lorsqu'il s'agit de faire la manche dans le métro (y compris par certaines personnes pauvres mais logées), il sera soigneusement évité lors d'un entretien d'embauche.

De même, au cours des entretiens, certaines activités (par exemple faire la manche), peuvent être présentées par ceux qui s'y livrent comme valorisantes (un signe de débrouille, de prise

---

<sup>153</sup> Cette distinction selon l'ampleur des déplacements est assez classique dans les typologies indigènes ou savantes concernant les sans-domicile. Ainsi Snow et Anderson (1993), dans leur typologie qui cherche à rester proche des classements indigènes, distinguent parmi les sans-domicile installés dans leur situation ceux qui sont mobiles, les *tramps*, et ceux qui sont plus sédentaires, les *bums*.

<sup>154</sup> Pour les journaux La Croix, La Rue et pour la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS).

de sa vie en main, d'indépendance par rapport aux services d'aide) ou stigmatisantes (ne pouvant être réalisées que sous l'emprise de l'alcool, par exemple).

### **2.3 Les autorités de l'Art Brut ou de l'*outsider art***

Par ce terme « d'autorités », je désigne les *gatekeepers*, ceux qui attribuent les places ou disqualifient les candidats, tout en étant eux-mêmes qualifiés par le nombre ou les qualités des candidats qu'ils contribuent à faire entrer dans le milieu des artistes « reconnus marginaux ».

On peut étudier quelques exemples de leurs pratiques à travers les forums de discussion (sur Internet) où galeristes et collectionneurs évaluent les créateurs. Régulièrement, des artistes interviennent sur ces forums, joignant souvent quelque image de leur production, afin d'essayer d'attirer un public intéressé. Cette intervention est disqualifiante en elle-même, puisque l'artiste d'Art Brut ou *Outsider* ne doit pas se soucier de son public, et qu'il est suspect du fait même de savoir taper sur un clavier d'ordinateur. Comme pour les sans-domicile ou les femmes battues, les personnes qui ne s'ajustent pas à la représentation préalable du qualificatif auquel elles prétendent sont considérées comme « fausses ». Suivent en général des échanges enflammés (et itératifs) sur ce qu'est un « vrai » artiste marginal (défini par les collectionneurs), sur la nécessité de percevoir un minimum de revenu pour survivre, donc de pouvoir vendre ses productions artistiques (de la part des artistes candidats à la reconnaissance), le débat s'achevant généralement par la primauté donnée à l'œuvre et aux sentiments qu'elle inspire.

Comme pour l'attribution de services sociaux, on est ici devant un groupe, plus ou moins professionnalisé, qui a la charge (ou se charge) de définir qui a droit ou non à l'accès à une ressource rare – qui est méritant, *deserving*, ou non -, et opère ces distinctions en confrontant une représentation préalable des personnes éligibles à la réalité et à la diversité des personnes particulières. Les arguments utilisés pour justifier les choix, et le repli éventuel sur la dénonciation de la personne comme « faux » sans-domicile (qui aurait choisi son destin, par exemple), « fausse » femme battue, ou « faux » artiste marginal (trop intéressé par ses profits), lorsque la personne, après avoir été « recrutée », se révèle trop différente de ce qu'on attendait d'elle, présentent certaines analogies.

### **2.4 Les producteurs d'œuvres plastiques**

Nous avons vu plus haut que les attitudes des créateurs proches de l'Art Brut différaient quant au classement dont ils faisaient l'objet. Certains revendiquent d'être considérés comme des artistes « bruts », et vont jusqu'à développer des stratégies complexes pour cela, qu'il s'agisse de tricher sur leur origine sociale ou leur formation artistique, pour accéder au label « Art Brut ». D'autres rejettent le terme d'Art Brut et les présupposés qui l'accompagnent, qu'ils vivent comme restrictifs ou stigmatisants, et réclament d'être considérés comme des artistes à part entière. D'autres encore, souvent (auto)qualifiés de « singuliers », montent un système parallèle de revues, associations, festivals et galeries, ni « Art Brut », ni « art central ». Enfin, les derniers ne s'en soucient pas, ou n'ont pas connaissance ou conscience de ces débats, par exemple en raison de troubles mentaux importants. En revanche, s'ils sont souvent sensibles à la reconnaissance de leur art, tous les créateurs ne sont pas également sensibles au fait que ce soit l'une ou l'autre des étiquettes possibles qui leur soit appliquée.

## **3. Les conflits de légitimité**

Dans les chapitres qui précèdent, j'ai abordé - quoique brièvement - la façon dont se développe une communauté de personnes ou d'organisations qui se considèrent et se reconnaissent mutuellement comme légitimes pour opérer des classements et parler des (ou au nom des) personnes classées. Je vais évoquer ici un peu plus en détail l'un des aspects des luttes à l'intérieur de cette communauté au sujet de la définition des frontières et des modes

d'action, celui qui repose sur la distinction entre amateurs (ou bénévoles) et professionnels, ainsi que les conflits avec d'autres acteurs (les chercheurs par exemple) qui prétendent aussi à une légitimité dans le domaine considéré (les sans-domicile ou l'Art Brut).

### 3.1 Amateurs et professionnels

Cette opposition se retrouve dans les deux univers étudiés. Dans l'un, il s'agit de l'opposition, au sein des organisations caritatives, entre les bénévoles et les différents professionnels du travail social. Dans l'autre, il s'agit de l'opposition entre les collectionneurs privés et les conservateurs professionnels<sup>155</sup>. Dans les deux univers, cet antagonisme se traduit souvent de la même façon : l'amateur, ou le bénévole, crédite ses semblables d'une grande intensité de l'engagement personnel, de désintéressement ; les professionnels mettent à leur propre actif le professionnalisme..., l'organisation, la réflexion, l'efficacité. Les bénévoles accusent les professionnels de froideur ou de manque d'intérêt réel pour leur objet, les professionnels accusent les bénévoles de manquer de méthode. Sous ces arguments étonnamment similaires dans les deux domaines, il s'agit de la même lutte pour la légitimité à définir la question et la façon de la traiter.

Dans le cas de l'univers des associations caritatives (Lebleux, 1991), où les situations sociales difficiles sont centrales (puisque c'est l'objet du travail social ou de l'engagement des bénévoles) les deux camps s'accusent mutuellement de chercher le pouvoir et d'être des privilégiés : les bénévoles seraient privilégiés car suffisamment dégagés des contraintes de la vie quotidienne pour pouvoir disposer de temps « gratuit », les professionnels parce qu'ils sont payés pour faire ce qu'ils font. Ces représentations des travailleurs sociaux chez les bénévoles font écho à celles de la presse. Ainsi, Yves Lochard, dans son analyse sur les représentations de la pauvreté dans la presse écrite (2001, résumée dans Autès, 2002) fait remarquer que les travailleurs sociaux<sup>156</sup> y sont très peu présents, souvent associés à une image négative (formation insuffisante, faible motivation, pratiques stigmatisantes, « bureaucratisme »), alors que les militants associatifs sont les « vrais héros de la lutte contre la pauvreté » (Autès, 2002, p. 115). Cela n'est qu'à moitié étonnant dans la mesure où, selon le même texte, les sources principales des journalistes sont les institutions (INSEE, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) et les associations elles-mêmes.

Toutefois, les grandes associations dont le travail repose en grande partie sur les bénévoles (comme le Secours Catholique) cherchent à les « professionnaliser » ; par ailleurs la complémentarité bénévoles/ travailleurs sociaux est reconnue par ces derniers, ou du moins par certains d'entre eux. Ainsi, la responsable d'une pension de famille<sup>157</sup> nous expliquait qu'elle pouvait être par moment « sévère » lorsqu'elle le jugeait nécessaire, parce que les bénévoles étaient là pour compenser et écouter, réalisant avec elle une sorte de « jeu à deux ».

De même, dans l'univers de l'Art Brut, un certain nombre de désaccords surviennent sur les techniques d'exposition ou de préservation, très codifiées chez les conservateurs professionnels, et qui paraissent aux amateurs engagés des obstacles à la pleine appréciation des œuvres. Toutefois, certains amateurs, collectionneurs de longue date, ont accumulé des connaissances techniques qui brouillent cette frontière amateurs/professionnels.

---

<sup>155</sup> Mais pas de l'opposition entre « artistes amateurs » et « artistes professionnels », question complexe qui sera abordée plus loin.

<sup>156</sup> Bellaredj *et al.* (2006, p. 630), dans leur article sur « les intervenants sociaux et la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », notent un renversement des représentations des travailleurs sociaux chez certains sociologues, qui seraient récemment passés de la dénonciation à l'empathie, et émettent l'hypothèse que cette évolution serait liée à la parution en 1993 de *La misère du monde*, sous la direction de Pierre Bourdieu.

<sup>157</sup> Un mode d'hébergement destiné à des personnes sans domicile, associant une forme de vie collective et un suivi social avec une chambre séparée.

Ces frontières entre amateurs et professionnels, si elles servent à formuler des conflits entre des façons de définir et de régler les problèmes différentes, sont donc elles-mêmes des frontières floues, certaines personnes se trouvant des deux côtés à la fois.

### 3.2 Et les chercheurs ?

Si les chercheurs qui travaillent sur les personnes sans domicile ou sur l'Art Brut sont souvent extérieurs à l'univers qu'ils étudient - tout comme les journalistes ou les hommes politiques qui parlent de la pauvreté ou de l'exclusion - ils en font en même temps partie, au sens où leurs classements ne sont pas sans y avoir d'effet, parce qu'ils contribuent à durcir certaines catégories. Ce durcissement se fait toujours au détriment d'autres découpages, donc permet à la fois de mieux comprendre certains aspects des situations étudiées mais en occulte d'autres. Par ailleurs, les représentations qu'ont les acteurs (collectionneurs, membres d'associations caritatives...) de l'univers dont ils font partie, ne coïncident généralement pas avec ce qui ressort de la recherche. Ils peuvent alors se sentir caricaturés ou incompris. Ils peuvent aussi percevoir les chercheurs comme des concurrents pour la représentation légitime de la situation.

J'ai exposé dans l'introduction comment j'avais circulé entre plusieurs définitions des sans-domicile. L'une de celles-ci, mise au point dans le cadre des travaux du CNIS et de l'INED, devait être utilisable dans une approche statistique. Même si nous sommes restés dans une optique « logement » au sens physique et juridique du terme<sup>158</sup>, nous avons au moins tenté de faire varier ces définitions opérationnelles : sans domicile au sens restreint pour ceux vivant dans la rue et les services d'hébergement, sans logement autonome pour ceux qui sont en squat, chez un tiers, en foyer..., en précisant toujours quelles étaient les situations de logement que nous regroupions ainsi. Mais quelle que soit la perspective adoptée, nous nous sommes trouvés confrontés à deux types de critiques : les unes, favorables à une définition minimale, n'incluant que les personnes les plus proches de l'image traditionnelle du clochard, nous reprochaient de nous intéresser aussi à des « sans-domicile de luxe » ; les autres, favorables à une définition maximale, incluant toutes les personnes que l'on peut qualifier de mal logées, vivant dans des logements insalubres, en attente d'expulsion, logées chez des parents ou amis, etc., nous reprochaient de minimiser l'ampleur du problème. Ces critiques étaient liées à la position des personnes qui les formulaient : la première (définition trop large) provenant par exemple des associations assurant des maraudes de nuit afin d'atteindre les personnes dormant dehors et ne faisant pas appel d'elles-mêmes à un service d'aide quelconque ; la seconde (définition trop étroite) d'associations venant en aide à des familles mal logées comme le DAL.

Par ailleurs, les résultats de nos enquêtes étaient relativement peu repris par les associations. Cela peut tenir au fait que les enquêtes de l'INED étaient locales, moins utilisables pour soutenir le lobbying qu'une enquête nationale comme celle de l'INSEE (qui a été davantage reprise) ; qu'il est important pour les associations de se positionner comme experts et interlocuteurs et donc de signer leurs propres enquêtes, même si les résultats n'en étaient pas si différents ; que les chercheurs sont considérés comme trop extérieurs au « problème » pour en avoir une vision juste<sup>159</sup>.

Il est inutile de préciser que les divergences entre chercheurs existent aussi, que ce soit au sein d'un même pays ou d'un pays à l'autre (comme nous l'a montré notre expérience

---

<sup>158</sup> On pourrait aborder les difficultés que connaissent un certain nombre de personnes sous un angle complètement différent, celui de l'emploi et des évolutions de l'organisation du travail, celui des inégalités, notamment.

<sup>159</sup> Pour l'étude d'une controverse entre statisticiens et membres de la FEANTSA sur la question d'une définition européenne des *homeless*, voir Brousse, 2005.

internationale, en particulier sur les définitions). Pour l'expression de différences d'approches dans le cas français, on peut se reporter aux critiques de l'ouvrage de Patrick Declercq, *Les Naufragés* (2001), par Emmanuel Soutrenon<sup>160</sup> (« (...) dans *Les Naufragés*, le mouvement réflexif ne dépasse jamais le stade introspectif. Les réactions d'ordre esthétique, politique ou moral de l'auteur tiennent lieu de réflexion, là où elles devraient la susciter ou l'alimenter. » (p. 109)) et par Jean-Marie Firdion<sup>161</sup> (« Point ici de préoccupation pour définir son objet d'étude, point d'inquiétude sur le possible biais de sélection (...) ses descriptions ne présentent pas (ou très peu) de travailleurs, de familles avec enfants, de jeunes mineurs ou à peine majeurs et d'étrangers en situation irrégulière » (p. 570)), ainsi qu'à celles que fait Patrick Gaboriau des approches statistiques s'appuyant sur le recours aux services d'aide (« Les valeurs de la rue sont éludées au profit de discours et de chiffres en rapport avec des institutions. Il s'agit d'une vue politique sur le monde social. Elle écarte délibérément un aspect majeur de la vie des personnes sans logis, les valeurs de la rue » (Gaboriau, 2004, p. 117)).

Dans le domaine de l'Art Brut, je n'ai pas pu repérer de travaux de nature sociologique (à la date où j'écris ces lignes), en dehors de quelques allusions rapides (par exemple chez Pierre Bourdieu 1992, p. 342). Dans le domaine de l'*Outsider Art*, il existe plusieurs articles et surtout deux livres, celui de Julia Ardery sur *The temptation. Edgar Tolson and the genesis of twentieth-century folk-art* (1998) et celui de Gary Alan Fine *Everyday Genius. Self-Taught Art and the Culture of Authenticity* (2004), qui ont été mal reçus par une partie non négligeable des acteurs (voir par exemple les archives de la liste de discussion animée par le galeriste Randall Morris). Les reproches encourus sont classiques, de la schématisation de la réalité à l'absence d'érudition, en passant par le sentiment que les acteurs sont présentés comme stupides et que la connaissance apportée par ces études est nulle. Outre la concurrence pour la légitimité à s'exprimer sur l'*Outsider Art* qui se manifeste ainsi, la généralisation à partir de cas individuels qui est en œuvre dans la sociologie se heurte à la vision de l'artiste comme unique et à la perception de l'expérience du beau comme singulière<sup>162</sup>.

## II. Ce que la « marge » révèle du « centre »

La façon dont les personnes sont continuellement l'objet de classements contribue à modifier les contours et le contenu des catégories. Mais la redéfinition permanente des « marges » est aussi, par contrecoup et comme en négatif, une redéfinition du « centre ».

Les frontières entre « marge » et « centre » sont des constructions sociales, situées dans l'espace et dans le temps. Ces frontières sont « épaisses » et insaisissables car elles se modifient du fait même qu'on essaie de les fixer, et donc qu'on met au jour des situations ambiguës qui doivent à leur tour faire l'objet d'un classement, ce qui peut contribuer à modifier les principes de celui-ci. Observer les principes de ces classements et leurs modifications pose la question de la distinction, qui pouvait apparaître jusque-là comme évidente et indépendante du lieu et de l'époque, entre logement et non-logement, personne avec domicile et personne sans, art et non-art, artiste et non-artiste.

Le sens du terme logement n'est pas le même dans tous les pays, et peut aussi évoluer dans un même pays, vers une prise en compte des situations où ce n'est pas seulement le rôle d'abri matériel du logement qui est en jeu ou son aspect juridique à travers le statut d'occupation, mais des aspects comme la possibilité de recevoir librement ses amis ou de ne pas y être

<sup>160</sup> *Actes de la Recherche* n°159, septembre 2005, p. 89-114.

<sup>161</sup> *Population* n°4, 2005, p. 570-571.

<sup>162</sup> Selon Alain Quemin (qui s'est exprimé ainsi lors du colloque de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006), la sociologie de l'art a ceci de particulier qu'elle suscite non seulement une résistance au diagnostic, mais une résistance à l'entrée même des sociologues sur ce terrain.

soumis à la violence ; par ailleurs, les situations de mal-logement deviennent visibles et socialement intolérables avec l'évolution de ce que la société considère comme des situations normales ou acceptables (rappelons que si, lors du recensement de 1999, seulement un peu plus de 2 % des ménages n'avaient pas d'installations sanitaires dans leur résidence principale, c'était le cas de près de 70 % en 1962).

De leur côté, les productions plastiques des malades mentaux sont devenues visibles en tant qu'œuvres d'art en raison de l'évolution de ce qui peut être considéré comme une œuvre d'art. Ainsi, si Prinzhorn a pu jouer un rôle de « passeur » pour des œuvres de personnes internées dont le choix qu'il a opéré est marqué par son appréciation des Expressionnistes allemands du début du 20<sup>e</sup> siècle, plus généralement la représentation que le grand public se fait d'une œuvre d'art s'est modifiée avec les divers mouvements de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, préparant le terrain pour une appréciation plus large de l'Art Brut. La même activité - par exemple, la construction d'un « environnement » dans son jardin - peut être perçue (simultanément ou successivement) comme l'expression du génie d'un artiste, comme une manie innocente, ou comme une forme de conduite déviante, de refus des normes sociales, et de marginalisation sociale et psychologique. Ce sont les personnes qui disposent du pouvoir de légitimer un artiste qui peuvent modifier cette perception (par exemple lorsque André Breton découvre le Palais du Facteur Cheval en 1931).

Les pratiques de classement en vigueur à une époque et dans un lieu donné, les définitions concurrentes, informent autant sur la société qui les a produites que sur les personnes, situations ou objets qui sont ainsi classés.

## **1. L'Art Brut**

Dans le travail que j'ai réalisé sur l'Art Brut, je n'ai pas essayé de définir ce qu'est l'art (Brut ou non) mais j'ai limité mon ambition à l'étude des pratiques de classement des producteurs en artistes (ou non) et des productions plastiques en œuvres d'art (ou non) par des personnes (collectionneurs, historiens d'art, galeristes, conservateurs) qui se reconnaissent mutuellement comme légitimes pour opérer ces classements. J'ai essayé d'avoir un premier aperçu des principes selon lesquels les différents acteurs classent les producteurs en artistes, artistes d'Art Brut, ou peintres du dimanche et amateurs, en m'intéressant aux régularités dans ces classements, et dans les arguments utilisés, par exemple selon la position des personnes qui les effectuent.

S'interroger sur les particularités que présente le monde de l'Art Brut renvoie au fonctionnement du monde de l'art « central », où d'ailleurs l'art dit « contemporain » occupe lui-même une position spécifique. Par exemple, sur le marché de l'art contemporain, il est attendu des artistes une forte implication dans la promotion de leurs œuvres. En revanche, un créateur est disqualifié comme artiste d'Art Brut lorsqu'il assure sa propre promotion, en opposition au désintéressement attendu de lui. Elle doit être assurée par quelqu'un d'autre, un ou des « découvreurs » qui lui permettent d'accéder au rang d'artiste reconnu (par le monde de l'Art Brut) et forment quelquefois avec lui un couple artiste/découvreur où le découvreur prend en charge d'autres aspects de la vie de l'artiste, acquérant ainsi lui-même un statut renforcé. Paradoxalement, l'artiste d'Art Brut apparaît ainsi comme l'incarnation parfaite du « régime vocationnel », que Heinich (2005a, p. 218 ; 2005b) décrit ainsi, tout en signalant « qu'il commence à être battu en brèche par les praticiens de l'art contemporain » : « (il) a pour caractéristique essentielle la valorisation non seulement de l'individualité mais aussi de la singularité (originalité et nouveauté), corrélative d'une attention particulière portée à l'authenticité, elle-même associée à l'innéité du don, au détachement à l'égard des motivations extérieures à l'art (argent, notoriété, pouvoir), à la proximité avec la dimension intérieure et instinctuelle de l'expérience, et à l'invention d'expressions nouvelles plutôt que

la reproduction de canons éprouvés, qui constituait la valeur esthétique dominante en régime professionnel » (celui de l'Académie).

La conscience historique qu'a l'artiste « central » (qui sait comment se situer par rapport à ses prédécesseurs, qu'il s'agisse de continuité ou de rupture) n'est que peu développée chez l'artiste d'Art Brut (elle est plutôt le fait des « découvreurs » et des autres acteurs de ce monde) même s'il y a des exceptions et que des influences ou parentés revendiquées existent. Lorsque cette conscience historique existe, elle est alors généralement perçue comme « disqualifiante » par les *gatekeepers*. Ainsi un collectionneur me confiait ses sentiments mitigés lorsque l'un des artistes classés *outsider* avait reconnu chez lui une sculpture de Germaine Richier<sup>163</sup>.

Par ailleurs, la qualité d'artiste d'Art Brut est en principe, quoique pas toujours en pratique, conditionnée par certains éléments biographiques, comme l'absence de formation artistique, une vie marginale etc., dans une sorte de retournement du stigmaté. C'est ce que Fine (2004), à propos des *self-taught artists* américains, appelle *identity art*. Cela ne veut pas dire que ces caractéristiques suffisent à faire accéder un créateur au statut d'artiste d'Art Brut : il peut rester dans les ténèbres extérieures (en restant considéré comme un artiste amateur) ou prendre place dans le monde de l'art « central » (comme Van Gogh, qui souffrait de troubles psychiques, ou Joseph Cornell, artiste sans formation mais reconnu dans le monde de l'art « central »).

A l'opposé, la biographie des artistes contemporains est assez discrète, sauf pour ceux qui en font la matière de leur œuvre, mais ainsi la dissimulent en la donnant à voir de façon sélective et en contrôlant ce qui en est dit (comme le chercheur qui s'autoanalyse dans son habilitation). C'est par exemple le cas de Nan Goldin, artiste américaine qui depuis des années photographie sa famille, ses amis et elle-même dans des moments intimes (y compris son propre visage meurtri après une violente dispute). Nathalie Heinich, étudiant les modes de construction de la décision d'achat dans un FRAC (1997, p. 203) indique qu'« il existe aussi des critères positifs ayant expressément pour référent la personne de l'artiste ; mais ils sont peu nombreux, conformément à l'éthique des spécialistes d'art, qui tendent à centrer leurs appréciations sur l'œuvre plutôt que sur la personne ».

La question de ce qui fait une œuvre d'art n'est pas propre à l'Art Brut. Si les auteurs d'œuvres plastiques (peintures, sculptures) ont été longtemps considérés comme des artisans, puis comme des professionnels, le statut d'artiste - acquis dans un processus dont l'origine remonte à la Renaissance italienne et qui a culminé à l'époque romantique - ainsi que sa relation à l'œuvre évoluent, en particulier depuis Duchamp : ce n'est plus l'œuvre qui, par ses caractéristiques, définit l'artiste, mais l'artiste - celui qui est socialement reconnu comme tel - qui décide qu'un objet est une œuvre, en signant un produit industriel comme Duchamp, ou en déclassant une œuvre antérieure, comme l'a fait le sculpteur Robert Morris en 1963 dans une « Déclaration de Retrait esthétique » signée devant notaire (Rosenberg, 1972/1992, p. 27 de l'édition française). Selon le critique Harold Rosenberg (*ibidem*, p. 10), « La peinture, la sculpture, le théâtre et la musique ont subi un processus de dé-définition. La nature de l'art est devenue incertaine. Ou du moins, elle est ambiguë. Nul ne peut dire avec certitude ce qu'est une œuvre d'art - ou, plus important, ce qui n'est pas une œuvre d'art. Lorsqu'un objet d'art reste présent, comme dans la peinture, c'est ce que j'ai appelé un « objet anxieux » (*an anxious object*) : il ignore s'il est un chef-d'œuvre ou un déchet ».

L'histoire de la requalification des créations des malades mentaux en œuvres d'art montre comment un objet peut passer du statut de déchet à celui de chef-d'œuvre. Les

---

<sup>163</sup> Sculpteur contemporain reconnu, 1904-1959.

« reclassements » d'artistes d'Art Brut en *mainstream artists* ou dans la catégorie Neuve Invention témoignent du travail continu sur l'épaisseur des frontières que réalisent les détenteurs du pouvoir d'attribuer le label. Mais c'est le champ artistique tout entier qui est traversé par ces opérations de classement et de reclassement : ainsi, dans les années récentes, la photographie est passée d'un statut d'« art industriel » à celui d'un art légitime (Moulin, 1978).

## 2. Être sans-domicile

L'absence de logement nous apprend quelque chose sur le logement, sur sa fonction dans la construction et le maintien de l'identité. Mais aussi, conduire une recherche sur ceux qui en sont privés amène à s'interroger sur le contexte dans lequel ces situations se développent, et à « tirer des fils » qui s'entremêlent avec des questions touchant un bien plus grand nombre de personnes, comme le marché du logement et de l'emploi, l'évolution du nombre des ménages en relation avec la séparation des couples et la croissance du nombre de personnes âgées restant à leur domicile, les formes que prend la pauvreté à travers l'histoire et l'histoire de sa prise en compte par les chercheurs et les statisticiens, les politiques sociales, de santé et d'immigration... On pourrait exprimer ainsi ce qu'apporte l'attention à ces situations en « marge » : en s'intéressant à l'une des populations les plus dominées, on voit mieux l'ensemble des processus de domination, et la façon dont ils se déploient non seulement en touchant les conditions matérielles de la vie des personnes dominées mais aussi en mettant en péril l'image qu'elles ont d'elles-mêmes.

### 2.1 Le rôle des politiques publiques

Comme on l'a vu dans la première partie, étudier ce qui conduit à se retrouver sans domicile amène à s'interroger sur le rôle du contexte socio-économique et des politiques publiques. Ces politiques influent non seulement sur des facteurs clairement « macros » comme l'emploi, le marché du logement, les conditions faites aux immigrés, mais elles agissent aussi sur la dimension collective des événements ou des situations qu'on se représente souvent comme individuels, comme le degré et le mode de prise en charge des malades mentaux, des enfants placés, des sortants de prison, ou des femmes victimes de violence.

Les politiques sociales influent sur le contenu des situations et sur les processus qui les engendrent, mais aussi sur les classements dans des catégories différentes de situations qui peuvent par ailleurs sembler proches. Lorsqu'on analyse les données recueillies par des enquêtes statistiques auprès des personnes sans domicile, il est rapidement clair que les résultats dépendent non seulement des choix faits par l'équipe de recherche, mais aussi des priorités de l'action sociale. Par exemple, si l'on n'inclue pas dans le champ de l'enquête les femmes logées en centres maternels (foyers de longue durée accessibles aux femmes ayant un enfant de moins de trois ans), la proportion de femmes parmi les sans-domicile sera moins élevée que si on en tient compte. Mais elle sera d'autant moins élevée que sera développée la tendance à loger les femmes, et en particulier les mères, en centres maternels ou dans d'autres résidences aidées et de long terme, ou dans des logements de droit commun, plutôt que dans les centres d'hébergement ordinaires. Ce qui renvoie à la priorité donnée aux femmes et aux enfants par les politiques sociales, ainsi que dans les pratiques quotidiennes de nombreux travailleurs sociaux (Marpsat, 1999a). Pour les Pays-Bas, selon Jean-Marie Firdion (2003, p. 64), « il est frappant de constater que bien des acteurs sociaux néerlandais ne perçoivent pas les jeunes sans domicile comme une catégorie pertinente, alors que les services d'hébergement en accueillent (...). Aux Pays-Bas, ils sont désignés davantage comme des 'jeunes à problèmes multiples' et des 'jeunes vulnérables'. » De même, la définition de l'*Act* britannique qui considère comme *homeless* une personne victime de violence, et *statutory homeless* (prioritaire pour un relogement) une mère victime de violences avec ses enfants,

détermine le contenu des catégories *homeless* et *statutory homeless* y compris dans les recherches.

## 2.2 La dimension non matérielle du logement

Comme le fait remarquer Michael Pollak à propos des camps de concentration, « toute expérience extrême est révélatrice des constituants et des conditions de l'expérience « normale », dont le caractère familier fait souvent écran à l'analyse » (Pollak, 1990/2000, p. 10).

Ne pas avoir de logement à soi, et tout particulièrement dormir dehors ou dans un centre d'hébergement collectif, est une situation extrême, par la pauvreté et la dureté des conditions de vie qui lui sont associées, et comme telle permet de réfléchir à ce que signifie le logement pour chacun de nous, logé ou non.

Être sans domicile implique tout d'abord des privations matérielles, surtout pour ceux qui dorment dans la rue ou dans des centres d'urgence : manque de sommeil, nourriture insuffisante et mal équilibrée, froid ou chaleur dont on ne peut toujours s'abriter, et dont les graves incidences sur l'état de santé et l'espérance de vie sont de mieux en mieux connues (Guiot de la Rochère, 2003 et, pour les États-Unis, de nombreux travaux dont on pourra trouver certains résumés dans Wright et Rubin, 1998). Les agressions sont fréquentes : selon Julia Wardhaugh (1999), « en l'absence d'accès à cette seconde peau qu'est le foyer (*home*), le corps du sans-domicile devient la première et souvent la seule ligne de défense contre un monde dangereux » (p. 102).

Les relations sociales souffrent aussi de ces conditions de vie précaires : il faut arriver tôt dans les centres d'hébergement, ce qui restreint les rencontres avec les personnes disposant d'un logement et d'un travail, qui ne sont libres que le soir ; on ne peut généralement pas y recevoir ses amis ou ses enfants, donc maintenir une relation qui entraîne un minimum de réciprocité ; on peut encore moins s'engager dans des relations nouvelles avec des personnes logées. Certains ne souhaitent pas que leur ancien entourage connaisse leur situation et évitent les rencontres.

Pour ceux qui ont à passer dans l'espace public la majeure partie de leurs journées, l'absence de logement oblige à vivre leur vie, même la plus intime, sous le regard des passants ou des autres sans-abri, ou dans le risque permanent d'être découverts. Le sentiment de solitude, souvent ressenti, se combine ainsi au regret de ne pouvoir échapper aux regards. Celui qui vit dans la rue se trouve dans une sorte de Panopticon, où il ne peut être sûr à aucun moment de ne pas être vu. L'espace privé, au sens de celui dont on peut disposer à sa guise, se réduit au contenu d'un sac ou d'un casier, et la forme de présentation et de construction de soi qui consiste à organiser ou décorer son espace (et dont on voit l'importance chez les plus jeunes) n'est plus accessible, sauf à privatiser un morceau de l'espace collectif, comme on peut le voir dans certains centres d'hébergement où les personnes retrouvent leur lit d'une nuit sur l'autre et y introduisent des photos ou des objets personnels, ou même dans certaines constructions de fortune sous un pont ou une bretelle d'autoroute. Dans le cas relaté plus haut d'Albert Vanderburg (Marpsat, Vanderburg, 2004), ce besoin de transformer l'espace en l'habitant se traduit par ses descriptions de maisons imaginaires et par le rôle d'espace privé qu'il fait jouer à son site Internet, dont les différentes pages ont d'ailleurs des noms de pièces (le grenier, la salle de lecture...).

Si être sans abri expose davantage aux agressions physiques, cela expose aussi davantage aux blessures narcissiques, à l'image négative lue (ou qu'on croit lire) dans le yeux des passants. Il est alors difficile de maintenir une image de soi positive. L'étude de la vie des sans-domicile montre les efforts que nécessite ce maintien.

Ainsi ce travail sur les sans-domicile et sur les formes marginales de logement conduit à conclure qu'au-delà de sa simple fonction d'abri pour le corps, le logement joue un rôle pour chacun d'entre nous quant à l'entretien des relations avec les autres, au rapport à l'espace public et privé, ainsi qu'à la construction et au maintien de l'image de soi<sup>164</sup>. Plusieurs autres chercheurs, parfois inspirés par les réflexions de Heidegger sur « l'habiter » (Heidegger, 1958), se sont également interrogés sur ce rôle, à l'occasion d'un travail sur diverses formes marginales de logement, notamment Hatzfeld (2003) et Breviglieri (2002) dans leurs travaux sur les sans-domicile, ainsi que Florent Hérouard dans son étude des demandeurs d'asile hébergés en hôtel (2005b).

### **III. Quelques pistes pour les recherches à venir**

Le travail de remémoration qui consiste à revisiter de longues années de recherche est doublement frustrant. Il est des moments où le chemin parcouru, quelle que soit la hauteur de la pile de publications qu'il a produites, n'apparaît plus que par ses lacunes, ce que l'on a « mal fait » et ce que l'on n'a « pas fait ». Les naïvetés dont on a mis du temps à se départir, celles dont on craint (à la lumière du passé) de faire encore preuve sans s'en rendre compte, les processus qu'on n'a pas complètement élucidés, les publications restées en jachère, les occasions qu'on a laissé échapper ou insuffisamment valorisées, tout cela pousse à souhaiter aller plus loin, et dans la mesure du possible avec de plus jeunes, à qui il reste plus de route à faire, et qui pourront aller ailleurs et plus loin que soi-même. Afin de compléter les travaux exposés précédemment, d'autres sont déjà en cours, d'autres encore en projet. Certains relèvent davantage d'une approche nominaliste ou constructiviste ; d'autres d'une approche réaliste, mais dans laquelle les chiffres seraient plutôt considérés comme des « fictions commodes » (selon les termes d'Alain Desrosières) pour aider à la compréhension de certains processus sociaux. On y retrouvera, avec des intensités différentes selon les sujets, une approche historique et internationale, qui permet un double recul par rapport aux conditions qui prévalent dans son propre pays à l'époque où l'on y travaille ; un intérêt pour l'épaisseur des frontières et leur fluctuations, ainsi que pour le rôle des différents acteurs (individus ou institutions) dans leur construction et pour l'enjeu que cela représente pour eux ; ainsi que le désir de faire reculer d'autres frontières, méthodologiques celles-là, en explorant plus à fond des méthodes encore peu abordées.

#### **1. Un double recul : une approche historique et internationale**

Un travail est en cours sur l'histoire de la mesure de la pauvreté par les statisticiens, dans différents pays, en replaçant ces évolutions dans leur contexte national et historique, et en étudiant les influences et la circulation des idées d'un pays à l'autre. Mesure absolue ou mesure relative, pauvreté monétaire, subjective, en conditions de vie, privations mesurée à l'aune des biens les plus répandus, ou des biens qui font consensus (dans une enquête d'opinion), prise en compte ou non de l'expression des plus pauvres pour élaborer des indicateurs et, le cas échéant, mode d'organisation du recueil de cette parole... Ces différents points seront abordés, ainsi que l'usage qui est fait de ces différentes notions, par qui, et pour dire quoi (y compris autre chose que ce qui était envisagé lors de la création de tel ou tel indicateur).

L'histoire de la construction du problème social que certains auteurs dénomment « la question SDF » (Damon, 2002a) a déjà été retracée par plusieurs auteurs, mais on pourrait aller plus en détail qu'il n'est fait dans ce texte dans la compréhension du « durcissement » de la catégorie

---

<sup>164</sup> La définition de la situation de sans-domicile uniquement à l'aide de la situation d'une personne vis-à-vis du logement n'est donc pas aussi restrictive qu'on pourrait le croire, même si la dimension sociale du logement est implicite dans ce mode de définition.

à travers l'intervention de la statistique officielle. Dans une perspective internationale, on pourrait aussi comparer les histoires de constructions analogues dans d'autres pays - comme on l'a brièvement évoqué ici lors de la comparaison des définitions des *homeless* anglais, des *senza dimora* italiens et des *sans-domicile* français - et s'intéresser à la mise sur l'agenda européen de ce thème, ce qui pourrait comporter une monographie sur l'histoire de la FEANTSA. Enfin, si l'histoire de la construction de la catégorie - marquée par les politiques sociales de chaque pays, le rôle respectif du secteur public et des associations dans la prise en charge des sans-domicile, le poids respectif des autorités locales et nationales - intervient sur les choix des chercheurs, d'autres éléments de chaque contexte national devraient être mieux connus pour comprendre les évolutions respectives des recherches dans différents pays. Il en est ainsi (sans être exhaustive) des traditions théoriques, des traditions méthodologiques comme, par exemple, l'usage d'enquêtes sur échantillons ou de registres de population, du mode de financement de la recherche, du rôle d'expert plus ou moins affirmé des associations etc.

En ce qui concerne l'Art Brut et le *Self-Taught Art*, l'histoire des relations entre l'Europe et les États-Unis mériterait de plus amples investigations. Cette histoire ne pourrait pas faire l'économie d'une étude des réseaux et des acteurs. Quelques personnes semblent avoir joué un rôle de premier plan dans le rapprochement de l'Art Brut et de l'*Outsider Art* : il serait utile de préciser leur trajectoire et la façon dont elles ont construit leur légitimité des deux côtés de l'Atlantique. Ces deux « mondes de l'art », dont la construction a commencé à des époques différentes dans des zones géographiques éloignées, se sont rejoints à la faveur de circonstances particulières et il ne va pas de soi qu'ils restent ensemble, même s'ils présentent des points communs (par exemple l'importance donnée à la biographie des artistes, gage d'authenticité). Cette proximité est recherchée par certains acteurs qui contribuent à la construire et déplorée par d'autres. Ces différentes stratégies et les jugements sur lesquels elles reposent pourraient être explorées.

## **2. L'épaisseur des frontières et les acteurs qui les définissent**

La frontière qui sépare les malades mentaux des autres pourrait être explorée davantage dans le cas des personnes sans-domicile, ou d'autres personnes dans des situations difficiles de logement ou d'emploi. A la suite d'Ann Lovell (1992) et de Maryse Bresson (2003), on pourrait s'interroger sur les questionnaires des enquêtes statistiques qui cherchent à classer les sans-domicile comme souffrant ou non de troubles mentaux. Ces deux auteurs ont en effet examiné les procédures de diagnostic<sup>165</sup> dans les questionnaires quantitatifs s'adressant à des sans-domicile : ainsi, certains symptômes qui conduisent à un diagnostic de troubles psychiques peuvent être induits par les conditions de vie, comme le manque de sommeil, ou sont des réactions d'adaptation à un milieu hostile. De son côté, François Sicot (2001), dans une analyse constructiviste des relations entre maladie mentale et pauvreté, a étudié la façon dont la pauvreté est un élément qui contribue au diagnostic de maladie mentale, les fondements des jugements des travailleurs sociaux sur la santé mentale de leurs clients, les négociations au sein de diverses commissions d'orientation des catégorisations qui sont produites par ces jugements. On peut aussi regarder comment la médicalisation de la question des sans-domicile peut correspondre à un renvoi d'un niveau de décision ou d'un service (social ou de santé) à un autre selon que les personnes sont classées en malades mentaux ou en mal-logés, et au rôle de la désinstitutionnalisation dans la prévalence des maladies mentales dans les rues, qui est un peu plus forte que chez les personnes disposant d'un logement.

---

<sup>165</sup> Comme le CES-D (Center for Epidemiological Studies- Depression Scale), qui selon Ann Lovell (1992, p. 251) ne peut distinguer un symptôme passager d'un plus durable, ou le CIDIS (Composite International Diagnostic Interview Simplified).

D'un point de vue plus « réaliste », on pourra travailler sur les frontières de la situation de sans-domicile « au sens restreint » telle qu'elle a été définie comme catégorie statistique en France, et s'intéresser à un ensemble plus vaste de situations de logement plus ou moins prises en compte par les travaux sociologiques et les diverses sources statistiques disponibles. Une approche qualitative pourra être combinée à des enquêtes pilotes afin de mieux connaître certaines de ces situations, leur place dans la trajectoire des personnes qui les occupent à un moment de leur histoire, et la façon dont les personnes concernées vivent ces situations instables mais souvent durables. Il en est ainsi, notamment, du logement en hôtel. Quoique insuffisamment pris en compte par les recensements<sup>166</sup>, et très peu présent dans les autres enquêtes statistiques, le logement à l'hôtel a fait l'objet de rapports administratifs et de plusieurs recherches sociologiques (Lévy-Vroelant, 1999 et 2000), souvent locales (Hérouard, 2005a) qui montrent qu'il peut jouer un rôle très différent selon les personnes. Il peut s'agir d'une solution très provisoire en cas de rupture biographique, séparation du couple ou sortie de prison ; de quelques nuits plus confortables que s'offrent les personnes sans domicile au moment où elles disposent de revenus, par exemple au moment de la perception du RMI, ou d'un logement d'urgence procuré par une association ; d'un moment transitoire dans une trajectoire résidentielle, notamment pour les migrants récents ; ou encore d'une solution qui peut devenir durable faute de trouver un autre logement, pour des raisons tenant à divers facteurs comme le marché du travail et du logement, les pratiques discriminatoires, mais aussi la situation juridique pour les familles de déboutés et sans papiers. Pour les associations, l'hébergement en hôtel permet de loger hors des centres ceux qui ont du mal à s'y adapter (par exemple, les sortants de prison, lassés de la collectivité, ou certains jeunes) ou ceux dont elles craignent qu'ils n'y sèment le trouble (les ex-prostituées, les drogués, les malades mentaux). Pour le Ministère des Affaires Sociales, qui finance en grande partie cette forme d'hébergement, elle permet de loger des personnes demandeuses d'asile (lorsqu'il n'y a plus assez de places en CADA<sup>167</sup>) ainsi que des déboutés du droit d'asile qui jusqu'à une date récente étaient jugés difficilement expulsables car accompagnés d'enfants, sans pour autant « officialiser » leur présence en France en construisant des centres d'hébergement. Une première approche de ces questions est en cours avec Martine Quaglia, Luc Quaglia, Raphaël Tournyol du Clos, Valérie Laflamme et Florent Hérouard (Laflamme, Marpsat, 2006). Une question voisine est celle de la multiplication des formes de logement de statut intermédiaire, comme les logements avec baux glissants<sup>168</sup>, les résidences sociales, etc., censées permettre l'accès à un logement en location, mais dont on peut se demander si elles ne constituent pas souvent des voies sans issue pour une partie de la population (Lévy-Vroelant, 2005, et pour la Suède Sahlin, 1998).

En reprenant une idée de Gary Alan Fine, mais dans le cas de l'Art Brut européen (et non plus de l'*Outsider* ou *Self-Taught Art* aux États-Unis) on pourrait étudier les frontières avec, d'une part, un monde de l'art dont le statut est plus assuré et plus élevé, comme l'art contemporain ou l'art moderne, et un domaine dont le statut est plus faible, comme celui des dessins d'enfants. Dans ce cadre, il faudrait approfondir les questions sur la place qu'ont les conservateurs, galeristes, théoriciens de l'Art Brut - y compris les universitaires - non plus au sein de leur propre domaine (ce qui a été en partie abordé ici) mais par rapport à leurs confrères spécialisés dans des domaines plus valorisés. Leur spécialisation dans l'Art Brut leur permet sans doute d'avoir un statut plus élevé au sein du monde de l'Art Brut que ce ne

---

<sup>166</sup> Qui ne recensent que les personnes qui ont une résidence permanente dans un hôtel de tourisme ou meublé, y compris l'hôtelier le cas échéant, mais pas ceux qui logent occasionnellement à l'hôtel et n'ont pas d'autre résidence.

<sup>167</sup> Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile.

<sup>168</sup> C'est d'abord une association qui est titulaire du bail, la personne logées devenant elle-même titulaire du bail au bout d'un certain temps.

serait le cas dans celui de l'art contemporain (par exemple) où la concurrence est importante. On peut se demander dans quels contextes cette spécialisation rare leur donne une valeur et dans lesquels ils subissent une certaine dévalorisation (ce qui devrait pouvoir être confirmé ou infirmé par l'étude de leur carrière, des citations réciproques, etc.) par rapport à des domaines plus légitimes. De même, lorsqu'un musée accueille une collection d'Art Brut comme celui de Villeneuve d'Ascq, quelle conséquence cela a-t-il sur des donateurs éventuels, qui peuvent ne pas souhaiter léguer une collection qui se trouverait ensuite proche, spatialement et donc dans les représentations, de celle de l'Art Brut.

Ce qui a été dit des psychiatres « passeurs » pourrait être prolongé en étudiant de plus près, sur quelques cas précis, leur rôle dans le développement de la vision artistique des créations des malades mentaux, et comment leur intérêt pour l'Art Brut ou les productions des malades a pu intervenir (dans un sens ou dans l'autre) au cours de leur carrière.

La question du statut des artistes, qu'ils soient « centraux » ou « marginaux », a été traitée par de nombreux auteurs, et en particulier l'insaisissable différence entre amateurs et professionnels (il s'agit plutôt d'un continuum que d'une barrière clairement définie ; voir par exemple Moulin, 1983 et 1992 ; Mauger, 2006, p. 251-255). On peut se poser la question particulière du statut du créateur d'Art Brut. Les créateurs d'Art Brut, dès lors qu'ils sont « découverts » et reconnus, se rapprochent des professionnels par un certain nombre d'éléments : vente de leurs œuvres, expositions, articles écrits à leur sujet, même si c'est dans des galeries ou des revues spécialisées. Toutefois on peut trouver chez les artistes d'Art Brut tous les cas, déjà répertoriés chez les amateurs, entre l'économie du dédommagement (ou la gratuité), dans laquelle l'artiste donne son œuvre ou la vend au prix des matériaux et parfois de son temps (par exemple au tarif horaire de la profession non artistique qui le fait vivre), et l'économie de la rentabilité (Weber, Lamy, 1999, p. 4). Par ailleurs, on l'a vu, des créateurs essaient d'utiliser le label d'Art Brut ou des labels proches (singulier, etc.) pour accéder à un marché qui leur était fermé jusque-là.

Cette question plus générale de la frontière entre amateurs et professionnels, souvent abordée dans le cas du champ artistique (sur les écrivains voir Poliak, 2006a et b), mériterait aussi des approfondissements dans le cas du travail social et de la frontière entre bénévoles et travailleurs sociaux.

### **3. Développer des méthodes encore peu utilisées**

Les travaux conduits jusqu'à présent par l'INED sur les sans-domicile s'appuient pour l'essentiel sur des investigations « à un moment donné »<sup>169</sup>, malgré l'importance qui y est donnée aux trajectoires familiales, résidentielles, professionnelles et de formation. Mais ces parcours sont étudiés à partir d'informations reposant sur la mémoire des personnes interrogées. Outre l'effet d'oubli ou de reconstruction du passé à la lumière du présent, les enquêtes statistiques transversales ou les recueils d'entretiens à un moment donné ne permettent pas de suivre les personnes comme le ferait un panel (pour des données statistiques) ou des entretiens renouvelés auprès des mêmes personnes (pour les méthodes qualitatives). D'une part, la proportion de personnes depuis longtemps sans domicile est plus forte à un moment donné que ce qu'elle est dans l'ensemble des personnes qui ont connu une période sans domicile dans l'année. On a donc tendance à surestimer les périodes longues et les caractéristiques des personnes qui sont restées longtemps sans logement. Pour mieux connaître les périodes plus courtes, les facteurs qui sont corrélés avec le temps passé sans logement, l'adaptation des personnes à leur nouvel environnement et à ses contraintes, ou la façon dont elles retrouvent un logement, il serait nécessaire de développer des travaux ayant

---

<sup>169</sup> A l'exception d'une expérience réalisée pour le Plan Urbain, voir (Arduin *et al.*, 2002) et (Plan Urbain/INED, 1996).

une approche longitudinale, malgré leur difficultés (perte d'une partie des personnes suivies risquant de rendre l'échantillon peu représentatif, coûts élevés). D'autre part, les itinéraires de sortie des situations sans domicile sont encore mal connus, ainsi que leur destination (mort, logement ordinaire, institution comme une maison de retraite, un hôpital, la prison...), malgré quelques travaux qualitatifs (Pichon, 2005 ; Rouay-Lambert, 2005 ; Terrolle, 2005) ou quantitatifs (portant seulement sur les personnes ayant retrouvé un logement ordinaire : Brousse, 2006b).

Enfin, l'utilisation du journal d'Albert Vanderburg pour mieux comprendre la situation des personnes sans domicile et leur trajectoire inspire l'idée de renouveler cette expérience sur d'autres thèmes. En effet, souvent débutés, comme les journaux « papier », à un moment de crise personnelle - maladie, décès, séparation, difficulté à révéler une orientation homosexuelle, problèmes de l'adolescence - les journaux en ligne sont un moyen d'étudier la façon dont leurs auteurs font face à leurs difficultés. Ils sont aussi l'un des moyens d'affronter ces difficultés, en particulier grâce au réseau de soutien qui se crée au sein des lecteurs et à travers leurs commentaires, mais aussi parce que les auteurs y travaillent la présentation qu'ils font de ces difficultés aux autres, ce qui agit sur la représentation qu'ils en ont eux-mêmes. Moyennant des précautions méthodologiques et éthiques (croisement des sources, vérifications, mises en perspective dans le contexte historique et local, règles éthiques concernant l'utilisation des textes avec l'autorisation de leurs auteurs), leur utilisation à des fins de recherche pourrait permettre d'avancer dans la connaissance de ces moments de crise.

## Dictionnaire des sigles utilisés

- ANRS** : Agence Nationale de Recherches sur le Sida
- APUR** : Atelier Parisien d'Urbanisme
- ATD** : Aide à Toute Détresse
- BIP40** : Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté
- BIPE** : Bureau d'Informations et de Prévisions Économiques
- CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- CDSL** : Comité Des Sans-Logis
- CERC** : Centre d'Étude des revenus et des coûts
- CEE** : Communauté Économique Européenne
- CES** : Conseil Économique et Social
- CETAF** : Centre de formation, information et coordination du logement populaire en mutation économique et sociale
- CGP** : Commissariat Général au Plan
- CHAPSA** : Centre d'Hébergement et d'Accueil pour Personnes Sans Abri
- CHRS** : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CHU** : Centre d'Hébergement d'Urgence
- CMU** : Couverture Maladie Universelle
- CNAF** : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- CNH** : Conseil National de l'Habitat
- CNIL** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
- CNIS** : Conseil National de l'Information Statistique
- CNLE** : Comité National de Lutte contre l'Exclusion
- CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique
- CREAI** : Centre Régional pour l'Étude et l'Action en faveur des personnes Inadaptées
- CREDES** : Centre de Recherche, d'Étude et de Documentation en Économie de la Santé
- CREDOC** : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
- CRIES** : Comités Régionaux pour l'Information Économique et Sociale
- CSA** : (Institut de sondage français)
- CSERC** : Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts.
- CSP** : Catégorie Socio-Professionnelle
- CSU** : Cultures et Sociétés Urbaines (laboratoire du CNRS, anciennement Centre de Sociologie Urbaine)

**CUHP** : *Constructing Understandings of Homeless Populations* (réseau de recherche financé par la Commission Européenne, coordonné par l'INED)

**DAL** : Droit Au Logement

**DARES** : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

**DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DEA** : Diplôme d'Études Approfondies

**DGAS** : Direction Générale des Affaires Sociales

**DGUHC** : Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

**DIRMI** : Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion

**DPM** : Direction de la Population et des Migrations

**DRASS** : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DRASSIF** : DRASS Île-de-France

**DREES** : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (anciennement SESI et MIRE)

**Enquête ES** : Enquête Établissements Sociaux, ou Établissements et Services

**ENS** : École Normale Supérieure

**ENSAE** : École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique

**ENSAI** : École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information

**ERCV** : Enquête sur les Revenus et les Conditions de Vie

**FEANTSA** : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

**FEN** : Fédération de l'Éducation Nationale

**FINESS** : Fichier d'Identification National des Établissements Sanitaires et Sociaux

**FJT** : Foyer de Jeunes Travailleurs

**FNARS** : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

**FORS** : Fondation pour la Recherche Sociale

**FRAC** : Fonds Régional d'Art Contemporain

**FTM** : Foyer de Travailleurs Migrants

**HDSE** : *Human dignity and social exclusion* (un projet du Conseil de l'Europe)

**IARIW** : *International Association of Research on Income and Wealth*

**IDUP-IDP** : Institut de Démographie (de l'Université) de Paris I

**INED** : Institut National d'Études Démographiques

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**INVS** : Institut National de Veille Sanitaire

**IRESCO** : Institut de Recherche sur les Sociétés Contemporaines

**LASMAS** : Laboratoire d'Analyse Secondaire et des Méthodes Appliquées à la Sociologie

**MIPES** : Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île-de-France

**MIRE** : Mission Interministérielle de Recherche et d'Expérimentation

**MRIE** : Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (Rhône-Alpes)

**NIMBY** : *Not In My BackYard*

**NIR** : Numéro d'Inscription au Répertoire national d'identification des personnes

**ONPES** : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**ORS** : Observatoire Régional de la Santé

**ORSAS** : Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales

**OSC** : Observatoire Sociologique du Changement (laboratoire du CNRS)

**PAN** : Plan d'Action National

**PUCA** : Plan Urbanisme, Construction et Architecture

**RAI** : Réseau d'Alerte sur les Inégalités

**RAS** : Réseau d'Alerte Sociale

**RATP** : Régie Autonome des Transports Parisiens

**RMI** : Revenu Minimum d'Insertion

**SCIC** : Société Centrale Immobilière de la Caisse des dépôts

**SD2001** : enquête sur les utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds, conduite par l'INSEE en 2001 (SD = Sans Domicile)

**SDF** : Sans Domicile Fixe

**SESI** : Service des Statistiques, des Études et des Systèmes d'Information, maintenant la DREES

**SRCV** : (dispositif) Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie

**UNIOPSS** : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

**MIRE** : Mission interministérielle de recherche et d'expérimentation

**MRIE** : Mission régionale d'information sur l'exclusion (Rhône-Alpes)

**ONPES** : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

**ONU** : Organisation des nations Unies

**PAN** : Plan d'action national

**PUCA** : Plan urbanisme, construction et architecture

**RAI** : Réseau d'alerte sur les inégalités

**RAS** : Réseau d'alerte sociale

**RMI** : Revenu minimum d'insertion

**SILC** : (European) Statistics on Income and Living Conditions

**UNIOPSS** : Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux



## **Bibliographie**

Cette bibliographie est classée selon les thèmes suivants :

- **Ouvrages et articles généraux, sujets divers**
- **Ouvrages et articles sur l'histoire et la sociologie des disciplines**
- **Rapports officiels sur la pauvreté, l'exclusion, les inégalités**
- **Ouvrages et articles portant sur la pauvreté, les inégalités, l'exclusion, les sans-domicile, les situations marginales de logement**
- **Ouvrages et articles portant sur l'art et en particulier l'Art Brut, et sujets associés (spiritisme, maladie mentale...)**

### **Ouvrages et articles généraux, sujets divers**

Antoine Philippe, Bonvalet Catherine, Courgeau Daniel, Dureau Françoise, Lelièvre Eva, 1999, *Biographie d'enquêtes, bilan de 14 collectes biographiques*, Groupe de réflexion sur l'approche biographique (G.R.A.B.), n°3, Paris : INED/PUF, coll. Méthodes et Savoirs.

Becker Howard S., 1963, *Outsiders*, The Free Press of Glencoe, A Division of McMillan Publishing, Co., Inc. Trad. 1985, *Outsiders*, Paris : éditions A.-M. Métailié.

Becker Howard S., 1994, "Foi por Acaso : Conceptualizing Coincidence", *Sociological Quarterly*, 35, 183-194.

Becker Howard S., 2000, « L'enquête de terrain : quelques ficelles du métier », *Sociétés Contemporaines*, 40, 151-164.

Boltanski Luc, Thévenot Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, coll. NRF Essais.

Bourdieu Pierre, 1984, *Questions de sociologie*, Paris : Les éditions de Minuit.

Bourdieu Pierre, 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris : Seuil, coll. Liber.

Bowker Geoffrey C., Star Susan Leigh, 1999, (paperback 2000), *Sorting things out : classification and its consequences*, Cambridge, Massachusetts : The MIT Press.

Chombart de Lauwe Paul-Henry (dir.), 1952, *Paris et l'agglomération parisienne*, Paris : PUF.

DARES, Département des métiers et qualifications, 2004, « Vingt ans de métiers : l'évolution des emplois de 1982 à 2002 », *Premières synthèses*, 43.2.

Djider Zohor, Marpsat Maryse, 1990, « La vie religieuse, chiffres et enquêtes », *Données Sociales*, 7<sup>ème</sup> édition, 376-384.

Elster Jon, Herpin Nicolas (dir.), 1992, *L'éthique des choix médicaux*, Actes Sud.

Goffman Erving, 1961, *Asylums. Essays on the social situation of mental patients and other inmates*, New York : Doubleday Anchor. Trad. 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris : Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun.

- Gold Raymond I., 2003, « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », in Cefai Daniel, *L'enquête de terrain*, Paris : La Découverte/MAUSS, 340-349.
- Kurtz Lester R., 1983, « The Politics of Heresy », *American Journal of Sociology*, 88(6), 1086-1115.
- Lévi-Strauss Claude, 1962, *La pensée sauvage*, Paris : Plon.
- Mannheim Karl, 1928, *Das Problem der Generationen*. Trad. 1990, *Le problème des générations*, Paris : Nathan, coll. Essais.
- Mansuy Michèle, Marpsat Maryse, 1990, « Bordeaux, Lyon, Marseille, trois villes originales », *Sud Information Économique*, 84, 4<sup>ème</sup> trimestre 1990.
- Mansuy Michèle, Marpsat Maryse, 1991a, « Quartiers du Nord, quartiers du Sud », *Sud-Information Économique*, 85, 1<sup>er</sup> trimestre 1991.
- Mansuy Michèle, Marpsat Maryse, 1991b, « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », *Économie et Statistique*, 245, juillet-août 1991, 33-46.
- Park Robert E., 1928, "Human Migration and the Marginal Man", *American Journal of Sociology*, 33(6), 881-893.
- Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, 2002, *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Paris : PUF, coll. Quadrige (1<sup>ère</sup> édition 1997, PUF, coll. Sciences Sociales et Sociétés).
- Poliak Claude F., 1991, « L'accès dérogatoire à l'enseignement supérieur. Les autodidactes de Saint-Denis », *Revue Française de Sociologie*, XXXII, 551-575.
- Pollak Michael, 1990, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris : Métailié, rééd. 2000.
- Préteceille Edmond, 1995, « Division sociale de l'espace et globalisation. Le cas de la métropole parisienne », *Sociétés Contemporaines*, 22/23, 33-67.
- Quemin Alain, 2006, *A quoi sert une recherche sur la dimension internationale de l'art contemporain ? De la formulation d'une demande institutionnelle à la réception*, 2<sup>e</sup> congrès de l'Association Française de Sociologie, *Dire le monde social- Les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques*, Bordeaux, 5-8 septembre 2006.
- Rostaing Corinne, 1997, *La relation carcérale. Identité et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris : PUF, coll. Le lien social.
- Sassen Saskia, 1991, *The global city*, Princeton : Princeton University Press.
- Sassen Saskia, 1994, « Le complexe urbain et la mondialisation de l'économie », *Revue Internationale de Sciences Sociales*, 139, 55-78.
- Schütz Alfred, 1945, "The Homecomer", *American Journal of Sociology*, 50, 5, 369-376.
- Schütz, Alfred, 1944, "The Stranger : an essay in human psychology", *American Journal of sociology*, 69, 499-507.
- Stonequist Everett V., 1937, *The marginal man : a study in personality and culture conflict*, New York: C. Scribner's Sons.
- Topalov Christian, 1992b, « Réalistes, nominalistes et conventions statistiques », *Genèses*, 9, octobre, 114-119.

Weber Max, 1956, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen : Moher. Traduction française 1995, *Économie et société, 1. Les catégories de la sociologie*, Paris : Pocket, coll. Agora.

### **Ouvrages et articles sur l'histoire et la sociologie des disciplines**

Armatte Emilie, 2001, *Informatique et liberté : 30 ans de débats*, mémoire de DEA, Université René Descartes-Paris V.

Castel Robert, 2000, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », dossier « L'engagement du sociologue », *Sociologie du travail*, 42, 281-287.

Chapoulie Jean-Michel, 1991, « La seconde fondation de la sociologie française, les États-Unis et la classe ouvrière », *Revue Française de Sociologie*, juillet-septembre, XXXII-3, numéro spécial « Reconstructions de la sociologie française, 1945-1960 », 321-364.

Chasteland Jean-Claude, Roussel Louis (dir.), 1997, *Les contours de la démographie au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international « 1945-1995 : un demi-siècle de démographie : bilan et perspectives », Paris, 25-27 octobre 1995.

Blum Alain, 1997, « Un futur imaginaire de la démographie (parmi d'autres) », in Chasteland Jean-Claude, Roussel Louis (dir.), 1997, *Les contours de la démographie au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international « 1945-1995 : un demi-siècle de démographie : bilan et perspectives », Paris, 25-27 octobre 1995.

Chenu Alain, 2002, « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 141-142, mars, 46-59.

Desrosières Alain, 1979, « Le statisticien et le sociologue », *Courrier des statistiques*, 10, avril, 53-55.

Desrosières Alain, 1982, « Un essai de mise en relation des histoires récentes de la statistique et de la sociologie », *Actes de la journée d'étude Sociologie et statistique*, Paris, octobre, 161-182.

Desrosières Alain, 1993, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris : La Découverte.

Desrosières Alain, 1995, « D'une école de statistique et d'économie à l'ENSAE et l'ENSAI : 1942-1996 », *Courrier des Statistiques*, 75-76, décembre, 47-53.

Desrosières Alain, 1997, « Démographie, science et société : le cas français » in Chasteland Jean-Claude, Roussel Louis (dir.), 1997, *Les contours de la démographie au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international « 1945-1995 : un demi-siècle de démographie : bilan et perspectives », Paris, 25-27 octobre 1995.

Desrosières Alain, 2003, « Les qualités des quantités », *Courrier des Statistiques*, INSEE, juin, 105-106, 51-63.

Desrosières Alain, 2004, « Enquête versus registres administratifs : réflexions sur la dualité des sources statistiques », *Courrier des Statistiques*, 111, septembre, 3-16.

Drouard Alain, 1982, « Réflexions sur une chronologie : le développement des sciences sociales en France de 1945 à la fin des années soixante », *Revue Française de Sociologie*, XXIII, 55-85.

Girard Alain, 1986, *L'Institut National d'Études Démographiques, Histoire et développement*, Paris : éditions de l'INED.

- Glaude Michel, 2000, « Les enquêtes auprès des ménages à l'INSEE : petit bilan et perspectives », *Courrier des Statistiques*, 95-96, décembre, 39-52.
- Hayek Isabelle, 2006, *Interactions recherche/société en SHS : les tensions constitutives du métier de chercheur*, 2<sup>e</sup> congrès de l'Association Française de Sociologie, *Dire le monde social- Les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques*, Bordeaux, 5-8 septembre 2006.
- Heilbron Johan, 1991, « Pionniers par défaut ? Les débuts de la recherche au Centre d'études sociologiques (1946-1960) », *Revue Française de Sociologie*, juillet-septembre, XXXII-3, numéro spécial « Reconstructions de la sociologie française, 1945-1960 », 365-379.
- Houdeville Gérard, 2006, *Des sociologues à la sociologie. Les conditions et les effets de l'autonomisation d'une discipline dans le champ académique français : la sociologie après 1945*, thèse soutenue à l'Université de Nantes.
- Lévy Michel-Louis, 2000, « Le numéro INSEE : de la mobilisation clandestine (1940) au projet SAFARI (1974) », *L'utilisation des sources administratives en démographie, sociologie et statistique sociale*, INED, coll. Dossiers et Recherches, 86, 23-34.
- Marpsat Maryse, 1987, « Les agglomérations multicommunales : évolution des définitions et de leur mise en œuvre », *Publication aperiodique-Occasional papers*, 3, Association internationale pour la statistique régionale et urbaine, Institut international de statistique, août 1987.
- Mauger Gérard (dir.), 2005, *Rencontres avec Pierre Bourdieu*, Broissieux : éditions du Croquant.
- Mauger Gérard, 2005, « Un apprentissage tardif du métier de sociologue », in Mauger Gérard (dir.), *Rencontres avec Pierre Bourdieu*, Broissieux : éditions du Croquant, 239-257.
- Merton Robert K., 1973, *Sociology of science : theoretical and empirical investigations*, Chicago : University of Chicago Press.
- Nivière Delphine, *Chiffres européens en construction. La naissance des statistiques européennes sur les revenus et les conditions de vie*, mémoire de DEA, ENS/EHESS.
- Revue Française de Sociologie*, juillet-septembre 1991, XXXII-3, numéro spécial « Reconstructions de la sociologie française, 1945-1960 ».
- Rosental Paul-André, 2003, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris : Odile Jacob, coll. Histoire.
- Ruggles Richard, 1999, "The middle years of the International Association for Research in Income and Wealth", *Review of Income and Wealth*, série 45, 3, 397-407.
- Silberman Roxane, 1999, *Les sciences sociales et leurs données*, rapport pour le Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, juin. <http://www.education.gouv.fr/cid1925/les-sciences-sociales-et-leurs-donnees.html>.
- Topalov Christian, 1992a, « Le centre de sociologie urbaine », *Politix*, 20, 195-201.
- Tréanton Jean-René, 1991, « Les premières années du Centre d'études sociologiques (1946-1955) », *Revue Française de Sociologie*, juillet-septembre, XXXII-3, numéro spécial « Reconstructions de la sociologie française, 1945-1960 », 381-404.

**Rapports officiels sur la pauvreté, l'exclusion, les inégalités... (en particulier ceux cités dans le tableau chronologique de la partie 1) :**

Anthionoz de Gaulle Geneviève, 1995, *La grande pauvreté. Évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté*, rapport du Conseil Économique et Social, juillet (Direction des journaux officiels).

Atkinson Tony, Glaude Michel, Freyssinet Jacques, Seibel Claude, 1998, *Pauvreté et Exclusion*, Conseil d'Analyse Économique, Paris : La Documentation Française.

Atkinson Tony, Glaude Michel, Olier Lucile, Piketty Thomas, 2001, *Inégalités économiques*, Conseil d'Analyse Économique, Paris : La Documentation Française.

Boué René, 1985, *Loger les plus défavorisés*, Conseil National de l'Habitat, Paris : La Documentation Française.

CERC, 2003, *Éducation et redistribution*, Paris : La Documentation Française.

CERC, 2004, *Les enfants pauvres en France*, rapport n°4, Paris : La Documentation Française (<http://www.cerc.gouv.fr/rapports/rapport4cerc.pdf>).

CGP, 1975, *Rapport de la Commission des inégalités sociales*, rapport de la commission présidée par J. Méraud (préparation du VII<sup>ème</sup> Plan), Paris : La Documentation Française.

CGP, 1993, *Cohésion sociale et prévention de l'exclusion*, rapport de la Commission présidée par Bertrand Fragonard (préparation XI<sup>ème</sup> Plan), Paris : La Documentation Française, février.

Chasseriaux Christian, 1993, *Grande exclusion sociale, questions liées à l'insertion et au devenir des publics en grande difficulté sociale*, rapport pour le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, novembre, Paris : La Documentation Française, rapports officiels.

CNIS, 1995, *Propositions pour un système statistique sur les sans-abri et les personnes exclues du logement*, rapport d'étape, avril.

CNIS, 1996, *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement*, rapport du CNIS n° 29, mars.

Commission consultative des Droits de l'Homme, 1992, *La lutte contre l'exclusion. Grande pauvreté et Droits de l'Homme*, Paris : La Documentation Française, janvier, 459-583.

Conseil de l'Europe, 1993, *Les sans-logis*, rapport établi par le Groupe d'étude sur les sans-logis, Comité directeur sur la politique sociale, éditions du Conseil de l'Europe.

CSERC, 1996, *Inégalités d'emplois et de revenus*, Paris : La Découverte, janvier.

CSERC, 1997, *Inégalités d'emploi et de revenus. Les années 90*, Paris : La Documentation Française, janvier.

Desplanques Guy, Neyret Guy, Lopez Alberto, Roth Nicole, 1998, *Pauvreté, précarité, exclusion : pour une meilleure connaissance des situations et des processus*, rapport du CNIS n°42, mars.

Fitoussi Jean-Paul, Laurent Eloi, Maurice Joël, 2004, *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Conseil d'Analyse Économique, Paris : La Documentation Française.

FORS, 1980, *La pauvreté et la lutte contre la pauvreté*, rapport français présenté à la Commission des communautés européennes, Paris, décembre.

Gilles Marie-Odile, Legros Michel, 1995, *Politiques sociales, l'épreuve de la pauvreté*, CREDOC, *Collection des rapports*, n°R159.

Gilles Marie-Odile, Legros Michel, 1995, *Politiques sociales, l'épreuve de la pauvreté. Entretiens et paroles*, CREDOC, *Collection des rapports*, n°R161.

Lecœur Marcel, 1953, *Étude générale sur le problème du logement*, rapport du Conseil Économique et Social, août.

Nasse Philippe, 1992, *Exclus et exclusions. Connaître les populations, comprendre les processus*, rapport du groupe technique présidé par Philippe Nasse, CGP, Paris : La Documentation Française.

Niol Joseph, 1993, *L'approche quantitative et qualitative des besoins en logement et de la solvabilité de la demande*, Paris : Journal Officiel, Avis et Rapports du Conseil Économique et Social, n°11, 13 juillet.

Oheix Maurice, 1981, *Contre la précarité et la pauvreté. Soixante propositions*, rapport pour le Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale, février.

Paugam Serge, Charbonnel Jean-Michel, Zoyem Paul, 1993, *Précarité et risque d'exclusion en France*, CERC, rapport n°109, Paris : La Documentation Française.

Péquignot Henri, 1979, *La lutte contre la pauvreté*, rapport du Conseil Économique et Social, mars.

Pétréquin Daniel, 1986, *Le logement des personnes à faibles ressources*, Paris : Journal Officiel, Avis et Rapports du Conseil Économique et Social, n°11, 24 juin.

Prud'homme Nicole, 2004, *Accès au logement, droits et réalités*, rapport du Conseil Économique et Social, janvier.

Théodore Gérard, Faure Jean-Louis, 1989, *Rapport du sous-groupe « Système statistique sur la pauvreté-précarité »*, Paris : CNIS

Vanlerenberghe Pierre, 1992, *RMI : le pari de l'insertion*, Paris : La Documentation Française.

Wresinski Joseph, 1983, *Enrayer la reproduction de la grande pauvreté*, Rapport de mission au Ministre d'État, Ministre du Plan et de l'Aménagement (préparation du IX<sup>ème</sup> plan), Paris.

Wresinski Joseph, 1987, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, rapport du Conseil Économique et Social, février (Direction des journaux officiels).

#### **Autre rapport cité :**

Préel Bernard, Pouquet Laurent, 1992, *Les sans-abri : état des lieux*, Paris : BIPE-Conseil, rapport pour la SCIC.

#### **Ouvrages et articles portant sur la pauvreté, les inégalités, l'exclusion, les sans-domicile, les situations marginales de logement**

Affichard Joëlle, 1996, « Figures de la justice dans les services publics : les mésaventures de l'équité », intervention au colloque de Cerisy *Services publics et action publique : nouvelles justifications, nouvelles régulations*, 11-18 juin.

Affichard Joëlle, de Foucauld Jean-Baptiste (dir.), 1992, *Justice sociale et inégalités*, éditions Esprit, coll. Société.

Affichard Joëlle, de Foucauld Jean-Baptiste (dir.), 1995, *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*, éditions Esprit, coll. Société.

- Amossé Thomas, Doussin Anne, Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, Rochereau Thierry, 2001, « Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire », CREDES, *Biblio*, 1355, septembre.
- Anderson Nels, 1923, *The Hobo*, Chicago :University of Chicago Press. Trad. 1993, *Le Hobo : sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, coll. Essais & recherches, Sciences humaines.
- Arbonville Denise, 2000, « Normalisation de l'habitat et accès au logement entre 1984 et 1992. Une étude du 'parc social de fait' », in Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), 2000, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, 31-62.
- Ardilly Pascal, Le Blanc David, 2001, « Échantillonnage et pondération d'une enquête auprès de personnes sans domicile : un exemple français », *Techniques d'enquête*, 27.
- Arduin Pascal, Frechon Isabelle, Marpsat Maryse, 2002, *Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile*, rapport final pour le PUCA, INED, janvier.
- Arduin Pascal, Viard Nancy, 2002, « Méthodologie de collecte de l'enquête nationale en milieu urbain auprès des personnes fréquentant les accueils de jour, les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite », *Actes des journées de méthodologie statistique*, 4 et 5 décembre 2000, Paris : INSEE, coll. INSEE-méthodes, novembre, Tome 1, 124-137. <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imet100h.pdf>
- Autès Michel, 2002, « Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite », *Les Travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*, Paris : La Documentation Française, 105-120 (synthèse du rapport d'Yves Lochard sur ce thème).
- Ballet Danièle (dir.), 2003, *Représentations, trajectoires et politiques publiques, les SDF*, PUCA.
- Ballet Danièle (dir.), 2005, *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris : PUF, coll. Sciences sociales et sociétés.
- Baumohl Jim (dir.), 1996, *Homelessness in America*, Phoenix, Arizona, The Oryx Press.
- Bellaredj Fatima, Boiral Pierre, Silbert Mireille, 2006, « Les intervenants sociaux et la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Paris : La Documentation Française.
- Belorgey Jean-Michel, 1988, *La gauche et les pauvres*, Paris : Syros-Alternatives.
- Benamouzig Daniel, 1995, *L'exclusion. Naissance et diffusion d'une catégorie d'action publique*, document de travail.
- Benamouzig Daniel, 1998, « Des mots pour le dire : exclusion et précarité, catégories d'action publique », in Lebas Jacques, Chauvin Michel, *Précarité et santé*, Paris : Flammarion, 23-32.
- Bihl Alain, Pfefferkorn Roland, 1999, *Déchiffrer les inégalités*, Paris : La Découverte/Syros (1ère édition 1995).
- Booth Charles, 1889-1903, *Life and Labour of the People in London*, London : Macmillan.
- Boudon Raymond, 1973, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris : Armand Colin.
- Bourdieu Pierre (dir.), 1994, *La misère du monde*, Paris : Seuil, coll. Libre Examen.

- Bresson Maryse, 1997, *Les SDF et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, Paris : L'Harmattan, coll. Technologie de l'action sociale.
- Bresson Maryse, 2003, « Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence », *Cahiers internationaux de sociologie*, 115, 311-326.
- Breviglieri Marc, 2002, « L'horizon du *ne plus habiter* et l'absence du maintien de soi en public », in Cefai Daniel, Joseph Isaac (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Éditions de l'Aube, 319-336.
- Brousse Cécile, 2004, *The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union : survey and proposals*, Eurostat/European Commission, Working papers and studies.
- Brousse Cécile, 2006a, « Le réseau d'hébergement : un univers segmenté », *Économie et Statistique*, 391-392, 15-34.
- Brousse Cécile, 2006b, « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », *Économie et Statistique*, 391-392, 35-64.
- Brousse Cécile, Guiot de la Rochère Bernadette, Massé Emmanuel, 2002, « L'enquête de l'INSEE auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds : une méthodologie inédite pour étudier la population des sans-domicile », *INSEE, Courrier des Statistiques*, 104, décembre, 33-39.
- Brousse Cécile, Guiot de la Rochère Bernadette, Massé Emmanuel, 2006, *L'enquête sans-domicile 2001*, INSEE, coll. INSEE-Méthodes, 116.
- Brousse, Cécile, 2005, « Définir et compter les sans-abri en Europe : enjeux et controverses », *Genèses*, 58, 48-71.
- Burt Martha R., 1996, « Homelessness : definitions and counts », in Baumohl Jim (dir.), 1996, *Homelessness in America*, Phoenix, Arizona : The Oryx Press, chapitre 2, 15-23.
- Burt Martha R., 1998, « Quinze années de politique américaine, de recherche et de mobilisation en faveur des sans-domicile », *Sociétés Contemporaines*, 30, avril, 15-34.
- Burt Martha R., Aron Laudan Y., Lee Edgar, en coll. avec Valente Jesse, 2001, *Helping America's Homeless. Emergency shelter or affordable housing ?*, Washington D.C. : The Urban Institute.
- Burt Martha R., Cohen Barbara, 1988, *Feeding the Homeless : Does the Prepared Meals Provision Help ?*, Washington D.C. The Urban Institute.
- Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris : Fayard.
- Castellan Michel, Goldberger Marie-Françoise, Marpsat Maryse, 1993, « Les quartiers en convention : une grande diversité », *Espace, Populations, Sociétés*, 1993/2, 315-324.
- Champion Jean-Bernard, Marpsat Maryse, 1996, « La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville », *Économie et Statistique*, 294-295, 47-65.
- Clanché François, 1998, « Le classement des situations de logement : les sans-domicile dans des nomenclatures générales », *Sociétés Contemporaines*, 30, avril 1998, 181-196. Version révisée in Marpsat, Firdion, 2000.
- Clanché François, 2000, « Le classement des situations de logement. Les sans-domicile dans des nomenclatures générales », in Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), *La rue et le*

- foyer. *Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, 107-123.
- CNIS, 1995, *Propositions pour un système statistique sur les sans abri et les personnes exclues du logement*, rapport d'étape, avril 1995.
- CNIS, 1996, *Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement, rapport final du groupe de travail sur les sans-abri*, rapport du CNIS 29, mars 1996.
- Comité de la protection sociale, *Rapport sur les indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Union Européenne, octobre 2001.
- Concialdi Pierre, 2000, « Mesure des inégalités et politiques sociales : des interactions complexes », in DREES, 2000a, *Définir les inégalités. Des principes de justice à leur représentation sociale*, Collection Mire, 138-143.
- Crane Maureen, 2001, *Our forgotten elders*, <http://www.mungos.org/facts/reports.shtml>.
- Culhane Dennis P., Dejowski Edmund F., Ibanez Julie, Needham Elizabeth, Macchia Irene, 1994, "Public Shelter Admission Rates in Philadelphia and New York City. The Implication of Turnover for Sheltered Population Counts", *Housing Policy Debate*, 5(2), 107-140.
- Dambuyant-Wargny Gisèle, 2006, *Quand on n'a plus que son corps*, préface de G. Vigarello, Paris : Armand Colin.
- Damon Julien, 2002a, *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris : PUF, coll. Le Lien Social.
- Damon Julien, 2002b, « Des raisons individuelles de la mobilisation collective des SDF », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2, avril-juin, 65-80.
- Darras, 1966, *Le partage des bénéfiques*, Paris : éditions de Minuit.
- De Gaulejac Vincent, Taboada Leonetti Isabel, 1994a, « La désinsertion sociale. Déchéance sociale et processus d'insertion », *Recherches et Prévisions*, 38, décembre, 77-83.
- De Gaulejac Vincent, Taboada Leonetti Isabel, 1994b, *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Marseille : Hommes et Perspectives ; Paris : Desclée de Brouwer.
- Declerck Patrick, 2001, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris : Plon, coll. Terre Humaine.
- Delarue Jean-Marie, 1991, *La relégation*, Paris : Syros Alternatives.
- Dennis Michael L., Iachan Ronaldo, 1993, "A Multiple Frame Approach to Sampling the Homeless and Transient Population", *Journal of Official Statistics*, 9 (4), 747-764.
- Desrosières Alain, 2000, « L'usage des statistiques dans l'étude des inégalités sociales », in DREES, 2000a, *Définir les inégalités. Des principes de justice à leur représentation sociale*, Collection Mire, 111-119.
- Djirikian Alexandre, Laflamme Valérie, sous la direction de Maryse Marpsat, 2006, *Les formes marginales de logement. Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire*, INED, Collection des Documents de travail, 135.
- Donzelot Jacques (dir.), 1991, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris : Esprit, série Société.
- Dourens Christine, 2004, *L'accueil des demandeurs d'asile dans les structures d'urgence*, Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, [www.social.gouv.fr/html/pointsur/onpes](http://www.social.gouv.fr/html/pointsur/onpes).

DREES, 2000a, *Définir les inégalités. Des principes de justice à leur représentation sociale*, Collection Mire.

DREES, 2000b, *Mesurer les inégalités. De la construction des indicateurs aux débats sur les interprétations*, Collection Mire.

DREES, 2000c, *Réduire les inégalités. Quel rôle pour la protection sociale ?*, Collection Mire.

Drulhe Marcel, 1987, « Rupture et transition. Le devenir des pensionnaires d'un centre d'hébergement pour femmes battues », *Revue Française de Sociologie*, XXVIII, 641-661.

Duneier Mitchell, 1999, *Sidewalk*, New York : Farrar, Strauss and Giroux.

*Économie et Statistique*, 1997, numéro spécial « Mesurer la pauvreté aujourd'hui », Paris : INSEE, 308-309-310.

*Économie et Statistique*, 2005, numéro spécial sur « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », Paris : INSEE, 383-384-385.

*Économie et Statistique*, 2006, numéro spécial « Sans-domicile », Paris : INSEE, 391-392.

Edgar Bill, Meert Henk, Doherty Joe, 2004, *Third review of Statistics on Homelessness in Europe. Developing an Operational Definition of Homelessness*, FEANTSA.

Estivill Jordi, 2003, *Concepts and strategies for combating social exclusion : an overview*, International Labour Organization.

Farge Arlette, Laé Jean-François, 2000, *Fracture sociale*, Paris : Desclée de Brouwer, coll. Société.

Fassin Didier, 1996, « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », *Revue française de sociologie*, XXXVII, 37-75.

Fichter Manfred M., Quadflieg Norbert, 1998, *Alcoholism in Homeless Men in the Mid-Nineties: Results from the Bavarian Public Health Study on Homelessness*, working paper, Department of Psychiatry, University Ludwig-Maximilien of Munich.

Firdion Jean-Marie (avec la collaboration de Henk de Feijter), 2003, « Les personnes sans domicile et leur représentation (statistiques et catégories de l'action sociale) : une comparaison Paris-Amsterdam », in PUCA, *Représentations, trajectoires et politiques publiques*, les SDF, 35-74.

Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, 2000, « Les enquêtes statistiques sur les sans-domicile aux États-Unis », in Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, 63-106.

Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, 2000, « Une enquête sur échantillon représentatif des utilisateurs des services destinés aux personnes sans domicile », in Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, 151-192.

Firdion Jean-Marie, 2005, *Ethique, concepts et méthodologie*, Présentation à la conférence finale du réseau CUHP, [http://www.cuhp.org/admin/EditDocStore/BRX\\_Firdionpourweb.pdf](http://www.cuhp.org/admin/EditDocStore/BRX_Firdionpourweb.pdf).

Firdion Jean-Marie, de Feijter Henk, 2002, *Les personnes sans domicile et leur représentation (statistiques et catégories de l'action sociale) : une comparaison Paris-Amsterdam*, rapport final pour le PUCA, INED - Université d'Amsterdam, janvier 2002.

- Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, Bozon Michel, 1995, « Est-il légitime de mener des enquêtes statistiques auprès des sans-domicile ? Une question éthique et scientifique », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2-3, 29-54.
- Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, 2003, *Homeless research in France : definition of homelessness, research, and legislation and its last developments*, CUHP, rencontre de Paris, mars 2003, [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org).
- Fisher Gordon M., 1992, "The Development and History of Poverty Thresholds", *Social Security Bulletin*, 55(4), 3-14, [www.ssa.gov/history/fisheronpoverty.html](http://www.ssa.gov/history/fisheronpoverty.html).
- Fitoussi Jean-Paul, Savidan Patrick (dir.), 2003, « Les inégalités », numéro spécial de la revue *Comprendre*, 4.
- Fitzpatrick Suzanne, Kemp Peter, Klinker Suzanne, 2000, *Single homelessness: an overview of research in Britain*, Bristol : Policy Press.
- Fleurbaey Marc, 1996, *Théories économiques de la justice*, Paris : Economica.
- FNARS/OPIS, 1994, *Projet pour l'élaboration de réponses dans le domaine de l'hébergement d'urgence et du logement en appui du Samu Social de la Ville de Paris*, FNARS Île-de-France.
- Fondazione E. Zancan, 2000, *Indagine sulle persone senza fissa dimora*, rapport final.
- Frechon Isabelle, Marpsat Maryse, 2004, « Longitudinal perspectives on homelessness. Some French and American examples », CUHP, rencontre de Copenhague, [www.cuhp.org](http://www.cuhp.org).
- Gaboriau Patrick, 1993, *Clochard. L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris : Julliard.
- Gaboriau Patrick, 2004, « Mettre les questions à la question. Travail de terrain et raisonnement sur les 'sans-logis' », *Espaces et sociétés*, 116-117, mai, 111-123.
- Gadrey Jean, Jany-Catrice Florence, 2005, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris : La Découverte, coll. Repères.
- Gadrey Jean, 2006, *En finir avec les inégalités*, éditions Mango, coll. En Clair.
- Gillio Claire, Pichon Pascale, 2005, « Comment poursuivre et approfondir l'enquête ? », in Danièle Ballet (dir.), *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris : PUF, coll. Sciences sociales et sociétés, 367-372.
- Guiot de La Rochère Bernadette, 2003, « La santé des sans-domicile usagers des services d'aide », *Insee-Première*, 893.
- Hagenaars Aldi J.M., van Praag Bernard M. S., 1985, "A Synthesis of Poverty Line Definitions", *Review of Income and Wealth*, 1985, série 31, 139-154.
- Hagenaars Aldi J.M., 1986, *The Perception of Poverty*, Amsterdam : North Holland.
- Hatchuel Georges, Payet-Thouvenot Viviane, Poquet Guy, 1990, *Les inégalités en France et leur évolution depuis une dizaine d'années*, Crédoc, collection des rapports, février, 83.
- Hatzfeld Marc, 2003, « Habitat des SDF et hospitalité urbaine », in Ballet Danièle (dir.), *Représentations, trajectoires et politiques publiques, les SDF*, PUCA.
- Heidegger Martin, 1958, « Bâtir, habiter, penser », in *Essais et Conférences*, Paris : Gallimard.
- Hérouard Florent, 2005a, « Vers une institutionnalisation de l'hébergement d'urgence dans les hôtels? La situation dans les agglomérations de Caen et de Lisieux », présentation à l'atelier

- Le Logement et l'habitat comme objet de recherche*, Université Paris XII / GIS Socio-économie de l'habitat, 20 mai 2005.
- Hérouard Florent, 2005b, « Habiter, être, bien-être : éléments de méthode pour une investigation auprès des habitants », in Sébastien Fleuret (dir.), *Espaces, Qualité de vie et bien-être*, Presses de l'Université d'Angers, 89-96.
- Hoggart Richard, 1957, *The Uses of Literacy*. Trad. 1970, *La culture du pauvre*, Paris : Minuit, coll. Le Sens Commun.
- Hopper Kim, 1998, « Du droit à l'hébergement au droit au logement », *Sociétés Contemporaines*, 30, avril, 67-94.
- Hopper Kim, 2003, *Reckoning with homelessness*, Cornell University Press.
- Hutson Susan, Clapham David, 1999, *Homelessness. Public policies and private troubles*, London : Cassell.
- Jacobs Keith, Kemeny Jim, Manzi Toni, 1999, « The struggle to define homelessness : a constructivist approach », in Susan Hutson and David Clapham (dir.), *Homelessness, Public Policies and Private Troubles*, London : Cassell, 11-28.
- Joseph Isaac (dir.), 1992, *Sans domicile fixe dans l'espace public - Contextes et catégories de l'expérience*, Actes du séminaire Accessibilité et situations d'urgence, Paris : Plan Urbain/DRAST/RATP.
- Kamoun Patrick, 2000, « Pour qui sont ces logements ? », *Diagonal*, novembre-décembre : 26-30.
- Kenway Peter, Palmer Guy, 2003, *How many, how much ? Single homelessness and the question of numbers and cost*, CRISIS/ New Policy Institute.
- Koegel Paul, Burnam Audrey M., Morton Sally C., 1996, « Enumerating Homeless People: Alternative Strategies and Their Consequences », *Evaluation Review*, 20(4), 378-403.
- Kovess Viviane, Mangin-Lazarus Caroline, 1996, *La santé mentale des sans-abri dans la ville de Paris*, Paris : Association l'Élan Retrouvé, décembre 1996.
- Labbens Jean, 1978, *Sociologie de la pauvreté. Le tiers monde et le quart-monde*, Paris : Gallimard, coll. Idées.
- Laferrère Anne, 2003, « L'hébergement d'après les enquêtes Logement », *Les personnes sans-domicile*, dossier MIPES, réunion du 16 mai 2003, <http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr/mipes/publications.htm#>.
- Laflamme Valérie, Marpsat Maryse, 2006, *Living in hotels : a case study of two French cities*, contribution au colloque de l'ENHR, 2-5 juillet 2006, Ljubljana, Slovénie.
- Lahire Bernard, 1999, *L'invention de l'« illettrisme »*, Paris : La Découverte, coll. Textes à l'appui/histoire sociale, rééd. 2005, La Découverte/Poche.
- Lanzarini Corinne, 1997, « Un exercice de santé mentale ou les pratiques de survie identitaire : pauvreté extrême et onirisme social », *Prévenir*, 32 (Ville et santé. Vol. 2 : Réseaux et nouvelles pratiques), 71-82.
- Laurent Raphaël, Marpsat Maryse, 1997, « Le chômage des jeunes est-il aggravé par l'appartenance à un quartier en difficulté ? » in *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, Éditions de l'Aube, coll. Société, 321-348.

Lebleux Dominique, 1991, « Bénévoles et professionnels de la réinsertion sociale : conflits éthiques et conflits pratiques », *Sociétés Contemporaines*, 7, septembre 1991, 103-112.

Leclerc Annette, Fassin Didier, Granjean Hélène, Kaminski Monique, Lang Thierry, 2000, *Les inégalités sociales de santé*, Paris : La Découverte.

Lenoir René, 1974, *Les exclus : un Français sur dix*, Paris : Seuil.

Lévy-Vroelant Claire, 1999, « L'évolution quantitative du secteur de la fin du 20<sup>e</sup> siècle à nos jours », in Alain Faure, Claire Lévy-Vroelant, Sian Paycha, *Garnis et meublés à Paris et dans sa région (1850-1996) : grandeur et décadence d'un hébergement ambigu*, rapport pour le PUCA, F-96-34, juin, Paris, 8-35.

Lévy-Vroelant Claire, 2000, « La mauvaise 'salubrité' des garnis : mal chronique ou contemporain ? », in Claire Lévy-Vroelant (dir.), *Logements de passage : formes, normes, expériences*, Paris : L'Harmattan, 193-219.

Lévy-Vroelant Claire, 2005, *Le passage en résidence sociale : quel impact sur le parcours logement*, présentation au colloque de l'UIESP, Tours, 18-23 juillet 2005.

Link Bruce, Susser Ezra, Stueve Ann, Phelan Jo, Moore Robert, Struening Elmer, 1994, "Lifetime and Five-Year Prevalence of Homelessness in the United-States", *American Journal of Public Health*, 84(12), 1907-1912.

Lion Antoine, Maclouf Pierre, 1982, *L'insécurité sociale*, Paris : Éditions Ouvrières.

Lochard Yves, 2001, *Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite*, étude pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

Lochard Yves, Simonet-Cusset Maud (dir.), 2003, *L'expert associatif, le savant et le politique*, éditions Syllepses.

Lochard Yves, Simonet-Cusset Maud, 2005, « La parabole de l'Observatoire ou les limites à l'institutionnalisation d'un "partenariat cognitif" avec les associations », *Politix*, 18(70), 51-70.

Loseke Donileen R., 1992, *The Battered Woman and Shelters. The Social Construction of Wife Abuse*, State University of New York Press.

Lovell Ann M., 1992, "Classification and its Risks : how Psychiatric Status contributes to Homeless Policy", *New England Public Policy*, 8(1), 247-263.

Marpsat Maryse, 1984, « Chômage et profession dans les années trente », *Économie et Statistique*, 170, 53-69.

Marpsat Maryse, 1998, « Présentation du dossier », numéro spécial de *Sociétés Contemporaines* sur les sans-domicile en France et aux USA, 30, avril 1998, 5-14.

Marpsat Maryse, 1999a, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, 54 (6), 885-932.

Marpsat Maryse, 1999b, « Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile », INED, *Dossiers et Recherches*, 79, août 1999.

Marpsat Maryse, 1999c, « La modélisation des 'effets de quartier' aux États-Unis. Une revue des travaux récents », *Population*, 54 (2), 303-330.

Marpsat Maryse, 2001, « Problems in Comparative and Triangulated Homelessness Research », *BMS, Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 71, juillet 2001, 5-57.

- Marpsat Maryse, 2004a, « Les personnes sans domicile ou mal logées », *Travail, Genre, Sociétés*, 11, avril, 79-92.
- Marpsat Maryse, 2006a, « Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds », *Économie et Statistique*, 391-392, 65-84.
- Marpsat Maryse, Arduin Pascal, Frechon Isabelle, 2002, *Les aspects dynamiques de la situation des sans-domicile*, INED, rapport pour le PUCA, janvier.
- Marpsat Maryse, Arduin Pascal, Frechon Isabelle, 2003, « Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile : une analyse des méthodes mises en œuvre dans plusieurs pays occidentaux », in Ballet Danièle (dir.), 2003, *Représentations, trajectoires et politiques publiques, les SDF*, PUCA, 13-33.
- Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), 2000a, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF.
- Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie, 2000b, « Mode d'hébergement et utilisation des services, une approche en termes de 'capitiaux' », in Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, ch. 9, 287-321.
- Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie, 2001, « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et prévisions*, 65, septembre 2001, 91-112.
- Marpsat Maryse, Quaglia Martine, 2002, *Étude sur les sans-domicile non francophones utilisant les services d'hébergement ou de restauration de repas chauds*, rapport pour l'INSEE, novembre 2002.
- Marpsat Maryse, Quaglia Martine, à paraître, "Living on the streets : adaptation and resistance", in David Snow, Gary Blasi, Maria Cecilia Loschiavo dos Santos (dir.), *A comparative study of homelessness in four global cities : Los Angeles, Paris, São Paulo, and Tokyo*.
- Marpsat Maryse, Quaglia Martine, Razafindratsima Nicolas, 2002, *Étude des marges de l'enquête INSEE 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale, septembre 2002.
- Marpsat Maryse, Quaglia Martine, Razafindratsima Nicolas, 2004, « Les sans domicile et les services itinérants », *Travaux de l'Observatoire 2003-2004*, 255-290.
- Marpsat Maryse, Vanderburg Albert, 2004, *Le Monde d'Albert La Panthère, cybernaute et sans-domicile à Honolulu*, Rosny sous Bois : éditions Bréal, Coll. D'autre Part.
- Maurin Louis, Savidan Patrick (dir.), 2006, *L'état des inégalités en France*, Paris : Belin.
- Meert Henk, Cabrera Pedro, Maurel Elisabeth, 2006, *Homelessness as a socio-spatial phenomenon. A discourse analysis of articles in the European written press*, Conférence de l'ENHR, 2-5 juillet 2006, Ljubljana, Slovénie.
- Meert Henk, Edgar Bill, Doherty Joe, 2004, *Towards an operational definition of homelessness and housing exclusion*, Conférence de l'ENHR, 2-6 juillet 2004, Cambridge, Royaume-Uni, <http://www.enhr2004.org/delegates.asp>.
- Meo Antonella, 2000, *Vite in bilico. Sociologia della reazione a eventi spiazzanti*, Naples : Liguori.

- Messu Michel, 2003, *La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, Paris : éditions de l'Aube.
- Milano Serge, 1982, *La pauvreté en France*, Paris : Le Sycomore, coll. Contradictions.
- Milano Serge, 1988, *La pauvreté absolue*, Paris : Hachette.
- Muñoz Manuel, Vázquez Carmelo, 1999, *Factores psicosociales que afectan a la situación Sin Hogar. Resultados del seguimiento. Informe Final. Plan Nacional I+D (1996-99)*, Madrid : Ministerio de Ciencia y Tecnología (España).
- Ogien Ruwen, 1983, *Théories ordinaires de la pauvreté*, Paris : PUF.
- ORSAS-Lorraine, 1996, *Les centres d'hébergement de Moselle. Leur activité, les caractéristiques des personnes hébergées*, rapport, septembre 1996.
- ORSAS-Lorraine, 1997, *Évolution de l'activité et des caractéristiques des personnes hébergées par les centres d'hébergement de Moselle*, rapport, novembre 1997.
- Paugam Serge (dir.), 1996, *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, coll. Textes à l'appui.
- Paugam Serge, 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris : PUF, coll. Sociologies
- Paugam Serge, 1993, *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. Paris : PUF, coll. Recherches politiques.
- Paugam Serge, 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris : PUF, coll. Le Lien Social.
- Peretti-Watel Patrick, 2006, « Lien social et santé en situation de précarité. État de santé, recours aux soins, abus d'alcool et réseau relationnel parmi les usagers des services d'aide », *Économie et Statistique*, 391-392, 115-130.
- Perret Bernard, Seibel Claude, 1993, « Évaluation et systèmes d'information statistique », in Conseil scientifique de l'évaluation, 1993, *L'évaluation en développement*, Paris : La Documentation Française, 155-173.
- Pichon Pascale, 1995, *Survivre sans domicile fixe. Étude socio-anthropologique sur les formes du maintien de soi*, Doctorat, Faculté d'Anthropologie et de Sociologie, Lyon II.
- Pichon Pascale, 2000, « Premiers travaux sociologiques et ethnographiques français à propos des sans domicile fixe », in Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, 107-123.
- Pichon Pascale, 2005, « Sortir de la rue : de l'expérience commune de la survie à la mobilisation de soi », in Danielle Ballet (dir.), *Les SDF, proches, visibles, citoyens*, Paris : PUF, coll. Sciences Sociales et Sociétés, 89-102.
- Piketty, 1997, *L'économie des inégalités*, Paris : Syros/ La Découverte.
- Piketty, 2001, *Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistribution 1901-1998*, Paris : Grasset.
- Pitrou Agnès, 1978, *La vie précaire. Des familles face à leurs difficultés*, Paris : éditions de la CNAF.
- Plan urbain / INED, 1996, *Les lieux publics de la survie quotidienne, recherche exploratoire : parcours urbains et suivis de personnes sans domicile dans deux quartiers parisiens*, rapport, novembre 1996.

- Prolongeau Hubert, 1993, *Sans domicile fixe*, Paris : Hachette.
- Rapports et Travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale* (2000, 2001-2002, 2003-2004, 2005-2006).
- Rawls John, 1971, *A Theory of Justice*, Cambridge, Massachusetts : The Belknap Press of Harvard University Press. (édition américaine)
- Rawls John, 1972, *A Theory of Justice*, Oxford : Clarendon Press. (édition anglaise)
- Rawls John, 1987, *Théorie de la Justice*, Paris : Seuil.
- Rodgers Gerry, 1994, *Overcoming exclusion : livelihood and rights in economic and social development*, International Institute for Labour Studies, discussion papers, DP/72/1994.
- Rosanvallon Pierre, 1995, *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-Providence*. Paris : Seuil.
- Rouay-Lambert Sophie, 2005, « Sortir de la rue : une voie sans issue ? » , in Danielle Ballet (dir.), *Les SDF, proches, visibles, citoyens*, Paris : PUF, coll. Sciences Sociales et Sociétés, 133-142.
- Rowntree Seebohm B., 1901, *Poverty: a Study of Town Life*, London : Macmillan.
- Sahlin Ingrid, 1998, *The Staircase of Transition : European Observatory on Homelessness, National Report From Sweden, 1997* [document préparé pour la FEANTSA].
- Saraceno Chiara (dir.), 2002, *Rapporto sulle politiche contro la povertà e l'esclusione sociale*, Commissione d'indagine sull'esclusione sociale, Roma : Carocci editore.
- Sen Amartya, 1992, *Inequality Reexamined*, Oxford University Press. Trad. 2000, *Repenser l'inégalité*, Paris : Seuil, coll. L'histoire immédiate.
- Sicot François, 2001, *Maladie mentale et pauvreté*, Paris : L'Harmattan, coll. Logiques sociales.
- Simmel Georg, 1908, *Les pauvres*. Trad. 1998, Paris : PUF, coll. Quadriges, introduction de S. Paugam et F. Schultheis.
- Smith Joan, Gilford Sheila, O'Sullivan Ann, 1997, *The Family Background of Young Homeless People : a study of family obligation*, Family Policy Study Centre /Joseph Rowntree Foundation.
- Snow David A., Anderson Leon, 1987, "Identity Work among the Homeless: The Verbal Construction and Avowal of Personal Identities", *American Journal of Sociology*, 92, 6, 1336-1371.
- Snow David A., Anderson Leon, 1993, *Down on their luck. A study of homeless street people*, University of California Press.
- Snow David A., Anderson Leon, Quist Theron, Cress Daniel, 1996, "Material Survival Strategies on the Street : Homeless People as Bricoleurs", in Baumohl J. (dir.), *Homelessness in America*, Phoenix, Arizona : The Oryx Press, 86-96.
- Snow David A., Blasi Gary, Loschiavo dos Santos Maria Cecilia (dir.), *A comparative study of homelessness in four global cities : Los Angeles, Paris, Saõ Paulo, and Tokyo*, à paraître.
- Snow David A., Mulcahy Michael, 2001, "Space, Politics, and the Survival Strategies of the Homeless", *American Behavioral Scientist*, 45, 1, septembre, 149-169.
- Sosin Michael, Piliavin Irving, Westerfelt Herb, 1990, "Toward a Longitudinal Analysis of Homelessness," *Journal of Social Issues*, 46(4), 157-174.

- Soulié Charles, 2000, « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris », in Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, ch. 7, 211-253.
- Stax Børner Tobias, 2000, *Providing additional knowledge ? Combining register based information and qualitative interviews in researching the lives of homeless people*, contribution à la cinquième conférence sur la méthodologie en sciences sociales, Cologne, Allemagne, 3-6 Octobre 2000.
- Stoléru Lionel, 1974, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris : Flammarion, coll. Textes Politiques.
- Terrolle Daniel, 2005, « Sans logis : une mort rendue invisible », in Danielle Ballet (dir.), *Les SDF, proches, visibles, citoyens*, Paris : PUF, coll. Sciences Sociales et Sociétés, 157-165.
- Thomas Hélène, 1997, *La production des exclus*, Paris : PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- Thomas Hélène, 2000, « Comment définir les 'pauvres' ? Ou De la pauvreté à l'exclusion... et retour », in DREES 2000b, *Mesurer les inégalités. De la construction des indicateurs aux débats sur les interprétations*, Collection Mire, 41-52.
- Tissot Sylvie, 2004, « Identifier ou décrire les 'quartiers sensibles' ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, mars, 54, 90-111.
- Toro Paul A., Passereau Rabideau Julie M., Bellavia Charles W., Daeschler Chester V., Wall David D., Thomas David M., Smith Sheila J., 1997, « Evaluating an Intervention for Homeless Persons : Results of a Field Experiment », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 65, 476-484.
- Townsend Peter, 1954, « Measuring Poverty », *The British Journal of Sociology*, 5(2), 130-137.
- Townsend Peter, 1962, « The Meaning of Poverty », *The British Journal of Sociology*, 13(3), 210-227.
- Townsend Peter, 1979, *Poverty in the United Kingdom. A Survey of Household Resources and Standards of Living*, Berkeley et Los Angeles : University of California Press.
- Van Doorn Lia, 2000, "From begging to dealing. The stock of income strategies of the homeless", *Focaal*, 36, 31-49.
- Van Doorn Lia, Tonkens Evelien, 2005, "Het Engelse offensief tegen buitenslapen, Een verbintenis tussen activering en repressie" (the British offensive against rough sleeping. An alliance between activation and repression), *Passage, Tijdschrift voor rehabilitatie*, 14, 2.
- Van Praag Bernard M.S., Goedhart Theo, Kapteyn Arie, 1980, "The Poverty Line : a Pilot Survey in Europe", *The Review of Economics and Statistics*, 62, 461-465.
- Vexliard Alexandre, 1957, *Le clochard. Étude de psychologie sociale*, Paris : Desclée de Brouwer.
- Walzer Michael, 1983, *Spheres of Justice. A Defense of Pluralism and Equality*, New York : Basic Books.
- Walzer Michael, 1997, *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris : Seuil, La Couleur des Idées.
- Wardhaugh Julia, 1999, « The unaccommodated woman : home, homelessness and identity », *The Sociological Review*, 47(1), février 1999, 91-109.

Warnes Anthony M., Crane Maureen, 2003, *The resettlement of older homeless people : A UK longitudinal study of outcomes*, conférence *Housing and Social Inclusion*, projet Eurohome Impact, 16-17 janvier 2003.

Wong Yin-Ling Irene, Piliavin Irving, 2001, « Stressors, resources, and distress among homeless persons : a longitudinal analysis », *Social Science & Medecine*, 52, 1029-1042.

Wright James D., Rubin Barbara A., 1998, « Les sans-domicile aux États-Unis, leçons tirées de quinze années de recherche », *Sociétés Contemporaines*, 30, 35-66.

Xiberras Martine, 1993, *Les théories de l'exclusion*, Paris : Méridien Kincksiek.

### **Ouvrages et articles portant sur l'art et en particulier l'Art Brut, et sujets associés (spiritisme, maladie mentale...)**

1976 (rééd. 1986), *Collection de l'Art Brut*, Lausanne : Collection de l'Art Brut.

1993, *La Fabuloserie, Art hors les normes, Art Brut*, Biarritz.

1998, *Gaston Chaissac 1910-1964*, Éditions de la Réunion des musées nationaux.

2004, *Ligeia, dossiers sur l'art*. Numéro spécial « Devenir de l'Art Brut », 53 à 56, juillet-décembre.

ABCD, 2000, *ABCD une collection d'Art Brut*, Actes Sud/ABCD. Ouvrage édité à l'occasion de l'exposition *Folies de la beauté*, Musée Campredon de l'Isle sur Sorgues, 8 juillet au 22 octobre 2000.

ABCD, 2004, *A corps perdu - abcd, une collection d'art brut*, catalogue de l'exposition au musée du Pavillon des Arts à Paris, 30 Avril - 26 septembre 2004, éditions Paris Musées.

Ardey Julia S., 1998, *The temptation. Edgar Tolson and the genesis of twentieth-century folk-art*, Chapel Hill : The University of North Carolina Press.

*Art Brut, collection de l'Aracine*, 1997, catalogue de l'exposition (2 février 1997 - 14 juillet 1997), Musée d'Art Moderne, Communauté Urbaine de Lille, Villeneuve d'Ascq.

*Art spirite, médiumnique, visionnaire, messages d'outre-monde*, 1999, catalogue de l'exposition (13 septembre 1999- 27 février 2000), Halle Saint-Pierre, Paris : éditions Hoëbeke.

Arz Claude, 1995, *La France insolite*, Paris : Hachette.

Assouline Pierre, 1984, *Gaston Gallimard, un demi-siècle d'édition française*, Paris : Balland.

Aubrée Marion, Laplantine François, 1990, *La Table, le Livre et les Esprits*, éditions Jean-Claude Lattès.

Becker Howard S., 1982, *Art Worlds*, The University of California Press. Trad. 1988, *Les mondes de l'art*, Paris : Flammarion.

Bourdieu Pierre, 1992, *Les règles de l'Art, Genèse et structure du champ littéraire*, Paris : Seuil, coll. Libre examen. Réédition 1998, coll. Points/Essais, 370.

Bowler Anne E., 1997, « Asylum art : the social construction of an aesthetic category », in Zolberg Vera L., Cherbo Joni M. (dir.), *Outsider art, Contesting boundaries in contemporary culture*, Cambridge University Press.

- Brand Bettina, 1995, « La collection d'œuvres de malades mentaux de la clinique psychiatrique Universitaire de Heidelberg, des origines jusqu'en 1945 », in *La Beauté insensée*.
- Breton André, 1928, *Le surréalisme et la peinture*, Paris : NRF, réédition 1965, Gallimard.
- Breton André, 1924, 1930, *Manifestes du surréalisme*, réédition Gallimard, coll. Folio essais, 1999.
- Breton André, 1933, « Le message automatique », *Le Minotaure*, 3-4.
- Cahill Holger, 1930, *American Primitives*, Newark, N.J. : Newark Museum.
- Cardinal Roger, 1972, *Outsider Art*, Londres : Studio Vista.
- Cardinal Roger, 1998, « On outsider art », *Raw Vision*, 19, printemps, 25-29 (interview de 1991 par Willem Volkersz).
- Cardinal Roger, 1999, « Du modèle intérieur au nid d'oiseau : Breton, Crépin et l'art des médiums », in *Art spirite, médiumnique, visionnaire, messages d'outre-monde*, catalogue de l'exposition (13 septembre 1999- 27 février 2000), Halle Saint-Pierre, Paris : éditions Hoëbeke, p. 67-77.
- Castellan Yvonne, 1954 (réédition 1995), *Le spiritisme*, Paris : PUF, coll. Que Sais-Je ?.
- Collectif, 1988, *Augustin Lesage, 1876-1954*, Paris : Philippe Sers ; Musées d'Arras et de Béthune.
- Cousseau Henry-Claude, 1981, « L'origine et l'écart, d'un art l'autre », catalogue de l'exposition *Paris-Paris, 1937-1957*, Paris : éditions Centre Georges Pompidou/Gallimard.
- Cukrowicz Hubert, 1999, « Le prix du beau », *Genèses*, 36, 35-53.
- Danchin Laurent, 1995, *Art Brut et Cie, la face cachée de l'Art Contemporain*, catalogue de l'exposition (25 octobre 1995 - 30 juin 1996), Halle Saint-Pierre, Paris.
- Danchin Laurent, 1996, *Artaud et l'asile*, tome II, *Le cabinet du Docteur Ferdière*, Séguier.
- Danchin Laurent, 2006, *Art Brut. L'instinct créateur*, Paris : Gallimard, coll. Découvertes.
- Danchin Laurent, Lusardy Martine, 1998, *Art Outsider et Folk Art des collections de Chicago*, catalogue de l'exposition (14 septembre 1998-25 juillet 1999), Halle Saint-Pierre, Paris.
- Delacampagne Christian, 1989, *Outsiders. Fous, naïfs et voyants dans la peinture moderne (1880-1960)*, éditions Mengès.
- Delacampagne Christian, 1993, « Beyond Art Brut », *Raw Vision*, 8, 17-93.
- Dubin Steven C., 1997, « The centrality of marginality : naïve artists and savvy supporters », in Zolberg Vera L., Cherbo Joni Maya (dir.), *Outsider Art. Contesting boundaries in contemporary culture*, Cambridge University Press, 37-52.
- Dubuffet et l'Art Brut*, version française du catalogue de l'exposition *Dubuffet und Art Brut. Im Rausch der Kunst*, Museum Kunst Palast de Düsseldorf, 19 février-29 mai 2005.
- Dubuffet Jean, 1951, « Honneurs aux valeurs sauvages », *Cinq petits inventeurs de la peinture*, Lilli, Librairie Marcel Evrard, I.
- Dubuffet Jean, 1973, *L'homme du commun à l'ouvrage*, Paris : Gallimard, coll. Folio-Essais.
- Dubuffet Jean, *Prospectus et tous écrits suivants*, Paris : Gallimard. 1967 : tomes 1 et 2 ; 1995 : tomes 3 et 4.

- Edelman Nicole, 1985, « Les tables tournantes arrivent en France », *L'Histoire*, 75, février, 16-23.
- Edelman Nicole, 1987, « Allan Kardec, le prophète du spiritisme », *L'Histoire*, 98, mars, 62-69.
- Edelman Nicole, 1995, *Voyantes, guérisseuses et visionnaires en France, 1785-1914*, Paris : Albin Michel, coll. Histoire.
- Eternity has no door of escape*, 2001, catalogue de l'exposition de la collection Eternod-Mermod, Galleria Gottardo, Lugano, Suisse, (18 décembre 2001-28 mars 2002).
- Fine Gary A., 2004, *Everyday Genius. Self-Taught Art and the Culture of Authenticity*, The University of Chicago Press.
- Flam Jack, Deutch Miriam (dir.), 2003, *Primitivism and twentieth-century art, a documentary history*, University of California Press.
- Hall Michael D. et Metcalf Eugene W. Jr (dir.), 1994, *The Artist Outsider. Creativity and the Boundaries of Culture*, Washington et Londres, Smithsonian Institution Press.
- Heinich Nathalie, 1995, *Harald Szeeman. Un cas singulier*, L'Échoppe.
- Heinich Nathalie, 1997, « Expertise et politique publique de l'art contemporain : les critères d'achat dans un FRAC », *Sociologie du travail*, XXXIX, 2, 189-209.
- Heinich Nathalie, 1998, *Le triple jeu de l'art contemporain*, Paris : Minuit.
- Heinich Nathalie, 2005a, « Le muséum des muses. Catégorisation scientifique et singularité artistique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 13, 209-226.
- Heinich Nathalie, 2005b, *L'Élite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*, Paris : Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines.
- Janis Sidney, 1942, *They Taught Themselves : American Primitive Painters in the Twentieth Century*, New York : Dial.
- La Beauté Insensée, collection Prinzhorn-Universität de Heidelberg*, 1995, catalogue de l'exposition (14 octobre 1995-28 janvier 1996), Charleroi.
- La clé des champs*, 2003, catalogue de l'exposition des collections de l'hôpital Sainte-Anne à la Galerie Nationale du Jeu de Paume, Paris, 9 juillet-28 septembre 2003.
- La planète exilée, art brut et visions du monde*, 2001, journal de l'exposition, 1<sup>er</sup> juin-7 octobre 2001, Villeneuve d'Ascq : Musée d'Art moderne Lille Métropole.
- Le Maléfan Pascal, 1999, *Folie et spiritisme, Histoire du discours psychopathologique sur la pratique du spiritisme, ses abords et ses avatars (1850-1950)*, Paris : L'Harmattan, Psychologiques.
- Les chemins de l'art brut (1) : Helene Reimann, André Robillard, Judith Scott, Scottie Wilson, Victor Simon, Theo Wisen*, 2002, Villeneuve d'Ascq : Musée d'Art moderne Lille Métropole.
- Les chemins de l'art brut (2) : Aloïse Corbaz, A.C.M., Theo, André Breton et l'Art Brut, les Naïfs, primitifs du XX<sup>e</sup> siècle*, 2003, Villeneuve d'Ascq : Musée d'Art moderne Lille Métropole.
- Les chemins de l'art brut (3) : Carlo Zinelli, La Tinaïa*, 2004, Villeneuve d'Ascq : Musée d'Art moderne Lille Métropole.
- Liot Françoise, 1999, « L'École des Beaux-Arts face aux politiques de soutien à la création », *Sociologie du travail*, 41(4), octobre-décembre, 411-429.

- Lombroso Cesare, 1864, *Genio y follia*.
- Lommel Madeleine, 2004, *L'Aracine et l'Art Brut*.
- Lynton Norbert, 1980, 1989, *The Story of Modern Art*, London : Phaidon.
- Maizels John, 1996, *Raw Creation, Outsider Art and Beyond*, London : Phaidon.
- Maizels John, 2002, *Raw Vision : Outsider Art. Sourcebook*, éditions Raw Vision.
- Marie Auguste, 1905, « Le musée de la folie », *Je Sais Tout*, IX, 15 octobre 1905, 353-360.
- Marpsat Maryse, 2006b, « La légitimation de l'Art Brut. De la conservation à la consécration », in Mauger Gérard (dir.), *Droits d'entrée. Modalités et conditions d'accès aux univers artistiques*, Paris : éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Mauger Gérard (dir.), 2006, *Droits d'entrée. Modalités et conditions d'accès aux univers artistiques*, Paris : éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- McGregor John M., 1989, *The discovery of the art of the insane*, New Jersey: Princeton University Press.
- McGregor John M., 2004, « Art Outsider : une bibliothèque et un dispositif de recherche idéaux - un point de vue personnel », *Ligeia, dossiers sur l'art*, numéro spécial « Devenir de l'Art Brut », 53 à 56, juillet-décembre, 126-145.
- Méheust Bertrand, 1999, *Somnanbulisme et médiumnité, tome 1 : Le défi du magnétisme animal, tome 2 : Le choc des sciences psychiques*, Institut Synthélabo, coll. Les empêcheurs de penser en rond.
- Mensi Massimo, 1992, « La Tinaia, centre d'expression de l'hôpital psychiatrique San Salvi à Florence », *Cahiers de l'Art Brut*, 17, 128-139.
- Monnin Françoise, 1997, *L'Art Brut*, Paris : éditions Scala.
- Morgenthaler Walter, 1921, *Ein Geisteskranker Als Künstler*. Trad. 1992, *Madness and Art : the Life and Works of Adolf Wölfli*, Lincoln & London : University of Nebraska Press.
- Moulin Raymonde, 1978, « La genèse de la rareté artistique », *Ethnologie française*, VIII, 2-3, mars-septembre, 241-258.
- Moulin Raymonde, 1983, « De l'artisan au professionnel : l'artiste », *Sociologie du Travail*, 4, 388-403.
- Moulin Raymonde, 1992, *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris : Flammarion, série Art, Histoire, Société.
- Navratil Leo, 1965, *Schizophrenie und Kunst*, Munich : Deutscher Taschenbuch Verlag.
- Navratil Leo, 1966, *Schizophrenie und Sprache*, Munich : Deutscher Taschenbuch Verlag.
- Navratil Leo, 1994, « The History and Prehistory of the Artists' House in Gugging », in Michael Hall, Eugene W. Metcalf Jr (dir.), *The Artist Outsider. Creativity and the Boundaries of Culture*, Washington, London : Smithsonian Institution Press, 199-211.
- Notter Annick, Derœux Didier, 1988, *Augustin Lesage 1876-1954*. Textes de Michel Thévoz, Hubert Larcher, Christian Delacampagne, Marie-France Lecomte-Emond, Robert Amadou, Musée d'Arras, Musée de Béthune, Philippe Sers.
- Octobre Sylvie, 2001, « Construction et conflits de la légitimité professionnelle : qualification et compétence des conservateurs de musée », *Sociologie du travail*, 43, 91-109.
- Peiry Lucienne, 1997, *L'Art Brut*, Paris : Flammarion, coll. Tout L'Art Histoire.

- Penrose Borum Jenifer, 1993, « Term warfare », *Raw Vision*, 8, 24-31.
- Poliak Claude, 2006a, « Pratiques et univers de consolation. Les écrivains amateurs », in Mauger Gérard (dir.), *Droits d'entrée. Modalités et conditions d'accès aux univers artistiques*, Paris : éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Poliak Claude, 2006b, *Des écrivains sans public. Aux frontières du champ littéraire*, Paris : Economica.
- Polizzotti Mark, 1995, *Revolution of the mind. The life of André Breton*. Traduction française 1999, *André Breton*, Paris : Gallimard, Biographies NRF.
- Prinzhorn Hans, 1922, *Bildneri des Geisteskranken*. Trad. 1984, *Expression de la folie*, traduit par M. Weber, Paris : Gallimard.
- Private Worlds : Classic Outsider Art from Europe*, catalogue de l'exposition (13 décembre 1998 - 28 février 1999), Katonah Museum of Art.
- Quemin Alain, 1994, « L'espace des objets. Expertises et enchères à Drouot-Nord », *Genèses*, 17, septembre, 52-71.
- Quemin Alain, 2001, *Le rôle des pays prescripteurs sur le marché et dans le monde de l'art contemporain*, rapport de recherche rendu au Ministère des Affaires Étrangères, juin 2001, 170 p.
- Ragon Michel, 1994, *Histoire de l'Art Brut et de l'art hors-les-normes*, cassettes vidéos, I-II.
- Réja Marcel, 1907, *L'art chez les fous*, Paris, Mercure de France, réédité dans : Hulak Fabienne, 1994, *La nudité de l'art*, Nice : Z'édicions.
- Rhodes Colin, 1994, *Primitivism and modern art*, Londres : Thames and Hudson.
- Rhodes Colin, 2000, *Outsider Art. Spontaneous alternatives*, Londres : Thames and Hudson.
- Rosenberg Harold, 1972, *the de-definition of art*. Trad. 1992, *La dé-définition de l'art*, Nîmes : éditions Jacqueline Chambon.
- Sendrey Gérard, 1998, *Histoires de Création Franche*, éditions l'Authenticiste.
- Thévoz Michel, 1980, *L'Art Brut*, Genève : éditions Skira-Flammarion (1<sup>ère</sup> édition 1975).
- Thévoz Michel, 1986, *Dubuffet*, Genève : éditions Skira.
- Thévoz Michel, 1990, *Art Brut, psychose et médiumnité*, Paris : Éditions de la Différence.
- Thévoz Michel, Roulin Geneviève, Peiry Lucienne, 1988, *Neuve Invention*, Lausanne : Collection de l'Art Brut.
- Vinchon Jean, 1924, *L'art et la folie*, Paris : Stock.
- Weber Florence, Lamy Yvon, 1999, « Amateurs et professionnels », *Genèses*, 36, 2-5.
- Wilson Sarah, 1992, « From the Asylum to the Museum : Marginal Art in Paris and New York, 1938-68 », in *Parallel Visions. Modern Artists and Outsider Art*, catalogue, Los Angeles County Museum of Art/Princeton University Press, 120-149.
- Windsor John, 1997, « Qui gagne perd : Albert Louden », *Raw Vision*, 18, 50-53.
- Zolberg Vera L., Cherbo Joni Maya (dir.), 1997, *Outsider art, Contesting boundaries in contemporary culture*, Cambridge University Press.
- Zolberg Vera L., 1991, « La persistance de l'exclusion : les musées d'art et les artistes », *Cahiers de recherche sociologique*, 16, 105-122.



# Documents de Travail

---

Ces fascicules vous seront adressés sur simple demande à l'auteur :  
Institut national d'études démographiques, 133, bd Davout, 75980 PARIS Cedex 20  
Tél : (33) 01 56 06 20 86 Fax : (33) 01 56 06 21 99

---

- N° 145. – Maryse MARPSAT, *Explorer les frontières. Recherches sur des catégories « en marge »*, Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, 2007, 274 p.
- N° 144. – Arnaud RÉGNIER-LOILIER et Pascal SEBILLE, Modifications to the Generations and Gender Surveys questionnaire in France (wave 1) 192 p.
- N° 143. – Ariane PAILHÉ et Anne SOLAZ, *L'enquête Familles et employeurs. Protocole d'une double enquête et bilan de collecte*, 180 p.
- N° 142. – Annie BACHELOT et Jacques de MOUZON, *Données de l'enquête « Caractéristiques des couples demandant une fécondation in vitro en France »*, 2007, 44 p.
- N° 141. – Olivia EKERT-JAFFÉ, Shoshana GROSSBARD et Rémi MOUGIN, *Economic Analysis of the Childbearing Decision*, 2007, 108 p.
- N° 140. – Véronique HERTRICH and Marie LESCLINGAND, *Transition to adulthood and gender: changes in rural Mali*
- N° 139. – Patrick SIMON et Martin CLÉMENT, *Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité ». Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine*, 2006, 86 p.
- N° 138. – Magali BARBIERI, Alfred NIZARD et Laurent TOULEMON, *Écart de température et mortalité en France*, 2006, 80 p.
- N° 137. – Jean-Louis PAN KE SHON, *Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation*, 2006, 42 p.
- N° 136. – Francisco MUNOZ-PEREZ, Sophie PENNEC, avec la collaboration de Geneviève Houriet Segard, *Évolution future de la population des magistrats et perspectives de carrière, 2001-2040*, 2006, XXX + 114 p.
- N° 135. – Alexandre DJIRIKIAN et Valérie LAFLAMME, sous la direction de Maryse MARPSAT *Les formes marginales de logement. Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire*, 2006, 240 p.
- N° 134. – Catherine BONVALET et Éva LELIÈVRE, *Publications choisies autour de l'enquête « Biographies et entourage »*, 2006, 134 p.
- N° 133. – Arnaud RÉGNIER-LOILIER, *Présentation, questionnaire et documentation de l'« Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi). Version française de l'enquête « Generations and Gender Survey » (GGS)*, 2006, 238 p.
- N° 132. – Lucie BONNET et Louis BERTRAND (sous la direction de), *Mobilités, habitat et identités*, Actes de la journée d'étude « Jeunes chercheurs ». Le logement et l'habitat comme objet de recherche. Atelier 3, 2005, 92 p.
- N° 131. – Isabelle FRECHON et Catherine Villeneuve-Gokalp, *Étude sur l'adoption*, 2005, 64 p.
- N° 130. – Dominique MEURS, Ariane PAIHLÉ et Patrick SIMON, *Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités. L'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France*, 2005, 36 p.
- N° 129. – Magali MAZUY, Nicolas RAZAFINDRATSIMA, Élise de LA ROCHEBROCHARD, *Déperdition dans l'enquête "Intentions de fécondité"*, 2005, 36 p.
- N° 128. – Laure MOGUEROU et Magali BARBIERI, *Population et pauvreté en Afrique. Neuf communications présentées à la IV<sup>e</sup> Conférence africaine sur la population*, Tunis, Tunisie, 8-12 décembre 2003, 2005, 184 p.
- N° 127. – Jean-Louis PAN KÉ SHON, *Les sources de la mobilité résidentielle Modifications intervenues sur les grandes sources de données dans l'étude des migrations*, 2005, 30 p.
- N° 126. – Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *L'impact des réformes de 1993 et de 2003 sur les retraites. Une analyse à l'aide du modèle de microsimulation Artémis*, 2005, 28 p.
- N° 125. – Kees WAALDIJK (ed), *More or less together: levels of legal consequences of marriage, cohabitation and registered partnership for different-sex and same-sex partners: a comparative study of nine European countries*, 2005, 192 p. (s'adresser à Marie DIGOIX)

- N° 124. – Marie DIGOIX et Patrick FESTY (eds), *Same-sex couples, same-sex partnerships, and homosexual marriages: A Focus on cross-national differentials*, 2004, 304 p.
- N° 123. – Marie DIGOIX et Patrick FESTY (sous la dir.), *Séminaire "Comparaisons européennes", années 2001-2002*, 2004, 220 p.
- N° 122. – Emmanuelle GUYAVARCH et Gilles PISON, *Les balbutiements de la contraception en Afrique Au Sud du Sahara*, septembre 2004, 48 p.
- N° 121. – Maryse JASPARD et Stéphanie CONDON, *Genre, violences sexuelles et justice*. Actes de la journée-séminaire du 20 juin 2003, 2004, 135p.
- N° 120. – Laurent TOULEMON et Magali MAZUY, *Comment prendre en compte l'âge à l'arrivée et la durée de séjour en France dans la mesure de la fécondité des immigrants ?*, 2004, 34 p.
- N° 119. – Céline CLÉMENT et Bénédicte GASTINEAU (coord.), *Démographie et sociétés*. Colloque international « Jeunes Chercheurs », Cerpos-Université Paris X-Nanterre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2002, 2003, 350 p.
- N° 118. – Monique BERTRAND, Véronique DUPONT et France GUERIN-PACE (sous la dir.), *Espaces de vie. Une revue des concepts et des applications*, 2003, 188 p.
- N° 117. – Stephanie CONDON et Armelle ANDRO, *Questions de genre en démographie. Actes de la journée du 22 juin 2001*, 2003, 128 p.
- N° 116. – Maryse JASPARD et l'équipe Enveff, *Le questionnaire de l'enquête Enveff. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, 2003, 10 + 88 p.
- N° 115. – Zahia OUADAH-BEDIDI et Jacques VALLIN, *Disparités régionales de l'écart d'âge entre conjoints en Algérie. Évolution depuis 1966*, 2003, 32 p.
- N° 114. – Magali MAZUY, *Situations familiales et fécondité selon le milieu social. Résultats à partir de l'enquête EHF de 1999*, 2002, 60 p.
- N° 113. – Jean-Paul SARDON, *Fécondité et transition en Europe centrale et orientale*, 2002, 38 p.
- N° 112. – Thérèse LOCOH, *Deux études sur la fécondité en Afrique : 1) Structures familiales et évolutions de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest ; 2) Baisse de la fécondité et mutations familiales en Afrique sub-saharienne*, 2002, 24 p. et 30 p.
- N° 111.– Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *Individual real wages over business cycle: The impact of macroeconomic variations on individual careers and implications concerning retirement pensions*, 2002, 38 p.
- N° 110.– Recueil préparé par Amandine LEBUGLE et Jacques VALLIN, *Sur le chemin de la transition. Onze communications présentées au XXIV<sup>e</sup> Congrès général de la population à Salvador de Bahia, Brésil, août 2001*, 2002, 234 p.
- N° 109.– Éric BRIAN, Jean-Marc ROHRBASSER, Christine THÉRÉ, Jacques VÉRON (intervenants et organisateurs), *La durée de vie : histoire et calcul*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 7 février 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2002, 70 p.
- N° 108.– France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Montée de l'espérance de vie et concentration des âges au décès*, 2002, 20 p.
- N° 107.– Alexandre AVDEEV, *La mortalité infantile en Russie et en URSS: éléments pour un état des recherches*, 2002, 48 p.
- N° 106.– Isabelle ATTANÉ (organisatrice), *La Chine en transition : questions de population, questions de société*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2001 (s'adresser à Céline PERREL), 2002, 46 p.
- N° 105.– A. AVDEEV, J. BELLENGER, A. BLUM, P. FESTY, A. PAILHE, C. GOUSSEFF, C. LEFÈVRE, A. MONNIER, J.-C. SEBAG, J. VALLIN (intervenants et organisateurs), *La société russe depuis la perestroïka : rupture, crise ou continuité?* Séminaire de la valorisation de la recherche, 1<sup>er</sup> mars 2001 (s'adresser à Céline PERREL), 2001, 124 p.
- N° 104.– Jacques VÉRON, Sophie PENNEC, Jacques LÉGARÉ, Marie DIGOIX (éds), *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques ~ The Social Contract in the Face of Demographic Change*, Actes des 2<sup>e</sup> Rencontres Sauvy, 2001, 386 p.
- N° 103.– Gilles PISON, Alexis GABADINHO, Catherine ENEL, *Mlomp (Sénégal). Niveaux et tendances démographiques; 1985-2000*, 2001, 182 p.
- N° 102.– *La famille en A.O.F. et la condition de la femme*. Rapport présenté au Gouverneur général de l'A.O.F. par Denise SAVINEAU (1938). Introduction de Pascale Barthélémy, 2001, XXII-222 p.
- N° 101.– Jean-Paul SARDON, *La fécondité dans les Balkans*, 2001, 88 p.
- N° 100.– Jean-Paul SARDON, *L'évolution récente de la fécondité en Europe du Sud*, 26 p.
- N° 99. – S. JUSTEAU, J.H. KALTENBACH, D. LAPEYRONNIE, S. ROCHÉ, J.C. SEBAG, X. THIERRY ET M. TRIBALAT (intervenants et organisateurs), *L'immigration et ses amalgames*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 24 mai 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2001, 94 p.

- N° 98. – Juliette HALIFAX, *L'insertion sociale des enfants adoptés. Résultats de l'enquête "Adoption internationale et insertion sociale"*, 2000 (Ined – Les Amis des enfants du monde), 2001, 58 p.
- N° 97. – Michèle TRIBALAT, *Modéliser, pour quoi faire?* 2001, 10 p.
- N° 96. – O. EKERT-JAFFÉ, H. LERIDON, S. PENNEC, I. THÉRY, L. TOULEMON et J.-C. SEBAG (intervenants et organisateurs), *Évolution de la structure familiale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 28 juin 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2001, 110 p.
- N° 95. – A. ANDRO, A. LEBUGLE, M. LESCLINGAND, T. LOCOH, M. MOUVAGHA-SOW, Z. OUADAH-BEDIDI, J. VALLIN, C. VANDERMEERSCH, J. VÉRON, *Genre et développement. Huit communications présentées à la Chaire Quetelet 2000*, 2001, 158 p.
- N° 94. – C. BONVALET, C. CLÉMENT, D. MAISON, L. ORTALDA et T. VICHNEVSKAIA, *Réseaux de sociabilité et d'entraide au sein de la parenté : Six contributions*, 2001, 110 p.
- N° 93. – Magali MAZUY et Laurent TOULEMON, *Étude de l'histoire familiale. Premiers résultats de l'enquête en ménages*, 2001, 100 p.
- N° 92. – *Politiques sociales en France et en Russie*, INED/IPSEP, 2001, 246 p.
- N° 91. – Françoise MOREAU, *Commerce des données sur la population et libertés individuelles*, 2001, 20 p. + Annexes.
- N° 90. – Youssef COURBAGE, Sergio DELLAPERGOLA, Alain DIECKHOFF, Philippe FARGUES, Emile MALET, Elias SANBAR et Jean-Claude SEBAG (intervenants et organisateurs), *L'arrière-plan démographique de l'explosion de violence en Israël-Palestine*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 30 novembre 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 106 p.
- N° 89. – Bénédicte GASTINEAU et Elisabete de CARVALHO (coordonné par), *Démographie: nouveaux champs, nouvelles recherches*, 2000, 380 p.
- N° 88. – Gil BELLIS, Jean-Noël BIRABEN, Marie-Hélène CAZES et Marc de BRAEKELEER (modérateur et intervenants), *Génétique et populations*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 26 janvier 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 96 p.
- N° 87. – Jean-Marie FIRDION, Maryse MARPSAT et Gérard MAUGER (intervenants), *Étude des sans-domicile: le cas de Paris et de l'Ile-de-France*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 19 avril 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 90 p.
- N° 86. – François HÉRAN et Jean-Claude SEBAG (responsables modérateurs), *L'utilisation des sources administratives en démographie, sociologie et statistique sociale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 20 septembre 2000 (s'adresser à Céline PERREL), 2000, 170 p.
- N° 85. – Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement*, 2000, 200 p.
- N° 84. – Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. I. Genre et population, France 2000*, 2000, 260 p.
- N° 83. – Stéphanie CONDON, Michel BOZON et Thérèse LOCOH, *Démographie, sexe et genre: bilan et perspectives*, 2000, 100 p.
- N° 82. – Olivia EKERT-JAFFE et Anne SOLAZ, *Unemployment and family formation in France*, 2000, 26 p.
- N° 81. – Jean-Marie FIRDION, *L'étude des jeunes sans domicile dans les pays occidentaux : état des lieux*, 1999, 28 p.
- N° 80. – *Age, génération et activité : vers un nouveau contrat social ? / Age, cohort and activity: A new "social contract"?*, Actes des 1<sup>ères</sup> rencontres Sauvy (s'adresser à Marie DIGOIX), 1999, 314 p.
- N° 79. – Maryse MARPSAT, *Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : la cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile*, 1999, 24 p.
- N° 78. – *Les populations du monde, le monde des populations. La place de l'expert en sciences sociales dans le débat public*, Actes de la Table ronde pour l'inauguration de l'Ined (s'adresser à Céline PERREL), 1999, 54 p.
- N° 77. – Isabelle SÉGUY, Fabienne LE SAGER, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive des données informatiques*, 1999, 156 p.
- N° 76. – I. SÉGUY, H. COLENÇON et C. MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive de la partie nominative*, 1999, 120 p.
- N° 75. – Anne-Claude LE VOYER (s'adresser à H. LERIDON), *Les processus menant au désir d'enfant en France*, 1999, 200 p.
- N° 74. – Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Le rôle des vaccinations dans la baisse de la mortalité*, 1999, 20 p.
- N° 73. – ZARCA, *Comment passer d'un échantillon de ménages à un échantillon de fratries ? Les enquêtes «Réseaux familiaux» de 1976, «Proches et parents» de 1990 et le calcul d'un coefficient de pondération*, 1999, 20 p.
- N° 72. – Catherine BONVALET, *Famille-logement. Identité statistique ou enjeu politique?* 1998, 262 p.

- N° 71. – Denise ARBONVILLE, *Normalisation de l'habitat et accès au logement. Une étude statistique de l'évolution du parc "social de fait" de 1984 à 1992*, 1998, 36 p.
- N° 70. – *Famille, activité, vieillissement : générations et solidarités*. Bibliographie préparée par le Centre de Documentation de l'Ined, 1998, 44 p.
- N° 69. – XXIII<sup>e</sup> Congrès général de la population, Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997:  
*Contribution des chercheurs de l'Ined au Congrès*, 1997, 178 p.  
*Participation of Ined Researchers in the Conference*, 1997, 180 p.
- N° 68. – France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité aux âges élevés en France depuis 1950*, 1998, 42 p.
- N° 67. – Isabelle SEGUY, *Enquête Jean-Noël Biraben «La population de la France de 1500 à 1700». Répertoire des sources numériques*, 1998, 36 p.
- N° 66. – Alain BLUM, *I. Statistique, démographie et politique. II. Deux études sur l'histoire de la statistique et de la statistique démographique en URSS (1920-1939)*, 1998, 92 p.
- N° 65. – Annie LABOURIE-RACAPÉ et Thérèse LOCOH, *Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ?* 1998, 27 p.
- N° 64. – C. BONVALET, A. GOTMAN et Y. GRAFMEYER (éds), et I. Bertaux-Viame, D. Maison et L. Ortalda, *Proches et parents : l'aménagement des territoires*, 1997.
- N° 63. – Corinne BENVENISTE et Benoît RIANDEY, *Les exclus du logement : connaître et agir*, 1997, 20 p.
- N° 62. – Sylvia T. WARGON (s'adresser à L. ROUSSEL), *La démographie au Canada, 1945-1995*, 1997, 40 p.
- N° 61. – Claude RENARD, *Enquête Louis Henry. Bibliographie de l'enquête*, 1997, 82 p.
- N° 60. – H. AGHA, J.C. CHASTELAND, Y. COURBAGE, M. LADIER-FOULADI, A.H. MEHRYAR, *Famille et fécondité à Shiraz (1996)*, 1997, 60 p.
- N° 59. – Catherine BONVALET, Dominique MAISON et Laurent ORTALDA, *Analyse textuelle des entretiens «Proches et Parents»*, 1997, 32 p.
- N° 58. – B. BACCAÏNI, M. BARBIERI, S. CONDON et M. DIGOIX (éds),  
*Questions de population. Actes du Colloque Jeunes Chercheurs:*  
*I. Mesures démographiques dans des petites populations*, 1997, 50 p.  
*II. Nuptialité – fécondité – reproduction*, 1997, 120 p.  
*III. Histoire des populations*, 1997, 90 p.  
*IV. Économie et emploi*, 1997, 50 p.  
*V. Vieillesse – retraite*, 1997, 66 p.  
*VI. Famille*, 1997, 128 p.  
*VII. Santé – mortalité*, 1997, 136 p.  
*VIII. Population et espace*, 1997, 120 p.  
*IX. Migration – intégration*, 1997, 96 p.
- N° 57. – Isabelle SÉGUY et Corinne MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive non nominative*, 1997, 106 p.
- N° 56. – Máire Ní BHROLCHÁIN and Laurent TOULEMON, *Exploratory analysis of demographic data using graphical methods*, 1996, 50 p.
- N° 55. – Laurent TOULEMON et Catherine de GUIBERT-LANTOINE, *Enquêtes sur la fécondité et la famille dans les pays de l'Europe (régions ECE des Nations unies). Résultats de l'enquête française*, 1996, 84 p.
- N° 54. – G. BALLAND, G. BELLIS, M. DE BRAEKELEER, F. DEPOID, M. LEFEBVRE, I. SEGUY, *Généalogies et reconstitutions de familles. Analyse des besoins*, 1996, 44 p.
- N° 53. – Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Comment suivre l'évolution de la mortalité par cause malgré les discontinuités de la statistique ? Le cas de la France de 1925 à 1993*, 1996, 46p .
- N° 52. – Catherine BONVALET et Eva LELIÈVRE, *La notion d'entourage, un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels*, 1996, 18 p.
- N° 51. – Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *La mortalité a-t-elle vraiment augmenté brutalement entre 1991 et 1995?* 1996, 80 p.
- N° 50. – France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV, Véronique HERTRICH et Jacques VALLIN, *Tendances récentes de la mortalité par cause en Russie, 1965-1993*, 1995, 70 p.  
Avec, en supplément, 1 volume d'Annexes de 384 p.
- N° 49. – Jacques VALLIN, *Espérance de vie : quelle quantité pour quelle qualité de vie ?* 1995, 24 p.
- N° 48. – François HÉRAN, *Figures et légendes de la parenté:*  
*I. Variations sur les figures élémentaires*, 1995, 114 p.  
*II. La modélisation de l'écart d'âge et la relation groupe/individu*, 1995, 84 p.  
*III. Trois études de cas sur l'écart d'âge: Touaregs, Alyawara, Warlpiri*, 1995, 102 p.  
*IV. Le roulement des alliances*, 1995, 60 p.  
*V. Petite géométrie fractale de la parenté*, 1995, 42 p.  
*VI. Arbor juris. Logique des figures de parenté au Moyen Age*, 1996, 62 p.

- VII. De Granet à Lévi-Strauss, 1996, 162 p.
- VIII. Les vies parallèles. Une analyse de la co-alliance chez les Etoro de Nouvelle-Guinée, 1996, 80 p.
- IX. Ambrym ou l'énigme de la symétrie oblique : histoire d'une controverse, 1996, 136 p.
- N° 47. – Olivia EKERT-JAFFÉ, Denise ARBONVILLE et Jérôme WITTEWER, *Ce que coûtent les jeunes de 18 à 25 ans*, 1995, 122 p.
- N° 46. – Laurent TOULEMON, *Régression logistique et régression sur les risques. Deux supports de cours*, 1995, 56 p.
- N° 45. – Graziella CASELLI, France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Le triomphe de la médecine. Évolution de la mortalité en Europe depuis le début de siècle*, 1995, 60 p.
- N° 44. – Magali BARBIERI, Alain BLUM, Elena DOLGIKH, Amon ERGASHEV, *La transition de fécondité en Ouzbékistan*, 1994, 76 p.
- N° 43. – Marc De BRAEKELEER et Gil BELLIS, *Généalogies et reconstitutions de familles en génétique humaine*, 1994, 66 p.
- N° 42. – Serge ADAMETS, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *Disparités et variabilités des catastrophes démographiques en URSS*, 1994, 100 p.
- N° 41. – Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Irina TROITSKAJA, *L'avortement et la contraception en Russie et dans l'ex-URSS : histoire et présent*, 1993, 74 p.
- N° 40. – Gilles PISON et Annabel DESGREES DU LOU, *Bandafassi (Sénégal) : niveaux et tendances démographiques 1971-1991*, 1993, 40 p.
- N° 39. – Michel Louis LÉVY, *La dynamique des populations humaines*, 1993, 20 p.
- N° 38. – Alain BLUM, *Systèmes démographiques soviétiques*, 1992, 14 + X p.
- N° 37. – Emmanuel LAGARDE, Gilles PISON, Bernard LE GUENNO, Catherine ENEL et Cheikh SECK, *Les facteurs de risque de l'infection à VIH2 dans une région rurale du Sénégal*, 1992, 72 p.
- N° 36. – Annabel DESGREES DU LOU et Gilles PISON, *Les obstacles à la vaccination universelle des enfants des pays en développement. Une étude de cas en zone rurale au Sénégal*, 1992, 26 p.
- N° 35. – France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV et Jacques VALLIN, *La mortalité par causes en URSS de 1970 à 1987 : reconstruction de séries statistiques cohérentes*, 1992, 36 p.
- N° 34. – France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité par cancer et par maladies cardiovasculaires en Europe depuis 1950*, 1992, 48 p.
- N° 33. – Didier BLANCHET, *Vieillesse et perspectives des retraites : analyses démo-économiques*, 1991, 120 p.
- N° 32. – Noël BONNEUIL, *Démographie de la nuptialité au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1990, 32 p.
- N° 31. – Jean-Paul SARDON, *L'évolution de la fécondité en France depuis un demi-siècle*, 1990, 102 p.
- N° 30. – Benoît RIANDEY, *Répertoire des enquêtes démographiques : bilan pour la France métropolitaine*, 1989, 24 p.
- N° 29. – Thérèse LOCOH, *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*, 1989, 44 p.
- N° 28. – Catherine ENEL, Gilles PISON, et Monique LEFEBVRE, *Migrations et évolution de la nuptialité. L'exemple d'un village joola du sud du Sénégal, Mlomp*, 1989, 26 p.  
(Sénégal) depuis 50 ans, 1<sup>ère</sup> édition : 1989, 36 p. ; 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée : 1990, 48 p.
- N° 27. – Nicolas BROUARD, *L'extinction des noms de famille en France : une approche*, 1989, 22 p.
- N° 26. – Gilles PISON, Monique LEFEBVRE, Catherine ENEL et Jean-François TRAPE, *L'influence des changements sanitaires sur l'évolution de la mortalité : le cas de Mlomp*.
- N° 25. – Alain BLUM et Philippe FARGUES, *Estimation de la mortalité maternelle dans les pays à données incomplètes. Une application à Bamako (1974-1985) et à d'autres pays en développement*, 1989, 36 p.
- N° 24. – Jacques VALLIN et Graziella CASELLI, *Mortalité et vieillissement de la population*, 1989, 30 p.
- N° 23. – Georges TAPINOS, Didier BLANCHET et Olivia EKERT-JAFFÉ, *Population et demande de changements démographiques, demande et structure de consommation*, 1989, 46 p.
- N° 22. – Benoît RIANDEY, *Un échantillon probabiliste de A à Z : l'exemple de l'enquête Peuplement et dépeuplement de Paris. INED (1986)*, 1989, 12 p.
- N° 21. – Noël BONNEUIL et Philippe FARGUES, *Prévoir les « caprices » de la mortalité. Chronique des causes de décès à Bamako de 1964 à 1985*, 1989, 44 p.
- N° 20. – France MESLÉ, *Morbidité et causes de décès chez les personnes âgées*, 1988, 18 p.
- N° 19. – Henri LERIDON, *Analyse des biographies matrimoniales dans l'enquête sur les situations familiales*, 1988, 64 p.
- N° 18. – Jacques VALLIN, *La mortalité en Europe de 1720 à 1914 : tendances à long terme et changements de structure par âge et par sexe*, 1988, 40 p.
- N° 17. – Jacques VALLIN, *Évolution sociale et baisse de la mortalité : conquête ou reconquête d'un avantage féminin ?* 1988, 36 p.
- N° 16. – Gérard CALOT et Graziella CASELLI, *La mortalité en Chine d'après le recensement de 1982*:

- I.– *Analyse selon le sexe et l'âge au niveau national et provincial*, 1988, 72 p.
- II.– *Tables de mortalité par province*, 1988, 112 p.
- N° 15. – Peter AABY (s'adresser à J. VALLIN), *Le surpeuplement, un facteur déterminant de la mortalité par rougeole en Afrique*, 1987, 52 p.
- N° 14. – Jacques VALLIN, *Théorie(s) de la baisse de la mortalité et situation africaine*, 1987, 44 p.
- N° 13. – Kuakivi GBENYON et Thérèse LOCOH, *Différences de mortalité selon le sexe, dans l'enfance en Afrique au Sud du Sahara*, 1987, 30 p.
- N° 12. – Philippe FARGUES, *Les saisons et la mortalité urbaine en Afrique. Les décès à Bamako de 1974 à 1985*, 1987, 38 p.
- N° 11. – Gilles PISON, *Les jumeaux en Afrique au Sud du Sahara : fréquence, statut social et mortalité*, 1987, 48 p.
- N° 10. – Philippe FARGUES, *La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ? L'exemple du Koweït*, 1987, 30 p.
- N° 9. – Didier BLANCHET, *Deux études sur les relations entre démographie et systèmes de retraite*, 1986, 26 p.
- N° 8. – Didier BLANCHET, *Équilibre malthusien et liaison entre croissances économique et démographique dans les pays en développement : un modèle*, 1986, 20 p.
- N° 7. – Jacques VALLIN, France MESLÉ et Alfred NIZARD, *Reclassement des rubriques de la 8ème révision de la Classification internationale des maladies selon l'étiologie et l'anatomie*, 1986, 56 p.
- N° 6. – Philippe FARGUES, *Un apport potentiel des formations sanitaires pour mesurer la mortalité dans l'enfance en Afrique*, 1986, 34 p.
- N° 5. – Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Les causes de décès en France de 1925 à 1978*, 1986, 36 p.
- N° 4. – Graziella CASELLI, Jacques VALLIN, J. VAUPEL et A. YASHIN, *L'évolution de la structure par âge de la mortalité en Italie et en France depuis 1900*, 1986, 28 p.
- N° 3. – Paul PAILLAT, *Le vécu du vieillissement en 1979*, 1981, 114 p.
- N° 2. – Claude LÉVY, *Aspects socio-politiques et démographiques de la planification familiale en France, en Hongrie et en Roumanie*, 1977, 248 p.
- N° 1. – Georges TAPINOS, *Les méthodes d'analyse en démographie économique*, 1976, 288 p.